

U of OTTAWA



39003000138825



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

CHRISTOPHE
DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

(1703-1781)

PAR

Le P. Émile RÉGNAULT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME PREMIER

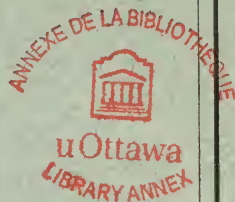


PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1882





*Hommage reconnaissant de P. a
E. Régnault*

CHRISTOPHE
DE BEAUMONT

Toulouse. — Imprimerie Hébrail et Delpuech, rue de la Pomme, 5.

CHRISTOPHE
DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

(1703-1781)

PAR

Le P. Émile RÉGNAULT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

—
TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

—
1882



BX

1533

.P3R43

1882

V.1

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL GUIBERT

Archevêque de Paris.

Éminence,

Si le saint archevêque, dont le souvenir revit dans les pages que je dépose humblement à vos pieds, mérite de compter au nombre des plus glorieux prélats de l'Église de France, il restera tout particulièrement l'honneur de l'Église et du diocèse de Paris. C'est à ce titre que l'auteur de ce livre prend la respectueuse liberté de l'offrir au successeur et à l'héritier de Christophe de Beaumont.

En daignant agréer la dédicace d'une vie qui retrace quelque chose des vertus, des combats et des œuvres de ce pieux pontife, Votre Éminence aura voulu rendre hommage elle-même à celui que Pie VI ne craignit pas d'appeler « une des plus grandes lumières de l'Église catholique », et que l'immortel Clément XIII félicita un jour d'avoir été choisi de Dieu « pour être un modèle de l'ancienne discipline et de la fermeté épiscopale ».

Me sera-t-il permis de dire que Votre Éminence aura voulu également donner cette marque de paternel intérêt à une famille religieuse, non moins éprouvée aujourd'hui que sous l'épiscopat de Mgr de Beaumont, et pour la

cause de laquelle ce vaillant prélat a tant prié, tant lutté, tant souffert? En essayant de payer, au nom de mes frères proscrits, une partie de notre ancienne dette pour ce généreux défenseur de la Compagnie de Jésus, je me suis efforcé aussi d'acquitter envers vous une obligation plus récente, obligation dont notre filiale gratitude ne se reconnaîtra jamais entièrement libérée, même en la payant toujours.

Daignez agréer l'hommage de la profonde vénération
avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

E. RÉGNAULT, S. J.

Toulouse, le 12 mars 1882.

LETTRE

De Son Éminence le Cardinal GUIBERT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

Paris, le 17 mars 1882.

Mon Révérend Père,

Vous m'annoncez dans votre lettre que vous allez publier la vie de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et vous me demandez la permission de me dédier votre ouvrage.

Non seulement j'accepte bien volontiers la dédicace du livre, mais je vous remercie de la bonne pensée que vous avez eue de l'écrire. Nous vivons dans un temps où il est nécessaire de rappeler à notre société les vertus et les nobles exemples de nos grands et saints évêques. Christophe de Beaumont est un des prélats qui ont le plus illustré le siège de saint Denys, par sa piété, sa science, la fermeté et l'élévation de son caractère.

Je connais déjà, en grande partie du moins, votre écrit, qui a paru dans la Revue de théologie, publiée à Lyon. Je le relirai avec le plus grand intérêt et, je l'espère, avec profit pour mon édification. Puissé-je suivre les exemples de vertu et de courage que le grand archevêque a laissés à ses successeurs! Je crois, du moins, avoir recueilli dans son héritage l'affection et l'estime qu'il professait pour votre Institut, et je suis bien disposé à le défendre jusqu'à la fin contre les calomnies et les injustices de ses ennemis.

Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

‡ J. HIPPIER, CARDINAL GUIBERT,

Archevêque de Paris.



APPROBATIONS

Toulouse, le 22 mars 1882.

Mon Révérend Père,

La guerre contre l'Église n'a pas commencé de nos jours. Le siècle dernier vit se déchaîner la tempête dont nous subissons aujourd'hui les dernières fureurs. Mais la Providence qui veille toujours sur son Église opposa un vaillant défenseur aux attaques du philosophisme.

L'illustre Archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, soutint fortement la lutte, malgré la persécution et l'exil. C'est ce grand caractère que vous avez remis en lumière, avec une rare abondance de documents et une remarquable élégance de style. Je vous en félicite et vous en remercie. Dans les temps troublés que nous traversons, nous aimons à reporter notre pensée vers les évêques d'autrefois qui nous ont appris à braver les efforts de l'impiété au prix de notre repos, et, s'il le fallait, de notre vie. Votre livre vient donc à son heure, mon Révérend Père; je l'ai reçu avec d'autant plus de bonheur, que l'héroïque prélat n'est pas un étranger pour mon cher diocèse de Toulouse. Notre vieille Université se glorifie de le compter au nombre de ses disciples; et l'un de mes prédécesseurs lui ouvrit les portes du sanctuaire, en lui conférant la tonsure cléricale.

Votre intéressante monographie sera pour nous, évêques, un encouragement dans les luttes que nous avons à soutenir contre l'incrédulité triomphante. Je souhaite qu'elle obtienne, auprès du public lettré et savant, l'accueil qu'elle mérite.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments aussi affectueux que dévoués en N.-S. Jésus-Christ.

‡ FL., CARD. DESPREZ, *archev. de Toulouse.*

Lyon, le 30 janvier 1882.

Il est bien vrai, mon bon Père, que je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement. La maladie venait de vous éloigner de Lyon, lorsque la divine Providence m'y envoya. Mais si je n'ai jamais eu la consolation de voir le P. Régnauld, je connais l'auteur des intéressants articles sur Christophe de Beaumont, et je suis heureux d'apprendre de lui-même qu'il s'est décidé à les publier en volumes.

Vous avez traité là, et de main de maître, une des époques les plus graves et les plus tristes de l'histoire de notre Église de France au siècle dernier, et nous vous devons d'avoir mis en relief la noble figure d'un de ses plus grands évêques qu'on a pu sans flatterie appeler l'Athanase de son temps.

Il appartenait à son éminent successeur, le cardinal Guibert, de recevoir la dédicace de votre livre. Je vous remercie de n'avoir pas oublié que Christophe de Beaumont était aussi une des gloires de mon église, et je puis dire que, grâce à vous, mon Révérend Père, son souvenir m'est souvent revenu, et me revient encore dans cette primatiale qui s'honorera toujours de le compter parmi les plus illustres d'entre ses chanoines.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments aussi distingués que dévoués.

‡ L. N., CARD. CAVEROT, *archev. de Lyon.*

Bordeaux, 4 avril 1882.

Mon Révérend Père,

Le beau livre que vous publiez sur le grand archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, était, je ne crains pas de le dire, attendu et désiré par toute l'Église de France. Il sera certainement apprécié par elle.

La date de son épiscopat a été celle de l'une des plus périlleuses crises que la France ait traversées au point de vue religieux. Or, il semble qu'à ces époques troublées où de plus graves efforts se liguent contre l'Église, Dieu prenne soin de susciter en elle l'homme qui sera son appui et sa gloire. Cet homme c'est *un grand évêque* : au 1^{er} siècle, il se nomme saint Athanase et saint Basile ; au 12^e, saint Thomas Becket ; à la fin du 17^e siècle, il s'est nommé Christophe de Beaumont.

Ce temps était très mauvais. Le jansénisme d'une part, la philosophie de l'autre — tout en se haïssant cordialement — s'unissaient du moins sur un point, celui d'une haine violente contre l'Église.

Le jansénisme, qui était né d'une grave erreur théologique, aboutissait à des convulsionnaires en démente, à quelques religieuses entêtées et à un Parlement révolutionnaire.

Celui-ci avait mis la main sur une royauté défaillante qui ne régnait ni ne gouvernait : n'importe, c'était un appui pour tracasser l'Église et ruiner son autorité, et — chose vraiment curieuse — la grosse querelle du Parlement janséniste contre l'Église était que celle-ci refusât les sacrements à des gens qui, justement, faisaient état de n'en jamais user.

La philosophie, de son côté, ravie de voir le jansénisme démolir toutes les choses saintes, attaquait plus directement l'antique foi chrétienne. Elle n'avait, il est vrai, pour elle ni le Parlement ni le roi. Mais d'abord, pour s'approcher du trône, elle comptait avec trop de raison sur une scandaleuse complice. Puis surtout, elle se sentait forte de tout l'esprit de Voltaire, esprit à la hauteur et à la mesure du temps, superficiel en tout ; mais railleur, frondeur, immoral, hypocrite vis-à-vis des dévots, rampant devant les grands, arrogant devant les petits ; — c'est un esprit toujours puissant en France.

Nous suivons parfaitement avec vous, mon Révérend Père, cette double marche de l'hérésie et de la philosophie se concertant contre l'Église ; et, avec vous, en cette commune attaque, nous reconnaissons la tactique commune, si habituelle à nos siècles modernes, celle qui consiste, pour essayer ses armes, à tirer sur la Compagnie de Jésus.

Effectivement, règle invariable ! en toute guerre contre l'Église, l'escarmouche d'avant-garde se fait contre les Jésuites.

Certes, c'est un grand honneur pour cette illustre Compagnie ! Il n'a rien moins fallu que toute sa science, toute sa piété, tout son ardent amour pour l'Église, tout son génie pour l'éducation de la jeunesse, tout l'ensemble des grands hommes qu'elle a formés, des beaux livres qu'elle a écrits ; il n'a, dis-je, rien moins fallu que cela, pour mériter à ce degré l'animadversion des hérétiques, les insultes des philosophes, les persécutions inouïes de tous les gouvernements mécréants.

Voici donc en très peu de mots, à la fin du xviii^e siècle, le triste état de l'Église de France prise comme entre deux feux : celui du jansénisme et celui de la philosophie ; et, dès les premiers coups, perdant, pour sa défense, ses plus intrépides soldats.

Mais c'est précisément en des jours semblables, disais-je, que, pour relever et réjouir son Église, Dieu suscite les grands évêques.

Un grand évêque !... Je m'en fais une très haute idée ! Mais comment est-ce que je me le dépeins ?

Il se révèle, à mon avis, par deux qualités maîtresses qui semblent être son plus bel apanage. Un inviolable attachement à la plus pure doctrine, une invincible fermeté de caractère.

La pureté de la doctrine, car l'évêque est docteur; et il ne lui est pas permis de ne pas l'être. — La fermeté de caractère, car il est le pasteur du troupeau contre les loups.

Or, il me semble que ces deux qualités sont bien celles qu'on admire davantage dans Christophe de Beaumont.

Le jansénisme, au xviii^e siècle, tout en ayant la prétention d'appartenir à l'Église, s'industriait de son mieux pour démolir sa divine constitution; s'étayant de toutes les vieilles niaiseries gallicanes, il réservait son obéissance pour un futur concile qui n'arrivait jamais, et commençait par désobéir au pape qu'il avait toujours près de lui, mais qu'il ne voulait pas au-dessus de lui. Et quand le Souverain Pontife, naturel et infaillible interprète des traditions catholiques, autorisait et encourageait, dans l'Église, l'une de ces saintes pratiques et de ces pieuses dévotions qui sont l'aliment et le bonheur de la vie chrétienne, le jansénisme criait bien vite au scandale et à la nouveauté.

Or, ajoutons que ces erreurs jansénistes, trop à la mode en un certain monde, étendaient malheureusement au loin leur ravage, soit sur des âmes vraiment chrétiennes, soit sur un certain nombre de membres du clergé et de l'épiscopat.

Eh bien! quand on lit avec vous, mon Révérend Père, l'histoire de Christophe de Beaumont, ce qui frappe d'abord en ce grand prélat, c'est sa fidélité minutieuse à la plus saine et à la plus pure doctrine.

Il se sépare franchement des tendances malsaines de son siècle. Il sait être profondément dévoué à la chaire apostolique. On sent qu'il aime l'Église, qu'il est soumis de cœur, non pas seulement à ses préceptes et à ses lois, mais à ses plus intimes désirs et à ses moindres aspirations. Il est en France l'un des premiers et plus fervents apôtres du Cœur adorable du Sauveur, et sa piété favorise grandement l'unanime élan des fidèles en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie.

Voilà ce que je nomme, en Christophe de Beaumont, un inviolable attachement à la plus pure doctrine.

Quant à sa fermeté de caractère, son siècle, à cet égard, lui a fait d'assez violents et d'assez unanimes reproches pour que nous ayons le droit de l'en féliciter hautement.

Son épiscopat tout entier n'est qu'une longue et glorieuse résistance aux empiètements sans nombre d'un gouvernement tracassier. Le roi est faible et le Parlement se sent le maître. L'archevêque doit subir les caprices que le Parlement impose au roi. On l'exile d'abord à Conflans, puis au fond du Périgord. L'archevêque s'éloigne, mais il ne cède pas; et, en somme, c'est lui tout seul qui gouverne son diocèse comme il l'entend et comme il l'ordonne.

Autour de lui des clameurs de toute sorte, articles de gazettes, libelles, estampes satiriques, chansons. C'est le siècle des chansons contre tout ce qui

est honnête et sacré. L'archevêque ne s'en émeut ni ne s'écarte de la voie droite ; et, chaque fois que le vent d'orage qui l'a poussé au loin, tourne, et le ramène au milieu des siens, il y est reçu aux acclamations enthousiastes de son peuple et de son clergé, et on le salue d'un grand nom : on l'appelle l'*Athanase de son siècle*.

Il me semble, mon Révérend Père, qu'en ce peu de mots, j'ai résumé le jugement que vous portez sur le grand archevêque dont vous avez écrit la vie.

Mais quels fruits, cependant, l'Église a-t-elle recueillis de son glorieux épiscopat ?

Ah ! sans doute, le flot montant du mal a submergé la digue que Christophe de Beaumont avait tenté de lui opposer. N'importe, remercions le Seigneur d'avoir, en ces jours si mauvais, donné à son Église un tel évêque.

Il a, du moins, été une grande et noble voix pour défendre la cause du juste, et protester hautement contre l'impiété envahissante.

Lorsque les Jésuites succombent sous l'effort combiné du jansénisme et de la philosophie, il ne craint pas de se faire leur éloquent et courageux avocat. Le mandement qu'il publie pour eux est écrit en lettres d'or dans les archives de la Compagnie. Et, lorsque les coryphées de la philosophie, se décidant à lever le masque, attaquent ouvertement les croyances et tous les principes de l'Église, c'est lui également qui dénonce au monde leurs sacrilèges entreprises.

Enfin, le dernier acte de sa vie est l'énergique refus qu'il fait d'accorder à Voltaire les honneurs de la sépulture chrétienne.

Or, de telles protestations ne sont pas seulement le cri de la conscience indignée contre l'iniquité qui triomphe, elles ont encore leur écho dans l'avenir ; l'impartiale histoire leur fait droit et leur donne raison ; et celui qui, pour un grand nombre de ses contemporains, ne fut, il y a cent ans, qu'un prêtre fanatique, est historiquement aujourd'hui le grand évêque du xviii^e siècle.

Il vous eût été difficile, mon Révérend Père, de nous retracer l'histoire de Christophe de Beaumont, de raconter les luttes qu'il a soutenues pour la liberté de l'Église, et les oppositions sans nombre qui n'ont cessé de contrarier son action, sans jeter, çà et là, un regard sur l'état présent de notre pays. Vous l'avez fait avec une discrétion extrême, et je tiens à vous imiter.

Comment, cependant, ne pas reconnaître que, si le jansénisme n'est plus pour nous qu'un souvenir historique, l'esprit haineux et tracassier de cette secte est loin d'avoir déserté nos régions parlementaires ? Comment ne pas voir que la libre-pensée, devenue à l'heure qu'il est franchement athée et matérialiste, plus hardie et plus maîtresse qu'au xviii^e siècle, s'enseigne dans les chaires de l'État et dicte ses lois au pays ?

Ah ! certes, nos erreurs modernes, les défaillances dont nous sommes témoins, les doctrines immondes et impies qui bourdonnent à nos oreilles,

imposent plus que jamais à tous les pasteurs des peuples la plus vigilante énergie. Et j'estime, mon Révérend Père, que votre beau livre sera pour eux une excellente lecture. Quant à moi, je viens de le lire avec un très personnel intérêt, et je vous déclare que j'en ferai mon profit.

Agréez, mon Révérend Père, l'expression de mes plus dévoués compliments en Notre-Seigneur.

‡ FRANÇOIS, *arch. de Perya, coadj. de Bordeaux.*

Périgueux, le 18 février 1882.

Mon Révérend Père,

J'apprends avec une vive joie la prochaine publication de vos belles études sur Mgr Christophe de Beaumont. Dispersées par fragments dans les pages d'un volumineux recueil, elles devaient être réunies en un corps d'ouvrage, pour répondre pleinement à la grande mémoire « dont le nom seul (c'est vous qui parlez) honore l'Église, sa famille, son siècle et son pays ».

Il n'échappera, d'une autre part, à aucun esprit sérieux que votre livre paraît à une heure singulièrement opportune.

L'heure s'annonce, en effet, où la mission épiscopale va devenir une mission de combat; où, pour défendre les droits de l'Église, l'indépendance du ministère sacré, la liberté des âmes, les évêques devront, malgré leur esprit de modération, se poser, comme le Prophète, *in columnam ferream, in murum areum...*

Est-ce que, dans une telle situation, un ouvrage comme le vôtre n'offrira pas au public un salutaire enseignement? Le nombre est grand parmi nous des hommes qui, avec le sens de la foi, ont encore perdu le sens de la vérité. Disposés, pour ce qui les concerne, à toutes les capitulations, ces hommes pourraient se flatter de l'espoir, vainement conçu par d'autres avant eux, qu'on aurait également raison de la conscience épiscopale. Eh bien, Christophe de Beaumont, « suave par instinct et par vertu, mais résolument intrépide par devoir et par raison », viendra fort à propos pour les détromper; et à celui d'entre eux qui s'en étonnerait, ses trente-cinq ans de luttes contre les pouvoirs séculiers gagnés au jansénisme rediraient cette fière réponse du passé qui, dans toutes les circonstances analogues, restera celle de l'avenir : *... neque in episcopum incidisti.*

Comme évêque, mon Révérend Père, je vous félicite de votre importante publication; je vous en remercie comme évêque de Périgueux et de Sarlat. C'est mon diocèse qui a donné à la France et à l'Église le grand évêque

APPROBATIONS.

du xviii^e siècle ; il l'a reçu aux jours les plus amers de ses exils, et a pu contempler alors en sa personne « ce quelque chose d'achevé » que la souffrance ajoute au courage du devoir accompli ; il garde encore son cœur dans un de ses plus majestueux sanctuaires, et, dans la demeure même où il prit naissance, la noble famille qui porte et perpétuera noblement son nom. A tous ces titres, désormais acquis dans vos pages à la grande histoire, notre Périgord peut revendiquer une part dans le patrimoine de gloire dont Christophe de Beaumont a enrichi l'Église de Paris.

Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

† N. JOSEPH, évêque de Périgueux et de Sarlat.

Valence, le 4 mars 1882.

Mon Révérend et bien cher Père,

Votre remarquable travail sur l'épiscopat de Mgr Christophe de Beaumont sera certainement accueilli avec faveur par tous les hommes sérieux qui cherchent dans l'histoire du passé des enseignements pour la direction de leur vie, parmi les difficultés de l'heure présente.

Les articles intéressants que vous avez déjà fait paraître dans les *Études religieuses* sont une garantie du succès de l'œuvre dont vous entreprenez la publication ; et tous vos lecteurs seront heureux de les trouver réunis dans un seul corps d'ouvrage, complétés par de patientes et consciencieuses recherches.

Je vous envoie donc mes bénédictions affectueuses, avec toute la sympathie d'un cœur qui désire sincèrement le bien et qui vous est profondément dévoué.

Votre livre m'est cher à plus d'un titre. C'est l'œuvre d'un prêtre d'origine valentinoise dont les talents et les vertus honorent notre pays.

Vous y rendez un hommage mérité à l'insigne bienfaiteur de notre diocèse, Mgr Alexandre Milon, évêque de Valence, qui sut prendre place, à côté de Mgr de Beaumont, parmi les plus zélés défenseurs de l'Église et de la Compagnie de Jésus. En rappelant, après le P. Theiner, que l'éloquence entraînante de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Valence gagna leurs collègues à la cause des Jésuites, vous évoquez un souvenir dont nous avons le droit d'être fiers et qui suffirait, à lui seul, pour nous rendre à jamais chère la mémoire d'un de nos Pères dans la foi.

Enfin, en retraçant les luttes d'une époque, sous plus d'un rapport sem-

blable à la nôtre, vous nous éclairez sur les projets des sectaires impies dont la tactique odieuse reste invariablement la même. En nous proposant pour modèle un illustre Prélat toujours ferme, patient, fidèle à son devoir jusqu'à lui sacrifier sa popularité, son repos et sa vie, vous animez d'un saint courage toutes les âmes dévouées à la justice et à la vérité.

Quels que soient l'audace et les succès momentanés des ennemis de Dieu, l'Église et ses institutions sortiront toujours triomphantes des épreuves qu'elles traversent. L'histoire jugera sévèrement ceux qui les persécutent; et ceux qui les soutiennent sans défaillance auront en partage les récompenses divines et la reconnaissance de la postérité.

Agrérez, mon Révérend et bien cher Père, l'hommage de mon respect et de mon affection.

† CHARLES, *évêque de Valence.*

Montpellier, mars 1882.

Mon Révérend Père,

J'apprends, avec le plus vif plaisir, que vous allez publier, après les avoir remaniés et développés, vos remarquables articles sur la vie et les vertus de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. J'avais déjà lu, dans ces *Études religieuses*, si admirablement rédigées, et dont la dispersion violente de vos éminents confrères nous a privés, tout ce que vous aviez raconté du caractère, des habitudes, des travaux, de l'influence de l'illustre Prélat, à qui la distinction de sa famille et de ses talents, l'éclat de son siège et surtout ses luttes mémorables contre les jansénistes, les encyclopédistes et les novateurs de tout rang et de tout nom, ont assuré une place si grande dans l'histoire ecclésiastique de la France, à la fin du xv^e siècle.

Les détails si précieux, les informations si abondantes et si sûres, que vous étiez parvenu à réunir et dont vous nous aviez communiqué le bienfait, c'était déjà beaucoup pour la gloire du moderne Athanase; mais ce n'était pas assez. Je vous félicite de l'avoir compris, et je vous remercie d'avoir répondu vous-même, sans retard, aux vœux que vous nous aviez conduits à former. Désormais, Mgr de Beaumont sera connu pleinement; et sa grande âme, si noble, si pure, si pieuse, si française, apparaîtra à tous les regards comme le modèle de ce que doit être un évêque, dans les temps où les idées sont confondues, les mœurs changées, la religion calomniée, l'Église et ses plus chères institutions attaquées et condamnées à périr. Comme son célèbre patron, Mgr de Beaumont n'a pas craint de descendre au milieu de ce torrent débordé et d'en

affronter les vaines fureurs, heureux qu'il était de sentir sur ses fortes épaules le poids du Fils de Dieu, dont il soutenait la cause et les immortels intérêts.

Et tandis que les parlements d'un côté, Rousseau et Marmontel d'un autre, s'unissaient pour dénaturer les intentions du vaillant archevêque; tandis que Louis XV, endormi dans ses débauches, ne savait même pas défendre celui qui, en combattant pour l'Église, travaillait par cela même à éloigner le déluge, trop facile à prévoir, qui devait bientôt emporter et le trône de France et la monarchie des fils de saint Louis; Mgr de Beaumont, compris, aimé, soutenu, encouragé par les cœurs vraiment fidèles à leur religion et à leur prince, était l'instrument, choisi de Dieu, pour décider une fille de la maison de France à jeter dans la balance des divines justices, comme contre-poids aux fautes de son père et de son temps, le sacrifice de sa liberté et de sa vie!

Quelle belle histoire, et comme il sera doux de la relire maintenant, telle que vous allez nous la raconter, avec l'aide de toutes les recherches par lesquelles vous l'avez éclairée!

Mgr de Beaumont avait ordonné prêtre, dans la chapelle de l'archevêché de Paris, le dernier de mes grands-oncles. Je me regarde donc comme obligé envers sa mémoire; et je souhaiterais que, grâce à vous, les leçons d'une telle vie pénètrent de plus en plus mon âme et m'amènent à suivre de loin les exemples de cet évêque, si digne de son rang et de sa mission par l'élévation des sentiments, la délicatesse du cœur et l'énergie indomptable de la volonté.

Croyez, je vous prie, mon Révérend Père, à mon dévouement affectueux pour vous, pour votre Compagnie, si chère à tous les gens de bien; et veuillez agréer, une fois encore, mes compliments bien sincères avec l'assurance de ma gratitude et de mon respect.

Votre très humble serviteur en Notre-Seigneur,

† FR. MARIE-ANATOLE, *évêque de Montpellier.*

AVANT - PROPOS

*Ipsè judicavit Israël quadraginta
annis (I Reg., iv, 18).*

Christophe de Beaumont est l'une des plus majestueuses figures de la France catholique au XVIII^e siècle. On a dit de ce vigoureux champion des droits de l'Église que « jamais plus grand prélat n'était monté sur le siège de saint Denis, de Goslin et de Sully ». Jamais, du moins, au cours d'un épiscopat de plus longue durée (1741-1781), prélat ne s'était vu aux prises avec des difficultés plus complexes, ourdies par des adversaires plus résolus, mieux disciplinés et plus persévérants. Mais jamais aussi prélat n'avait plus généreusement accepté la lutte, bataillé avec plus d'intrépidité et d'audace, tenu tête plus obstinément et, somme toute, avec plus de bonheur.

En vain jansénistes et philosophes, gens de plume et gens de robe, ennemis d'hier, associés depuis dans les mêmes rancunes, dirigent-ils de préférence contre le digne archevêque les efforts de leur coalition immo-

rale : Beaumont ne se laissera ni déconcerter par les attaques ou surprendre par les hypocrisies, ni intimider par les menaces ou décourager par ces arrêts sans nombre qui plus d'une fois pour lui aboutirent à un exil.

Dans cette lutte de procureur et de sectaire, entretenue avec une âpreté toujours croissante de haine contre la liberté de l'Église, il ne tint pas à son zèle que l'œuvre de ces alliés remuants et brouillons ne tombât en un souverain décri. On a pu lui imputer à mal d'avoir déployé au service de la bonne cause des moyens d'exécution d'une rigidité inflexible ; on ne lui reprochera jamais d'avoir poursuivi, en de telles rencontres, d'autres intérêts que les purs intérêts de la foi. Il connaissait trop bien l'esprit d'intrigue de la secte janséniste, hérésie-protée que ses transformations successives avaient rendue en quelque sorte insaisissable, pour ne pas jeter le cri d'alarme et résister de toutes pièces, en la voyant accélérer dans l'ombre le mouvement philosophique dont l'Encyclopédie était le centre.

« Au xviii^e siècle, a dit un publiciste estimé, l'Église catholique n'a point été vaincue, elle a été livrée par les siens, et ses ennemis domestiques lui ont été mille fois plus funestes que ses adversaires déclarés. Les philosophes ne se sont établis au cœur de la place que parce que, avant l'heure de l'assaut, les jansénistes en avaient pratiqué la garnison et ruiné les défenses. »

Diderot l'avouera lui-même dans un livre cynique, en parlant de la société qui formait le salon du baron d'Holbach : « On était là très philosophe, fort janséniste et pas du tout chrétien. » Il est à remarquer, en effet, que la secte dont nous parlons avait su mettre au service de la puissance parlementaire cette population parisienne, dont les chroniqueurs du temps affirment « que son goût pour les romans de Crébillon fils ne l'empêchait pas d'adhérer pour plus des deux tiers au jansénisme », forme transitoire de l'opposition religieuse et politique. L'identité des intérêts devait rendre bientôt la sympathie plus vive encore.

Ce sera l'éternel honneur de Christophe de Beaumont d'avoir, dans un siècle d'impiété railleuse et de corruption raffinée, maintenu, au milieu d'une véritable décadence religieuse et sociale, l'intégrité du dépôt de la foi non moins que le respect jaloux des vieilles mœurs. « Placé sur le siège de la capitale dans des temps difficiles et orageux, il y déploya cette vigueur de caractère, cette fermeté d'âme qui fut dans tous les siècles, et chez tous les peuples, le sceau des grands hommes, et, malgré la chaleur des partis, il mérita le respect et quelquefois l'admiration de ceux mêmes qui lui furent opposés. Quelque nom que l'on ait donné à sa constance et à son inflexibilité, on lui doit cette justice, que jamais l'amour-propre et l'égoïsme ne furent le mobile de sa conduite, et que, lors même qu'il parut aux yeux du monde trop attaché à ses droits, il ne croyait que rem-

plir ses devoirs et obéir à sa conscience. Ce qui relève cette fermeté de M. de Beaumont, c'est qu'elle était accompagnée chez lui de toutes les autres qualités épiscopales, et que ceux qui ont voulu lui chercher des défauts ont été réduits à ne lui trouver que des vertus portées à l'excès. Sévère pour le maintien de la discipline ecclésiastique, irréprochable dans ses mœurs, infatigable dans le travail, il fut le modèle du troupeau confié à ses soins. Bon par caractère, austère par principes, tandis que d'une main il foudroyait le vice et l'erreur, il versait de l'autre des bienfaits abondants dans le sein de l'indigence... »

Ce témoignage est remarquable. Rendu à la mémoire de l'illustre prélat, au lendemain de sa mort, par un des hommes qui le connurent le mieux et de plus près, il résume en peu de mots les principaux traits d'une physionomie que nous avons essayé d'éclairer dans ce livre. On y lira, avec le récit des assauts que Christophe de Beaumont a livrés pour la cause de la sainte Église, le détail des persécutions qu'il a souffertes pour une autre cliente de son grand cœur, — pour la Compagnie de Jésus, — proscrite alors comme aujourd'hui, condamnée comme aujourd'hui à ne pouvoir trouver des juges. Étrange procès, en vérité, que celui où les accusés ne furent jamais ni cités, ni interrogés, ni entendus, ni confrontés ; où la condamnation a toujours prévenu la défense, et où les coupables ne sont pas les victimes ! Procédure étrange que celle où l'arbitraire n'a eu raison

de la justice qu'en fermant les prétoires à coups de déclinatoires de compétence et d'arrêtés de conflit, et en faisant, pour ainsi dire, des juges eux-mêmes autant d'expulsés !

Persuadés, avec tous les gens de bien, qu'une loi n'existe pas par cela seul qu'on l'exécute, les opprimés d'aujourd'hui se reposent dans la conscience de leur bon droit, en se rappelant les paroles qu'adressait Christophe de Beaumont aux opprimés d'hier : « Dans l'état de souffrance où ces Religieux sont réduits, nous regardons leur sort comme très heureux, parce que, aux yeux de la religion, il est infiniment précieux de n'avoir rien à se reprocher au milieu des tribulations qu'on essuie. »

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA NAISSANCE DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT
JUSQU'A SON ÉLÉVATION SUR LE SIÈGE
DE PARIS (1703-1747).

CHAPITRE PREMIER

Le château de La Roque. — La famille de Beaumont. — Naissance de l'enfant. — Sa première éducation. — Qualités et défauts. — Mort de son père. — Présages de sa charité pour les pauvres.

Christophe de Beaumont du Repaire naquit, le 26 juillet 1703, au château de La Roque en Périgord. ✓

On a dit de cette province de l'ancienne France qu'il est peu de pays plus heureusement accidentés. La physiologie générale de la contrée se distingue, en effet, par la variété infinie des mouvements du sol. Il semble que la nature y change d'aspect à chaque pas. Mais si le regard est parfois attristé, vers l'extrême lisière de la région, à la vue de ces pics abrupts déchirés par les orages, de ces roches aux tons fauves où végètent la mousse et le lichen, de ces touffes de bruyères et de genêts qui s'éparpillent au penchant des coteaux blanchis par la craie ou rougis par les ocres ferrugineuses, le voyageur ne pourra s'aventurer longtemps dans les plaines de la Dordogne ou les vallons de l'Isle, sur les bords de la Vézère ou le long des rives de la Dronne, sans qu'il s'arrête à contempler d'un œil ravi la merveilleuse végétation de la campagne, le panorama splendide des collines couronnées de vignes et de bois, les

surprises pittoresques des vieux manoirs qu'on aperçoit tout à coup se dressant au sommet de leurs forêts d'yeuses ou du sein des châtaigneraies.

Le site plus agreste où nous rencontrons le berceau de l'héritier des Beaumont n'a rien qui dépare l'harmonie générale du tableau. Voici La Roque et sa verte vallée. C'est la riante plaine de Saint-Cyprien¹ qui commence à se rembrunir dans un paysage plus sévère, gracieux encore. Le castel est fièrement debout, là-haut, sur les massifs de roches qui l'appuient : un sentier raide, ombragé par des chênes feuillus, y conduit le piéton qui veut éviter les lacets de la grande voie.

Ancienne forteresse irrégulière, composée de plusieurs tours inégales, le château de La Roque a possédé jadis une garnison entretenue par Jean II de Baynac, seigneur de la contrée, qui servit utilement les rois Charles IX, Henri III et Henri IV durant la guerre de la Ligue. On sait le rôle que joua cette poignée d'hommes dans la délivrance de la ville de Sarlat, lorsqu'en 1587, après Coutras, Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et vicomte de Turenne, ayant marché sur cette place avec huit à neuf cents chevaux et cinq ou six mille fantassins, l'investit le 25 novembre, la battit en brèche pendant dix-neuf jours et se vit contraint de lever le siège sans avoir pu la réduire.

La porte d'entrée du château était encore, au dernier siècle, fortifiée, crénelée et garnie de plusieurs « petites

¹ Saint-Cyprien est un chef-lieu de canton, arrondissement de Sarlat, à 54 kilomètres de Périgueux. — Saint Grégoire de Tours mentionne cette localité en parlant du fondateur de l'abbaye, ou prieuré royal, transformée aujourd'hui en un hospice et un presbytère. (Cf. *Lib. de gloria confessor.*, c. c.)

pièces d'artillerie de bronze ¹. » Aujourd'hui, dans l'enceinte restaurée de la maison seigneuriale, si l'on retrouve, comme autrefois, l'écusson des Baynac et l'hospitalité des Beaumont, le chemin de ronde ne retentit plus du pas des hommes d'armes, et la sentinelle a cessé de faire le guet sur la plate-forme de la haute tour. Des souvenirs plus paisibles rajeunissent et égayent cette demeure qu'animait naguère encore un joyeux essaim d'enfants : ce sont les souvenirs du saint archevêque dont le nom seul honore l'Église, sa famille, son siècle et son pays.

Son père, François de Beaumont, ancien guidon des gendarmes de Monsieur, après avoir traité de sa charge et s'être retiré du service en 1688, avait épousé Jeanne d'Aubusson de Miremont qui succomba inopinément dès 1692, laissant deux orphelins que la mort ne tarda pas à ravir comme elle. Sept années s'écoulent. Le 4 janvier 1699, M. de Beaumont contractait une nouvelle alliance, réservée à jeter sur la splendeur de sa maison le reflet d'un rayon nouveau. Marie-Anne de Lostanges de Sainte-Alvère, issue des plus nobles familles du Limousin et du Périgord, comptait parmi ses ancêtres des hommes qui ne s'étaient pas fait une place moins estimable dans les rangs du clergé, de la magistrature, de la marine et de l'armée ².

Femme d'un grand sens et d'un esprit supérieur, elle se recommandait autant par la virile énergie de son

¹ *Histoire généalogique de la maison de Beaumont*, t. I, p. 604.

² La maison de Lostanges, dans le bas Limousin, était marquée entre les premières de cette province par son ancienneté et ses alliances. Les armes sont « d'argent à un lion de gueules couronné, lampassé et armé d'or, et un orle de cinq étoiles de gueules posées 2. 2. et une. » (Cf. *Mercure de France*, avril 1747, p. 202.)

caractère que par l'intégrité sévère de ses mœurs. Le ciel, qui avait déjà béni son union par la naissance de deux fils, Armand et Louis de Beaumont¹, venait de lui envoyer un troisième et dernier enfant qu'elle voulut consacrer à Dieu en lui imposant ce nom prédestiné de Christophe, récent encore parmi les siens, mais qui allait devenir bientôt pour eux le plus familier de tous². Le désir de convoquer le ban et l'arrière-ban de la parenté fit ajourner jusqu'au 10 août les cérémonies du saint baptême, mais l'enfant avait été ondoyé dans la matinée du 29 juillet. Une expresse autorisation de Mgr Paul de Chaulnes, nouvel évêque de Sarlat, rendit légitime ce long retard.

On lit dans les registres de la paroisse Saint-Eutrope de Meyrals³ :

Aujourd'hui, ce 10^e août 1703, a reçu les cérémonies du baptême noble CHRISTOPHLE⁴ DE BEAUMON (*sic*) DU REPAIRE, fils naturel et légitime de noble FRANÇOIS DE BEAUMON DU REPAIRE, et de dame ANNE-MARIE DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVÈRE. Il naquit au château de La Roque le 26 juillet, environ neuf heures du soir, et fut ondoyé

¹ Tous deux naquirent au château de La Roque : Armand, le 12 juillet 1700 ; Louis, le 9 novembre 1701.

² Un des neveux de l'archevêque voulut, en mémoire de son vénéré parrain, que chacun de ses cinq fils portât ce nom de Christophe qu'il avait pareillement reçu à sa naissance. La tradition ne s'en perd point. Il y a quelques années à peine, au château de La Roque, un nouvel héritier des Beaumont du Repaire voyait le jour dans la chambre même où naquit le grand archevêque de Paris : nommé Christophe comme lui, il a été présenté à la même paroisse et baptisé aux mêmes fonts... Dirai-je qu'il n'y a pas jusqu'aux *langes du berceau* qui ne rappellent de touchants souvenirs ?

³ Meyrals est une commune du canton de Saint-Cyprien. Son église a toujours été la paroisse du château de La Roque.

⁴ J'avertis, une fois pour toutes, que ce nom de baptême est écrit dans les actes publics de l'époque, tantôt *Christophle*, tantôt *Christophe*, plus habituellement sous cette dernière forme, la seule qui ait été conservée.

le vingt et neuf du même mois de juillet et au susd. par ordre de Monseigneur de Sarlat. Son parrain a été CHRISTOPHILE DE LOSTANGE DE SAINTE-ALVÈRE, et la marraine ANNE DE BEAUMON dame DU ROGÉ. Les témoins du baptême ont signé avec moy.

DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVÈRE. A. DE BEAUMONT DU ROGÉ.

ANNE DE FORCLOIX DE SAINTE-ALVÈRE.

LACOSTE, *vicaire de Meyrals.*

L'enfant de la nature venait de naître à la grâce. Le rôle de la mère chrétienne commençait.

Un éminent penseur a parlé de ce rôle maternel entrant dans le labeur de la première éducation : c'est avec une sorte de tristesse anxieuse qu'il envisage l'avenir de tout enfant dont l'être moral n'a pas été formé sur les genoux d'une pareille institutrice. « Rien, dit-il, ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. Le jeune homme pourra s'écarter sans doute, mais il décrira, si vous voulez me permettre cette expression, une *courbe rentrante* qui le ramènera au point dont il était parti¹. »

La jeunesse de Christophe de Beaumont n'eut même pas à décrire cette « courbe, » par la raison que l'irréprochable honnêteté de sa vie entière n'a jamais laissé soupçonner le plus léger écart. « La pudeur, aurait dit Bossuet, était née avec lui². » Nous en avons pour garant le témoignage de ceux qui le connurent durant les années critiques de l'adolescence, alors que la né-

¹ *Soirées de Saint-Petersbourg*, par J. de Maistro (3^e entretien).

² Oraison funèbre de Nicolas Cornet.

cessité de chercher de nouveaux maîtres l'exposait, loin du foyer protecteur, aux périlleux hasards des grandes villes. « Il avait le visage d'un ange, a dit l'un d'eux, il en avait surtout les mœurs ¹. » C'était appliquer au futur Athanase l'éloge que Grégoire de Nazianze avait fait d'Athanase enfant : *Vultu angelicus, animo magis angelicus* ².

Un témoignage, plus significatif peut-être, assurément plus inattendu, nous est fourni par ceux-là mêmes qui furent dans la suite les adversaires déclarés de sa personne, les détracteurs constants de ses intentions et de ses œuvres. J'ai nommé la secte janséniste dont le journal haineux, les *Nouvelles ecclésiastiques*, ne cessait de jeter l'outrage et le mensonge aux mémoires les plus vénérées ³. Non seulement ces hommes de la calomnie n'osèrent jamais entamer une réputation de vertu qui s'imposait d'elle-même au respect de tous, mais que de fois, dans leur feuille clandestine, se sont-ils vus contraints à lui rendre, malgré eux, d'irrésistibles hommages !

Non que le jeune Christophe eût apporté en naissant une de ces natures privilégiées qui semblent aller au bien par toutes les pentes. Un mélange de fierté rebelle et de turbulente vivacité menaçait, au contraire, de favoriser chez lui cette végétation d'instincts abaissés et de

¹ Éloge de Mgr de Beaumont, par Ferlet.

² Ἀγγελικὸς τὸ εἶδος, ἀγγελικώτερος τὴν διάνοιαν (*in laudem Athanasii oratio* XXI.)

³ Les *Nouvelles ecclésiastiques* forment une collection commencée en mars 1713 et se terminant avec l'année 1793. Cette publication, insaisissable à la police, fut, au XVIII^e siècle, la grande machine de guerre du parti janséniste. On peut voir, dans les Mémoires du temps, de quel mystère les rédacteurs réussissaient à s'entourer. (*Journal de Barbier*, t. II, p. 211.)

convoitises sans règle qu'il devient si difficile, plus tard, de réprimer et de réduire. L'intérêt de l'enfant demandait qu'on greffât de bonne heure, sur la tige sauvage et stérile de l'orgueil, le rameau franc et fécond de l'obéissance volontaire. La vertueuse châtelaine ne négligea rien pour assouplir la volonté de son fils à ces lois, toujours sages, de la subordination et du devoir. Elle savait que si le plaisir est corrupteur, la peine est assainissante, et elle crut témoigner plus d'amour en contrariant certains appétits et en châtiant certains caprices qu'en laissant les uns et les autres se développer à l'aise dans une atmosphère de bien-être et de caresses. « Qui bien aime bien châtie, » avait dit la sagesse proverbiale de nos pères, car, pour eux, « châtier » c'était « garder chaste. »

Madame de Beaumont n'eut point à se repentir d'avoir si bien compris « qu'il n'y a pas moins de tendresse dans l'énergie qui soumet l'enfant au joug de la discipline que dans la patience qui veille auprès de son berceau ¹. » Le résultat de cette forte éducation ne se fera pas attendre, et l'on peut dire avec le poète,

Que les fruits passeront la promesse des fleurs.

Il est vrai que l'enfant conservera, longtemps encore, les libres allures de son âge et cette fougue impétueuse qui tranchait avec le caractère plus rassis de ses frères aînés; mais ce sera désormais assez d'un mot, d'un regard quelquefois, pour l'arrêter court dans ses entraînements les plus irréflechis. Mieux encore que celle de

¹ Louis Veuillot (*Mélanges*, 2^e série, t. V, p. 128).

l'honneur, la sauvegarde de la piété va rester comme une sentinelle vigilante à côté de ses défauts. On le verra sincèrement empressé à faire agréer ses excuses et résolu à réparer ses moindres fautes. Il n'eût pas dormi tranquille avec un remords.

✓
Debout dès l'aube, il appliquait à l'étude les premières heures de la journée, « les meilleures, » avait dit sa mère, qui ne voulut jamais entendre parler des veillées tardives. C'est à cette prudente école, avouait-il un jour dans sa vieillesse, qu'il contracta les habitudes du travail opiniâtre, mais uniformément régulier, dont il ne s'est départi en aucune saison, même au plus vif des matinées d'hiver. Son talent naturel y gagna de se dégager promptement des nœuds qui en avaient d'abord embarrassé la sève. Les exercices variés du corps alternaient utilement, du reste, avec ces occupations un peu sédentaires de l'esprit : il se montrait alerte, intrépide, parfois téméraire, toujours émerillonné. Quelques marches rudes, des courses violentes à travers champs, une sorte de gymnastique au hasard, toute de sauts et de bonds, avaient donné à ses membres cette élasticité prodigieuse dont mainte tradition de famille rapporte encore d'étranges exemples. Mais nous avons mieux à dire, pour donner raison à l'adage qui permet d'augurer des qualités de l'homme par celles de l'enfant : *Spes messis in semine*.

Au commencement de 1706, Christophe, trop jeune pour se rendre compte de ce qu'on appelle une grande douleur, avait vu couler, sans les comprendre, les larmes de ses parents, attristés par la mort soudaine du frère aîné de madame de Beaumont. Après avoir échappé aux risques de vingt batailles, le malheureux

Louis de Lostanges, marquis de Sainte-Alvère, venait de périr à l'improviste en traversant les eaux de la Dordogne¹. Sa sœur, qui l'aimait avec tendresse, parut fort affligée de cette perte ; mais voici qu'un deuil plus cruel va l'atteindre, elle et ses enfants, au moment où ceux-ci seront d'âge à sentir un peu l'amertume d'une telle épreuve.

Vers la fin d'avril 1740, M. de Beaumont, leur père, succombait à une maladie rapide, entouré de sa famille en pleurs et ne réclamant de ceux qui l'aimaient que des funérailles « sans grand faste » et beaucoup de prières². Quelques jours avant sa mort, le 18 du même mois, il avait confié le pli qui renfermait ses dernières volontés aux mains du notaire royal, en présence de François de Marsis, curé de Saint-Aubin³, et de M^e Antoine Vidal, conseiller au siège de Gourdon. Cette pièce olographe, que nous avons sous les yeux, est datée du 20 avril 1704, « au château noble du Repaire-Laval. » Le testateur, dont la première disposition avait été de léguer « aux pauvres habitants de Meyrals et de Castel la somme de mille livres, » priait d'une manière touchante sa « très chere espouze » de faire élever ses enfants « dans la crainte de Dieu et selon leur qualité. » Il put mourir en paix, avec l'assurance que ses désirs, déjà prévenus, seraient fidèlement remplis.

¹ L'accident eut lieu au mois de décembre 1705. Louis de Lostanges avait été blessé en plusieurs combats, notamment à Senef (1674), où il perdit un œil (Cf. *Mercur de France*, mai 1756, p. 259).

² Je trouve les mêmes expressions de simplicité chrétienne dans le testament de sa mère, Louise de Baynac, décédée le 23 janvier 1679. « Veux mes honneurs funèbres estre faites (*sic*) sans grand faste, mais beaucoup de prières. »

³ Il s'agit de la paroisse de Saint-Aubin de Nabirat (canton de Domme, arrondissement de Sarlat), dans laquelle était enfermé le château du Repaire.

Restée veuve à son tour près de trois orphelins, la vigilante mère eut du moins la consolation de reconnaître que les semences qu'elle avait déposées ne s'égareraient point sur un sol ingrat. Aussi n'est-ce pas en vain qu'elle aura courageusement poursuivi sa tâche d'institutrice, multipliant autour d'elle les bonnes œuvres ignorées et les exemples silencieux. Femme de conscience et d'ordre, partageant comme autrefois ses heures entre les obligations de la piété et les sollicitudes des affaires domestiques, madame de Beaumont s'était engagée, depuis la mort de son époux, à veiller de plus près encore sur l'éducation morale de sa petite famille.

Elle y réussit. Deux choses surtout lui tenaient au cœur et pénétraient chacune de ses leçons : l'amour de Dieu et l'amour des pauvres, la prière et la charité. En même temps qu'elle enseignait à considérer l'une comme un devoir, elle se plaisait à faire estimer l'autre comme une récompense. Une visite, en compagnie de leur mère, chez quelques pauvres nécessiteux de la contrée, c'était, aux yeux des enfants, du bonheur pour plus d'un jour !

L'aimable Christophe, en particulier, semblait n'avoir de plaisir qu'à faire un heureux ; nul ne se chargeait plus volontiers de la distribution régulière des aumônes, et c'était mettre son cœur en pénitence que de le sevrer de ce mérite et de cette joie. Faut-il nous étonner que le doux enfant, chez qui les délicatesses naïves de l'âge s'associaient fort bien à la précoce fermeté du caractère, ait su pratiquer la charité avant même de savoir qu'elle est une vertu ?

On affirme que ce religieux penchant de son âme

le conduisit un jour à dépasser les bornes de la prudence et que des serviteurs le surprirent se dépouillant, par un froid très vif, d'une partie de ses vêtements pour en couvrir un pauvre. Toute sa vie est en germe dans ce trait de charité généreuse.

Les indigents l'oublieront moins que personne, et l'on entendra par la suite, suivant l'expressive image de l'histoire des saints, la foule des nécessiteux bourdonner continuellement à sa porte « comme les abeilles à l'entrée de la ruche ¹. »

¹ « Multitudo etiam pauperum *sicut apes ad alvearium*, conveniebant ad eum. » (Bolland. 25 aug., in vita S. Aredii, p. 184.)

CHAPITRE II

Premiers germes de vocation. — Entrée dans la cléricature. — Le diplôme de maître ès arts. — Beaumont se lie d'amitié avec François de Crussol. — L'inondation de Toulouse en 1727. — Les études à l'Université de Paris. — Succès de Beaumont en théologie.

L'heure était venue pour Christophe de Beaumont de compléter, au sein des universités et des collèges, l'éducation dont sa mère avait assis les bases, avant de la livrer aux maîtres chargés de couronner l'édifice des études classiques¹.

C'est à Toulouse d'abord, plus tard à Paris, que nous retrouverons ce noble jeune homme, partout resté fidèle aux enseignements du foyer natal. Mais ici, plus encore que pour la période des années du berceau, les documents nous vont manquer. Le lecteur en sera moins surpris s'il veut bien se rappeler que, pour la plupart des hommes célèbres, leur existence ne paraît commencer qu'avec la vie publique, en sorte que les pre-

¹ S'il faut en croire Baudeau (*Revue rétrospective*, t. III, p. 366), Christophe de Beaumont aurait appris les éléments de la langue latine chez un précepteur du Bugue (aujourd'hui chef-lieu de canton dans la Dordogne, à 24 kilomètres de Sarlat).

mières années s'écoulaient sans laisser de souvenirs enregistrés par les contemporains.

Tandis qu'Armand de Beaumont, devenu comte de La Roque par la mort de son père, se dispose à contracter une alliance qui lui permettra de faire souche d'héritiers nouveaux, Louis, cadet de famille, s'est tourné vers la profession des armes et ne songe qu'aux aventureuses perspectives de sa carrière. Quant à Christophe, le dernier des trois frères, on avait décidé depuis longtemps qu'il serait d'Église, car ses aptitudes, non moins que ses goûts, l'inclinaient dès l'enfance aux fonctions saintes de la cléricature.

Je n'ai pas à me demander si des calculs d'intérêts purement humains, si des convenances de société, d'usage ou de fortune entrèrent pour quelque chose dans l'arrangement de ces diverses destinées; je sais que madame de Beaumont, si désireuse qu'elle fût de consacrer et d'accroître pour l'aîné de ses enfants le patrimoine héréditaire, n'aurait pas été femme à entretenir le plus jeune de tous dans une de ces vocations hasardées et sans racines qui sont toujours un embarras, alors même qu'elles n'arrivent pas à être un malheur. En réalité, la vocation du vertueux Christophe n'avait jamais été suspecte ni douteuse. Elle s'était trahie, à son insu, jusque dans la familiarité de ces jeux d'autrefois où le futur archevêque de Paris, gravement occupé à reproduire le spectacle des cérémonies liturgiques, semblait préluder avec son parfait bon air au véritable ministère des autels. Armand et Louis en prenaient fréquemment occasion de l'appeler « monseigneur; » sa mère se contentait d'admirer tous bas les progrès d'une piété sérieuse qui aurait pu faire dire de

lui, comme de l'évêque de Césarée encore adolescent : « Il était prêtre avant d'être prêtre. ¹ »

Ce fut donc grande joie pour cette mère, quand, aux fêtes de Pâques 1723, l'étudiant de Toulouse l'avertit qu'il se trouvait presque à la veille d'offrir au Seigneur les prémices de ses vingt ans. Des lettres dimissoriales étaient nécessaires : elle s'empressa de les solliciter pour lui à l'évêché de Sarlat. Le 12 mai, Mgr Alexandre Le Blanc, par acte scellé de son sceau, donnait à « noble Christophe de Beaumont » licence de recevoir la tonsure cléricale des mains de tout prélat en communion avec le siège apostolique, à la seule réserve de l'examen de rigueur ². Le 8 juillet de la même année, ce jeune homme de condition était introduit dans la chapelle du palais archiépiscopal de Toulouse, où Mgr Henri de Nesmond, toutes formalités remplies ³, le marquait pour toujours de la couronne ecclésiastique et lui imposait le modeste vêtement des clercs ⁴.

Peu de jours auparavant, dans l'après-midi du 2 juillet, Christophe venait de conquérir son diplôme de

¹ Ἰερεὺς... καὶ πρὸ τῆς ἱερωσύνης. (Greg. Naz. in laudem Basilii magni oratio XLIII.)

² L'original de cette pièce, ainsi que la plupart de celles que nous aurons à citer, se trouve entre les mains de M^{me} la comtesse de Noailles, née de Beaumont, qui a bien voulu nous en livrer copie. Le double de ce document fut inscrit, le 11 juillet 1723, au « Registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Toulouse. »

³ « Rite dimisso, examinato, capaci et idoneo reperto. »

⁴ C'est donc fort gratuitement que l'auteur fantaisiste des *Souvenirs de la marquise de Créquy* veut faire de « l'abbé de Beaumont, » en 1721, le conclaviste du cardinal de Gesvres. Après l'avoir donné pour « un joli garçon de dix-huit à vingt ans, qui était modeste comme un ange et qui mangeait comme un diable, » il nous le représente en amateur « curieux d'antiquités, courant perpétuellement dans la ville et la campagne de Rome. » Le tout, pour mettre à la charge d'un conclaviste, *non tonsuré*, une de ces histoires bizarres qui faisaient longtemps avant lui le tour des anciens *ana.*

maître ès arts « à l'unanimité des voix¹. » C'est ce qu'atteste le document signé par le chancelier de l'université toulousaine, et contresigné par un docte religieux de la Compagnie de Jésus, le P. Boysson, sous les « auspices » duquel il s'était présenté aux épreuves de l'acte public.

Les jansénistes répandirent plus tard tant de mensonges, relativement aux qualités naturelles de l'archevêque de Paris et au succès de ses études; les dictionnaires biographiques ont tant répété depuis, sans peut-être songer à mal, les dires intéressés de ces calomnieurs, qu'il ne nous déplaît nullement d'avoir sous les yeux une preuve nouvelle de la déloyauté des uns et de la facilité inconsciente des autres à leur faire écho. Le diplôme dont je parle ne se borne point, en effet, à signaler « la brillante érudition » du candidat, « l'ingénuité de ses mœurs et l'intacte renommée de sa vie²; » on y constate encore qu'il a « vaillamment traversé les périls de la dispute solennelle ainsi que la sévérité des concours³, » et l'approbation sans réserve de tous ses juges témoigne en quelle estime chacun tenait dès lors « son mérite et son talent⁴. » Nous ne tarderons pas à nous convaincre qu'il y avait, dans ces éloges, autre chose qu'une formule de félicitations banales.

Un seul événement de famille vint jeter quelque distraction au milieu des travaux que poursuivait, avec une ardeur infatigable, notre jeune maître ès arts. Le

¹ « Nemine prorsus discrepante. »

² « Egregia eruditione, bonis moribus, honesta existimatione et fama præditus. »

³ « Publica disputatione et severiore examine strenue se gesserit. »

⁴ « Summo omnium doctorum ac magistrorum qui aderant assensu. »

15 mars 1724, son frère Armand, seigneur du Repaire, épousait à Cahors Marie-Anne de Faurie, fille d'un ancien trésorier de France en la généralité de Montauban. Retenu par ses études, Christophe eut le regret de ne pouvoir assister aux fêtes du mariage, mais il promit de s'intéresser devant Dieu au bonheur de son cher aîné, et le ciel bénit si bien cette union sanctifiée par la prière que, cinquante ans après, les deux époux célébraient au château de La Roque la solennité patriarcale des « noces d'or. »

C'est vers le même temps que l'abbé de Beaumont nouait à Toulouse, avec un de ses cousins grandement apparenté, l'amitié la plus étroite et désormais la plus indissoluble. Ils se trouvaient à peu près du même âge, car François de Crussol était né le 24 janvier 1702, au château de Montmaur, dans le Lauragais. Dernier enfant d'Alexandre Galliot de Crussol d'Uzès¹, comte d'Amboise, et de Charlotte Gabrielle de Timburne de Valence, il avait terminé ses études au collège de l'Esquile, et il entrait plein d'avenir dans cette carrière ecclésiastique où sont tenus en réserve pour lui les suprêmes honneurs. Quoique assez opposés de caractère, les deux nobles jeunes gens demeuraient si fermement unis d'idées et de sentiments, d'esprit et de cœur, qu'ils paraissaient en quelque sorte se compléter l'un

¹ La mère de Christophe de Beaumont était petite-fille d'Élisabeth de Crussol d'Uzès, laquelle avait épousé, le 14 décembre 1603, Jean-Louis de Lostanges, seigneur et baron de Sainte-Alvère. — On sait que Crussol est le nom de la famille d'Uzès. C'était autrefois une baronnie dans le Vivarais. Le château, siège de cette baronnie, fut construit sur un escarpement très remarquable, non loin de Saint-Péray, dans l'Ardèche. Du vieux donjon, vulgairement appelé les *Cornes de Crussol*, il ne reste plus qu'un pignon, celui du nord.

l'autre, et peut-être se flattaient-ils alors de rester inséparables. La séparation ne s'accomplit pas moins à son heure, mais ils s'étaient promis de disposer les voies à de nouveaux rapprochements. L'occasion se présenta bientôt dans une circonstance dont le souvenir est de ceux qui ne s'effacent plus.

François de Crussol, nommé, sur la fin d'août 1727, abbé de Charroux (diocèse de Poitiers), traversait Toulouse pour s'y rencontrer avec Christophe de Beaumont, lorsque, le 12 septembre, une effroyable calamité répandit tout à coup l'épouvante et le deuil dans la ville qui leur avait été si longtemps hospitalière¹. En moins de deux heures, l'île de Tounis et le quartier Saint-Cyprien sont rendus inabordables par une crue subite des eaux de la Garonne. L'église Saint-Nicolas, le cimetière, les hôpitaux, tout est bientôt envahi. On voyait des ossements blanchis, entraînés par les eaux, à côté de bières récentes renfermant encore les cadavres qu'on leur avait confiés. Les désastres furent incalculables : neuf cent trente-trois maisons détruites ou ébranlées, douze cents familles réduites à l'aumône, une perte sèche de seize cent mille francs (somme considérable pour l'époque), tel fut l'affreux bilan d'une catastrophe que nous avons vu se renouveler, au mois de juin 1875, dans des proportions non moins douloureuses.

Les qualités qu'il avait déployées à Toulouse dans le cours de ses premières études, Christophe de Beaumont eut l'art de les mettre plus en relief encore, pour ses études supérieures, au sein de l'université de Paris.

¹ Cf. *Annales de la ville de Toulouse* (année 1727), collection manuscrite des archives de l'hôtel de ville.

Fort assidu au travail, d'une pénétration d'esprit peu commune, il abordait les divers genres d'instruction avec une aisance qui n'avait d'égale que la solidité de son jugement, toujours très net et très droit. Aussi, sans prétendre l'élever à la hauteur de ces talents hors cadre dont un même siècle fournit trop peu de modèles, nous lui appliquerions avec avantage une parole célèbre, en le rangeant parmi « les premiers après ceux qui ont du génie. » Il ne laisse pas d'y avoir là une belle place à prendre pour les intelligences d'élite.

L'abbé de Beaumont arrivait dans la capitale en un moment où les esprits, surexcités naguère par les querelles passionnées du jansénisme, éprouvaient une espèce de lassitude et comme un besoin de détente. Cette accalmie, je l'avoue, fut de courte durée; mais la réaction qu'elle opéra ne pouvait pas être, pour le nouveau venu, sans quelque influence sur la direction de ses études théologiques. Le cardinal de Noailles était mort le 4 mai 1729, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Mgr de Vintimille du Luc, qui lui succédait sur le siège de Paris, avait, le jour même de son entrée en charge, pressé les membres du chapitre métropolitain de faire acte formel de soumission à la bulle *Unigenitus*. Le lendemain, 7 septembre, leur adhésion presque unanime consolait l'archevêque et l'encourageait, en lui donnant l'espoir que d'autres démarches ne rencontreraient pas ailleurs une résistance plus obstinée.

Je passerai sur le récit de ces luttes, qui ne sont point directement de mon sujet, mais je dois rappeler, en quelques mots, les conjonctures qui déterminèrent la faculté de théologie à rompre avec des antécédents regrettables.

Il y avait quatorze ans que ce corps célèbre offrait l'exemple de l'insubordination et de l'amour des nouveautés. Un grand nombre de ses membres souhaitaient de sortir enfin de cet état et de rendre à leur compagnie la paix et l'estime des gens de bien¹. La présence des agitateurs rendait ce retour difficile : un acte vigoureux de Louis XV précipita le dénouement. Le 4 novembre 1729, la Faculté de théologie s'étant réunie à la Sorbonne, sous la présidence de son doyen, M^e Jacques Leullier, le syndic, M^e de Romigny, ouvrit la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale du 22 octobre. Cette pièce, conçue dans des termes fort sévères, excluait des assemblées et privait « de toutes fonctions et droits de docteurs » ceux qui, depuis la déclaration du 4 août 1720, avaient appelé de la Constitution, adhéré à l'évêque de Senez² ou rétracté la signature précédemment apposée par eux au formulaire.

Environ cent docteurs se trouvaient atteints par cette lettre ; la moitié au moins assistait à la lecture qui en fut faite. Le syndic fit observer que toute délibération devenait impossible, eux présents, et il proposa de remettre la séance à un autre jour. « A la prochaine réunion, ajouta-t-il, ne se trouveront pas ceux qui doivent s'en abstenir ; la volonté du roi leur est suffisamment connue, et je suis trop persuadé de leur prompte et fidèle obéissance pour croire qu'ils puissent manquer

¹ Cf. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le xviii^e siècle*, par Picot, t. II, p. 259 (3^e édition).

² Jean Soanen, un des quatre évêques qui en appelèrent au futur Concile, à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Il eut même le triste courage de nommer cet acte du Saint-Siège un *décret monstrueux*.

de s'y conformer. De mon côté, je veillerai, comme c'est mon devoir, à ce que les intentions du roi soient remplies¹. »

La Faculté s'assembla de nouveau, le 8 novembre. Douze docteurs, au nombre desquels il faut compter le théologien Tournely, furent députés à l'effet d'examiner les mesures à prendre et de formuler un projet de résolution. Dans la séance du 15 décembre, Tournely déposa un remarquable rapport, concluant à ce que la constitution du pape Clément XI fût reconnue comme « un jugement dogmatique de l'Église universelle. » Sur cent un docteurs présents à la séance, quatre-vingt-quinze votèrent en faveur des conclusions formulées. L'appel au concile général et tous les actes contraires à l'obéissance due au Souverain Pontife furent solennellement révoqués; enfin, on arrêta que les candidats aux grades en théologie seraient tenus par la suite, sous peine d'exclusion, de déclarer qu'ils adhéraient « de cœur et d'esprit » à la bulle *Unigenitus*.

Christophe de Beaumont sera donc un des premiers à prêter le serment devenu obligatoire pour tout aspirant aux grades. Il venait, en effet, de recevoir le 7 octobre 1730, ses nouvelles lettres de maîtrise², lorsqu'il

¹ *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Jourdain, p. 352.

² On lit dans les *Acta Rectoratus Parisiensis* (n° 1348) : « 1730, die 9^a septembris, graduatus fuit magister artium M^{er} Christophorus de Beaumont, clericus Sarlatensis et benefic (iatus). — Exp. (editæ litteræ) 7 oct. 1730. » (*Mss. de la Biblioth. nationale*, suppl. latin.) — La pièce originale se trouve parmi les papiers de M^{me} la comtesse de Noailles. Nous y voyons que l'abbé Christophe, après avoir subi de sérieux examens (*examinibus rigorosis*), a remporté avec honneur le prix de son grade (*laudabiliter et honorifice adeptus est*).

se présenta, le 9 janvier suivant, aux épreuves plus significatives du baccalauréat en théologie. C'étaient deux examens à subir, de quatre heures chacun, l'un sur la philosophie, l'autre sur la première partie de la *Somme* de saint Thomas; sans parler d'une thèse appelée *Tentative*, qu'il fallait défendre pendant six heures. Le succès répondit pleinement aux espérances des maîtres, et le diplôme qui l'enregistre constate qu'on doit envisager, dans ce prix légitime du travail et du savoir, non seulement une sorte d'attestation de la faveur publique, mais encore le témoignage de l'évidence elle-même¹! Ce n'était là, du reste, qu'un début de bon augure à l'entrée de cette difficile arène de la « licence », où notre glorieux bachelier s'engageait.

Mais, avant de l'accompagner derechef sur le terrain des tournois théologiques, nous devons raconter, avec quelque étendue, une phase intéressante de sa vie d'études.

¹ « Non solum fama referente, sed ipsius rei evidentia declarante. »
(Diplôme du 1^{er} février 1731. — Papiers de Mme de Noailles.)

CHAPITRE III

Réunion de famille à La Roque. — Le chapitre noble des comtes de Lyon. — Christophe de Beaumont y recueille la succession de René de Lévy. — Il est élevé au sous-diaconat. — Preuve testimoniale des quartiers de noblesse. — Réception solennelle du jeune chanoine. — Son noviciat. — L'épisode de la chaise de poste.

Deux mois s'étaient écoulés depuis la délivrance du dernier diplôme. L'abbé de Beaumont respirait alors l'air natal dans la famille de son frère, parmi les souvenirs aimés de ce château de La Roque où tous les cœurs en fête attendaient la naissance prochaine du second fils d'Armand¹. L'enfant vint au monde le 11 avril 1731 et fut ondoyé le surlendemain dans la chapelle de l'une des tours. Chacun déjà se plaisait à l'appeler de son nom de Christophe, par honneur pour l'oncle chéri qui allait être son parrain, quand un événement imprévu obligea de remettre à plusieurs mois les cérémonies religieuses, fixées d'abord à une date assez rapprochée.

¹ Le 29 avril 1728, Armand de Beaumont était devenu père d'un premier enfant, qui fut nommé Louis. Ondoyé au château, le 1^{er} mai de la même année, Louis avait été baptisé l'année suivante, le 27 février, dans la paroisse de Meyrals.

On se trouvait au lundi, veille de mai. Un courrier extraordinaire, dépêché de Paris, arrive à franc étrier avec un message important. L'abbé se hâte de briser le cachet, et, dès le premier mot, il a compris qu'un des rêves de sa mère peut bien être sur le point de se réaliser. La nouvelle est grave, en effet. On annonce que messire René de Lévy, chanoine-comte de Lyon, vient de mourir dans la capitale et que sa succession demeure ouverte.

Il n'y a donc pas d'heures à perdre ; car, si Christophe de Beaumont est inscrit depuis longtemps en avance-ment d'hoirie pour une place vacante dans le noble chapitre, de hautes interventions pourraient, lui absent, favoriser les espérances de quelques rivaux. On le presse, en conséquence, d'aller plaider à Lyon sa propre cause.

Il quitte aussitôt La Roque dans la matinée du 2 mai, sans toutefois soupçonner que, le jour même où il se met en route, les suffrages réunis des « seigneurs capitulants » l'invitent à justifier de ses prétentions à la « chanoinie et comté. »

C'était, à l'époque dont nous parlons, un honneur des plus recherchés que celui de siéger au milieu de cette « grande aristocratie sacerdotale, riche, puissante, dotée des plus beaux privilèges et droits, et qui tenait par la noblesse distinguée et prouvée de ses membres aux plus anciennes et aux plus illustres familles du royaume ¹. » Cinq papes ², quatorze cardinaux, quantité

¹ *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, par J.-B. Montfalcon, t. V, p. 39.

² Innocent IV, Grégoire X, Adrien V, Boniface VIII, Clément VI.

de prélats, d'évêques et d'archevêques sortirent de ce chapitre, que des prérogatives insignes distinguaient de tous autres. Le nombre des chanoines, autrefois de soixante-douze, avait été réduit, par un statut organique du 2 novembre 1324, au chiffre définitif et absolu de trente-deux, y compris les huit dignitaires qui formaient comme une aristocratie spéciale au sein d'une compagnie éminemment aristocratique¹. Il n'y fut rien changé, depuis, jusqu'au dernier jour de l'institution, en 1791. Tous devaient appartenir à une noblesse irréprochable et faire preuve de seize quartiers. Le roi de France était, de droit, premier chanoine : c'est à lui que fut réservée la nomination du prévôt de Fourvière (l'un des principaux dignitaires du chapitre), quand eut lieu l'annexion de l'île Barbe à la ville de Lyon.

Si l'on envisage maintenant le prix que les familles attachaient à compter un de leurs membres parmi cette société de choix, on s'expliquera mieux ce que nous avons dit des « rêves » de madame de Beaumont. Et qui n'excuserait cette ambition de mère, — cette faiblesse, si l'on veut, — quand on sait que la pieuse femme attendait d'être en repos sur l'avenir de chacun de ses fils, pour aller dédier à Dieu le reste de ses jours dans un humble monastère de Sarlat ! Il lui sembla donc que tous ses vœux étaient remplis et qu'elle pouvait enfin se retirer du monde le jour où son bien-aimé Christophe lui transmit une copie officielle de la délibération suivante :

Chapitre extraordinaire de l'Église de Lyon, tenu le deuxième may

¹ Le chapitre de Lyon avait pour armoiries « un écu de gueules au griffon d'argent et au lion affronté. »

mil sept cent trente-un, sur les quatre heures du soir, convoqué au son de la cloche pour traiter des affaires d'icelle, où étaient Messieurs les archidiacre, chantre, chamARRIER, sacristain, prévost¹ de Maugiron, de Montjouvent, de Maubourg, de Chauvigny, de Rousillon, de la Garlaye et de Saint-Aulbin, tous chanoines de laditte Église, comtes de Lyon capitulans.

Ledit seigneur archidiacre a dit à la Compagnie que le sujet de la convocation de ce chapitre extraordinaire est le décès de Messire René de Levy, comte de Lyon, arrivé à Paris le vingt-cinquième avril de la même année, au moyen duquel décès vacque sa chanoinie et comté de Lyon, dont il faut pourvoir présentement et déclarer sa terre divisible.

Sur laquelle proposition meurement délibéré, lesdits seigneurs capitulans ont résolu et arrêté qu'il sera présentement pourvû de la ditte chanoinie et comté de Lyon, vacante par décès dudit M^e de Levy; et conformément à l'ancien usage de cette Église, ledit seigneur archidiacre de l'autorité dudit chapitre a publié à haute voix, les portes de la salle capitulaire ouvertes, la Terre que ledit Seigneur comte de Levy prenoit aux dons de cette Église, divisible en la manière accoutumée. *Terra autem ejus habetur pro divisa inter habiles et capaces.*

Et à l'instant est comparu M^e Justinian Grimod, chevalier de cette Église, lequel a supplié la Compagnie de vouloir donner et conférer laditte chanoinie et comté de Lyon, vacante par le décès dudit Sr de Levy, à noble Christophe de Beaumont, clerc tonsuré du diocèse de Sarlat, qui a toutes les qualités requises, rapportant pour cet effet son acte baptistaire et ses lettres de tonsure qui sont en bonne forme.

Laquelle requisition mise en délibération, lesdits Seigneurs capi-

¹ L'archidiacre, nommé par le chapitre, était le suppléant obligé du *doyen*; celui-ci avait la préséance sur les autres dignitaires et présidait de droit toutes les réunions capitulaires auxquelles il assistait. — Le *chantre* était le suppléant du *précenteur*, lequel avait la police du chœur dans ses attributions. — Le *chamARRIER*, élu pareillement par ses collègues, était chargé de la police du cloître. — Le *sacristain*, nommé par l'archevêque, avait soin des autels qui étaient du ressort de la grande sacristie, veillait au trésor, à la conservation de l'argenterie et des linges, etc. — Le *prévôt*, nommé par le roi, était le chef des chanoines de Fourvières.

tulans, après avoir fait faire lecture dudit acte de baptistaire du dix aoust mil sept cent trois, signé, Michel, prieur de Meyrat (*sic*), et de ses lettres de tonsure du huit juillet mil sept cent vingt, signées de Mgr l'archeveque de Toulouze, le tout trouvé en bonne forme : et après avoir eu l'avis de Messieurs les précenteur, comtes de Chemé et de Chantelot, malades au cloître, ont donné et conféré audit noble Christophle de Beaumont ladite chanoinie et comté de Lyon, vacante par le décès dudit M^e de Levy, aux honneurs, droits et revenus en dépendants, à la charge néantmoins de faire ses preuves de noblesse de quatre générations paternelles et maternelles, a la forme des statuts et reglements de cette Eglise d'observer iceux; et ordonné que lettres de provisions luy seront expédiées par le secrétaire du chapitre en bonne et deüe forme. Fait audit chapitre iceluy tenant lesdits jour et an, en présence de M^e Thomas Chaffal solliciteur du chapitre, et Joseph Pottier, battonnier de laditte Eglise, témoins qui ont signées (*sic*) avec Mons^r l'archidiacre pour le chapitre, a la manière accoutumée.

Signé à la minute : D'ALBON, *archidiacre*.

POUR LE CHAPITRE : CHAFFAL, POTTIER et DEBILLY, *secrétaire*¹.

L'Eglise de Lyon était veuve alors de son pontife. François-Paul de Neufville de Villeroy, décédé le 6 février précédent, n'avait pas encore de successeur; il s'écoulera même plus d'une année avant que Mgr de Châteauneuf de Rochebonne vienne prendre possession de la primatie des Gaules. Les réjouissances du 24 juin se ressentirent un peu, cette fois, de l'absence du premier pasteur. C'est à peine si le beau feu d'artifice que les chanoines-comtes firent tirer à l'ordinaire sur la Saône, entre les deux ponts, rappela quelque chose du cérémonial accoutumé pour la fête extérieure. Témoin toutefois d'un spectacle nouveau pour lui, l'abbé de Beau-

¹ Voir les *Registres capitulaires* des comtes de Lyon (Archives de l'hôtel de ville, liv. 155, f^{os} 41-43).

mont ne pouvait manquer d'en expédier à La Roque une relation assez étendue ; il pensait être en cela d'autant plus agréable aux siens qu'il leur procurait la surprise de joindre à la substance de son récit l'appoint d'une bonne nouvelle.

Ce fut, en effet, le lendemain de la fête patronale de saint Jean-Baptiste que le chapitre nomma deux rapporteurs chargés d'examiner les parchemins de noblesse du dernier élu¹. En informant sa famille de cette délibération capitulaire, Christophe laissait comprendre que les formalités d'usage ne traîneraient plus guère en longueur. Il se trompait. Bien des mois vont le séparer de la réception définitive et solennelle.

Dans l'intervalle, nous le trouvons encore à La Roque vers la fin de novembre. Il est venu dégager une promesse déjà ancienne et servir de parrain au fils de son frère, dont le baptême fut enfin célébré le 2 décembre à la paroisse commune de Meyrals². Mais il tardait à Christophe de Beaumont de reprendre la route de Paris afin de disposer convenablement son « entrée en licence. » C'était un gros travail de deux années qui s'ouvrait de nouveau devant lui. Avant de l'aborder de front avec son opiniâtreté habituelle, il crut que le titre

¹ Je lis dans les *Registres capitulaires* : « Le lundi 25 juin 1731, M. le charrier et M. le comte de Maugiron ont été nommés pour examiner et rapporter la preuve littérale de noblesse de M. l'abbé de Beaumont, pourvu d'une chanoinie et comté de Lyon. » (Liv. 155, f^o 45.)

² « Le deux décembre mil sept cent trente-un, je soussigné ai administré les cérémonies du baptême à noble CHRISTOPHE DE BEAUMONT, né au château de la Roque, le onze avril dernier, et ondoyé le treize dudit mois par la permission de messieurs les vicaires généraux. Messire CHRISTOPHE DE BEAUMONT, comte de Lion, et dame CLAUDE DE FAURIE, dame de Gaillad, ont tenus (*sic*) ledit noble CHRISTOPHE DE BEAUMONT pendant les cérémonies... Signé MICHEL, prieur de Meyrals. » (Extrait des registres de la paroisse de Meyrals.)

récent de chanoine-comte lui faisait un devoir de se présenter au chef naturel de son Église, à l'archevêque élu de Lyon.

Mgr de Rochebonne logeait alors à Paris, au noviciat de la Compagnie de Jésus. C'est dans cette maison de retraite qu'il avait voulu attendre les bulles du Souverain Pontife et se préparer à un redoutable ministère¹. Il accueillit avec beaucoup de grâce le jeune membre de son chapitre; mais, tout en le félicitant d'être inscrit dans les cadres d'une corporation à laquelle il se glorifiait d'avoir lui-même un jour appartenu², l'éminent prélat ne put que l'engager à se mettre au plus tôt en mesure de jouir des privilèges afférents à sa haute dignité.

Il n'était pas indispensable, — on l'aura compris, — d'être engagé dans les ordres sacrés avant de s'offrir aux élections capitulaires. Il suffisait, en cas de vacance, de soumettre préalablement les provisions du candidat avec ses lettres de cléricature; mais, une fois l'admission prononcée sur l'examen sérieux des titres de noblesse, le récipiendaire ne pouvait entrer en jouissance de tous les droits de son rang qu'à la condition d'être élevé à l'honneur du diaconat. L'abbé de Beaumont, qui devait attendre encore une année avant d'aspérer à ces fonctions saintes, eut du moins la conso-

¹ Il venait « y recevoir les instructions de la Société, » dit une perfide feuille du temps. « En sorte, ajoute-t-elle, qu'il prit possession de ce grand siège (de Lyon) avec un renouvellement de ferveur pour la *propagation* de la bulle. » (*Nouvell. ecclés.* de 1733, p. 143.)

² Né le 6 janvier 1671, M. de Rochebonne avait été reçu chanoine-comte de Lyon à l'âge de vingt ans, le 22 décembre 1691. Il était fils de Charles-François de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, et de Thérèse Adhémar de Grignan de Monteil.

lation de recevoir aux quatre-temps de septembre, le premier des ordres majeurs. Il avait été « minoré, » la veille¹. Mgr de Vintimille, livré tout entier aux sollicitudes que lui créaient les fanatiques du cimetière Saint-Médard, s'était fait suppléer pour la double cérémonie par l'évêque de Bethléem, Louis le Bel, qui défendait lui-même à ce moment dans la capitale les prérogatives de son modeste siège contre le jansénisme envahissant du trop fameux Caylus d'Auxerre².

A peine sous-diacre, l'abbé de Beaumont, qui vient de disputer fort honorablement pour les thèses préparatoires à la *Sorbonique*³, se dirige aussitôt vers Lyon où doit se terminer la grande affaire qui le préoccupe depuis plusieurs mois. Sa présence, d'ailleurs, ne laisse point de paraître urgente à ses ayants cause; car, bien que dès le 3 juillet les comtes de Chantelot et de Chavigny eussent été désignés commissaires par le chapitre pour assister à la dernière vérification des pièces produites, le rapport du comte de la Garlaye ne put être déposé que dans la séance du 8 novembre. L'arbre généalogique, les armes, le blason, les originaux des titres et contrats, tout avait été longuement et minu-

¹ Les lettres d'ordination expédiées par l'abbé L. de Romigny, vicaire général, sont du vendredi 19 et du samedi 20 septembre 1731. (Papiers de M^{me} de Noailles.)

² Les évêques de Bethléem, chassés de Palestine avec les Latins, s'établirent en France, à Clamecy, dès 1223. Ils étaient à la nomination des comtes et des ducs de Nevers, avec l'agrément du roi et la confirmation du pape. — Mgr Chérubin-Louis le Bel était le quarante-huitième évêque de Bethléem, depuis la fondation de cet évêché en 1110.

³ L'une d'elles se nommait la *mineure ordinaire* et durait six heures; l'autre, appelée *majeure*, durait quatre heures de plus. Elles avaient pour objet les traités de la religion et de l'Église, l'Écriture sainte, les conciles, ainsi que divers points de critique et d'histoire.

tieusement étudié; rien n'avait été surpris qui ne fût en « bonne et probante forme ¹. »

Il ne restait donc plus à fournir que ce qu'on appelait « la preuve testimoniale. » Il y fut procédé dans la grande assemblée du mardi 16 décembre par la déposition successive de quatre gentilshommes de nom et d'armes : messire Antoine de Thélis de Valorge, abbé de l'Île-Barbe; messire Roger-Joseph, marquis de Damas, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; frère Jean-Joseph de Caissac et frère Jacques de Montjouvent, tous deux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Après avoir prêté serment, les uns sur l'Évangile, les autres sur la croix de Malte, et attesté qu'il n'existait entre eux et l'abbé de Beaumont aucune espèce de parenté, chaque témoin fut interrogé à son rang sur les qualités du candidat et l'état de noblesse de sa maison ².

Les réponses ayant paru satisfaisantes, les seigneurs capitulants déclarèrent la preuve « bonne et valable, pour avoir été bien et deument faite suivant les statuts. » Le récipiendaire fut alors introduit dans la salle et supplia « humblement » le vénérable chapitre de « le vouloir recevoir en cette compagnie, offrant de faire le serment et de paier comptant le principal de sa

¹ J'ai relevé ces détails, et les suivants, dans les registres mêmes des chanoines-comtes, à l'article *Beaumont* (liv. 156, f^{os} 84-89); ce qui permet de rectifier certaines dates erronées qui se sont glissées dans la grande *Histoire généalogique*.

² « *Enquis* s'il connoist le chanoine à recevoir, s'il est sain et adroit de sa personne, de bonnes mœurs, d'age competent, de suffisante littérature, s'il n'a fait aucun vœu ou profession de religion, s'il est né en loyal mariage; *a dit* connoistre, etc... *Et plus* n'a déposé et a signé à la minute. » (*Registres capitulaires*, liv. 156.)

livraison, valeur de sa chape et droits des officiers de cette Église, comme aussy toutes les autres charges deues par les nouveaux chanoines et comtes de Lyon à leur réception ¹. »

Tout était prêt. On fait entrer « Messieurs les gens du roy » préalablement invités à la cérémonie. M. Pupil, premier président de la Cour des Monnaies, et M. de Glatigny, avocat général en la même cour et sénéchaussée de Lyon, prennent place entre le précenteur et le chantre. Messire Guillaume de la Barre, trésorier de l'Église, « revêtu d'une mitre et chape de brocart, » a déjà solennellement déposé les saintes reliques sur la table de marbre que recouvre un tapis de velours pourpre. Christophe de Beaumont, paré de l'habit canonial qu'il a reçu des mains du précenteur ² et portant au cou le cordon rouge, brodé d'or, au bas duquel est attachée la croix de vermeil avec l'effigie de la sainte Vierge et de saint Jean ³, s'avance au milieu de l'assemblée, et s'agenouillant entre deux enfants de chœur

¹ C'était un total de 400 livres pour valeur de sa chape et de 300 livres pour le principal de sa livraison, auquel il faut ajouter les 40 livres nécessaires à l'achat de « deux aubes pour l'uzage de l'église. » (*Archives capitulaires*, liv. 156.)

² Il entrait, en effet, dans les attributions du *précenteur* de donner l'habit et le cordon aux jeunes chanoines-comtes. Ce dignitaire était également chargé des examens des enfants destinés aux écoles ecclésiastiques, des écoliers qui passaient clercs, et des clercs quant au psautier.

³ Cette décoration avait été octroyée, en 1721, par lettres patentes du roi, confirmées par un bref d'Innocent XIII (*Journal historique* de mars 1722, p. 229). — Sur la demande du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, Louis XV, par nouvelles lettres datées de Versailles, au mois de mars 1745, permit aux chanoines de porter à l'avenir une croix d'or émaillée à huit pointes, terminée par quatre couronnes de comte, avec quatre fleurs de lys dans les angles, sur laquelle seront représentés les SS. Etienne et Jean, tous deux patrons de l'église de Lyon. » La croix était suspendue au cou par un ruban couleur de feu liséré de bleu (Enregistré, le 7 avril, au parlement de Paris).

qui élèvent leur flambeau de cire blanche, il prononce à haute voix la formule ordinaire du serment ¹.

Le nouveau chanoine jurait, en substance, « fidélité et soumission aux anciens statuts ainsi qu'aux règlements futurs que le besoin des temps pourrait rendre un jour nécessaires. » Il promettait de « ne jamais souffrir que la moindre atteinte fût portée aux propriétés de la compagnie ou à ses biens et de s'opposer à toute élection d'un membre qui n'aurait pas été promu selon les règles canoniques. » Il s'engageait enfin à « respecter l'ordonnance qui avait réduit le nombre des chanoines-comtes, et à ne point s'affranchir sans motif des lois sacrées de la résidence. »

Les officiers du roi s'étant alors retirés, l'abbé de Beaumont, escorté par le seigneur chamarier et le comte de la Garlaye, fut conduit au chœur de la Primatiale et installé à sa place du « côté droit » avec le rit accoutumé. Après lecture faite des provisions et autres formalités d'usage, « nul n'empêchant ny contredisant, » on le ramena dans la salle capitulaire où ses collègues lui donnèrent le baiser de paix. La fête s'acheva dans une effusion réciproque de compliments et d'actions de grâces.

Le « noviciat » allait donc commencer pour le jeune chanoine. Cette période, qu'on nommait la « rigoureuse, » comprenait tout le temps qui s'écoule de la veille de

¹ Cette pièce latine, que sa longueur nous empêche de reproduire, peut être consultée dans un curieux manuscrit sur vélin qui porte le n° 876 à la Bibliothèque de Lyon (catalogue Delandine, 1334). L'*Histoire monumentale* de cette ville (t. V) la donne pareillement *in extenso*, mais il est à regretter que certaines fautes typographiques en rendent parfois le sens inintelligible. Signalons, par exemple, *consentiens* et pour *consentiens ut*, et surtout *merum* mis pour *morum*. Il faut, de plus, ajouter *et compositionem* avant *factum ultimo*, et intercaler *canonicorum* entre *certo* et *numero*.

Noël à la fête de saint Jean-Baptiste. Pendant ce stage de six mois, Christophe de Beaumont ne participera point à la jouissance des revenus de l'église et ne sera pas considéré comme capitulant; il assistera bien aux délibérations générales, mais sans qu'il ait, à la lettre, « voix au chapitre. » C'était, en effet, la condition du novice de ne pouvoir être compris dans la répartition des menses et terres vacantes, s'il n'avait fait dans le cloître la résidence semestrielle. Son noviciat terminé, le titulaire était encore astreint à un séjour de même durée, sous peine d'encourir les censures disciplinaires portées contre les délinquants.

A toute règle son exception. Ces lois de la résidence devaient nécessairement fléchir, de temps à autre, en regard de certains devoirs incompatibles. C'est ainsi que Christophe de Beaumont, après s'être montré d'une exactitude parfaite jusqu'au vendredi 16 janvier 1733, fit valoir, ce jour-là, son très vif désir d'aller poursuivre sa théologie à l'université de la capitale, et supplia la compagnie de vouloir bien lui octroyer son congé, « en le dispensant du surplus de la continuation de sa résidence et rigueur, en faveur de ses études; le tout, conformément aux statuts et règlements de cette Église. » La permission ne pouvait être refusée. Ce fut néanmoins à la charge pour lui d'envoyer au chapitre, dès son arrivée à Paris, une attestation en forme « qu'il a repris et continué ses études. » Pareille attestation devra, au surplus, être régulièrement adressée « de trois mois en trois mois¹. »

Ne laissons point l'abbé de Beaumont reprendre, au

¹ *Actes capitulaires* de 1733, liv. 152, fo 2.

terme du voyage, la série des cours interrompus, sans révéler un fait aussi simple que touchant qui marqua une des étapes de cette longue route¹.

On était au cœur de l'hiver. L'àpre bise qui soufflait depuis quelques jours faisait conjecturer que la nuit serait plus inclémente encore. Le noble comte avait arrêté sa chaise de poste dans une remise qui prenait jour sur le grand chemin, lorsqu'il crut entendre à ses côtés des gémissements plaintifs. Un courrier de province, chargé du service ordinaire des correspondances, poussait à ce moment la porte de la salle basse et s'en allait tomber, plutôt que s'asseoir, près de l'âtre où pétillait un fagot de ramilles sèches. L'abbé de Beaumont s'approche avec inquiétude du malheureux, tout frissonnant de fièvre, dont le visage se baigne d'une transpiration de fâcheux augure. Il l'interroge d'un air de bienveillante pitié et s'offre à lui rendre ses bons offices. Sensible à ces marques d'intérêt où le calcul n'entraît pour rien, l'homme aux dépêches explique, en gémissant toujours, la triste situation qui lui est faite. Un feu intérieur le dévore, sa tête est brûlante, et les cahots violents d'une mauvaise voiture achèvent de briser ses membres à chaque tour de roue.

Poursuivre sa route ? c'est se résigner d'avance à mourir en chemin. Prolonger sa halte au relais ? c'est, pour un père de famille, courir le terrible risque de perdre, avec sa place l'unique gagne-pain de sa femme et de ses enfants. L'abbé demeurait pensif. Bientôt sa cha-

¹ Ce fait est mentionné par l'abbé Ferlet, chanoine de Saint-Louis du Louvre, dans l'éloge funèbre de Mgr de Beaumont, prononcé à Saint-Roch, le 18 décembre 1782, en présence de l'Assemblée du clergé de France, que présidait le cardinal de la Rochefoucauld.

rité a trouvé la solution : il ne se donnera pas de repos qu'il n'ait contraint le malade à l'accepter de bon cœur.

Quelques jours après, en effet, on aurait pu voir entrer à Paris un humble postillon monté dans une chaise élégante et convenablement capitonnée. Quant à Christophe de Beaumont, qu'elle avait laissé loin en arrière, il arrivait plus tard, pénétré d'humidité et de froid, dans la méchante patache qui soubresautait à tous les heurts.

CHAPITRE IV

Beaumont reprend le cours de ses études théologiques. — Il est ordonné diacre. — Débat que soulève le jubilé séculaire du chapitre lyonnais. — Bref de Clément XII qui tranche la question. — Lettre-circulaire des chanoines-comtes aux évêques de France. — Beaumont est appelé à l'honneur du sacerdoce. — Le grand jubilé de 1734 à Lyon. — La mission préparatoire. — Les réjouissances du 24 juin. — Clôture solennelle des fêtes du Grand Pardon.

Rentré à Paris dans les premiers jours de février 1733, Christophe de Beaumont laissa craindre un moment que la reprise de ses études théologiques ne subît tout à coup un grave retard. Éprouvé déjà par les fatigues et les gênes du voyage, saisi dès son arrivée par les brumes pénétrantes d'une atmosphère insalubre¹, il se ressentit bientôt de l'indisposition qui donnait alors quelques alarmes pour la santé publique. C'était une sorte d'épidémie catarrhale, assez bénigne d'ailleurs, mais à laquelle peu de personnes échappèrent entièrement. « Il y a ici, écrivait Barbier, plus d'un tiers du monde dans

¹ « Le 6 et le 7 de ce mois, vendredi et samedi, il a fait un brouillard si épais et si noir qu'on ne voyait point les lanternes allumées. Tout le monde, dans les rues, marchait avec des flambeaux, des chandelles et bougies à la main. Encore avait-on beaucoup de peine à retrouver son chemin et sa porte. Ces brouillards s'étaient arrêtés sur Paris et nous ont été amenés par des vents d'Allemagne remplis de malignité. » (*Journal de Barbier*, t. II, p. 381.)

le lit attaqué de ce rhume, qui prend à la gorge et ensuite à la tête ; les chirurgiens ne font que saigner toute la journée¹. » L'abbé de Beaumont paya plus largement que d'autres son tribut forcé à la crise générale, car elle avait menacé de se compliquer chez lui d'une pneumonie sérieuse.

Hâtons-nous de dire qu'il en fut quitte pour la peur et que l'ensemble de ses cours n'eut point à souffrir de cette interruption passagère. Nous invoquerions, au besoin, l'exactitude avec laquelle le jeune chanoine de Lyon faisait passer à ses collègues, de trois en trois mois, l'attestation d'études régulières exigée par les ordonnances du noble chapitre : aussi, le semestre achevé, s'empresèrent-ils de déclarer « bonne et valable sa première résidence de rigueur, » requérant seulement qu'il se nommât en toute rencontre « hôtelier » de l'église primatiale². Certes, il était bien trop jaloux de ses moindres prérogatives, pour ne pas se faire un point d'honneur de cette fidélité scrupuleuse, jusque dans les détails de pure étiquette. Mais là ne se bornait pas son zèle pour les intérêts généraux de la société dont il était membre. Avant même qu'elle songeât à le charger officiellement d'un rôle plus direct, l'abbé de Beaumont avait su intervenir à propos pour la défendre en certaines questions épineuses, et il continuait de s'employer, le cas échéant, pour lui assurer de puissants protecteurs.

La lettre suivante que le duc d'Orléans voulut adresser par son entremise aux chanoines-comtes de Lyon

¹ *Journal de Barbier*, t. II, p. 382.

² *Registres capitulaires des Comtes de Lyon*, à la date du 7 juillet 1733. (Archives de l'hôtel de ville, liv. CLVII.)

témoigne qu'on ne dédaignait pas de l'écouter en haut lieu :

A Compiègne, le 6^e juillet 1733.

Messieurs, vous avés une juste idée des sentimens que j'ay pour vous, lorsque vous me croiés disposé a favoriser, autant que la justice le permettra, un corps qui est comme le vôtre, aussi respectable par son ancienneté et par la sainteté de ses fonctions que par le choix des sujets dont il est composé. Je feray toujours une attention singulière a tout ce qui pourra vous intéresser, soiés-en persuadés, ainsy que du plaisir avec lequel je vous assure icy que je suis et seray a jamais, Messieurs,

Votre très affectionné a vous servir.

LOUIS D'ORLÉANS¹.

Ordonné diacre, le 19 septembre, par Mgr François Madot, évêque de Chalon-sur-Saône, qui suppléait ce jour-là Mgr de Vintimille, Christophe de Beaumont partit presque aussitôt pour le château de La Roque, où l'attendaient les fêtes de famille célébrées à l'occasion du baptême d'Antoine, troisième fils de son frère Armand. Venu au monde dans la matinée du 3 mars, cet enfant, qui avait paru d'abord malingre et délicat, s'annonçait maintenant assez robuste de constitution pour qu'on ne désespérât plus de le voir vivre. Il vécut en effet, et longtemps, et non sans gloire, car nous aurons à raconter plus tard comment il soutint le renom de notre marine militaire par un de ces hardis faits d'armes qui ne manquent point d'avoir en France leur jour de grande popularité.

¹ *Registres capitulaires des Comtes de Lyon*, p. 143. — Louis d'Orléans, fils du Régent, avait pris, depuis 1730, un appartement à l'abbaye Sainte-Geneviève, mais il ne s'y fixa complètement qu'en 1742. C'est là que la mort vint le surprendre, dix ans plus tard.

Sur ces entrefaites, Louis de Béaumont, chevalier du Repaire, était mandé à Versailles pour y prendre « commission de capitaine » dans le régiment d'infanterie de Richelieu, depuis Rohan¹. L'abbé Christophe, qui avait d'abord résolu de faire route avec son frère jusqu'à la capitale, dut le précéder de quelques semaines et se détourner même vers Lyon, où s'agitait en ce moment une question pleine d'intérêt. Il convient d'en dire un mot pour l'intelligence de ce qui va suivre.

C'est le privilège accordé par le Saint-Siège à l'antique métropole des Irénée et des Pothin, de célébrer un jubilé solennel toutes les fois que le jeudi de la Fête-Dieu coïncide avec la nativité de saint Jean-Baptiste, patron de l'Église lyonnaise². Depuis que le décret de Clément V au concile de Vienne (1311-1312) eut rendu obligatoire pour toute la chrétienté la fête instituée par Urbain IV en l'honneur du très saint Sacrement (1264), il ne s'était encore produit que trois rencontres de ces solennités, une seule par siècle. Les comtes de Lyon n'avaient donc exercé que trois fois le privilège insigne de « la grande église de Monsieur Saint-Jean³, » lorsque l'abbé de Beaumont reçut avis que le chapitre

¹ La nomination officielle, signée à Fontainebleau, n'est que du 10 novembre 1733.

² Ainsi le constate un vieux quatrain populaire qui rappelle trois dates liturgiques : celle du vendredi saint, celle du jour de Pâques, celle de la Fête-Dieu :

Quand Georges (23 avril) Dieu crucifiera,
Quand Marc (25 avril) le ressuscitera,
Et lorsque Jean (24 juin) le portera,
Grand jubilé dans Lyon sera.

³ En 1451, sous le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Lyon ; en 1546, sous Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare ; en 1666, sous Mgr Camille de Neufville.

s'assemblait en séance extraordinaire pour assurer les dispositions du jubilé de 1734.

Cette convocation d'urgence était motivée par la polémique singulière qui venait de s'engager au sujet d'une erreur de calcul manifeste, fortuitement introduite à la table des fêtes mobiles dans certains calendriers de Paris et de Lyon. Que la méprise fût le fait du célèbre Gavanti, comme on l'en accuse, ou de tout autre, il est constant que la fête de Pâques s'y trouvait indiquée à tort pour le 16 avril 1734. Aussi, sous peine de « judaïser » en dépit du canon des conciles¹, fallait-il se hâter de corriger une date qui anticipait faussement de huit jours les solennités pascales. La question, en outre, avait cet intérêt particulier pour les membres du chapitre lyonnais, que l'inexactitude du comput les eût condamnés à supprimer leur jubilé séculaire, en enlevant à celui-ci toute sa raison d'être².

L'erreur, je l'ai dit, semblait assez évidente pour que la discussion tournât court. On jugea cependant qu'il était opportun d'en référer à Rome, et la réponse du pape Clément XII ne laissa bientôt plus de place à la moindre objection. Ce bref, adressé le 23 décembre à Mgr de Rochebonne, déclare en substance « qu'il ne faut tenir aucun compte des tables qui se trouvent dans cer-

¹ « Ut Pascha Christi ipso celebretur die, quo Dominus et Servator Jesus Christus e mortuis resurrexit. Is autem est feria prima, sive dies Dominicus, qui Judaicum Pascha sequitur... Quando Pascha Judaicum incidit in diem Dominicum, Pascha Christianum peragetur Dominico proximo sequenti... In illud itaque Synodus consensus, et juxta hoc præscriptus Paschalis celebrandi ordo semper procedit. » (Cf. *Canonum Nicænorum paraph. arabic*, apud Labbe, t. II, col. 69.)

² La question générale du jubilé venait d'être élucidée dans une lettre du P. de Montauzan, jésuite, en date du 18 mars 1733. On peut la consulter dans les *Mémoires de Trévoux* (juillet 1733, p. 1187).

tains bréviaires imprimés à Lyon, » et que la solennité de Pâques, pour l'année 1734, devra « selon les prescriptions de la Sainte Église romaine » être différée jusqu'au 25 avril. Le Souverain Pontife concluait en disant que, s'il y a stricte obligation pour la famille sacerdotale « de rester unanime dans l'observation parfaite de tous les préceptes divins, » c'est principalement au siège apostolique qu'il appartient « d'empêcher toute divergence sur le jour précis où doit être célébrée la fête des fêtes¹. »

Il était temps, en effet, d'aviser aux mesures les plus indispensables. Dès la réception du bref, les comtes de Lyon, qui s'étaient proposé d'adresser à tous les évêques de France une lettre circulaire concernant le jubilé, la rédigèrent, séance tenante, dans les termes suivants :

MONSEIGNEUR,

Notre Église qui s'est toujours fait une loi de se conformer en tout à ses anciens usages, ne doit pas manquer de vous donner avis, suivant sa coutume, du Pardon général et Grand Jubilé qui doit s'y gagner cette année 1734.

Nos actes capitulaires et une tradition immémoriale certifient que ce jubilé est attaché au concours de la Fête-Dieu avec celle de saint Jean-Baptiste, que ce concours arriva en 1451 et en 1546 et en 1666, et qu'en conséquence notre jubilé a été solennellement célébré ces trois fois.

Ce même concours devant arriver pour la quatrième fois cette année présente, 1734, Nous avons cru, Monseigneur, devoir vous informer que notre grand Jubilé commencera le mercredi 23 de

¹ « Nullam habendam esse rationem Tabularum, quæ in quibusdam Breviariis, typis Lugdunensibus excusis, prodierunt... Cum enim in omnibus divinatorum præceptorum regulis exsequendis sacerdotalem observantiam oporteat esse concordem, maxime Nobis et principaliter providendum est ne ulla in celebrando Paschalis Festi die diversitas incurrat »

juin prochain à l'heure de midi, et qu'il finira le samedi suivant 26, à la même heure, comme vous pourrez le voir dans notre publication, que Nous vous supplions de vouloir bien faire annoncer à votre peuple, afin qu'il puisse profiter d'une occasion si salutaire et si rare.

Nous chercherons toujours avec ardeur celle de vous témoigner que Nous sommes avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église, Comtes de Lyon.

PAR LESDITS SEIGNEURS : DEBILLY, *secrétaire*¹.

Cette lettre circulaire, accompagnée du mandement archiépiscopal et de l'ordonnance du chapitre, ne fut expédiée en réalité que le 9 avril. D'autres dispositions avaient été prises qui tendaient, pour la plupart, à prévenir les accidents et les désordres dont l'histoire des jubilés antérieurs était remplie. On rappelait notamment que, durant le Grand Pardon de 1546, telle avait été l'affluence des pèlerins venus à Lyon de tous les points du royaume et des contrées voisines, « que l'on ne pouvait se tourner par les rues. » Claude de Rubys,

¹ On aimera sans doute à trouver ici le nom des chanoines, signataires de cette lettre, qui composaient alors le célèbre chapitre des comtes de Lyon :

Anne-Louis-François de la Baume de Suze, doyen ; Alexandre d'Albon, archidiaque ; Hector de Lévi, précenteur ; Jean-François de Dortan, chantre ; François de Sarron, chamarier ; Antoine de Montmorillon, sacristain ; Jean de Fuligny de Damas, grand custode ; Claude-Marie de Saint-Georges, prévôt ; Antoine-Joseph de Chevriers, maître du chœur ; Joseph de Fontanes de Chemé ; Gilbert-Michel de Chantelot ; Guy-Joseph de Maugiron ; Jacques-Alexandre de Montjouvent ; Joseph de Fay de Maubourg ; Claude-François de Montboissier de Canillac ; Nicolas de Bouillé ; Pierre-François de Blot de Chauvigny ; Claude-François de Roussillon ; Hippolyte du Vivier de Lansac ; Joseph de Mealet de Fargues ; François-Marie Le Maître de la Garlaye ; Louis-Albert de Lezay de Marnesia ; Laurent-François de Montmorillon ; Gabriel-César de Saint-Aulbin de Saligny ; Jean de Chabans ; François de Gruel du Villars ; *Christophe de Beaumont* ; Jacques de Saint-Aulbin de Saligny ; Abel-Joseph Allemand de Champier ; Marie-Eugène de Montjouvent ; Antoine-Bernard de Montmorillon.

témoin oculaire, parle même de plusieurs personnes étouffées entre le pont de Saône et l'église Saint-Jean. « Il y en eût eu davantage, ajoute-t-il dans l'expressive naïveté de son récit, sans le secours que firent plusieurs gens de bien à ceux qui étaient dans cette foule ; leur jetant du pain trempé et du vin en abondance par les fenêtres, que les pauvres gens recevaient, ouvrant la bouche et haletant comme poussins ¹. »

Conformément aux mesures adoptées en 1666 par Mgr Camille de Neufville, les comtes de Bouillé et de Saint-Georges furent dépêchés à Paris, pour réclamer au duc de Villeroy le renfort de troupes jugé nécessaire. D'autre part, on chargea les comtes de Chemé et de Chantelot de faire frapper, selon l'usage, la médaille commémorative², en les invitant à confier au sieur Étienne Montagnon, architecte et peintre ordinaire des « seigneurs capitulants, » l'ordonnance entière de la décoration monumentale. Rien, en somme, ne devra être omis pour assurer, avec la sécurité publique, l'éclat exceptionnel des « bonnes fêtes. » Les détails les plus minutieux abondent à ce sujet, dans le registre des délibérations. Ordre est donné de confectionner « un ornement neuf » de circonstance, « le plus beau qu'il se pourra. » On accorde même de mettre en branle « la grosse cloche » pour l'ouverture de la mission préparatoire, mais « sans que cet exemple puisse obliger ny engager à la faire sonner, ny ce qui s'ensuit, » en toute

¹ *Histoire de Lyon*, t. III, c. 53, p. 373.

² Elle représentait la sainte Hostie dans un soleil posé sur l'autel. Autour du soleil on lisait ces mots : *Ecclesiæ Lugdunensis Jubilæum sæculare quartum*. Au-dessous : *Decanus et capitulum Ecclesiæ comites Ludguni anno 1734*. Au revers, l'image de saint Jean-Baptiste avec cette légende à l'entour : *Prima sedes Galliarum*.

occasion analogue chez les autres diocèses ou églises. Quant aux vingt-huit enfants de chœur, « pour éviter qu'il ne leur arrive malheur pendant les trois jours du jubilé, » la compagnie décide de les loger et de les nourrir tous à la « manécanterie » de la primatiale, « où leurs parents feront porter leurs lits¹. »

Tout s'apprêtait donc à Lyon pour les grandes solennités séculaires de 1734. Dans l'intervalle, Christophe de Beaumont était rentré à Paris pour s'y disposer lui-même, plus immédiatement, aux examens sérieux de sa licence. Il les subit avec distinction, le 8 mars, et fut inscrit quatre-vingt-quatorzième sur la liste des gradués². Ses collègues du chapitre, après l'avoir félicité de ce dernier succès, résolurent de proroger en sa faveur le « congé de prêtrise, » mais « à la charge par lui de réciter son psautier à la manière accoutumée. »

Ce fut le dimanche 20 juin que l'abbé de Beaumont recueillit enfin cette consolation, longtemps attendue, toujours désirée, d'offrir à Dieu les prémices de son sacerdoce; il avait été ordonné la veille par Mgr Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, suppléant du métropolitain de Paris. Le nouveau prêtre était de ceux que « la sainteté de leur vie, et non une ambition vulgaire, élève au ministère des autels; qui, montés au poste d'honneur, ne se prévalent point de la dignité reçue, mais s'acquittent du travail imposé; qui, chargés une fois de leurs fonctions saintes, ne songent plus au

¹ Cf. *Registres capitulaires*, à la date du 28 janvier et du 8 mai 1734.

² Cf. le *Catalogue des licenciés de la Faculté de théologie de Paris*, pour l'année 1734 (mss. latin de la Bibliothèque nationale, n° 15449). Le diplôme justificatif, en date du 1^{er} avril, se trouve parmi les papiers de famille de madame la comtesse de Noailles.

rang, mais au fardeau ¹. » Il avait juré d'être, à tout prix, le type du prêtre exemplaire; il le devint, sans avoir à faire autre chose que demeurer digne de lui-même. ✓

Bienveillant dans ses relations, mais toujours grave dans sa tenue, il ne cessa de garder, avec l'austérité de la discipline, la fermeté jalouse des vieilles mœurs. Ce fut au point que les esprits d'une humeur plus facile en avaient pris occasion de le railler. De là, cette épigramme, qui voulait être méchante, mais qui parut manquer de vérité plus encore que de fraîcheur. Elle avait déjà tant servi ! « C'est du marbre, disait-on, il en a bien les qualités : froid, dur et poli. » ✓

En réalité, Christophe de Beaumont ne fut jamais ni froid ni dur ; il se contenta d'être régulier et sérieux, de vivre sans reproche et d'appliquer sans défaillance au devoir les heures qu'il aimait à refuser au plaisir. Quant à sa « politesse, » elle était celle d'un homme qui sait son monde ; mais elle eût dédaigné de s'arrêter aux confins de la simple courtoisie, cette « sœur de la charité, » comme parle saint François d'Assise. Aussi les pauvres la confondaient-ils avec la charité même, et tous ceux qui le virent si prodigue de sa bourse et de son cœur n'auraient pu l'accuser d'être avare que de son temps.

Cependant, les nouvelles qui arrivaient de Lyon semblaient faites pour le presser de se mettre en route, s'il voulait tenir sa promesse d'assister à la clôture des réjouissances du jubilé. De complaisants amis ne lui

¹ « Hi sunt qui non ambiendo, sed spiritualiter vivendo, sacerdotium meruerunt; quos non inflammat honor acceptus, sed exercet labor impositus; qui non excellentiam suam cogitant proveci, sed sarcinam. » (*De vita activa clericorum*, c. II.)

avaient rien laissé ignorer des manifestations qui s'étaient déjà produites et de celles qu'on annonçait pour le dernier jour : tout récemment encore, le P. Dominique de Colonia venait de lui adresser, sous forme d'hommage, le livre dans lequel l'ingénieux écrivain donnait la description, très détaillée, du curieux monument érigé sur la Saône pour le bouquet final du feu d'artifice. L'épître dédicatoire, transmise à chacun des chanoines-comtes, portait ces mots : « Ce petit ouvrage, qui vous appartient à tant de titres, et qui n'a été entrepris et exécuté que par vos ordres, ne doit aussi paraître que sous vos auspices. »

D'autres jésuites, il faut le dire, contribuaient plus efficacement que leur confrère lyonnais¹ au véritable triomphe des fêtes religieuses. Appelés par Mgr de Rochebonne à évangéliser pendant un mois six des principales églises de la ville², ils ne s'étaient épargnés d'aucune sorte, afin d'atteindre par leur apostolat toutes les classes d'hommes. Le P. Segaud avait ouvert à Sainte-Croix, le dimanche 23 mai, les exercices de la mission générale. Le peuple, qui se précipitait pour l'entendre, déborda bientôt par toutes les avenues. On pouvait craindre des malheurs. L'organe janséniste, obligé de constater ce « concours prodigieux, » va même jusqu'à parler de « plusieurs personnes blessées » dans la foule³.

¹ « Né à Aix en Provence, le 22 août 1660, Dominique de Colonia mourut à Lyon le 12 septembre 1741, après avoir résidé cinquante ans dans cette ville. »

² Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Nizier, Saint-Pierre des Terreaux, l'Hôpital, la Charité. — « Monseigneur fait les frais de cette mission et donne aux Jésuites 6,000 livres pour le voyage, le séjour et le retour de trente de leurs missionnaires. » (*Revue du Lyonnais*, nouvelle série, IV, p. 410.)

³ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1734, p. 145.

Il est certain que les chanoines se virent réduits à réclamer la compagnie entière de « M. le chevalier du guet, » lequel distribua ses gens aux diverses portes de l'église, de la manécanterie et de l'archevêché¹. Comme l'encombrement n'était pas moindre autour des autres chaires, l'archevêque fut contraint à son tour d'étendre le bienfait de la mission à toutes les paroisses, et trente religieux multiplièrent sans relâche les instructions publiques et les retraites privées².

Le 18 juin parut une ordonnance du prévôt des marchands, Camille Perrichon, chevalier de l'Ordre royal, qui commandait à Lyon en l'absence du gouverneur de Neuville, duc de Villeroy. Elle débutait en ces termes : « Quelque confiance que nous devons prendre dans la sagesse et la bonne conduite des habitants de cette ville, après les preuves qu'ils viennent de nous en donner par le zèle religieux qu'ils ont montré dans tous les exercices de la mission, nous avons jugé devoir prendre quelques précautions pour la sûreté et la tranquillité publique, qui pourrait être troublée par un trop grand concours pendant le temps du jubilé. »

¹ « Cette compagnie fit deux corps de garde : l'une dans la chapelle de Sainte-Anne, au fond de laquelle il y avait une clôture d'ais, et l'autre à l'entrée de la cour. » — Voir, à la bibliothèque de Lyon, le manuscrit sur vélin (n° 876) dont nous avons déjà parlé (*Catalogue Delandine*, 1334). — Les soldats du guet reçurent en payement « 339 livres 5 sols. » (*Regist. capitul.*, du 12 juillet 1734.)

² La *Petite Chronique lyonnaise*, publiée par M. Morel de Voleine, parle de « quatre ou cinq conférences par jour » dans chaque église. Il y eut, en outre, des missions particulières « uniquement pour les domestiques, laquais, cochers, cuisiniers, porteurs de chaises et autres. » Les Jésuites de la maison Saint-Joseph donnèrent mainte retraite à cette occasion, tant pour les hommes que pour les jeunes gens. Celles des femmes se faisaient dans le couvent des religieuses pénitentes, sous la direction des mêmes religieux. Chaque personne remettait pour sa dépense au moins trente sous, « moyennant quoi on était proprement logé et bien nourri. »

Suivent les arrêtés, parmi lesquels nous nous bornons à relever ce détail caractéristique : « Pour éviter le désordre et la confusion, nous défendons à toutes personnes d'entrer plus d'une fois dans l'église de Saint-Jean, depuis le mercredi jusqu'au samedi, ni de se présenter aux portes de l'archevêché, ni de Sainte-Croix pour entrer dans l'église primatiale, à *peine de huit jours de prison*, attendu que les deux dernières portes ne sont destinées que pour la sortie ¹. »

Grâce aux mesures prises, on n'eut aucun accident grave à déplorer pendant les journées jubilaires dont l'ouverture se fit, le mercredi 23 juin, « à midi de l'horloge Saint-Jean. » La foule, très compacte d'abord à l'entrée de la primatiale, s'engagea bientôt dans le plus grand ordre le long des barrières, disposées partout avec beaucoup d'intelligence. Le pèlerinage se ralentit à peine sur le soir, et neuf heures sonnaient quand il fut possible à la « maison de la Charité » d'accomplir le sien.

Le lendemain, fête de saint Jean-Baptiste, tout l'intérêt de la journée, après le spectacle des cérémonies religieuses, se porta sur les préparatifs du quai de Saône où s'élevait, entre les deux ponts, la fameuse « machine » du feu d'artifice.

Cette charpente monumentale, haute de soixante-quinze pieds, vêtue de toile peinte, représentait un temple antique de figure octogone, soutenue par huit colonnes corinthiennes d'un beau vert d'Égypte, avec leurs bases et leurs chapiteaux de bronze ; le tout festonné de guirlandes capricieuses, de feuillages et de

¹ *Revue du Lyonnais*, nouvelle série, IV, p. 410.

fleurs. Les fondements en reposaient sur des rochers « peints au naturel, » s'élevant eux-mêmes de sept pieds au-dessus des bateaux de la rivière, et soutenant un socle de huit pieds de hauteur avec des retours à tous ses angles. Ce grand socle, base du temple, était chargé d'aigles et de griffons portant des cartouches sur lesquels on pouvait lire, au milieu d'une série de devises et d'emblèmes, les armoiries coloriées des comtes de Lyon ¹.

Le corps de la machine, dont le périmètre allait à cent quatre-vingts pieds, se terminait par une pyramide élégante, couronnée d'une urne antique à filets d'or. Sept génies, debout sur l'entablement de la corniche, semblaient, une trompette à la main, publier aux quatre vents la formule classique écrite en lettres onciales :

ADESTE CIVES HOSPITESQUE
VISURI HODIE
QUOD NEMO VESTRUM AMPLIUS VISURUS EST².

Au-dessous des génies, à l'entrée du riche édifice, l'église primatiale de Lyon occupait la place d'honneur près des saints Jean et Étienne, ses augustes patrons. On la reconnaissait aux principaux attributs qui lui sont propres, le pallium, la double croix et l'ancienne monnaie ³, avec cette légende : *Prima sedes Galliarum*.

¹ La ville avait offert aux comtes de payer « la moitié du feu, » à condition que ses armes y figureraient à côté des leurs ; mais ceux-ci refusèrent de se départir d'un privilège dont ils étaient jaloux.

² « Accourez, citoyens et étrangers ; venez voir aujourd'hui un spectacle que personne parmi vous ne reverra jamais. » — C'était faire revivre l'ancienne formule des Romains, à l'ouverture de leurs jeux séculaires : *Quos nec spectasset quisquam nec spectaturus esset* (Sueton. in Claud., XXI).

³ Les monnaies que l'archevêque et les comtes de Lyon firent frapper dès le ix^e siècle eurent cours en France durant cinq cents ans.

L'aigle et le griffon se trouvaient pareillement à ses côtés, et le frontispice du temple étalait ces mots en gros caractères :

ECCLESIE LUGDUNENSIS
JUBILEUM SÆCULARE
QUARTUM

De nombreuses épigraphes rappelaient, en outre, les conditions imposées pour l'indulgence traditionnelle¹. Seule, une inscription païenne paraissait comme égarée parmi tant de religieux emblèmes : il est vrai que le sens en était tout chrétien.

*Felices qui talem annum videre diemque*².

Au milieu de la multitude des pèlerins, quelques rares vieillards pouvaient bien, en effet, se souvenir d'avoir vu dans leur enfance *année* pareille et pareille *journée*; mais, quel témoin des fêtes de 1734 se fût alors flatté de l'espérance qu'il les retrouverait au cinquième jubilé de 1886!

Le soir venu, mille flambeaux s'éparpillèrent d'une rive à l'autre avec cet élan général qui ne se cantonne pas dans les réglementations officielles³. On attendit la nuit close pour incendier la maîtresse-pièce qui s'embrasa tout entière, au bruit des applaudissements

¹ On les trouvera réunies dans le livre publié par le P. de Colonia, sous ce titre : *Décoration du feu d'artifice que MM. les Comtes de Lyon font dresser sur la Saône, à l'occasion de leur jubilé.*

² *Ciris ad Messalam*, 28.

³ Une ordonnance du consulat, rendue le 21 juin, enjoignait à tous les habitants des maisons « qui ont vue sur les quays » de mettre sur chaque croisée « deux chandelles éclairées dans des lanternes, depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit. »

mêlés à l'explosion des bombes et à la crépitation des girandes. Tout brûla, dit la chronique, « jusqu'aux bateaux. » La ville, qui tenait à faire bonne figure auprès des comtes de Lyon, laissa complètement tomber leur feu avant d'illuminer la pyramide dressée par ses ordres vers la chapelle « du Pont-de-Pierre. » Ici encore, le spectacle parut des plus curieux, et la foule ne consentit à s'écouler que lorsque la dernière gerbe se fût éteinte avec sa cascade changeante d'étoiles.

Restait, pour le dimanche 27, la clôture définitive de la mission jubilaire. Une procession générale avait été organisée de longue main, et tous les corps de métiers s'étaient engagés à rivaliser de zèle pour lui permettre de se déployer avec une pompe inaccoutumée. Pas une maison, sur le parcours du cortège, qui n'eût revêtu ses plus riches draperies¹; pas un quartier qui n'eût disputé l'honneur d'ériger un autel de lumière et de verdure. On admira surtout le portique élancé que les négociants de Lyon avaient fait construire pour le reposoir du Change, mais l'unanimité des suffrages ne s'en arrêtait pas moins aux décorations splendides de la place Louis-le-Grand.

C'est là, vers quatre heures et demie, que débouchèrent les deux immenses files parties du grand collège, repliant leurs anneaux sans fin le long des barrières de feuillage, et enveloppant à distance le monument principal². Au centre, dans une enceinte spacieuse que

¹ Une autre ordonnance du consulat (19 juin), en invitant à tapisser les maisons sur le passage de la procession générale, fait défense d'employer « des tentures noires sur quelque prétexte que ce soit. »

² L'autel était élevé au bas de la maison de « M. de Riverieux, le conseiller. » — Cette famille, originaire du Bourbonnais, subsiste encore sous les noms de Chambost et de Varax.

protégeaient des palissades enguirlandées de buis, avaient pris rang un nombre considérable de « personnes qualifiées. »

Les Jésuites y avaient réuni, non seulement tous leurs écoliers et pensionnaires « avec leurs robes, » mais encore les diverses congrégations de la ville «-cierge en main¹. » Des magistrats et des hommes d'épée, des clercs et des religieux de tout ordre, la jeunesse des séminaires et les vénérables prêtres des paroisses, échelonnés jusqu'aux marches de l'autel, achevaient de former la couronne autour de l'archevêque et du haut clergé.

On évalue à près de quarante mille le chiffre des spectateurs qui réussirent à s'agglomérer sur cette vaste place, la plus belle alors de toute l'Europe.

Un silence profond régna dans la multitude, quand, debout sur l'estrade, le P. Pérusseau prononça le pathétique discours auquel il avait, dès le premier mot, donné l'accent d'une amende honorable. Mais lorsque, subitement inspiré d'en traduire la formule par une sorte d'acclamation publique, il laissa son cœur adresser à l'assistance un chaleureux appel, des milliers de mains se levèrent et toutes les voix répondirent en jetant à leur tour le cri de *pitié* et de *merci*.

Mgr de Rochebonne, visiblement ému lui-même, bénit aussitôt avec l'ostensoir la foule agenouillée, puis le cortège s'ébranla pour rentrer processionnellement à l'église au milieu des chants de l'action de grâces².

¹ « On dit que la Ville a donné 500 écus aux Jésuites pour frais d'autel, l'estrade et toute la charpente. » (*Revue du Lyonnais*, nouvelle série, t. IV, p. 413.)

² C'est avec bien du dépit que la gazette janséniste constate les résultats

C'était la fin des solennités du Grand Pardon.

La crise difficile que traverse aujourd'hui la société religieuse de notre pays permettra-t-elle, en 1886, de célébrer le nouveau jubilé séculaire avec les démonstrations éclatantes qui ont marqué les quatre jubilé précédents? Un avenir prochain nous l'apprendra.

de la « mission jésuitique. » Les communions, dit-elle, ont été « aussi générales que les processions. » (*Nouvelles ecclésiastiques* de 1734, p. 146.)

CHAPITRE V

Nomination de François de Crussol à l'évêché de Blois. — Il choisit l'abbé de Beaumont pour vicaire général. — Actes de vigueur de la nouvelle administration. — Rancunes jansénistes. — La disette de 1737 à Blois. — Beaumont est nommé abbé commendataire de Notre-Dame de Vertus. — Nature de l'héritage qu'il recueille. — Premiers échos de la franc-maçonnerie. — Entrevue de Beaumont et de Fleury. — Séjour prolongé à Lyon. — La nouvelle église de Fourvière.

Huit jours après les « bonnes fêtes, » Christophe de Beaumont reçut commission de s'entendre avec le comte de Lansac, pour qu'ils eussent à s'adjoindre au comte de Saint-Georges, chargé par ses collègues de représenter dans la capitale les intérêts du chapitre lyonnais. Il fut décidé que les deux premiers devaient être, à cet effet, tenus quittes de la résidence ordinaire, mais sans qu'on les admit à invoquer le privilège des indemnités de faveur¹. Seuls, le comte de Saint-Georges, et après lui le comte de Bouillé, son successeur immédiat, furent inscrits au rôle des 100 louis d'or annuels qu'on leur payait, de trois en trois mois, à raison de 600 livres par quartier². Cette réserve s'explique, en ce qui regarde l'abbé de Beaumont, par la nature des occupa-

¹ « Et seront tenus présents pour la résidence seulement, sans espérance d'être compris dans les rôles du sel et du vin et sans livraison. » (*Actes capitulaires* du 5 juillet 1734.)

² Voir la séance capitulaire du 8 novembre. -

tions, toutes privées, qui allaient rendre indispensable encore le prolongement de son séjour à Paris ; aussi voyons-nous qu'il ne vint passer désormais à Lyon que « le temps rigoureusement nécessaire pour le service de son canonicat. »

La curieuse pièce apologétique à laquelle nous empruntons ce détail n'oublie point de constater, une fois de plus, que « la vivacité de son esprit et la bonté de son caractère y firent les délices des meilleures sociétés, » et qu'il ne cessa de les édifier par « la pureté de ses mœurs et la régularité de sa conduite ¹. »

Pareil témoignage lui sera bientôt confirmé dans une autre ville où va l'appeler un événement inattendu.

Mgr Paul Le Fèvre de Caumartin était mort à Blois, le 30 août 1733, après avoir été le second titulaire d'un siège qui ne remontait qu'à 1697, époque où, sur les instances de Louis XIV, le pape Innocent XII consentit à ce démembrement de l'évêché de Chartres. Dans l'état des esprits, le choix du successeur ne paraissait pas chose indifférente, car le prélat défunt avait très peu dissimulé ses complaisances pour les auteurs du jansénisme, secte aussi perfide que hargneuse, à laquelle il venait de livrer imprudemment une partie notable de son diocèse. Grande fut donc la joie de l'abbé de Beaumont, quand l'ordonnance royale nomma au siège vacant François de Crussol d'Uzès d'Amboise, le fidèle ami de sa jeunesse, le défenseur éprouvé des doctrines orthodoxes et des fermes principes ². « Et

¹ *Lettre à un ami de province* sur un article des *Nouvelles ecclésiastiques* (Bibliothèque nationale, département des imprimés, Ln²⁷, 1343).

² Louis XV avait primitivement désigné pour successeur à Mgr de Caumartin, le jeune abbé de Royaumont, Charles-Henri Phélypeaux de Pont-

vous aussi, lui écrivait-il en le félicitant, vous n'aurez point couru au-devant des honneurs, mais vous aurez contraint les honneurs de venir vous chercher. » C'était la parole de saint Grégoire louant saint Basile ¹. A cet affectueux souvenir du nouveau prêtre, le nouvel évêque ne voulut répondre que par le mot qui avait été jadis, à Toulouse, le mot de l'adieu : « Nous nous retrouverons. »

Ils se retrouvèrent, en effet, et sans trop de retard. Préconisé à Rome le 22 novembre 1734, sacré à Paris le 9 janvier de l'année suivante, François de Crussol prêtait serment, le 23 du même mois, dans la chapelle de Versailles. Un des premiers soucis de son épiscopat fut de s'entourer d'hommes déterminés à réagir contre les désastreuses tendances de la précédente administration ; le 22 juin, il expédiait à Christophe de Beaumont ses lettres de vicaire général.

Certes, le mal était déjà grand, et le diocèse se trouvait fortement entamé par la frauduleuse manœuvre des réfractaires. L'étrange démission de Mgr de Ségur, évêque de Saint-Papoul, venait de fournir un regain de zèle schismatique à tout le parti, et les miracles du diacre Pâris, qui commençaient à s'acclimater en province, avaient fait leur apparition dans le Blésois. Bientôt le gazetier janséniste sonnera les fanfares en l'honneur des cures merveilleuses que la secte invente ²,

chartrain. Nommé le 23 mai 1734, celui-ci mourait tout à coup le 24 juin suivant, et c'est le 29 du même mois que Mgr de Crussol était appelé à monter sur le siège épiscopal de Blois.

¹ Οὐδὲ διόξας τὴν τιμὴν, ἀλλ' ὑπὸ τῆς τιμῆς διωχθεῖς (Greg. Naz., *in laudem Basilii magni*, oratio XLIII).

² Voir, entre autres, le récit légendaire de la guérison de Louise Tremasse, veuve Mercier (*Nouvelles ecclésiastiques* de 1737, p. 181).

mais il lui faudra compter, dès les premiers jours, avec l'énergique activité d'un prélat qui fait bonne garde. Rarement, d'ailleurs, évêque fut mieux secondé par ses auxiliaires. Aussi l'abbé de Beaumont partagera-t-il avec son collègue, l'abbé Dubois, docteur de Saint-Sulpice, le lot d'injures que leur attirait, de la part des appelants, le témoignage de la confiance épiscopale.

Administration de Sulpiciens et de Jésuites ! disaient les opposants, parmi lesquels se distinguait un groupe trop nombreux de génovéfains, hommes d'une doctrine plus que suspecte, prieurs-curés de trente-deux paroisses du diocèse, y compris celles de la cathédrale et de Saint-Honoré de Blois. Le jésuite pour eux, c'était l'abbé de Beaumont, qui, du reste, ne se défendait pas d'un tel brevet d'orthodoxie. Dans la querelle que suscita bientôt après la dénonciation des cahiers du génovéfain à qui le précédent évêque avait confié sa théologie, il ne se montra pas le moins ardent à payer de sa personne, pour maintenir l'inviolabilité des droits et des enseignements de l'Église. Plus d'une fois même il tenta de ramener, par les voies d'une pacifique controverse, tel dissident qu'on s'était vainement efforcé jusque-là de persuader et de réduire. Mais ce fut toujours sans succès pour son apostolat, car les uns et les autres, à l'exemple du curé de Chitenay, affectèrent de s'aheurter aux déclamations rebattues sur « les défauts révoltants de la Bulle, la nécessité de l'Appel et la réalité des miracles des appelants ¹. » Il y avait le parti pris de s'aveugler. Mgr de Crussol dut sévir.

Nous ne suivrons pas le religieux prélat dans l'œuvre

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1748, p. 101.

difficile qu'il avait entreprise, de concert avec ses vicaires généraux, pour purger du venin les églises et les paroisses, les presbytères et les couvents qui en étaient alors le plus infectés. On n'ignore pas de quels actes de vigueur il frappa, en cette rencontre, certaines obstinations coupables chez les filles de Sainte-Marie de Blois, et surtout au monastère des Ursulines de Vendôme; mais la part qui revint à l'abbé de Beaumont, dans l'ensemble des mesures de réforme, est aujourd'hui trop effacée pour que nous songions à enregistrer le détail des faits. Mis à la tête de l'officialité diocésaine, le 22 novembre 1737, il exerça jusqu'au 6 décembre 1740 ces délicates fonctions de la juridiction contentieuse avec une fermeté pleine de tact et de mesure qui ne rencontra guère que des approbateurs.

Avouons, cependant, qu'il eut à subir l'animadversion chagrine de quelques esprits étroits, toujours prêts à se croire victimes de procédés superbes et de façons hautes. C'étaient apparemment les mêmes hommes qui certifiaient naguère que M. de Crussol, pour faire oublier sa grande jeunesse, avait, dès son arrivée dans le diocèse, affecté le ton impérieux : « Je veux, je prétends, j'entends¹. » Il est vrai qu'on daignait « démêler dans son fond des qualités naturelles qui le rendraient *aimable*. » Mais l'abbé de Beaumont se soucia toujours fort peu de mériter les suffrages d'un parti qui, dans ce temps-là même, ne rougissait pas de mettre outrageusement en balance les vertus de saint Vincent de Paul et les actes scandaleux du diacre révolté contre l'Église. Il faut lire, dans le détestable organe de la secte,

¹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1735, p. 81.

avec quelle effronterie ces écrivains raillaient l'empressement des fidèles à se porter chez MM. de Saint-Lazare, pour vénérer les reliques du « prêtre illustre » dont le clergé de France avait sollicité la canonisation (17 septembre 1735) et que le dédain janséniste s'entêtait à nommer « monsieur Vincent. »

Nous citerons un court extrait de ce journal, moins pour stigmatiser un langage qui porte avec lui sa flétrissure que pour montrer à quelles gens Christophe de Beaumont devra s'attaquer pendant quarante années d'épiscopat, et de quelle officine vont sortir les imputations qui ne cesseront de le poursuivre. N'oublions pas qu'il s'agit de l'admirable Vincent de Paul.

Ce Saint de nouvelle création a eu le malheur de n'être canonisé qu'à force de calomnies, et l'on continue à ne le préconiser à la face des SS. Autels, qu'en déclamant à toute outrance contre tout ce que l'Église a jamais eu en France de plus respectable et de plus éclairé. Mais, par une providence singulière, la voix du Peuple, qui dans cette matière plus encore qu'en toute autre, a toujours été regardée comme la voix de Dieu, ne s'accorde point avec celle des déclamateurs : les Fidèles ne s'y conforment point et n'agissent point en conséquence. On a beau faire retentir toutes les Chaires du nom et des vertus du nouveau Saint : on a beau vanter son opposition à une hérésie imaginaire, ainsi que son prétendu éloignement de MM. de Port-Royal, on a beau solenniser sa fête avec l'extérieur le plus fastueux et le plus affecté... toutes ces précautions, cet éclat, cette pompe extérieure laissent le Peuple dans sa froideur et n'inspirent point une confiance qui ne peut venir que de Dieu. On lit les affiches, et l'on se tient chez soi. Toutes les puissances humaines, tout le crédit et l'industrie des hommes se réunissent en quelque sorte pour établir cette dévotion : et elle échoue. Ces mêmes Puissances s'efforcent de détruire la dévotion au S. Diacre ; et elle se soutient. C'est que la voix impuissante de l'homme appelle seule au stérile tombeau du Saint canonisé : au lieu que l'on est attiré et comme en-

traîné au tombeau du Bienheureux Diaire, par les opérations continues de la main du Tout-Puissant. Moyen efficace et supérieur à toutes les canonisations, pour accréditer sûrement le culte d'un Serviteur de Dieu après sa mort¹.

J'ai déjà dit, d'après les témoignages contemporains, l'heureuse impression qu'avait produite dans les meilleures sociétés, à Lyon d'abord, puis à Blois, la noblesse de caractère de l'abbé de Beaumont et la dignité de sa tenue. L'occasion ne tarda pas à s'offrir de mettre en relief, pour tous, les qualités non moins estimables de son cœur.

L'année 1737 venait de prendre rang parmi les années désastreuses. Des pluies incessantes avaient noyé les campagnes de la Touraine et de l'Anjou, des grêles redoublées avaient ruiné les principaux vignobles du Bordelais : presque rien ne restait sur pied, d'une récolte qui, dans la majeure partie de nos provinces, s'était d'abord annoncée des plus prospères. « C'est la quatrième vendange qui manque en France, » écrira d'Argenson². Blois ressentit douloureusement, l'année suivante, le contre-coup de ces calamités. Le blé y fut hors de prix. Christophe de Beaumont, qui n'avait pas de peine à faire entrer son évêque dans toutes les complacités du dévouement, pensa qu'il appartenait au charitable prélat de prendre, en faveur des pauvres de la ville, l'initiative d'une généreuse démarche. Aussi, quelques jours après, les familles indigentes bénissaient Dieu de voir se former, sous la présidence de Mgr de Crussol,

¹ *Nouvelles ecclésiastiques*, 1739, p. 121.

² « Cette belle vendange montrée aux hommes n'était qu'une attrape : tout sera verjus. » (*Journal et Mémoires*, t. I, p. 279.)

une réunion d'hommes honorables chargés de veiller à l'approvisionnement général.

Le premier soin du comité fut d'envoyer à Nantes un des représentants autorisés de l'ancienne bourgeoisie, avec mission d'y négocier des achats fort considérables de grains qu'on se hâtait d'emmagasiner dans les greniers publics. Outre ces blés de Bretagne, on en fit venir de Zélande des convois importants, et l'évêque du diocèse réussit à employer son crédit auprès de l'intendant de la généralité de Moulins, afin d'obtenir les céréales du Bourbonnais au meilleur marché possible. C'est à la sagesse des dispositions prises que la cité de Blois dut l'avantage de s'avitailler assez pour être en état de restituer, après deux ans, jusqu'à l'avance de cinquante mille livres qui lui avait été comptée, par provision, sur le trésor royal. Inutile d'ajouter que l'abbé de Beaumont, dont les aumônes courantes absorbaient déjà presque tout le revenu, ne demeura néanmoins en arrière de personne, au milieu d'une crise exceptionnelle qui sollicitait le concours libéral de tous. Il préleva même, dans ce but, une forte réserve de la mense abbatiale qu'allait lui assurer le titre nouveau dont il venait d'être investi.

Le 4 avril, en effet, notre chanoine-comte de Lyon, vicaire général et official de Blois, avait été nommé à l'abbaye commendataire de Notre-Dame de Vertus, au diocèse de Châlons-sur-Marne. Les pauvres seuls, grâce à Dieu, bénéficieront de ce surcroît de fortune.

La petite ville de Vertus, aujourd'hui chef-lieu de canton et de doyenné dans l'arrondissement de Châlons¹,

¹ On la trouve désignée, dans les anciennes chartes, sous ces divers noms : *Virtudum, i*, — *Virtutum, i*, — *Virtus, tis*, — *Virtutes, tum*. Elle est située « à six lieues de Chaalons, du côté de l'occident, » écrivait Dom Beaunier

avait appartenu d'abord aux comtes de Champagne qui, dès le x^e siècle, y bâtissaient le château-forteresse (*castellum*). Bientôt ils fondèrent, au même lieu, deux abbayes de quelque renom : l'une pour les chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, sous le vocable de *Notre-Dame de Vertus*¹, l'autre pour les religieux de Saint-Benoît, sous celui de *Saint-Sauveur de Vertus*. En 1361, au retour de sa captivité, le roi Jean érigea la ville en comté-pairie, et, comme souvenir des sacrifices que les habitants s'étaient imposés pour son rachat, il enrichit gracieusement leurs armes d'un écusson de « sinople, au cœur de gueules, percé d'une flèche d'argent, avec la devise : *Vivit post funera Virtus.* » Tel a continué d'être le sceau blasonné dont la municipalité de nos jours frappe encore tous ses actes.

On attribue généralement à Thibaud I^{er}, comte palatin de Troyes, la fondation de l'abbaye de Notre-Dame, vers l'an 1084². Elle s'appela d'abord *abbaye Saint-Martin* et fut établie dans le *castellum* de Vertus. Mais cette ville ayant été incendiée en 1167, les religieux, qui se trouvaient à la gêne dans l'étroite enceinte du château, résolurent d'émigrer à l'extrémité du faubourg, afin de se ménager, par l'accrue successive de terrains libres, l'es-

au dernier siècle. (*Recueil historique des archevêchés, etc.*, t. II, p. 598.) — C'est un devoir pour nous de remercier ici M. l'abbé Lucot, ecclésiastique distingué du diocèse de Châlons, des précieuses notes qu'il nous a libéralement fournies sur l'histoire peu connue de l'abbaye Notre-Dame. Nous ne faisons, dans cette partie de notre travail, que suivre les renseignements donnés par son obligeance.

¹ *Beata Maria de Virtudo* ou *Virtudensis*, et encore de *Virtute* ou *Virtutensis*, ou même de *Virento*.

² Michel Joly, abbé de Notre-Dame au commencement du xv^e siècle, paraît être d'un avis opposé. Il insinuerait, dans une *Déclaration* faite au *Terrier du roi*, que l'abbaye doit son origine à Etienne, comte de Champagne, vers l'an 1107.

pace devenu nécessaire pour les constructions qu'ils projetaient. C'est alors que leur nouvelle église fut placée sous l'invocation de la très sainte Vierge, et que l'abbaye, dont les comtes de Champagne s'honoraient toujours d'être les bienfaiteurs, ne porta plus dans la contrée que le nom de *Notre-Dame*. Une concession ultérieure des évêques de Châlons permit aux chanoines réguliers de desservir en personne la cure de Vertus, sur laquelle, dans la période fâcheuse des abbés commendataires, l'abbé de Notre-Dame conserva le droit de haut patronage. Douze cures ou prieurés, tant de ce diocèse que de celui de Troyes, étaient pareillement à sa nomination, avec redevance annuelle — au profit du monastère — de ce qu'on appelait les grosses et les menues dîmes.

Plusieurs fois saccagée (en 1227 d'abord, puis, à trois reprises, au cours de la guerre avec les Anglais), l'abbaye fut ravagée de fond en comble par le comte de Salisbury, qui s'était emparé de Vertus pendant les incursions de 1420. Relevée en partie du milieu des décombres, elle fut brûlée de nouveau, dans les dernières années du xvi^e siècle, par Condé et ses protestants, qui s'acharnèrent à détruire la presque totalité des archives, après avoir dispersé les religieux. Ceux-ci, ayant alors demandé un refuge aux autres maisons de leur Ordre, continuèrent d'occuper les cures et prieurés qui dépendaient de l'abbaye, mais l'abbaye elle-même ne se releva plus. Le bénédictin dom Beaunier, qui écrivait en 1725 son *Recueil historique*, a donc raison de dire que l'abbaye de Notre-Dame demeure « absolument ruinée et sans religieux¹ : » c'est toutefois à tort que les savants auteurs

¹ Voir l'édition de 1726 (*loc. cit.*).

de la *Gallia christiana*, qui publièrent, en 1751, le volume de la province de Reims, semblent attribuer la destruction complète du monastère aux ravages produits par la guerre des Anglais¹. D'après le récit de Culo-teau, seigneur de Vélye, qui fut bailli de Vertus, Mgr Viarlard, évêque de Châlons, visitant ces tristes ruines en 1663, apprit de la bouche même des plus anciens bourgeois qu'elles dataient seulement d'un siècle et devaient rester à la charge du vandalisme huguenot.

Depuis les dévastations accomplies en ces temps calamiteux, l'abbé commendataire fut seul à percevoir les revenus de l'abbaye en cendres². On eût dit qu'il ne se reconnaissait d'autre obligation que de fournir une indemnité fixe au curé de Vertus, lequel était toujours choisi parmi les chanoines réguliers et conservait le titre de prieur. De plus, l'abbé de Notre-Dame avait à subventionner l'un des vicaires et à payer deux cents livres, soit au moine mendiant, soit aux religieux de Saint-Sauveur, qui venaient célébrer la messe dans une modeste chapelle élevée sur les débris de l'ancienne église³.

Tel était l'héritage que la mort du dernier abbé laissait tomber en commende aux mains de celui dont nous racontons l'histoire. Cette histoire, en vérité, nous n'au-

¹ Ils placent en effet cette destruction, d'une manière trop absolue, au temps de Michel Joly, lequel était abbé de Notre-Dame vers les premières années du xv^e siècle. Voici leur texte : *Cujus tempore bellica impressione destructum est monasterium* (*Gall. christ.*, t. IX, p. 955).

² D'après Dom Beaunier, l'abbaye, taxée 300 florins en cour de Rome, valait environ 3,800 livres. (*État des archevêchés*, etc., édition de 1743, p. 216.)

³ C'est M. Paul Goërg, conseiller général de la Marne, qui réside aujourd'hui à Vertus, dans les anciennes possessions de l'abbaye Notre-Dame, devenues sa propriété.

rions jamais eu la pensée de l'écrire, si Christophe de Beaumont ne comptait, parmi ses titres à l'admiration des hommes, que le mince avantage de marquer, au vingt-troisième rang, sur le catalogue des abbés de Notre-Dame de Vertus. Mais Dieu, qui le réservait à sa mission de combat, lui préparait alors une destinée meilleure, plus fructueuse surtout pour la cause de la sainte Église. Avant de suivre l'abbé de Beaumont dans cette longue carrière épiscopale qui fut sa gloire, notons en passant quelques-uns des incidents qui se produisirent de 1735 à 1741, à cause de leur connexion même avec certains actes dont nous aurons bientôt à parler.

A Paris, Mgr de Vintimille, qui avait récemment flagellé deux fois le jansénisme dans ses mandements du 27 avril 1732 et du 8 novembre 1735, venait, par une saute de vent difficile à expliquer, de lui faire tout à coup la partie belle en matière liturgique. L'oratorien Vigier, l'acolyte Mésenguy, le laïque Coffin, tous notoirement déclarés contre la bulle *Unigenitus*, furent chargés de rédiger un bréviaire que l'archevêque vint à bout d'imposer à tout son diocèse, en dépit des protestations qui s'étaient élevées jusque dans son conseil. C'était l'imposer, en quelque sorte, à toute la France. Aussi « trente ans après l'apparition du bréviaire de 1736 et du missel de 1738, la liturgie romaine avait disparu des trois quarts de nos cathédrales et, sur ce nombre, cinquante et plus s'étaient prononcées pour l'œuvre des Vigier et des Mésenguy ¹. » Encore un douloureux héritage à recueillir, le jour venu, par Christophe de Beaumont

¹ *France pontificale* (diocèse de Paris, t. I, p. 482).

On a vu, plus haut, comment la haine des sectaires n'avait même pas eu la pudeur du respect, en présence de l'héroïque figure de saint Vincent de Paul. Le 4 janvier 1738, le Parlement de Paris se montre moins soucieux encore des simples convenances : il supprime net la bulle de canonisation du grand apôtre de la charité. Était-ce assez de morgue ? On retrouve bien là ces hommes de la magistrature séculière qui venaient, un mois plus tôt, de défendre qu'on citât en Sorbonne, comme œcuméniques, le concile de Florence et le IV^e de Latran. Singulière prétention de juges laïques s'érigeant en docteurs et en maîtres dans le domaine réservé de l'Église, pour régler de haut les bulles des papes et décider de l'œcuménicité des conciles ! — Christophe de Beaumont en verra bien d'autres.

Il n'est pas jusqu'à la franc-maçonnerie qui ne commençât à faire parler d'elle chez nous, depuis surtout que les habitués de la Régence nous avaient familiarisés avec tant d'autres produits, non moins détestables, de l'importation allemande et anglaise.

« Nos seigneurs de Cour, écrivait Barbier, ont inventé tout récemment un ordre appelé des *Frimassons*¹, à l'exemple de l'Angleterre, où il y a ainsi différents ordres de particuliers ; et nous ne tarderons pas à imiter les impertinences étrangères. Dans cet ordre-ci étaient enrôlés quelques-uns de nos secrétaires d'État et plusieurs ducs et seigneurs. On ne sait quoi que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nouveau. Ils s'assemblaient, recevaient les nouveaux chevaliers, et la première règle était un secret inviolable pour tout ce qui se passait. Comme de pareilles assemblées aussi secrètes sont très-dangereuses dans un État, étant composées des seigneurs, M. le cardinal de Fleury a cru devoir étouffer cet ordre

¹ Barbier traduit ici le mot anglais *Free-mason*.

de chevalerie dans sa naissance, et il a fait faire défense à tous ces messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres¹. »

Frappée par la bulle, récente aussi, de Clément XII (28 avril 1738), la maçonnerie continua de se développer en France, malgré les justes rigueurs du cardinal-ministre. Fleury, en effet, trouvait d'autant moins d'appui auprès des tribunaux séculiers, que le Parlement de Paris, déjà envahi par le jansénisme, fournissait, dès cette époque, de fâcheuses recrues à l'association prohibée². Dē là une tradition de mollesse, de connivence et d'impunité, qui parvint insensiblement à s'établir, et qui bientôt allait permettre au comte de Clermont, l'un des princes du sang, d'accepter les honneurs de la grande maîtrise³.

Si les sentences du Châtelet demeuraient impuissantes, pour cause, à paralyser les projets de ces assemblées funestes, Louis XV n'était guère plus heureux dans sa résistance aux prétentions du parlement sur les affaires ecclésiastiques. Il fut mieux inspiré dans les belles lettres qu'il expédia, le 21 juillet, à l'occasion d'un centenaire mémorable, celui de la consécration de la France à Marie par le vœu de Louis XIII, en 1638⁴. Malheureusement, les désordres de la conduite privée commen-

¹ *Journal*, t. III, p. 80.

² L'ordre de déférer aux magistrats les membres de ces assemblées occultes remontait, chez nous, au 17 mars 1737 (*Luynes*, t. I, p. 210). — Voir, à ce sujet, un curieux travail publié par M. Gérin, dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1875, p. 547).

³ Nommé grand-maître inamovible en juin 1738, le duc d'Antin fut remplacé en 1743 par le comte de Clermont. « La maçonnerie resta chez nous, jusqu'en 89, l'instrument général de la philosophie et le laboratoire de la Révolution. » (*Hist. de France*, par H. Martin, t. XVI, p. 535.)

⁴ On les lira *in extenso* dans le *Journal historique* (septembre 1738, p. 224).

çaient à faire tache sur la vie du jeune monarque, et la reine se voyait plus que jamais délaissée dans sa retraite de Versailles, à l'heure même où elle venait de donner à son trop faible époux une princesse vraiment digne du sang de saint Louis (15 juillet 1737). Nommer ici la vénérable madame Louise, c'est faire pressentir toute une période importante dans les relations futures de Christophe de Beaumont avec la famille royale.

Le nom du vicaire général de Blois ne passait pas, d'ailleurs, à l'époque dont nous parlons, pour être inconnu ni même indifférent à la cour. On savait que la duchesse douairière d'Uzès, avec l'agrément sans doute de Mgr de Crussol, s'était plusieurs fois entremise auprès de Fleury, afin d'en obtenir la promesse d'un évêché pour l'abbé de Beaumont. Fleury, de son côté, désirait connaître le vertueux ecclésiastique dont on se plaisait à lui faire un portrait si flatteur. Il fallut, pour vaincre les répugnances du candidat malgré lui, profiter d'un voyage qu'il dut entreprendre, vers le même temps, au sujet des examens d'un jeune clerc auquel s'intéressait vivement toute sa famille. C'était Jean de Beaumont des Junies, descendant de l'ancienne et noble maison que les Beaumont du Dauphiné trouvèrent établie dans le Périgord, quand ils vinrent s'y fixer au xvi^e siècle¹. L'abbé Christophe ne pouvait se dérober à l'entrevue qu'on lui avait ménagée avec le cardinal. Il reçut de Fleury un accueil des plus courtois; mais Dieu permit que les intentions du ministre, appuyées de la faveur

¹ Nous lisons, sous le numéro 1348, dans les *Acta Rectoratus Parisiensis*: « 1738, 24 maii, graduatus fuit magister artium M. Antonius-Joannes de Beaumont des Junies, nobilis clericus Cadurcensis. Exp. 28 maii 1738. » (Mss. de la Biblioth. nation. — Supplément latin.

du roi, ne sortissent leur plein effet qu'au bout de trois années.

En attendant, nous trouvons à signaler un séjour prolongé que le futur prélat fit à Lyon en 1739, comme pour prendre congé d'une ville hospitalière qu'il ne devait plus revoir qu'en passant. A son arrivée, il n'était bruit encore que du dernier carême prêché, sous forme de mission, par le célèbre Bridaine, qui renouvelait en ce moment les prodiges de son zèle à Valence et à Grenoble. L'abbé de Beaumont n'oubliera pas, dans la suite, ce que les chanoines-comtes lui apprirent alors de ce grand convertisseur d'âmes : déjà les railleries de la feuille janséniste, forcée d'enregistrer des succès qu'elle tente de vouer au ridicule¹, l'avaient prévenu en faveur de l'homme de Dieu, non sans lui inspirer un vif désir de le voir et de l'entendre. Il s'en souviendra à Paris.

Ce fut également pendant ce dernier séjour dans la Rome des Gaules qu'il prit part aux délibérations relatives à l'agrandissement de l'église de Fourvière. Les fonds manquant pour réaliser le vaste édifice dont Ferdinand de la Moince avait tracé le dessin, il fallut se contenter d'agrandir le sanctuaire qui, compris dans le plan général, devait faire partie d'un des bas côtés de la nouvelle basilique, si jamais les chapelains de Notre-Dame

¹ Je soupçonne que le chroniqueur lyonnais, dont on a publié naguère une façon de journal, était un peu l'écho de ces beaux plaisants quand sa plume s'émancipait à écrire des lignes comme celles-ci : « Il (Bridaine) reste quelquefois trois heures de suite en chaire, il tempête, il tonne, il s'agite, il déchire son surplis et damne tout le monde. Le peuple le court, aussi n'est-il bon que pour le peuple. » (*Revue du Lyonnais*, nouvelle série, t. XXVII, p. 39.) — Les hommes les plus considérables dans la noblesse, la bourgeoisie et le commerce, qui se mêlaient aux nombreux ouvriers des fabriques pour assiéger avant le jour les portes de l'église, donnent au chroniqueur anonyme une réponse méritée.

se trouvaient en état de l'entreprendre. Mgr de Rochebonne, dont toutes les sympathies étaient acquises à cette belle œuvre, mourut, le 28 février 1740, sans avoir pu présider, selon ses désirs, aux travaux commencés. Devenue fort insuffisante encore, malgré cet agrandissement considérable, l'église de Fourvière voit enfin monter aujourd'hui à ses côtés un véritable monument, œuvre d'art et de foi, qui racontera les merveilles de la piété et de la générosité lyonnaises.

Le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, venait de quitter le conclave qui élut Benoît XIV, le 17 août, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Lyon par brevet royal du 24 septembre. Préconisé dans le consistoire du 8 novembre de la même année, il apprit presque aussitôt la mort du trop fameux Soanen, ce « saint » de l'école janséniste, qu'il avait frappé d'une juste condamnation au concile provincial d'Embrun (1727), et qui ne signait plus, dans sa retraite, que † *Jean, évêque de Senes, prisonnier de Jésus-Christ*. S'il faut en croire la légende anecdotique, toujours un peu suspecte, l'abbé de Beaumont et ses collègues de la primatiale ne virent pas sans quelque déplaisir la nomination du nouvel archevêque, lequel, après s'être mis autrefois sur les rangs pour briguer une place dans le chapitre noble, avait dû forcément subir de leur part un refus motivé. Issu, en effet, d'une simple famille de robe originaire de Romans¹, Pierre Guérin de Tencin était loin de pouvoir

¹ Cette famille, appelée *Guérin*, prenait son nom de *Tencin* d'une petite terre située sur l'Isère, près de Goncelin. « Les Embrunais prétendent que la famille de Tencin était originaire du village de Ceillac, à trois lieues de leur ville, et, en conséquence, ils réclament Pierre Guérin et sa gloire, comme étant à double titre leur patrimoine. » (*France pontificale*, archidiocèse de Lyon, p. 481.)

produire le nombre de quartiers exigés pour l'admission dans l'illustre compagnie. On dit même que lorsque le vénérable chapitre se présenta pour la première fois devant le cardinal de Tencin, le malicieux archevêque ayant cité aux chanoines ces paroles d'un psaume : *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli!* l'un d'eux, sans se déconcerter, continua spirituellement le texte, en ajoutant : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*¹.

Quoi qu'il en soit de cette anecdote d'une authenticité très douteuse, il est certain que l'abbé de Beaumont ne se trouvait pas à l'entrevue officielle du prélat avec son chapitre, puisque Mgr de Tencin ne vint prendre, en personne, possession de l'archevêché que le 20 juillet 1742. A cette époque, Christophe de Beaumont s'était déjà démis de son titre de chanoine-comte, qui ne fut plus pour lui qu'un souvenir honorifique, car il occupait depuis un an le premier des sièges épiscopaux sur lesquels il devait s'asseoir. C'est là, dans cette carrière principale de sa vie militante, que nous allons le suivre.

¹ « La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient est devenue la principale pierre de l'angle. — Le Seigneur a fait cette merveille, et c'est chose étonnante à nos yeux. » (Psalm. cxvii, 22-23.)

CHAPITRE VI

Nomination de Beaumont au siège de Bayonne. — Sa consécration épiscopale. — Adresses de félicitations. — Incident provoqué par une saisie de marchandises de contrebande. — Visite de Beaumont à Blois. — Son entrée à Bayonne. — Conseils dont il s'entoure. — Épisode de la journée de Dettingen. — Menées du parti janséniste à Bayonne. — Un premier refus de sacrements.

Le duc de Luynes écrivait dans ses *Mémoires*, à la date du 20 août 1744 : « Le roi, avant de partir pour la Muette, vient de dire à M. l'évêque de Mirepoix qu'il avait nommé à cinq évêchés. L'archevêché d'Arles est donné à M. l'évêque de Bayonne, qui est l'abbé de Bellefonds ; l'évêché de Bayonne à M. l'abbé *de Beaumont*, comte de Lyon ; l'évêché de Cahors à l'abbé du Guesclin, aumônier du roi et grand vicaire de Rouen ; l'évêché de Pamiers à l'abbé de Lévy-Lérans ; l'évêché de Saint-Claude à l'abbé de Fargues, comte de Lyon ¹. »

Ce n'était pas sans résistance que le premier de ces prélats, Mgr Gigault de Bellefonds, avait fini par se rendre aux vœux du cardinal-ministre, en acceptant à Arles la succession d'un archevêque dont l'orageux épiscopat n'avait été qu'une lutte incessante de trente

¹ Luynes (t. III, p. 456).

années contre les témérités du jansénisme brouillon ¹. Les regrets qu'il laissait après lui dans le diocèse de Bayonne étaient profonds, sincères, mérités ; mais l'amertume en fut tempérée par les espérances qu'on fondait sur la réputation de l'homme appelé à recueillir son héritage.

Il devenait évident que Louis XV, en désignant pour ce siège le vicaire général de Blois, répondait par avance aux manifestations du sentiment public. Dès le 5 septembre, en effet, la municipalité bayonnaise avait écrit à Christophe de Beaumont : « Agréez notre félicitation et nos premiers hommages ; nous nous félicitons nous-mêmes de ce que la Providence nous a si bien et si heureusement partagés ². » Et, le lendemain, les membres du chapitre de sa future cathédrale, en exprimant des vœux analogues, se réjouissent cordialement d'un choix qu'ils déclarent « honorable à celui qui l'a fait, utile à l'Église, agréable à tous, heureux et flatteur pour eux ³. »

Le jour où cette lettre parvint à Paris, l'abbé de Beaumont avait la douleur de voir s'éteindre, dans l'obstination de ses erreurs, un homme dont il estima toujours les incontestables qualités privées, mais pour la mémoire duquel il ne cessa de déplorer les compromissions auxquelles l'avaient exposé certains entêtements de parti. Celui qu'on est convenu d'appeler « le sage Rollin » succombait, le 14 septembre, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir renouvelé sa déclaration d'appel

¹ Mgr Jacques de Forbin-Janson, nommé à l'archevêché d'Arles le jour de Pâques 1711, était mort dans son diocèse le 13 janvier 1741. Il fut l'adversaire très ardent d'une secte qui ne l'épargna point dans ses pamphlets et ses libelles.

² Archives de Bayonne (registre BB, 80, p. 297).

³ Archives de Pau, C. 178.

et confirmé les dispositions schismatiques de son testament ¹.

Il fallait s'y attendre. Homme « de conscience, » mais « d'une conscience factieuse ², » engagé jusqu'à la garde dans les misérables équivoques du jansénisme, Rollin s'était montré, naguère encore, des plus assidus à visiter le cimetière de Saint-Médard, et on l'avait vu, en compagnie des fanatiques de la secte, psalmodier gravement auprès du tombeau de Pâris, sur le théâtre même de leurs convulsions ridicules. L'Université fut présente à ses funérailles, mais Fleury fit défense de prononcer aucun discours à la louange du mort. On sait que le cardinal-ministre avait tout fait, quelques années auparavant, pour épargner au célèbre recteur de l'École de Paris les humiliations et le malheur d'une telle fin ³.

Trois jours après, Christophe de Beaumont répondait en ces termes à l'adresse du chapitre de Bayonne :

A Paris, le 17 septembre 1741.

Messieurs. On ne peut estre plus sensible que je le suis à la part que vous voulez bien prendre à la grâce que le Roy vient de me faire. Je suis infiniment touché des dispositions favorables que vous me marqués; les miennes auront toujours pour objet de mériter l'amitié et l'estime de votre Corps et de tous les membres qui le

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1741, p. 196.

² C'est le mot de Malouet, parlant du protestant Rabaud Saint-Étienne et du janséniste Camus.

³ « Un homme de lettres comme vous, lui écrivait-il en 1732, pourroit se borner avec bienséance à ce qui est de sa sphère, et ne point se mêler dans des disputes qui ne sont guère du ressort de la sorte d'études où vous vous appliquez si utilement et avec tant de succès. » (*Opuscules de Rollin*, t. I, p. 239.) — Quoi que pense Villemain de ce « raisonnement commode » de Fleury (*Cours de littérature*, t. I, p. 231), M. Charles Jourdain n'est que trop fondé à dire : « Malgré tout notre respect pour Rollin, nous ne pouvons nous empêcher de convenir qu'il s'était attiré le sage avertissement que lui donne le cardinal. » (*Histoire de l'Université de Paris*, p. 357.)

composent. Je m'estimerois fort heureux si je pouvois vous dédommager de la perte que vous venez de faire d'un Prélat aussi aimable que respectable. Toute mon ambition sera de suivre ses exemples, et de vous donner des preuves de l'attachement sincère et respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Messieurs, votre, etc...

L'ABBÉ DE BEAUMONT ¹.

Le 24 décembre de la même année, il y avait une réunion de fête, à Paris, chez les religieuses bénédictines de *Notre-Dame de la Consolation*, dites *du Chasse-Midi*². C'est là, dans une gracieuse chapelle de couvent, que l'abbé de Beaumont était venu recevoir l'onction épiscopale des mains de Mgr Chapt de Rastignac, archevêque de Tours. Ce fut encore au milieu de cette assistance d'élite qu'il voulut célébrer les deux solennités de Noël, avant de se rendre à Versailles pour prêter au roi le serment de « foy et hommage ³, » et entrer « en la pleine, libre, paisible jouissance des biens, fruits et revenus » de son évêché ⁴.

¹ Archives de Pau, C. 178.

² Fondée en 1634, pour l'instruction des jeunes filles, par les religieuses augustines de Notre-Dame de Laon, cette maison fut acquise, en 1669, par la princesse Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malenoue, qui la changea en un prieuré perpétuel de l'Ordre de Saint-Benoît. Son nom de *Chasse-Midi* lui vint du nom même de la rue où fut construit le monastère : c'est la rue actuelle du *Cherche-Midi*.

³ « Armand-Gaston de Rohan, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de la Trinité-du-Mont, Évêque et Prince de Strasbourg, Landgrave Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, etc., Certifions que le vingt-septième jour de décembre mil sept cent quarante-un, le Roy, entendant la Messe dans la chapelle de son château de Versailles, Révérend Père en Dieu, M^{re} Christophle de Beaumont, évêque de Bayonne, a prêté entre les mains de Sa Majesté le serment de fidélité qu'il luy doit, à cause de son dit évêché de Bayonne. En foy de quoy, etc... » (Archives de Pau, C. 178.)

⁴ Nous extrayons, des copieux procès-verbaux, une pièce assez courte qui se recommande par le mot de la fin. « Je soussigné, Nicolas Sezille, Écuyer cons. du Roy, Trésorier général de ses offrandes et bonnes œuvres, reconnois avoir reçu comptant de messire Christophle de Beaumont, évêque de Bayonne,

La nouvelle ne s'en fut pas plus tôt répandue à Bayonne, que les échevins se hâtèrent, le 2 janvier 1742, d'envoyer au nouvel évêque une lettre de compliments ¹, à laquelle Christophe de Beaumont répondit en quelques mots, d'une simplicité pleine de bienveillance :

A Paris, ce 12^e janvier 1742.

Je reçois, Messieurs, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, avec toute la reconnoissance que je dois à votre politesse et à vos façons obligeantes pour moi; soyez, je vous supplie, persuadés du retour le plus parfait de ma part et de la sincérité des vœux que je forme pour vous; ils partent d'un cœur qui sera toujours empressé de mériter quelque part dans votre amitié, et de vous convaincre du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

† C., ÉV. DE BAYONNE².

Ce même jour, en vertu d'une procuration signée le 3 janvier, « par devant les conseillers du Roy et notaires au Châtelet de Paris, » l'abbé Bertrand de Lissalde, chanoine-curé de l'église cathédrale, prit solennellement possession du siège de Bayonne, au nom de Mgr de Beaumont et d'après le rit accoutumé. Lecture faite des « Bulles apostoliques de provision, » datées de Sainte-Marie-Majeure, le 15 des calendes de décembre 1741, Lissalde requit les membres du chapitre « de recevoir

la somme de trente-trois livres pour le droit par luy deu, à cause du serment de fidélité qu'il a prêté à Sa Majesté pour raison de l'évêché de Bayonne, dans la chapelle de Versailles... Et de laquelle somme de trente-trois livres à moy ordonnée par Sa Majesté, pour l'employer au fait de ma charge, même pour ayder a marier de pauvres filles, je quitte ledit Seigneur Evêque et tous autres. Fait à Paris, ce 28 décembre 1741. » (Archives de Pau, C. 178.)

¹ Archives de Bayonne (reg. BB, 80, p. 327.)

² *Ibid.*, liasse AA, 42, n^o 29.

et reconnoître ledit seigneur Christophe de Beaumont pour le Pasteur de ladite Église et évêché de Bayonne, luy rendre l'honneur, reverence et obéissance due, le mettre et installer dans la possession réelle, actuelle et corporelle dudit Évêché, de tous ses droits, fruits, prérogatives et appartenances. » Les chanoines s'étant déclarés soumis à la teneur des Bulles et de la Procuration, « avec le respect qu'ils doivent, » députent aussitôt l'abbé de Gastambide, leur doyen, pour procéder aux formalités religieuses d'usage. La cérémonie s'acheva par le chant du *Te Deum* que les chapelains et les prébendiers, unis au chapitre, entonnèrent dans le chœur de la cathédrale, « à la vue et en présence des habitants et d'autres personnes du diocèse, accourus et assemblés au son de la grande cloche, sans contredit ny empement quelconque¹. »

Plus d'une année devait s'écouler avant qu'il fût possible à Christophe de Beaumont de prendre, en personne, possession du siège épiscopal. Dans l'intervalle, par acte notarié du 17 décembre 1741, il avait écrit au « précenteur » du chapitre lyonnais pour se démettre de sa « chanoinie ; » mais ses anciens collègues lui permirent de garder officiellement son titre de *comte de Lyon*, « comme aussy d'assister au chœur avec l'habit de l'Église, quand bon luy semblera². » Déclarée vacante dans la réunion capitulaire du 1^{er} septembre 1742, cette « chanoinie et comté » allait être requise, deux mois après, par le chevalier Claude Michel, en faveur de

¹ Cf. Procès-verbal de la prise de possession. « Insinué, » le 24 janvier, au coût de « trente livres. » (Archives de Pau, C. 178.)

² *Actes capitulaires* des comtes de Lyon (délibération du 16 janvier 1742).

« noble Gaspard de Pingon, clerc tonsuré du diocèse de Grenoble¹. »

Cependant l'absence prolongée de l'évêque de Bayonne ne l'empêchait pas d'exercer de loin sa sollicitude sur les intérêts généraux de la ville et du diocèse. Malheureusement les circonstances ne favorisaient pas toujours ses meilleures intentions, et il en était alors réduit au regret d'avoir à présenter des excuses où l'on attendait des services. C'est un genre d'épreuve morale que les âmes obligeantes connaissent bien. Mgr de Beaumont y fut soumis, dès les premiers jours, comme on peut le conjecturer d'un épisode d'histoire locale qui trouve ici sa place naturelle,

Le 12 décembre 1741, MM. du Corps de Ville de Bayonne avaient été prévenus qu'un rassemblement tumultueux, d'allure assez menaçante, s'était porté devant la maison Bacqueville, où les agents des fermes procédaient à une saisie de marchandises de contrebande. Il devenait urgent de s'interposer pour conjurer une collision inévitable. Réunis en conseil, les magistrats urbains décident qu'ils se rendront de leur personne vers le quartier désigné et qu'ils s'efforceront d'amortir tout éclat fâcheux. Arrivés au cœur de l'attroupement, les uns stationnent parmi la foule, les autres pénètrent jusque dans l'intérieur de la maison et parviennent, sans avoir éprouvé d'avanie, à étouffer en germe l'émeute naissante. Les gens du roi purent donc instrumenter à l'aise et faire main basse sur les malencontreuses cretonnes. Quant aux hommes de la municipalité, ils s'entendirent pour consigner, avec une entière indé-

¹ *Actes capitulaires* (12 novembre).

pendance, l'événement du jour dans le registre des délibérations, en ayant soin de relever que l'attitude de M. de Lamberval, gouverneur de la ville, avait été pour beaucoup dans l'émotion populaire, qu'ils auraient calmée sans peine, dès l'origine, si on les eût prévenus plus tôt.

Les rapports continuaient d'être à ce point d'extrême tension, lorsque, le 20 février 1742, survint un arrêt du Conseil des Finances condamnant le sieur Bacqueville à une amende de 3,000 livres et déclarant les magistrats bayonnais responsables de son exécution. Ce n'était pas le moyen de détiser le feu. Le conflit s'exaspéra d'autant plus que l'intendant de la généralité d'Auch, Mégret de Sérilly, prétendait laisser à la cité le souci de poursuivre les Bacqueville, se réservant de réclamer d'elle, à défaut, l'amende infligée d'office. Acculés dans cette impasse et rabroués à chaque proposition d'arrangement, les échevins n'avaient plus qu'à en appeler aux protecteurs naturels de leurs intérêts. Le 27 mars, ils écrivirent à Christophe de Beaumont une lettre des plus suppliantes :

Monseigneur, les citoyens de ce chef-lieu de votre diocèse sont tous dans la désolation et l'accablement.

Une ville, Monseigneur, qui a toujours été la plus fidèle et la plus soumise aux ordres du Roy, vient d'être totalement défigurée par l'exposé faux et calomnieux qu'a fait au Conseil le Directeur des fermes de ce département, en nous montrant et nous caractérisant comme gens qui se prêtent à la fraude et opposés à la volonté de leur Prince.

C'est, Monseigneur, à l'occasion d'une saisie de toiles peintes, faite dans cette ville par ce Directeur, dans laquelle il a été troublé par quelques femmes de la lie du peuple. Nous n'avons garde de disculper les coupables, nous souhaitons au contraire qu'ils soient

punis; mais nos sentiments souffrent trop d'être impliqués dans cette affaire, et de nous voir traités à ce point, sans l'avoir mérité, parce que notre conduite est irréprochable, et même exempte de soupçon. Il nous importe donc de nous plaindre et de nous justifier.

Dans cet objet qui ne peut être plus intéressant, cette partie de vos ouailles imploré vos bontés et votre tendresse vraiment pastorales; vous leur tendrez, Monseigneur, vos bras secourables, vous serez touché de leur état, et vous ne permettrez pas qu'elles soient ainsi déshonorées. Leur confiance dans votre protection ne peut être plus grande : accordez-nous-la, Monseigneur, nous vous en conjurons, et la grâce d'être persuadé du respect très profond avec lequel, etc.¹.

La réponse de l'évêque de Bayonne est du 9 avril. Il a été impossible de découvrir la lettre originale, mais, traduction faite d'une communication officielle du maire à ses jurats, nous apprenons que Mgr de Beaumont s'y montrait vraiment « mortifié » de ne pouvoir s'occuper de cette affaire : d'abord, parce qu'elle n'avait pas été conduite au point voulu pour que ses démarches aboutissent à un résultat appréciable, puis, parce que son départ très prochain de Paris allait lui enlever l'espérance de la mener jamais à terme. Nous savons, au surplus, que l'intendant Mégret de Sérilly en était encore, le 13 décembre de l'année suivante, à s'efforcer de vaincre les résistances de MM. du Corps de Ville, mais il ne reste pas trace d'une nouvelle intervention de l'évêque dans les péripéties de ce long débat. Cherchons-le sur un autre terrain.

Dans les derniers mois de 1742, on retrouve Christophe de Beaumont à Blois d'abord, où l'attendaient impatiemment bien des cœurs amis, puis au château

¹ Archives de Bayonne (reg. BB, 80, p. 363).

de La Roque, où les membres de sa parenté s'étaient donné rendez-vous pour l'accueillir et lui faire fête. L'évêque de Blois, le premier, tenait à honneur de produire son ancien grand vicaire dans les diverses églises et chapelles de sa ville épiscopale, afin d'attirer les prémices des bénédictions du nouveau prélat sur l'œuvre de réforme qu'ils avaient entreprise et poursuivie de concert. Le couvent des Ursulines se distingua, entre les autres maisons religieuses, par l'éclat et le bon goût des réceptions. Aussi voyons-nous les deux évêques ne pas dédaigner de s'y asseoir à la table de famille qu'on avait dressée dans la salle du chapitre, et où prirent place, parmi les nobles invités, madame la duchesse d'Uzès, mère de Mgr de Crussol, une marquise d'Amboise, sa parente, et la femme du lieutenant général de Blois.

On touchait à fin du mois d'août, et les circonstances disaient assez que cette visite était une visite d'adieux. Mais Christophe de Beaumont, qu'aucun lien du sang ne rattachait alors à la province blésoise, pouvait-il seulement soupçonner que plusieurs de ses arrière-petites nièces seraient élevées un jour dans ce même monastère, et que l'une d'elles viendrait, cent ans plus tard, s'y consacrer à Dieu² ?

Ce fut durant son séjour à La Roque, au moment d'aller rejoindre à Sarlat sa vénérable mère, qu'il reçut de Bayonne un nouveau pli dans lequel les échevins, tout en lui renouvelant leurs vœux « d'heureuse année, » laissaient discrètement percer l'expression d'un désir qui était celui de tous. « Permettez-nous, disaient-

¹ Le 2 octobre 1855 (Cf. *Les Ursulines de Blois*, par l'abbé Richaudeau, t. I, p. 91).

ils, de vous les présenter (ces vœux); daignez les recevoir, Monseigneur, comme venant d'une ville et des magistrats qui font consister leur satisfaction dans le bien *de vous voir et de vous posséder*¹. »

Ces choses-là s'entendent à demi. La réponse de l'évêque témoigne que l'allusion ne lui avait point échappé.

A Sarlat, ce 14 janvier 1742.

On ne peut rien ajouter, Messieurs, à la sensibilité avec laquelle je reçois les marques de souvenir dont vous m'honorez dans ce renouvellement d'année. Agrérez, je vous supplie, tous mes remerciements et les assurances des vœux que je forme pour vous; ils partent d'un cœur plein de reconnaissance de toutes vos attentions. *Je vois approcher avec plaisir le temps de mon arrivée à Bayonne*, ayant beaucoup d'impatience de vous témoigner moi-même l'attachement sincère et la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† G., ÉV. DE BAYONNE².

La première entrée de Mgr de Beaumont dans son église cathédrale eut lieu le jeudi saint, 11 avril 1743, vers neuf heures et demie du matin. Il était arrivé la veille, au milieu des démonstrations de joie d'une foule immense. Deux échevins et deux notables, MM. Duvergier, Chegaray, Dutast et Béhic, avaient été députés jusqu'à Saint-Vincent pour lui souhaiter la bienvenue, et tout le Corps de Ville l'avait ensuite escorté « en robes de cérémonie » jusqu'au palais épiscopal, où les membres de son clergé furent admis à lui présenter leurs hommages. J'ai, sous les yeux, le procès-verbal de cette entrée : elle ressemble trop, en somme, à ce

¹ Lettre du 1^{er} janvier 1743 (arch. de Bayonne, reg. BB, 80, p. 425).

² *Ibid.* (liasse AA, 42, n^o 29²).

qui se pratique dans tout avènement d'évêque pour que nous nous arrêtions aux détails ¹. Nous emprunterons, de préférence, quelques souvenirs à l'intéressante histoire d'un homme qui ne fut pas le moins zélé des auxiliaires de notre vertueux prélat ².

Christophe de Beaumont, en arrivant à Bayonne, s'était montré désireux de n'apporter aucun changement dans la marche de l'administration diocésaine. S'il avait pris bientôt après quelques dispositions nouvelles, ces mesures d'une importance relativement secondaire ne présentaient rien qui pût effaroucher les esprits susceptibles. C'est ainsi qu'il s'empressa de remplir une lacune, échappée à la vigilance de ses prédécesseurs, en établissant une messe de paroisse dans sa cathédrale, pour toutes les fêtes de l'année comme pour les dimanches. Jaloux de suivre les traditions laissées par Mgr de Bellefonds, il appela autour de lui les hommes qui avaient joui de la confiance de ce courageux évêque et s'inspira toujours utilement de leurs conseils. C'étaient principalement MM. Daguerre, de Lissalde, d'Artaguiette, Duhalde, curé d'Anglet, et surtout le jeune chanoine théologal, Léon Vinatier, dont il récompensa le rare mérite en le rapprochant de sa personne et en lui permettant de prendre la part la plus active dans le maniement des affaires.

Nous lisons, d'autre part, que si les maisons d'éducation répandues dans le diocèse excitèrent en premier lieu le vif intérêt du nouveau prélat, son grand séminaire demeura, jusqu'à la fin, l'objet de sa tendre et

¹ Voir aux archives de Pau (C. 180).

² Cf. *Vie de M. Daguerre*, par l'abbé Davoisin, c. xi.

constante sollicitude. Il le visitait souvent, assistait quelquefois aux leçons de théologie, s'entretenait familièrement avec les jeunes séminaristes et s'assurait par lui-même de leur aptitude et de leur piété. Résolu, d'ailleurs de travailler de toutes ses forces au renouvellement complet de l'esprit sacerdotal, il commença par adresser fréquemment des instructions à ses prêtres, se fit un devoir de présider leurs retraites pastorales et ne manqua jamais d'appuyer de l'autorité de sa parole l'enseignement des hommes apostoliques invités à prêcher devant eux.

C'est dans une pareille œuvre de restauration qu'il fut puissamment secondé par le prêtre admirable dont le nom se rencontrait tout à l'heure sous notre plume. Fondateur et premier supérieur de ce beau séminaire de Laressore, où les études n'ont cessé de fleurir avec la religion et les bonnes mœurs, l'abbé Daguerre avait mis volontiers au service de son évêque la grande influence qu'il exerçait sur le jeune et l'ancien clergé, soit directement par lui-même, soit par la colonie de ses vigoureux missionnaires. Il n'en fallait pas davantage pour lui assurer une des meilleures places dans l'esprit et le cœur de Mgr de Beaumont.

Hélas ! ce digne prélat devait associer bientôt, dans un même sentiment de regret, une affliction de famille et une douleur du pays.

Le 2 juillet 1743, de tristes nouvelles avaient circulé dans Paris, au sujet d'une bataille, funeste pour nos armes, qui s'était livrée, cinq jours auparavant, entre le maréchal de Noailles et le roi Georges II d'Angleterre¹.

¹ *Journal de Barbier*, t. III, p. 451.

La province n'avait pas tardé à être envahie par les mêmes bruits sinistres, qui allaient grossissant toujours, exagérant à plaisir les proportions d'un désastre déjà trop lamentable.

On connaît cette journée fameuse de Dettingen, dans laquelle Noailles avait un moment réussi à bloquer l'armée anglo-allemande « comme un loup pris au piège. » L'emportement irréfléchi de son neveu, le lieutenant général duc de Gramont, renversa les chances d'une victoire certaine lorsqu'il vint se jeter comme un fou, avec sa division, entre les Anglais et les batteries françaises de la rive gauche du Mein, qui mitraillaient l'ennemi depuis trois heures. Vainement Gramont cherche à réparer par des actes de bravoure sa téméraire indiscipline, vainement une partie de la Maison du roi multiplie les prodiges de valeur, le régiment des gardes lâche pied, la plupart des miliciens et des recrues se débandent pour gagner à la nage l'autre bord, n'emportant avec la vie sauve que le ridicule bénéfique du sobriquet dont on les affubla¹. Les plus vaillants gentilshommes avaient péri en cette rencontre; on en releva un très grand nombre mortellement blessés.

L'anxiété des familles s'aggrave par l'absence même de nouvelles sûres, car les lettres manquent, ordre ayant été donné à la poste de l'armée d'intercepter tous les courriers². La préoccupation ne pouvait être moins générale dans les provinces, où les fausses ru-

¹ On les appela les *Canards du Mein*. Il est juste de rappeler que les officiers méritèrent qu'on leur épargnât cette moquerie. « Tous s'étaient fait tuer. »

² *Journal de Barbier*, t. III, p. 454. — Le roi avait répondu au duc de Noailles, qui lui recommandait le silence : « Je garderai le secret que vous

meurs, de plus en plus accréditées, ajoutent sans cesse aux angoisses de ceux qui comptent un parent sous les drapeaux. C'est ainsi que, sur une de ces alertes inconsidérées, Mgr de Bayonne fut plusieurs jours à pleurer la perte de son frère Louis, alors capitaine dans le régiment d'infanterie de Rohan. Criblé de blessures à Dettingen, Louis de Beaumont passait, il est vrai, pour avoir succombé sur le champ de bataille ; mais, s'il parvint à réchapper de la mort contre toute attente, il ne fit plus que traîner dans l'inaction forcée, au château de La Roque, une vie désormais sans emploi.

Disons tout de suite, pour n'avoir point à revenir sur cet incident, que Louis XV récompensa bientôt le brave soldat, devenu invalide, en le créant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis¹. Une lettre du ministre secrétaire d'État nous apprend, en outre, que l'octroi d'une rente viagère avait pris les devants sur cette nomination de faveur :

Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roi de vos services et de l'impossibilité où vous êtes de les continuer, Sa Majesté a bien voulu vous accorder une pension de retraite de quatre cents livres.

Je vous en donne avis et suis, Monsieur, etc...

M. P. D'ARGENSON².

L'évêque de Bayonne venait d'apprendre, en même

m'en demandez ; mais le tout est déjà public, et peut-être même plus enflé qu'il n'est, car vous savez qu'en ce pays l'on y va fort vite, soit d'une façon, soit d'une autre. » (*Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. 127.)

¹ La nomination est datée de Versailles, le 26 novembre 1745 (Cf. *Histoire généalogique de la maison de Beaumont*, t. II, p. 404).

² « Au camp devant Tournay, le 20 may 1745. » (*Ibid.*) — Cette lettre est adressée au sieur de « Beaumont du Repaire, capitaine dans le régiment

temps, qu'Armand de Beaumont, son frère aîné, négociait l'acquisition de la seigneurie et justice de Sainte-Sabine en Périgord, y compris la terre de Montplaisir, située dans les paroisses de Castel et de Saint-Cyprien, relevant toutes les deux en hommage de l'évêché de Sarlat, comme dépendance partielle de La Roque-Meyrals ¹.

Il résolut, sur le premier moment, de disposer toutes choses pour un nouveau voyage dans sa famille, où l'appelaient à la fois divers motifs d'intérêt et de cœur. Sans rien dire, en effet, des blessures graves de Louis et de l'impuissance à laquelle il était condamné, l'âge avancé et les infirmités de sa mère ne laissaient que trop pressentir sa fin prochaine. Du fond de la solitude religieuse où se consumait lentement cette vie pleine d'œuvres, madame de Beaumont semblait n'attendre elle-même qu'une dernière visite, une dernière bénédiction de son fils. Et que n'eût-elle pas donné pour que ce fils, cher entre tous, lui fermât les yeux !

Mais le devoir parlait plus haut que le sentiment. L'évêque de Bayonne, dont l'attention était éveillée depuis peu par certaines menées du parti janséniste, ne craignit pas d'imposer silence à son cœur, de surseoir du moins à ses projets d'absence pour déjouer une classe d'hommes qui, après avoir cherché à le cir-

d'infanterie de *Crillon*. » Pour comprendre la substitution de ce dernier nom à celui de *Rohan*, il faut savoir que, le 18 janvier 1745, Louis XV avait accepté la démission de M. le duc de Rohan et fait passer son régiment d'infanterie sur la tête de M. de Crillon, qui commandait jusque-là le régiment de Bretagne. (*Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 270.)

¹ Le contrat fut signé, le 22 décembre 1743, dans le bourg de Saint-Martial. La vente, faite par Jacques de Calvinon, enseigne de vaisseau, montait à 22,500 livres. (*Histoire généalogique*, loc. cit.)

convenir, se flattaient peut-être encore de le prendre sans vert. Bien qu'il ne prétendît pas pousser à bout les novateurs, Christophe de Beaumont était déterminé à les empêcher absolument de propager leurs funestes doctrines. Aussi lui rend-on cette justice, qu'il montra la plus rare prudence à leur endroit, faisant usage, suivant les conjonctures, « tantôt d'une douceur exempte de faiblesse, tantôt d'une fermeté libre de toute passion. »

Un seul exemple, autour duquel les *Nouvelles ecclésiastiques* voulurent plus tard faire beaucoup de bruit¹, montrera ce qu'était cette force paisible, cette sérénité vaillante. Nous reproduisons, en l'abrégeant, le récit d'un historien déjà mentionné².

Sur la fin de 1743, un jeune avocat au parlement de Paris, nommé Joseph Dailenc, tombait dangereusement malade à Bayonne, où il s'était établi naguère par son mariage avec la fille d'un négociant, Josèphe Larrèche-Bergare. Né à Dax, d'une famille influente dans la contrée, mais dévouée corps et âme au jansénisme le plus haut en couleur, Dailenc avait sucé avec le lait une doctrine que sa mère et son frère aîné s'étaient entêtés à défendre jusque sur le lit de mort. Frappé à son tour, il réclame de la paroisse la faveur des derniers sacrements. Le vicaire chargé de les administrer en réfère au conseil épiscopal.

La situation est embarrassante pour Beaumont. D'un côté, les opinions religieuses de Dailenc sont connues de la ville entière, et l'on ne peut mollir sans qu'il

¹ Cf. l'année 1748, p. 120.

² *Vie de M. Daquerre*, p. 207.

en résulte un déplorable effet dans l'esprit des habitants ; d'autre part, il est permis de craindre les suites de l'irritation que va causer un refus, non seulement aux parents du malade et au clan des sectaires, mais encore à tout le corps des avocats, qui sont gens à prendre fait et cause pour leur confrère éconduit. L'évêque jugea qu'on devait user de toutes les ressources imaginables pour amener Dailenc à de meilleures dispositions, sauf, en cas d'échec, à exécuter sans faiblesse les ordonnances de ses prédécesseurs relatives aux jansénistes réfractaires.

Le vicaire fut député le premier pour essayer de recueillir, de la bouche du malade, un humble aveu qui permît de lui donner sans scandale les sacrements sollicités. La tentative échoua. Un des vicaires généraux, M. d'Artaguiette, ayant hasardé une démarche nouvelle, se retira sans plus de succès. Enfin, l'évêque de Bayonne voulant, s'il était possible, éviter un éclat, désireux surtout d'arracher le jeune avocat aux erreurs dont il est victime, se présente à Dailenc avec cette exquise politesse qui ne l'abandonna jamais, et lui adresse des paroles empreintes de la plus vive charité. Un refus opiniâtre fut l'unique réponse à ces délicates avances. Beaumont s'éloigna, la douleur dans l'âme : il ne lui restait plus qu'à remplir son devoir d'évêque.

Ordre est enjoint à la paroisse d'avoir à refuser les sacrements au moribond. L'émoi fut grand dans la famille et les entours. Le corps des avocats, sur lesquels la secte exerçait une véritable pression, envoie quelques-uns de ses membres à l'évêché, pour tenter de faire revenir le prélat sur la mesure qu'il a prise. On allègue « les lois françaises » qui se refusent à connaître d'un

semblable « délit. » La discussion n'eut pas le temps de tourner à l'aigre. Christophe de Beaumont, en quelques mots très fermes et très nets, rendit un compte si plausible des motifs qui l'avaient guidé, que les avocats se déclarèrent pleinement édifiés et satisfaits.

Outrés de ce qu'ils appellent la « mollesse » des sollicitateurs, les jansénistes de Bayonne jurèrent de faire plier l'évêque ou de pousser le bruit jusqu'au scandale. Ils devaient en être pour leurs menaces et leurs débours. Après deux ou trois essais infructueux d'intimidation, des actes juridiques sont brusquement signifiés à l'abbé de Lissalde, curé de la cathédrale, pour le sommer « d'administrer ou de faire administrer les sacrements » à Dailenc. Lissalde avait sa consigne : inflexible comme son évêque, il protesta d'incompétence, ne s'inquiétant pas davantage de ces actes qu'il déclare entachés de nullité.

Le malheureux avocat n'en persista pas moins dans son aveugle obstination : il mourut, au bout de quelques jours, sans avoir été réconcilié avec la sainte Église. C'était le cas, pour le parti, de tenter une « manifestation. » On s'efforça bien de la provoquer à l'occasion des obsèques, mais tant de zèle fit long feu et l'épreuve avorta misérablement. Les communautés religieuses de la ville, qu'on avait invitées à grossir le cortège, déclinaient, sans plus de façon, une offre qui ressemblait à une injure : la triste cérémonie fut présidée par un seul prêtre, tous luminaires éteints. Il ne devait pas y avoir de sonnerie, aux termes des ordonnances en vigueur ; mais, par un sentiment « de condescendance et de commisération, » Mgr de Beaumont ordonna que l'on tinterait le glas de la cloche funèbre. Il avait été, du reste,

singulièrement affecté de ce triste événement, et plusieurs fois, dans la suite, il en témoigna une sensible peine. Paris lui réservait, en ce genre, de tout autres déboires.

« La manière dont l'évêque avait agi dans cette affaire produisit la meilleure impression sur l'esprit des Bayonnais. On louait publiquement sa modération et sa charité; on était touché de la douleur dont il avait paru pénétré, quand il s'était vu contraint, par l'obstination de M. Dailenc, d'user contre lui de mesures de rigueur; on le plaignit d'avoir été forcé d'y recourir. Ce sentiment fut même si général, que les jansénistes n'osèrent pas trop se récrier contre le prélat. Ce ne fut que plus tard, comme M. de Beaumont était déjà depuis plusieurs années archevêque de Paris, qu'ils s'avisèrent d'attaquer dans leurs écrits sa conduite envers ce jeune avocat, travestissant sa douceur et son affabilité en dissimulation, et ses soins pour réprimer leurs menées en esprit de tracasserie¹. »

On lit, en effet, dans les feuilles de la secte, ce propos tenu par un chanoine de Bayonne, le sieur Salvat Saint-Pé : « M. de Beaumont, que Dieu nous donna pour nous éprouver, est un homme fort agréable², mais tracassier naturellement, voulant faire paroître avoir de la peine de celle qu'il fait lui-même aux personnes de bien³. » Et il cite en preuve « la vexation exercée contre M. Dailenc. »

Pour apprécier ce que vaut ici l'autorité du chanoine bayonnais, il suffira, je pense, de transcrire une ligne

¹ *Vie de M. Daguerre*, p. 211.

² « Il l'était alors ! » gémit ici, entre deux crochets, le gazetier janséniste.

³ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1750, p. 185.

de sa déclaration testamentaire : « Je regarde la constitution *Unigenitus* comme un monstrueux décret qui renverse toutes les principales vérités de la Religion et de la discipline de l'Église¹. » Grâce à Dieu, un témoignage d'une tout autre valeur rendra justice au généreux prélat, quand le métropolitain d'Auch et ses onze suffragants écriront à Louis XV pour défendre Christophe de Beaumont, en déclarant qu'il fut alors, « par la douceur de son caractère, *les délices* de cette province². »

On avait espéré beaucoup, il est vrai, de l'évêque de Bayonne et de sa vigoureuse administration ; mais son passage dans le diocèse fut trop rapide pour tout le bien qu'on était en droit d'attendre de lui.

Nous ne dirons rien de son séjour en Périgord, durant les derniers mois de 1744 : la nature des affaires de famille qu'il était venu traiter n'intéresse que médiocrement notre sujet. Nous avons hâte de raconter l'incident qui va influencer, d'une façon toute fortuite, sur le reste d'une carrière épiscopale si bien fournie.

¹ *Nouvelles*, p. 186.

² Lettre du 27 janvier 1755. (*Mémoires de Luynes*, t. XIV, p. 66.)

CHAPITRE VII

La dauphine Marie-Thérèse à Bayonne. — Souvenir qu'elle garde de Christophe de Beaumont. — Mort du cardinal de la Tour d'Auvergne. — Beaumont lui succède à l'archevêché de Vienne. — Il ne fait que passer sur ce nouveau siège. — Mort de Bellefonds, archevêque de Paris. — Beaumont est appelé à recueillir cette succession. — Longue résistance qu'il oppose. — Échange de félicitations. — Le *Te Deum* pour la prise de Namur.

Un détachement de la maison du roi était arrivé à Bayonne le 4 janvier 1745. Il venait d'en repartir, après quelques jours, pour se porter à Saint-Jean-de-Luz, où le duc de Lauraguais avait mission de recevoir à la frontière l'infante Marie-Thérèse, dauphine de France, que le comte de Montijo devait lui remettre au nom du roi d'Espagne, Philippe V.

Le 15, vers le milieu du jour, tout était en mouvement dans la cité bayonnaise. À voir certaines rues jonchées de verdure, tendues de tapisseries de haute lice, bordées de troupes sous les armes, ceux même qui ne connaissaient pas les derniers arrêtés de la police se rendaient facilement compte de l'itinéraire qu'allait suivre le brillant cortège.

Ce fut M. Desgranges, maître des cérémonies, qui présenta à la dauphine, au pied des remparts, M. de

Lamberval, gouverneur de la ville, M. de Romanet, lieutenant du roi pour la citadelle, et les magistrats de la municipalité. Au maire, premier échevin, revenait l'honneur de complimenter la princesse, qui répondit en quelques mots un peu timides, mais d'une grâce touchante. Les salves redoublées de toute l'artillerie de la place, des forts et des navires, saluèrent aussitôt l'entrée de Marie-Thérèse sous l'arc de triomphe, au-dessus duquel étaient accolées les armes de France et celles d'Espagne, soutenues par deux dauphins, avec cette inscription :

QUAM BENE PERPETUIS SOCIANTUR NEXIBUS AMBO¹!

Une compagnie de Basques, qui était allée au-devant de la dauphine à une lieue de Bayonne, voulut l'escorter, en dansant au son des flûtes et des tambourins, jusqu'au palais épiscopal, où elle descendit de carrosse, pour jouir de l'hospitalité princière que lui avait offerte Mgr de Beaumont. Pendant ce temps, des acclamations bruyantes ne cessent de retentir sous les fenêtres de l'évêché, près duquel montent la garde les troupes bourgeoises « vêtues de rouge avec des boutons d'or », et commandées par des officiers galonnés sur toutes les coutures, qui portent fièrement leur élégante « veste d'étoffe d'or broché. » On ne put les décider à désertir le poste avant quarante-huit heures.

Le lendemain, Marie-Thérèse entendit la messe dans

¹ *Comme ils sont heureusement unis tous deux par des liens indissolubles!* — De chaque côté de l'arc de triomphe, haut de 40 pieds, régnaient deux galeries, dont la supérieure était remplie par les dames les plus distinguées de la ville, et l'autre par cinquante-deux jeunes filles « habillées à l'espagnole. » (Pour les détails de cette entrée de la dauphine, voir le *Journal historique* de mars 1745, p. 226.)

l'église cathédrale, où Christophe de Beaumont la reçut, à la tête de son chapitre, avec le cérémonial usité en pareille circonstance. La foule, répandue sur la place, ne pouvait se défendre d'exprimer tout haut son admiration pour une princesse qui savait si gentiment sourire au « petit peuple. » Un officier des gardes du corps, apostillant, ce jour-là, une lettre adressée à la duchesse de Luynes, trahissait en ces termes la naïveté des sentiments publics :

Bayonne, 16 janvier.

J'en reviens, Madame, à vous dire que nous raffolons tous de M^{me} la Dauphine; elle est charmante, cherche à dire des choses agréables à tout le monde; l'on voit l'envie qu'elle a de plaire; elle n'aura pas grand'peine, car cela paroît naturel en elle; je crois qu'elle sera fort gaie¹.

Pourquoi ne dirais-je pas que, dans le nombre des présents offerts à la princesse, les célèbres « jambons » du pays obtinrent une place d'honneur²? Marie-Thérèse se contenta de remettre en retour, à MM. du Corps de Ville, une médaille d'or sur laquelle figuraient, d'un côté, le roi d'Espagne son père, de l'autre, le dauphin son époux; mais elle confia aux mains de Mgr de Beaumont une somme considérable pour les pauvres, sachant bien qu'il avait « l'humeur donnante » et que nulle porte n'était connue des indigents comme la porte de l'évêché.

La dauphine quitta Bayonne le 17 janvier et gagna lentement Versailles par Bordeaux, Poitiers, Blois, Orléans. Elle s'était promis de ne pas oublier un évêque

¹ Luynes (t. VI, p. 277).

² Voir, à ce sujet, une curieuse histoire dans les *Mémoires de Luynes*, t. VI, p. 328.

pour lequel elle avait appris, en peu de temps, à concevoir la plus parfaite estime. Marie-Thérèse n'attendait qu'une occasion de le manifester : l'occasion prévint, en quelque sorte, jusqu'à ses désirs.

Il y avait, à cette époque, sur le siège primatial de Vienne, un prélat d'un grand mérite et d'un grand nom, le cardinal Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, celui-là même qui était venu, huit ans auparavant, bénir, en sa qualité de premier aumônier du roi, le berceau de la vénérable Louise-Marie de France. « Arrivé à cet âge avancé où l'on dirait qu'à mesure que le corps se courbe vers la terre l'âme s'élève vers le ciel, le pieux pontife éprouva le besoin, avant de disparaître de la scène du monde, de se reposer et de se recueillir quelques instants¹. » Il offrit sa démission à Benoît XIV, puis, le mercredi 17 mars 1745, il quitta Vienne après avoir entendu la messe à Saint-Maurice et prié sur le tombeau d'Armand de Montmorin, son protecteur d'autrefois².

Cette démission laissait vacant le siège honoré d'une église illustre. Sur les instances de la Dauphine³, Louis XV, qui venait de nommer le cardinal de la Tour d'Auvergne à l'abbaye d'Anchin, lui donna pour successeur notre évêque de Bayonne, Christophe de Beaumont. Appelé à Vienne le 25 avril, Beaumont ne s'éloigna qu'à son cœur défendant de ce premier diocèse, où l'on aurait pu dire de lui, comme d'Eusèbe de Vercueil,

¹ *Chronique religieuse de la ville de Vienne*, p. 189.

² Armand de Montmorin de Saint-Hérem, d'abord évêque de Die en 1687, avait été transféré à Vienne, le 10 avril 1694. A la sollicitation de Louis XIV, Clément XI le délégua, avec les évêques du Puy et de Valence, pour les procédures relatives à la cause de saint François Régis. C'est lui qui avait attiré à Vienne l'abbé de la Tour d'Auvergne, dont il fit son vicaire général.

³ *Éloge de Christ. de Beaumont*, par Pierre Pichot (1^{re} partie).

qu'il avait suffi de le voir pour le connaître et de le connaître pour l'aimer ¹. Retarda-t-il ainsi l'heure du départ, parce que, modeste et humble, il se refusa d'abord à accepter ce poste élevé, de même que, l'année suivante, il ne montera sur le siège de Paris qu'après des résistances sans fin ? C'est ce qu'il nous est impossible d'affirmer, mais rien ne nous paraît plus vraisemblable. Une chose reste certaine, « c'est qu'en partant il emporta avec lui les regrets de tout ce qu'il y avait de gens de bien dans la ville de Bayonne ². »

Disons, pour être juste, que l'archevêque démissionnaire ne laissait pas derrière lui des regrets moins vifs. La lettre que le chapitre de Vienne crut devoir adresser à Beaumont le constate d'une façon touchante, qui nous paraît également à l'honneur des deux prélats.

Monseigneur,

La douleur de perdre un archevêque que nous respections autant que nous lui étions attachés, ne pouvait être adoucie que par le choix que le Roi a fait de Votre Grandeur pour lui succéder. Accoutumés à regarder nos prélats comme nos pères, nous avons trouvé dans M. le cardinal d'Auvergne tout ce qui pouvait fortifier ce sentiment ; il nous aimait comme ses enfants ; il ne trouvait ni d'expressions assez tendres pour le dire, ni de preuves assez fortes pour nous le témoigner. Son amitié, marquée par des bienfaits, voulait ajouter la reconnaissance à un attachement qui n'avait pas besoin de ce secours pour nous faire sentir toute l'amertume de la séparation. Nous ne craignons point, Monseigneur, dans une occasion où nous voudrions vous marquer toute notre joie, de vous rendre le dépositaire de nos regrets. Ils vous répondent de nos sentiments pour Votre Grandeur ; la place qu'elle va remplir lui assure nos respects, nos hom-

¹ *Simul ut viderunt, et probaverunt; tantumque interfuit, ut probaretur, quantum ut videretur* (1^{re} leçon du 2^e nocturne, 16 décembre).

² *Vie de M. Daguerre*, p. 212.

mages, nos vœux, notre soumission; mais c'est à ses qualités personnelles, à ses vertus qu'elle devra des sentiments plus flatteurs encore et plus dignes d'elle.

Nous savons, Monseigneur, que nous retrouverons en vous ce caractère de douceur et de bonté dont nous nous étions fait une habitude et qui, resserrant plus étroitement les liens d'attachement entre le chef et les membres, ne nous laissera presque pas apercevoir d'un changement dont, sans vous, nous serions inconsolables.

Vous ne nous êtes point étranger, Monseigneur : élevé dans une église voisine dont l'union avec la nôtre semblait n'en former qu'une seule dès les premiers temps, vous l'avez édifiée; la proximité portait l'édification jusqu'à nous, et l'impression qui nous en reste nous fait sentir tout le bonheur de posséder ce que nous admirions.

Nous ne pouvons trop nous presser d'en devancer les moments. La démission de M. le cardinal d'Auvergne nous annonce une vacance prochaine qui, quelque courte que nous la désirions, nous fournit l'occasion de commencer à vous marquer notre empressement et notre zèle en prévenant votre installation pour vous rendre présent en esprit parmi nous.

Agréerez-vous, Monseigneur, que nous déposions entre vos mains la juridiction et l'autorité que nous donnera cette vacance dans le diocèse? Nous serons trop heureux que Votre Grandeur veuille accepter le premier témoignage de nos sentiments et du profond respect avec lequel, etc... »

Le 1^{er} décembre 1745, l'abbé de Brèves, chanoine de Vienne et fondé de procuration, prenait possession de la primatiale au nom de l'archevêque élu; le 23 du même mois, Christophe de Beaumont était intronisé sur le siège de cette antique église de Saint-Maurice, à laquelle Dieu ne devait faire que le montrer. Ce fut assez néanmoins d'un séjour de quelques mois, pour que sa famille de pauvres ait gardé bon souvenir de son passage.

Il est singulièrement touchant, quand on compulse à Vienne les *Registres des délibérations* prises par le *Bureau de la maison de Charité*, de voir l'empressement

avec lequel Christophe de Beaumont se chargeait de défendre toujours la cause des délaissés et des petits. C'est lui, par exemple, qui revendiquera pour les indigents du curé de Beauvoir leur « droit de prendre dans les bois de la Charité le *mort bois* pour leur chauffage, ensuite de la donation faite » par une chrétienne généreuse ¹. C'est lui qui sera l'écho de leurs doléances, lorsqu'ils viendront se plaindre « de ce que cette maison ne fait pas des charités sur les lieux aux pauvres, et ne les reçoit pas dans ladite maison de charité, quoy qu'elle y soit tenüe par la même donation ². »

Nous aurions voulu multiplier ici les témoignages et descendre dans le détail, mais il reste, aux archives de la ville si peu de pièces originales que l'on soit parvenu à sauver du double fléau des incendies et des révolutions ! On nous saura gré cependant de produire un document fort explicite, contemporain du grand archevêque, et dont le but était de réfuter, article par article, les imputations mensongères dont l'organe janséniste s'efforçait de le couvrir.

A peine fut-il arrivé à Vienne que ses éminentes qualités lui gagnèrent tous les cœurs. Sa réputation ne tarda pas à se répandre dans la province. On voyait des gens de la première considération accourir de toutes parts pour être eux-mêmes témoins des choses que la renommée publiait de ce Prélat. Il suffisait de le voir une fois pour lui donner toute sa confiance, et j'observerai en passant qu'elle ne pouvait être mieux placée : car M. de Beaumont est peut-être l'homme le plus discret qui soit au monde. Il ne profitait de cette confiance que pour y répondre par des services, que pour réconci-

¹ « La dame de Vésinier. » (Cf. délibération du 8 juillet 1746 ; reg. IE, 23, p. 20.)

² *Ibid.*

lier les ennemis, que pour accommoder les procès ; la facilité avec laquelle il se prêtait à ces sortes de bonnes œuvres, si dignes de la charité d'un évêque, en le faisant regarder comme un ange de paix, lui donnait une occupation continuelle. Chacun voulait l'avoir pour arbitre, parce qu'on connaissait sa patience inaltérable dans la discussion des différents intérêts, sa pénétration, sa justesse d'esprit, la solidité de son jugement, la netteté de ses décisions, fruit d'une capacité peu commune dans les affaires. Il avait surtout l'art de manier les esprits, au point que les plus difficiles ne pouvaient lui échapper, et qu'il n'a peut-être échoué dans aucun des accommodements qu'il a entrepris. Vous auriez peine à croire le nombre de procès qu'il a terminés par la voie de la conciliation pendant les neuf ou dix mois qu'il a passés à Vienne. On y avait conçu, dès le commencement, une si haute idée de son mérite, que la voix publique présageait déjà son élévation future et qu'à peine avait-on le bonheur de le posséder que l'on craignit le malheur de le perdre¹.

Le « malheur » que redoutaient les habitants de Vienne fut bientôt provoqué par la mort foudroyante de Mgr de Bellefonds, ce prélat que nous avons vu précéder Beaumont sur le siège de Bayonne et qui venait de succéder à Vintimille sur le siège de Paris. Le 20 juillet 1846, quarante-huit jours après son installation, il était subitement emporté par une de ces maladies terribles que l'art médical était encore impuissant à conjurer. La veille, Marie-Thérèse, dauphine de France, avait mis au monde une princesse qu'on appela du nom de sa mère ; mais, le surlendemain, cette jeune mère succombait à son tour, laissant la famille royale dans le deuil et les larmes. Christophe de Beaumont ne fut pas moins affecté que surpris à la nouvelle de ces deux morts presque simultanées. On l'eût étonné bien davan-

¹ *Lettre à un ami de province sur un article des Nouvelles ecclésiastiques* (Biblioth. nationale, Ln²⁷, 1343).

tage en lui prédisant que le souvenir de la Dauphine allait déterminer le choix de sa personne pour remplacer Bellefonds à l'archevêché de Paris.

Cependant cette fin soudaine d'un pontife justement vénéré avait mis en liesse, d'une façon indécente, les chefs avoués et les affidés secrets de la cabale janséniste. Les uns et les autres affectaient de voir « la main de Dieu ¹ » frappant un prélat dont la courageuse initiative ne les avait guère ménagés dans les diocèses de Bayonne et d'Arles, et qui venait, disaient-ils, de se concerter avec l'ancien évêque de Mirepoix, pour « écraser les appelants » dans la capitale du royaume. A les croire, l'abbé d'Harcourt, doyen de Notre-Dame et vicaire capitulaire, s'étant présenté pour réclamer les papiers qui concernaient le gouvernement spirituel de l'Église de Paris, avait dû se retirer, malgré ses instances, devant l'obstination du refus le plus formel. De là, pour eux, un nouveau prétexte d'affirmer qu'il y avait sous scellés, à l'archevêché même, plusieurs lettres de cachet renfermant tous les noms des proscrits de leur parti, lettres destinées à favoriser le plan déjà mûr d'une entière destruction.

« Ce n'était pas le plan de Dieu ! » osait bien écrire l'organe attitré de la secte ², au moment où la Providence qu'ils faisaient intervenir leur préparait, dans le successeur de Bellefonds, un adversaire plus redoutable encore.

¹ « Les jansénistes ne l'aiment pas (Bellefonds). Ils diront que c'est une malédiction du ciel. » (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 168.) — Ils le dirent, en effet, pour reconnaître ce qu'ils appelaient « une protection éclatante de Dieu sur son Église, et en particulier sur l'Église de Paris. » (*Nouvelles ecclésiastiques* de 1747, p. 10.)

² *Nouvelles* de 1747, p. 9.

En attendant, la faveur publique allait d'avance à divers personnages fort en vue. On parlait du saint évêque d'Amiens, Orléans de la Motte; on prononçait les noms des La Rochefoucauld et des La Roche-Aymon, archevêques de Bourges et de Toulouse; Luynes, de Bayeux, recueillait sa bonne part des sympathies générales, tandis que la faction suspecte continuait de se donner du mouvement pour entraîner la nomination de l'abbé d'Harcourt, candidat plusieurs fois désigné, toujours malheureux ¹.

Qui donc pensait alors à Christophe de Beaumont ?

Archevêque de Vienne depuis quelques mois, il commençait à peine à se familiariser avec l'administration de cette province ecclésiastique importante, lorsqu'une ordonnance royale du 5 août 1746 le promut au siège vacant de Paris. Deux jours après, l'ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices, mandait au doyen du chapitre de Notre-Dame :

Versailles, 7^e août.

Il me fut impossible hier, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous écrire pour vous apprendre que le Roy avoit nommé la veille au soir M. l'archevêque de Vienne à l'archevêché de Paris. Vous vîtes ce jour là dans quel état j'étois, je n'escrivis en effet a personne et je ne me porte pas mieux encore à présent. Vous serez surement

¹ Je n'ignore point qu'il a été dit que Louis Abraham d'Harcourt « eut toujours l'humilité de refuser l'épiscopat. » (*France pontificale*, diocèse de Paris, t. II, p. 47.) Il est bon néanmoins, si l'on veut être éclairé sur l'esprit et les principes du chanoine-doyen, de remarquer, avec dom Guéranger, que c'est lui qui suggéra à Mgr de Vintimille l'idée de choisir, pour la composition du bréviaire de Paris, des hommes comme Vigier, Mésenguy et Coffin. J'ajoute que, lorsqu'une réaction heureuse se prononça contre cette œuvre, Harcourt fut un de ceux qui opinèrent pour qu'on passât outre, sans se préoccuper des plaintes légitimes qui s'étaient élevées. (Cf. *Instil. liturg.*, t. II, p. 302 et 348; — *Ami de la Religion*, t. XXVI, p. 290.)

content du nouvel archevêque, et je puis vous assurer d'avance qu'il aura pour vous tous les égards que vous méritez, et qu'un aussi illustre chapitre que celui de l'Eglise de Paris trouvera dans son nouveau prélat tous les sentimens qu'avoit déjà pour luy l'archevêque que nous regrettons. Je suis avec un attachement sincère et respectueux, Monsieur, votre très-humble et très-obeïssant serviteur.

† L'anc. Ev. de Mirepoix ¹.

La surprise, il faut le dire, fut des plus grandes, même chez les nombreux amis de Mgr de Beaumont, dont pas un n'avait imaginé qu'il pût être sur les rangs². L'évêque Boyer s'attendait à ces surprises de l'opinion et, d'avance, il s'était préparé à l'assaut des critiques. Premier aumônier de feu la dauphine, ne savait-il pas de bonne source qu'on ne pouvait proposer un choix meilleur³? Sans dissimuler qu'il n'avait fait qu'entrevoir un jour l'évêque élu, il répondait hardiment d'un prélat dont le caractère était résumé pour lui dans cet éloge : « C'est un homme sage, doux, régulier, fort réglé dans ses mœurs et non suspect dans sa doctrine, qui ne joue jamais, et qui vit ecclésiastiquement avec ses chanoines ⁴. »

¹ Lettre autographe insérée dans les *Registres capitulaires de Notre-Dame* (archives nationales, LL 335²², délibération du lundi 8 août 1746).

² Luynes cite, en particulier, le nom de la duchesse d'Uzès que nous avons vue s'entremettre, auprès de Fleury, pour obtenir à Ch. de Beaumont l'évêché de Bayonne. « Elle le regardait comme fort bien traité » et s'était étonnée déjà de sa nomination au siège de Vienne. (*Mémoires*, t. VII, p. 381.)

³ « On peut lui pardonner cette prévention, — écrit ici le duc de Luynes, prévenu lui-même d'abord plus que personne contre l'archevêque, — et peut-être que le succès répondra à la droiture de ses intentions. » (*Ibid.*, p. 382.) — Luynes sera des premiers à revenir de son préjugé quand il aura vu à l'œuvre le nouveau prélat.

⁴ Luynes (*loc. cit.*). — Les adversaires à tout prix du saint archevêque en furent réduits à dire qu'il monta sur ce siège illustre « sans autre mérite que sa figure et son dévouement aux Jésuites. » — Baudeau, à qui j'em-

Pour qui se reporte par le souvenir au temps dont nous parlons, il n'est pas malaisé de convenir que, dans sa simplicité même, cet éloge a du prix.

Mais si l'étonnement des autres fut « inexprimable, » que dire de l'étonnement du modeste Beaumont ? Une première lettre de Boyer l'avertit qu'on va le proposer au roi : il écrit sur l'heure, avec prière instante de « ne jamais faire mention de lui pour cette place. » Une seconde missive, loin d'obtenir du succès, provoque une réponse catégorique et un refus des plus nets. Boyer insiste de la part du roi, disant, en propres termes, que Sa Majesté sera *très-fâchée* qu'il n'accepte point. Beaumont, qui avait parfois lui aussi ce que Mézeray appelle *la négative un peu rude*, s'opiniâtre dans son refus motivé : il ne cesse de représenter quels sont, à l'égard des translations d'un siège à l'autre, l'esprit et les règles de la sainte Église¹. Louis XV se décide à intervenir personnellement. Il écrit de sa main à l'archevêque de Vienne, et la lettre royale, datée du 16 août, paraît moins adresser une invitation que dicter un ordre. La résistance ne peut durer plus longtemps : Christophe de Beaumont finit par céder, non sans se plaindre, dans sa réplique à M. de Mirepoix, de ce qu'il nomme les trahisons de l'amitié.

Peut-être pensait-il, comme autrefois Grégoire de

prunte ce trait méchant, prête encore au frère aîné de Beaumont cette plaisanterie un peu lourde : « Lorsque nous sortîmes de La Roque pour aller au Bugue chez un précepteur apprendre le peu de latin que lui et moi ayons jamais su, on nous mit sur un âne, et vous voyez où ce diable d'âne l'a conduit... à l'archevêché de Paris. » (*Revue rétrosp.*, t. III, p. 266.)

¹ Il faut vouloir considérer les choses par un bien misérable côté pour attribuer la persistance de ces refus à la crainte « des dépenses » qu'allait entraîner une installation nouvelle (Cf. Barbier, t. IV, p. 175).

Nazianze, que du jour même de son élévation allait s'engager pour lui toute une vie de traverses et d'épreuves¹.

Quant aux jansénistes, ils ne virent dans cette affaire que la tactique à outrance de Boyer, toujours fidèle au fameux plan de destruction, et jaloux d'être en réalité archevêque de Paris sous le nom d'un prélat qui se laisserait docilement conduire. Aussi ne pouvaient-ils savoir gré à Beaumont d'un refus persévérant, qui, selon eux, lui aurait fait beaucoup plus d'honneur s'il y avait persisté².

Le samedi 27, le duc de Luynes notait dans son journal : « La nouvelle d'aujourd'hui est l'acceptation de M. l'archevêque de Paris. La lettre du Roi a produit plus d'effet que toutes les représentations antérieures : cela est juste ; cependant plusieurs de ses amis croyaient qu'elle ne le déterminerait pas. M. l'archevêque n'a point fait réponse à la lettre du Roi ; il a cru lui donner une plus grande marque de respect, en répondant seulement à M. de Mirepoix. Il a déclaré qu'il ne viendrait point ici qu'il n'eût ses bulles. On a envoyé un courrier

¹ Ἐκεῖθεν γὰρ μοι πᾶσα συνέπεσον ἡ περὶ τοῦ βίου ἀνωμαλία καὶ σύγχυσις (in *laudem Basilii magni*, LIX).

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1748, p. 109. — Si l'on veut savoir à quels raisonnements étranges peut être conduit l'esprit sectaire, il faut lire ces quelques lignes d'un pamphlet célèbre du temps : « Ainsi M. de Beaumont a changé trois fois d'évêché dans l'espace de quatre ans, dix mois et treize jours. Voilà ce qu'on appelle s'entendre et faire son chemin en habile homme ; mais une petite réflexion, qui est à la vérité assez inutile dans le temps où nous sommes, mais que je ne puis omettre puisqu'elle me vient dans l'esprit : M. de Beaumont était dans son propre évêché par l'ordre de Dieu ou contre l'ordre de Dieu. S'il y était par l'ordre de Dieu, a-t-il pu le quitter sans désobéir à Dieu ? S'il y était contre l'ordre de Dieu, n'était-il point des règles de le quitter simplement et de n'en point prendre un autre ? » (*Le Vrai Recueil des Sarcelles*, t. II, p. 47 ; — pamphlet anonyme du janséniste Nicolas Jouin.)

à Rome pour obtenir du pape un consistoire ; ce qui fait espérer que les bulles seront bientôt expédiées ¹. »

Pendant que la cour de Versailles presse l'expédition de ces bulles pontificales, le chapitre de Notre-Dame adressait à l'archevêque nommé une lettre de félicitation ainsi conçue :

Monseigneur. Dès le premier moment de votre nomination à l'archevêché de Paris, nous applaudîmes à un choix qui devait faire notre bonheur et celui de ce grand diocèse. Vos refus réitérés nous avaient allarmés, et la joye que nous cause votre acceptation est d'autant plus grande qu'elle a été plus longtemps suspendue. Les regrets que témoignent en vous perdant les Églises à la tête desquelles vous avez été, nous assurent que nous verrons perpétuer sous votre gouvernement l'union intime dans laquelle nous avons toujours vécu avec nos archevêques. Nous nous ferons un devoir de l'entretenir, et nous nous attacherons à mériter vos bontés par les sentiments d'amour et de respect qui sont déjà gravés dans nos cœurs, et avec lesquels nous avons l'honneur d'être, etc...

Les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église de Paris².

Cette démarche du chapitre parut des plus significatives, car, au dire de Luynes, elle était chose toute nouvelle et ne fut exécutée « qu'en conséquence d'une mûre délibération³. » La réponse du prélat devait avoir la bonne fortune de réunir l'unanimité des suffrages : on lui tiendra notamment le meilleur compte des témoignages de considération qu'il y donne à l'abbé d'Harcourt.

¹ *Mémoires*, t. VII, p. 398.

² *Reg. capit. de N.-D.* (archiv. nation., LL 335²³; — transcrite au 31 août).

³ *Mémoires*, t. VII, p. 415.

A Vienne, ce 1^{er} septembre 1746.

Messieurs. Je connois tout le prix de l'honneur que vous avés bien voulu me faire, et j'en suis infiniment plus touché que je ne puis vous le dire. Ce n'est point aujourd'huy que je veux répondre à des attentions de vôtre part si flatteuses pour moy, aucune expression ne suffiroit à ma reconnoissance; j'aurai plus d'avantage à cet égard quand je serai auprès de vous; ma conduite vous fera mieux connoître mes sentiments pour une compagnie aussi distinguée. Ce que je dois à la naissance et au mérite de votre illustre chef ne me fera rien oublier de ce que je vous dois à vous mesmes. Si je me fais d'avance un devoir de partager les sentimens de respect et d'attachement que vous avés pour lui, j'entrerai aussi avec bien de l'empressement dans ceux qu'il a pour vous. Comme je trouverai, Messieurs, dans vos lumières et dans vos talens de quoi m'adoucir le fardeau dont il a plu au Roy de me charger, vous trouverez en moy la disposition la plus sincere a meriter votre amitié et l'empressement le plus vif a vous temoigner dans toutes les occasions l'attachement et le respect avec lequel j'ay l'honneur, etc...

† CHR., arch. de Vienne¹.

Le chapitre de Notre-Dame n'avait pas employé une formule banale de compliment, quand il avait parlé des regrets que Beaumont laissait partout derrière lui. Aussi nous pardonnera-t-on de rapporter, à ce sujet, le fait d'une autre démarche qui, pour n'avoir rien eu d'officiel, n'en devait être que plus sensible au cœur du vénérable archevêque. Elle confirme d'ailleurs, fort explicitement, tout ce qui a été dit plus haut des souvenirs précieux de sa première administration. Les échevins de Bayonne, ses anciens diocésains, ne crurent pas manquer de convenance à l'égard de Mgr d'Arche, son successeur, en devançant par leurs hommages désintéressés les hon-

¹ Insérée dans le *Reg. capit.* (loc. cit.).

neurs qu'on allait bientôt rendre à Christophe de Beaumont. Dès le 23 août, ils écrivaient à l'archevêque de Vienne nommé à Paris :

Monseigneur. Nous ne pouvons assez vous exprimer la joie et la satisfaction que nous avons ressentie de votre promotion à la première Hiérarchie du Royaume; nous espérons que vous en jugerez par les impressions d'amour et de respect que vous avez laissées dans le cœur de tous vos citoyens. Nous vous supplions, Monseigneur, d'agréer, avec nos hommages et nos félicitations, les vœux les plus ardents pour que le ciel vous comble de prospérités et accomplisse vos désirs; heureux si nous pouvons trouver des occasions à vous prouver nos sentiments. Daignez accorder à cette ville la continuation de vos bontés et de votre protection; elle tâchera de les mériter par son zèle, son attachement et la profonde vénération avec lesquels nous ne cesserons d'être, etc. ¹...

La réponse, envoyée de Vienne, est du 7 septembre.

La part, Messieurs, que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde est une suite de l'amitié dont vous m'honorez depuis longtemps : vous m'en avez donné trop de preuves pour que je puisse douter de la sincérité de votre compliment; les sentiments que vous me connaissez pour vous me font espérer que vous ne douterez pas de l'étendue de ma reconnaissance. Votre ville me sera toujours chère; je n'oublierai jamais les témoignages de zèle et d'affection que j'en ai reçus, et je ne désirerai rien avec plus d'empressement que d'avoir l'occasion de lui renouveler les assurances de l'attachement respectueux avec lequel, etc...

† CHR., arch. de Vienne ².

Les bulles de Rome n'étaient pas encore parvenues à Versailles, lorsque Louis XV écrivit, le 4 octobre, aux vicaires généraux de l'archevêché de Paris, en deman-

¹ Archives de Bayonne (reg. BB 81, p. 175).

² Archives de Bayonne (liasse AA 43, n° 18).

dant un *Te Deum* pour la prise de la ville et des châteaux de Namur. Le mandement que publièrent à cette occasion les administrateurs diocésains, après avoir exprimé des vœux pour l'heureuse et prompte issue de la campagne, s'achevait dans une prière pleine d'espoir.

« Qu'il serait consolant pour une Église affligée par des coups redoublés, de voir naître ces jours tranquilles et de les annoncer à tout Israël ! Mais il est réservé à un Pontife pacifique et plein de douceur de chanter le cantique de la paix au milieu d'un grand peuple, qui fait déjà son bonheur de l'avoir pour Pasteur, et de pouvoir bientôt vivre sous son gouvernement ¹. »

¹ Le mandement se trouve *in extenso* dans le *Journal historique* (novembre 1746, p. 392).

LIVRE SECOND

DEPUIS L'ÉLEVATION DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT
SUR LE SIÈGE DE PARIS
JUSQU'À SON PREMIER EXIL A CONFLANS
(1747 - 1754).

CHAPITRE PREMIER

Préconisation de l'archevêque de Paris. — Serment de fidélité prêté au roi. — Christophe de Beaumont prend possession de son siège. — Service funèbre pour la dauphine Marie-Thérèse. — Sympathies qui accueillent le nouveau prélat. — Ses qualités rares. — Difficultés qu'il rencontre au début. — Premiers actes de son administration. — Appui qu'il donne à l'évêque d'Amiens dans ses démêlés avec le Parlement.

Préconisé à Rome dans le consistoire du 19 septembre, le Pasteur si désiré reçut enfin ses bulles vers le milieu d'octobre. Elles renferment un remarquable éloge de ses vertus épiscopales, en même temps qu'elles pronostiquent d'heureux succès pour la mission nouvelle qui lui est confiée¹. Beaumont ne put quitter Vienne que le 24 octobre. Le 27, il arrivait à Paris; le 29, il prêtait serment de fidélité au roi dans la chapelle de Fontainebleau. L'extrême réserve dont il s'était fait une habitude de vertu lui rendit pénible, ce jour-là, tel cérémonial de cour auquel il lui répugnait de se prêter. Le duc de Luynes, naturellement farouche à l'endroit

¹ Dans cette bulle de Benoît XIV à Mgr de Beaumont, je lis : « Ad te archiepiscopum nuper Viennensem in Delphinatu consideratis grandium virtutum donis quibus personam tuam illarum largitor Altissimus insignivit, et attendentes quod Tu qui Ecclesiæ Viennensi hactenus laudabiliter præfuisi, Ecclesiam Parisiensem scies, voles et poteris auctore Domino salubriter regere et feliciter gubernare, direximus oculos nostræ mentis... » — Cf. *Reg. capit.* (4 novemb. 1746).

de l'étiquette, ne manque pas d'en prendre note. « Sa timidité, dit-il, et son embarras furent à ce point, qu'il recula toujours à mesure que Mesdames s'approchaient de lui. » Aux yeux d'un formaliste, Christophe de Beaumont pouvait paraître, en effet, ne pas avoir beaucoup d'usage du monde; il témoigna qu'il lui suffirait de se montrer « doux et poli ¹. »

Ce fut le jeudi 3 novembre qu'eut lieu, à l'archevêché, la visite officielle du chapitre, « en corps et en manteau long. » Les registres de Notre-Dame relatent que le pontife fit le meilleur accueil à ses chanoines, qu'il répondit avec une courtoisie parfaite aux félicitations du doyen, et qu'il daigna même les reconduire jusqu'au bas du grand escalier. Quant à la prise solennelle de possession, elle avait été renvoyée au lundi suivant.

Cette cérémonie, qui attira du reste une grande foule de peuple, fut rehaussée par la présence de sept archevêques ou évêques et d'un certain nombre de nobles personnages. Elle se termina par le chant du *Te Deum* et la bénédiction du pontife, après que le chanoine Jeanson eut prononcé à haute voix la formule d'usage : « Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Christophe de Beaumont est présentement en possession de l'archevêché de Paris, et voici ses Bulles que je vous présente. » Escorté ensuite jusqu'à son palais par les évêques et les membres du chapitre, Beaumont les embrassa très affectueusement et les retint à diner, sans oublier de faire largesse de bienvenue à tout le personnel des bénéficiers et autres gens d'église ².

¹ Luynes (t. VII, p. 471).

² Les *Registres capitulaires* contiennent le détail de ces libéralités. Elles

Le soir même, dans sa chapelle domestique, il recevait le pallium des mains d'un ami toujours cher. J'ai nommé François de Crussol, évêque de Blois.

Cependant les qualités aimables de notre prélat exerçaient un véritable charme sur les hommes de toute condition, qui avaient l'avantage de l'approcher. Dès qu'il fut mieux connu, bien des préjugés tombèrent. Aussi l'impression qu'il produisit sur le peuple de Paris lui fut-elle, après quelques jours, beaucoup plus favorable que ne l'aurait laissé soupçonner son entrée dans le monde de Versailles et de Fontainebleau.

La première fois qu'on le vit officier pontificalement à Notre-Dame, plus d'un propos flatteur circulait dans la foule sur le compte du « bel archevêque¹. » C'était pourtant un anniversaire de grand deuil qui réunissait, le 24 novembre, dans la vaste basilique, un nombre considérable de prélats, le Parlement, les diverses Cours, l'Université et le Corps de Ville. Mesdames, filles du roi, et la duchesse de Chartres « faisaient les honneurs, » car il s'agissait du service solennel pour le repos de l'âme de l'infortunée dauphine. Le Franc de Pompi-

s'élevèrent à près de cinq cents livres, qui devaient être distribuées entre bénéficiers, machicots, enfants de chœur, francs sergents, etc.

¹ J'ignore sur la foi de quel témoignage M. le vicomte d'Avenel s'appuie pour nous dire que Beaumont était « plutôt laid que beau » et qu'il avait « peu de noblesse dans le visage. » (*Les Evêques et Archevêques de Paris*, t. II, p. 15.) Mais, outre que cette assertion est démentie par toutes les traditions de famille et les portraits qui nous restent du vénéré prélat, je la vois en contradiction formelle avec tout ce que je rencontre chez les divers historiens, amis ou adversaires. J'ai déjà cité Baudeau, qui veut que Beaumont n'ait dû le siège de Paris qu'à « sa figure et son dévouement aux Jésuites. » Je pourrais citer encore le protestant Sismondi, déclarant que « l'esprit cultivé » de l'archevêque « et la beauté imposante de sa figure, jointe à l'austérité de ses mœurs et à l'abondance de ses aumônes, lui avaient gagné une haute considération. » (*Histoire des Français*, t. XXIX, p. 24.)

gnan, évêque du Puy, avait été désigné pour prononcer l'oraison funèbre ; Beaumont s'était réservé de payer lui-même sa dette à la mémoire d'une bienfaitrice insigne, en chantant la messe des morts et en présidant les dernières absoutes.

Durant ce long service, commencé à midi et qui dura plus de trois heures, on admira beaucoup l'attitude grave et la piété sympathique du nouveau métropolitain. Au sortir de Notre-Dame, c'était à qui manifesterait le plus haut son jugement sur cette physionomie noble, intéressante, pleine de douceur et de fermeté, de simplicité et de grandeur ; sur cette aisance et cette dignité dans les cérémonies de l'Église, ce recueillement et cet air pénétré dans la célébration des saints mystères. On dira bien autre chose, quand les petites gens, à leur tour, pourront constater de près l'affabilité et la politesse affectueuse de son commerce¹.

Les hommes du jansénisme, qui déjà s'appliquaient à épier ses démarches, étaient forcés d'en convenir. « Le menu peuple de Paris, surtout celui qui demeure aux environs de l'archevêché, et qui le voit passer souvent, l'élève beaucoup et nous assure que nous avons un grand et digne prélat². » On peut en croire sur parole un écrivain impudemment hostile, qui trouve encore ici moyen d'injurier Beaumont, en pervertissant ce texte de l'Écriture : « Les blessures que fait celui qui aime valent mieux que les baisers trompeurs de celui qui hait³. »

¹ Cf. *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

² *Le vrai Recueil des Sarcelles*, t. II, p. 65.

³ *Prov.*, XXVII, 6.

Il est certain que les débuts de l'archevêque, à Paris, s'annoncèrent des plus heureux. La voix publique s'en exprima librement sur tous les tons. La poésie elle-même ne dédaigna pas d'y mêler les siens, et le portrait qui fut alors esquissé ne devait rien perdre, avec le temps, de ses harmonieuses lignes¹. Résolument in-

¹ Nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire ici quelques strophes d'une belle ode latine, offerte à Mgr de Beaumont par l'abbé Coger, du collège Mazarin :

Quid Bellefontum , delicias breves,
Urgere semper fletibus auxiliis
Amas? Quid æternos juvabit,
Religio, renovare luctus?

Tandem dolori sit modus : inclytum
En vota poscunt publica Præsulem,
Qui nuper heu ! præreptum acerbo
Funere restituat parentem.

Men' ludit error? Maxime præsulum ,
Tu munus horres grande. Modestia
Usque irretortis intuetur
Luminibus meritis honores.

.....
Nam quid reposcis non ita creditum,
Vienna, Patrem! desine conqueri.
Te Bellomontus flens relinquit,
Quam tibi sic caruisse pulchrum!

Tu fida testis, dic age, ut optimi
Munus tremendum præsulis impleat.
Ardensque ut invictis verenda
Jura Dei tueatur armis.

Suetus paterno more loqui, sibi
Ut corda blande protinus allicit!
Molles ut ad se, vultu amico
Excipiens, aditus recludit!

Non sic vetusti sanguinis hunc decus
Ut mille dotes nobilitant. Viden'
Ut efficax suadere factis
Sternat iter populo volenti!

.....
Jam te benignum sentit inops patrem.
Suumque Clerus te columen sonat:
Jungas perenni corda pace,
Et populum redames amantem.

(Cf. *Mémoires de Trévoux*, avril 1747, p. 450.)

trépidé par devoir et par raison, mais suave toujours par instinct autant que par vertu, Beaumont avait horreur des rôles d'emprunt et pensait qu'on n'est jamais bien que soi-même. A son mépris décidé pour l'art vulgaire de se mettre directement en valeur et d'organiser sa propre louange, il joignait la pratique de cette maxime maîtresse, que « le bon sens, quelque voie qu'on suive, doit être de tout¹. » D'un tempérament qui aurait pu sans doute avoir ses *par-delà*, comme dit Saint-Simon, il trouvait dans son incomparable charité le correctif nécessaire à cette verdeur de nature. Nul ne sut mieux fondre, en leur juste proportion, l'autorité qui impose et l'abandon qui attire : deux qualités qui passent pour inconciliables dans la même personne et dans le même rang.

La situation n'en restait pas moins délicate, à divers points de vue, pour le pontife qui venait, dans la force de l'âge, recueillir la succession de deux prélats affaiblis par les infirmités et la vieillesse. Le cardinal de Noailles avait été, dans les dernières années de sa vie, trop souvent en butte aux intrigues de ceux qui abusaient de sa facilité. Vintimille, qui venait de mourir plus que nonagénaire, était incapable, à son âge, d'apporter la même vigilance et la même activité au gouvernement de son diocèse. La mort avait prématurément frappé Mgr de Bellefonds. Pendant ce temps-là, l'esprit de trouble et d'erreur s'était fortifié au milieu de la capitale, et plusieurs paroisses, aussi bien que plusieurs communautés, offraient le spectacle de divisions affligeantes.

« En saisissant d'une main plus ferme les rênes du

¹ Bourdaloue (sermon du cinquième dimanche après Pâques, 2^e partie).

gouvernement ecclésiastique, M. de Beaumont se proposa de ramener à l'unité ceux que la faiblesse ou les préventions avaient jetés dans les rangs d'un parti. Il crut qu'un usage plus sévère de l'autorité était nécessaire pour remédier aux abus; mais en même temps il donna lui-même l'exemple de l'attachement aux règles et du courage; et dans les moments de danger, son clergé le vit toujours à sa tête et s'exposant lui-même aux coups pour protéger ses coopérateurs¹. »

Un de ses premiers actes avait été de résigner son abbaye commendataire de Notre-Dame de Vertus. Elle échut à l'abbé de la Croze de Faramant, prévôt d'Ainay, qu'il avait connu jadis à Lyon, et dont il voulut faire le vice-gérant de son officialité et l'un de ses vicaires généraux. Mais le choix que la secte ne pouvait pardonner à Christophe de Beaumont était celui de l'abbé Olivier-François d'Urvoy, dont il avait apprécié le mérite au chapitre de Saint-Pierre à Vienne, et qu'il s'empressa de pourvoir d'un canonicat à Notre-Dame de Paris.

Sur ces entrefaites, l'abbé d'Harcourt s'était démis de son décanat. Vainement ses collègues le pressèrent de revenir sur cette détermination : « J'espère, leur écrivait-il, que vous me rendez la justice d'être persuadés qu'avant de prendre le parti de vous remettre le doyenné dont vous m'avez honoré, j'ai fait toutes les réflexions qu'exige l'importance de cette démarche². » Le lundi 4 avril 1747, les suffrages se portèrent sur l'abbé de Saint-Exupéry, compatriote de Beaumont³. Nicolas

¹ *Ami de la Religion*, t. XXXIV, p. 194.

² Lettre autographe du 16 avril 1747.

³ Né à Sarlat, en 1701, d'une famille noble de ce diocèse, Jean de Saint-Exupéry était devenu chanoine de l'Église de Paris, le 3 février 1730. La

Regnauld, archidiacre de Paris, le proclama aussitôt doyen, puis entonna le *Te Deum* dans le chœur de Notre-Dame, pendant qu'on allait à l'archevêché prévenir le prélat de procéder sur l'heure à l'installation.

La dignité de Grand-Chantre se trouvant ainsi vacante, Beaumont la fit passer sur la tête d'Urvoy, en dépit des jansénistes qui s'étonnaient que l'archevêque n'eût pas trouvé de sujet à sa convenance dans le clergé du diocèse, tandis qu'il en distinguait un, à cent lieues de la capitale, pour lui donner cette importante charge, la seconde du chapitre¹. N'avait-il pas sous la main M. Le Fèvre d'Eaubonne, chanoine de Notre-Dame depuis trente-deux ans? Le choix de cet homme de mérite était marqué d'avance : le Parlement et tout Paris en auraient su bon gré au prélat. Ainsi murmure un de leurs pamphlétaires qui trahit les vraies préoccupations de la secte dans ce candide aveu : « Ce choix aurait déplu au P. Boyer, parce que M. l'abbé d'Eaubonne peut lui être suspect². »

Beaumont, qui tenait à dégager ses entours de tout élément suspect, ne voulait pas néanmoins qu'on pût l'accuser d'agir sans motifs sérieux. Il avait attendu jusqu'au 20 septembre pour élever Urvoy à la Chantrie ;

Chantrie lui avait été donnée le 16 novembre 1739. — Le doyen d'Harcourt, auquel il succédait, mourut trois ans après, dans la nuit du 26 au 27 septembre 1750, à l'âge de cinquante-six ans. Il était chanoine de Notre-Dame depuis le 25 novembre 1720.

¹ Parmi ses diverses attributions, le Grand-Chantre, dans le chapitre métropolitain, avait à connaître de tout ce qui concernait les petites écoles de la ville, cité, université, faubourgs et banlieues de Paris. Il lui appartenait de choisir et de mettre en place les maîtres et les maîtresses, comme aussi de les destituer, s'il y avait lieu. L'appel de ses sentences était immédiatement porté au Parlement.

² *Sarcelades*, t. II, p. 92.

mais il en fit aussitôt son principal auxiliaire et son commensal habituel, car ce devait être chez lui, dès le premier jour de son épiscopat, « un parti pris de ne se servir de personne qui ne fût extérieurement et *intérieurement* soumis à la Bulle. » Ce sont les jansénistes eux-mêmes qui soulignèrent le mot. Ils blâmaient l'archevêque d'avoir hautement déclaré « qu'il ne souffrirait pas des gens qui, en acceptant et en signant la Bulle, conservaient dans le cœur les sentiments que la Bulle condamne¹. »

Cette déclaration, du reste, ne faisait qu'appuyer, sans égard aux arrêts du Parlement, les récents *Avis* de l'évêque d'Amiens qui enjoignaient, avant d'administrer le Viatique, de s'assurer que le malade acceptait « comme règle de foi » la constitution *Unigenitus*. Supprimé par édit sévère de la Cour, en date du 7 janvier 1747, ce mandement de Mgr de La Motte n'en suscita pas moins de nombreuses adhésions qui fortifièrent le cœur du vertueux prélat. Beaumont ne pouvait être le dernier à trouver étrange ce contrôle de l'autorité séculière, qui prétendait interdire aux évêques le droit d'être seuls juges de la conduite à tenir dans la dispensation des sacrements. Bien loin d'avoir subi en cette rencontre l'influence « des préventions passionnées de M. Boyer², » il fut, au contraire, un de ceux qui n'approuvèrent point

¹ *Nouv. ecclés.* de 1748, p. 111. — Nous ne pouvons mieux justifier le choix de Beaumont qu'en transcrivant le témoignage que rendront à Urvoy, bien des années plus tard, ses collègues du chapitre : « Quippe qui integritate suavitateque morum, pietate non ficta, sanioris doctrinæ studio et omni, quæ præstantissimum ac vere sacerdotem virum deceat, virtute fuerit semper ornatissimus, qui que... canonicatus et præcentoriæ munia diu noctuque viribus indefessis ac summa cum laude numquam non obierit. »

² *Ibid.*, p. 139.

que l'administrateur des affaires ecclésiastiques du royaume, tout en engageant Mgr de La Motte à se consoler de l'humiliation de sa condamnation, tout en lui donnant des conseils sur les moyens à prendre pour atténuer la portée du coup, eût laissé entendre dans sa lettre que l'évêque d'Amiens « n'aurait pas dû rendre public son *Avis*¹. »

Le prélat condamné, qui voyait dans l'arrêt de la Grand'Chambre moins une flétrissure pour sa personne qu'une injure faite à l'autorité de l'Église, se crut obligé de ne rien omettre pour en obtenir l'annulation. Il confia la cause à son ancien protecteur, le cardinal de Tencin, ministre d'État, lequel rencontra un précieux point d'appui dans Beaumont et Boyer, deux hommes dont les liaisons pour le bien devenaient de plus en plus intimes et fréquentes.

De leur côté, les gens du roi, auteurs du réquisitoire prononcé contre Mgr de La Motte, s'employaient activement à conjurer la cassation de leur arrêt. On promit à Versailles de leur épargner cette avanie ; mais on exigea que le Parlement offrit à l'évêque d'Amiens une sorte de réparation. Ce n'était pas le jeu des jansénistes. Ils dirigèrent dans leur journal des articles si violents que, sur les conclusions des gens du roi, deux de ces feuilles furent condamnées à être lacérées et brûlées par la main du bourreau.

Le plus piquant de l'aventure fut que l'avocat général, Lefèvre d'Ormesson, le même qui avait naguère supprimé le mandement de l'évêque, se vit contraint d'exécuter dans le nouvel arrêt une volte-face des mieux

¹ *Histoire de M. de La Motte*, par l'abbé Delgove, p. 314.

réussies. Il parla de la soumission due à la Bulle, comme « à un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine, » et il signala cette Constitution « affermie tant de fois par le concours des deux puissances, » comme devenue par là même « une loi de l'Église et de l'État¹. » C'était mettre à couvert les principes que le roi ne voulait pas laisser entamer.

Le bruit courut que ce discours très net de l'avocat général venait d'être travaillé, de compte à demi, avec le chancelier d'Aguesseau, son oncle, qui avait dans cette affaire l'oreille de Boyer et de Beaumont. Vivement ému de la blessure infligée à son amour-propre, le Parlement regimba, mais il n'aboutit qu'à s'attirer une verte semonce de Louis XV, qui se montra fort irrité et défendit d'adresser une seule représentation à ce sujet, « sous peine de désobéissance². » Un arrêt du conseil d'État se chargea, en outre, de rappeler que « le roi s'était fait une loi inviolable de ne s'expliquer sur les matières de doctrine qu'après ceux que Dieu en a établis juges³. »

¹ Voir dans Luynes les documents *in extenso* (t. VIII, p. 392).

² *Journal de Barbier*, t. IV, p. 229.

³ Arrêt du 17 février 1747 (Luynes, t. VIII, p. 395).

CHAPITRE II

Le premier mandement de Beaumont pour le carême de 1747. — Assemblée générale du clergé de France : témoignages d'estime qu'elle donne à l'archevêque. — Il préside une séance littéraire au collège Louis-le-Grand. — Mort de madame de Beaumont, sa mère. — Il console l'agonie du cardinal de la Tour d'Auvergne. — Le *Te Deum* pour la victoire de Lawfeld. — Beaumont est nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — Premières accusations dirigées contre lui par la faction janséniste.

Le Parlement était vaincu, il n'était pas soumis. Dans la disposition réelle des esprits, le triomphe remporté par la saine doctrine ne pouvait suffire à ramener la paix. En transmettant ses félicitations à l'évêque d'Amiens, Christophe de Beaumont ne dut point lui cacher qu'il se préparait, pour son compte personnel, à rompre directement en visière avec ces hommes de la magistrature qui se faisaient les fauteurs d'une secte jalouse, moins par sympathie peut-être pour des théories de controverse que par analogie d'humeur, de situation et d'intérêt.

Mais l'heure des grands combats n'a pas encore sonné, et les premières lettres de l'archevêque de Paris n'ont rien de cette ardeur militante qui distingue la majeure partie de ses œuvres doctrinales.

Une seule note domine déjà dans le premier mande-

ment pour le carême de 1747, comme elle dominait au milieu des préoccupations de sa vie entière : la note de la charité¹. C'est par pitié pour les besoins croissants des pauvres qu'il condescend à relâcher quelque chose des rigueurs de l'abstinence, et c'est un appel en faveur des plus délaissés de tous qui termine sa lettre. « Nous recommandons aux charités des fidèles l'hôpital des Enfants-Trouvés, actuellement engagé en des dépenses aussi considérables que nécessaires pour la conservation de ces enfants infortunés, qui, faute d'un logement sain et suffisamment spacieux, périssaient en grand nombre et trouvaient la mort dans l'asile même destiné à les en préserver². »

On était alors à la veille d'ouvrir les assises d'une Assemblée générale du clergé de France. Dès le 29 octobre de l'année précédente, une missive royale, expédiée de Fontainebleau, donnait pour motif à cette convocation extraordinaire la nécessité de faire face aux dépenses imposées par la guerre, dépenses urgentes, onéreuses, qui allaient se multipliant et s'aggravant tous les jours.

Le samedi 4 février, à huit heures du matin, les députés ecclésiastiques se réunirent à Paris, dans le couvent des Grands-Augustins, sous la présidence de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours³.

Un de leurs premiers soins fut d'envoyer à Christo-

¹ On peut consulter, dans le même ordre de préoccupations charitables, ses mandements des 14 juin 1756, 30 mai 1763, 21 novembre 1765, 28 janvier 1778.

² Mandement du 9 février.

³ On élut, pour présidents assesseurs, l'archevêque d'Arles (de Jumilhac) et les évêques de Mende (Choiseul de Beaupré), de Sisteron (Laffitau) et de Grenoble (de Caulet).

phe de Beaumont le témoignage exceptionnel d'une haute considération et de la plus parfaite estime. L'abbé de Nicolaï, promoteur, interprétait la pensée de tous, lorsqu'il prononça ces paroles : « Je suis persuadé que les grands égards qui sont dus à Mgr l'archevêque de Paris, son mérite personnel et ses qualités aimables qui le rendent cher au clergé et à tout son diocèse, vous feront désirer de le voir dans cette Assemblée auguste qui représente le premier corps du royaume ¹. »

On décida aussitôt, unanimement, que les évêques de Meaux (La Roche de Fontenilles), de Séz (Néel de Cristot) et de Pamiers (Gaston de Lévis), escortés des abbés de Gouyon, de la Chataigneraye et de Saint-Julien, se rendraient en députation auprès de l'archevêque de Paris, pour l'inviter de la part de la compagnie à venir prendre sa place dans l'Assemblée, dont il était acclamé d'ores et déjà comme un des présidents. Toutefois la messe du Saint-Esprit fut retardée jusqu'au samedi 11 février, par suite de l'absence forcée de l'orateur du jour, Mathias Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, qui devait recevoir la nouvelle dauphine à son passage dans la ville épiscopale.

Marie-Josèphe, princesse de Saxe, faisait en effet, à ce moment même, sa première apparition dans notre pays. Partie de Strasbourg, le 29 janvier, elle arrivait par Colmar, Belfort, Vesoul, Langres, Chaumont, Bar-sur-Aube, Troyes et Nangis, à Brie-Comte-Robert, où était ménagée son entrevue avec le roi et le dauphin. Paris s'associa, par d'éclatantes fêtes et une illumination générale, au mariage qui fut célébré, le 9 février, dans

¹ Cf. *Procès-verbaux de l'Assemblée générale du clergé pour l'année 1747.*

la chapelle de Versailles : bien des vœux appelèrent les bénédictions du ciel, ce jour-là, sur Louis de France et Marie-Josèphe, jeunes et intéressants époux que Dieu destinait à se survivre, contre toute attente, dans la personne de trois fils... de trois rois.

Le lundi matin, 13 février, Christophe de Beaumont était reçu, avec une distinction marquée, dans la réunion des prélats et autres députés du royaume, qu'on avait admis, la veille, à l'audience de Louis XV, de la reine Marie Leckzinska et du dauphin. Tous se levèrent à son entrée dans la salle des Grands-Augustins, et l'archevêque de Tours lui souhaita la bienvenue par ces flatteuses paroles :

C'est avec une extrême satisfaction, Monseigneur, que l'Assemblée du clergé vous voit prendre séance parmi nous. Dans tous les temps, elle avait été portée à reconnaître à la place que vous occupez si dignement toute sorte de devoirs; mais les hommages qui naissent du cœur, du penchant, du zèle, de l'attachement, de la confiance, vous étaient personnellement réservés. Elle ne les doit, elle ne les donne qu'à des qualités et à des vertus semblables aux vôtres. Pénétrée de ces sentiments, l'Assemblée vous invite par ma voix, — *une voix qui vous est connue depuis longtemps*¹, — à l'honorer souvent de votre présence, aussi souvent du moins que vos importantes occupations pourront vous le permettre. Elle se montrera toujours très empressée à profiter de vos lumières, de votre expérience, de votre prudence, de la justesse de votre esprit, de la droiture et de l'élévation de toutes vos vues. »

Certes, l'éloge est complet. Ajoutons que jamais éloge ne fut mieux justifié, car il n'avait pas fallu de longs mois aux familiers de l'archevêque de Paris pour recon-

¹ Allusion transparente au sacre de Mgr de Beaumont, en 1741, par ce même archevêque de Tours.

naître sa merveilleuse facilité et sa promptitude sans égale dans l'expédition des affaires; pour apprécier, entre autres mérites, la richesse d'un esprit très orné, rempli des connaissances propres de son état, et si parfaitement versé dans une étude approfondie du droit, que des avocats célèbres ne craindront pas d'avancer, plus tard, qu'en fait de jurisprudence « il en savait autant qu'eux¹. » Nous aimons à consigner dès à présent quelques-uns de ces témoignages sur lesquels nous aurons à revenir, en vue principalement de protester contre une classe d'écrivains, trop fidèles échos des philosophes du dernier siècle, qui volontiers accordent des vertus à Beaumont, pour lui refuser arbitrairement toute autre intelligence que celle du « fanatisme. » Riche de son propre fonds, il ne saurait, sans injustice, être rangé au nombre de ces médiocrités honnêtes dont un ancien disait : « Elles sont plus recommandables par le talent d'autrui que par le leur². »

La réponse que le digne prélat dut faire à l'archevêque de Tours est marquée d'un caractère de simplicité qui imprime du relief à sa modestie.

Je connais trop le prix de la grâce que la Compagnie a bien voulu m'accorder, pour ne pas lui en témoigner ma reconnaissance; mais, quelque expression que je puisse donner à mes sentiments, elle ne répondra jamais ni à leur étendue ni à leur vivacité. Je souhaite, en effet, que mes occupations me permettent souvent de venir m'instruire au milieu de votre Assemblée, car j'ai plus que personne à profiter de ses lumières. Cet avantage toutefois, si précieux qu'il puisse être, sera moins intéressant pour mon cœur que la satisfac-

¹ Cf. *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

² Alieno plerique ingenio magis quam suo commendantur. (Plin., *Hist. nat.*, l. XXXIV, c. XIX.)

tion que je goûte à lui prouver combien je suis sensible à ses bontés, combien aussi je suis pénétré de respect et de vénération pour le mérite de tous ceux qui la composent. Quant à la part que je me flatte d'avoir dans l'amitié de celui qui préside ici avec une dignité si haute, elle m'attache sans doute à cet illustre prélat par les liens du retour et de la gratitude, mais elle ne me laisse pas ignorer non plus ce que lui valent de considération et d'estime auprès de tous des vertus et des qualités éminentes comme les siennes.

Ce fut au cours de cette séance qu'on introduisit MM. de Maurepas, d'Ormesson, de Brou et de Machault, commissaires du roi, chargés d'expliquer aux prélats les motifs déterminants qui avaient amené une convocation extraordinaire. Après lecture faite des lettres royales, le ministre d'État prononça un discours auquel Mgr de Rastignac donna la réplique, en affirmant que le clergé de France était disposé, comme par le passé, à venir en aide aux nécessités publiques dans la mesure de son pouvoir. Les conseillers laïques ayant alors quitté la salle, on ouvrit les délibérations sur la demande de secours dont ils venaient de développer les termes.

C'était à la province de Paris d'opiner la première. Christophe de Beaumont se lève et déclare que « malgré l'épuisement où se trouve le clergé, par suite de tous les dons versés dans les assemblées précédentes, la province de Paris, ayant une parfaite connaissance du zèle et de l'attachement du clergé pour le roi, sachant d'ailleurs combien ce premier corps du royaume est toujours porté à subvenir aux besoins de l'État, elle se déterminait à accorder, par forme de *don gratuit*, les *onze millions* demandés, aux clauses et conditions qui seront stipulées dans le contrat à passer entre le roi et le

clergé. » L'avis de l'archevêque fut adopté par toutes les provinces, et le don de onze millions unanimement voté « par voie d'emprunt. »

Nous ne dirons rien de plus sur les incidents qui signalèrent chacune des vingt-trois séances de l'assemblée ; mais on nous pardonnera, pour les raisons énoncées tout à l'heure, d'enregistrer le motif qui fit adjoindre l'archevêque de Paris à la commission de la revision des Mémoires du clergé et de celle des *foy et hommages*.

Son nom ayant été mis en avant, par la connaissance que l'on avait de l'intelligence et de la capacité de ce prélat, cette proposition fut aussitôt louée, reçue et unanimement approuvée. On en instruira sans retard le modeste Beaumont, et on le priera « de vouloir bien accepter ces preuves que lui donne l'assemblée de son attachement, ainsi que de la juste confiance qu'elle a dans ses lumières et son zèle pour tout ce qui peut intéresser l'Église¹. »

Peu de jours avant l'ouverture des séances, le 30 janvier, un après-midi littéraire avait réuni autour de l'archevêque de Paris, à Louis-le-Grand, une société d'élite composée de plusieurs prélats et d'un nombre considérable de membres des diverses académies. Le principal attrait de cette fête de collège devait être un discours latin qu'allait prononcer Joseph du Baudory, le jeune et brillant successeur du P. Porée dans la chaire de rhétorique². Ce religieux exemplaire, qui ne se recommandait pas moins par l'austérité de sa vertu que

¹ Pour tous les détails qui précèdent, on peut consulter la grande collection des *Procès-Verbaux*.

² Né à Yannes le 16 février 1710, le P. Joseph du Baudory mourut à Paris le 4 mai 1749.

par les qualités de son talent, venait, pour la quatrième et dernière fois, — car la mort fut prompte à le saisir ! — parler devant un auditoire exceptionnel dont ses débuts de 1741 avaient assuré d'avance tous les suffrages¹.

Il faut convenir qu'à une époque où la fièvre des innovations en tout genre travaillait la généralité des esprits, le sujet annoncé par l'auteur ne manquait pas d'une certaine saveur d'actualité et d'à-propos. *Que doit-on penser des inventeurs de nouveaux systèmes?* Telle est la thèse qu'il abordait de front, entrant du premier mot au plus vif du débat. Le succès ne fut pas un instant douteux, malgré la gêne des détails techniques dont son opulente imagination déguisait l'aridité. On se plut à relever un gracieux augure pour l'avenir de la dauphine Marie-Josèphe, et ce souhait si délicat pour la conversion du maréchal de Saxe, son oncle, « en qui la France reconnaît son défenseur, le Brabant a reconnu son maître, et *plaise à Dieu que Rome reconnaisse un jour son fils*² ! »

Mais Christophe de Beaumont eut surtout à féliciter le P. du Baudory d'avoir franchement dévisagé les modernes sectaires, vrais enfants perdus de la Réforme,

¹ Deux éloges de l'archevêque : le premier, en vers français assez médiocres ; le second, en élégants distiques latins, ouvrirent cette séance et la fermèrent. Ils rappelaient, l'un et l'autre, avec quelle modestie rare Christophe de Beaumont s'était longtemps défendu d'accepter le siège de Paris. Qu'il nous suffise de citer les deux derniers vers, dont la précision résume bien l'idée générale du double éloge :

*Et longe hic superat meritos qui spernit honores ;
Hos meruisse minus, quam renuisse, fuit.*

(Biblioth. Mazarine, 10,371 ; R, nos 11 et 14.)

² In quo suum Gallia clypeum agnoscit, suum Flandria domitorem agnovit, utinam et suum Roma filium agnosceret ! (*De Novis Systematum inventoribus quid sentiendum.*)

grimés d'un faux dehors d'orthodoxie, et dont on a écrit de nos jours qu'ils représentaient « un catholicisme sans soumission et un protestantisme sans courage¹. » En vain l'humble prélat refusa-t-il de se croire désigné au premier rang de ces athlètes de la foi que l'orateur disait avoir sous les yeux, vaillants lutteurs dont l'infatigable vigilance et les fermes exemples défendaient la pureté de la doctrine contre l'envahissement des nouveautés ; les jansénistes ne s'y trompèrent point, et ce fut désormais chose commune de lire, dans leurs feuilles, que M. de Beaumont était décidément inféodé à la Compagnie de Jésus. « Ou M. l'archevêque de Paris, écrivaient-ils, ne connaît pas bien les Jésuites, ou, s'il les connaît, s'il connaît l'esprit de leur société, il les aime tels qu'ils sont. »

Non, ce n'était pas sans les connaître qu'il les aimait ; il les aima bien plus encore dans la suite ; mais un incident de quelque importance, qui prit tout à coup des proportions exagérées, va nous montrer que son affection n'avait rien d'inconsidéré ni d'aveugle. Nous en parlerons bientôt. Résumons d'abord, pour cette même année 1747, les événements qui touchent par un côté plus accidentel à la vie que nous racontons.

L'Assemblée du clergé venait à peine de se dissoudre, qu'une affligeante nouvelle remplit de deuil le cœur si délicatement affectueux du vénéré prélat. Madame de Beaumont, sa mère, qui, malgré le fardeau de ses quatre-vingts ans, ne laissait pas de paraître encore assez allante, s'était paisiblement endormie, le 17 mars², du

¹ *La monarchie française au XVIII^e siècle*, par le comte de Carné, p. 409.

² *L'Histoire généalogique* indique à tort le 17 avril.

sommeil des âmes justes, précédant de quelques semaines dans la tombe l'évêque de Sarlat, son consolateur des derniers jours¹. Si préparé qu'il fût, depuis son voyage en Périgord, au coup douloureux qui le frappait, Christophe de Beaumont éprouva comme une surprise poignante et je ne sais quels déchirements inattendus. Sans avoir jamais connu les écarts d'Augustin, il aimait souvent à se dire le fruit des sollicitudes et des prières de Monique. Ce lointain souvenir de l'éducation maternelle, qui l'avait fait tout ce qu'il était, rendit plus cuisante au cœur filial la première annonce d'une irréparable mort. Il sentit, lui aussi, cette « tristesse immense » que le fils de Monique voyait prête à déborder en un torrent de pleurs; mais vainement aussi commandait-il à ses yeux de ravalier leur courant jusqu'à demeurer secs, il fallut cesser enfin une lutte impossible et abandonner le champ libre à des larmes que nul ne songeait à lui reprocher².

Quand il rentra à Paris, le mercredi saint, 29 mars, après quelques jours de retraite à son château de Conflans, une députation du chapitre vint lui exprimer, avec les sentiments de condoléance de tous ses prêtres, la résolution qu'ils avaient prise de célébrer, à la métropole, un service funèbre pour le repos de l'âme de sa noble mère. Christophe de Beaumont se montra fort sensible à ce témoignage de l'étroite liaison des âmes qui s'était établie entre lui et son clergé³. La messe de mort fut fixée au jeudi 20 avril, et Monseigneur déclara son

¹ Mgr Alexandre Le Blanc, évêque de Sarlat, mourut le 3 mai de la même année, à l'âge de soixante-neuf ans.

² August., *Confess.*, l. IX, c. XII.

³ « Pro intima quæ intercedit necessitudine, » disent les *Actes capitulaires*.

intention de remplir lui-même ce triste et pieux devoir.

Mais, parmi d'autres preuves d'une véritable sympathie dont l'archevêque fut honoré à l'occasion de son deuil, les avances de Marie Leckzinska eurent ce caractère particulièrement touchant, que la dévote reine venait de perdre elle-même une mère chérie, presque jour pour jour ¹. Tant il est vrai que le propre des grandes vertus est de ne point tellement s'enfermer dans la douleur égoïste, qu'il semble qu'on soit seul à souffrir ou que personne ne souffre autant !

Christophe de Beaumont appartenait à cette forte race d'âmes, oublieuses d'elles-mêmes, qui n'oublient point de se sacrifier à l'utilité des autres. C'est ainsi qu'on le vit alors se dérober aux exigences légitimes de l'affliction, pour aller porter sans retard quelques paroles reconfortantes à un vénérable infirme qui luttait péniblement avec la mort.

Retiré dans son hôtel de la rue de l'Université; auprès de la princesse de Beauvau, sa nièce, le cardinal de la Tour d'Auvergne, ancien démissionnaire de l'archevêché de Vienne, n'aspirait plus qu'à s'assurer une place en un séjour meilleur. Beaumont, son premier successeur sur le siège primatial, le visitait souvent, le consolait, raffermissait ses espérances, tout en s'édifiant lui-même des beaux exemples dont l'agonie du vieillard le rendait témoin. A l'évêque de Blois, qui se trouvait encore à Paris où le retenait le mariage de Crussol d'Amboise, son neveu, avec la fille de M. de Bersen, grand audien-

¹ La reine de Pologne, Catherine Opalinska, était morte le 19 mars, deux jours après madame de Beaumont. Le service de deuil n'eut lieu, à Paris, que le 18 mai suivant : ce fut encore l'archevêque qui le présida (Cf. Luynes, t. VIII, p. 222.

cier de France, il disait un jour, en s'inspirant des souvenirs d'un saint pontife : « Je l'ai vu, l'homme de Dieu, et je regarde comme une grâce le bonheur que j'ai goûté dans cette visite. Vous penseriez qu'il n'a plus de corps, tant l'âme transparait derrière l'enveloppe fragile qui la voile¹. »

Henri Oswald de la Tour d'Auvergne mourut le 23 avril. Tandis que le duc de Bouillon envoyait à Strasbourg le cœur de son digne oncle pour qu'on le déposât près du tombeau de Turenne, le corps était transporté à Vienne, où il repose à côté de Mgr de Montmorin, dans le caveau du superbe mausolée qui décore si grandement la basilique de Saint-Maurice. Sur la pierre qui les recouvre, une parole expressive rappelle que leurs *cendres* sont *unies* dans la mort comme leurs *âmes* l'avaient été dans la vie : *Mens una, cinis unus.*

Un mois s'écoule. Le 28 mai, le roi adresse à Beaumont la lettre suivante :

MON COUSIN. J'ai pris la résolution de me rendre en Brabant, pour y commander en personne l'armée que j'y ai fait assembler; et je vous fais cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières publiques pour l'heureux succès de mon voyage, et pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. Les marques que je reçois en toute occasion de votre affection pour mon service, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Versailles, le vingt-huit mai mil sept cent quarante-sept.

LOUIS.

¹ Vidi, fateor, virum; nam et hoc meritis illius debeo, quod illum viderim: vidi ita illum esse in corpore, ut extra corpus putarem... ut ei tantum pro velamine uteretur, non pro officio. (*Ambros. epist.*, XVI, n° 2; — *Patrolog. de Migne*, t. XVI, p. 959.)

Deux jours après, un mandement de l'archevêque de Paris ordonnait, par tout le diocèse, les prières des Quarante Heures pour la prospérité des jours du roi, en insistant sur la nécessité de fonder notre espoir de vaincre « moins sur nos prévoyances et nos précautions, que sur la protection et l'assistance du Dieu des armées¹. »

Les avantages se succédèrent rapides. Deux nouveaux mandements, en date du 14 juillet et du 28 septembre, sollicitèrent le *Te Deum* d'action de grâces, l'un pour la victoire de Lawfeld, l'autre pour la prise de Berg-op-Zoom. Le même sentiment de foi s'y fait jour sous la plume du religieux prélat. « Quelques éloges que méritent ceux qui ont eu part à l'exécution d'une si difficile entreprise, gardons-nous bien de n'en attribuer le succès qu'à eux seuls. Si dans de tels événements l'homme n'aperçoit que la main de l'homme, le chrétien ne peut y méconnaître celle de Dieu même, quoiqu'il se cache en quelque façon sous l'instrument qu'il emploie aux œuvres de sa bonté et de sa puissance². »

Ce n'était point sans de graves motifs que l'archevêque élevait ainsi les âmes aux considérations d'un ordre supérieur : « Ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, et dont nous sommes obligés de gémir; ces impiétés, ces débauches, qui parmi nous déshonorent la sainteté de la Religion que nous professons, ne nous donnaient que trop lieu d'appréhender que le ciel, irrité de tant d'outrages, ne nous refusât la protection qu'il nous avait accordée jusqu'alors³. »

¹ Mandement du 30 mai 1747.

² *Id.* du 14 juillet.

³ *Id.* du 28 septembre.

Avant de s'engager dans la campagne, Louis XV, désireux de donner à Beaumont une preuve nouvelle de son estime, l'avait promu, le 21 mai, commandeur de l'ordre royal du Saint-Esprit¹. Il lui associait, avec Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, ce même abbé d'Harcourt qui venait de résigner son décanat de Notre-Dame². Lorsque Beaumont se rendit au château de Versailles pour remercier le roi, il y obtint une audience de la dauphine qui se faisait une fête de sa prochaine entrée à Paris. Nous avons raconté ailleurs avec quelle dignité le noble archevêque harangua cette princesse, dans la journée du 27 juin 1747, aux portes de la métropole³.

Confiante et naïve Marie-Josèphe ! Elle était tout entière encore à l'idylle que venaient de lui chanter les demoiselles de Saint-Cyr ; peut-être murmurait-elle ces vers de leur cantate à saint Louis :

Que tout favorise
Les augustes nœuds
Par qui s'éternise
Ton sang glorieux !

¹ Voir *Mémoires du marquis de Breteuil*, pour le cérémonial de l'ordre du Saint-Esprit (Mss. de la Biblioth. nation. ; — fonds français, 8209).

² La cérémonie n'eut lieu que le 1^{er} janvier 1748. Ce fut pour cette solennité que Mgr de Beaumont fournit ses titres les plus authentiques de noblesse : il produisit « treize degrés de filiation suivie, » en attendant de plus amples découvertes. On conserve au château de La Roque une grande pancarte généalogique, fort curieuse, qui fut dressée à cette occasion (Voir quelques extraits de la preuve dans l'*Hist. généalog.*, t. II, p. 416). — L'abbé de Pomponne, chancelier, ayant rendu compte des pièces testimoniales, le sieur de Perseville, huissier de l'ordre, fit entrer les prélats qui attendaient dans la chambre du roi. La procession se mit alors en marche jusqu'à l'église, brillamment parée. Christophe de Beaumont, qui occupait la place d'honneur, prononça le serment d'usage avant la messe, tant en son nom qu'au nom de Tavanes et d'Harcourt : un article du *Statut* porte, en effet, que le prélat dans le diocèse duquel a lieu la cérémonie de réception doit avoir, quoique moins ancien, le pas sur tous les autres (Cf. *Breteuil*, loc. cit.).

³ Voir, pour les détails, *La dauphine Marie-Josèphe de Saxe*, p. 41.

D'un hymen si doux
 Tes neveux attendent
 Des rois qui les rendent
 Heureux comme nous¹...

Mais l'archevêque de Paris voyait l'horizon moins en rose. Une confidence de Mgr de Luynes, premier aumônier de la dauphine, l'avait alarmé. Ce jansénisme, auquel la cour tenait volontiers rigueur, travaille à se faufiler discrètement près des jeunes époux, sous le couvert de plusieurs dames du palais, attachées au service de Marie-Josèphe². Les gens de « la cabale » s'aperçoivent vite qu'ils sont pénétrés; ils se rabattent sur la personne de l'archevêque, et commencent dès lors à le traquer dans chacun de ses actes, dans ses démarches les plus inoffensives.

Les choix qu'il fait, on les attaque; les interdits qu'il prononce, on les censure. S'il s'abstient de telle réunion publique où il n'a personnellement rien à voir, on le soupçonne d'être chatouilleux sur l'étiquette; s'il se montre facile aux invitations fréquentes des familles religieuses, on trouve qu'il s'y prodigue trop. Que dirai-je? On va jusqu'à le taxer d'ingratitude envers l'Université de Paris qui inaugurerait, cette année même, sa première distribution des prix pour le concours général.

Fondée par les libéralités de feu Louis Le Gendre,

¹ *Idylle de Saint-Cyr*, pour M^{me} la Dauphine, par M. Roi.

² On peut en deviner quelque chose par ce qui est dit dans les *Mémoires de Luynes*, t. VIII, p. 374. — Proyart raconte pareillement les manœuvres tentées, dès l'arrivée de Marie Leckzinska en France, pour gagner à la secte cette jeune reine et placer par elle le jansénisme sur le trône. Voir, en particulier, ce qu'il révèle de la mort étrange du duc d'Anjou, provoquée par la terre du tombeau de Paris, dont on assaisonnait secrètement ses potions de malade. (*Vie de Marie Leckzinska*, liv. IV.)

chanoine de Notre-Dame, la fête, nouvelle encore, attirait une nombreuse assistance dans laquelle plusieurs membres distingués du clergé s'étaient assis auprès des hommes les plus éminents de la magistrature. L'archevêque n'y parut point. En revanche, on a tenu registre de ses assiduités au collège des Jésuites et à leur maison professe, tantôt pour présider ce que ces religieux appelaient alors *la fête du Jubé*, tantôt pour officier à la solennité qu'ils avaient établie en l'honneur de leurs missions étrangères¹. Que ne le blâmaient-ils aussi d'avoir célébré pontificalement la messe, le 12 juin, chez les PP. Capucins de Saint-Honoré, pour leur solennité d'une double canonisation² !

Nous ne songerions pas à relever les puérités d'une accusation de ce genre, si les jansénistes ne s'en étaient fait un prétexte pour imputer au prélat certains « engagements » aussi peu honorables qu'orthodoxes, dont il aurait, dans cette circonstance, accepté les termes. Christophe de Beaumont va leur répondre. Ils en seront pour leurs frais de calomnie.

¹ *Nouv. ecclés.* de 1748, p. 119.

² Celle des bienheureux Fidèle de Sigmaringen et Joseph Léonissa, tous deux capucins.

CHAPITRE III

Le livre du P. Pichon sur la Communion fréquente. — Hostilités jansénistes. — Rétractation de l'auteur. — Mandement de Beaumont à ce sujet. — Intervention de l'abbé de Pomponne. — L'archevêque de Tours donne des gages au parti : efforts de Beaumont pour en arrêter le scandale. — Mort de Chapt de Rastignac. — Principes de conduite de l'archevêque de Paris.

Il y avait deux ans qu'un jésuite de Strasbourg¹, dont le nom raviva tout à coup des querelles passionnées, venait de publier un livre dans lequel il s'était proposé de combattre les funestes principes du jansénisme en matière de sacrements. On sait, en effet, que la *Fréquente Communion* d'Antoine Arnauld et le *Rituel d'Aléth*, sans parler de maint autre ouvrage de la secte, donnent pour maxime fondamentale que *la communion est la récompense d'une piété avancée et non d'une vertu commençante* : désolante maxime qui réussit à produire, elle seule, pendant de longues années, la désertion systématique de la table sainte. Frappé des ravages causés dans les rangs de la piété chrétienne par une doctrine qui tarissait ainsi la divine sève au fond des âmes, le P. Pichon avait voulu leur opposer un livre

¹ Le P. Jean Pichon, né à Lyon, le 3 février 1683, mort à Sion en Valais, le 5 mai 1751.

substantiel qu'il intitula : *L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion*. L'ouvrage parut en 1745, revêtu de hautes approbations et portant privilège du roi : les journalistes de Trévoux l'avaient recommandé eux-mêmes dans les termes les plus élogieux, tout en faisant leurs réserves sur quelques endroits dans lesquels « il fallait saisir à propos la pensée de l'auteur ¹. »

Malheureusement, des expressions impropres ou peu exactes, quelques assertions erronées ou ambiguës, certaines histoires douteuses ou apocryphes dont l'auteur pensait tirer des conséquences favorables à son système, prêtaient le flanc à la critique et devaient être relevées. On lui reprochera bientôt de n'avoir réprimé un excès qu'en se jetant lui-même dans un autre, de favoriser un dangereux laxisme en paraissant trop facile sur les dispositions exigées pour recevoir dignement et avec fruit le plus auguste des sacrements. Les esprits néanmoins semblèrent tout d'abord partagés, et le duc de Luynes donne ici la note juste, quand, relatant les rumeurs diverses qui arrivent jusqu'à lui : « Les gens au fait de ces matières, dit-il, conviennent assez généralement que les intentions de l'auteur sont pures et droites et le fond de la doctrine orthodoxe ; mais cependant on a trouvé quelques expressions qui pouvaient scandaliser les esprits faibles ². »

L'occasion venait à point pour la satisfaction des rancunes invétérées du jansénisme militant. Il entre brusquement en campagne et dirige aussitôt jusqu'à trois

¹ Numéro d'octobre 1745, p. 1784.

² *Mémoires*, t. VIII, p. 447.

numéros entiers de sa feuille périodique contre le livre ennemi ¹. Toutefois les vivacités mêmes de l'attaque risquaient d'échouer encore devant une sorte d'indifférence générale, lorsque diverses lettres épiscopales appelèrent l'attention des fidèles sur l'ouvrage incriminé.

Languet, archevêque de Sens, fut le premier à relever, avec une modération remarquable, les écarts du P. Pichon; Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, fit à son tour des réserves analogues; une quinzaine de prélats, en désavouant le livre, affectèrent pareillement de se montrer pleins de mesure et d'équité pour la personne de l'auteur. Mais Caylus d'Auxerre, seul évêque appelant qu'il y eût alors dans l'Église, fulmina sans pitié, non seulement contre le jésuite et sa morale, mais contre tous les religieux ses confrères, leur société et leur doctrine ². Quatre ou cinq autres, plus ou moins entachés de jansénisme, outrèrent comme lui les droits de la critique et de la censure.

On s'étonnait du silence de Beaumont. On en jasait méchamment, sans craindre même d'insinuer qu'il était acheté par les Jésuites ³. Les deux pièces que nous allons reproduire diront, au contraire, quelle sagesse et quelle

¹ *Nouvelles* de 1747 (20 et 27 février, 6 mars).

² C'est le même Caylus qui, dans sa lettre du 17 décembre 1732, osait écrire que « les visions de Marie A-la-Coque sont remplies d'impiété et toujours extravagantes... qu'elles sont chimériques et plus qu'indécentes. » C'est encore lui qui prétendait que, pour communier, « ce n'est pas assez que le pénitent passe une année sans tomber dans aucun péché mortel, et qu'il faut qu'il n'y tombe jamais. » — On ne s'étonne pas, après cela, de l'audace de cette parole : « Il semble que l'enfant prodigue a été *trop tôt* reçu en grâce. » (Cf. *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, mardi 16 avril 1748, p. 61.)

³ Sismondi n'est qu'un écho de ces rumeurs, lorsqu'il représente Beaumont « élevé chez les Sulpiciens, dans la dépendance des Jésuites, et dans la haine pour les opinions jansénistes. » (*Hist. des Français*, t. XXVIII, p. 481.)

prudence avaient guidé le digne prélat dans une affaire que les organes de la secte envenimèrent à plaisir.

Dans les premiers jours de février 1748, on remettait à l'archevêque de Paris la lettre suivante :

MONSEIGNEUR,

Recevez avec bonté un auteur qui a le chagrin d'avoir publié un livre qui ne fait que trop de bruit. C'est dans votre diocèse que le livre intitulé *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente Communion*, a été imprimé ; il est juste, Monseigneur, que ce soit devant Votre Grandeur que j'en fasse le premier désaveu public.

Peu de temps après que ce livre eut paru, mes supérieurs le désapprouvèrent, en arrêterent le débit et ordonnèrent qu'on le corrigéât. Plusieurs grands prélats, plusieurs sçavants théologiens firent sur cet ouvrage de sages et judicieuses observations. Dieu m'a fait la grâce d'avoir la docilité qui convient à mon état. Je déférai, comme je le devois, aux lumières de tant de personnes respectables ; et comme on convenait que, pour remédier au mal, il était à propos de faire une seconde édition de mon ouvrage, qui rectifiât et fit disparaître tout ce qu'il y a de condamnable dans la première, ce travail fut aussitôt entrepris.

Vous sçavez vous-même, Monseigneur, que dès la fin du mois d'août 1747, cette seconde édition était prête de ma part ; que revue par des yeux éclairés et retouchée par des mains habiles, on m'assuroit qu'elle pouvoit être désormais utile aux fidèles qui la liroient dans un esprit de religion, et que ce n'est que quelques difficultés que je n'avois pu prévoir, qui en ont empêché l'impression. Dans la crainte néanmoins qu'on ne me soupçonne d'y avoir mis obstacle et de tenir encore à des maximes répréhensibles, je déclare ici à Votre Grandeur (et la supplie de ne point laisser ignorer cette déclaration) que je désavoue le livre intitulé *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente Communion*, imprimé à Paris, chez Guérin, en 1745 ; que je rétracte cet ouvrage ; que je le condamne de tout mon cœur.

J'ai l'honneur, etc...

PICHON, jésuite.

A Strasbourg, ce 24 janvier 1748.

Heureux d'une démarche qui répondait si bien à ses propres sentiments, Christophe de Beaumont s'empressa d'en communiquer le résultat au clergé séculier et régulier de son diocèse. La lettre du vénérable archevêque donne, en quelques mots d'une admirable simplicité, toute l'explication de sa conduite.

... Peu de temps après que la divine Providence nous eut appelé au gouvernement de ce diocèse, nous examinâmes, de concert avec plusieurs prélats, les moyens de prévenir le mal que pouvait faire cet ouvrage. Vous verrez par la lettre qui contient la rétractation du P. Pichon, qu'on était convenu d'en faire une nouvelle édition, qu'elle était même en état de paraître, et qu'elle a été arrêtée par des difficultés que l'auteur n'avait pu prévoir.

Dans la crainte qu'on ne lui imputât le retardement de la réparation qu'il devait au public, il nous écrivit une première lettre où il rétractait tous les endroits de la première édition de son livre qu'on avait cru devoir changer ou retrancher dans la seconde. Comme cette lettre était relative à une édition qui n'a pu avoir lieu, nous n'avons pas jugé à propos de la publier. Le P. Pichon en étant instruit, nous a envoyé la rétractation que nous vous présentons aujourd'hui. Nous avons lieu de croire que vous serez édifiés de la démarche d'un auteur qui est le premier à condamner son propre ouvrage. L'Église n'est jamais plus satisfaite que lorsqu'elle voit ceux qui sont tombés dans des excès répréhensibles, en faire le désaveu public et prévenir le jugement des supérieurs ecclésiastiques par celui qu'ils prononcent contre eux-mêmes.

Animé du même esprit de charité et de condescendance, les droits de la vérité étant à couvert, nous ne devons plus penser qu'à retirer ce livre des mains des fidèles... Nous sommes assuré que vous serez toujours également en garde, et contre les fausses maximes d'une sévérité outrée qui tendraient à détourner les fidèles de la fréquente communion, et contre les excès d'indulgence et de facilité qui les porteraient à négliger les saintes dispositions qu'elle exige¹.

¹ Lettre du 8 février 1748.

Ces deux lettres, que Beaumont prit soin d'envoyer à tous les évêques de France, dérangent manifestement la tactique du parti. Nombre de prélats, parmi lesquels il convient de citer au premier rang le saint évêque d'Amiens, s'étaient hâtés en effet de communiquer à leur clergé « l'édifiante rétractation¹ » du jésuite, et l'on eût dit qu'ils s'entendaient pour la faire contraster, à son avantage, avec « l'orgueil opiniâtre et l'étrange endurcissement » des réfractaires jansénistes².

Grande colère dans le clan de ces révoltés. Ce n'est pas assez pour eux de crier sur les toits que la rétractation est insuffisante, tardive, hypocrite : ils cherchent à répandre le bruit que Beaumont n'a « hasardé » sa lettre que par pure politesse pour le P. Pichon et ses confrères ; qu'elle n'est, à vrai dire, qu'un thème composé d'avance par les Jésuites eux-mêmes, et que l'archevêque a eu la complaisance de la signer uniquement pour leur faire sa cour. D'autres veulent que la rétractation ait été rédigée de conserve avec l'évêque Boyer et le cardinal de Tencin, transcrite et signée par le P. Pichon, pendant que Beaumont improvise un court mandement pour lui servir d'enveloppe. « Je ne donne pas ce fait

¹ Les jansénistes ne pardonnèrent jamais à Mgr de La Motte, en particulier, ce mot « d'édifiante rétractation. » (*Nouvelles* de 1748, p. 98.) — Quant à la lettre de Mgr de Paris, il n'est sorte de vètilles qu'ils n'aient épiluchées dans ce mandement que Luynes trouvait, au contraire, « fort court, fort sage et fort bien écrit. » (*Mémoires*, t. VIII, p. 457.) — C'est ainsi, par exemple, qu'on lui reproche de dire sèchement : *Mes frères*, au lieu d'imiter ses collègues qui écrivent : *Mes très-chers frères*; ou encore : *Nous vous enjoignons*, au lieu de prendre exemple sur saint Paul, qui emploie le terme : *Je vous conjure* (Cf. les *Sarcelades*, t. II, p. 66).

² « Le résultat de la plupart de ces mandements est de condamner, non pas la doctrine entière, mais certaines propositions outrées, et en même temps d'approuver, en général, la fréquentation des sacrements pour l'opposer à la morale rigide des jansénistes à ce sujet. » (Barbier, t. IV, p. 285.)

comme *constant*, écrit le pamphlétaire, mais comme *probable*, et par conséquent *sûr* dans la pratique, parce que je connais plusieurs personnes graves qui sont de cet avis ¹. »

Il faut s'attendre à tout de la part de gens décidés à ne rien respecter, quand viennent en cause les écrits ou les actions de notre archevêque. Il n'est pas un seul de ses mandements qu'ils ne passent au crible. J'ometts à dessein telle plaisanterie de mauvais goût qui l'accuse, entre autres méfaits, de s'intituler archevêque de Paris « par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège, » quand il l'est uniquement par la *permission* ou la *justice* de Dieu et par la *grâce* du théatin Boyer. Mais il est curieux d'entendre comment ils cherchent à se venger de leur insuccès partiel dans la campagne entreprise contre le P. Pichon.

Au début du carême de 1748, Beaumont rappelait avec douleur à sa famille diocésaine que, malgré le soin qu'il avait eu, l'année précédente, d'adoucir la rigueur de l'abstinence pour en faciliter l'observation, les transgressions n'avaient été ni moins multipliées, ni moins scandaleuses ; et il ajoutait, avec l'accent d'un zèle ému : « Quelle honte pour le siècle où nous vivons ! Entre toutes les lois de l'Église, il en est peu de plus respectables et de *moins respectées* que celle qui nous ordonne de nous préparer, par des œuvres de mortification et de pénitence, à célébrer dignement la Pâque des chrétiens ². »

Faute de pouvoir s'en prendre ici à la morale du pré-

¹ *Sarcelades*, t. II, p. 87.

² Mandement du 23 février 1748.

lat, les hommes du parti se donnent beau jeu contre les Jésuites, ses amis, qui font célébrer la Pâque à des chrétiens tyrannisés par des passions brutales, en ne leur demandant d'autre préparation que d'aller *vite* à confesse. « Et M. de Beaumont est comme une souche sur tout cela ! Il ne se signale que par une lettre courte et sèche, où il se contente de nous faire admirer l'héroïque docilité du P. Pichon, sans nous donner un seul mot d'instruction, et sans flétrir son livre d'aucune censure ¹. »

Et dire encore que l'archevêque laissait, cette année-là, treize confrères du P. Pichon prêcher le carême à Paris, sans compter le P. de Beauvais, qui occupait, après le P. de Neuville, la chaire de Notre-Dame !

Il fallait au plus tôt aviser entre gens du même bord. Au fond, ce qui les avait blessés dans le fameux livre, c'était moins l'affirmation si catégorique d'une morale ennemie que le réquisitoire en forme, instruit au cours du *dixième entretien* contre la doctrine à leurs yeux sacro-sainte du grand Arnauld ². Comme on voulait du scandale à tout prix, on circonvint habilement la famille de l'abbé de Pomponne, neveu du célèbre docteur, pour la presser de porter plainte en haut lieu.

L'abbé de Pomponne, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, était celui-là même qui venait de produire quelques jours auparavant, au bénéfice de Christophe de Beaumont, nommé commandeur, la preuve testimoniale des quartiers de noblesse. Il hésitait à s'engager dans une poursuite dont ce prélat, qu'il tenait en par-

¹ *Sarcelades*, t. II, p. 89.

² Le dixième entretien est intitulé : *Doctrine et pratique des hérétiques et des schismatiques sur la fréquente communion* (édition de Nancy, 1745, p. 187-206).

faite estime, risquait de recevoir quelque éclaboussure fâcheuse. Il n'ignorait point d'ailleurs que la maison de Sorbonne pensait en cela comme les Jésuites, d'autant qu'elle ne l'avait jadis élevé lui-même au doctorat qu'à la condition de condamner préalablement Arnauld comme hérétique. Mais le parti s'impatiait de tant de lenteurs, et Pomponne se soumit à présenter au Parlement une requête, en forme de plainte, contre les diffamations dont la personne et les ouvrages de son grand-oncle étaient l'objet dans l'ouvrage du P. Pichon.

Le substitut ayant fait son rapport au procureur général, celui-ci ne consentit à donner ses conclusions que lorsque la requête aurait passé sous les yeux du chancelier d'Aguesseau et du premier président Maupeou. D'Aguesseau eut le bon esprit de persuader Pomponne qu'il ferait mieux de demander directement justice au roi et de retirer sa plainte ; lui-même voulait bien se charger d'exposer toute chose à Sa Majesté, pour en obtenir une satisfaction légitime.

L'affaire tourna en négociation. Ce fut une tempête dans un verre d'eau. Déjà, sur le simple vu de la lettre de Beaumont à son clergé, Louis XV, en son conseil, avait retiré le privilège précédemment accordé au livre du jésuite ¹. Tout se réduisit à une façon d'excuses dont le chancelier formula les termes dans une lettre au neveu d'Arnauld. En vérité, rien de plus anodin que cette déclaration. Pomponne ne s'en estima pas moins satisfait d'apprendre que le P. Pichon, en combattant les sentiments de son grand-oncle, n'avait pas eu l'intention « d'offenser une famille qu'il respecte » et sur-

¹ Arrêt du conseil d'Etat (15 février 1748).

tout une personne « de son caractère et de sa dignité ¹. »

L'incident, qui avait déjà trop duré, paraissait définitivement clos : les jansénistes s'obstinèrent à le rouvrir, sous prétexte que le *pichonisme* (c'était leur mot) perdait l'Église et la foi. Christophe de Beaumont eut la douleur de voir un homme, qu'il avait toujours entouré de respect et d'affection, donner subitement des gages au parti. Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, était revenu à la charge par un nouveau mandement contre le livre désavoué, et le ton qui régnait dans cette pièce laissait croire qu'elle pouvait avoir été composée en un moment « d'indisposition et d'humeur ². »

Ce qui est certain, c'est que la plume de l'appelant Gourlin fut un instant mise au service de Rastignac pour les deux lettres épiscopales qu'il publia presque coup sur coup ³. Aussi la secte le proclamait-elle déjà un second Caylus, en affectant de placer au rang des chefs-d'œuvre la célèbre instruction pastorale sur *la justice chrétienne par rapport aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie* ⁴. Elle se flattait même de le provoquer, par la fanfare de ses éloges, à l'accomplissement des deux actes qu'on osait surtout attendre de lui : l'interdiction des Jésuites dans son diocèse et son appel de la Bulle au futur concile.

¹ D'Aguesseau écrit de Versailles, à la date du 13 février 1748. On peut lire sa lettre dans le libelle de Jouin qui la reproduit en entier (t. II, p. 106).

² Luynes (t. IX, p. 420). — D'Argenson va jusqu'à dire que Rastignac se montrait mécontent de n'être pas archevêque de Paris (*Mémoires*, t. V, p. 489).

³ Le premier mandement de l'archevêque de Tours porte la date du 15 décembre 1747. Les deux instructions sur la *Pénitence* et la *Communion* sont de l'année suivante.

⁴ Cette instruction est du 23 février 1749.

L'archevêque de Tours, grâce à Dieu, était loin de vouloir se compromettre jusqu'à encourager de telles espérances. Néanmoins, les termes peu mesurés dont il s'était servi dans de récentes publications, les sentiments en désaccord avec la saine doctrine qui perçaient à travers des pages écrites *ab irato*, les allusions regrettables qu'on voulait y découvrir contre la ferme attitude de l'archevêque de Paris, tout semblait faire un devoir à ses collègues dans l'épiscopat de mettre en garde les fidèles confiés à leur sollicitude.

Beaumont, dont le caractère, quoi qu'on en ait dit, répugnait extrêmement aux mesures d'éclat, mais qui ne sut jamais reculer devant une responsabilité quand l'honneur des principes l'exigeait, fit d'incroyables efforts en cette circonstance pour amener Rastignac à rassurer les catholiques sur le compte de son orthodoxie. Aux démarches du charitable prélat qui l'engageait à venir conférer avec lui, en toute intimité, Rastignac (s'il faut en croire Argenson) répondit « sec » qu'il se tiendrait à Tours où il était bien, se targuant d'avoir trente évêques prêts à défendre envers et contre tous la doctrine de son livre ¹.

Beaumont, qui n'ignorait pas que plusieurs membres de l'épiscopat étaient, au contraire, sur le point de censurer les derniers écrits de Mgr de Tours, désespéra un moment d'empêcher par sa propre intervention l'explosion imminente d'un conflit scandaleux. Il fut toute-

¹ *Mémoires*, t. V, p. 490. — D'après Feller, l'archevêque de Tours aurait reconnu lui-même que certains passages de ses derniers écrits manquaient de quelque exactitude théologique. Aussi, dans une *Lettre à M. l'ancien évêque de Mirepoix*, il se serait exprimé très nettement « sur les objets sur lesquels on l'accusait d'avoir changé de sentiment. »

fois assez heureux pour obtenir du cardinal de Rohan, ami intime de Rastignac, qu'il se chargeât lui-même de ce bon office.

Le vieux cardinal, brûlé par la fièvre, presque mourant¹, employa ses derniers jours à entretenir, sans grand profit, une véritable correspondance avec l'archevêque de Tours. Le tort réel de ce prélat était de s'entêter à ne point revenir sur certains passages hasardés, qui manquaient d'une pleine exactitude théologique, et dont l'énoncé rappelait mainte assertion justement frappée de censure. La lettre justificative qu'il écrivit sur ces entrefaites à Mgr Boyer, sembla, il est vrai, ne rien refuser de la satisfaction attendue ; mais Rastignac se donnait encore le tort de faire paraître, presque en même temps, au sujet du libelle dirigé contre sa première instruction pastorale, un écrit composé à la hâte et qui inspirait de nouveau quelques inquiétudes².

Les esprits ne pouvaient qu'achever de s'aigrir dans une controverse où plus d'un amour-propre était en jeu. Elle se dénoua brusquement, le 2 août 1750, par la mort inopinée de Rastignac qui succomba au sortir de table, chez madame d'Aiguillon, alors absente de son château de Véret. Une telle fin attrista beaucoup l'archevêque de Paris, mais sa consolation fut grande quand on lui apprit que le mourant avait demandé pardon en public, affirmant ne point professer d'autre doctrine que la doctrine orthodoxe de la sainte Église. On n'en

¹ Il mourut bientôt, en effet, le samedi 19 juillet 1749, à l'âge de plus de soixante-quinze ans.

² Il est du 15 novembre 1749.

accusa pas moins les Jésuites de l'avoir empoisonné¹, comme on les accusera bientôt d'avoir incendié le palais d'un évêque, plus que suspect, Samuel de Verthamon².

Beaumont ne se dissimulait pas le but qu'avait poursuivi la secte, en s'efforçant de donner à l'affaire dont nous parlons un retentissement hors de toute proportion avec son importance. Comment ne pas voir, en effet, qu'il ne s'agissait point tant pour elle de s'attaquer au livre d'un homme, jusque-là fort obscur, que de jeter le discrédit sur l'ordre entier auquel appartenait cet humble religieux ! N'était-ce pas aussi le moyen de répandre plus en liberté, à la faveur du trouble, les germes toujours actifs d'une doctrine perverse, condamnée vingt fois ? En se disposant ainsi de loin à la ruine complète des Jésuites par une guerre sournoise de pamphlets, on s'acheminait lentement, mais sûrement, au cœur même de la place qu'on avait juré de livrer à l'ennemi.

Dans son indomptable amour pour l'Église, Christophe de Beaumont n'oubliait pas non plus son serment de ne transiger jamais avec le devoir. Les politiques, je l'avoue, le trouvaient peu endurant sur le chapitre de la conciliation ; ils lui reprochaient de brusquer parfois les dénouements, ou plutôt, pour emprunter leur langage, d'abuser « des dissonances, » sans imiter l'artiste qui les prépare par un bon accord et les sauve par un autre. Il est bien question d'art en si grave affaire !

1

Sous leurs coups Rastignac succombe,

répétait encore, en 1762, la seconde *Jésuitique*, pamphlet sans art qui avait la prétention d'imiter les *Philippiques* de la Grange-Chancel.

² Voir les particularités de cet incendie dans l'*Histoire des évêques de Luçon*, par l'abbé du Tressay (t. III, p. 259).

De cette inflexibilité de principes on conclurait fausement que l'archevêque de Paris était homme à violer les lois de la simple équité pour donner licence à de vulgaires rancunes. Un de ceux qui l'ont approché de plus près nous a dit comment « le soupçon seul d'une injustice faisait frémir sa conscience, » au point qu'il eût plutôt « tout sacrifié » que de s'en rendre volontairement coupable¹. Rien ici du portrait de convention que nous voyons pourtant rééditer encore, comme l'expression vraie d'un admirable caractère, beaucoup moins étranger qu'on ne croit aux doux tempéraments de la charité.

C'est rester injuste envers cette grande mémoire que d'écrire, au cours d'une étude qui voudrait être impartiale, sinon bienveillante : « Il avait juré d'exterminer le jansénisme et, pour y réussir, *tout lui était bon*². » Non, un pareil type de loyauté et d'équité n'obéit jamais à ses instincts de haine aveugle qui poussent brutalement au but, *per fas et nefas*. Je doute même que Beaumont ait articulé une seule fois, dans le sens odieux qu'on lui prête, cette parole qu'il aurait, dit-on, souvent répétée : *Pas de tolérants*. Les témoignages ne nous feront point défaut, quand nous aurons à mettre la condescendance qu'il avait pour les personnes en regard de la fermeté qu'il déployait dans les résolutions³.

¹ L'abbé Ferlet, secrétaire de l'archevêque (*Eloge funèbre de Christophe de Beaumont* — Bibl. nation., Ln²⁷ 1345).

² *Revue de France* (août 1876, p. 401).

³ On admira beaucoup, à ce sujet, la charité dont il fit preuve à l'égard de la duchesse douairière d'Orléans qu'il vint consoler durant sa dernière maladie. Elle s'y montra sensible, et après avoir répondu avec piété aux prières des agonisants que récitait l'archevêque : « Je vous suis bien obligée, dit-

Je sais que les débuts de son administration, dans le diocèse de Paris, furent marqués par de nombreux coups de vigueur. Les hommes qui se trouvaient atteints avaient jeté les hauts cris : une presse clandestine, insaisissable, narguant la police aux abois, les répercutait comme un écho. Nous ne pouvons point entreprendre par le menu les récits monotones de ces exécutions, consignées d'ailleurs avec un scrupule de sectaire dans les in-quarto enfiellés des *Nouvelles ecclésiastiques*¹. Aussi bien cette histoire n'offre-t-elle d'autre intérêt que d'avoir ouvert la voie aux célèbres conflits avec le Parlement, conflits dont l'éclat retentissant demeure à jamais lié au souvenir historique de Christophe de Beaumont.

Nous entrons dans l'une des époques les plus critiques de sa vie. Il faut l'aborder avec les développements qu'elle comporte.

elle, de tous vos soins ; ceci vraisemblablement ne sera pas long, mais je sais que vous avez une mauvaise santé ; songez à la ménager, et ne restez point auprès de moi. » (Luynes, t. IX, p. 344.)

¹ Voir, entre autres, les années 1747, p. 125 ; — 1748, p. 112, 152, 182, 191 ; — 1749, p. 27, 57, 121.

CHAPITRE IV

Origine des *Billets de confession*. — Beaumont en rétablit l'usage. — Incident Coffin. — L'archevêque soutient le P. Bouettin contre le Parlement. — Emotion causée par cette affaire. — *Mémoire* du neveu de Coffin. — Nouveau refus de sacrements. — Inflexibilité de Beaumont — Remontrances au roi. — Prétentions du Parlement.

Les querelles religieuses qui avaient marqué la fin du règne de Louis XIV et les années de la Régence étaient plutôt assoupies qu'éteintes. Depuis que Fleury, appuyé sur les déclarations du concile d'Embrun, avait obtenu la soumission presque unanime des derniers évêques opposants, le jansénisme, destitué d'un puissant patronage, perdait par le fait même une grande partie de son importance ; mais en repliant, sans le renier, son drapeau de révolte et de guerre, il gardait cette attitude expectante qui ne désarme point.

Le cas du P. Pichon avait pu passer pour une vive escarmouche d'avant-poste ; l'affaire des *billets de confession* va maintenant ouvrir les hostilités d'une façon d'autant plus sérieuse que les parlements se croiront autorisés à prendre rang dans la lutte qui s'engage.

Ce n'était pas, au reste, la première fois que la ma-

gistrature civile venait indûment s'ingérer dans une matière aussi délicate ; mais la plupart des entreprises de ce genre avaient fait peu d'éclat, et la faction demeurait fidèle au mot de Quesnel, son oracle : « Faire violence pour extorquer les sacrements, c'est assez pour s'en rendre indigne ¹. » Ajoutons néanmoins que dès qu'elle vit jour à se faire épauler par les juges laïques, elle s'empressa de porter plainte aux tribunaux séculiers, sans vouloir seulement s'avouer leur parfaite incompétence en pareilles questions. Vainement la magistrature civile essayait-elle, tantôt en province et tantôt à Paris, de s'émanciper jusqu'à intervenir dans l'administration des sacrements, les arrêts géminés du conseil d'État faisaient prompte justice des sentences rendues, et le roi ne cessait d'affirmer le pouvoir incontestable de l'Église ².

Mais voici qu'une ordonnance de Christophe de Beaumont ravive le débat. Les contestations vont prendre comme une forme nouvelle et le retentissement en sera long.

2 Après avoir acquis la certitude que des ecclésiastiques du parti, déguisés en laïques, couraient de paroisse en paroisse et de monastère en monastère pour distribuer à leurs adhérents une absolution sacrilège, l'archevêque de Paris prescrivit d'exiger de tout malade, qui demanderait le Viatique et l'Extrême-Onction, un *billet* constatant qu'il avait été assisté par un prêtre orthodoxe. Ce n'était pas descendre dans le sanctuaire réservé des consciences, c'était s'armer d'une garantie

¹ *Mémoires* de Picot, t. III, p. 153.

² On peut consulter, entre autres, les arrêts du 6 septembre 1740 et du 17 février 1748.

purement extérieure, très légitime d'ailleurs, et jugée alors nécessaire pour couper à la racine le plus intolérable de tous les abus.

On peut parler ici, après Voltaire et vingt autres, d'intolérance, de fanatisme, d'inquisition au petit pied : on ne fera point que cette mesure disciplinaire ne soit amplement justifiée par les circonstances même où elle s'est produite. Il sera toujours regrettable sans doute qu'elle ait abouti en définitive à des résultats fâcheux, mais on aurait tort d'oublier que le mal a été rendu incurable par la seule immixtion du Parlement dans ces affaires de conscience, qui ne sont pas du domaine de la police publique. cf

Deux choses demeurent établies pour l'historien qui se préoccupe de remonter aux sources : ni l'archevêque de Paris ne fut proprement l'auteur de cette disposition, ni les Jésuites qu'on accuse ne l'inspirèrent¹. Sous Noailles, ils en avaient été les premières victimes ; sous Beaumont, ils ne firent qu'exécuter, en ce qui les concernait, la mesure que l'épiscopat venait d'enjoindre.

C'est chose assez piquante néanmoins de voir retourner contre les jansénistes une arme que ceux-ci avaient autrefois aiguisée contre leurs adversaires. Le journal de Dorsanne, principal instigateur de la résistance du cardinal de Noailles à la bulle *Unigenitus*, est vraiment curieux à consulter sur ces manœuvres, entre- (4)

¹ Un écrivain moderne, qui a étudié consciencieusement tout ce débat et qu'on ne taxera pas de partialité en faveur des Jésuites, leur rend ce témoignage : « Nous avons cherché, sans la trouver, la preuve de l'accusation portée contre eux, d'avoir provoqué la querelle des billets de confession. » (*Histoire philosophique du règne de Louis XV*, par le comte de Tocqueville, t. II, p. 97.)

prises d'abord par les sectaires mitigés contre les sectaires intransigeants, mais que le parti entier dirigera bientôt de préférence contre les membres de la Compagnie de Jésus ¹.

Les Mémoires du temps nous apprennent, en effet, comment la cabale janséniste, qui avait obtenu l'interdiction des Jésuites dans le diocèse de Paris, réussit encore à faire renouveler par Noailles l'usage des billets de confession à la mort, sous prétexte que certains religieux interdits ne laissaient pas de secourir au dernier moment ceux qui les honoraient de leur confiance ². « Les jansénistes doivent donc s'en prendre à eux-mêmes, » conclut un peu rudement le chroniqueur Barbier ³.

La vérité est que l'usage des billets de confession remonte au moins jusqu'à saint Charles Borromée, qui le fit sanctionner par un des conciles tenus à Milan de 1565 à 1582 ⁴. En rappelant cet usage au milieu du xviii^e siècle, Christophe de Beaumont ne faisait qu'adopter une coutume, non seulement établie dans son diocèse par le cardinal de Noailles lui-même, mais ratifiée encore par une assemblée générale du clergé de France, laquelle en recommandait la pratique à tous les curés du royaume. Or, il parut d'autant plus urgent d'aviser que nombre d'appelants, comme nous l'avons dit, en étaient venus à transporter dans les faits la théorie de l'abbé Travers, bizarre personnage, qui soutenait que « tout prêtre, non approuvé d'aucun évêque,

¹ Cf. à la date de mars 1721, t. II, p. 64.

² *Mémoires de Luynes*, t. IX, p. 435.

³ *Journal*, t. V, p. 190.

⁴ Cf. Labbe et Cossart, t. XXIV.

peut absoudre *validement* et souvent *licitement* tout pénitent qui se présente à lui ¹. »

L'archevêque de Paris, sans être de tempérament à précipiter une détermination grave, savait, l'affaire une fois engagée, la poursuivre jusqu'au bout par les moyens qu'il jugeait propres à écarter le mal ou à le réduire. Plus disposé toutefois aux mesures simplement préventives, il ne se faisait guère faute d'y recourir, si rigoureuses qu'elles fussent.

C'est ainsi, par exemple, qu'il profita d'une réunion générale des Pères de l'Oratoire pour les mettre à même de se prononcer nettement sur l'attitude qu'ils comptaient prendre. Mandé à l'archevêché dans la matinée du 12 mai 1749, le P. de la Valette, leur supérieur, fut informé qu'à l'avenir aucun de ses religieux n'aurait de pouvoir pour la prédication ou la confession, qu'il ne les eût reçus par écrit. Beaumont se réservait d'approuver individuellement ceux qui s'adresseraient à lui pour déclarer leur soumission à la Bulle et apposer leur signature pure et simple au bas du Formulaire ².

Cependant les esprits s'étaient échauffés à l'occasion d'un refus de sacrements dont la secte avait mené grand bruit. Dans la nuit du 20 au 21 juin, un homme considérable, Charles Coffin, ancien recteur de l'Université et procureur de la Nation de France, mourait d'une fluxion de poitrine qui l'emportait après quelques jours de maladie, à l'âge de soixante-treize ans.

Disciple chéri de Rollin et son successeur comme

¹ Voir sa *Consultation sur la juridiction et l'approbation nécessaires pour confesser*. La Faculté de théologie de Paris censura ce livre le 15 septembre 1735.

² Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1749, p. 121.

principal au collège de Dormans-Beauvais ¹, Coffin n'était que trop connu par l'éclatante approbation qu'il avait donnée, le 13 décembre 1748, à l'appel schismatique au futur concile. La réconciliation de l'Université avec le Saint-Siège s'était accomplie, en 1739, malgré les protestations du célèbre opposant, et pas un désaveu de sa conduite et de son langage n'avait offert depuis à l'Église les garanties d'un retour sincère. Loin de là. Au dire même du chroniqueur, toutes les familles où l'on gardait quelque attache au parti de l'appel, les gens de robe en particulier, affectaient de lui confier l'éducation de leurs enfants, ce qui avait donné au collège de Beauvais une vogue assez soutenue et singulièrement enflé les capitaux du janséniste contumace ².

Quand il se sentit mortellement atteint, Coffin envoya demander l'Extrême-Onction et le Viatique au P. Bouettin, curé de Saint-Etienne du Mont, sa paroisse.

Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, Bouettin passait, avec Boyer et Beaumont, pour la véritable bête noire des appelants, depuis surtout qu'il avait accepté, en 1744, d'être substitué pour cette cure importante à certain religieux de sa congrégation, le P. Ménessier, gravement compromis dans les équipées de la secte. Avant d'administrer le malade, Bouettin réclame le billet de confession exigé par l'archevêque. Un vieux P. Carme, qui dirigeait depuis trente ans la conscience de Coffin, venait, il est vrai, de se récuser dans la circonstance,

¹ C'est dans ce collège de Beauvais, fondé en 1370, par l'évêque Jean de Dormans, que saint François Xavier professait la philosophie en 1528, quand saint Ignace déterminait sa conversion.

² A ce métier, le bonhomme Coffin, qui n'avait rien, a gagné environ quatre cent mille livres de bien. (*Journal de Barbier*, t. IV, p. 373.)

soit pour ne point encourir les censures épiscopales, soit pour échapper aux rebuffades du moribond, s'il lui proposait un acte formel de soumission à la Bulle : celui-ci n'en affirme pas moins qu'il s'est récemment adressé à un prêtre *approuvé*, mais il ne veut à aucun prix livrer le nom de ce prêtre.

Bouettin se retire. La famille proteste et court porter plainte au premier président du Parlement. Ce magistrat conseille d'en référer à Christophe de Beaumont, qui déclare que le curé génovéfain a simplement exécuté ses ordonnances.

On insiste, en lui représentant que le rituel de Paris ne parle point de certificat et laisse à la prudence sacerdotale de s'informer du malade s'il a été confessé ; qu'au surplus, une pareille précaution ne saurait regarder une personne comme le sieur Coffin, lequel est en place depuis trente-sept ans et a mérité la confiance publique pour l'éducation de la jeunesse. L'archevêque ayant fait observer que la qualité des personnes entre pour peu de chose dans un litige où la question de principes est tout, on se rabat sur l'affirmation du malade qui déclarait avoir fait appel à un prêtre approuvé. — « Si cela est, reprend l'archevêque, pourquoi le confesseur n'a-t-il pas donné le certificat ? »

Abordant alors le vrai point de la difficulté, Beaumont demande si Coffin serait éloigné de recevoir la bulle *Unigenitus* comme jugement de l'Église universelle en matière de doctrine¹. On lui répond que le malade

¹ C'est vouloir déplacer les responsabilités que d'écrire ici avec Voltaire : « L'archevêque de Paris ne s'apercevait pas qu'en voulant forcer ses diocésains à respecter la Bulle, il les accoutumait à ne pas respecter les sacrements. » (*Histoire du Parlement de Paris*, ch. LXV, p. 371.)

pense aujourd'hui comme il a toujours pensé, et que d'ailleurs le curé de Saint-Étienne n'a formé d'autre opposition que celle du défaut de certificat. Mais l'archevêque, continuant de donner raison au P. Bouettin, dont il justifiait ainsi le mandat : « Quand un malade, dit-il, est connu pour être opposé au décret du Saint-Siège et qu'il apporte un billet du prêtre approuvé qui l'a entendu en confession, il est permis de présumer que celui-ci n'a absous le pénitent qu'après s'être assuré d'une soumission entière. Ce que je ne souffrirai jamais, c'est qu'on administre les derniers sacrements à un homme qui s'obstine à rejeter la Constitution ¹. »

On ne peut mieux réfuter d'avance les écrivains qui répètent, sur la foi les uns des autres, que Bouettin exagérait toujours les instructions reçues.

Pendant ces pourparlers, Coffin meurt sans Viatique. L'impression générale paraît d'autant plus vive que le principal de Beauvais est connu pour l'hymnographe officiel de l'Église de Paris.

Situation fausse, en vérité, que celle qui était faite aux meilleurs évêques du dernier siècle par de récentes innovations dans le domaine liturgique ! Nous ne pouvons que plaindre aujourd'hui ces pieux et saints prélats, les Christophe de Beaumont, les Orléans de la Motte, d'autres encore, à qui les réfractaires pouvaient objecter des inconséquences comme celles-ci : « On chante tous les jours dans l'Église de Paris la foi que professait M. Coffin, contenue dans les hymnes que feu M. de Vintimille lui-même l'avait chargé de composer ; M. de Beaumont, successeur de M. de Vintimille dans cet arche- ✓

¹ Cf. le *Mémoire à consulter*, rédigé par D. C. Coffin (2 juillet 1749).

vêché, les autorise par l'usage qu'il en fait et par l'approbation qu'il est censé donner au bréviaire de son diocèse ; le P. Bouettin les chante lui-même, malgré qu'il en ait, et les sacrements sont refusés à la mort à celui qui les a composées ¹. »

Les conjonctures, on le voit, étaient des plus délicates. Il fallait bien fermer les yeux. Mais, si la sépulture chrétienne ne fut point refusée à un homme que la mort avait inopinément surpris, le parti ne manqua pas non plus de se donner un mal extrême pour faire, de ces obsèques, une manifestation anticonstitutionnaire et une sorte de bravade au gouvernement ². L'Université y fut représentée par M^e Hamelin, recteur alors en charge, par les procureurs des quatre Nations de la Faculté des arts et par quatre anciens recteurs, qui tenaient les cordons du poêle. Un immense concours de peuple accompagna le corps jusqu'à la chapelle de Saint-Jean de Beauvais ; quatre mille personnes de tout rang, dix mille selon d'autres, formaient ce long cortège dont on ne s'émut pas moins à Versailles qu'à Paris ³.

Christophe de Beaumont, pour ne parler que de lui, pouvait-il se faire illusion sur le secret dessein de ces opposants, jansénistes en religion et parlementaires en politique, dont les âpres rancunes préparaient la grande

¹ *Nouvelles* de 1749, p. 109. — Cf. D. Guéranger (*Institutions liturgiques*, t. II, p. 301).

² « On brave ainsi le gouvernement et sa persécution schismatique, » dit le marquis d'Argenson, bien placé pour savoir. (*Mémoires*, t. V, p. 492.)

³ Les archives du *Ministère de l'Instruction publique* (reg. XLV b, fol. 39), disent simplement : « *Prosequente ingenti virorum omnium ordinum, ac præcipue magistratuum, multitudine.* » — Cf. Jourdain (*Hist. de l'Univ. de Paris*, p. 388).

explosion révolutionnaire ? Les audaces de cette opposition toujours grandissante lui causaient de sérieuses alarmes, et il augurait fort tristement des hommes dangereux qui prônaient leur maxime favorite : « La nation est au-dessus des rois, comme l'Église universelle est au-dessus du pape. »

L'heure approche, en effet, où, dans la langue politique du XVIII^e siècle, le terme de *janséniste*, déjà synonyme de *factieux*, appellera celui de *républicain* qui, vers 1750, commence à le remplacer¹.

L'incident Coffin n'en devait pas malheureusement rester là, car bien des problèmes s'agitaient derrière ces démêlés en apparence purement théologiques. Si, comme hérésie formelle, le jansénisme semblait mort en France, il était plus vivant que jamais comme esprit d'opposition à l'Église romaine et surtout à la Compagnie de Jésus². De ce protestantisme inconscient (qui prétendait rester catholique, tout en contredisant les

¹ L'auteur de *l'Esprit public au dix-huitième siècle* invoque ici le témoignage de l'avocat Barbier, sous la plume duquel se rencontre, en effet, pour la première fois, cette qualification de *républicains* donnée aux Parisiens de son temps (*Journal*, t. V, p. 253).

² Cet esprit d'opposition à l'autorité de l'Église est assez heureusement caractérisé par Voltaire, dans une de ses lettres au marquis de Thibouville. Après avoir dit qu'il fait avec *plus de constance* son métier d'historiographe depuis qu'on l'a *dispensé de l'être*, il ajoute : « Je me suis déjà comparé aux prêtres jansénistes qui ne disent volontiers la messe que quand ils sont interdits. » (*Lettre de Potsdam*, 14 mars 1752.) — Quant à l'opposition faite par le jansénisme à la Compagnie de Jésus, elle est exprimée d'une façon piquante dans cette strophe de Saint-Lambert :

Du petit nombre des élus
Tous ses ennemis sont exclus ;
Et ces sauvages cénobites,
Qui vantent à Dieu leur ennui,
Ne voudraient plus vivre pour lui
S'il était mort pour les Jésuites.

(Cf. Collé, t. I, p. 59.)

dogmes de l'Église catholique et en ne reconnaissant pas sa hiérarchie), les parlements avaient appris à confondre les choses divines et les choses humaines, et à regarder la religion elle-même comme entièrement subordonnée à la juridiction civile. C'est de lui que bientôt les philosophes vont apprendre à ne plus respecter aucune autorité, à se faire des croyances selon leur caprice et à rejeter le joug de toute autorité gênante. C'est de lui enfin que la cour de Louis XV et, après elle, une partie notable de la nation, apprendront à faire marcher de pair les maximes austères et les mœurs dissolues.

Cette conclusion, que d'autres ont tirée avant nous, avait été déjà signalée par un contemporain qui ne fut pourtant rien moins que l'ami des enfants de saint Ignace. « C'est par conviction, écrit l'abbé Le Gendre, et non par des motifs humains que j'ai toujours été antijanséniste, persuadé que je suis que les principes du parti mènent à l'irréligion et au libertinage ¹. »

Circonvenu comme Legendre par les adversaires des Jésuites, Desfontaines avait pareillement refusé autrefois de se prêter aux mêmes machinations : « Si l'on sçavoit, écrivait-il, les offres considérables et les promesses flatteuses que le parti des jansénistes m'a faites, pour m'engager à lui consacrer ma plume ² ! » Il n'est pas jusqu'à J.-J. Rousseau que nous entendrons récriminer, dans sa lettre célèbre à l'archevêque de

¹ *Mémoires*, liv. VI, p. 273. — On n'a qu'à se rappeler le grand principe des jansénistes : « L'homme invinciblement fait le bien ou le mal, selon que prévaut en lui le plaisir terrestre ou céleste, la *cupidité* ou la *grâce*. »

² Extrait d'une lettre autographe adressée, le 7 janvier 1732, au lieutenant général de police Héroult (*Archives des Etudes Religieuses*).

Paris, parce qu'il se dira lui aussi victime des sectaires, pour n'avoir voulu « ni embrasser leur parti, ni prendre la plume contre les jésuites ¹. »

Le neveu de Charles Coffin n'avait pas de ces scrupules plus ou moins sincères. Conseiller au Châtelet, il céda sans peine aux instances de ceux qui le pressaient de réhabiliter pleinement la mémoire de son oncle, en prenant à la fois sa revanche sur l'archevêque de Paris et sur les religieux qu'on disait être les confidents, sinon les instruments du prélat ².

Le croira-t-on ? Madame de Pompadour elle-même se fit janséniste pour la circonstance. Elle servit, avec toute la violence de sa passion et de ses ressentiments, d'abord la magistrature contre le clergé, ensuite la philosophie contre les Jésuites. « Depuis la querelle des billets de confession jusqu'à la destruction de la Société de Jésus, écrivait le comte de Carné, elle fut l'alliée dont on parla le moins et sur lequel on compta le plus ³. »

Quoi qu'il en soit de cette femme indigne, devant laquelle Christophe de Beaumont saura si bien se redresser dans toute sa fierté de gentilhomme et d'évêque, le conseiller Coffin présente au Parlement, dès le 24 juillet, sa requête en forme de plainte sur la conduite du curé de Saint-Etienne à l'égard de feu le principal de Beauvais. Il n'avait pas négligé de faire préalablement imprimer et distribuer dans Paris une double consulta-

¹ *Lettre à Christophe de Beaumont*, au sujet de la condamnation d'Émile, p. 13.

² Il faut la partialité de Lacretelle, quand il parle des Jésuites, pour affirmer, sans l'ombre d'une preuve, que « tout arriva comme ces religieux l'avaient prévu, ou plutôt comme ils l'avaient ordonné. » (*Hist. de France pendant le dix-huitième siècle*, t. III, p. 191.)

³ *La Monarchie française au dix-huitième siècle*, p. 382.

tion, signée par plus de quarante avocats, l'engageant à se pourvoir *par les voies d'appel comme d'abus*. Les gens du roi sont aussitôt mis en demeure de fournir leurs conclusions dans la huitaine, mais Louis XV, que ce bruit importune, les mande à sa résidence de Compiègne, et leur fait remettre, par écrit, l'ordre de *suspendre toutes poursuites*.

En outre, Mgr de Beaumont ayant cru devoir, dans l'intérêt de la vérité historique, protester ouvertement contre le *Mémoire* du neveu de Coffin, le conseil d'État rendit un arrêt de suppression dont les considérants sont à citer :

Le Roy ayant été informé de l'affectation avec laquelle on a répandu, en moins de huit jours, jusqu'à quatre consultations imprimées sans nom d'imprimeur, qui paraissent souscrites, l'une par vingt-huit, l'autre par treize, la troisième par neuf, et la dernière par quatre avocats au Parlement de Paris, comme si l'on avoit voulu imposer au public par le nombre des signatures, sur une matière aussi importante que celle qu'on a entrepris d'y traiter, Sa Majesté auroit jugé à propos de s'en faire rendre compte en son Conseil, et Elle auroit reconnu que le fond de ces consultations ne pouvoit être attribué qu'à des esprits inquiets et ennemis de la paix, qui ont cherché, par des raisonnements captieux et téméraires, à surprendre la religion des avocats qui ont eu la facilité de les signer, au lieu de donner à ceux qui les consultoient le sage conseil d'attendre, comme enfans de l'Église, les règles qu'elle croiroit devoir faire observer par ses ministres dans l'administration des sacrements, et, comme sujets du Roy, les précautions que sa sagesse lui inspireroit pour prévenir toute occasion de scandale. Sa Majesté voulant empêcher le mauvais effet que des écrits de cette nature pourroient faire sur des esprits prévenus ou peu éclairés, Elle auroit résolu d'en arrêter promptement le cours, et de continuer par là de donner des preuves de son attention à maintenir le respect qui est dû aux supérieurs ecclésiastiques, et à éloigner tout ce qui

pourroit être une nouvelle semence de division. A quoi voulant pourvoir, etc...¹.

Ces deux arrêts du 27 juillet et du 1^{er} août, en déconcertant l'échauffourée, ne devaient cependant apaiser que pour quelques jours des animosités trop fortement aigries. Je passerai sous silence les procédures analogues qui se succédèrent dans le courant de 1750, en me bornant à constater que le langage royal n'y parut point aussi ferme, comme si Louis XV avait eu hâte de s'essayer au système équivoque de bascule qui va bientôt mettre en péril et l'autorité et la monarchie. J'arrive au fait le plus saillant de l'année qui nous occupe².

Le 29 décembre, toutes Chambres assemblées, un conseiller aux Enquêtes dénonce un nouveau refus de sacrements. C'est encore le P. Bouettin qui se trouve en cause, mais le patient cette fois n'est autre que ce même Coffin du Châtelet qui naguère avait soulevé des tempêtes à l'occasion de la mort de son oncle.

Dangereusement malade à son tour, Coffin réclame du curé de Saint-Étienne le Viatique et l'Extrême-Onction. Refus motivé de Bouettin. Trois réquisitions successives, ordonnées par le sieur d'Argouges, lieutenant civil, n'obtiennent aucun résultat. Un huissier de la Cour intervient; mais le curé déclare qu'il ne se reconnaît

¹ Extrait des registres du Conseil d'État (arrêt du 1^{er} août 1749).

² C'est le 30 août 1750 que, le chapitre de Saint-Maur des Fossés ayant été réuni à Saint-Louis du Louvre, Beaumont disposa des reliques de Saint-Maur en faveur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. La translation se fit avec un grand éclat, de la chapelle supérieure de l'archevêché où les reliques étaient en dépôt, au sortir du *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour l'accouchement de la dauphine (Cf. Barbier, t. IV, p. 464).

pas justiciable du Parlement pour le fait dont il s'agit. Mandé alors d'office pour comparaître à la barre devant les Chambres réunies, et sommé de décliner en présence de la Cour les motifs de sa résistance, Bouettin se contenta de répondre au premier président : « J'ai rendu compte à Mgr l'archevêque, mon supérieur, des raisons qui m'ont déterminé selon ma conscience ; si Mgr l'archevêque m'ordonne d'administrer les sacrements à M. Coffin, j'obéirai sur-le-champ. »

Les magistrats étaient piqués au vif. En vain ils sollicitent une explication plus catégorique : « Je n'ai point d'autre réponse à faire, répliqua tranquillement Bouettin, et j'attendrai les ordres de mon supérieur. » On le fait alors retirer un instant, puis, sur les conclusions des gens du roi, d'Ormesson de Noiseau, premier avocat général, propose de s'arrêter aux résolutions suivantes : le curé de Saint-Étienne du Mont sera constitué prisonnier dans la conciergerie du palais et mis au secret pour y subir un interrogatoire ultérieur ; l'archevêque de Paris sera invité, d'autre part, à pourvoir sans délai à l'administration du malade.

J'ai peine à croire que les conseillers-clerics se soient joints à leurs collègues pour ratifier, dans ces conditions, la prise de corps décrétée contre le P. Bouettin. Telle était toutefois l'exaltation des esprits que le Parlement opina pour rester assemblé, sans s'occuper d'autre affaire, jusqu'à satisfaction complète.

Le Journal de Barbier, prolix outre mesure à cet endroit, reflète bien cependant les diverses phases d'une affaire pour laquelle l'auteur est allé prendre langue en bon lieu. « Tout le monde, dit-il, est curieux de la suite de cet événement qui compromet le Parlement d'un

côté, et d'un autre l'archevêque de Paris, l'abbaye de Sainte-Geneviève, les curés de Paris. En voilà un dans les prisons. » Puis il ajoute, avec un grand bon sens : « Toute cette affaire est suscitée par les jansénistes, pour faire un coup d'éclat; car le petit Coffin, conseiller au Châtelet, n'est, dans le fond, ni janséniste, ni moliniste. On l'avait déjà fait agir dans l'affaire de son oncle; il a deux tantes, sœurs du défunt Coffin, qui sont véritables jansénistes, et dont il attend la succession. Ce n'est pas la confession qui les embarrasse, car entre eux ils se confessent et s'administrent, dit-on, les sacrements secrètement sans s'embarrasser autrement des pouvoirs de l'archevêque, *ce qui devient un manque de discipline et de subordination très dangereux* ¹. »

Ces réflexions d'un simple chroniqueur, homme du monde, ne manquent pas de finesse. Elles dénotent, dans tous les cas, une réelle intelligence des secrets motifs qui dirigeaient les principaux meneurs. Que serait-ce s'il fallait nous en rapporter de tout point à Collé, pour qui ce conseiller au Châtelet ne fut jamais qu'un « fieffé libertin, » ne méritant d'aucune sorte l'intérêt qu'on cherchait à provoquer autour de son lit de mort ²? Aussi bien la nature de la maladie qui l'emportait ne trompa guère ses familiers, et s'ils continuèrent à parler d'un « abcès dans la poitrine, » Barbier raconte tout haut qu'on ne disait pas autrement « pour l'honneur du jansénisme ³. »

Cependant les gens du roi s'étaient rendus auprès de

¹ *Journal*, t. IV, p. 504.

² *Journal et Mémoires*, t. I, p. 87.

³ *Journal*, t. IV, p. 501.

Mgr de Beaumont pour lui porter l'invitation de la Cour ; mais ils ne l'avaient point rencontré au palais archiépiscopal. Déjà les malveillants prétendaient que Beaumont venait de se dérober aux responsabilités urgentes : il ne manquait même pas de soi-disant témoins pour affirmer qu'on l'avait vu mettre les chevaux à sa voiture et fuir jusqu'à Conflans. Les hommes du Parlement continuaient à être si animés, qu'on parla encore de renvoyer à l'archevêché les gens du roi, avec ordre de faire chercher le prélat et de l'attendre, « la Cour restant en place jusqu'à leur retour ¹. » Ceux-ci, toutefois, ayant promis de rapporter leur réponse dès le lendemain, se rendirent, le soir même, chez l'archevêque qui avait simplement passé l'après-midi au *bureau des pauvres*.

Beaumont les reçut avec la politesse et les égards dont il ne se départait avec personne. Quant aux déclarations qu'il leur fit, on sait, par le témoignage des intéressés eux-mêmes, qu'elles se réduisaient en substance à ces termes :

« Je prie la Cour d'être persuadée combien je désire que tous mes diocésains puissent recevoir les secours spirituels dont ils ont besoin dans leurs derniers moments. Aussitôt que j'eus connaissance de l'emprisonnement du P. Bouettin, je fis venir les deux vicaires de Saint-Étienne du Mont, pour les charger de visiter fréquemment le malade, de remplir envers lui tous les devoirs que la charité exigeait d'eux, de lui *administrer même les sacrements*, dès qu'ils seraient assurés, par la déclaration du confesseur ou par un billet de lui, que

¹ *Nouvelles* de 1751, p. 55.

le malade avait été entendu par un prêtre *approuvé*. Il est impossible, d'ailleurs, de dissimuler avec quelle affectation on a omis, dans les trois sommations, d'énoncer que le confesseur de M. Coffin était approuvé. Je suis en droit de me plaindre de cette affectation, et j'ai le devoir de m'opposer à ce que des malades appellent des prêtres suspects pour les entendre en confession. Mon intention, néanmoins, n'est pas d'inquiéter les laïques au sujet de la bulle *Unigenitus*, mais j'ai trouvé l'usage des billets de confession établi dans mon diocèse, et je ne puis ni ne veux le laisser périmer. »

Beaumont restait inflexible ; le Parlement n'avait plus qu'à plier, ou du moins à risquer une de ces conciliations banales qui sauvegardent l'amour-propre. Il fut bien question un moment de saisir *ab irato* le temporel de l'archevêque ; mais le président Molé, trouvant sans doute que l'opinion n'était pas disposée encore aux mesures d'extrême rigueur, ouvrit un avis qui fut immédiatement traduit en un arrêt de la Cour. Les gens du roi iraient, le jour même, rapporter à Sa Majesté les démarches tentées auprès de l'archevêque et les réponses du prélat, lui représentant le *scandale* causé par ce refus des sacrements et l'*abus* qu'on faisait en pareil cas de l'autorité ecclésiastique.

Ce biais adopté, on élargit le curé de Saint-Étienne, non sans l'avoir mulcté d'une *aumône* de trois livres (sorte d'amende applicable aux prisonniers), avec injonction de se montrer désormais plus circonspect envers la Cour. Mais celle-ci n'eut guère lieu de se réjouir de son appel au roi. Louis XV, tout en approuvant que le Parlement lui eût soumis l'affaire, le blâma de n'avoir point rempli plus tôt ce devoir, attendu, disait-il, qu'elle n'était

qu'une suite de celle du principal de Beauvais, affaire dont il s'était réservé la connaissance. Le roi, au surplus, désapprouvait d'une manière formelle l'emprisonnement du P. Bouettin, déclarant qu'il saurait pourvoir à maintenir « la tranquillité publique, le respect pour la religion et la subordination légitime due aux ministres de l'Église ¹. »

La mercuriale était verte. Elle parut d'autant plus dure à subir qu'elle allait plus directement à l'encontre des prétentions de la Grand'Chambre. Aussi le gazetier janséniste est-il forcé d'avouer que ces déclarations du roi répandirent dans l'assemblée une *consternation universelle*. Nous savons, d'autre part, que le public les accueillit, au contraire, avec une faveur marquée, en signe de réparation, tant la sévérité du Parlement à l'égard du curé de Saint-Étienne semblait excessive. Inutile de dire que la magistrature fut chansonnée à outrance, dans le goût de l'époque, pour avoir couru d'elle-même au-devant des verges qui la châtiaient ².

Dans l'intervalle, le lieutenant civil, qui ne cessait d'aller du malade à l'archevêque et de l'archevêque au malade, finit par convaincre ce dernier que l'unique moyen d'obtenir les sacrements était de se procurer le billet de confession exigé. Ce fut alors que Coffin appela

¹ *Nouvelles* de 1751, p. 60.

² Rappelons ce couplet, sur un air connu : *Vlà c' que c'est que d'aller au bois.*

Le parlement en tient, ma foi,
 Vlâ c' que c'est que d'aller au roi.
 Il croyait user de ses droits ;
 Un moine raisonne,
 Vite il l'emprisonne,
 Et puis il reçoit sur les doigts...
 Vlâ c' que c'est que d'aller au roi.

(Argenson, t. VI, p. 325.)

le digne curé de Saint-Paul, Pierre Guéret, à qui Mgr de Beaumont avait fait savoir, de son côté, qu'il agréerait cet acte de charité devenu un acte de justice. Le moribond se confessa et, dans la soirée du même jour, l'abbé Meurizet, vicaire de semaine à la paroisse, lui administra le saint Viatique. Ainsi se terminait, de la façon la plus régulière et la plus simple, un scandale qu'on aurait pu éviter à si peu de frais, en conseillant à Coffin le jeune de se soumettre à son évêque.

Quant au P. Bouettin, ce prêtre fidèle que les historiens nous dépeignent à l'envi comme un inquisiteur farouche, quand ils n'en font point un cerveau brûlé, il s'était empressé de rendre visite au mourant réconcilié, et pour attester que son cœur ne gardait aucun ressentiment de certaines injures, il l'avait embrassé avec une affection toute chrétienne. Peu de jours après, le 10 janvier 1751, il présidait encore à ses obsèques et répandait sur sa tombe les dernières prières de l'Église.

Mais d'autres hommes semblaient se plaisir à entretenir des rancunes plus vivaces. Revenus de l'étourdissement que leur avait causé le coup de massue du 1^{er} janvier, les conseillers de la Grand'Chambre, toujours persuadés qu'il leur appartenait de régler *l'extérieur* des sacrements, avaient résolu de faire des remontrances sur la réponse énergique du roi. Elles furent, en effet, présentées à Louis XV dans la journée du 4 mars. C'était le droit de la magistrature, peut-être, mais ce prince avait sûrement le devoir de ne point souffrir qu'on les publiât, contrairement à la coutume, dans l'unique but de monter l'opinion pour s'en faire un appui.

Singulière destinée de ces parlements, à qui la na-

ture même de leurs privilèges semblait permettre de prendre, vis-à-vis du pouvoir, une attitude en quelque sorte offensive! N'avaient-ils pas, en dehors des fonctions judiciaires, certaines attributions politiques, et ne pouvaient-ils point exercer par là sur les actes du gouvernement un véritable contrôle? Je sais que, dans l'espèce, les remontrances de 1751 paraissaient ne toucher en rien au principe même de la puissance souveraine; mais elles engageaient ouvertement le débat avec l'archevêque et le clergé, et c'était beaucoup trop. Car, si dans cette lutte entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre judiciaire, le Parlement se croyait autorisé à flétrir du nom d'*attentat* la conduite strictement canonique du curé Bouettin, Christophe de Beaumont avait cent fois plus raison de retourner ce mot odieux contre les usurpations criantes de la Cour.

Que penser, en effet, de l'exigence des juges laïques à formuler un arrêté ainsi conçu : « Le fidèle qui se trouve privé publiquement, pendant sa vie ou à la mort, de sa participation aux sacrements de l'Église, est en droit de recourir à l'autorité *séculière*, à laquelle il appartient d'y pourvoir, et de faire cesser le scandale et la diffamation publique¹. » Les incrédules eux-mêmes, dont l'esprit frondeur prodiguait le sarcasme aux choses saintes, se raillèrent sans pitié de cette ingérence du Parlement, et, du fond de sa retraite de Potsdam, Voltaire pouvait écrire au comte d'Argental : « Tâchez donc de ne point avoir des sifflets universels pour vos querelles ridicules,

¹ Tel est le *treizième* des quatorze articles présentés au roi. Il est vrai qu'on y suppose que le fidèle ne se trouve dans aucun des cas « prévus et limités par les canons, » mais la suffisance du Parlement allait à se faire juge de l'interprétation de ces réglemens canoniques.

qui vous couvrent de plus de honte aux yeux de tous vos voisins que les chefs-d'œuvre de Louis XIV ne vous ont acquis de gloire. O Athéniens ! on vous lit, et on se moque de vous¹ ! »

Ce qu'il y avait de sérieux dans ces étranges démêlés, c'est la confusion pénétrant tous les jours davantage dans les idées morales de la foule. Comment se serait-elle orientée parmi ce pêle-mêle de discussions et de conflits, où l'on pouvait voir les hommes de l'arbitraire se donner l'air de combattre pour la liberté, une puissance moitié catholique et moitié philosophe arborer la prétention de régler la foi, le conseil royal faire justice en matière de doctrine, et l'Église rester la seule autorité à qui l'on contestait l'honneur de guider les consciences !

Et nous ne sommes qu'au début de la grande crise qui va jeter Christophe de Beaumont quatre fois en exil !

Le vaillant archevêque se disposait d'avance à subir les humiliations douloureuses dont on l'avait déjà menacé, et nous devons savoir gré à Ferlet, son secrétaire, de nous avoir conservé la lettre intime dans laquelle le prélat épanche, sur ce pénible sujet, sa piété, sa foi, son cœur. « Je conviens, écrit-il à l'un de ses amis, que nous voyons des événements qui sont capables de jeter l'âme dans la plus profonde tristesse, et qui paraissent en quelque sorte plus difficiles à supporter que la mort même ; mais se trouvera-t-il quelque chose au-dessus de nos forces, si nous ne manquons pas de confiance en Dieu ; si nous sommes aussi persuadés que nous devons

¹ Lettre du 5 août 1752.

l'être, que rien n'arrive que d'après les décrets de sa sainte Providence ; si nous bénissons , si nous adorons la main qui nous frappe ; si nous pensons que Dieu ne permet peut-être tout ce qui nous afflige que pour notre sanctification, et que la rigueur de nos épreuves et la patience avec laquelle nous les soutiendrons seront sans doute la mesure des récompenses que nous devons attendre de sa bonté ? »

Quand l'épreuve arriva, Christophe de Beaumont était prêt. Nous le verrons bientôt à l'œuvre.

CHAPITRE V

Les Bellièvre et la fondation de l'Hôpital général à Paris. — Mesures prises par Beaumont pour remédier aux graves abus qui s'y sont glissés. — Opposition qu'il rencontre chez quelques sœurs hospitalières. — Il installe une supérieure de son choix et opère diverses réformes. — Protestations du Parlement. — Conflit d'autorité. — Jubilé de 1731. — Irritation contre l'archevêque.

Lorsque le voyageur, pèlerin ou touriste, avait gravi les collines aux pentes rapides qui dominent Lyon sur la rive droite de la Saône, il aimait d'ordinaire à s'engager dans les rues tortueuses et montantes du quartier Saint-Just ou du faubourg Saint-Irénée, pour interroger ce vieux sol qu'on lui disait peuplé de souvenirs. De ces vestiges religieux ou profanes d'un passé disparu, les uns l'attiraient volontiers, d'autres le laissaient plus indifférent.

Que de fois, par exemple, n'a-t-il pas traversé l'ancienne rue des Farges, aujourd'hui rue des Machabées, sans prendre seulement garde à cette modeste maison du xv^e siècle qui jadis abritait l'un des premiers représentants d'une illustre famille lyonnaise ! En pénétrant au fond de la cour intérieure, il eût distingué l'écusson mutilé qui surmonte la porte gothique d'une tour servant de cage d'escalier. Trois trèfles, deux en chef et

l'autre en pointe, avec des anges pour tenants, lui auraient sans doute rappelé les armes des Bellièvre, famille issue de l'échevinage, et dont il faut chercher le berceau dans une humble localité des montagnes du Lyonnais, mais dont la haute fortune a jeté par la suite un véritable éclat¹.

Ce nom de Bellièvre, déjà inséparable pour nous de l'abjuration de Henri IV et du traité de Vervins, se rattache, dans l'histoire des œuvres, à la fondation de l'un des plus vastes établissements de charité qui soit au monde; car c'est à Pomponne de Bellièvre, premier président au Parlement de Paris vers le milieu du xvii^e siècle, que nous sommes en partie redevables du grand Hôpital général où se réfugient encore tant de misères.

On sait la multitude de vagabonds et de mendiants qu'avaient attirée de tous les points du royaume les troubles suscités pendant la minorité de Louis XIV, et quelles mesures il parut urgent de prendre pour réprimer les excès qu'on avait à craindre de ce ramassis d'hommes sans aveu. Ce fut alors que Pomponne, assuré du concours de la duchesse d'Aiguillon et soutenu par le crédit de personnages influents, se réso-

¹ La tour dont nous parlons semblerait indiquer la demeure de Hugonin Bellièvre, qui fut huit fois échevin de 1463 à 1479. Plusieurs personnages célèbres sont sortis de cette tige toute lyonnaise: Citons, parmi beaucoup d'autres, Jean Bellièvre, premier président au parlement de Grenoble en 1584 et notre ambassadeur en Suisse; Pomponne Bellièvre, deux fois ambassadeur, surintendant des finances, président à mortier du parlement de Paris en 1579; Nicolas Bellièvre, également président à mortier en 1612, ainsi que son fils Pomponne, deuxième du nom, qui mourut sans postérité en 1657. L'Église de Lyon a été gouvernée par deux membres de cette famille, Albert Bellièvre, archevêque en 1599, et Claude Bellièvre, son frère, qui lui succéda en 1604 (Cf. *Revue du Lyonnais*, année 1866, t. I, p. 432).

lut à poursuivre très activement le projet déjà formé d'une maison d'asile et de secours. L'édit du 27 avril 1656 peut être regardé comme la sanction officielle de leur commune entreprise. Aux habitations disposées d'avance pour recevoir les pauvres qui voudraient s'y retirer, Louis XIV ne tarda pas à joindre le château de Bicêtre et la maison de la Salpêtrière avec toutes leurs dépendances¹. Le 14 mai de l'année suivante, l'Hôpital général s'ouvrait à cinq mille de ces malheureux ; mais Bellièvre venait de mourir à l'improviste, le 13 mars, non toutefois sans avoir pressenti l'extension rapide que l'œuvre allait bientôt prendre.

En effet, un siècle plus tard, lorsque Christophe de Beaumont fut appelé au siège métropolitain, l'établissement comptait quinze mille âmes réparties dans sept maisons distinctes et gouvernées par les mêmes administrateurs que l'Hôtel-Dieu². Une vingtaine de prêtres y exerçaient le saint ministère; des religieuses, en plus grand nombre, veillaient au soin du temporel.

Mais, avec les années, des abus fort graves s'étaient glissés dans le gouvernement du vaste hôpital. Ce désordre était-il le fait de l'administration soutenue par le Parlement ? Se rencontrait-il des magistrats concus-

¹ La Salpêtrière était, en 1648, un bâtiment où se manipulait le salpêtre pour la fabrication de la poudre. Lorsque l'édit royal de 1656 l'eut transformé en un hôpital général, les constructions devinrent bientôt insuffisantes, et il fallut successivement ériger les bâtiments Mazarin, Pomponne, Lassay, ainsi appelés du nom des principaux bienfaiteurs. La Salpêtrière a contenu jusqu'à huit mille personnes. Elle est aujourd'hui l'hospice de la Vieillesse (femmes); la dépense annuelle s'y élève, en moyenne, à 1,400,000 francs.

² Les chefs de l'administration du temporel, à l'Hôtel-Dieu, étaient de droit : l'archevêque de Paris, les premiers présidents des trois cours souveraines, le procureur général du Parlement, le lieutenant général de police et le prévôt des marchands.

sionnaires? Un mystère a toujours plané sur les vrais coupables. Ce qui est hors de doute, c'est qu'on parlait alors de dilapidations scandaleuses, de friponneries indignes, de dettes s'élevant à trois millions quatre ou cinq cent mille livres¹.

Préoccupé depuis longtemps de la nécessité de mettre un terme au mal, Louis XV s'en était ouvert à diverses reprises aux prélats qui s'étaient succédé naguère sur le siège de Paris. Des raisons d'opportunité et de prudence, d'autres motifs encore peut-être retardaient les réformes jugées indispensables et laissaient fâcheusement toutes choses dans l'état. Vintimille, d'ailleurs, était mort, plus que nonagénaire, sans avoir voulu fatiguer sa vieillesse d'un tel souci, et Bellefonds, ravi trop tôt aux espérances que donnait sa fermeté connue, avait à peine pris le temps d'étudier les pièces du procès.

Il appartenait à Beaumont de prendre énergiquement en main les intérêts d'une affaire qui demandait une solution aussi prompte que radicale. Le premier président Nicolai et le chancelier de Lamoignon avaient bien représenté au roi que l'archevêque risquait de se briser contre une opposition puissante; mais Beaumont, alors même que Louis XV n'aurait pas promis de le seconder de tout son pouvoir, ne paraissait guère d'humeur à céder dans une cause qu'il défendit toujours comme celle de Dieu : la cause des pauvres et des petits. Si quelqu'un, d'ailleurs, pouvait se croire autorisé, plus qu'un autre, à établir un peu d'ordre dans la gestion financière des maisons de charité, c'était

¹ *Journal de Barbier*, t. V, p. 92.

assurément le prélat qui versait tous les ans *cent mille livres* de ses propres deniers dans la caisse des hospices, consacrant ainsi à l'extinction progressive de leurs dettes plus de la moitié de son revenu.

Ai-je besoin d'avertir qu'il y avait encore bien du jansénisme sous roche au fond de la querelle ?

Après avoir passé, en effet, les deux premières années de son épiscopat dans ce travail ingrat de vérification, l'archevêque, persuadé que les absences continuelles des sœurs directrices ne pouvaient que contribuer au désordre des affaires, porta une ordonnance, datée du mois de juin 1749, par laquelle il prescrivait à ces filles de ne plus se rendre à Paris sous prétexte de s'y confesser, ces allées et venues leur ôtant les moyens de veiller aux fonctions dont elles étaient chargées dans l'hôpital. Il s'engageait, du reste, pour ne point gêner la liberté des consciences, à faire envoyer dans la maison même tel confesseur qu'on demanderait, sous la seule réserve que ce fût un prêtre « approuvé ¹. »

Nous ne voyons rien, dans une pareille mesure de réglementation prudente, qui ressemble à ces menaces de *captivité perpétuelle* sur lesquelles l'organe de la secte prétendait s'appuyer, pour justifier les sœurs de s'être soustraites à la tyrannie d'un joug *périlleux et dur*. Quoi qu'il en soit, le lendemain de la publication de l'ordonnance, sœur Julie et plusieurs de ses filles avaient quitté furtivement l'hôpital, comme « d'innocentes brebis qui se dérobent à la fureur des loups ravissants ². »

Mémoires de Luynes, t. XI, p. 313.

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1749, p. 142.

La réflexion ici est plaisante, mais d'autres ne prirent pas la chose sur ce ton, et le *Courrier d'Avignon* enregistrait, quelques jours après, les lignes suivantes :

L'Hôpital général, dit la Salpêtrière, vient de fournir à tout Paris un de ces phénomènes qui méritent encore plus l'indignation et l'horreur que la surprise. C'est une bande de voleurs composée de vingt sœurs, qui desservaient cette maison. Elles se sont évadées, la supérieure à leur tête, et ont laissé l'hôpital fort endetté. On prétend que la friponnerie dont elles viennent de se noircir aux yeux du public, n'est pas encore le seul crime dont elles sont entichées (*sic*)¹.

Ce sont là, je l'avoue, de très gros mots et des insinuations plus grosses encore ; mais il était dit que la passion se donnerait libre carrière dans la plupart des incidents de cette étrange histoire. Aussi les administrateurs subalternes, presque tous gagnés au parti des sœurs, provoquèrent-ils de vives altercations dans le bureau assemblé pour l'élection d'une nouvelle supérieure. Après deux séances demeurées sans résultat, ils ne trouvèrent rien de mieux que d'appeler les suffrages sur la tête de sœur Saint-Michel, une fille qui « n'avait pas fait ses Pâques depuis dix-sept ans². »

Je n'ai pu découvrir sur quel témoignage se fonde cette assertion formelle du duc de Luynes, mais le soin que mit l'archevêque à écarter de la direction cette fille suspecte, pour lui en substituer une de son choix, ne permet guère de douter que sœur Saint-Michel ne comptât parmi les principales adhérentes du parti.

¹ Numéro du 13 juin (article de *Paris*).

² Luynes (t. X, p. 257).

L'assemblée générale s'étant donc réunie à l'archevêché, Christophe de Beaumont proposa pour le poste vacant la dame Herbert, veuve de Moisan, qu'il avouait être étrangère à l'hôpital, mais « d'un très grand mérite, de beaucoup d'esprit, d'une profonde piété, d'un caractère plein de douceur et de charité pour les bons pauvres, et de fermeté contre les indociles, capable d'un grand détail et très propre pour cette place ¹. »

Quand on en vint à recueillir les voix, le président Maupeou appuya le premier l'opinion de l'archevêque, par ce motif qu'une femme étrangère, demeurée en dehors des divisions qui régnaient dans l'hôpital, s'y présenterait plus facilement sans acception de personnes. Nicolaï, Blancmesnil, le procureur général, le prévôt des marchands, quatre autres directeurs encore ², opinèrent dans le même sens. Quant à Guillet de Blaru, ancien avocat au Parlement et janséniste affiché, il exprima le sentiment contraire, affirmant qu'on devait toujours élire *ex gremio capituli* : son suffrage, qui se portait naturellement sur sœur Saint-Michel, entraîna celui des onze administrateurs subalternes dont il était le doyen.

Restait Beaumont, qui avait charge de conclure. Il établit, à l'encontre de la pluralité des voix consultatives, que l'avis des chefs réels de l'administration serait tenu pour prépondérant. L'élection dès lors fut résolue et la supérieure installée ³.

¹ Extrait des registres du bureau de l'Hôpital général (délibération du samedi 12 juillet 1749).

² C'étaient les sieurs Nègre, lieutenant criminel ; Deniset, trésorier de France ; Le Boullanger de Chaumont, maître des comptes ; Dorat de Chaumeules, auditeur à la même Cour.

³ Collé se fait l'écho de sottises rancunes, quand il prétend que Blaru ayant

Grande colère chez les conseillers et avocats du second ordre, qui sortirent tumultuairement du bureau et envoyèrent le lendemain leur démission collective. Grande exaspération aussi contre l'archevêque, du moins parmi les habiles dont il dérangeait le plan, et qui trouvaient spirituel de l'accuser d'être entré « comme un mouton sur son siège, » pour s'y comporter bientôt « en loup irrité ¹. »

Le pamphlétaire janséniste surtout faisait rage. Nous ne dirons rien des turpitudes qu'il mettait au compte de la supérieure élue, pas plus que nous ne ramasserons dans d'autres libelles certaines allusions au métier infâme qu'elle aurait précédemment exercé ². Mais on nous pardonnera de montrer avec quelle intention blasphématoire il rapprochait, de ces propos de mauvais lieu, les actes les plus respectables du Saint-Siège.

La postérité croira-t-elle qu'une si étrange révolution n'ait eu, de la part d'un archevêque de Paris, d'autre motif et d'autre but que d'introduire dans un hôpital une bulle, dont il ne résulte rien d'utile,

voulu parler pour combattre le sentiment de l'archevêque, celui-ci aurait répondu avec dédain et hauteur : « Nous n'avons pas ici, monsieur, besoin d'éloquence, mais d'obéissance. » (*Journal et Mémoires*, t. I, p. 88). — Les procès-verbaux des registres de l'hôpital rapportent simplement en ces termes les conclusions de l'archevêque : « Je donne mon suffrage à M^{me} de Moysant et conformément à l'avis de Messieurs les Chefs, quoiqu'il n'y ait que dix voix contre douze; je conclus en faveur de la dame de Moysant pour être Supérieure de la Maison de la Salpêtrière où elle sera incessamment installée en ladite qualité. Ainsi signé : † CHR., *Arch. de Paris*. — Délivré par moi greffier du bureau soussigné, RENEUX. »

¹ Argenson (t. VI, p. 7).

² Les plus modérés se contentaient d'en faire une ancienne maîtresse de cabaret, *rue d'Enfer*, où Beaumont aurait jadis contracté nombre de dettes criardes, du temps qu'il était écolier, — *rue de Vaugirard*, disait le journal des sectaires; *rue de la Harpe*, dira l'*Espion anglais*. — Et c'est le marquis d'Argenson qui consigne des cailletages de ce genre, les seuls que nous puissions décemment transcrire! (*Ibid.*, p. 31.)

rien de développé pour la foi, pour les mœurs, pour l'instruction et l'édification des pauvres? M. l'archevêque veut, dit-il, extirper le jansénisme dont cet hôpital est infecté de longue main. Mais de quelle religion étaient donc les prédécesseurs de ce prélat? Quelle est donc cette lèpre, cette espèce de cancer, cet ulcère invétéré dont M. de Beaumont veut purger l'Hôpital général? S'il est aussi certain, comme tout le monde le dit, qu'il en a pleuré chez M. le Chancelier, ses larmes sont consolantes pour les Jésuites et pour l'école de Molina; mais elles ne donnent aucune lumière sur un si grand mal... On a été même jusqu'à dire qu'en introduisant la bulle à l'hôpital par le moyen de la dame Moysan, il ne pouvait donner à ce décret *une introductrice mieux assortie*¹.

En réponse aux insinuations calomnieuses, Beaumont poursuivait avec opiniâtreté son travail de réformes, veillant surtout à régulariser de plus en plus la distribution des fournitures. Il ne craignait pas, à cette fin, de tenir bureau tous les huit jours au palais épiscopal; il se transportait même dans chacune des réu-

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1750, p. 48. — Pour montrer tout ce qu'il y a d'odieux dans les mots que nous avons soulignés, il faudrait pouvoir citer quelques épigrammes significatives sorties de la même officine. En voici deux, empruntées à une langue qui jouit de certaines franchises :

I

Ad Archiepiscopum Parisiensem.

Te cogente, suas linquit pia Julia sedes,
Teque, vicem illius Lena, jubente, subit!
Quæ tua mens? quid Pastor agis? num sacra piare
Vis loca? num hic Veneri templa dicare paras?

II

Ad Constitutionem Unigenitus.

Quæ sis, quo spectes tua dudum facta loquantur;
Te norunt pueri fœmineique greges.
Tu (quanquam exilem) tamen ardes ponere larvam,
Et tollis turpes turpis ad astra Lupas.
Perge age : Lenones, Lenæ tua castra sequantur,
Et Dominam 13 mox id genus omne colat.

(*Le vrai Recueil des Sarcelles*, t. II, p. 201.)

nions particulières que les administrateurs multipliaient à la Pitié¹, comme pour mieux attester aux créanciers de ses clients qu'il faisait de la question des pauvres sa question personnelle.

Lourd fardeau, pourtant, que celui de sa charité ! car il n'y avait pas moins de douze mille bouches à nourrir dans les huit maisons du grand Hôpital, sans parler de six mille enfants qui réclamaient une mère et du lait. Mais, au témoignage d'un contemporain bien informé, rien ne coûtait à Beaumont, quand besoin était de se mettre en avant pour l'intérêt de ses chers hospices : veilles, courses fréquentes, détails infinis, forts emprunts dont il se porte caution, son zèle pourvoit à tout, son cœur suffit à tout².

Persuadé, en outre, que maint désordre dans les mœurs provient d'une oisiveté malsaine, il s'était empressé de faire rétablir, à ses frais, les manufactures que la misère tenait depuis longtemps arrêtées. Ses succès en ce genre tiennent du prodige, car, après quelques mois, quarante-cinq métiers avaient déjà repris, et plus de deux mille indigents, restés sans ouvrage, étaient utilement employés à la confection des draps et des serges pour la troupe.

Le charitable prélat ne négligeait pas d'ailleurs les autres genres de ressources auxquels pouvaient avoir droit ses protégés. Malgré les premiers gentilshommes de la cour qui cherchaient de leur côté à subvenir aux dettes de la Comédie et de l'Opéra, il ne se donna point

¹ L'Hôpital général était alors composé de huit maisons : la Salpêtrière, la Pitié, Bicêtre, le Saint-Esprit, les Enfants-Rouges, Scipion, les Enfants-Trouvés de la rue Notre-Dame et ceux du faubourg Saint-Antoine.

² Cf. *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

de trêve qu'il n'eût obtenu de Louis XV, pour l'hôpital, mainlevée du quart ordinaire des spectacles publics. Ce quart de la recette courante, qui montait bon an mal an à près de cent mille écus, avait toujours été perçu au bénéfice des pauvres ; mais en 1750, Richelieu, qui était d'année, avait persuadé au roi qu'il convenait de laisser les théâtres en détresse profiter d'un fonds amassé par le propre labeur des artistes. Le roi venait de céder. Déjà même il avisait le contrôleur général d'avoir à se procurer d'autres fonds, lorsque l'archevêque s'interposant pour plaider la cause de ceux qui souffrent : « Le plaisir, dit-il, peut attendre ; pourquoi faire attendre des malheureux ¹ ? »

Ces représentations, disons-le à la décharge de Louis XV, eurent tout l'effet désirable, et le trésor de l'hôpital ne fut point frustré des cent mille écus de la recette.

Mais le Parlement s'aheurtait toujours aux protestations soulevées par l'affaire Moisan. Il ne parlait de rien moins que de casser l'élection, et ses partisans assuraient déjà que l'archevêque, honteux de son coup de force, consentait à se déjuger ². C'était peu le connaître.

Beaumont, qui ne s'arrêtait pas aux demi-mesures, part pour Versailles et sollicite d'urgence un acte souverain qui puisse désormais servir de règlement et couper court à l'arbitraire. Le 24 mars 1751, une déclai-

¹ On peut lire, dans les *Mémoires de Madame du Hausset*, l'étrange méprise du charitable archevêque, lequel, peu familiarisé avec la langue du théâtre, écrivit à Richelieu pour solliciter « la demi-part » en faveur de certaine actrice que de mauvais plaisants lui avaient adressée « comme une mère de famille qui méritait sa protection. »

² Argenson l'écrivait, familièrement, en propres termes : « L'archevêque de Paris a ce qu'on appelle bouqué. » (*Mémoires*, t. VI, p. 31.)

ration royale en seize articles attribuait à l'archevêque de Paris la nomination des supérieurs et de tous les ecclésiastiques employés à l'hôpital; elle modifiait de plus le personnel du conseil et des bureaux, et réduisait d'une manière notable le nombre des administrateurs. C'était un coup droit porté à l'influence du Parlement. N'ayant pu le prévenir, le Parlement n'omit rien pour en amortir l'éclat, sans comprendre qu'il allait ainsi commettre maladresse sur maladresse et faute sur faute.

La déclaration ayant été envoyée à l'enregistrement, il députa donc plusieurs commissaires, moins pour l'examiner que pour sauver, par un changement de rédaction, quelques lambeaux du pouvoir qu'on lui arrachait sur le vif. Les restrictions considérables qu'il introduisit annulaient, en réalité, l'ordonnance de Louis XV, surtout pour la part attribuée à l'archevêque de Paris dans les actes administratifs.

Les magistrats se rendaient-ils bien compte du tort grave qu'ils se donnaient? On conçoit, jusqu'à un certain point, qu'ils eussent refusé d'enregistrer la déclaration. Le roi, il est vrai, pouvait les y contraindre plus tard; mais, en l'enregistrant alors comme de force, le Parlement gardait son droit intact et ne compromettait rien. « Son autorité ne va pourtant pas jusqu'à faire des lois, disait l'avocat Barbier; le roi est le seul législateur dans son royaume ¹. »

Mais les magistrats ne l'entendaient point de la sorte. Depuis la suspension des États généraux, ils avaient insensiblement réuni à l'obligation de rendre la justice

¹ *Journal*, t. V, p. 75.

au nom du roi, d'autres droits et d'autres prétentions. Le Parlement de Paris, surtout, qui voyait quelquefois siéger dans son sein les pairs du royaume, ne mettait aucune borne à l'étendue de sa juridiction et de sa puissance. Il croyait, selon la remarque d'un judicieux publiciste, avoir remplacé, dans la constitution du pays, l'assemblée des princes et barons qui siégeait jadis auprès de la personne des rois, et, à ce titre, devoir connaître exclusivement des lois, édits, ordonnances, création d'offices, traités de paix, enfin de toutes les affaires importantes du royaume, en examiner le mérite et y apporter en toute liberté les modifications convenables¹.

Louis XV, provoqué, ne fit pas attendre la réplique.

Dans l'intervalle, en effet, Christophe de Beaumont ayant annoncé l'assemblée administrative pour le 31 juillet, le premier président et le procureur général, peu contents de s'abstenir, avaient accentué leur résistance de la façon la plus blessante, en réunissant une contre-assemblée dont les anciens administrateurs formaient le noyau. Le roi les mande tous deux à Compiègne, le 4 août, et, après leur avoir exprimé son mécontentement des modifications apportées, le 20 juillet, à sa déclaration du 24 mars, il ordonne que l'hôpital sera régi par les seuls directeurs qu'il a nommés; « sans que, sous quelque prétexte que ce soit, aucuns autres des anciens directeurs puissent être appelés et admis à cette administration. »

L'archevêque triomphait sur toute la ligne. Le Parle-

¹ Cf. *Cours sur l'histoire de l'économie politique*, par M. de Villeneuve-Bargemont (*Université catholique*, t. IV, p. 324).

ment se décide à faire une grande démarche auprès du souverain. Le lundi 16 août, une quarantaine de conseillers de la Grand'Chambre et de la Chambre des enquêtes étaient envoyés à Versailles, en députation, pour tenter de légitimer une conduite qu'ils osaient bien qualifier de *sage* et de *modérée*. Le roi fut sévère dans sa réponse :

La soumission est le premier devoir de mes sujets, c'est à mon Parlement à donner l'exemple de cette loi fondamentale de mon royaume.

Lorsque je lui ai permis de me faire des remontrances sur les édits et déclarations que je lui envoie pour enregistrer, je ne lui ai point donné le pouvoir de les anéantir ou altérer, sous prétexte de les modifier.

Je ne refuserai point d'écouter les représentations qui me seront faites, lorsqu'elles n'auront pour objet effectif que le bien de mes sujets, l'ordre public et l'indépendance de ma couronne.

J'entends que ma déclaration du 24 mars dernier soit enregistrée purement et simplement ; j'enverrai à cet effet mes ordres à mon Parlement.

Le lendemain de cette semonce, on apporte au Palais l'arrêt du Conseil cassant et annulant toutes modifications introduites dans l'ordonnance du 24 mars, avec des lettres patentes portant jussion de procéder à l'enregistrement pur et simple. Mais les esprits étaient trop échauffés pour se résigner, sans mot dire, à cet échec. Dans la séance du 20 août, les Chambres arrêterent de *très humbles et très respectueuses* remontrances au roi, dans lesquelles nous lisons ce passage dont l'accent étudié déguise mal la suffisance impérieuse : « La vraie fidélité, la vraie obéissance du Parlement consiste à ne jamais consentir à rien qui soit opposé à l'ordre public,

aux lois, aux maximes du royaume et aux droits de la souveraineté. » On ne peut exprimer plus révolutionnairement une sentence équivoque dont l'esprit a été réduit à cette formule : *La vraie obéissance consiste à ne pas obéir*¹.

Le roi se préparait-il à fléchir, à mesure que les magistrats s'entêtaient ? Sa réponse du 5 septembre le laisserait croire. Il persiste sans doute à vouloir qu'on enregistre purement et simplement sa déclaration première, mais il ajoute cette réserve : « Sauf, après l'enregistrement, à écouter les représentations qui me seront faites, *soit* par mon Parlement, *soit* par le bureau général de l'administration pour le bien et l'avantage de l'hôpital. »

Louis XV trouvait, une fois de plus, le secret de ne contenter personne en essayant de satisfaire tout le monde. Le Parlement, pour sa part, se montra fort piqué de l'*alternative* indiquée par le roi, car il se flat-
tait de jouir seul du bénéfice des représentations. Heureusement les vacances étaient aux portes, et l'on pouvait espérer que ces quelques semaines de trêve donneraient aux colères le temps de s'éteindre. Mais la magistrature laissait le public sous l'impression regrettable de la résistance au roi, et c'était assez pour entretenir dans Paris un mauvais ferment d'opposition.

Quelques jours après, le mercredi 29 septembre, Beaumont présidait à la clôture du jubilé qu'il avait solennellement ouvert à Notre-Dame, le 29 mars, au milieu d'un très grand concours de fidèles². Le mande-

¹ Cf. *Revue de France* (août 1876, p. 404).

² Je vois, dans les *Registres capitulaires de N.-D.*, que la loucuse avait

ment publié à cette occasion eut la singulière fortune de trouver à peu près grâce aux yeux des écrivains du parti. Du moins surent-ils gré à l'archevêque d'avoir insisté sur la *sincère* conversion, le *sincère* changement, le *sincère* repentir, et formulé telle maxime qui passa pour « une réclamation contre le Pichonisme¹. » En revanche, d'autres l'accusèrent de « semer le désespoir à pleines mains » dans cette lettre pastorale, et d'y faire « autant de peur de Dieu qu'on avait coutume jusqu'ici d'en faire du diable². »

Barbier va jusqu'à reprocher au prélat « d'insulter les Parisiens » en leur imputant « un grand débordement de mœurs. » Et néanmoins, ajoute-t-il, « on n'a jamais tant vu de dévotion que depuis l'ouverture du jubilé. Il y a tous les jours, pour les stations, un concours étonnant de carrosses à Notre-Dame, des princesses de toute la cour et des principaux de la ville, tant en hommes qu'en femmes. » Il est vrai que, d'après lui, « l'intérieur » peut n'être pas bien sincère, et « qu'il y aurait une affectation de tous les gens de qualité dans ce jubilé, par rapport à la circonstance où se trouve le maître³. »

voulu profiter de cette affluence pour élever le prix des chaises plus qu'il n'était porté par son bail. Le chapitre y mit bon ordre en faisant afficher deux tableaux avec cette inscription : « Prix des chaises pour toute l'année, même pendant le jubilé. » (Délibération du mercredi 14 avril 1751.)

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1751, p. 98.

² *Journal de Collé*, t. I, p. 304. — Collé part de là pour jeter à l'adresse de l'archevêque toute une hotte de calomnies et d'injures : « C'est un pauvre sire que ce gentilhomme-là, un esprit court, d'une hauteur et d'une opiniâtreté dont il a donné des preuves dans son affaire avec les administrateurs de l'hôpital ; très-pédant, encore plus impérieux, voilà le saint homme, à ce qu'ils disent. » (*Ibid.*)

³ *Journal*, t. V, p. 39.

C'était faire allusion aux espérances que Louis XV avait laissé concevoir du prochain éloignement de madame de Pompadour. Déjà même le bruit se répandait qu'on préparait au couvent de l'Assomption un appartement pour la marquise, laquelle devait s'y retirer auprès de sa fille Alexandrine. Mais les remords du roi s'étaient évanouis plus vite encore que ne l'avaient prédit les courtisans : le carême s'écoula, et il n'y eut pour Louis XV ni Pâques, ni jubilé. »

Cependant le peuple continuait à se précipiter en foule dans les églises. Le 12 et le 13 avril en particulier, il y eut une telle affluence pour les processions jubilaires, que la confusion et l'encombrement parurent extrêmes aux abords de Notre-Dame où quinze paroisses venaient de se rencontrer. On s'étouffait près des portes et bien des pèlerins furent blessés sur le parcours de la métropole à Sainte-Geneviève. En vain les Suisses de la garde du roi, aidés par des escouades de sergents, s'efforcèrent-ils de rétablir l'ordre dans la marche : le tumulte, augmenté par les embarras d'une pluie incessante, ne tarda pas à dégénérer en cohue. Justement ému d'un désordre qu'il qualifie de « vrai scandale, » le chapitre de Notre-Dame représente d'urgence à l'archevêque la nécessité de modifier le dispositif des cérémonies ultérieures¹.

Ce fut, pour nombre de gens, une occasion nouvelle de murmurer contre un prélat dont les mesures avaient été aussi mal prises que mal appliquées. On rappelait

¹ Le chapitre avait eu déjà, pour une question de prérogatives et d'étiquette, un démêlé sans conséquence avec l'archevêque, au jour même de l'ouverture du jubilé. On en trouve un écho dans les chroniques du temps (Cf. Barbier, t. V, p. 39. — Argenson, t. VI, p. 396).

qu'au dernier jubilé de 1729 il n'y avait pas eu de processions, mais de simples stations pendant quinze jours ou trois semaines, et que, en des circonstances analogues, l'usage était d'indiquer dans le mandement des jours distincts pour les diverses paroisses¹. Ces germes de mécontentement, entretenus par les ennemis naturels de Beaumont, allaient provoquer contre lui une irritation des plus vives, surtout dans la partie de la bourgeoisie qui se rattachait à l'opposition parlementaire. C'est dans ce milieu, en effet, non moins que parmi les hommes restés fidèles aux dernières traditions de la Fronde, que le jansénisme n'avait cessé de recruter la plupart de ses disciples.

L'affaire toujours pendante de l'administration des hôpitaux servait d'autant mieux alors ces rancunes de sectaires, que le Parlement avait à se venger de l'appui que l'archevêque venait de trouver à la cour. Après s'être insurgé contre Rome et l'Église, « en prétendant, malgré l'Église et Rome, rester dans l'orthodoxie, » le jansénisme allait une fois de plus s'insurger contre l'autorité royale, « en protestant de sa soumission au roi². » En attendant, c'est sur Beaumont qu'il déchargera de préférence, comme toujours, sa mauvaise humeur.

Un chroniqueur, peu suspect de tendresse pour le digne prélat, est contraint de l'avouer, avec preuves à l'appui. « Cette affaire, dit-il, est tellement un effet du parti janséniste et de la haine qu'il a contre l'archevêque

¹ D'après le dispositif du jubilé de 1751, on devait faire, « pendant quinze jours consécutifs ou interrompus, des stations dans quatre églises par jour, » ce qui donnait un total de soixante stations. Il était permis d'y suppléer par cinq processions à Notre-Dame et à trois autres églises.

² Cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1852, p. 1106.

de Paris, qu'on a fait des vers affreux contre lui avant la rentrée du mercredi 24 novembre, adressés au Parlement¹. » Sans doute les vers que cite Barbier sont stupides non moins que grossiers ; mais quel régal, pour les farouches de la morale rigide, qu'une de ces grave-lures jetée au visage d'un évêque !

On sait, du reste, ce que valait au xviii^e siècle cette fabrique permanente de pamphlets qui, sous le nom de noëls, de complaints, etc., outrageaient hommes et choses, institutions publiques et vertus privées. Des poètes d'occasion rimaient ces grivoiseries coupables et propageaient le scandale sous le manteau ; quand ils ne l'inventaient pas, ils le brodaient. A la faveur d'un air connu, cela circulait dans le monde et s'y retenait plus aisément. Il est telle accusation qui a été portée contre d'augustes mémoires, uniquement pour ne point changer une rime difficile que ne fournissait pas Richelet².

Mais la responsabilité des maux qu'ils engendrèrent doit-elle retomber sur les seuls auteurs de ces jeux abominables ? Les désœuvrés qui trouvaient un malin plaisir à s'en faire une distraction de chaque jour étaient-ils beaucoup moins criminels ? Nous ne le pensons pas, car il nous semble qu'on aurait déjà pu écrire ce qu'il faudra bien avouer plus tard, au sujet des odieuses manœuvres dirigées contre Marie-Antoinette : « Les exécrables couplets sur la reine, quoique détestés par tous les bons Français, se recherchent cependant par les amateurs d'anecdotes, et se répandent peu à peu. On

¹ Barbier (t. V, p. 131).

² Voir une note des *Mémoires de Fleury*, t. I, p. 268.

les lit, en maudissant l'inventeur sacrilège de tant de calomnies ¹. »

Eh ! que sert de le maudire, si on l'encourage en lui fournissant des lecteurs ?

On n'en admirera pas moins la charité chrétienne de Beaumont, qui, non content de jeter au rebut, sans les lire, ces écrits diversement injurieux, trouvait le secret d'obliger jusqu'aux hommes mêmes dont il avait le plus à se plaindre. « Nous tenons de madame de Marsan, que, l'attendant un jour dans son salon, elle le vit sortir de son cabinet avec quelqu'un qui s'en alla. — Je parie, Monseigneur, lui dit-elle, que cet homme est venu pour vous demander de l'argent (on a su depuis qu'il lui avait donné 15,000 fr.); vous ignorez donc que c'est l'auteur du libelle publié contre vous ? — Je le savais, Madame ². »

¹ Bachaumont (21 février 1776).

² Témoignage de Joseph Treneuil (né à Cahors, le 27 juin 1763, mort à Paris, le 7 mars 1818). Echappé aux massacres de la Révolution, il fut chargé de l'éducation de l'un des membres de la famille de Beaumont, « où sa conduite et ses principes ont laissé des souvenirs et des regrets également honorables. »

CHAPITRE VI

Mandement pour la naissance du duc de Bourgogne. — L'archevêque préside, à cette occasion, une fête littéraire au collège Louis-le-Grand. — Procession générale de l'Université de Paris à Saint-Louis des Invalides. — Reprise des hostilités avec le Parlement au sujet de l'affaire des hôpitaux. — Une révolution commencée. — Insinuations perfides à l'adresse de l'archevêque. — Dignité de sa conduite.

Un événement attendu, mais d'un intérêt capital pour le pays, vint apporter la diversion la plus heureuse au milieu de cette débauche de satires et de chansons. Dans la nuit du 12 au 13 septembre, la dauphine Marie-Josèphe de Saxe donnait à la France un duc de Bourgogne, fruit tardif que bien des vœux avaient appelé. Nous avons raconté ailleurs les scènes touchantes et les incidents divers qui se rattachent à cette naissance princière¹. Nous n'y reviendrons pas. Notons seulement deux ou trois particularités où le nom de Beaumont se retrouve avec avantage.

Le lendemain du grand événement, l'archevêque de Paris recevait, sous pli royal, une lettre qui l'invitait à faire chanter le *Te Deum* dans les églises de son dio-

¹ *La dauphine Marie-Josèphe de Saxe*, p. 70.

cèse. Il répondit aussitôt par un mandement que nous aurions voulu pouvoir transcrire tout entier. Quels accents du cœur, par exemple, dans cette prière qu'on ne peut lire sans émotion, quand on se rappelle les destinées sitôt brisées du jeune prince ! « Ah ! qu'il vive cet auguste enfant, gage précieux et consolant de la protection du ciel sur ce royaume ! Qu'il sorte heureusement des périls de l'enfance, et que l'ange tutélaire commis à sa garde le préserve de tous les accidents que notre affection pour lui nous fait redouter ! Que le Dieu qui nous l'a donné dans sa miséricorde ne nous l'ôte pas dans sa colère !¹ »

Mais que ne citons-nous encore cette leçon de vertu, si ferme et si délicate, indirectement donnée à Louis XV, dont les désordres n'étaient guère plus un mystère pour personne ? Après avoir demandé à Dieu, pour le jeune duc de Bourgogne, « la piété et l'horreur du vice, » Beaumont ajoutait avec une sainte hardiesse : « En formant de tels vœux pour un prince si cher à toute la nation, nous lui souhaitons ce qui peut seul, selon saint Augustin, faire le vrai bonheur des empereurs et des rois, ce qui est le plus capable de leur attirer le respect et l'amour des peuples, et de leur assurer une gloire que l'éloignement des siècles les plus reculés ne pourra jamais effacer. Nous ne craignons pas de le dire : la mémoire du plus saint de nos rois sera toujours la plus révérée parmi nous, et nos monarques se glorifieront toujours plus de ce que le sang de ce héros chrétien coule dans leurs veines, que de ce qu'ils descendent d'autres héros dont le principal mérite est

¹ Mandement du 15 septembre 1751.

d'avoir fait des conquêtes et remporté des victoires¹. »

Les Mémoires du duc de Luynes fournissent des détails très circonstanciés sur la réception que l'archevêque de Paris fit au roi et à la reine, lorsqu'ils vinrent tous deux, le dimanche 19, offrir leurs remerciements à Dieu dans l'église Notre-Dame². On y trouvera pareillement le récit des solennités qui furent célébrées à la métropole, le 21 novembre suivant, pour la visite officielle du dauphin et de l'heureuse mère relevée de ses couches³.

Mais une fête moins connue, parce qu'elle fut toute d'intérieur, est celle que Mgr de Beaumont vint présider à Louis-le-Grand, le vendredi 1^{er} octobre. Il y avait grande réjouissance, ce jour-là, au collège des Jésuites, où l'on tenait à honneur de manifester les sentiments de tous pour la famille royale et pour la France. Une messe solennelle avait ouvert la fête, un brillant feu d'artifice la couronna.

Vers deux heures de l'après-midi, Christophe de Beaumont, entouré de quinze prélats, d'un grand nombre de seigneurs, magistrats et autres personnages distingués, avait pris place dans la salle des exercices, parée avec autant de magnificence que de goût. Sur un riche fond de tapisseries ornées de gaze d'or et de fleurs, s'élevait un trône surmonté d'un dais de velours cramoisi, enrichi de bouquets de lis et de crépines d'or.

¹ Il y aurait à faire un rapprochement plein d'intérêt avec la péroraison du discours que le P. Geoffroy prononça, le 24 novembre de la même année, pour féliciter le dauphin et la dauphine qui assistaient à une fête littéraire du collège Louis-le-Grand. Cf. *Augustis parentibus gratulatio* (Bibl. Mazarine, 10,370 Z¹ n^o 7).

² *Mémoires*, t. XI, p. 233-237.

³ *Ibid.*, p. 209-290.

Sous le dais, les médaillons de Louis XV et de Marie Leckzinska ; aux deux côtés du trône, ceux du dauphin et de la dauphine, reliés l'un à l'autre par de fraîches guirlandes. Les tribunes étaient pareillement tendues de tapis bleus à fleurs de lis et crépines d'or ; un cordon de gaze d'or à bouillons revêtait le bord supérieur des tentures, et chaque pilastre portait sa girandole de cristal festonnée d'ornements gracieux.

On n'entend point sans doute que nous passions en revue la quantité considérable d'inscriptions et d'emblèmes qui décoraient la vaste salle ¹, mais nous devons dire que la curiosité du public était surtout attirée par le tableau qui faisait face au trône royal. Le véritable intérêt de la fête ne reposait-il pas sur ce médaillon placé entre les deux portraits des rois de Pologne, médaillon fort riche d'ailleurs, et qui représentait le duc de Bourgogne offert à la France par l'entremise du ciel ?

Le P. Duparc, un des professeurs de rhétorique, avait été désigné pour interpréter publiquement cette haute signification des réjouissances de la journée ². Mais, avant qu'il se levât pour prononcer le discours, quelques pensionnaires d'élite étaient venus remettre aux mains de Christophe de Beaumont tout un album de poésies, dans les cinq langues : hébraïque, grecque, latine, allemande et française. La mode étant aux chansons, les chansons n'y faisaient point défaut. On distribua, en outre, mainte pièce de circonstance aux prélats assistants, et du haut des tribunes on en répandit un

¹ Pour une description plus détaillée, consulter le *Journal historique* (novembre 1751, p. 393).

² Le P. Jacques Lenoir-Duparc, né à Pont-Audemer, le 15 novembre 1702, mourut à Paris dans les premiers jours de la Révolution.

grand nombre dans l'assemblée. La harangue officielle, qui roulait sur la naissance du duc de Bourgogne considérée comme *le gage de la félicité publique*, se terminait par un souhait chaleureux, marqué d'un vif sentiment de patriotisme qui devait être bientôt amplement réalisé¹. En attendant, le discours fut salué par des cris unanimes de joie et les bruyantes décharges des boîtes à poudre.

Mais, telle était déjà la pente fatale où glissait l'éloquence chrétienne, vers le milieu du xviii^e siècle, que Beaumont se voyait réduit à féliciter le P. Duparc d'avoir empreint la parole académique d'un accent franchement religieux. Vingt ans plus tard, à propos du même discours, Gresset complimentera également l'auteur de ce qu'il appelle, pour l'époque, « un mérite fort rare². »

¹ « Verum, ut ne sit *Spes Gallorum ultima*, prodeant e stirpe tam augusta novi surculi, nova Delphini *proles mascula*... » Quelque douloureux qu'ait été l'avenir pour les trois rois, frères du duc de Bourgogne, la *postérité masculine* n'en est pas éteinte, grâce à Dieu, et le ciel nous garde encore *une espérance*.

² Il faut citer tout entière cette lettre de Gresset au P. Duparc. Elle est si peu connue qu'on pourrait la croire inédite, et elle permet d'ajouter un document nouveau à ce que nous savons d'une certaine décadence au dernier siècle :

« J'ai reçu, mon révérend Père, le discours que vous avez eu la bonté de m'envoier. Je l'ai lu avec un très-grand plaisir ; il est pensé avec force et noblesse, exprimé avec grace et sentiment, et rempli de ces images brillantes qui font l'éloquence comme la poésie. Vous avez trouvé l'art de faire entrer des principes et des mœurs, nécessaires et honorables au gouvernement des États et à l'humanité, dans un genre ou d'autres ne mettent que des fadeurs et des mots. Vous conservez la manière de Cossart et sa langue. Ce ne sera sûrement pas votre faute si le petit jardin d'antithèses, si ridiculement à la mode aujourd'hui, continue à prévaloir :

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

« Je vous sais un gré infini du trait noble et respectable par lequel vous finissez. C'est, à la honte de nos jours, un mérite fort rare que d'employer la religion dans la tribune littéraire. Elle termine votre harangue avec beau-

L'Université de Paris n'entendait point rester en retard de ces manifestations de l'allégresse publique. Le mardi 12 octobre, elle organisa une procession générale de ses membres, et le spectacle produisit un effet d'autant plus considérable que pareille cérémonie n'avait pas eu lieu depuis 1723, à l'occasion des prières pour la convalescence inespérée de Louis XV. Plus de huit cents docteurs ou bacheliers des diverses Facultés, après s'être rassemblés dans l'église des Mathurins, où le recteur fit entendre un grave discours sur la naissance du prince, se mirent en marche vers Saint-Louis des Invalides pour le *Te Deum* d'actions de grâces. Ce fut encore Beaumont qui présida l'office et chanta la messe solennelle, au milieu d'un concours extraordinaire.

Mais les mêmes hommes qui lui reprochaient naguère de se prodiguer pour les seuls Jésuites, ne lui surent pas meilleur gré de sa condescendance en faveur de l'Université. Il est vrai que celle-ci ne devait pas échapper davantage à leurs épigrammes, car, dès le lendemain, circulèrent sur son compte diverses platitudes, ourlées de méchantes rimes :

Vigoureuse autrefois et pleine de santé,
 Fille aînée à nos rois, dame Université
 Livrait mille combats, emportait mille *palmes*,
 S'attirait mille cœurs par l'éclat de ses *charmes*...

coup de dignité, et confirme qu'on peut être chrétien sans être petit, quoi qu'en pensent ou qu'en radotent les brillants beaux esprits et les sublimes philosophes de notre siècle.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« GRESSET. »

A Paris, ce 26 août 1774.

Aujourd'hui, hélas !

... par la bulle vaincue,
 Percluse, estropiée, honnie et confondue,
 Aux *Invalides* veut se faire recevoir
 Pour y cacher sa honte avec son désespoir.
 Mais comme tant de maux ne sont pas guérissables,
 Elle eût aussi bien fait d'aller aux Incurables.

Les vrais *incurables*, c'étaient les jansénistes parlementaires que le temps des vacances n'avait pas guéris de leur fureur de jouer à l'autorité souveraine. Comme prélude à l'indépendance politique, ils continueront de *faire niche au sacré*, en s'affranchissant de toute subordination religieuse.

On se rappelle que le Parlement avait remis à délibérer sur les lettres de jussion après la rentrée ordinaire des tribunaux. Mais, trois jours avant, ordre est donné aux présidents de Chambres de se rendre à Versailles pour y recevoir défense absolue de délibérer, d'aucune façon, au sujet de la déclaration du 24 mars, touchant l'Hôpital général. C'était dire, en d'autres termes, que le roi évoquait à lui seul et à son conseil toute l'affaire pendante avec l'archevêque de Paris.

Lorsque, dans la matinée du 24 novembre, le premier président communiqua le résultat de son entrevue avec Louis XV, il y eut tumulte dans l'assemblée, et Pinon de Quincy, doyen des conseillers laïques, ne craignit pas de formuler en ces quelques mots ce qui paraissait être le vœu général : « Monsieur, puisque le roi nous défend de délibérer et qu'il nous interdit par là nos fonctions, la compagnie vous déclare qu'elle ne peut ni *n'entend* continuer aucun service. » Puis on se sépara

en désordre, malgré les représentations de Maupeòu, les avertissant qu'ils allaient faire un tort considérable à eux-mêmes et au public. « Jamais, a dit l'historien de cette crise, plus petite affaire ne causa une plus grande émotion dans les esprits. Le Parlement cessa ses fonctions, les avocats fermèrent leurs cabinets, le cours de la justice fut interrompu pour deux femmes d'un hôpital¹. »

C'était une révolution commencée. Le maréchal de Noailles put même hasarder ce mot fatal aux oreilles du roi, en plein conseil² : « Quel gouvernement, murmurerait-on le soir dans Paris, que celui où il n'y a ni pain ni justice ! »

Il importait donc d'agir, et d'agir vigoureusement. Le 27 novembre, des mousquetaires sont commandés pour porter une lettre de cachet à chacun des conseillers, avec injonction expresse d'avoir à reprendre leurs fonctions sur l'heure même. Hâtons-nous de dire qu'après des hésitations, des attermoiements, des velléités de résistance à fond suivies de reculades, les membres du Parlement finirent par se soumettre l'un après l'autre, suppliant toutefois Sa Majesté de « prendre en bonne part ce qu'ils étaient obligés de faire pour l'intérêt de son service et le bien de ses sujets. » Louis XV maintint sa déclaration première, et la paix, — une paix fourrée ! — parut acceptée des deux côtés à la fois.

De là ce bruit d'un compromis, par lequel les hôpi-

¹ *Histoire du Parlement de Paris*, ch. LXV, p. 374.

² Cf. Argenson, t. VIII, p. 41. — « Ces remontrances, écrivait alors de Londres un étranger bien connu, tendent à ce que nous appelons ici *les principes de la Révolution*. » (Cf. *Lettres de lord Chesterfield à Philippe Stanhope*, 13 avril (vieux style) 1752, édition Renée, t. II, p. 237.)

taux allaient être retirés des mains de l'archevêque pour entrer sous la direction du comte d'Argenson. « Si cela est vrai, mandait lord Chesterfield à son fils, ce compromis est une victoire pour la cour et une défaite pour le Parlement ; car si le Parlement avait ce droit, il l'avait aussi bien contre M. d'Argenson que contre l'archevêque ¹. »

Dans tous les cas, Beaumont demeurait naturellement exclu du traité. On avait bien trop envie de venger sur son caractère et sa personne les petites avanies qu'il fallait boire. Aussi l'avocat Barbier voyait-il juste quand il écrivait au plus fort de l'action : « Ceci va tomber sur M. de Beaumont, archevêque de Paris ². » Mais, pour le moment, on se contentait d'insinuer que le prélat en était aux bassesses, pour faire teindre en rouge son chapeau. Le gazetier du parti poussait même l'indignité jusqu'à mêler à ces mensonges le manège d'une femme pour laquelle, on s'en souvient, il n'avait pas assez d'expressions méprisantes. Citons une page :

La semaine de la Passion, la dame Moysan, attendant dans une salle l'audience de M. l'archevêque, faisait l'éloge de ce prélat en présence de plusieurs personnes. Elle louait surtout sa modestie, que le roi avait eu bien de la peine à vaincre pour lui faire accepter l'archevêché de Paris ; et son zèle pour l'Hôpital général, dont elle convint que les besoins augmentaient en même temps que les aumônes et autres ressources diminuaient, ou plutôt se réduisaient à rien ³. Il fut fait mention de quelques sommes fournies par M. l'ar-

¹ Lettre du 23 janvier (v. s.) 1752. — Cf. t. II, p. 261.

² *Journal*, t. V, p. 125.

³ Grosse calomnie janséniste, exploitée encore par les historiens modernes pour qui Beaumont a tous les torts, y compris celui d'avoir laissé tarir la source des aumônes précédemment faites à l'hôpital. Nous leur recommandons

chevêque, mais dont l'emploi déjà fait laissait subsister les grands besoins de cette maison. Elle eut ensuite la modestie d'exalter ses propres soins pour l'hôpital, qu'elle dit lui donner plus d'occupation qu'à M. de Beaumont le gouvernement de tout son diocèse. Mais ne perdant point de vue son héros, elle ajouta que se promenant un jour dans le jardin de l'hôpital, seule avec ce prélat, elle lui dit : « Monseigneur, vous voilà archevêque de Paris, vous voilà cordon-bleu, cela ne suffit pas; il faut que vous soyez cardinal. » A quoi M. l'archevêque ayant répondu qu'il ne méritait pas cet honneur et qu'il n'y pensait point, elle répliqua : « Monseigneur, cela vous est dû, et vous le serez sûrement ¹. »

Que l'opinion publique désignât Christophe de Beaumont comme un des candidats probables à la pourpre romaine, c'est une rumeur persistante que les Mémoires de l'époque enregistrent à plusieurs reprises ². Que déjà même, sous prétexte d'une retraite méritée par un laborieux épiscopat, mais surtout pour se débarrasser d'un contradicteur gênant, des hommes accrédités songeassent à lui offrir, avec le chapeau de cardinal, la riche abbaye de Saint-Germain des Prés et un duché-pairie pour sa famille; c'est là un fait des mieux établis et qui sera perpétuellement à l'honneur du grand archevêque.

On connaît, en effet, sa réponse fameuse au ministre

ce passage du duc de Luynes, écrit en date du 1^{er} décembre 1751 : « Messieurs du Parlement ont cru trouver un fondement solide à leurs représentations, en faisant faire un tableau de six années d'administration de l'hôpital partagé en trois époques; et M. l'archevêque en a fait faire un de dix ans d'administration avant la sienne, par lequel il est prouvé, sur l'article des legs faits au dit hôpital, que lesdits legs, une année dans l'autre, n'ont pas monté à plus de 40,000 livres par an, et dans les deux années de la dernière administration il y a un article seul de 100,000 livres léguées par feu M. de Lassay, sans compter encore 30,000 livres. » (*Mémoires*, t. XI, p. 307.)

¹ *Nouvelles* de 1750, p. 106.

² Argenson, t. V, p. 490; — t. VI, p. 134.

de la cour, le comte de Saint-Florentin, qui lui apportait d'insidieuses propositions : « C'est vous-même, mon cousin, qui m'avez signifié les ordres réitérés de Sa Majesté pour me faire accepter le siège de Paris ; si je le quittais, je demanderais à être vicaire d'Arcueil ¹. »

D'autre part, comme il n'en coûte rien à la passion pour se contredire, les mêmes calomniateurs qui avaient prétendu que la supérieure de l'hôpital ne cessait d'intriguer dans l'affaire du cardinalat, s'oubliaient à mettre sur les lèvres de cette femme une prédiction de ce goût et de ce style :

La Sibylle Moisan, Beaumont, te le prédit :
 Avec ton schismatique et dangereux manège,
 Quoique le théatin-évêque te protège
 De toute sa cabale et de tout son crédit,
 Tu n'entreras jamais dans le Sacré Collège.
 Politique mauvais, tu mènes trop de bruit.
 Tu ferais beaucoup mieux si tu pouvais te taire,
 Laisant doucement l'eau couler à l'ordinaire ².

C'est bien cela. On eût tout pardonné à Beaumont, s'il avait pu consentir à se taire et à laisser couler l'eau ³. Mais il parlait et surtout il agissait. On lui fera donc la

¹ *Louis XVI détroné avant d'être roi*, p. 262.

² Ces vers, avec nombre d'autres du même genre, sont réunis à la bibliothèque de l' Arsenal, sous ce titre : *Prédiction et bon conseil de Mlle Moisan, Supérieure de l'hôpital, à Mgr l'Archevêque de Paris*. Le comte d'Argenson, qui les collectionnait, les a marqués de cette appréciation : *très mauvaises poésies* (B. L. F. 416 A. — Portef. I, p. 361).

³ On trouvait piquant alors, comme on l'a fait souvent depuis, d'opposer l'un à l'autre les divers membres de l'épiscopat. Albert de Luynes, évêque de Bayeux, tout en partageant pleinement les principes de l'archevêque de Paris, n'avait pas eu à intervenir dans les démêlés de l'hôpital ; mais comme il était en même temps aumônier de Marie-Josèphe, on lui faisait l'injure de supposer qu'il blâmait tacitement la conduite de Beaumont. De là, ce dialo-

guerre sans merci et, en même temps, on s'efforcera de le rendre toujours responsable des hostilités engagées. Je trouve cette observation confirmée par quelques lignes d'une lettre où Saladin, le puritain genevois, donne son avis sur les choses du temps :

Je vois avec peine, écrit-il à madame du Deffand, le tintamarre que cause l'affaire des hôpitaux : si quelque chose pouvait devenir sérieux en France, ce serait celle-là, car de part et d'autre l'on s'est bien avancé et bien aigri ; mais quand même cette affaire serait finie, vous en verriez bientôt renaître quelque autre par le zèle de votre prélat. Il ne suffit pas d'avoir de bonnes mœurs, une bonne doctrine et de bonnes intentions, il y a quelque chose de plus nécessaire que tout cela dans la place importante qu'il occupe, c'est de l'esprit¹.

Le dernier trait ne saurait étonner, venant d'une plume protestante. Nous voulons croire que Saladin était abondamment pourvu du mérite qu'il dénie superbement aux autres, mais il y a, ce nous semble, quelque chose de plus nécessaire que l'esprit, c'est le sentiment de la justice et de la vérité. Or, c'est manquer à la vérité aussi bien qu'à la justice que de rabaisser chez Christophe de Beaumont les qualités intellectuelles, même quand on sait rendre hommage à ses

gue prêtée à l'archevêque et à la princesse. C'est Beaumont qui parle le premier :

Vous aussi, très auguste, héroïque Dauphine,

A moi, chef du parti, vous préférez de Luyne

Qui pour ni contre ne dit rien ?

— Et c'est précisément pour cela qu'il fait bien !

(Biblioth. de l'Arsenal, *loc. cit.*)

Quand, plus tard, l'occasion demandera qu'il se déclare, Luyne, devenu cardinal, prouvera qu'il savait aussi bien agir que parler.

¹ Lettre du 15 août 1751 (Cf. *Correspondance complète de la marquise du Deffand*, t. I, p. 141).

vertus morales¹. Mais n'était-il pas déjà reçu parmi les philosophes jansénistes, bientôt ligués avec les fils de Calvin, de jeter le discrédit, sinon le ridicule, sur toutes les intelligences qui ne daignaient pas se prêter à penser comme eux ? « A les entendre, dira Fréron dans une page vengeresse, il n'y a d'hommes de génie, d'hommes de goût, d'hommes savants, ni même d'honnêtes gens que parmi eux². »

Christophe de Beaumont n'ignorait pas ce que la malignité ennemie lui décochait de traits injurieux. Il en souriait quelquefois, quand le hasard amenait la conversation sur ce terrain, mais il ne s'en plaignit jamais à personne, ne voulant même pas se laisser plaindre, pour rester fidèle à sa maxime : « Il ne faut pas plus parler du mal que l'on souffre que du bien que l'on fait. »

Aussi sobre de nourriture que de sommeil, toujours levé longtemps avant l'aurore, il appliquait à tous les détails de sa vaste administration les ressources d'une intelligence distinguée, servie par un tempérament robuste. Vêtu l'hiver comme l'été, s'approchant rarement du feu, même par les plus gros froids, il travaillait sans relâche avec une activité qui désespéra plus d'une fois ses secrétaires. Jamais indisposition ne put l'empêcher de donner ses audiences, de vaquer aux affaires cou-

¹ Lacretelle, qui ne se gêne point pour blâmer ce qu'il appelle les emportements de zèle du vénérable prélat, se montre plus équitable que Saladin dans cet aveu de bonne foi : « Son esprit était cultivé, son élocution facile et brillante. » (*Hist. de France*, t. III, p. 186.) — Nous avons vu plus haut le protestant Sismondi tenir le même langage (*Hist. des Français*, t. XXIX, p. 24).

² *Année littéraire* de 1773, t. I, p. 5. — Toute la lettre, qui comprend bon nombre de pages, est à lire. C'est la fausse camaraderie flagellée de main de maître.

rantes du diocèse, de présider les cérémonies de son église métropolitaine. On raconte, en particulier, qu'une veille de la Chandeleur, après avoir donné audience durant la matinée à plus de quatre cents personnes, il voulut encore assister, toujours à jeûn, aux offices prolongés de l'après-midi¹. « Donnons l'exemple ! » répétait-il simplement, car les vertus étaient chez lui sans faste et, pour ainsi dire, à son insu.

Tel nous a été dépeint, par ceux qui le fréquentèrent dans l'abandon de la vie privée, ce vaillant prélat que les romanciers de l'histoire n'ont appris à connaître que par les pamphlets. Voyons-le maintenant aux prises avec la faction qui a juré de le faire fléchir ou de le briser. *Gubernatorem in tempestate*, a dit Sénèque, *in acie militem intelligas*.

¹ Cf. *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

CHAPITRE VII

Encore les billets de confession. — Le P. Bouettin et l'appelant Lemère. — Remontrances du Parlement et nouvelle ordonnance du conseil d'État. — Joie indécente des ennemis de l'archevêque. — Documents publiés en sa faveur par les prélats réunis à Paris. — Abus de pouvoir contre certains évêques. — Odieux libelles à l'adresse de Christophe de Beaumont. — Sa charité héroïque.

Nous voici revenus aux interminables querelles des billets de confession, ces « billets de banque pour l'autre monde » comme on les appelait ironiquement alors. Encouragé dans ses tentatives de révolte par les indécisions mêmes du pouvoir, le Parlement se dispose à ne point reculer devant une sorte de persécution ouverte contre le vénérable archevêque de Paris. Il fallait trouver une occasion : l'occasion se présenta.

Le P. Bouettin, ce curé intrépide de Saint-Etienne du Mont, que nous avons déjà vu à l'œuvre, venait de refuser, malgré les sommations réitérées, d'administrer les sacrements à un ancien chapelain de feu l'abbesse de Chelles, nommé Lemère, demeurant sur sa paroisse et réfractaire obstiné. L'acte est déféré au Palais, le 13 mars 1752, par le conseiller Blondeau. Beaumont, invité à venir, en sa qualité de duc¹, siéger dans l'as-

¹ Cette dignité de « duc de Saint-Cloud, pair de France, » était attachée au siège de Paris depuis 1674, mais le duché n'était que *laïque*. Les pairs

semblée qui se tiendra le soir même, répond que ses affaires ne lui permettant point de se rendre au Parlement ce jour-là, il croyait suffisant d'avertir que Bouettin n'avait encore agi que par ses ordres. L'affaire du curé de Saint-Etienne n'apprit rien de plus.

Le Parlement, resté en séance depuis six heures du soir jusqu'à une heure du matin (chose qui ne s'était jamais vue), condamne le récidiviste à l'amende ordinaire de trois livres, ordonne que l'archevêque sera tenu de veiller à ce que pareil scandale ne se représente point, en même temps qu'on l'invite à faire administrer Lemère dans les vingt-quatre heures. Le roi casse la procédure et évoque le différend à son conseil. Le malade, qui ne peut attendre, meurt sans sacrements. Les magistrats, irrités, décrètent de prise de corps le P. Bouettin, qui s'esquive, pendant que l'huissier appose les scellés aux portes de sa demeure.

Les fêtes de Pâques étaient proches. Le Parlement se sépare vers quatre heures du matin, en ajournant la prochaine séance au 10 avril. La veille de la rentrée, le roi fait remettre au premier président l'arrêt du conseil d'État qui casse de nouveau celui de la Grand'Chambre et défend toute continuation de poursuites. C'est alors que de perfides remontrances, rédigées avec beaucoup d'art, lui sont communiquées par Maupeou : remontrances inconcevables, qui renferment une attaque en règle contre la bulle *Unigenitus* et présentent le refus des sacrements comme une entreprise schismatique.

Si malheureux que parût ce *factum* parlementaire, la

ecclésiastiques, au nombre de six, étaient : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon et de Châlons-sur-Marne.

réponse du roi fut plus déplorable encore. Louis XV, manifestement agacé par un démêlé jusque-là sans issue, ne demandait qu'à s'éprendre d'une solution, bonne ou mauvaise, qui lui garantirait quelques jours de repos. Il se montra donc « tout pénétré du danger de laisser introduire le schisme et de la nécessité d'arrêter le scandale; » annonçant d'ailleurs qu'il avait pris des mesures « pour retirer le curé de Saint-Etienne du Mont d'une paroisse dans laquelle il s'était conduit d'une manière plus capable d'échauffer les esprits que de les ramener à la paix et à la concorde; » déclarant, enfin, qu'il allait renouveler ses anciennes prescriptions « pour imposer silence sur des disputes qu'on voudrait faire renaître. »

On voit que, si l'autorité royale, absolue de nom, impuissante de fait, ne parlait point encore d'abdiquer, elle commençait à composer avec de véritables factieux, ce qui ne laisse pas d'être une manière d'abdication. Le Parlement, éperonné par l'abbé de Chauvelin, songe à tirer d'une situation favorable le meilleur parti possible. Le 28 avril, à la majorité de 122 voix contre 48, il rend un arrêt conforme, dans lequel défense est portée à tous les ecclésiastiques « de faire un refus public de sacrements, sous prétexte de défaut de billet de confession, ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, » comme aussi d'user dans leurs sermons, à l'occasion de la même bulle, « des noms de novateurs, hérétiques, schismatiques, jansénistes, etc., » sous peine pour les contrevenants « d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis selon la rigueur des ordonnances. »

Tel est, en résumé, l'arrêt qui va désormais servir de fondement à toutes les entreprises des tribunaux.

Une ordonnance du Conseil d'État, rendue le 29 avril, ne fut guère moins détestable dans l'ensemble, bien qu'elle prétendit corriger un acte dont elle reproduisait l'esprit, pour ne pas dire la formule. C'était la suite du système de bascule adopté plus que jamais par le gouvernement du roi, lequel n'imagina rien de mieux que d'envoyer cette pièce officielle aux évêques et aux procureurs généraux des Parlements. Dans sa lettre d'expédition à l'épiscopat, Louis XV protestait, comme toujours, de son zèle pour le maintien du respect et de la soumission que méritent les décisions de l'Église ; par contre, il chargeait les hommes de la justice d'exécuter ponctuellement un édit qui se trouvait en contradiction, au moins indirecte, avec les intérêts les plus sérieux de l'Église.

« Vous savez tout le trouble de Paris, écrivit à cette occasion le saint évêque d'Amiens ; le roy, d'une part, ordonne à tous ses sujets d'être soumis à la bulle comme à une loy d'État ; et le Parlement punit ceux qui exigent cette soumission. Je voudrois savoir ce que le roy s'est proposé par son arrêt du conseil. On voit ce que le Parlement veut, c'est qu'on regarde la bulle comme une chanson ; mais pour le roy, je ne vois pas du tout ce qu'il se propose. Dieu soit béni et veuille conserver la foy dans le royaume¹... »

On conçoit, dès lors, avec quels applaudissements la cabale janséniste accueillit de pareils actes. Ce furent

¹ Lettre du 28 mai 1752 à D. Malachie, abbé de la Trappe de Séez (Archives de Saint-Acheul).

d'ineffables transports de joie chez tous les gens du parti, lesquels, pour se préparer à conduire les funérailles de la bulle, commencèrent par répandre à pleines mains dans le public les exemplaires illustrés de l'arrêt du Parlement. On l'affiche à tous les coins de rue, on en placarde jusqu'à douze dans la cour de l'archevêché. Pas un janséniste qui ne le suspende au chevet de son lit, « parmi ces images sacrées devant lesquelles tout bon catholique offre les prémices et le travail de sa journée ¹. »

J'ai sous les yeux une de ces feuilles d'impression que relève l'estampe allégorique où l'on voit la magistrature figurée par l'emblème de la justice, debout et couronnée de cette prétentieuse devise : *Custos unitatis, schismatis ultrix*. La main gauche appuyée sur des faisceaux, elle semble fouler aux pieds une torche incendiaire, tandis que sa droite, armée du glaive, repose sur un autel où rayonnent le diadème royal et le calice eucharistique, symbole d'union entre les deux pouvoirs. La France, à genoux près du globe fleurdelisé, lève ses regards vers une colombe messagère de la paix. Sur le fût de colonne qui sert d'autel, on distingue ces trois mots :

PRO FIDE — REGE — PATRIA

Au pied du monument, une balance couchée est en partie couverte par un livre sur les pages duquel s'étale l'inscription des libertés conquises :

LIB. ECCL. GALL.

¹ *Vie privée de Louis XV*, t. II, p. 321.

Avec les estampes, les brocards. Pour faire pièce à Christophe de Beaumont, on jouait à sonner le glas de la Constitution dont il s'était déclaré le fidèle défenseur, et l'on se distribuait par milliers des billets de part ainsi conçus :

Messieurs et Mesdames, vous êtes priés d'assister aux convoy et enterrement de très-haute, très-puissante, très-illustre et très-excellente dame madame la Constitution *Unigenitus*, fille de Notre Saint-Père le pape Clément XI, et veuve de très-haut, très-puissant et très-excellent seigneur Mgr le *Formulaire*; laquelle est décédée subitement en la grand'chambre du Parlement de Paris, le 26 avril, et qui sera inhumée le 15 du présent mois de may en l'église du Noviciat des RR. PP. Jésuites. — Un *De profundis* de peur qu'elle ne ressuscite.

Mgr l'archevêque de Paris officiera. Dom La Taste, diacre; le P. Recolet, sous-diacre; M. de Mirepoix, maître des cérémonies.

Le R. P. Pichon, de la Compagnie de Jésus, prononcera l'oraison funèbre. — *Ureat (sic) in æternum*¹.

Et cela était réputé spirituel!

Une chose plus sérieuse, c'est l'acharnement que déploya la magistrature contre Mgr de Beaumont, auquel elle imputait, dans son arrêté du 5 mai, de s'être fait l'auteur du *schisme* qui désolait, à l'en croire, l'Église de France. Accusation calomnieuse et outrageante, qui exposa plusieurs fois ce prélat courageux aux impertinences malhonnêtes du bas peuple².

Les membres de l'épiscopat présents à Paris se décident alors à protester, et vingt évêques adressent au roi une lettre collective que nous allons citer tout entière,

¹ Bibliothèque de l'Arsenal (B. L. F. 132, n° 54. — Portef. K 1).

² Cf. Argenson, t. VII, p. 226.

malgré son étendue, parce qu'elle est un des plus beaux titres d'honneur pour la mémoire de Christophe de Beaumont :

« Sire, nous ne pouvons exprimer à Votre Majesté quelles ont été et quelles sont encore les alarmes des vrais fidèles, la douleur des évêques, le triomphe des ennemis de l'Église, l'étonnement de tout le royaume à la vue de l'arrêté de votre Parlement du 5 mai dernier.

« Ce tribunal n'a pas craint d'y avancer que M. l'archevêque de Paris ose « se déclarer ouvertement pour le schisme. » Des magistrats qui ne peuvent apprendre authentiquement que par nous ce qui constitue le schisme, et quelles sont les démarches qui malheureusement y conduisent, ont osé intenter contre leur père en Jésus-Christ, contre l'archevêque de la capitale, contre votre propre archevêque, Sire, une accusation si odieuse ! Et ce qui montre à quel point la prévention les aveugle, c'est qu'ils traitent ce prélat de schismatique, dans le temps même que, par leurs arrêts, ils défendent de donner ce nom injurieux au moindre de vos sujets !

« Si ce pasteur, disciple de Celui qui a donné sa vie pour ses brebis, plus attendri qu'irrité de l'écart d'une partie de son troupeau, n'oppose à cet outrage que sa patience, son silence, sa charité, nous, Sire, qui prévoyons ce que la religion peut souffrir d'une insulte faite au caractère et à la personne d'un de ses plus respectables ministres, pouvons-nous nous dispenser de représenter à Votre Majesté les fruits funestes d'une si atroce imputation, répandue par toute la France et consignée dans un monument authentique ?

« Que penseront les peuples et que respecteront-ils

désormais, si ceux qui sont préposés pour les contenir dans la subordination leur donnent eux-mêmes l'exemple de l'indocilité, s'ils s'érigent en censeurs et en maîtres de ceux dont ils doivent être les disciples dans l'ordre de la religion, s'ils vont jusqu'à attaquer la chaire sacrée à laquelle Jésus-Christ les a immédiatement soumis, jusqu'à entreprendre de condamner leur pasteur, qu'ils doivent honorer et respecter, jusqu'à se précipiter eux-mêmes dans le péril du schisme en l'accusant d'en être le fauteur ! Quel triomphe d'ailleurs pour les libertins et pour les prétendus esprits forts qui, toujours prêts à secouer le joug de la religion, profitent avec empressement des moindres occasions pour décrier, pour avilir l'autorité de ses ministres ?

« Effrayés, comme nous devons l'être, du danger auquel est exposée une des plus nobles portions du royaume de Jésus-Christ, nous recourons, Sire, avec confiance à Votre Majesté; nous sommes persuadés que, dans sa sagesse et dans sa puissance, elle trouvera un prompt remède à un événement aussi affligeant. Elle le peut d'un seul mot, en supprimant et annulant cet injurieux arrêté et en effaçant, par son autorité souveraine, jusqu'au souvenir, s'il est possible, d'un acte si pernicieux.

« C'est ce qu'ont l'honneur de vous mander, Sire, avec les plus vives instances, tous les archevêques et évêques qui sont à portée de vous présenter à ce sujet leurs très humbles supplications; c'est ce que vous demande toute l'Église de France, injustement attaquée dans la personne d'un prélat que son zèle pour la saine doctrine, sa charité immense, sa régularité à remplir tous ses devoirs, lui rendent infiniment précieux.

« Nous sommes avec le plus profond respect et avec la soumission la plus parfaite, Sire, de Votre Majesté, les très humbles et très obéissants serviteurs et fidèles sujets ¹. »

A cette lettre était joint un autre document, très grave, signé par Christophe de Beaumont et les mêmes évêques, dans lequel ces prélats s'élevaient encore avec une grande vigueur contre les attentats portés à l'autorité de l'Église ².

Ces deux pièces furent présentées à Louis XV, le 20 juin, par l'archevêque d'Aix (Branças), assisté de l'archevêque de Sens (Languet), et des évêques de Bayeux (Luynes) et de Langres (Montmorin). Mais elles ne firent pas sortir le gouvernement de la marche incertaine qu'il avait adoptée. Loin de là. Tandis que les actes du Parlement dont se plaignait le clergé étaient répandus à profusion, le roi défendit aux évêques de faire imprimer ces lettres et de laisser les autres en tirer copie.

Malgré cette prohibition inexplicable, la majorité de l'épiscopat trouva moyen de faire écho à la plainte de ses représentants, et, par la suite, plus de soixante prélats adressèrent successivement aux abbés de Coriolis et de Castries, agents du clergé, leur acte d'adhésion le plus explicite ³. Mais la magistrature parlementaire, qui semblait vouloir réduire les premiers pasteurs au mutisme ou à l'inertie, leur imputait à mal la propre défense

¹ Ce document, signé par quatre archevêques et seize évêques, est daté de Paris, 11 juin 1752.

² On le trouvera *in extenso* dans Luynes (*Mémoires*, t. XII, p. 275-289).

³ Ces diverses réponses ont été rassemblées dans le *Recueil de pièces importantes* publié, en 1756, à la suite d'une *Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris.

de leurs droits : elle frappa d'amende et de confiscation tout ce qu'elle put saisir, persuadée peut-être que supprimer c'était répondre.

Ce fut le célèbre évêque d'Amiens qui eut le mérite de partager, avec Beaumont et Languet, les premiers éclats des abus de pouvoir. Un arrêt du Conseil supprima net la lettre par laquelle il venait d'adhérer aux protestations de ses collègues. On n'eut pas plus d'égards pour l'adresse des évêques au roi, sous l'ingénieux prétexte que cette pièce avait été imprimée sans titre.

Peu de jours après, le 6 juillet, Mgr de la Motte épanchait ainsi ses tristesses dans une correspondance intime : « Le Parlement est furieux contre trois prélats : l'archevêque de Paris, celui de Sens et moi. C'est un soulèvement des parlements contre les évêques ; le Roy ne les réprime pas, mais peut-être qu'enfin touché du péril, il protégera les évêques et en leur personne la religion. »

Dans la même lettre, faisant allusion à Mgr de Beaumont dont le temporel a été deux fois sur le point d'être saisi, il dit encore : « On me tourmente en la personne de mes pauvres ecclésiastiques, et on me laisse presque en repos personnellement, tandis qu'on remontre au Roy que je suis le plus coupable ; mais peut-être que cela viendra, et si mon temporel est saisi, faudra-t-il avoir recours à l'abbaye de la Trappe. Je compte sur les bontés du cher père abbé : une portion de légumes à l'huile ferait mon affaire avec deux œufs... » Mais il n'entend pas plus se dérober aux difficultés du moment que ne l'a fait l'archevêque de Paris, et il dit comme lui : « Ce n'est pas le temps d'abdiquer... Voici des troubles qui ne permettent pas à un évêque de quitter la

partie. L'honneur y est intéressé autant que la conscience, à moins que je ne vis (*sic*) pour moi le sort de Jonas ; s'il ne fallait que tout quitter pour qu'on fût en paix, je ne tiendrais pas un quart d'heure ¹. »

L'archevêque avait conseillé à Mgr de la Motte de s'adresser directement au roi. Je lis dans une de ses lettres que l'évêque d'Amiens essaya de ce recours ², mais nous savons d'autre part que la démarche n'eut pas grand succès. Le prélat avait alors à se défendre d'une accusation portée contre lui au sujet d'un discours prononcé dans sa cathédrale le jour de la Fête-Dieu ; l'extrait qu'il en fit paraître, pour se justifier, fut supprimé par le Parlement ³.

Beaumont, plus heureux, entretenait avec le roi de fréquents rapports qui intriguaient singulièrement les familiers de Versailles : ils notaient avec soin, non seulement le nombre de visites, mais encore celui des minutes que durait le tête-à-tête ⁴. Les adversaires de l'archevêque en devinrent plus circonspects, au point de donner lieu parfois à certaines interprétations malignes, sans parler de mainte aventure piquante comme scène de mœurs.

C'est ainsi, par exemple, que Beaumont s'étant rencontré un jour avec une députation du Parlement dans le grand cabinet qui s'ouvrait sur la chambre de la

¹ Lettre à D. Léon, à la Trappe de Sées (Archiv. de Saint-Acheul).

² « Je vous envoie les lettres que j'ai écrites au roy sous le secret, non pas que vous vous refusiez à la satisfaction de les lire à des amis, mais pour qu'on en (*sic*) fasse aucune copie. » (Lettre à D. Malachie, 8 juillet 1752.)

³ « On m'habillait chacun à sa fantaisie, écrit-il à D. Léon, j'ai été obligé de le faire imprimer. » (*L'Extrait* remonte au 13 juin, la suppression est datée du 4 juillet).

⁴ Cf. Luynes (t. XII, pp. 131, 184, 202).

reine, ce fut, parmi ces messieurs, à qui s'empresserait davantage autour de l'archevêque. Pour n'être point en reste avec le premier président, les autres, Molé, Morvau, Maupeou, Rosambo, Novion, firent assaut de politesse et d'égards. Le lieutenant civil se montrait le plus obséquieux de tous. Beaumont souriait finement d'un manège qui affectait, selon le mot de Luynes, « l'air de la plus grande union ¹. » Aussi disait-il, en plaisantant, que tout était fini.

Hélas ! il n'y eut pas même un temps d'arrêt. « Nos affaires vont toujours très mal, quoi qu'on vous en dise, écrivait Mgr d'Amiens; il est clair que la Cour s'embarasse fort peu de nous, et que le Parlement, à qui on laisse tout faire, ne pense qu'à anéantir la Bulle en France, à quoi on ne parviendra que trop, en forçant les pasteurs de donner les sacrements aux Jansénistes. Le clergé du second ordre manquant d'appuy manquera de courage et fera tout ce que le Parlement voudra. On se moque des évêques, on les amuse par de fausses espérances, on les empêche d'agir, car tous ceux à qui j'écris me répondent qu'il faut attendre, et cependant le Parlement n'attend rien et va toujours persécutant. Je suis pénétré de ce que je vois, et effrayé de ce que je prévois ². »

Christophe de Beaumont n'était pas un de ces prélats sur l'élan desquels Mgr de la Motte pouvait manifester des inquiétudes. Si l'évêque d'Amiens recevait des lettres anonymes où on le traitait de *fou* ³, l'archevêque

¹ Luynes, t. XII, p. 57.

² Lettre du 22 septembre (Archiv. de Saint-Acheul).

³ Plaisantant lui-même sur cette imputation de *folie*, il écrivait : « J'ai prié mes amis de m'avertir quand ils verraient le plus léger commencement » (*Ibid.*)

de Paris se voyait en butte, dans le même temps, à des calomnies d'une telle nature, que le Parlement s'en émut pour la dignité de l'épiscopat français. A quelques semaines d'intervalle, la Cour faisait même lacérer et brûler, par l'exécuteur des hautes œuvres, trois libelles qui, à des degrés divers, constituaient un intolérable outrage au caractère, au rang, à la vertu de Christophe de Beaumont.

Le premier était un factum de trente pages in-4°, publié sans nom d'auteur, sous ce titre bizarre : *Oraison funèbre de très-haute, très-puissante et très-sainte princesse la bulle Unigenitus, prononcée dans l'église métropolitaine de S..., par M. l'évêque de M..., le 1^{er} septembre 1752*. Il m'a paru très insipide et plus digne de mépris que d'autre chose¹. L'autre reproduisait un prétendu mandement de l'archevêque de Paris, fabriqué, dit l'arrêt de condamnation, « dans la vue de diminuer, *s'il était possible*, les sentiments respectueux qui lui sont dus². » Le troisième, enfin, libelle anonyme des plus violents, accumulait les anecdotes injurieuses et diffamatoires contre les mœurs de ce prélat, « qui serait à l'abri de semblables satires, si la vertu la plus épurée et la plus reconnue pouvait en mettre à couvert³. »

¹ L'exemplaire que j'ai entre les mains ne porte pas le nom de l'imprimeur. Point d'autre indication que celle-ci : *A la Flèche, aux dépens de la Compagnie...*

² Mgr de Beaumont avait eu réellement l'intention de publier, en 1752, un mandement pour la défense de l'autorité spirituelle. Il s'en abstint, par pure déférence pour la personne du roi. On essaya bien de le compromettre par la publication de *l'Ira Dei ascendit super nos*, mais l'archevêque montrera bientôt que, s'il y a un temps pour se taire, il est aussi un temps pour parler.

³ Arrêt du Parlement (26 octobre 1752). — *Le Dictionnaire des Anonymes*

En vain l'archevêque demande grâce pour le coupable, le libraire et l'auteur sont jetés à la Bastille. Il eut grand'peine à les en faire sortir. Loin de se laisser toucher par cet acte de mansuétude, les ennemis de Beaumont redoublèrent d'impudeur, mais ces excès mêmes ne servirent qu'à mettre en relief la charité du grand prélat. C'est à Ferlet, son secrétaire, que nous devons d'en pouvoir reproduire ici un exemple mémorable.

Un jour qu'il donnait audience à l'ordinaire, Beaumont voit une pauvre femme se précipiter à ses pieds, implorant la liberté de son mari. C'était peu de temps après que les presses clandestines avaient lancé contre lui un ouvrage rempli d'imputations grossières, dans le goût des *Sarcelades*. L'auteur, recherché par la police, venait d'être, à l'insu de l'archevêque, enfermé lui-même à la Bastille.

Instruit de la cause de cette détention méritée, le prélat écrit à M. d'Argenson, le priant d'ordonner l'élargissement du captif. Refus du ministre. Instances réitérées du prélat. Sorti enfin de prison, l'homme gracié se rend au palais épiscopal pour remercier son libérateur. — « Mon ami, lui dit Beaumont avec une expression de bonté ineffable, vous aurai-je fait quelque peine ou quelque tort, et avez-vous sujet d'en vouloir à celui qui vous parle ? — Non, Monseigneur, je n'avais pas l'honneur de vous connaître, et voici la première fois que j'ai l'honneur de vous voir. — Pourquoi donc ce libelle contre ma personne ? — Ah ! Monseigneur, c'était pour vivre, car sans cela je mourais de faim. — Eh ! que ne

veniez-vous plutôt m'exposer votre détresse et vos besoins? » — Lui remettant alors une aumône de dix louis : « Allez, mon ami, et comptez que je ne vous oublierai pas. »

Christophe de Beaumont se souvint, en effet, du malheureux qui l'avait calomnié : il fournit largement à sa subsistance, et plus tard à celle de sa veuve, tant qu'ils vécurent¹.

Sur ces entrefaites, un incident nouveau, qui prit subitement une tournure des plus graves, réveilla les rancunes et les colères.

¹ Voir une note de l'*Oraison funèbre* prononcée, le 20 décembre 1782, en présence de l'Assemblée générale du clergé (p. 36).

CHAPITRE VIII

Le cas de la sœur Perpétue. — Les mesures violentes décrétées contre l'archevêque. — Généreux témoignages de sympathie. — Tergiversation de Louis XV. — Les recors de M. d'Argenson à Sainte-Agathe. — Démarches infructueuses de l'archevêque de Paris et de l'évêque d'Amiens. — Tentative du Parlement pour imposer à nouveau la déclaration de 1682.

Le 10 décembre 1752, sœur Perpétue, religieuse de la communauté de Sainte-Agathe¹, est frappée d'apoplexie. Hardy de Levaré, curé de Saint-Médard, refuse, pour les motifs que l'on sait, d'administrer à cette fille les derniers sacrements². Dénoncé au Parlement, le curé fait défaut; les deux vicaires, mandés à la barre, se rejettent sur l'archevêque. Celui-ci dit, pour toute réponse, au sieur Isabeau, greffier de la Grand'Chambre, qui lui porte l'assignation de la Cour : « Le curé de Saint-Médard n'a de règle à suivre, dans l'occasion présente, que les lumières de sa conscience et les ordres que je lui ai donnés. L'administration des sacrements est un ministère que je tiens de Dieu seul. »

¹ C'était une maison d'éducation, plus que suspecte, fondée au faubourg Saint-Marceau, sur la paroisse de Saint-Médard, et qui avait eu déjà maille à partir, pour cause de jansénisme, avec les prédécesseurs de Mgr de Beaumont (Cf. Luynes, t. XII, p. 210-313).

² Les *Nouvelles ecclésiastiques* relatent très longuement l'historique de cette affaire que nous abrégeons le plus possible (Cf. année 1753, p. 37).

Une seconde sommation ne reçoit pas d'autre réponse. Le feu était aux poudres.

Le vendredi 15, toutes chambres assemblées, la Cour à l'unanimité moins quatre voix, porte l'arrêt qui ordonne la saisie immédiate du temporel de l'archevêque¹. De plus, elle convoque les pairs et les princes du sang à se rendre, le 18 au matin, pour occuper leurs sièges au palais et connaître de l'affaire dans laquelle est impliqué Mgr de Beaumont. Celui-ci, en effet, comme duc de Saint-Cloud, n'avait à relever que de ses pairs. Cette convocation inattendue pouvait déjà passer pour un véritable coup d'État; mais n'était-ce point payer d'audace que d'inviter le roi lui-même à venir la présider?

L'effervescence fut grande à Paris. On avait commencé par des épigrammes², on menaçait de finir par la révolte et le schisme. Il est certain que le Parlement songeait à commettre le doyen des conseillers clercs, l'abbé Boucher, pour donner d'office l'Extrême-Onction à la malade. Le premier président eut bien du mal à dissuader ses collègues d'une incartade qui aurait nécessairement des conséquences redoutables³.

¹ « Pour son spirituel, on aurait été fort embarrassé de le trouver. » (Lettre de d'Alembert à M^{me} du Deffand, 22 décembre 1752.) — C'est sur ces gentillesse de haut goût que l'on s'est fondé trop souvent pour refuser à Beaumont les plus rares qualités de l'esprit.

² Notons encore ce quatrain qui faisait allusion au nom de l'archevêque et à l'affaire présente :

Le Christophe de taille et gigantesque et forte
 Porte Dieu toujours avec lui ;
 Mais le Christophe d'aujourd'hui
 Ne veut pas le porter et défend qu'on le porte.
 (Barbier, t. V, p. 302.)

³ « Si la chose eût été exécutée, dit un écrit du temps, la France et l'Angleterre se trouvaient au même niveau. Il ne restait plus qu'à nous faire

« Si le prêtre, dit-il, part du cloître Saint-Honoré pour aller à Sainte-Agathe, quinze mille âmes lui feront cortège, et il en entraînera plus de quarante mille au retour. »

Et voilà où devait conduire cette prétention des laïques à porter la main à l'encensoir ; à requérir les sacrements avec les formes judiciaires, comme s'il était question d'un bien profane ; à placer, en un mot, le clergé des paroisses dans cette alternative, ou de voir les tribunaux sévir contre eux, ou de violer eux-mêmes les serments jurés au pied des autels ¹.

Cependant tous les prélats qui se trouvaient à Paris se réunissent chez le cardinal de la Rochefoucauld, décidés à envoyer une députation au roi, pour se plaindre des mesures arrêtées contre le noble archevêque. En attendant, ils font connaître à Christophe de Beaumont la part qu'ils prennent aux vexations dont il est victime, et lui dépêchent M. de Saint-Julien, receveur général du clergé, pour mettre à sa disposition leur fortune propre. Il y eut même un riche particulier qui vint apporter au digne prélat une somme de deux cent mille francs, argent comptant, avec prière d'en user comme de son bien. Touché de ces témoignages de sympathie, Beaumont n'en refusa pas moins toutes ces offres, dé-

abjurer la foi de nos pères. » (*Troisième lettre d'un docteur en théologie*, p. 41.)

¹ Dans son livre de *l'Église russe et l'Église catholique*, le P. Rozaven, parlant de la secte moderne des Raskolniks, fait une réflexion que nous croyons utile de transcrire : « Dans l'Église catholique, au milieu du dernier siècle, on refusait les sacrements aux jansénistes, parce qu'ils enseignaient des erreurs dans la foi, quoiqu'ils s'obstinassent à ne pas vouloir se séparer de l'Église. Et en Russie, par un contraste qui n'est pas à l'honneur de la religion russe, on force à participer aux sacrements ceux mêmes qui sont convaincus d'errer dans la foi. » (Nouvelle édition, p. 78.)

clarant qu'il était déterminé à se retirer au séminaire de Saint-Magloire, s'il le fallait, pour s'y réduire à une pension annuelle de cent écus.

La démarche du clergé de Paris, en pareille occurrence, fut plus consolante encore pour ses affections de pontife et de père. Le 16 décembre, Urvoy ayant proposé aux chanoines de Notre-Dame d'exprimer à leur archevêque les sentiments qu'inspirait la situation dans laquelle on venait de le placer, tous, d'une seule voix, déclarèrent qu'il fallait se serrer autour d'un prélat qui, récemment encore, avait manifesté combien les intérêts du chapitre lui tenaient au cœur¹. Une députation officielle, qui se fortifia de la presque unanimité des membres, porta le jour même à Christophe de Beaumont cette expression des vœux de son clergé². Il y répondit avec autant de délicatesse que de cœur : *humanissime ac peramanter*, disent les actes capitulaires, — et embrassa très affectueusement chacun de ses prêtres — *ac singulos studiosissime est amplexus*.

Nous aimons à recueillir ces marques de confiance mutuelle, car elles montrent sous son vrai jour un prélat qu'on nous dépeignait naguère comme exerçant « la terreur » parmi le clergé parisien³.

¹ Allusion au conflit provoqué par la nomination d'un chapelain à l'hôpital Saint-Louis. Beaumont s'étant hâté de témoigner qu'il considérerait toujours les droits du chapitre comme les siens propres, celui-ci, par reconnaissance, se désista de son droit en faveur de l'archevêque (Cf. *Registres capitulaires de Notre-Dame*, délibérations des 12 et 23 janvier 1750. Archives nationales, LL. 335²⁴).

² Elle était chargée de lui dire « quam tenere singuli Domini et universi in præsentî rerum statu sint erga illum affecti, quantumque situm illum, in quo jam versatur, sentiant ad sese pertinere. » (*Ibid.*, 10 décembre 1552. — LL. 335²⁵.)

³ Un homme que j'ai déjà nommé et qui a pu recueillir les souvenirs

On demandera peut-être ce que faisait le roi, pendant que la magistrature, si soumise en apparence, en réalité si fière, se donnait les libertés que nous avons dites. Louis XV, irrité au delà de toute mesure, s'en prenait au Parlement, à l'archevêque, à tout le monde. Madame du Hausset qui ne dédaignait pas, en sa qualité de femme de chambre, d'écouter aux portes chez la marquise de Pompadour, nous a mis au courant de l'une de ces scènes.

« Qu'avez-vous donc, lui demandait la favorite ? — Ces grandes robes et le clergé, répondait le roi, sont toujours aux couteaux tirés ; ils me désolent par leurs querelles. Mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé, au fond, m'est attaché et fidèle : les autres voudraient me mettre en tutelle. — La fermeté, disait la marquise, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent¹, reprenait le roi, est un boute-feu que je voudrais pouvoir exiler ; mais ce sera un train terrible. D'un autre côté, *l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle...* » M. de Gontaut entra. Le roi se promenait très agité. — « Le Régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances : ils finiront par perdre l'État. — Ah ! Sire, dit alors le nouveau venu, il est bien fort pour que de petits robins puissent l'ébranler. — Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils pensent, riposta le roi : *c'est une assemblée de républicains.* En voilà, au reste, assez : les

intimes de la famille de Beaumont, Joseph Treneuil assure que « ce prélat, dont la fermeté contre les jansénistes ressemble quelquefois à de l'emportement, était admirable dans son intérieur, par l'égalité, la douceur et la modération de son caractère. » (*Biographie universelle.*)

¹ Conseiller au Parlement et janséniste renforcé.

choses comme elles sont dureront autant que moi¹. »

Les choses dureront autant que moi ! Cette parole exprimait déjà le *nec plus ultra* de l'ambition d'un souverain en France. Aujourd'hui — on l'a dit avec raison — un gouvernement qui durerait la vie d'un homme est un phénomène que nous ne connaissons plus. Louis XV, chez qui la volupté n'avait pas complètement émoussé une certaine droiture de sens, avait mille fois raison de considérer l'opposition des parlements comme plus dangereuse que les réclamations du clergé ; mais dans la situation d'esprit que vient de manifester ce prince, il est aisé de prévoir quelle sera l'issue d'une crise où s'agitent des intérêts d'un ordre supérieur. La reine, la dauphine, Mesdames de France le supplieront vainement de ne pas abandonner l'archevêque et la religion en péril, le roi ne saura que donner tort successivement aux deux partis.

L'équité en souffrit beaucoup. L'autorité et la monarchie gagnèrent-elles quelque chose ?

Cependant le Parlement s'était flatté d'amener à sa barre l'intrépide archevêque de Paris. De là cette convocation assez cavalière de la pairie invitée, sans plus de façon, à venir instruire le procès d'un prélat que les gens de bien surnommaient déjà *le fléau de l'erreur et le bouclier de la foi*² ! Vivement rappelés par Louis XV au sentiment des convenances, les magistrats se disposèrent à ne garder plus aucune mesure.

Sur ces entrefaites, la sœur Perpétue, occasion acci-

¹ Cf. *Mémoires* (collection Barrière, t. III, p. 72).

² Ainsi s'exprimait en 1752, au sujet de Beaumont, l'auteur du *Discours sur la puissance épiscopale*, discours qui eut les honneurs d'une censure parlementaire (16 septembre).

dentelle de ce nouveau conflit, était revenue à la santé et demandait, par acte passé devant notaire, que le Parlement voulût bien ne pas donner suite à sa plainte, attendu qu'elle avait l'espérance de se présenter bientôt à la paroisse pour y faire ses dévotions. Mais ce n'était pas le compte de ceux qui exploitaient, au profit de leurs rancunes contre Beaumont, le dernier soupir d'une mourante.

Pendant qu'ils délibèrent sur la tournure inattendue que vient de prendre cette espèce de comédie, on apprend que les recors de M. d'Argenson ont pénétré le soir dans la communauté de Sainte-Agathe et, par ordre du roi, fait monter la convalescente dans une chaise à porteurs, pour la transférer en l'abbaye de Port-Royal. Cinq jours après, le vendredi 29 décembre 1752, une lettre de cachet enjoint aux autres dames de renvoyer les pensionnaires chez leurs parents et de vider elles-mêmes la maison qu'elles occupent.

Les fervents du jansénisme sentirent le coup porté à cette chère pépinière de la secte. Mais si le Parlement y vit prétexte à formuler de nouveaux griefs, n'abusait-il pas un peu des termes, lorsque, dans son adresse du 3 janvier 1753, il parlait sérieusement au roi de « la consternation générale » qu'avait répandue dans Paris l'enlèvement de sœur Perpétue ? Louis XV, déjà plus que molesté par diverses expressions malsonnantes, répondit en quelques mots fort secs ; puis, se tournant avec brusquerie vers le président Maupeou : « Quant aux ordres que j'ai jugé à propos de transmettre, je ne croyais pas, Monsieur, que vous eussiez osé m'en parler. »

Maupeou n'en demanda pas davantage. Aussi, quand ses collègues le presseront bientôt de souscrire aux décisions extrêmes, il refusera net de s'exposer de nouveau à pareille aventure, d'autant que les rieurs en cette rencontre ne furent pas pour lui. Le peuple de Paris, toujours d'humeur frondeuse et narquoise, trouva des termes pittoresques pour chansonner la justice parlementaire, dont le beau zèle tombait subitement à plat en dépit du mouvement qu'elle s'était donné, après avoir multiplié les séances de nuit, saisi les revenus de l'archevêque, convoqué les pairs et enflé si fort la voix dans ses députations. « Quand on sait, disait l'avocat Barbier, ou que l'on doit savoir que le roi est en droit de faire taire et obéir d'un seul mot, il ne faut pas fatiguer le souverain en s'opposant à chaque instant à ses volontés, ni se publier dans Paris comme une puissance établie, par sa constitution, pour contre-balancer l'autorité souveraine ¹. »

Christophe de Beaumont ne se cachait pas que cette déconvenue du Parlement amènerait un redoublement de rigueurs dans les procédures entamées contre les ecclésiastiques fidèles. Mais était-ce le moment d'abaisser le drapeau quand on s'armait pour une revendication plus entière des franchises de l'Église ? C'est pourquoi il avait accueilli avec bonheur l'évêque d'Amiens, qu'il conjurait naguère de se rendre à Paris, afin d'éclairer de ses conseils et de stimuler par sa parole un certain nombre de prélats moins disposés que lui aux entreprises militantes. Tous deux se comprenaient à merveille, mais ils rencontraient chez d'autres une résistance

¹ *Journal*, t. V, p. 324.

de tempérament qui gênait leur initiative plus hardie.

C'est ce qui ressort d'une lettre où Monseigneur d'Amiens rend compte de son voyage au confident habituel de ses peines. « Je suis ici (à Paris) depuis le dernier jour de l'an pour savoir ce que l'on veut de moi, car les évêques ont paru m'y souhaiter. Tout se passe en gémissements et en discours. On craint d'irriter le Roy si l'on fait quelque chose, et de nuire à la bonne cause si l'on ne fait rien, et tout cela nous fait demeurer dans l'inaction. Tout ce qui se passe entre le Roy et le Parlement sont de petits combats et des affaires particulières qui ne font rien à la grande affaire. Priez beaucoup, vous nous serez plus utiles par là que nous le serons par tout ce que nous pouvons faire. Si le Roy revenait à Dieu, je suis persuadé que tout irait bien, car il écarterait tout ce qui nuit à l'Église¹. »

Les six semaines qu'Orléans de la Motte passa près de Christophe de Beaumont se consumèrent en démarches infructueuses, en espérances vingt fois trompées. Ils étaient allés ensemble à Versailles, sans obtenir du roi, bien intentionné d'ailleurs, mais qu'ils jugeaient incapable de se résoudre à un coup d'autorité, une autre protection que la garantie inefficace des paroles et des promesses².

Je vois, par la correspondance intime dont je citerai encore quelques fragments, que les deux vénérables champions étaient d'accord pour reconnaître les bonnes

¹ Lettre à D. Malachie, du 5 janvier 1753 (Archives de Saint-Acheul).

² « C'est refuser que de n'accorder qu'une protection stérile. Le Roy me dit que je pouvois compter sur la sienne, mais cette promesse m'a rendu plus malheureux, le Parlement en est devenu plus furieux et a accablé mes pauvres prêtres, sans que j'aie pu trouver dans cette puissante protection la moindre ressource. » (Lettre du 5 mars 1753 « au cher P. D. Léon. »)

intentions de Louis XV, comme aussi pour déplorer que la crainte de lui déplaire, « en éclatant, » énervât chez presque tous le sentiment des résistances légitimes. Ce n'est pas le courage, pensaient-ils, qui manque aux évêques pour lutter, ce sont les moyens mêmes d'engager efficacement la lutte. « Dites à un paralytique qu'il faut avoir du courage quand on l'attaque ; ce courage ne peut être que la patience à souffrir, car comment se défendre ? Nous n'avons ni protection ni soutien, et nous voyons que le public se tourne du côté de l'indifférence. On voudrait la paix à quelque prix que ce soit, et quelque paix que ce fût, voilà ce qu'on veut. Le zèle déplaît presque à tout le monde¹. »

Et les deux amis de s'encourager l'un l'autre au support des maux communs, par la raison que Dieu ne les a pas faits évêques « pour être à leur aise. » Mais ils s'affligent d'avoir à souffrir en pure perte, dans une situation où Dieu ne peut être glorifié comme ils le voudraient. « L'Église est persécutée en France d'une manière plus dangereuse qu'elle ne l'était sous les tyrans, parce que c'est insensiblement que la foi se perd sans que le peuple s'en aperçoive ; le culte extérieur demeure le même, rien ne change au dehors, mais tout ce qu'on voudra croire sur la grâce et autres choses pareilles, on le croira, parce que l'autorité du Pape et des évêques n'est comptée pour rien. Le Parlement règlera la religion ; l'administration des sacrements en dépendra : on chassera les bons prêtres, on ne nommera plus que des évêques tolérants²... »

¹ Lettre du 5 mars 1753, *loc. cit.*

² *Ibid.*

Il y avait bien des choses couvertes par ce mot d'*évêques tolérants* qui va devenir à la mode dans la langue du XVIII^e siècle, mais on visait surtout alors ceux que le jansénisme travaillait à détacher du centre de l'unité catholique, en les détachant de Rome. Christophe de Beaumont n'avait-il pas eu vent que les parlementaires songeaient à représenter au roi la nécessité de ne plus nommer aux sièges épiscopaux du Comtat, sous prétexte que les évêques avignonnais étaient tous dans les principes ultramontains ? « Je crois qu'ils n'ont encore osé le faire, écrivait Mgr de la Motte, mais ils en sont fort tentés ¹. »

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le Parlement de Paris se reprit tout à coup d'une folle ardeur pour assurer le maintien des libertés gallicanes, telles qu'on les trouve formulées dans la fameuse déclaration de 1682. Déjà un arrêt, rendu le 25 octobre précédent, avait condamné au feu une thèse ultramontaine soutenue chez les PP. Carmes de Lyon, avec défense à toute personne séculière ou régulière de soutenir, ès écoles de théologie ou ailleurs, aucunes propositions directement ou indirectement contraires aux quatre articles.

Cette déclaration n'ayant pas fait alors tout le bruit qu'on attendait, le Parlement affecta de la confirmer par un nouvel arrêté du 26 janvier 1753, ordonnant qu'il serait « publié et envoyé à toutes les universités et autres écoles de théologie du ressort, pour y être lu et enregistré, avec injonction aux syndics des universités et aux supérieurs ecclésiastiques desdites écoles de théologie, de certifier le procureur général de l'exécution. »

¹ Lettre du 21 février 1753 à D. Malachie.

Beaumont était resté insensible aux paroles de menace, mais il n'avait pu s'arrêter de sang-froid, dans le réquisitoire du substitut Pierron, à des affirmations comme celles-ci : « La puissance souveraine et législative attribuée au Pape, sa supériorité sur les conciles, le droit qu'on lui donne de déposer les évêques, sont des opinions aussi contraires à l'antiquité qu'à l'indépendance de l'Église de France. »

Il s'abouche aussitôt avec le nonce et, au sortir de l'audience, va solliciter du roi les lettres de cachet nécessaires pour qu'on s'oppose, dans les Facultés et les écoles, à l'enregistrement d'une pièce aussi inquiétante pour les saines doctrines. Non content de cette première démarche, il fait répandre un mémoire publié sous son inspiration, mémoire tendant à démontrer qu'on ne saurait, « sans risquer la foi et aller contre la conscience, » procéder à la lecture publique et à l'enregistrement de ces deux arrêts. L'écrit, imprimé par ordre de l'archevêque, est incontinent déferé aux gens du palais qui le font lacérer et brûler, le 27 février, « comme séditieux et injurieux au roi et à la cour. »

Orléans de la Motte, rentré depuis quelques jours à peine dans Amiens, se hâte d'envoyer à Beaumont une protestation vigoureuse contre les termes du réquisitoire qui a précédé la sentence, en même temps qu'une copie du blâme qu'il vient d'infliger à certains religieux de sa ville épiscopale, trop empressés à enregistrer, sans restriction, les arrêts de la Cour et son réquisitoire « schismatique¹. » Dans sa lettre au procureur général

¹ Luynes reproduit cet avertissement du 8 mars aux Pères Dominicains d'Amiens (*Mémoires*, t. XII, p. 395). — Mgr de la Motte les menaçait, s'il n'y

du Parlement, le courageux prélat déclarait bien haut qu'il ne suffit pas, à la manière de M. d'Ormesson, de parler *respect* et *hommage* pour le Souverain Pontife, pas plus que de regarder le Saint-Siège comme le *centre de l'unité*, si l'on n'affirme également que l'union des chrétiens avec l'Église de Rome n'est pas simplement fraternelle, mais « filiale, » et par conséquent « accompagnée d'une sincère obeissance¹. »

Nous ne citerons que le trait final de son écrit, parce qu'il lui valut, avec les félicitations sincères de Christophe de Beaumont, les quolibets indécents de leurs communs ennemis : « Je vous prie de rendre publics mes sentiments et d'assurer le Parlement que je suis prêt, comme un autre Thomas Morus, à donner mon sang en témoignage. »

On conçoit que le journal du parti ait pu voir, dans ces dernières paroles, un rapprochement peu flatteur avec le parlement d'Angleterre; mais cette feuille est au moins plaisante quand elle essaie d'intervertir les rôles jusqu'à dire : « Le Parlement se fait martyriser pour la cause de l'unité contre les évêques, et les évêques se décernent à eux-mêmes les honneurs du martyr². »

avait pas réparation, de ne plus permettre à ses ecclésiastiques d'aller étudier chez eux. « Et même, ajoutait-il, j'irai plus loin. »

¹ Voir cette lettre du 9 avril dans Luyne (*Mémoires*, t. XII, p. 394).

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1753, p. 103.

CHAPITRE IX

Les « grandes remontrances. » — La Grand'Chambre à Pontoise. — On veut mêler les Jésuites à l'affaire. — Tracasseries nouvelles contre le clergé. — Naissance du duc d'Aquitaine. — Vides regrettables dans les rangs de l'épiscopat. — Coups d'autorité de l'archevêque de Paris. — Hardiesses de langage du P. Laugier. — Échange de lettres pour le procès de béatification du vénérable Bellarmin. — Négociations entamées pour le rappel des magistrats bannis.

Nous touchons à ces mémorables *grandes remontrances* du 9 avril 1753, que l'on a justement appelées le coup de tocsin avant-coureur de la Révolution, et qui vont consommer la rupture entre le Parlement et la cour¹.

Longuement préparées pendant trois mois, discutées avec une vivacité extrême, rédigées sous leur forme définitive par les membres de l'Assemblée les plus violents, elles furent adoptées dès le 5 avril à une majorité considérable. Quatre jours après, on y apposa les signatures, puis on attendit, avec une impatience mêlée d'irritation, qu'il plût au roi de désigner l'heure à laquelle il recevrait les députés des cours souveraines.

Une estampe, placardée aux portes de l'archevêché,

¹ La *Revue de France* (septembre et octobre 1876) expose dans tous ses détails cet épisode resté célèbre. Nous en négligeons la partie purement politique, pour insister sur le côté religieux moins connu.

allait bientôt avertir Beaumont qu'il était le principal point de mire des remontrances, relativement du moins à ce malheureux *schisme* qu'on ne cessait de lui imputer.

L'estampe, d'ailleurs, est assez réussie. On y voit un génie ailé, coiffé d'une flamme, portant sur sa poitrine le soleil de la vérité et brandissant de la main droite le glaive étincelant de la parole. Près de lui reposent les attributs de la justice : la balance et le faisceau. Son pied foule le tison du schisme dont la flamme déjà menace le globe de la France, une couronne et un calice, triple symbole de l'État, de la majesté royale et de la religion. Sur le bouclier qui protège son bras gauche, ces trois mots : SENATUS OPTIMO PRINCIPI. Au bas de l'estampe, cet exergue explicatif : DE SCHISMATE EXTINGUENDO.

Avouons que le Parlement se montrait habile, en affectant de ménager les susceptibilités du roi et de glisser sur la grosse question de la pairie, pour paraître ne s'en prendre qu'à Beaumont et aux hommes de sa trempe. A lire cette longue pièce, d'une énergie contenue et d'une souplesse insidieuse, on comprend mieux le retentissement que devait avoir la phrase qui la termine. Nous en reproduisons le texte d'après l'une des copies manuscrites que l'on fit circuler dans le public :

« Si les personnes qui abusent de la confiance de Votre Majesté prétendent nous réduire à la cruelle alternative ou de manquer à notre devoir ou d'encourir votre disgrâce, nous leur déclarons que notre zèle est sans bornes et que nous nous sentons le courage de devenir victimes de notre fidélité¹. »

¹ Archives nationales (K. 698, n° 30).

C'était bien se draper en martyrs, comme le suggérait tout à l'heure l'organe de la secte. Toutefois, malgré l'habileté dont ils venaient de faire preuve, les magistrats s'aperçurent vite que Louis XV n'était pas dupe de leur manège. Le digne conseiller de notre archevêque l'avait pressenti, lorsqu'il écrivait : « Nos affaires vont toujours mal, et notre espérance n'est guère humaine-ment que dans les excès du Parlement. Il n'est pas possible qu'enfin ils ne réveillent ce prince qui, jusqu'à présent, a paru si peu sensible aux affronts que lui fait cette compagnie¹. »

Le roi se réveilla. Dans la nuit du mardi au mercredi 9 mai, sur les trois heures, des mousquetaires vont, par son commandement, distribuer à chacun des présidents et conseillers aux Requêtes et Enquêtes une lettre de cachet particulière, portant injonction de quitter Paris avant le soir, avec défense de sortir de leur maison jusqu'au départ pour les différentes villes qui leur sont assignées.

A la même heure, un carrosse à six chevaux conduit rapidement dans quatre forteresses, comme prisonniers d'État, les principaux instigateurs du mouvement parlementaire : Frémont du Mazy aux îles Sainte-Marguerite, Gautier de Bésigny au château de Ham, l'abbé Chauvelin au mont Saint-Michel², et Bèze de Lys à Pierre-Encise, près de Lyon.

La Grand'Chambre, seule exceptée dans ces mesures de rigueur, proteste, dès neuf heures du matin, contre

¹ Lettre de l'évêque d'Amiens à l'abbé de la Trappe (8 mars 1753).

² Son frère obtint presque aussitôt qu'on changeât, pour motif grave de santé, le lieu de la détention. Un courrier atteignit la chaise qui le conduisait au mont Saint-Michel, et on l'achemina vers la forteresse de Caen.

un privilège qu'elle regarde comme blessant pour elle¹. Sa protestation est aussitôt saluée par les vivats d'une foule immense, toujours affriandée par le scandale et le bruit. On forme la haie sur le passage des présidents et toutes les têtes se découvrent. La police, désespérée, se rabat sur quelques arrestations sans conséquence, et le lieutenant Berryer est réduit à faire enlever l'affiche d'une pièce de théâtre annoncée pour le soir même, parce qu'on se promettait d'applaudir à cette tirade de Corneille, devenue dans la circonstance une allusion désagréable :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
 Les rois peuvent douter de leur toute-puissance :
 Qui la hasarde alors n'en sait pas bien user,
 Et qui veut pouvoir tout ne doit pas tout oser².

Louis XV pouvait-il hésiter ? « Il n'est plus possible que le roi recule, disait-on, il s'agit ici de son autorité³. »

Quarante-huit heures néanmoins s'écoulèrent avant qu'il prit la détermination à laquelle tout le monde était préparé dès la journée du mercredi. Le 11 mai au matin, la Grand'Chambre reçut enfin l'ordre de se retirer à Pontoise, pour y reprendre ses fonctions ordinaires, sous peine de désobéissance et de privations de toutes char-

¹ « Sa Majesté croirait-elle que nous serions moins fermes que nos confrères dans le serment de fidélité que nous lui avons voué ? Pour moi, Messieurs, je ne puis envisager cette exception que comme une *injure* faite à votre zèle. » (Harangue prononcée par le premier président de la Grand'Chambre.)

² *Don Sanche d'Aragon* (act. II, sc. 1).

³ *Journal de Barbier*, t. V, p. 388.

ges. Le samedi soir, présidents et conseillers étaient déjà installés dans la ville où le roi les transférait ¹.

Chacun fit, pour la galerie, contre mauvaise fortune bon cœur ; mais bientôt le Parlement, qui rêvait d'offrir à sa vengeance une victime que personne ne pût lui disputer, accusa les Jésuites d'avoir pesé sur Christophe de Beaumont pour extorquer du roi ce coup d'autorité et d'énergie. On sait que, dans le conseil tenu à Versailles, le dauphin, qui leur était tout dévoué, venait de se montrer le plus ardent à provoquer la résolution : « Nous pouvons bien nous passer de parlement, aurait dit le généreux prince, nous ne pouvons point nous passer d'évêques. »

N'était-il pas utile d'ailleurs aux intérêts de la cause de représenter ces religieux comme inspirant à la famille royale une instinctive répulsion contre la magistrature, gouvernant l'archevêque de Paris, disposant de Boyer et de sa feuille des bénéfices, dominant Machault et Paulmy, régénant le maréchal de Belle-Isle et le comte d'Argenson, inquiétant la conscience de Louis XV et tenant la marquise de Pompadour en échec au pied de leur confessionnal ?

Je n'ai pas à défendre les Jésuites de cette accusation spéciale que tout historien qui se piquera d'impartialité refusera d'admettre ². Mais l'indomptable Beaumont, qui

¹ Une estampe du temps nous représente la Justice en marche pour l'exil, avec cette légende fastueuse et insolente :

*PP. PRO REGE CIVIBUS ARIS
EXULES CAPTIVI INVICTI.*

² « Un dernier étonnement était réservé aux hommes de ce temps. Les Jésuites, pendant les troubles qui venaient de finir, s'étaient constamment tenus à l'écart. Ils n'avaient rien dit, rien écrit, rien fait, et ce sont eux qui vont payer pour tous. » (*Revue de France*, octobre 1876, p. 189.)

ne déclina jamais les responsabilités, ne dissimulait à personne qu'il avait, en plus d'une rencontre, pressé le roi d'agir en roi. « La première condition du pouvoir, dira plus tard Joseph de Maistre, est de *pouvoir*¹. » L'archevêque croyait pareillement qu'un souverain qui cède quelque chose de sa légitime autorité se condamne lui-même à l'impuissance.

Au reste, il ne faisait pas davantage mystère de son affection très grande pour la Compagnie de Jésus, laissant volontiers les commentaires malveillants aller leur train². Pour montrer même qu'il ne se trompait d'aucune façon sur le but qu'on poursuivait déjà en s'attaquant sournoisement à elle, il voulut, quelques jours après, employer tout son crédit à la maintenir dans l'importante fonction que l'un de ses membres remplissait auprès du roi.

Le P. Pérusseau, confesseur de Louis XV depuis dix ans, venait de succomber, le 30 avril, à une douloureuse maladie. L'occasion parut bonne aux sectaires pour renouer d'anciennes intrigues, et l'on ne saurait exprimer à quelles basses pratiques le parti entier se livra, dans le dessein avoué d'exclure les Jésuites de la cour.

Beaumont comprenait tout le péril. Grâce à la confiance dont l'entourait l'évêque Boyer, il réussit à le raffermir dans sa résolution d'appeler encore un jésuite au

¹ « Il est bien remarquable, dit ailleurs l'éminent publiciste, que les rois sont accusés bien plus souvent de manquer de volonté que d'en abuser. » (*Pensées*, t. II, p. 65.)

² « On parle beaucoup d'un grand dîner que mon frère (le comte d'Argenson) a fait allant à Compiègne, à Conflans, chez Mgr l'archevêque de Paris, où il y avait sept jésuites : *cela affiche trop ses penchants* de ce côté-là. » (*Journal et Mémoires*, t. VIII, p. 83.)

dangereux poste d'honneur. Le 10 juin, le P. Desmarests, supérieur du noviciat de Paris, était présenté au roi, qui daignait l'agréer comme successeur de Pérusseau. La lettre que le pieux prélat écrivit bientôt au P. général, Ignace Visconti, nous dira quel intérêt s'attache à cet épisode en apparence secondaire.

« Je n'ai pas grand mérite dans ce que je viens de faire pour votre Compagnie. Il fallait ou abandonner la religion déjà trop ébranlée dans ces temps fâcheux, ou placer un jésuite dans le poste en question. J'ai suivi mon inclination, je l'avoue; mais ici le devoir parlait bien aussi haut que l'inclination. C'est votre gloire et en même temps votre consolation, qu'au moins dans les circonstances présentes, l'apparence seule d'une disgrâce pour la Compagnie en eût été, pour ainsi dire, une véritable pour la religion. Les Jésuites exclus de la place, le jansénisme triomphait, et avec le jansénisme une troupe de mécréants, qui n'est aujourd'hui que trop nombreuse. Il faut même dire les choses comme elles sont. Le cœur de Sa Majesté est pour vous : je l'ai toujours reconnu. Ainsi, en parlant pour vous, je parlais selon le cœur du roi; au lieu que l'intrigue et la cabale, quoiqu'elles n'aient que trop de pouvoir, auront toujours du moins, en parlant contre la Compagnie, à combattre les premières inclinations de Sa Majesté. Je ne puis finir cette lettre sans vous dire que le P. Desmarests a été fort bien reçu du roi, et que M. le Dauphin en est très content¹... »

Cependant, le roi demeurait fort perplexe. La Grand'-Chambre, réléguée à Pontoise, ne s'occupait d'aucune

¹ Lettre du 16 juillet 1753 (Archives du Gesù).

affaire, sinon pour taquiner le clergé avec les dénonciations toujours renaissantes au sujet du refus des sacrements, ce qui lui permettait de procéder, comme par le passé, contre l'archevêque et les curés de Paris. D'autre part, les Enquêtes et les Requêtes boudaient à son endroit, la soupçonnant de vouloir profiter de la dispersion des membres pour représenter à elle seule le Parlement tout entier. La justice était suspendue de fait, et l'on se trouvait en plein gâchis.

Vivement désireux de couper court à pareil désordre, Louis XV adressa, le 1^{er} août, une note confidentielle au maréchal de Noailles, en le priant de lui donner son avis sur diverses questions pratiques. La lettre du maréchal et ses réponses aux questions du roi sont curieuses à lire, mais elles nous ont paru bien peu décisives¹. Noailles passe trop à côté des principes, pour ne songer qu'aux expédients, sous ombre qu'il s'agit moins de rétablir l'ordre entre les magistrats et le clergé que de chercher à sortir de l'impasse où l'on s'était fourvoyé sans prévoir les suites.

Ce palliatif d'une *loi de silence* qu'il conseillait de faire religieusement observer de part et d'autre, afin de donner aux esprits le temps de s'asseoir, qu'était-ce en réalité, sinon la ressource impuissante provisoirement offerte à une âme sans énergie pour imposer sa volonté, à une âme qui déplorait le mal et n'avait pas la force d'appliquer le remède ?

Les conséquences de tant d'indécision se faisaient

¹ On trouvera la note du roi et la lettre de Noailles, ainsi que les réponses annexées, dans la *Correspondance de Louis XV* (t. II, p. 328), publiée par M. Camille Rousset. Ces deux pièces sont datées du 1^{er} et du 3 août 1753.

cruellement sentir, non seulement à Paris où Christophe de Beaumont luttait sans repos, mais encore dans la province désolée par de véritables entreprises schismatiques, malgré tout le zèle que déployaient plusieurs vaillants évêques. Une lettre que l'un d'eux écrivit alors aux religieux de la Trappe donne à ce sujet les renseignements les plus douloureux. Elle est instructive et vaut que nous en citions la majeure partie.

« Nos prêtres sont toujours dispersés, sans ressources et sans protection ; on traite toutes choses si mollement à cet égard que la plus grande indifférence ne serait pas pire. Quelque austère que soit votre vie, il y a des jours où la mienne est, sinon plus dure, au moins plus amère... Vous m'avez parlé du grand saint Bernard. Si nous l'avions présentement avec le don des miracles, sa sainteté éclatante et une éloquence supérieure à tout ce qu'on entendait, peut-être nous serait-il d'un grand secours ; je dis *peut-être*, car il y a des temps où tous les yeux sont fermés et où toutes les oreilles bouchées, on ne voit ni entend. Il faut être dans le monde pour en juger ; vous n'y êtes pas du tout, et cependant vous sentez le mal. Que serait-ce, avec les sentiments que vous avez, si vous étiez comme nous chaque jour aux prises ?

« Mais ce qui me consterne, c'est les sacrements fréquentés par ceux qui sont déclarés ennemis de la saine doctrine. Je n'aurais nulle peine à vivre parmi les païens ou même les protestants ; au contraire, il me semble que ce serait un aiguillon pour mieux faire et pour prier avec plus d'ardeur. Mais quand je vois ceux qui parlent hautement contre l'épiscopat et le Saint-Siège, qui méprisent leurs décisions, nous demander hardiment les

sacrements et les vouloir même malgré les pasteurs, porter les choses jusqu'à les forcer par l'autorité séculière, je ne puis me contenir, et ma peine est d'autant plus grande, que plusieurs pasteurs sont intimidés, cherchant des raisons qui les autorisent à prévariquer sans honte. Je vois les sacrements profanés hardiment et le ministère tomber dans le dernier mépris, cela me fait sécher.

« Vous le dites avec raison, mon cher, une persécution à feu et à sang me ferait en un sens moins de peine, parce que le peuple n'y serait pas trompé; mais ici il l'est, car, voyant qu'on donne indifféremment les sacrements, il ne peut comprendre qu'il y ait du mal à être dans des sentiments qui ne rendent pas indigne de communier : voilà comment l'erreur gagne et comment le peuple, qui jusqu'à présent n'y a pas donné, s'y engagera inévitablement ¹... »

La naissance du duc d'Aquitaine éclaira soudainement d'un rayon de joie l'atmosphère chargée d'orages. C'était en la fête de la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre 1753. Beaumont avait des motifs particuliers de se réjouir, car nul ne connaissait mieux les rares qualités du dauphin et les vertus exquisées de Marie-Josèphe. A ce titre, pouvait-il ne pas se féliciter de voir multiplier sous ses yeux les rejetons d'une famille que d'augustes époux promettaient d'élever pour l'honneur de la religion et le bonheur de la France? « Que le prince qui vient de naître, écrivait-il, apprenne d'eux à ne point oublier au milieu des grandeurs ce qu'il doit

¹ Lettre de Mgr de la Motte à D. Léon, 17 septembre 1753 (Archives de Saint-Acheul).

au Roi des rois, et à joindre aux dons de la nature toutes les vertus chrétiennes et surnaturelles ¹ ! »

En reconnaissance des sentiments exprimés à cette occasion par l'archevêque de Paris, Louis XV offrit gracieusement à son église métropolitaine la splendide corbeille, renfermant les langes bénits, dont le Souverain Pontife avait fait présent naguère à la dauphine pour le baptême de son fils aîné, le duc de Bourgogne. Ce fut donc par son ordre que le comte de Saint-Florentin écrivit de Versailles, le 30 novembre, à M. de Fontanieu, intendant du garde-meuble de la Couronne : « Le Roy ayant bien voulu, Monsieur, accorder au chapitre de l'Église de Paris les langes qui lui ont été envoyés par le Pape pour Mgr le duc de Bourgogne, vous voudrez bien, s'il vous plaît, les faire remettre au chapitre de Notre-Dame, lorsqu'on se présentera pour les recevoir ². »

¹ Mandement du 14 septembre 1753.

² *Registres capitulaires de Notre-Dame* (Archives nationales, LL, 335²⁵). — Je transcris ici, à titre de curiosité, la note qui fut délivrée, le 14 décembre 1753, à MM. de Montjoye et Corberon, chanoines de l'Église de Paris et intendants de la fabrique.

« N^o 320. — Les langes de Mgr le duc de Bourgogne, lesquels sont de broderie or et argent sur fond de toile d'argent, trait et bleu. Sçavoir :

« Une pièce faite en cœur composé de six lez dont deux de 6 pieds de long, deux de 4 pieds 10 pouces $1/2$, et deux de 2 pieds 10 pouces ;

« Une pièce quarrée longue de trois lez sur 5 pieds 10 pouces de long ;

« Une pièce irrégulière de quatre lez et deux petites pointes, les quatre lez sur 5 pieds de long, et les deux pointes de 5 pouces de large chacune sur 21 pouces de long ;

« Une petite pièce composée de deux lez sur 3 pieds 5 pouces de long ;

« Quatre morceaux de carreaux d'un lez chacun de 18 pouces de large sur 2 pieds 10 pouces de long ;

« Et une bande de 3 aunes $1/8$ de long de broderie d'or des deux côtes, ayant à un bout un petit tableau de broderie de soye, représentant le baptême de Notre-Seigneur. »

« N^o 459. — Deux langes de dessous de drap écarlate à large bordure de broderie d'or, à deux envers, et au milieu les armes de France entourées d'un

Sur la fin de la même année 1753, il y eut à Conflans, dans la maison de l'archevêque de Paris, une grande réunion de prélats dont nous aurons à dire prochainement l'objet.

Parmi eux se rencontra le plus ancien ami de Beaumont, François de Crussol, récemment transféré à l'archevêché de Toulouse¹. Ce fut un bonheur pour Crussol, qui avait besoin peut-être qu'on l'aiguillonnât dans le sens d'une action plus vigoureusement accusée. Aussi les jansénistes, qui s'étaient applaudis de ce qu'ils appelaient ses « dispositions pacifiques » durant les dernières années du séjour à Blois, firent-ils un crime à son illustre ami de les avoir brusquement tournées en hostilités ouvertes. On avait tant espéré du successeur de La Roche-Aymon, que ces espérances, à les en croire, auraient été justifiées sans peine, « s'il n'avait pris conseil que de lui-même². »

Mais ce n'étaient pas seulement les premiers actes de l'un qu'on se plaisait à mettre en regard des premiers actes de l'autre ; on imagina de comparer la harangue qu'il prononça en entrant à Toulouse, avec celle que l'archevêque de Paris adressait au Parlement le jour de sa réception en qualité de duc et pair. « C'est du Beaumont tout pur ! » disait la secte désappointée, quand elle entendit cette réponse de Crussol aux com-

double rang de branches de laurier, avec quatre L aux coins. Le tout de même broderie, longs de 4 pieds 1 pouce sur 3 pieds 3 pouces de large. »

« Délivré du Garde-Meuble de la Couronne par ordre du roy. »

(Cf. Délibération capitulaire du lundi 17 décembre 1753.)

¹ C'est le 18 août 1753 que l'évêque de Blois fut appelé à remplacer Mgr de La Roche-Aymon, transféré de Toulouse à Narbonne. Toutefois, François de Crussol ne fut mis en possession de son nouveau siège que le 12 janvier 1755.

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1754, p. 177.

pliments de bienvenue du président Puget, qui avait souligné du geste la nécessité de maintenir l'union entre « le Sacerdoce et l'Empire » :

Monsieur, je suis extrêmement sensible à la démarche que fait en ma faveur un corps aussi respectable que le Parlement. J'emploierai tous mes soins à entretenir l'union qui doit régner entre le Sacerdoce et l'Empire. Le zèle du Parlement pour faire observer les *lois de l'État* me servira de modèle pour soutenir les *lois de l'Église* et les droits sacrés des autels ¹.

Il devenait d'autant plus indispensable pour les bons évêques de rester coude à coude au milieu des conflits engagés sur tous les points, que les membres les mieux méritants de l'épiscopat se succédaient rapidement dans la mort.

Languet avait succombé le 11 mai, non moins honoré par les injures des philosophes que par les larmes des gens de bien ². Boyer, qui lui survivra deux ans, réussit du moins à empêcher qu'on ne fit asseoir à sa place, sur le fauteuil académique, l'auteur décrié d'une ode infâme : ce « coup de crosse » *in extremis* ne manqua pas d'exciter les railleries de Piron, le poète évincé ; mais l'exclusion qu'il venait de subir n'avait été que plus cuisante à son amour-propre, et il eut toute marge pour s'en prendre aux « dévots ³. » Quant à Belsunce,

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1755, p. 60.

² « Vous avez bien raison de mettre feu M. de Sens à la tête de nos grands évêques ; personne n'a plus travaillé pour l'Église que lui, il était en horreur à tous les jansénistes ; rien ne lui est plus glorieux, et c'est dans l'autre vie qu'il reçoit la récompense de ses travaux. » (Lettre de Mgr de la Motte à D. Léon, 4 janvier 1754.)

³ Cf. Correspondance de Grimm (1^{er} juillet 1753). — On sait que Piron, éconduit par l'ancien évêque de Mirepoix, se vit préférer Buffon, qui prononça, en cette circonstance, son fameux discours *sur le style*.

le doyen de l'épiscopat depuis la mort de Caylus d'Auxerre, il précédera de quelques jours dans la tombe l'ancien évêque de Mirepoix, usé comme lui par les dégoûts dont l'abreuve l'insolence des parlements¹.

Christophe de Beaumont ne pouvait que gémir des coups successifs qui allaient éclaircissant les lignes de ses compagnons d'armes. En vain les nouveaux élus demandaient-ils à recevoir de ses mains la consécration épiscopale, comme un témoignage de conformité parfaite dans la doctrine; l'archevêque de Paris prévoyait trop que les Montmorency-Laval, les Roquelaure, les Nicolai, les La Tour-du-Pin, les Montluet, ne remplaceraient qu'à demi ces grands morts sur les sièges d'Orléans, de Senlis, de Verdun, de Riez et Saint-Omer². Il se reposait davantage sur la génération naissante qu'il voyait grandir pour l'espérance du sacerdoce.

Si les jeunes lévites qui reçurent alors de lui les prémices des saints ordres ne réalisèrent pas tous la plénitude de ses vœux, du moins aucun d'eux n'a laissé de faire plus tard quelque figure dans l'histoire de l'épiscopat français : Leyssin à Embrun, Villedieu à Digne, Durfort à Besançon, Dulau à Arles, Marbœuf à Lyon, La Luzerne à Langres³. J'en passe d'autres sous

¹ Boyer mourut le 21 juillet 1755, Belsunce était mort le 4 juin précédent.

² Le sacre de l'évêque de Riez se fit, le 27 janvier 1752, dans la chapelle de l'archevêché de Paris; celui de l'évêque d'Orléans, le 10 février 1754, dans le chœur de Notre-Dame, où devait avoir lieu pareillement, le 16 juin, le sacre des évêques de Senlis et de Verdun. François de Montluet reçut l'onction épiscopale dans l'église des Bénédictines de Conflans, le 12 janvier 1755.

³ C'est Christophe de Beaumont qui donne la tonsure ecclésiastique à Jean-Marie Dulau (21 avril 1753), les ordres mineurs à François de Villedieu (28 mars 1751) et à Alexandre de Marbœuf (20 décembre 1754), la prêtrise à Louis de Leyssin (23 décembre 1747) et à Raymond de Dufort (20 décembre 1749). — Quant à Guillaume de La Luzerne, nous le voyons élu chanoine de

silence, ou parce qu'ils ne furent pas ordonnés à cette époque, ou parce que leurs noms sont moins connus.

Sur ces entrefaites, et dans les premiers jours de 1754, la compagnie du guet de Paris fut mise en émoi par je ne sais quel projet d'assassinat dont Christophe de Beaumont devait être la victime. Le comte d'Argenson et Berryer, lieutenant général de police, avaient été l'objet de pareilles menaces. Sur la dénonciation de l'un des conjurés, on arrêta quelques échappés de Bicêtre, plus fous sans doute que dangereux. L'affaire, poussée d'abord avec activité, fut abandonnée assez promptement. On jugea plus à propos de l'étouffer.

Mais si les ennemis de l'archevêque avaient cru l'intimider, ils se trompaient. Loin de s'émouvoir des attaques, Beaumont sembla redoubler de fermeté et de décision. Sans égard pour ce siècle orgueilleux de la philosophie, qu'il appelle « la lie des siècles¹, » il annonce sa résolution de ne pas moins veiller à sauver les restes de la discipline primitive qu'à défendre dans son intégrité le dépôt sacré de la foi.

Coup sur coup, il interdit la musique à l'abbaye de Longchamp, pendant la semaine sainte, à cause des scandales croissants qu'amène l'affluence traditionnelle d'une société fort mêlée²; il enlève les pouvoirs aux prêtres et aux religieux qui baisent avec l'orthodoxie; il ne ménage pas même le célèbre P. Reynauld, de

Notre-Dame, le 29 avril 1754, en remplacement de Nicolaï, nommé à l'évêché de Verdun.

¹ Mandement du 31 février pour le carême de 1754.

² « L'on a remarqué aux dernières promenades, pendant les trois jours de ténèbres, que l'on n'avait point vu comme aujourd'hui le triomphe des courtisanes... Jamais l'on n'a poussé si loin la magnificence de la débauche. » — (Argenson, t. VIII, p. 278.)

l'Oratoire, qu'il avait appelé l'année précédente à prêcher le carême de Notre-Dame, et qu'il remplace par un jésuite de réputation, le P. Chapelain.

Pendant ce temps, un autre jésuite, le P. Laugier, faisait entendre de rudes vérités à la cour de Versailles dans une série de sermons sur *les devoirs des grands*. Il tonnait, avec une hardiesse que plusieurs trouvèrent affectée, contre les plaisirs du roi et les abus du pouvoir, à la satisfaction visible du dauphin qui, disait-on, en conférait préalablement avec l'archevêque de Paris. Le discours du troisième dimanche (17 mars) produisit même une sensation si profonde, que les courtisans eurent constamment les yeux baissés, sans oser arrêter leurs regards sur le prince ou sur l'auditoire¹.

Le roi, qui n'avait rien perdu des apostrophes véhémentes, se contenta de dire en sortant à d'Argenson : « Le prédicateur a parlé bien hardiment, il a parlé contre vous autres, ministres ; je ferais bien de le faire avertir d'être plus circonspect à l'avenir ; mais l'on dit déjà trop de choses contre les Jésuites dans le public, il ne faut pas y donner de nouveaux sujets². »

¹ C'est du moins ce que constate un manuscrit de l'Arsenal, cité par les éditeurs du marquis d'Argenson. Le P. Laugier aurait peint « un souverain qui, devant tout faire, ne fait rien ; — des ministres qui, faisant tout, abusent de leur pouvoir ; — un peuple que l'on force à la désobéissance en lui demandant ce qu'il n'a plus, puisqu'il a tout donné ; — l'argent qui coule à grands flots pour des bâtiments et pour des choses inutiles ; — des Amans sans nombre et pas un Mardochéé... » (Argenson, t. VIII, p. 266.) — Il est difficile, au reste, de connaître exactement les paroles mêmes de Laugier, s'il est vrai que cet orateur improvisât toujours sur de simples notes. (Cf. Luynes, t. XIII, p. 228).

² N'oublions pas de rappeler les éclatants succès que remportait alors à Paris un missionnaire justement célèbre. Plusieurs fois engagé par Beaumont, qui avait précédemment recommandé à son zèle les vastes maisons de Bicêtre et de la Salpêtrière, Bridaine s'était hâté de changer en mission la

Ces paroles sont une allusion au bruit provoqué, peu de jours auparavant, par les thèses soutenues chez les Jésuites de Paris sur la question brûlante des libertés gallicanes. A l'exemple de leurs confrères de Marseille (dont les conclusions ultramontaines avaient eu l'avantage d'être censurées par le parlement de Provence), ils venaient, sur l'invitation même de l'archevêque, d'afficher plusieurs thèses doctrinales où les quatre articles de 1682 étaient vertement pris à partie.

Ce fut une tempête. Résolu, coûte que coûte, à la braver, Christophe de Beaumont voulait qu'on pressât à Rome le procès de béatification du vénérable P. Bellarmin, pour opposer l'autorité des décrets apostoliques aux tenants des prétendues libertés de l'Église de France.

Ce projet, disons-le, n'avait rien de bien nouveau. Récemment encore, le général de la Compagnie de Jésus, qui ne pouvait oublier les témoignages personnels d'affection reçus autrefois de Louis XV¹, avait écrit

station du carême de 1753 à Saint-Sulpice. Au mois de février de l'année suivante, il évangélisait tour à tour Saint-Roch et Sainte-Marguerite, et nous le retrouvons à Saint-Merry pour le carême de 1754.

¹ Louis XV, quatre ans auparavant, avait adressé à ce religieux la lettre suivante :

« Très-révérend Père, — J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez informé de la mort du P. François Retz, général de votre Compagnie. Les vertus et la sagesse de sa conduite pendant tout le cours de son gouvernement m'avaient inspiré une estime particulière pour luy, et il a donné une nouvelle preuve de son discernement en vous désignant pour remplir jusqu'à l'élection de son successeur les fonctions de vicaire général. Je seray toujours disposé à accorder à votre Compagnie des marques distinguées de ma protection et de ma bienveillance, et à vous donner personnellement des témoignages de mon affection. Sur ce je prie Dieu qu'Il vous ait Très-Révérend Père en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le quatorze décembre 1750.

« LOUIS.

« Au R. P. Ignace Visconti, vicaire général de la Compagnie de Jésus. »
(Archives du Gesù.)

pour sonder l'évêque Boyer sur une démarche à faire en ce sens auprès du roi. La réponse du prélat, bien qu'elle se trouve, sur la question d'opportunité, en opposition complète avec le sentiment de l'archevêque de Paris, est intéressante à connaître dans ses détails. Je la traduis sur le texte latin :

Versailles, le 5 août 1754.

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

J'ai reçu votre lettre, et rien ne me serait plus agréable que de souscrire à vos vœux. Vous connaissez mon amitié de vieille date pour votre Compagnie, amitié aussi constante qu'elle est sincère. C'est vous dire combien j'aurais été heureux d'en donner un témoignage spécial à l'occasion du très docte et très pieux Bellarmin. Il n'est personne, en effet, si peu qu'il ait fréquenté le domaine de la théologie, qui ne voie, dans tout hommage rendu à la réputation d'un si grand maître, un acte de religion en même temps que de justice, digne de la reconnaissance du monde savant.

Mais, au milieu des temps difficiles que nous traversons, mon très révérend Père, pouvez-vous ignorer quelle est la disposition d'un grand nombre d'esprits, et ce que j'appellerai la révolte universelle des âmes contre l'Église et ses premiers pasteurs? Eh bien! supposez qu'on vienne à parler aujourd'hui de la canonisation de Bellarmin, docteur excellent sans doute et défenseur intrépide de l'Église, mais dont nos hommes du Parlement ont réprouvé plusieurs opinions et qu'ils ont même dénoncé comme l'ennemi acharné de l'autorité royale; pensez-vous qu'ils entendent paisiblement, et sans mot dire, soulever ici cette question délicate?

Autres sont les opinions, comme vous le remarquez fort bien, autres les vertus. Dans la canonisation d'un saint, c'est l'héroïsme des vertus qu'on exalte; pour les opinions, on les abandonne à l'étude et aux discussions des théologiens. Ainsi, en effet, sont comprises les choses entre gens sages. Mais où sont aujourd'hui ces sages, je vous le demande? où est-il cet ami sincère de la vérité, qui se dépouille complètement des préjugés d'autrui et de ses pré-

jugés propres? Quel est l'homme qui ne fasse écho à certaines accusations injurieuses, à certaines calomnies populaires?

Je vous le dirai donc avec pleine liberté, mon très révérend Père, tout autre qu'un jésuite, parlons encore plus franc, tout autre jésuite que Bellarmin pourrait à cette heure être élevé sur les autels sans exciter la moindre rumeur; mais la canonisation de Bellarmin serait aussitôt exploitée comme un scandale public. J'entends déjà les clameurs des parlementaires et de leur école. On va remettre au jour les opinions de Bellarmin et nous verrons quelques évêques lancer encore de fâcheux mandements, comme ils l'ont fait naguère au sujet de Grégoire VII. Des libelles acrimonieux se répandront dans la France entière contre votre éminent docteur; sa canonisation elle-même vous sera imputée à mal, et l'on dira que vous spéculiez sur cette gloire de famille à rétablir dans l'intégrité de son renom, moins pour canoniser la personne de Bellarmin que sa doctrine.

C'est pourquoi, mon très révérend Père, pour déclarer en toute simplicité mon sentiment, qui est celui d'un ami, je pense qu'il faut remettre cette affaire à de meilleurs jours. Je manquerais au roi et à la paix du royaume, je manquerais à votre société que j'affectionne par le cœur, je manquerais à l'honneur même de Bellarmin, si je sollicitais et si j'obtenais les lettres royales que vous demandez pour hâter cette canonisation.

De votre paternité

Le très humble et très dévoué serviteur :

J. FRANÇOIS, *anc. évêq. de Mirepoix*¹.

Christophe de Beaumont eut-il connaissance de cette lettre qui appellerait plus d'une observation? Je l'ignore. Mais il était trop mesuré, jusque dans ses ardeurs belliqueuses, pour ne pas se rendre aux raisons invoquées par la prudence, raisons qui se fortifiaient ici d'un sérieux motif d'opportunité. Il renonça donc, pour le mo-

¹ Collationné sur une copie du texte latin (Archives de Loyola).

ment, à soulever une controverse stérile au sujet de Bellarmin, d'autant qu'un danger plus immédiat allait éveiller les sollicitudes épiscopales.

Le marquis d'Argenson parle d'une main mystérieuse, d'une *main souterraine*, comme il dit, qui s'efforçait alors de soustraire le roi aux conseils des « ultramontains ¹. » Elle y réussit à souhait. Aussi regardait-on déjà comme un symptôme grave cette simple parole de Louis XV à la reine, qui en avait presque pleuré : « Rien ne doit être si libre que la confession. » Pour qui se reporte aux préoccupations dominantes, c'était manifestement une pierre jetée, par-dessus le mur, dans le jardin de l'archevêque de Paris, ce champion obstiné du refus des sacrements.

On s'aperçut bientôt, à d'autres signes, que la cour se disposait à capituler sur les points essentiels, car ce n'était pas sans opposition et sans peine qu'avait passé au Conseil des dépêches l'avis de casser en masse les arrêts rendus par les divers parlements contre le clergé ². Formalités illusoire, d'ailleurs, qui ne remédiaient à rien, quand elles ne fournissaient pas matière à de nouvelles vexations.

Les évêques en éprouvaient tous quelque chose. « Priez pour la religion, écrit Mgr d'Amiens à une fille du Carmel, elle est dans un état bien violent. On peut dire que véritablement les pasteurs sont persécutés sans savoir comment cela finira, et cette persécution

¹ « Quelle peut être cette main ? Quelque chose peut-être du parti de la marquise. » (Argenson, t. VIII, p. 176.) — Alexandrine, fille de madame de Pompadour, étant morte dans les derniers jours de juin 1754, ce parti accusa les Jésuites, instruments de Beaumont, de l'avoir empoisonnée. (*Ibid.*, p. 308.)

² Cf. *Revue de France* (octobre 1876, p. 184).

est d'autant plus terrible, qu'elle vient de ceux qui devraient protéger l'Église. Il leur importe peu que les sacrements soient profanés et la foi corrompue, pourvu que leur autorité prévale¹. »

Une brochure que les initiés attribuèrent au prince de Conti, avec lequel le roi s'enfermait pour travailler en dehors des ministres, fit pressentir le dénouement qui se machinait de concert avec madame de Pompadour. On savait, du reste, qu'il y avait détente dans la situation, on s'entretenait des négociations ouvertes avec les exilés de Soissons et de Bourges², si bien que le gouvernement n'en était plus qu'à chercher un compromis pour ménager, tout ensemble, et la dignité de la magistrature et celle du pouvoir. Il n'y eut bientôt plus de doute possible sur le prochain rappel du Parlement, quand le bruit s'accrédita que le procureur général d'abord, puis le premier président de la Grand'-Chambre avaient été mandés à Versailles.

Christophe de Beaumont aurait-il été ignorant de ces rumeurs, que la recrudescence des manifestations haineuses l'eût averti du sort qui l'attendait au retour de ses adversaires, rendus désormais intraitables. C'est au point que ce retour des magistrats exilés parut avoir été retardé jusqu'après la fête du 15 août, pour éviter que leur présence dans le cortège du vœu de Louis XIII ne devînt l'occasion d'avaries publiques à l'adresse de l'archevêque³. Le duc de la Rochefoucauld, son ami,

¹ Lettre du 25 mai 1754 à une carmélite d'Avignon (Archives de Saint-Acheul).

² La Grand'Chambre avait été, le 12 novembre 1753, transférée de Pontoise à Soissons. Nombre de conseillers étaient exilés à Bourges.

³ Cf. Barbier (t. VI, p. 42).

ayant cru devoir lui conseiller à cet effet une plus grande modération, Beaumont se retrancha dans sa conscience pour rappeler au noble duc que la modération n'est qu'une vertu de caractère, tandis qu'il ne saurait y avoir au monde ni modération de vérité ni modération de justice. « Rien n'étant changé à mes devoirs, rien ne sera changé à ma conduite. »

On ne pouvait mieux dire.

LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LE PREMIER EXIL DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT
JUSQU'A SON INTERNEMENT
AU CHATEAU DE LA ROQUE
(1754-1758)

CHAPITRE PREMIER

Retour du Parlement. — Déclaration du 2 septembre. — Démarche de Beaumont auprès de Louis XV. — Son premier exil à Conflans. — L'admonestation royale. — Le scandale de Saint-Etienne du Mont. — Interdit lancé contre René Cerveau. — Représailles de la magistrature. — Les pèlerinages de l'exil. — Protestation de l'archevêque d'Auch et de ses suffragants.

Vers le milieu du mois de juillet, des ordres de rappel avaient été expédiés dans les provinces aux magistrats exilés. Leur retour à Paris fut pour eux un triomphe que la cour cherchera vainement à déguiser sous la forme convenue du pardon royal.

Ils rentraient, la tête haute, glorieux d'une campagne qui laissait la royauté plus désarmée qu'eux-mêmes, sûrs d'ailleurs de leur force, et résolus à profiter de tous les avantages qu'ils devaient aux faiblesses du pouvoir. La foule leur faisait fête. Des illuminations spontanées aux fenêtres, des feux de joie allumés sur les places, des fusées tirées dans les rues, mille acclamations significatives avaient salué, dès leur arrivée à Paris, le président Maupeou et ses collègues.

Quelques naïfs entendant le cri de *Vive le Roi* se mêler aux cris de *Vive le Parlement* s'imaginaient que les témoignages de la faveur publique allaient à l'adresse du prince dont la naissance coïncidait avec le rappel de

la magistrature ; mais de telles manifestations, renouvelées chaque soir dans la cour même du palais, auraient pu suffire à les détromper.

Cette naissance du duc de Berry (23 août 1754) n'en vint pas moins fort à propos pour fournir un prétexte au rapprochement des partis ; car, depuis que Louis XV s'était rallié à l'idée d'un compromis général entre la Cour, la magistrature et le clergé, il n'avait plus voulu entendre qu'aux accommodements et à la paix.

La paix se trouve donc à l'ordre du jour. On couronne d'olivier le buste du roi, — *Regi pacatori*, — et l'on inscrit les espérances pacifiques, — *Pignus pacis*, — sur le berceau d'un enfant qui portera dans l'histoire le nom douloureux de Louis XVI :

Astre naissant dont la lumière
Doit aujourd'hui des lois éclairer le retour,
Pour te voir commencer ta brillante carrière
Quel moment plus heureux eût choisi notre amour¹ !

Paix plâtrée cependant, et dont on a bien raison de dire qu'elle ne fut même pas une trêve ! Comme s'il était réservé à l'infortuné prince, qui doit éprouver un jour tout le péril des transactions, de naître sous les auspices de la transaction la plus misérable.

« Conjurons le ciel, écrivait Christophe de Beaumont,

¹ Fragment d'une pièce de poésie, assez médiocre, encadrant une fort belle estampe du temps. Parmi le nombre considérable de celles qui furent gravées à cette occasion, nous en avons remarqué une où figure la Justice, rétablie dans tous ses droits, ressaisissant le faisceau, les balances et l'épée. Le fond du médaillon représente le buste de Louis XV, soutenu par un Génie. La France s'incline près d'un autel où fume l'encens des prières qui s'élèvent pour la conservation du roi et de la famille royale. La Paix, portant le bouquet d'épis et la couronne d'abondance, repose sur un globe au bas du tableau.

de veiller sur les jours du jeune prince, et de répandre dans son âme les semences de toutes les vertus. Les fruits que produiront ces précieuses semences, c'est la postérité qui les recueillera, mais la charité chrétienne ne se borne pas au temps présent. Elle nous rend sensibles au bonheur des générations qui viendront après nous, jusqu'au jour immortel où elle rassemblera, dans un même royaume et dans la même société, les justes et les saints de tous les siècles ¹. »

Fatigué des conflits précédents, et peu d'humeur à compromettre en semblables querelles ce qui lui restait d'autorité, Louis XV crut avoir partie gagnée que d'imposer un silence absolu aux défenseurs, aussi bien qu'aux adversaires de la bulle *Unigenitus*. De là, cette déclaration équivoque du 2 septembre 1754, dans laquelle il enjoignait au Parlement de tenir la main à ce qu'il ne fût « rien fait ou innové qui pût être contraire à ce silence et à la paix, » avec mandat de « procéder contre les contrevenants, conformément aux lois et aux ordonnances ². »

Cet acte malencontreux eut le sort de tous les édits analogues qui, enveloppant dans une même proscription la doctrine de l'Église et l'erreur contraire, n'arrivent qu'à favoriser celle-ci aux dépens de celle-là. Ce ne sera pas la dernière fois que les pouvoirs qui se succèdent dans notre pays, sous ombre de tenir la balance égale entre des partis rivaux, laisseront au mal toute facilité pour l'attaque, et disputeront au bien jusqu'à la simple liberté de la défense. Aussi la déclaration du

¹ Mandement du 26 août 1754.

² On trouvera cette déclaration *in extenso* dans Luynes (t. XIII, p. 340).

2 septembre fut-elle immédiatement enfreinte par les éloges mêmes des jansénistes, lesquels se hâtèrent d'entasser volumes sur volumes et libelles sur libelles, uniquement pour prouver qu'il fallait se taire ¹.

De son côté, le Parlement de Paris, qui fermait les yeux sur la distribution scandaleuse de la gazette du parti, affectait de réserver toutes ses rigueurs pour les évêques et les prêtres plus empressés d'obéir à leur devoir qu'à ses arrêts. Ce fut dès lors une véritable orgie de sommations et de sentences, d'emprisonnements et de saisies, d'amendes et de bannissements ².

L'acte royal avait pourtant réglé que toute poursuite ou procédure, que tout jugement même définitif, rendu par contumace à l'occasion des derniers troubles, devait demeurer sans suite; mais, à ces exilés récalcitrants, une rentrée en grâce ne suffisait pas, il fallait une vengeance. En daignant accepter la paix, le Parlement faisait fi des conditions auxquelles elle était offerte, voulant rester seul juge de sa compétence en matière ecclésiastique, et ne permettant au souverain « ni de la définir ni de la restreindre. » On vit le moment où l'œuvre si laborieuse de la pacification s'écroulait avant d'être achevée ³.

Le roi, en effet, jaloux de satisfaire tout le monde pour s'épargner à lui-même un embarras, avait réussi, comme toujours, à ne contenter personne : il s'aliénait chacun des adversaires, sans les rapprocher entre eux.

¹ « Si les lettres dont il s'agit rompent le silence, écrivait le gazetier de la secte, ce n'est bien réellement que pour défendre la loi même du silence. » (*Nouvelles ecclésiastiques* de 1757, p. 72.)

² Cf. *Mémoires de Picot*, t. III, p. 260, sqq.

³ Cf. les articles publiés sur les *Grandes Remontrances*, par M. Alp. Paillard, dans la *Revue de France*, t. XX, p. 188.

D'une part, les magistrats, tout en spéculant sur les bénéfices que leur assurait le *dispositif* de la déclaration, s'irritaient des termes sévères du *préambule*, et s'entêtaient à y voir une insulte gratuite aux prérogatives de leur compagnie. D'autre part, le clergé exprimait de justes plaintes, et la Faculté de théologie réclamait avant tout le droit de porter les jugements que sa conscience lui dicterait dans les matières où la foi se trouvait engagée.

Christophe de Beaumont, se faisant l'interprète d'un grand nombre de ses collègues, se rendit à Choisy, le 10 septembre, avec l'archevêque de Narbonne et les cardinaux de Soubise et de la Rochefoucauld, pour exposer au roi la situation déplorable qui leur était créée par une loi de silence dont les pires ennemis de la religion étaient seuls à tirer profit.

Louis XV, s'il faut en croire un chroniqueur anonyme, accueillit plus que froidement la députation du haut clergé¹. « J'ai tout terminé, aurait-il répondu, je ne veux plus entendre parler de cette affaire ; soyez tranquilles, je veux être obéi. » Il se serait même retourné avec humeur du côté de Beaumont, en disant : « Et vous, Monsieur l'archevêque, soyez plus circonspect ; c'est le meilleur conseil que je puisse vous donner². » — On connaît la réplique célèbre du prélat : « Ma conscience ne me permet aucun accommodement. »

Luynes se contente d'insinuer que les évêques remirent un mémoire au roi, qui leur promit de donner plus tard une réponse. Ce qui est certain, c'est que les meil-

¹ « Le roi les rabroua d'importance, » au dire de d'Argenson, t. VIII, p. 354.

² *Archives nationales* (K. 698, n° 68).

leurs esprits ne cessaient de gémir en voyant l'autorité royale désertier son ancienne ligne de conduite — pleine sans doute d'indécision et de mollesse, mais qui respectait encore les droits de l'autorité religieuse — pour se faire, en quelque sorte, complice des équipées du Parlement.

« Nous sommes tous consternés de l'état où se trouve l'Église de France, écrivait le saint évêque d'Amiens; vous devez redoubler vos prières pour nous obtenir le courage de la soutenir contre ses ennemis. Je crains plus la prévarication des ministres inférieurs que l'abattement des évêques, quoique, entre nous, il en est plusieurs d'entre eux qui voulant jouir de la paix se donneront peu de mouvement, ne s'embarrassant nullement de remédier aux maux, quand il pourra y avoir quelque chose à craindre pour eux ¹. »

Beaumont, on le sait, n'appartenait point à la famille des trembleurs. Voltaire le dépeint quelque part comme « un homme opiniâtre, faisant le mal de tout son cœur par excès de zèle, un fou sérieux, un vrai saint dans le goût de Thomas de Cantorbéry ². » Cette caricature, qui veut être méchante, ne laisse pas de donner une idée du portrait. Aussi bien l'occasion allait se présenter, presque aussitôt, de mettre en relief ce qu'il y avait d'intrépidité réelle dans l'âme du vaillant prélat.

Le Parlement, qui lui cherchait noise, se jugeant autorisé par la fameuse déclaration à faire le procès aux prêtres réfractaires, se hâta, dès le 26 novembre, d'in-

¹ Lettre de Mgr de la Motte à Dom Léon, religieux de la Trappe de Séz, le 27 septembre 1754 (*Archives de Saint-Acheul*).

² *Œuvres complètes* (édit. de 1825), t. II, p. 99.

strumenter de nouveau contre ceux qui, sous un prétexte de jansénisme, refusaient d'administrer les sacrements. C'était ressusciter la vieille querelle des billets de confession.

Sur ces entrefaites, l'abbé Meurizet, prêtre attaché à l'église Saint-Etienne du Mont, requis de porter le Viatique à une ancienne convulsionnaire ¹, se voyait décrété de prise de corps, pour avoir refusé de contrevenir aux ordonnances de l'archevêque. En l'absence du curé de la paroisse, les vicaires se couvrent de l'autorité du même nom et subissent la même peine. La magistrature en réfère alors au prélat qu'elle ose bien accuser de fomenter un *schisme* que le roi veut éteindre. Beaumont se contente de dire au secrétaire que la Cour lui a député : « L'affaire présente étant de même nature que celle du 13 décembre 1752, je persiste dans la réponse que je fis à cette époque. Je n'y puis rien changer. Aussi bien ne suis-je comptable qu'à Dieu du pouvoir qui m'a été confié. J'ajoute que les prêtres qui ont refusé les sacrements à la demoiselle Lallemand ont agi par mes ordres et suivi les lumières de leur conscience. »

Malheureusement, comme on l'a dit, cette réponse visait le roi autant que le Parlement. Celui-ci ne demandait qu'à sévir; mais, après de longs débats dans lesquels furent ouverts plusieurs avis violents, les magistrats convinrent d'envoyer à Versailles le premier président, chargé de dénoncer au monarque la *désobéissance* flagrante du prélat. Louis XV, flatté de cet acte de condescendance pour son autorité, répondit par

¹ C'était une demoiselle Lallemand, « fille de boutique, lingère, à l'enseignement des *Rats*, place Maubert. » (Barbier, t. VI, p. 83.)

une lettre de cachet qui exilait Christophe de Beaumont à sa maison de Conflans, près Paris.

Expédiée par le comte d'Argenson, cette lettre, datée du 3 décembre, contenait simplement injonction de se rendre au lieu d'exil pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Le roi, en la signant, avait ajouté de sa main cette sèche apostille : « Il partira ce soir ou demain matin¹. — Vous pouvez assurer Sa Majesté, répondit avec dignité le prélat au courrier du ministre, que je serai ce soir même à Conflans vers onze heures. »

La réponse officielle que Louis XV transmet à Maupeou ne laissait aucun doute sur le déplaisir qu'il avait ressenti de se voir contrecarré dans sa politique de *mezzo-terme* et de bascule.

« J'ai marqué mon mécontentement à l'archevêque de Paris *en le punissant* de manière à faire connaître la ferme résolution où je suis de maintenir la paix dans mon royaume et l'exécution de ma dernière déclaration du 2 septembre dernier ; ainsi, je compte que mon Parlement n'ira pas plus loin contre lui. Au surplus, le respect de mon Parlement pour mes volontés me répond qu'en procédant contre ceux qui ont contrevenu à ma déclaration ou qui oseraient y contrevenir dans la suite, il en usera avec la plus grande circonspection relativement aux choses spirituelles.

« Je vous charge de lui faire connaître mes intentions, et j'attends de son zèle, pour le véritable bien de mon État, qu'il s'y conformera. »

¹ Le genevois Sismondi ne peut se défendre, à ce sujet, d'une réflexion piquante : « Le Parlement, qui avait fait des remontrances contre les lettres de cachet, coucha sans scrupule sur ses registres celle qui châtiât le premier prélat du royaume. » (*Histoire des Français*, t. XXIX, p. 98.)

Ce fut une joie inexprimable dans le clan des ennemis du clergé en général et des Jésuites en particulier. « On admire la fermeté du roi, écrit Barbier, et on l'élève autant qu'on l'avait rabaissé depuis deux ans. Tel est le peuple¹. » L'organe de la secte en oublia le ton gourmé qui lui était ordinaire, et on le vit s'échapper en effusions inaccoutumées de reconnaissance pour ce « nouveau monument de l'équité, de la sagesse et de la bonté du roi. » Il ajoute : « Cette réponse n'a pas besoin de commentaire. Elle est si noble, si belle, si équitable, si digne d'un grand roi et d'un bon roi, qu'elle n'a qu'à se montrer pour être admirée. Avions-nous tort de dire que le roi avait *tranché le nœud de la difficulté*?² »

Les rimeurs du parti viennent à la rescousse, et l'on entend fredonner dans les rues des couplets de ce style :

Le père du peuple à Pontoise,
 Puis à Soissons a séjourné :
 Son père en Dieu, pour même noise,
 A Conflans vient d'être emmené.
 L'un dix-huit mois a gardé sa retraite ;
 Que l'autre y reste sans retour.
 Chacun à son tour,
 Liron, lirette,
 Chacun à son tour³.

¹ *Journal*, t. VI, p. 84.

² *Nouvelles* de 1755, p. 11.

³ *Correspondance littéraire* de Grimm (décembre 1754).— Nous ferons grâce à nos lecteurs d'autres épigrammes de même acabit. Les curieux en trouveront plusieurs à la bibliothèque de l'Arsenal, dans le *Portefeuille du comte d'Argenson* (t. I, p. 361). Je n'en citerai qu'une, très médiocre ; c'est la moins mauvaise :

Corrigez-vous ! prenez, Monseigneur du Repaire,
 Un plus évangélique et plus paisible ton,
 Car de Conflans à Charenton,
 Vous n'avez plus qu'un pas à faire.

On a prétendu qu'en éloignant Christophe de Beaumont, Louis XV, par égard pour la reine, le dauphin et les autres membres de sa famille dévoués à l'archevêque, n'avait voulu que le soustraire aux poursuites taquines du Parlement¹. D'après Luynes, « les gens bien intentionnés, » déjà surpris de cet exil inattendu, furent plus étonnés encore des mots que nous avons soulignés tout à l'heure dans le texte de l'admonestation royale. Il croit savoir qu'on avait apporté à ce prince deux formulés écrites, dans l'une desquelles ne se trouvait point cette expression : *en le punissant*. Les deux papiers seraient restés sur la table, et le roi, ayant averti Maupeou qu'il pouvait emporter la réponse, le premier président aurait pris le papier qui renfermait les deux mots particulièrement fâcheux. Quand Louis XV, avisé de sa méprise, dépêcha vers le procureur général pour retirer la feuille, cette pièce malencontreuse était déjà enregistrée².

Signalons néanmoins, pour ne rien omettre, une version diamétralement opposée. Au dire d'Argenson, dans un comité tenu chez la marquise de Pompadour,

¹ Je trouve, dans les *Nouvelles à la main*, une anecdote curieuse qui montre bien qu'on n'était pas dupe à l'étranger de ces interprétations de la conduite de Louis XV.

Le grand-duc de Russie qui, sous le nom de comte du Nord, voyageait en France peu de mois après la mort de Beaumont, dit un jour à l'abbé de la Fage qui lui montrait le trésor de Notre-Dame de Paris : « Il n'y a pas longtemps, ce me semble, que M. de Juigné est sur le siège de la capitale; son prédécesseur avait été bien *tribulé*. — Mon prince, répond l'interlocuteur embarrassé, il a eu quelques tracasseries avec les magistrats. — Je ne parle pas de cela simplement : il a été *tribulé* par le roi même, par son maître. — Mon prince, Louis XV l'aimait, et s'il l'a exilé, ce n'a été que pour le soustraire aux persécutions du Parlement. » — A ces mots, le comte haussa les épaules et fit un signe de pitié qui marquait son peu de vénération pour un pareil souverain. — (*Bachaumont*, t. XX, p. 310.)

² Cf. l'*Extraordinaire de Luynes*, t. XIII, p. 449.

deux ministres ayant insisté pour qu'on modifiât les mots incriminés, le roi, qui se promenait de long en large, aurait tranché l'affaire d'un coup : « *Quod scripsi, scripsi*¹. »

Quoi qu'il en soit, les magistrats ne voulurent pas attendre à tirer pied ou aile d'une situation dont ils triomphaient insolemment. « Voilà donc, s'écrie un de leurs champions, voilà donc ce Parlement ci-devant pros crit pour les mêmes choses, et aujourd'hui chargé de toute la confiance du roi pour pacifier le royaume troublé par les ecclésiastiques². » Jamais, en effet, les deux pouvoirs n'avaient paru marcher en plus parfait accord : l'un agissant par la voie de l'arbitraire, l'autre suivant des lois qu'il interprète à sa guise.

L'archevêque de Paris n'ignorait point que la marquise de Pompadour jouait le premier rôle dans cette bataille des esprits et des consciences. N'était-elle pas, à côté du roi et derrière lui, l'âme de la guerre qui mettait aux prises, tantôt le clergé et le Parlement, tantôt le Parlement et la Cour ? C'est elle qu'il rendait responsable de tous les malheurs du temps, elle qu'il accusait d'avoir perverti Louis XV et de travailler à la ruine de la religion par un plan arrêté avec les philosophes, ses amis et ses pensionnaires³.

Jaloux, ce semble, de justifier à plaisir les accusations motivées de l'archevêque, le Parlement donna ordre, dès le 4 décembre, de sommer l'un après l'autre tous les prêtres habitués de Saint-Étienne du Mont, pour qu'ils eussent à porter, sans retard, le Viatique

¹ *Mémoires*, t. VIII, p. 381.

² *Ibid.*, p. 379.

³ Cf. *Madame de Pompadour*, par Edm. et Jul. de Goncourt, chap. x.

à la fille Lallemand. Un ancien janséniste appelant, nommé René Cerveau, fut assez malheureux que de se séparer de ses confrères et d'obéir à l'injonction. Le même jour, vers trois heures de l'après-midi, il crochetait le tabernacle et courait administrer la moribonde au milieu d'une grande affluëce de peuple, toujours friand de ce genre de spectacles.

« Il est, à présent, curieux de voir ce qui arrivera de ceci, écrivait Barbier, au sortir de l'étrange scène, car l'archevêque, quoique exilé, n'en a pas moins l'administration et le gouvernement de son diocèse, et il est très entêté; d'autant que c'est un honnête homme qui n'agit ici que par conscience¹. »

Au fait, Beaumont ne laissa pas languir la réplique. Un acte d'autorité, parti de Conflans, interdisait bientôt ce prêtre prévaricateur de toute fonction ecclésiastique en matière de sacrements, à peine de suspense encourue *ipso facto*, et sans préjudice des autres pénalités de droit. Le Parlement essaya bien d'user de représailles, en préparant un ridicule appel comme d'abus; il fut réduit à se rejeter sur les vicaires contumaces, qu'il frappa, sans pitié, du bannissement perpétuel, pour les punir d'être restés fidèles à l'obéissance et au devoir.

« Vous avez grande raison, mandait à ce sujet Mgr de la Motte, d'interpréter en mal le silence sur les affaires de l'Église. Elles ne peuvent être en plus triste état. Le roi trompé, non seulement nous abandonne à la poursuite des Parlements, mais semble les autoriser à nous faire tout le mal qu'ils peuvent. Cependant, de partout

¹ *Journal*, t. VI, p. 83.

on nous écrit qu'il ne faut pas encore se plaindre, mais souffrir avec courage et attendre l'Assemblée de 1755 qui, peut-être, pourra toucher le roi, d'ailleurs plein de religion, mais à qui les Parlements se sont rendus redoutables...

« Il ne faut pas parler de paix ni fausse ni véritable ; la guerre est ouverte, car les Parlements sont en usage de décréter de prise de corps les prêtres et de faire vendre les meubles des évêques qu'ils condamnent à des amendes.... Nous écrivons au roi, et peut-être Sa Majesté lit-elle nos lettres. Jamais la religion n'a-t-elle été (*sic*) en plus grand péril en France ; il n'y a pas deux pouces entre le schisme ouvert et la conduite des Parlements¹. »

Nous ne tarderons pas à constater de quelles déceptions fut suivie l'assemblée de 1755. En attendant, le roi, persuadé qu'il aurait raison du haut clergé en se réservant de le frapper lui-même, crut faire assez que d'exiler à tour de rôle les évêques de province qui, prenant fait et cause pour Christophe de Beaumont, se prononçaient ouvertement contre la déclaration du 2 septembre. Mais c'est en vain que l'évêque d'Orléans est confiné à Meung, celui de Troyes à Méry-sur-Seine, l'archevêque d'Aix à Lambesc ; d'autres prélats, Mgr de Pressy en tête, protestent de plus fort, et tous ceux du Languedoc, assemblés aux États, adressent à Louis XV une lettre collective que Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, est seul à refuser de signer.

La résistance n'avait pas dit son dernier mot.

Cependant les visites se succédaient à Conflans,

¹ Lettre du 28 décembre à Dom Léon (*Archives de Saint-Acheul*).

séjour forcé de l'archevêque de Paris¹. Les curés de la capitale, les supérieurs des diverses communautés, nombre de prélats, des gens de cour et des personnes de tout rang, s'empressaient à venir lui présenter l'hommage de leur condoléance et de leur respect. C'était une manière de pèlerinage qui paraissait également tourner à la protestation.

On lira avec intérêt le commentaire qui fut fait alors, en l'honneur du courageux pontife, sur cette parole de l'évangile du temps : *Quid existis videre?*

Qu'êtes-vous allés voir ? Est-ce un faible roseau
 Flexible à tous les vents d'un orage nouveau ?
 C'est un chêne puissant dont la superbe tête
 S'élève jusqu'aux cieux et brave la tempête ;
 Un rocher au milieu de la mer, isolé,
 Battu de mille flots, sans en être ébranlé ;
 Un pontife, un pasteur, dont la noble constance
 De lui ravir ses droits fait perdre l'espérance.
 Malgré lui, de la barque il prend le gouvernail.
 Tout le fit admirer : vertu, zèle, travail.
 Faut-il que des enfants, oubliant qu'il est père,
 Contre lui de son prince excitent la colère !

¹ Cette maison de Conflans avait appartenu au sire de Villeroy, secrétaire d'État. Elle devint successivement la propriété du président Verdun, du président Le Jay, de madame de Senecey, dame d'honneur de la reine et du duc de Richelieu. C'est de lui que l'archevêque de Paris (Harlay) l'acquit en 1695, avec les deniers provenant de l'indemnité de la vente du terrain du Louvre. Il y mourut le 6 août de la même année. Les jardins de cette maison de plaisance avaient été dessinés par Le Nôtre, qui divisa la partie inférieure en parterres, en allées et en bosquets. Au-dessus s'étendaient trois longues terrasses dont la plus élevée était surmontée d'une balustrade. « M. de Beaumont, qui occupe aujourd'hui le siège de Paris, a beaucoup augmenté les agréments et l'utilité de cet enclos, en faisant renouveler les potagers ; il les a rendus plus vastes, et les terrasses en ont été reconstruites en pierres de taille. Les espaliers sont en très bon rapport et dans l'exposition la plus favorable. » (*Nouvelles recherches sur la France*, 1766, t. I, p. 221.)

Il respecte ses traits, ne craignant rien pour lui,
 Il tremble pour la foi dont son bras est l'appui.
 Peut-on ne pas trembler dans la barque qui flotte ?
 Je n'entends dans les airs que ces lugubres sons :
 Sauvez-nous du danger, Seigneur, nous périssons !
 Chrétiens, rassurez-vous, Beaumont est le pilote¹.

Ces témoignages de sympathie étaient précieux sans doute au cœur de l'archevêque ; mais rien ne lui fut plus sensible que la démarche spontanée de son chapitre en ces tristes conjonctures.

Le 6 décembre, au lendemain du jour où s'était répandue la douloureuse nouvelle, le doyen, M. de Saint-Exupéry, se hâta de réunir ses collègues dans la salle capitulaire, pour se concerter avec eux sur les moyens de faire parvenir au prélat l'expression de leur amour sincère et de leurs profonds regrets². Une députation est aussitôt nommée, séance tenante, et la plupart des membres déclarent qu'ils se feront un devoir de s'adjoindre aux députés officiels. L'entrevue fut des plus

¹ Barbier (t. VI, p. 90).

² Nous aimons à consigner ici le texte même de cette délibération. Les termes dans lesquels elle est rédigée font honneur à l'archevêque et à son chapitre :

« Die Veneris 6a Decembris 1754, ordinariæ congregatis et capitulantibus DD... Dixit Dominus Decanus notum jam esse omnibus ac singulis Dominis Illustrissimum ac RR. DD. Archiepiscopum Parisiensem in Castro suo de Confluentibus jussu Regis exulare ; in eventu autem tam tristi, qui nulli hominum Ordini tam fiebilis accidit quam Capitulo Ecclesiæ Parisiensis, necesse videri, ut ad præfatum DD. Archiepiscopum mittantur a Dominis quamprimùm, qui, quam vehementer doleat Capitulum universum, ei permanenter significant. Quo quidem audito, Domini, habita deliberatione, suum dolorem de prædicto exilio suumque erga Illustrissimum ac RR. DD. Archiepiscopum amorem, certatim testati sunt ex animo, atque commissos rogaverunt DD... qui hac ipsa hora in Castrum de Confluentibus se conferant ac DD^o Archiepiscopo Capituli dolorem, obsequium et amorem, quam humanissime ac tenerrime fieri poterit, significant... » (*Registres capitulaires de Notre-Dame* ; archives nationales, LL. 335²⁶.)

touchantes et il y eut bien des relâches à l'étiquette, comme le font entendre les pièces manuscrites d'où nous extrayons ces quelques détails.

Toutefois, les ennemis jurés de l'archevêque menèrent grand bruit, à ce moment-là, d'une mesure administrative dont le seul tort est d'avoir relevé fort prestement une inconvenance de premier ordre.

C'était le jour où le noble exilé ayant réclamé qu'on informât contre les faits et gestes du janséniste Cerveau, Faraman de la Croze, vice-gérant de son officialité, non seulement répondit par un refus à la demande du prélat, mais se permit encore de critiquer ce qu'il appelait « sa conduite contumace vis-à-vis du roi et du Parlement, » attendu que « Dieu voulait la paix dans son Église et que le roi était le maître. »

L'archevêque donna simplement commission de dire à Faraman qu'il serait opportun de renvoyer lui-même ses lettres de grand-vicaire. Faraman comprit et s'exécuta¹.

Quelques jours après, le 31 décembre, le chapitre tout entier se rendait de nouveau à Conflans, pour souhaiter au prélat une année plus heureuse que celle qui s'achevait en de telles traverses : *felicem annum incuntem apprecandi causa*, disent les Actes². C'est dans cette seconde entrevue que fut désigné, selon l'usage,

¹ C'est ce même Faraman de la Croze en faveur de qui nous avons vu Mgr de Beaumont se démettre de son abbaye de Notre-Dame de Vertus. La gazette janséniste dit, à propos de l'information demandée par l'archevêque : « L'official, M. Regnault, s'en étant excusé sur ce qu'il était trop vieux, M. de Faraman s'en défendit, parce qu'il était trop équitable. » (*Nouvelles de 1755*, p. 141.) — On voit ce qu'il faut entendre par *équité* sous une plume de sectaire.

² *Registres capitulaires*. Délibération du 30 décembre 1754 (*loc. cit.*).

le prédicateur du prochain carême de Notre-Dame. Le choix tomba sur le P. Sensaric, de l'ordre de Saint-Benoît (Saint-Maur) : un jésuite, le P. Dumas, fut réservé pour la station de 1756.

« Je daterai le mandement du lieu de mon exil, » avait dit Beaumont à ceux de ses prêtres qui lui exprimaient à la fois des espérances et des désirs. Il ne se trompait pas.

La magistrature, en effet, ne désarmait guère. Une lettre que l'archevêque d'Auch (Montillet) adressait au roi, le 27 janvier 1755, eut, plus que tout le reste, le don de l'exaspérer outre mesure. Contresignée par les dix suffragants du métropolitain¹, cette protestation vigoureuse ne laissait debout aucun des arguments qui servaient de base aux entreprises dirigées contre l'autorité ecclésiastique.

Montillet s'élevait, en particulier, contre l'interprétation que les ennemis de l'Église donnaient à l'édit du 2 septembre et contre la manière dont cet édit était exécuté par les tribunaux. Mais ce qu'on ne pardonna point aux prélats signataires, ce fut surtout d'avoir mêlé à leurs revendications l'éloge de Christophe de Beaumont. « On met tout en œuvre pour surprendre la religion du Roi et rendre haïssables à ses yeux de saints évêques, parce qu'ils ont rempli leur ministère avec la plus exacte et la plus indispensable fidélité. La disgrâce de M. l'archevêque de Paris, autrefois par la douceur de son caractère les délices de

¹ C'étaient les évêques de Dax (Suarès d'Aulan), de Lectoure (Narbonne-Pelet), de Comminges (Lastie), de Couserans (Marnays de Vercel), d'Aire (Sarret de Gaujac), de Bazas (Saint-Sauveur), de Tarbes (La Romagère), d'Oleron (Revol), de Lescar (Maison-noble) et de Bayonne (Guillaume d'Arche).

cette province, aujourd'hui l'ornement de l'Église de France dans une place plus éminente où le choix et les ordres réitérés de Votre Majesté l'ont élevé, nous avait déjà pénétrés de la plus sensible affliction, lorsque de nouveaux coups ont presque mis le comble à notre douleur¹. »

Il n'en fallait pas tant pour vouer l'acte épiscopal aux rancunes de la justice séculière et à la torche du bûcher. Un arrêt du 3 mars 1755 le condamnait à être lacéré et brûlé, « comme contenant des imputations calomnieuses, des principes faux, séditieux, contraires aux dispositions des canons reçus dans le royaume et à l'autorité du Roi et de ses cours. »

¹ On trouvera ce document *in extenso* dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIV, p. 66.

CHAPITRE II

Nouveaux refus de sacrements. — Noble attitude de Beaumont. — *Soumission, démission* ou *punition*. — Exil à Lagny-sur-Marne. — Édit schismatique du 18 mars. — Procédés inquisiteurs du Parlement. — Assemblée du clergé de 1755. — Les *modérés* et les *intolérants*. — Appel au pape. — Instance des évêques pour obtenir le retour de l'exilé. — Mémoires contre la diffusion des mauvais livres. — Un chapeau de cardinal en perspective. — Le bref de Benoît XIV.

Vers la même époque, le 29 janvier, on venait de dénoncer aux magistrats deux nouveaux refus de sacrements : l'un, sur la paroisse Saint-Étienne, à la veuve Élisabeth Coffin, sœur de l'ancien principal de Beauvais et tante de ce conseiller qui avait suscité tant de troubles en 1749 ; l'autre, au sieur Coquelin, sur la paroisse Sainte-Marguerite, d'où les huissiers avaient dû rentrer bredouille, faute de prêtres à qui faire les sommations.

L'émoi fut grand. Nous n'aurions rien dit de cette nouvelle histoire qui ressemble à tant d'autres, si elle ne nous offrait pas l'occasion de rappeler la fière réponse de l'archevêque à la députation du Parlement.

Ce fut le secrétaire Dufranc qu'on manda le jour même auprès de lui, pour donner lecture et laisser copie du récent arrêté de la Cour sur cette double affaire. Beaumont, après avoir écouté en silence, avec

un calme parfait, passa dans son cabinet de travail¹ pour écrire la réponse dont nous parlons. Elle était ainsi conçue :

« Il n'est personne qui désire plus ardemment et plus sincèrement que moi le rétablissement de la paix ; mais il n'y a pas lieu d'espérer de la voir renaître, tant que le Parlement persistera à donner des ordres dans ce qui concerne l'administration des Sacrements.

« La retraite des prêtres de Sainte-Marguerite et la forme singulière d'administration dont le Parlement se plaint, sont l'effet des poursuites rigoureuses et des décrets décernés contre les ecclésiastiques préposés à la desserte des paroisses.

« Au surplus, je persiste dans la réponse que j'ai faite, le 28 novembre dernier, à laquelle je ne peux rien ajouter, attendu que l'incompétence des tribunaux séculiers en matière de Sacrements étant établie par les lois divines et ecclésiastiques, et même par une suite d'édits, déclarations et ordonnances du royaume, ce serait de ma part donner atteinte aux droits de la religion que d'entrer dans aucun détail qui pût donner lieu de penser que je regarde le Parlement comme *compétent*, dans une matière qui appartient uniquement à la puissance spirituelle que l'Église tient immédiatement de Jésus-Christ, et de l'exercice de laquelle un évêque ne peut être comptable qu'à ses Supérieurs dans l'ordre de la hiérarchie². »

Pourquoi faut-il qu'il se soit trouvé encore deux prê-

¹ « Où l'on prétend qu'il y avait deux jésuites. » (*Nouvelles* de 1755, p. 62.) — Toujours l'insinuation perfide chez l'honnête gazetier !

² *Nouvelles* (loc. cit.).

tres dans Paris pour passer outre aux ordres de l'archevêque et porter le Viatique aux malades insoumis? Beaumont les frappa d'interdit l'un et l'autre, puis il se remit, avec sa placidité habituelle, aux affaires courantes de l'administration. Ses adversaires eux-mêmes ne pouvaient qu'admirer tant de sérénité et de quiétude. « Un homme qui arrive de Conflans, écrit d'Argenson, m'a dit qu'on n'y a jamais été si tranquille, que l'archevêque de Paris attend le coup qui le menace avec la confiance qu'il a dans son parti, et à l'extérieur avec la foi et la constance d'un martyr¹. »

Autre était l'embarras de Louis XV et du Parlement. Maupeou se multipliait à Versailles, conférant sans relâche avec le roi dont la lettre de cachet pour exil empêchait de procéder en forme contre le prélat disgracié. Louis XV, qui semblait n'avoir de personnel que ses faiblesses, hésitait à donner sa réponse définitive, espérant encore que l'archevêque céderait au moins sur l'article des billets de confession. Sa droiture naturelle ne lui permettait pas, en effet, de découvrir dans la lettre de Beaumont cet attentat à la souveraineté royale que Maupeou affectait d'y voir.

Il s'agissait bien, en vérité, des billets de confession ! Ce n'étaient là qu'incidents qui ne touchaient pas au fond de la controverse, et les persécuteurs de Beaumont ne demandaient qu'à l'acculer dans cette impasse, sans échappatoire possible : *ou se soumettre ou se démettre*.

Je me trompe. Ils imaginèrent un troisième terme, et, sous leur pression, le roi dut signifier à l'exilé de Conflans qu'il avait à opter entre ces trois issues : —

¹ *Mémoires*, t. VIII, p. 427.

ou se démettre de son archevêché — ou publier un mandement conforme à la loi du 2 septembre — ou se livrer au Parlement chargé d'instruire son procès. On dit même que Louis XV formula sa volonté en ces termes impératifs : *soumission, démission ou punition*¹.

Trois jours étaient laissés à Beaumont pour se résoudre à un parti. La décision devait être irrévocablement prise avant le 21 février. Or, le jeudi 20, il écrivait au roi une lettre que les jansénistes s'amusaient à paraphraser, après interpolation, pour la rendre ridicule². Nous en citerons quelques fragments.

Qu'il me soit permis, Sire, de vous démontrer que, comme pasteur, je ne puis ni dois me rétracter de mes premières démarches. Le diocèse que Sa Majesté a confié à mes soins est celui qui manque le plus d'exactitude : combien d'étrangers habitant la capitale, combien de gens, sans être approuvés, s'immiscent à confesser?... L'abus des sacrements, la perte évidente de ceux qui reçoivent en cet état l'Eucharistie, voilà les seuls motifs qui me forcent à paraître rebelle à ses ordres ; elle verra avec douleur que les voies violentes que prend son Parlement ne sont point de son ministère, etc.

Le lendemain, pour toute réponse, Christophe de Beaumont recevait l'ordre de chercher un exil nouveau à Lagny-sur-Marne, petite ville de la Brie, cachée aux confins extrêmes du diocèse.

« Je suis, avait déclaré le roi au premier président, de plus en plus mécontent de l'archevêque de Paris ; je

¹ *Mémoires*, p. 435.

² C'était le temps où les mêmes hommes inventaient contre l'héroïque Belsunce la plus sanglante des calomnies, en osant le revendiquer comme un des leurs. Il faut lire la protestation indignée que ce saint évêque adressa de Marseille au grand chancelier, le 23 février 1755. — Cf. Luynes, t. XIV, p. 59, seqq.

viens de lui en donner des marques certaines, en l'éloignant des mauvais conseils qu'il a suivis jusqu'à présent. Mais, dans l'espérance qu'il rentrera enfin dans le devoir duquel il s'est écarté, j'ordonne à mon Parlement de ne point faire contre lui les poursuites auxquelles il s'est exposé. Mes intentions sont toujours les mêmes pour procurer aux lois de mon royaume leur entière exécution, et particulièrement à ma déclaration du 2 septembre dernier. »

Beaumont se dirigea sur Lagny vers six heures du soir. Il était en chaise, accompagné d'un valet de chambre et d'un laquais. Son neveu de Lostanges, qui l'y avait précédé, aurait voulu qu'il acceptât un des logements commodes que les habitants de la ville mettaient à sa disposition ; mais Beaumont préféra descendre dans l'humble habitation du curé de Saint-Paul, qui lui abandonna son unique chambre et son lit.

Quelques jours après, cédant à des instances réitérées, il consentit à élire domicile chez le sieur Ausonne, avocat au conseil, dont la maison, d'assez gracieuse apparence, était attenante à un jardin qui donnait sur la rivière. Les pauvres de chacune des deux paroisses y gagnèrent un revenu de 50 livres par semaine, qu'il s'engageait à leur payer. On sait que les autres indigents du diocèse avaient à se partager cent mille livres par an, sur le budget de sa charité inépuisable.

Les sympathies de ses prêtres suivirent le noble archevêque à Lagny comme à Conflans. Dès le 23 février, une députation officielle du chapitre alla lui porter de nouveau l'expression de la douleur commune. Beaumont se montra extrêmement touché et reconnaissant de ces témoignages d'une affection qui

ne se lassait point. Les archives de Notre-Dame en font foi ¹.

Il y avait quinze jours à peine que l'archevêque était à Lagny, lorsque, sous prétexte de pourvoir aux prochaines ordinations, Louis XV, qui ne pouvait se défendre d'une profonde estime pour son caractère et sa personne, l'autorisa à rentrer provisoirement dans sa maison de campagne. C'est là, dans la chapelle des religieuses de Conflans, que Beaumont, assisté des évêques de Séez (Christot), et de Saint-Omer (Montlout), conféra l'onction épiscopale à Pierre Annet de Pérouse, récemment promu au siège de Gap.

Le Parlement, un peu déconcerté d'abord par ce qu'il nommait des « marques inattendues de clémence, » mais bientôt résolu à prendre hardiment l'offensive, rendit d'office, deux jours après, le fameux édit du 18 mars, par lequel il appelait comme d'abus « de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendent lui attribuer *le caractère ou les effets de règle de foi.* »

Imprimé en toute hâte, affiché, publié et crié dans les rues au point du jour, cet arrêt vraiment schismatique comblait de joie toute la séquelle du parti. On se met aussitôt à vendre publiquement, dans la grande salle du palais, deux gravures scandaleuses, dont l'une n'est qu'un modèle d'appel au futur concile, mais dont l'autre figure des langues de feu descendant sur la tête des magistrats en robe, tandis que l'archevêque de Paris,

¹ « Retulit D^s Decanus... DD. Archiepiscopum vultu, verbis totaque agendi ratione ostendisse, tantum a se redamari Capitulum quantum se a Capitulo amari sentiebat. » (*Registres capitulaires*. Délibération du 25 février 1755.)

— Archives nationales (*loc. cit.*).

étréint par la Discorde et l'Envie, tombe foudroyé à leurs genoux... Et nous supprimons des détails par trop irrégieux. « Tout cela est assez indécent », remarque Barbier.

« La haine du Parlement contre le clergé est au comble, mandait alors l'évêque d'Amiens; elle s'enracine tous les jours ¹. » On s'en aperçut vite dans Paris où certaines injures menaçantes atteignirent, en pleine rue, les membres du clergé et spécialement les curés des paroisses, accusés de s'en aller tenir, à Conflans, des conciliabules suspects avec Christophe de Beaumont. « Le peuple est échauffé contre les prêtres, écrit Argenson, et ceux qui paraissent dans les rues en habit long ont à craindre pour leur vie. La plupart se cachent et paraissent peu. On n'ose plus parler aujourd'hui pour la Constitution et pour le clergé dans les bonnes compagnies ; on est honni et regardé comme des familiers de l'inquisition ². »

Toute exagération à part, l'émotion fut assez grande jusque dans la classe populaire, pour que Louis XV manifestât le plus vif mécontentement d'un éclat aussi fâcheux. Sur son ordre, un arrêt du Conseil casse celui du Parlement, et proclame à nouveau la Bulle « loi de l'Église et de l'État ».

Vaine mesure, à la fois incomplète et tardive. Les évêques ne furent qu'à demi satisfaits, et les magistrats n'en marchèrent pas moins en avant, sans se préoccuper des suites, désireux peut-être de les provoquer. C'est ainsi qu'ils ne craignirent pas de se faire

¹ Lettre du 15 mars à Dom Malachie (Archives de Saint-Acheul).

² *Mémoires*, t. VIII, p. 453.

odieusement inquisiteurs eux-mêmes à l'égard du clergé de la capitale, en assignant les curés à leur retour de Conflans, pour les interroger sur la nature de leurs pourparlers avec Mgr de Beaumont.

Que dirai-je de plus ? Prétendant qu'il était de leur devoir d'empêcher toute réunion illicite, ces légistes entêtés de jansénisme faisaient demander ironiquement au roi si de telles assemblées se tenaient aussi « par son ordre. » Le roi répondit par la note suivante, souscrite de sa main :

J'ai vu avec étonnement la marche aussi inusitée qu'irrégulière que mon Parlement a prise pour forcer les curés de Paris à rendre compte des conversations particulières que leur archevêque a eues avec eux. Je désapprouve en tous points cette conduite qui ne tend qu'à atténuer la subordination que les curés doivent à l'archevêque, et qu'à entretenir et augmenter le trouble. Au surplus, que mon Parlement se rappelle continuellement l'esprit de paix et de prudence que j'ai recommandé plusieurs fois; et qu'il songe que, pour peu qu'il s'en écarte, il ne suit pas les intentions que j'ai eues dans ma déclaration du 2 septembre.

La déclaration ! toujours la déclaration ! Louis XV ne sortait pas de là. Singulière opiniâtreté de ce pouvoir royal, tout ensemble inconsistant et ombrageux, pour qui la *loi de silence* — vraie loi de neutralité — restait la panacée incomparable contre de si grands maux !

Mais l'ouverture de l'Assemblée générale du clergé de France était proche, et l'on se prenait à espérer. Quinze jours auparavant, le lundi 12 mai, Christophe de Beaumont venait de convoquer en assemblée diocésaine les prêtres et les religieux non exempts, pour préparer, dans la grande salle du château de Conflans, l'élection des députés ecclésiastiques.

J'ai dit qu'on attendait beaucoup de l'importante réunion qu'allait bientôt présider le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Il est temps de voir si les résultats répondirent à ces légitimes espérances.

Rappelons tout d'abord, à l'honneur de Beaumont, que le premier soin des députés, après vérification faite des pouvoirs, fut de songer à s'entremettre auprès du roi pour en obtenir le retour de l'archevêque de Paris. Une députation, composée de MMgrs de Narbonne et de Bayeux, ainsi que des abbés de Beaufort et de Soulanges, se rendit à Conflans pour témoigner officiellement au noble exilé la part que l'assemblée prenait à sa situation, et l'instruire des démarches qu'elle se proposait de faire. Mais de Beaumont supplia avec tant d'instance ses collègues de ne rien tenter en sa faveur, que les évêques crurent devoir se conformer à ce désir et n'insistèrent plus ¹.

On allait bientôt comprendre pourquoi l'indomptable prélat entendait réserver toute sa liberté d'action. Peut-être aussi, comme il a été dit, craignait-il de compliquer, par une question purement personnelle, les opérations d'une assemblée devant laquelle se dressaient une foule de difficultés à résoudre.

Cependant les semaines et les mois s'écoulaient, et ces difficultés ne faisaient que s'accroître. « Nous sommes tous d'accord sur les principes, écrivait Mgr de la Motte, mais l'application n'en est pas facile; nous cherchons des voies de paix, à condition toujours de sauver

¹ Cf. Procès-verbal de l'Assemblée de 1755, p. 17.

la religion. Dieu veuille nous éclairer¹. » Tout en reconnaissant, en effet, l'unanimité que rencontraient dans les rangs de l'épiscopat les réclamations soulevées par la campagne des parlements, il nous faut avouer qu'une certaine divergence d'opinion venait de se produire sur un point délicat.

Tous, sans doute, s'accordaient à vouloir qu'on refusât les sacrements à quiconque repoussait la Constitution, mais ils se divisaient sur la *notoriété du fait* constatant cette révolte et autorisant le refus *public* du Viatique. Dix-sept prélats, ayant à leur tête La Rochefoucauld, inclinaient à la modération et cherchaient des tempéraments²; l'évêque d'Amiens et quinze autres votaient, au contraire, pour qu'on s'expliquât avec plus de force sur le péché réel des anticonstitutionnaires, sur la légitimité des refus et sur l'injustice du recours aux juges séculiers. Une dizaine d'évêques, qui ne siégeaient pas dans l'assemblée, envoyèrent leur adhésion aux seize *intolérants*³.

¹ Lettre du 25 juillet à Dom Léon (Archives de Saint-Acheul).

² Le cardinal de La Rochefoucauld, homme conciliant, s'il en fut, venait de recevoir la feuille des bénéfices, laissée vacante par la mort regrettable de l'évêque Boyer, cette bête noire des jansénistes. On eût souhaité un héritier moins facile aux transactions. « Nous perdîmes hier (20 août), à quatre heures du matin, M. l'ancien évêque de Mirepoix, lisons-nous dans une lettre de Mgr de la Motte. M. Couturier (de Saint-Sulpice) est son exécuteur testamentaire. J'aimerais bien mieux qu'il fût son successeur à la feuille. Nous ne savons encore à qui le roi la donnera. »

³ C'est de ce nom qu'on se plut à les appeler, par opposition aux dix-sept *tolérants* qui avaient l'oreille de la cour et du roi. (Cf. Luynes, t. XIV, p. 301.) — Cette division des évêques fut connue du public qui, comme toujours, en exagéra l'importance et les effets. Un jour que l'on en parlait dans un cercle, il arriva qu'une dame, qui n'avait pas l'habitude de placer une garde de circonspection à ses lèvres, alla jusqu'à prétendre qu'il y avait eu dispute, et dispute poussée très loin. « On ne vous a pas tout dit, répliqua l'évêque d'Amiens; voyez comme nous nous sommes battus; ils ne m'ont pas laissé de cheveux, » ajouta-t-il en montrant sa tête chauve.

Inutile de dire que Beaumont était du nombre.

Pendant qu'on en appelait au Pape¹, pour lui demander une décision qui réunit l'épiscopat français dans une pratique uniforme sur le point en litige, le Parlement de Paris, lâchant la bride à ses rancunes, continuait à traquer les prêtres fidèles, à les mulcter d'amendes ou à les bannir. Il alla même jusqu'à mettre la Faculté de théologie en demeure de suspendre les thèses de licence, arguant qu'elle s'obstinait encore à exiger des candidats suspects l'acte formel de soumission aux décrets du Saint-Siège. La société de Sorbonne crut avec raison qu'il était de sa dignité d'ajourner à des temps meilleurs toute espèce d'examen plutôt que d'en faire passer à des conditions pareilles².

De là, ces plaintes douloureuses du confident de Beaumont, lequel, comme le lui reprochaient ses adversaires, restait toujours dans son exil « le centre de l'Église de France, » entretenant des correspondances secrètes avec les évêques de son parti qui formaient une grande majorité dans la prélature³.

« Nous ne faisons presque que des lamentations.

C'était relever suffisamment le ridicule des bruits que l'on se plaisait à propager. (*Histoire de M. de La Motte*, par l'abbé Delgove, p. 363.)

Ce qui n'empêche pas certains historiens modernes de répéter, sur la foi d'un pamphlétaire anonyme, qu'il y avait eu des séances orageuses « où Nosseigneurs se livraient quelquefois aux propos les plus vifs et les plus indécents, même à des clameurs si grossières, que le bruit se répandit jusque dans les provinces les plus éloignées, qu'ils s'étaient battus. » (*Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 27.)

¹ « Retour admirable de la Providence! Ce même clergé de France qui naguère en appelait du Pape à Louis XIV au nom des *libertés gallicanes*, ne trouvait plus, moins d'un siècle après, de refuge contre des *servitudes gallicanes* intolérables que dans l'intervention de la papauté. » (*Leçons d'histoire ecclésiastique*, par l'abbé Doublet, t. III, p. 404.)

² Cf. Ch. Jourdain. (*Histoire de l'Université de Paris*, p. 394.)

³ *Mémoires du Maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 308.

Voilà trois mois d'assemblée sans que personne de nous ait parlé au roi, si ce n'est M. le cardinal de La Rochefoucauld qui, sans doute, n'a rien eu de favorable à nous dire, puisqu'il garde le silence. Nos évêques d'Orléans, de Troyes, d'Auxerre sont traités indignement. La Sorbonne est abandonnée, il n'y a plus de thèses. Et à tout cela, rien, si ce n'est des gémissements. On dirait que tout cela se passe en Pologne.

« Le roi ne témoigne pas la moindre sensibilité. Il abandonne le clergé à toutes les volontés de son Parlement qui combat hardiment la religion et traite ses ministres avec la dernière indignité ; en sorte que, si Dieu ne fait pas un miracle, nous aurons en France la religion gallicane comme on a eu en Angleterre l'anglicane. Je me soulage en vous parlant, mais je n'écris que pour vous et pour mes amis de cœur et de religion ; non que je me soucie ni que je craigne d'être cité, mais c'est que les ennemis de l'Église triompheraient, et il ne faut pas montrer toute la peine qu'on a ¹. »

L'assemblée pourtant ne se sépara point sans avoir adressé au roi, le 5 octobre, des remontrances graves, où la modération de la forme ne faisait que mieux ressortir l'énergie du fond. En suppliant Louis XV de rendre aux évêques la liberté essentielle à leur ministère, et aux écoles de théologie la plénitude d'enseignement qu'on n'eût pas dû leur ravir, elle le conjurait d'interdire aux juges séculiers toute injonction en matière de sacrements, et d'annuler, à cet effet, toutes sentences incompétemment rendues contre tant de prêtres aussi

¹ Lettre du 21 août à M. Dargnies, pénitencier de la cathédrale d'Amiens (Archives de Saint-Acheul).

« irrépréhensibles » dans leur doctrine que dans leurs mœurs. Enfin, ses dernières instances furent pour le rappel de l'archevêque de Paris, dont elle faisait l'éloge en ces termes :

... Un archevêque qui ne connaît dans son exil d'autre malheur que de vous déplaire et de sentir les souffrances des prêtres, ses coopérateurs : prélat cher à l'Église et respectable à tous ses confrères par sa patience inaltérable, par son inépuisable charité, par l'assemblage de toutes les vertus. Il manque, Sire, à notre assemblée, et nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons l'inviter à prendre, au milieu de nous, une place que l'usage constamment pratiqué, et plus encore les sentiments de nos cœurs, lui destinent depuis longtemps¹.

Le roi donna de bonnes paroles aux évêques, et leur permit de concevoir quelques espérances. Rien de plus. Le Parlement, de son côté, essaya des représentations passionnées qui ne reçurent pas meilleur accueil. La *loi de silence* restait le suprême refuge d'un monarque fatigué des incidents sans fin qui dérangent périodiquement ses plaisirs.

Madame de Pompadour en profitait pour étendre avec plus d'empire sa protection sur tous les ennemis des droits et des privilèges du clergé; et ce n'était pas sans motif qu'après l'avoir accusée de chercher à s'emparer de la feuille des bénéfices (soit par la nomination d'un évêque choisi parmi les moins sévères, soit par le partage de cette feuille, retirée des mains de l'Église et donnée aux quatre ministres laïques, ses créatures),

¹ Cf. Procès-verbal (p. 221-261).

Christophe de Beaumont l'accusait encore « de pousser à des choix de bénéficiers faits sur des preuves d'irrégion que lui fournissait la police ¹ ». .

Mais l'austère prélat n'était pas mieux écouté que lorsqu'il faisait remonter jusqu'à la favorite le scandale des publications impies, dont les philosophes, ses enfants gâtés, inondaient plus que jamais le royaume.

Le Mémoire que Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, venait d'écrire au sujet de ces mauvais livres, n'obtint pas un succès meilleur ². Il n'eut même d'autre résultat que d'irriter les susceptibilités des hommes de la magistrature, sous prétexte que la publication et la distribution des livres étant un objet de police essentiellement soumis à la manutention du Parlement, le clergé, en s'adressant directement au roi, semblait inculper leur propre vigilance.

Et cependant, pour ne taire des autres, l'infâme *Pucelle* de Voltaire, ce préféré de la favorite, circulait librement alors dans Paris, à la barbe des limiers de Malesherbes. Le chansonnier Collé prétend que, dans le seul mois d'octobre, il s'en répandit deux mille copies manuscrites ³.

« La licence de penser et d'écrire est portée aux derniers excès, » avait dit Pompignan. Un étranger, qui traduisait bien les appréhensions des sages, en arrivait à conclure : « Tout ce que j'ai rencontré dans l'histoire de symptômes avant-coureurs des grands

¹ Cf. L'ouvrage de MM. de Goncourt, cité plus haut, p. 241.

² Le Mémoire est imprimé, à la suite des remontrances, dans le procès-verbal de 1755, p. 327-330.

³ *Journal et Mémoires*, t. II, p. 34.

changements et des révolutions, existe actuellement et s'augmente de jour en jour en France¹. »

L'archevêque de Paris, du fond de sa retraite de Conflans, suivait d'un œil inquiet ce mouvement des esprits affolés, et se préparait à frapper un coup retentissant. Comme l'évêque d'Amiens, son ami, il n'attendait plus que le moment opportun. Toutefois, si abreuvé qu'il fût de tristesses et de dégoûts, il était loin de songer comme lui à s'ensevelir dans le silence d'une chartreuse ou d'une trappe.

Le bruit avait couru, en effet, et on tenait pour certain que Mgr de la Motte allait se retirer à Septfonds². Lui-même ne s'en défendait pas, ainsi qu'on peut le voir par ce fragment d'une lettre écrite, le 25 janvier 1756, « au cher Père Dom Léon ».

« Je ne vous dis rien de l'assemblée : elle n'a rien fait du tout, et peut-être même plus de mal que de bien, parce qu'on s'attendait qu'elle donnerait des règles. Dieu sait à qui on le doit imputer. Je ne puis parler que de moi ; il me semble que j'étais disposé à tout ce qu'il y avait de plus avantageux à l'Église et que, selon la médiocrité de mes talents, j'ai fait ce que j'ai pu. Mais, enfin, que peut-on espérer des assemblées qui n'ont ni autorité, ni protection ? Le Parlement même affectait de poursuivre les prêtres pour mieux marquer son mépris pour cette assemblée ; et le roi, de qui nous devrions tout espérer, n'a pas marqué

¹ *Lettres de lord Chesterfield* (édit. Renée, t. II, p. 358).

² « L'évêque d'Amiens, grand et furieux constitutionnaire de la dernière assemblée du clergé, vient de se démettre de son évêché et de se retirer à l'abbaye de Septfonds pour y finir ses jours, disant qu'il n'y a plus moyen de vivre dans le clergé où tout est relâché. » (Argenson, t. IX, p. 154.)

la moindre bonté, si ce n'est celle de nous supporter.

« Tout cela crève le cœur et ne peut qu'inspirer le goût de la retraite. Peut-être même qu'après avoir tout tenté inutilement, la prière et la pénitence sont des ressources qu'il nous laisse, mais que peu veulent mettre en œuvre¹. »

C'est à Christophe de Beaumont que nous devons, en grande partie, d'avoir conservé jusqu'au bout le vaillant évêque d'Amiens à son poste de lutteur. Nul ne réussit mieux à détruire les arguments par lesquels le saint vieillard, résolu d'ailleurs à ne contrarier en rien la volonté de Dieu, s'efforçait d'appuyer son projet de retraite. Il parvint tout d'abord à l'ébranler dans sa résolution, comme on le voit par cet autre fragment de la lettre confidentielle : « Je n'entre pas ici dans le détail de mes raisons, parce que je ne sais pas encore positivement si Dieu dans sa colère me veut évêque, ou si dans sa miséricorde il me permet de ne l'être plus. Je suis disposé à tout, comme on l'est à vivre ou à mourir. »

Beaumont, lui, était surtout disposé à combattre, non par attrait certes, mais par devoir. Aussi les jouteurs qui avaient leurs raisons pour redouter ses coups, s'employaient-ils de toute leur industrie à l'écarter honnêtement du champ de bataille.

Ils crurent triompher en faisant miroiter de nouveau devant ses yeux les reflets de la pourpre romaine, et déjà on affirmait de bonne source qu'il ne tenait qu'à lui de coiffer le chapeau de cardinal, s'il consentait seulement à résigner son archevêché que le roi destinait

à La Rochefoucauld. Sondé à plusieurs reprises par des agents de Versailles, Beaumont déclara nettement qu'il finirait ses jours dans l'exil plutôt que d'acheter la pourpre à ce prix. « C'est un opiniâtre indécrottable et de bonne foi, disaient avec Argenson les émissaires désappointés : il restera en exil tant qu'il sera dans cet entêtement ¹. »

Louis XV, obligé de se rabattre sur l'archevêque de Rouen (Tavanes), lui en garda quelque rancune. Il le témoigna peu de jours après, à l'occasion du *Te Deum* qui fut chanté, le 20 novembre, pour fêter la naissance du comte de Provence, depuis Louis XVIII.

Les prélats qui avaient fait partie de l'Assemblée générale ayant été invités à rehausser de leur présence la cérémonie de Notre-Dame, le cardinal président se rendit la veille auprès du roi, pour lui représenter, au nom du clergé, « combien il paraissait peu convenable que, dans une occasion aussi solennelle, les prélats du royaume se réunissent en un lieu où la place de l'archevêque diocésain ne se trouvait vacante que parce qu'il était dans la disgrâce de Sa Majesté. » Le roi, sans daigner relever le nom de l'archevêque de Paris, se contenta de répondre « qu'il croyait le clergé de son royaume trop rempli de zèle et d'attachement pour sa personne, pour manquer d'assister aux actions de grâces qu'il souhaitait être rendues à Dieu pour la naissance de son petit-fils ². »

Ce fut bien autre chose, quand les jaloux de Beaumont crurent pouvoir s'autoriser de la réponse de

¹ *Journal*, t. IX, p. 234.

² Luynes (t. XIV, p. 321).

Benoît XIV à l'épiscopat français, pour s'en aller répétant sur les toits que le pape désapprouvait la conduite de l'archevêque et des Jésuites. Car il fallait mêler les Jésuites à tout.

La modération de l'encyclique put, en effet, au premier moment et chez quelques esprits, faire illusion sur sa véritable portée. Si le pape ne donnait pas satisfaction sur tous les points aux réclamations de la minorité *intransigeante*, comme on dirait de nos jours, il s'expliquait catégoriquement sur la substance même des choses qui avaient réuni l'unanimité des évêques.

Beaumont n'ignorait pas que le duc de Choiseul (alors comte de Stainville), notre ambassadeur auprès du pape depuis 1753, avait été chargé par le roi de peser sur la cour de Rome, pour que la lettre encyclique ne ménagât pas moins le respect des libertés de l'Église gallicane que l'honneur de la Constitution. C'est là ce qui le tenait en défiance ¹. Quant aux Jésuites, ses prétendus inspirateurs, on a voulu voir dans cette affaire l'origine de tous leurs démêlés avec Choiseul. Nous laissons la parole à un homme qui ne s'est jamais piqué d'être au nombre de leurs amis.

Les Jésuites n'avaient pu voir d'un œil tranquille une négociation qui, en prévenant les abus occasionnés par la Constitution *Unigenitus*, leur ferait perdre le fruit de quarante ans de travaux. Ils n'avaient aucun accès auprès de Benoît XIV, qui ne les aimait pas; ils n'en avaient aucun auprès des cardinaux, qui pouvaient le plus influencer dans la décision du Pape. L'ambassadeur de France

¹ De là, à conclure comme Sismondi, que Beaumont accusait de jansénisme le pape, « ou du moins son ministre, le cardinal Passionei, » il y a loin. Aussi bien l'historien protestant n'est-il ici que l'écho d'un chroniqueur suspect, Soulavie.

aurait pu du moins traîner cette négociation en longueur ; mais c'était lui qui en était l'âme et qui en pressait l'exécution, en employant tout le crédit qu'il avait auprès du Pape et du ministre de France. Il faisait pis encore, il avait dédaigné de consulter les Jésuites dans une occasion qui leur était personnelle, puisqu'il s'agissait de leur ôter de la main les sacrements et la bulle même. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient mettre obstacle à ses succès, ils attendirent en repos le temps de la vengeance¹.

La seule vengeance à redouter ici était celle de madame de Pompadour qui venait de voir échouer, devant les résistances consciencieuses du P. de Sacy, l'hypocrite comédie qu'elle jouait depuis deux ans avec une dévotion de commande et des roueries de candeur. Dans le cœur ulcéré de cette femme s'amassait dès lors un fonds de rancune qu'elle s'empressera de faire partager au futur ministre d'État — hier encore son ennemi juré — rancune dont la Compagnie de Jésus supportera bientôt tous les frais.

Six ans plus tard, sous le règne de Choiseul, les Jésuites étaient bannis de France, et une estampe fameuse pouvait représenter le ministre et la favorite arquebusant de concert les religieux fuyants, tandis que le roi arrose d'eau bénite leurs cadavres et que le Parlement en robe bêche çà et là des fosses pour les morts².

En attendant, c'étaient leurs amis les plus dévoués qui donnaient l'exemple d'une déférence respectueuse pour la parole du Souverain Pontife. Mgr de la Motte fut le premier à s'incliner devant ces décisions de Benoît XIV. Il écrivait, en parlant de son bref :

¹ *Mémoires du baron de Besenval* (édit. Barrière, p. 117).

² *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. I, p. 91.

« Nous y trouvons l'essentiel, qui est de confondre le parti qui accuse le Pape de mépriser la bulle et de vouloir qu'on l'ensevelisse dans un éternel silence. Cependant, il décide : 1° qu'on ne peut la rejeter sans offenser Dieu mortellement, voilà qui désespère le parti; 2° qu'il y a des cas dans lesquels on doit refuser publiquement les sacrements, ce qui confond le Parlement, qui ne veut aucun refus. Il est vrai qu'il restreint les choses au point que les refus seront extrêmement rares, et l'on peut donner à cela une face de sagesse; car il est vrai que d'abandonner tout à la sagesse des ministres, il y aurait bien du désordre, je l'ai vu par moi-même. Je suis très résolu de suivre la réponse du Pape et persuadé que la multitude des évêques s'y conformera, peut-être même tous ¹. »

Christophe de Beaumont, on l'a vu, était de ceux qui avaient attendu plus et mieux. Il ne s'en soumit pas moins sans réserve, souscrivant sans arrière-pensée à cette appréciation de l'évêque d'Amiens : « Le bref du Pape ne contente pas le zèle de plusieurs, mais il a tout ce qu'il faut, et je le regarde comme le fruit de la prudence paternelle. Si le Saint-Père avait pu aller plus loin dans l'état où se trouve l'Église de France, il l'aurait fait ². »

Mais ce que Beaumont avait prévu, arriva. Ce furent précisément les adversaires de la Constitution qui se montrèrent le plus acharnés à dauber sur le bref et le Parlement, ce défenseur-né des libertés de l'Église gal-

¹ Lettre du 29 novembre 1756 à Dom Malachie (Archives de Saint-Acheul).

² Lettre du 27 janvier 1757 à Dom Léon (*Ibid.*). — On peut voir, sur le même sujet, une fort belle lettre du même évêque dans les *Mémoires de Lujnes*, t. XV, p. 278.

licane, ne trouva rien de mieux que de le supprimer net par un arrêt en forme, comme attentatoire à ces mêmes libertés ainsi qu'aux lois et aux maximes du royaume.

C'était par trop payer d'audace. Louis XV dut répondre par un coup d'autorité, mais déjà Christophe de Beaumont avait frappé le sien.

Dans quelles circonstances et avec quel éclat ? Nous l'allons voir.

CHAPITRE III

Débuts de la guerre de Sept ans. — Pose de la première pierre du trésor de Notre-Dame. — Les manuscrits légués par le chapitre métropolitain à la Bibliothèque royale. — Poursuites tracassières des gens du palais. — Entrée de Bernis dans la vie publique. — Ses accointances avec madame de Pompadour. — Instruction pastorale de Beaumont sur l'*Autorité de l'Église* — Guerre de brochures et de pamphlets.

L'année 1756 restera fameuse dans l'histoire par les premiers engagements d'une guerre sanglante qui coûta un million d'hommes à l'Europe, à notre pays deux cent mille de ses enfants et treize cent cinquante millions de sa fortune, sans parler de la perte de ses colonies de l'Amérique et de l'Inde.

Nous avons raconté ailleurs les principaux épisodes de cette fatale guerre de Sept ans, terminée pour la France par une paix désastreuse et d'où sortit la grandeur politique de la monarchie prussienne¹. Des documents nouveaux, récemment publiés, ne laissent plus à demander quel fut le véritable auteur de l'agression ; la responsabilité pèse tout entière sur la mémoire de Frédéric II, dont la politique à double face mentait sans scrupule et trompait sans vergogne².

¹ La dauphine Marie-Josèphe de Saxe, p. 112.

² *Le Secret du Roi*, par le duc de Broglie. (Calmann Lévy.) — *Mémoires du cardinal de Bernis*, édités par M. Frédéric Masson. (Plon.)

Nous n'avons pas à revenir sur des événements qui ne sont plus de notre sujet. D'autres conflits nous attendent sur un autre terrain.

Toujours relégué à Conflans, Christophe de Beaumont, sans cesser d'être attentif aux incidents de la lutte qu'il soutenait contre le Parlement de Paris, ne restait point indifférent aux intérêts généraux mis en jeu dans les hostilités ouvertes entre la France et la Grande-Bretagne. Aussi fut-il le plus empressé des évêques à se féliciter du coup d'éclat par lequel Richelieu signalait le début même de la campagne.

« Quelle joie, écrivait-il, quelle consolation pour nous de pouvoir annoncer aujourd'hui à nos diocésains l'heureux succès d'une entreprise si difficile, et de leur faire part de la lettre par laquelle Sa Majesté nous apprend que, les ouvrages extérieurs des forts de Mahon ayant été emportés d'assaut par ses troupes, la garnison a été contrainte de capituler et de nous livrer la place, en y laissant toutes sortes de munitions de guerre et l'immense artillerie qui avait servi à sa défense !

« Événement bien glorieux pour notre auguste monarque, et d'autant plus avantageux pour ses peuples que, par l'entière réduction de l'île Minorque, nos côtes de la Méditerranée se trouvent à l'abri des entreprises d'une puissance qui semble croire qu'à elle seule appartient le droit de dominer sur la mer... Loin de méconnaître la main qui nous a puissamment secourus dans une occasion des plus intéressantes, avouons avec reconnaissance et publions avec zèle que c'est le Seigneur, le Dieu des armées, qui nous a fait triompher d'une multitude presque infinie d'obstacles...

« A l'exemple de notre religieux monarque, faisons

donc à la divine Majesté un humble hommage d'une conquête qui est comme un gage de la protection que nous devons attendre du ciel, dans le cours d'une guerre que le roi a entreprise malgré lui, et forcé par l'injuste enlèvement d'une multitude de vaisseaux sortis de nos ports sans précaution comme sans défiance, sur la foi des traités les plus inviolables¹. »

Ce fait d'armes fut d'autant mieux accueilli en France, que les Anglais, fiers des avantages de leur marine, avaient par avance plus dédaigneusement devisé de la nôtre. On sait les gorges chaudes qu'ils s'étaient permises en donnant, dans leurs papiers publics, un état de notre flotte où figuraient, au premier rang, les coches de Corbeil et d'Auxerre, le bac d'Asnières et la galiote de Saint-Cloud.

Beaumont, retenu de force dans l'exil, ne devait pas présider au *Te Deum* commémoratif de la victoire. Il en laissera l'honneur à celui qu'il avait précédemment désigné pour accueillir le dauphin et la dauphine sous le porche de Notre-Dame, lorsque Louis de France et Marie-Josèphe de Saxe étaient venus, le 19 janvier, rendre grâce à Dieu de la naissance du nouveau prince leur fils².

C'est encore le doyen, Jean de Saint-Exupéry, suppléant de l'archevêque en ces occasions solennelles, qui sera bientôt député pour poser, au nom du chapitre, la première pierre du bâtiment destiné à servir de sacristie et de trésor à l'église métropolitaine. La cérémonie eut lieu en grande pompe, le jeudi 12 août.

¹ Mandement du 22 juillet 1756.

² Le comte de Provence, né le 17 novembre 1755.

Le célèbre Soufflot, architecte du roi, chargé de cette importante reconstruction, s'était transporté à Conflans, dès le 10 mars, pour soumettre le plan au noble prélat, lequel avait aussitôt gratuitement concédé l'espace nécessaire à prendre sur les deux cours de l'archevêché. Louis XV, de son côté, avait voulu s'inscrire pour un don personnel de cinquante mille livres¹. Ce fut alors que, par reconnaissance, le chapitre se dessaisit d'une quantité considérable de manuscrits précieux qu'il offrit à la bibliothèque royale, pour les mettre plus à la portée des hommes de lettres et des savants².

Le 12 avril, le comte d'Argenson remerciait le chapitre, au nom du prince, dans une longue missive dont nous ne citerons que les dernières lignes :

En procurant un accroissement de raretés à la bibliothèque du Roi, établissement le plus célèbre de cette espèce qui soit dans le monde, vous avez à la fois contribué à la gloire de Sa Majesté, à l'honneur de la nation et au progrès des lettres. Plus votre don est précieux en lui-même, plus les sçavants, qui trouveront toujours un libre accès dans cette bibliothèque, applaudiront à votre zèle, et la mémoire en sera consignée dans l'ouvrage qui doit transmettre à l'Étranger comme à la postérité la plus reculée un monument de la grandeur et de la magnificence de ce même établissement.

Peu de jours après, le ministre d'État mandait encore

¹ *Registres capitulaires de Notre-Dame.* (Archiv. nationales, LL, 335²⁷.)

² Décharge fut donnée en ces termes : « Nous soussignés, gardes de la Bibliothèque du Roy, reconnoissons qu'en execution de la conclusion du Chapitre general de l'Église de Paris du vingt-quatre du mois dernier, Messieurs Thierry, chambrier, et de Malherbe, intendant de la Bibliothèque de l'Église de Paris, nous ont remis au nombre de *trois cens un* les manuscrits de ladite Bibliothèque, dont le Chapitre a fait don au Roy par ladite conclusion. — A Paris, le trois avril mil sept cens cinquante-six. SALLIER, MELOT. »

à MM. du chapitre que Louis XV avait donné des ordres pour qu'on remit à la bibliothèque de Notre-Dame un exemplaire du recueil des estampes de son cabinet, réglant qu'à l'avenir il leur serait fait pareillement hommage de chacun des ouvrages imprimés à ses frais¹.

Tout paraissait donc au mieux entre le clergé et le roi, et déjà on augurait que liberté pleine allait être rendue à l'archevêque. Mais on comptait sans l'obstination des gens du palais, toujours disposés à s'échauffer pour la secte, comme s'ils avaient craint de ne pas lui témoigner assez vivement une sympathie que l'identité des intérêts resserrera de jour en jour.

Courtisan de la prérogative judiciaire, qu'il affecta souvent d'élever au-dessus de l'autorité royale, le jansénisme, à son tour, se piquait de ne pas demeurer en reste. Ne trouvait-il pas un appui naturel chez ces héritiers des légistes que leurs préjugés de corporation avaient laissé prendre, presque tous, à l'amorce des libertés gallicanes? Ce « Tiers-État de la religion », comme on l'a justement nommé, ne sera, en définitive, qu'un acheminement vers les doctrines républicaines. Le Parlement conduisait au parlementarisme. On commence à méconnaître la juridiction religieuse d'un archevêque; on arrivera bientôt à braver l'autorité politique et souveraine d'un roi².

« Ne croyez pas, a dit Bossuet, en rappelant la révolution d'Angleterre, que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat, ou quelque chicane sur la liturgie anglicane, qui aient ému les communes. Ces disputes

¹ *Registres capitulaires*, avril 1756, *loc. cit.*

² Cf. *Les femmes de la Cour de Louis XV*, par Imbert de Saint-Amand, p. 255.

n'étaient encore que de faibles commencements, par où les esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté; mais quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs, c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple¹. »

L'archevêque de Paris ne s'alarmait donc pas sans motif, lorsque, signalant une recrudescence d'oppression, il accusait le Parlement de la capitale de donner le ton aux parlements des provinces.

Celui de Rouen venait, en ce temps même, de condamner au bannissement un jésuite, le P. Maxuel, coupable d'avoir enseigné que les propositions de 1682 étaient « une erreur manifestement contraire au dogme de l'unité. » On le poursuivait jusqu'à Paris, où il cherchait un refuge; on avait même la prétention d'interdire toute leçon de théologie dont le professeur ne se serait pas préalablement engagé, par écrit, à soutenir la doctrine des *quatre articles*. En attendant, le cours des mesures répressives ne se ralentissait pas, et Beaumont admirait comment les affaires de cette nature semblaient devenir la préoccupation exclusive des cours de justice.

Il était assurément piquant de voir ces champions de la déclaration de 1682 s'armer en guerre contre les défenseurs de la bulle *Unigenitus*, bulle souscrite par la presque unanimité de l'épiscopat français, alors que cette déclaration même regarde comme irréfutable toute décision de Rome qui a été une fois acceptée par

¹ *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, seconde partie.

la simple majorité des évêques. Mais les contradictions ne coûtent rien aux hommes de parti, et le gallicanisme parlementaire n'aura jamais cessé d'être ce qu'il est en réalité : une main mise de l'État sur l'Église.

Cependant plusieurs paroisses de Paris restaient en souffrance, faute d'un nombre suffisant de prêtres fidèles pour les desservir. On citait notamment celle de Sainte-Marguerite, d'où la plupart s'étaient enfuis pour échapper aux poursuites tracassières des magistrats. Les fêtes de Pâques approchaient, et l'archevêque, justement soucieux de cette disette d'ouvriers, avait secrètement écrit au roi pour demander qu'il lui fût permis de quitter Conflans et d'aller administrer en personne la paroisse sans pasteur. Le roi s'y refusa, et Beaumont n'eut d'autre ressource que de recourir à des prêtres étrangers, qu'il se chargea de défrayer jusqu'à de meilleurs jours ¹.

Au milieu de ce désarroi, le mal empirait d'autant plus que « le premier venu, en feignant une maladie pour réclamer le Viatique, pouvait placer son curé dans l'alternative des censures épiscopales ou des galères perpétuelles ², » état de choses déplorable, qui faisait

¹ Les bonnes nouvelles qui lui vinrent de la banlieue et des autres parties du diocèse le fortifièrent un peu au milieu de ces épreuves. Le *Journal chrétien* de 1756 cite notamment (t. III, p. 315) une lettre de Villejuif qui renferme, à l'adresse de l'archevêque, les détails les plus consolants sur la mission que les Jésuites y donnaient par son ordre ; mission à laquelle les curés voisins s'étaient empressés de faire participer leurs paroisses de Vitry, Ivry, Lay, Chérilly, Gentilly et Arcueil.

Il est à remarquer que les missionnaires, pour assurer le fruit de leurs travaux, établirent, avec l'assentiment du pieux prélat, deux sortes d'œuvres restées de nos jours en grand honneur : une organisation de bibliothèque paroissiale, et une association pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

² *La Monarchie française au dix-huitième siècle*, par le comte de Carné, p. 436.

dire au marquis de Mirabeau : « Les divisions entre le clergé et les cours souveraines s'animent par les sots moyens qu'on croit propres à les assoupir ¹. »

C'était le temps où venait d'entrer sur la scène politique un homme que ses antécédents ne semblaient pas avoir préparé au rôle principal qu'il allait jouer. Son élévation fut rapide et sa fortune éclatante : sa disgrâce sera prompte et sa chute sans retour.

Nous parlons de l'abbé de Bernis. Il avait alors plus de quarante ans et n'était pas encore prêtre ². Déjà néanmoins en grande faveur auprès du roi, bientôt appelé à prendre place dans son conseil, le sous-diacre diplomate s'était promis de mettre, au plus tôt, un terme à ce fatal conflit de la magistrature et des évêques. Il se flattait. La souplesse d'une nature pleine de finesse et l'élégance d'un savoir-vivre aimable ne trouveront pas à entamer un caractère tout de conscience, comme celui de Beaumont.

Bernis, qui rend aux vertus de l'archevêque de Paris autant de justice qu'il en refuse à ses lumières ³, oublie que dans ce courant de médiocrité générale où ils vivaient tous deux, « le talent ne brillait pas plus que

¹ *Les Mirabeau*, par Louis de Loménie, t. II, p. 358.

² C'est ce qu'oublie encore les écrivains de nos jours qui imputent au prêtre, chez Bernis, les frivolités de ses poésies de première jeunesse. Quant à la question même des ordres sacrés, elle est tranchée par cette dépêche du 12 avril 1755, au ministre des affaires étrangères, Bouillé : « Après de mûres réflexions, Monsieur, j'ai formé la résolution de m'engager dans l'état ecclésiastique. J'ai reçu des lettres dimissoires de mon évêque diocésain pour prendre le sous-diaconat. J'entre demain en retraite pour huit jours ; c'est le patriarche de Venise qui doit me conférer les ordres. » — En 1756, Bernis n'était donc sous-diacre que depuis un an à peine.

³ « M. de Beaumont, chéri à Vienne, adoré à Bayonne, fait pour occuper ces deux places et non pour remplir un siège de l'importance de celui de Paris. » (*Mémoires de Bernis*, t. I, p. 140.)

n'abondait la vertu ¹. » Ce n'est pas, du moins, Christophe de Beaumont qui se fût fait un mérite d'avoir retenu auprès de Louis XV madame de Pompadour, au moment où la marquise désenchantée délibérait de quitter la cour et où le roi lui-même songeait à en finir avec le scandale.

Je sais que Bernis voit ici, avant tout, une question de pure amitié et de reconnaissance personnelle ²; mais les aveux que je recueille dans une curieuse page de ses Mémoires diront si les conseillers du grand archevêque ne font pas meilleure figure devant la morale publique.

Il (le roi) s'ouvrit à moi sur toutes les consultations qu'il avait fait faire en Sorbonne, et jusqu'à Rome. Ses confesseurs Jésuites, qu'on accuse de morale relâchée, n'admettaient aucun tempérament; ils ne croyaient pas que le scandale pût être réparé autrement que par l'éloignement de la marquise. Si quelques-uns de leurs ennemis lisaient ceci, ils ne manqueraient pas d'expliquer ce rigorisme par la certitude que ces Pères avaient d'être protégés par M. le Dauphin, protection plus sûre et plus honorable pour eux que celle d'une favorite.

Quoi qu'il en soit, il est certain que s'ils avaient été plus relâchés, ils pouvaient, avec adresse, conserver M. le Dauphin et se ménager la marquise. Ils avaient refusé de le faire dès les premières années qu'elle parut à la cour, je le sais positivement : alors M. le Dauphin était encore bien enfant, et sa protection n'était pas d'un grand poids. On les avait accusés du temps du feu Roi d'être amis

¹ C'est le mot de M. de Broglie. (*Le Secret du Roi*, t. I, p. 263.)

² Bernis s'en explique au long dans le chapitre XI de ses Mémoires : *De la situation de madame de Pompadour en 1755*. — Nommé cardinal en 1758, il pourra écrire à la marquise : « Le courrier de Rome m'a apporté cette nuit la calotte rouge. Je vous la dois, puisque je vous dois tout. Soyez bien sûre que je ne perdrai jamais le souvenir ni de votre amitié ni de mes obligations. » (Lettre du 10 octobre.)

de madame de Maintenon : ils ne voulurent pas encourir le même blâme, et l'on peut dire que, s'ils furent molinistes alors, ils ont été de nos jours jansénistes sur ce point. Le Roi a de la religion : il n'a jamais voulu suivre pour sa conduite chrétienne que les avis les plus sévères : il a mieux aimé s'abstenir des sacrements que de les profaner. C'est une justice que j'ai été à portée plus que personne de lui rendre¹.

Ce témoignage, on en conviendra, peut avoir son prix. Sans doute, dans l'opinion de Bernis, madame de Pompadour était depuis quelques années, pour Louis XV, moins une Montespan qu'une Maintenon ; mais, fallût-il accepter cette hypothèse, nous aimerions toujours mieux Christophe de Beaumont répondant à la reine qui le consulte sur la répugnance du dauphin pour donner à la favorite certaines marques de bienveillance, réclamées par l'étiquette : « Je ne pense pas que l'on puisse *décemment*, ni même *innocemment* entrer dans cette voie de condescendance suspecte ; une première démarche entraînerait à bien d'autres encore plus compromettantes, et il y aurait un scandale aussi bien qu'un grand chagrin pour les gens de bien, de croire le dauphin séduit lui-même par les personnes et les plaisirs qu'il avait jusque-là condamnés². »

Madame de Pompadour, en effet, prétendait jouer de toute manière à la Maintenon. Jalouse d'avoir son Saint-Cyr à elle, la nouvelle dame du palais³ réussit à donner une sorte de pendant aux Invalides de Louis XIV, en fondant une École spéciale pour les fils

¹ *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 70.

² Cf. *Le Contemporain* du 1^{er} nov. 1878, p. 835.

³ La promotion de madame de Pompadour à ce poste d'honneur est du 7 février 1756.

de militaires tués à l'armée ou ruinés au service du roi. Le 18 juillet 1756, l'École militaire était construite et le ministre d'État installait les jeunes pensionnaires de Louis XV dans les bâtiments qui portent encore ce nom ¹.

J'ai insisté, à dessein, sur des détails qu'il est nécessaire de connaître pour l'intelligence du débat soulevé par la récente publication des Mémoires de Bernis. J'arrive, sans plus tarder, au récit de l'un des incidents les plus remarquables de l'épiscopat de Beaumont.

Entré brusquement en campagne le 30 août, Frédéric II de Prusse venait d'envahir la Saxe au mépris du droit des gens, et il entendait poursuivre ainsi ses conquêtes au pas de course. Cette nouvelle inattendue excita partout en France une indignation facile à comprendre, mais elle ne fit trêve que pour quelques jours aux préoccupations habituelles du peuple de Paris, tourné tout entier vers les querelles intérieures. On chansonna le *Mandrin couronné*, et ce fut tout; puis on se hâta d'oublier un fait de guerre qui ne paraissait pas devoir exercer une influence immédiate sur les intérêts du pays.

Tout à coup le bruit se répand que l'archevêque est sorti de son silence et qu'il vient de fulminer avec éclat contre les pratiques des parlements. On en est encore aux rumeurs sans consistance; mais bientôt circulent

¹ L'École royale militaire fut supprimée à la Révolution, mais le premier consul la rétablit sur d'autres bases en 1803, en la plaçant à Fontainebleau. Elle fut transférée en 1808 à Saint-Cyr même. — Il est curieux de remarquer que Bonaparte a été l'un des derniers élèves de l'École de Louis XV, comme sa sœur Marianne (qui se fit donner plus tard le nom, plus *princesse*, d'Élisa) fut l'une des dernières pensionnaires du Saint-Cyr de Madame de Maintenon. (Cf. *Revue rétrospective*, 1^{re} série, t. IV, p. 322, 334.)

dans le groupe des discoureurs les détails les plus précis, car nombre de bourgeois des villas environnantes ont apporté leur témoignage *de visu*. Que se passe-t-il donc à Conflans ? On ne tarde pas à l'apprendre.

Le dimanche 19 septembre, Christophe de Beaumont est entré dans l'église paroissiale attenante au château, pour présider à l'office du matin. Après le chant de l'Évangile, il se retourne sur les degrés de l'autel, publie lui-même les bans de mariage et les annonces ordinaires du prône¹, puis il monte en chaire, tout pénétré des paroles de saint Cyprien qu'il a méditées trois jours auparavant pour la fête de ce grand martyr : « Si nous en sommes réduits à redouter l'audace des pervers et à souffrir que leur hardiesse et leur désespoir nous arrachent ce que l'équité et le droit leur refusent, c'en est fait de l'énergie épiscopale². » ✓

L'archevêque est visiblement ému. Son âme généreuse n'a voulu compromettre ni le curé de Conflans, ni tel autre de ses prêtres, et il tient à courir seul les risques de l'acte de vigueur qu'il est venu accomplir. Après quelques paroles fort touchantes adressées à l'auditoire, très nombreux ce jour-là, Beaumont commence d'une voix ferme la lecture de cette Instruction magistrale qu'on n'a pas craint d'appeler « un véritable chef-d'œuvre digne de Bossuet³. » L'éloge pourra sem-

¹ Le tout à la grande surprise du malheureux bedeau, qui se trouve fort empêché quand l'archevêque lui fait signe de le conduire à la chaire. (Cf. Luynes, t. XV, p. 239.)

² « Quod si ita res est, frater carissime, ut nequissimorum timeatur audacia, et quod malè jure atque æquitate non possunt, temeritate ac desperatione perficiant, actum est de episcopatus vigore. » (*Epist. XII, S. Cypriani ad S. Cornelium papam.* — Patrologie de Migne, t. III, col. 798.)

³ Il plaît à la gazette janséniste de dire que l'archevêque avait fait sa lecture « d'un air un peu décontenancé ; qu'il avait changé de couleur ; que sa

bler un peu vif, bien qu'il s'agisse de l'un des écrits du vénérable prélat qui ont eu le privilège d'émouvoir, au plus haut degré, l'opinion publique de son temps.

La gravité de ce document vaut du moins que nous donnions ici de larges extraits du préambule, non seulement parce qu'il éclaire de son vrai jour la conduite d'un évêque tant calomnié, mais encore et surtout parce qu'il nous paraît admirablement répondre à certaines difficultés courantes, qui sont de tous les temps :

« L'Église ne peut ni varier dans sa doctrine, ni être dépouillée de l'autorité spirituelle dont le Seigneur l'a revêtue. La séduction des esprits, les intérêts politiques, l'inconstance des opinions humaines, le spécieux prétexte de maintenir la tranquillité publique, ne feront jamais illusion à cette sainte Épouse de Jésus-Christ. Les humiliations, les bannissements, les supplices, la mort même de ses ministres n'ébranlent jamais son courage. Toujours elle saura conserver le dépôt des vérités éternelles et maintenir l'autorité sacrée qu'elle a reçue de son divin Époux. ✓

« En vain l'a-t-on menacée, dans les deux derniers siècles, de lui enlever les plus belles contrées de l'Europe, si elle ne consentait pas à modifier quelques-uns de ses dogmes et de ses principes ; si, en faveur de ce qu'on appelait alors, comme aujourd'hui, *le bien de la paix*, elle ne se relâchait pas sur quelques articles qu'on prétendait n'être pas absolument essentiels ; elle a mieux aimé, cette sainte Église toujours sans tache, posséder un troupeau moins nombreux, mais plus

voix était tremblante, et qu'en sortant de la chaire (où l'on croit que de sa vie il n'était monté) sa démarche était encore plus tremblante que n'avait été sa voix. » (*Nouv. eccl.* de 1756, p. 185.)

fidèle, que de donner, par des accommodements pernicieux, l'atteinte la plus légère aux droits de sa foi et de son ministère.

« Ne soyez donc pas surpris, M. T. C. F., que nous soutenions ces droits avec tout le zèle et toute la fermeté dont le caractère épiscopal nous impose la loi; que nous ne cédions pas à la tempête qui s'est élevée contre nous; que les contradictions, multipliées sans nombre et sans mesure, n'altèrent ni notre tranquillité ni nos sentiments.

« Appelé par la Providence au gouvernement de ce diocèse, nous nous sommes trouvé dans l'obligation indispensable d'y maintenir ou d'y rétablir, autant qu'il serait en nous, l'unité et la pureté de la foi. Nous avons senti combien il était important de choisir pour le saint ministère des hommes assez vigilants et assez charitables pour procurer tous les secours du salut aux âmes qui leur seraient confiées, mais assez fermes et assez indépendants de toutes considérations humaines, pour refuser les choses saintes aux pécheurs dont l'indignité serait certaine, publique et persévérante... »

Après avoir marqué d'un trait vigoureux les diverses entreprises des tribunaux séculiers, tant sur la doctrine orthodoxe que sur l'administration des sacrements, la liberté des écoles de théologie et le gouvernement des communautés religieuses, l'archevêque poursuit :

« Témoin de ces nouveautés affligeantes, nous avons été patient, M. C. F. L'amour de la paix, la crainte d'aigrir les esprits, l'espérance de voir des jours plus sereins, la qualité de pasteur des âmes, l'obligation qu'elle impose d'épuiser toutes les ressources de la douceur, de la modération, de la condescendance, tels sont

les motifs qui, de notre part, ont suspendu les effets d'un zèle justement alarmé : nous avons cru que ces raisons devaient nous déterminer à suivre les conseils du Sage, qui veut qu'on se taise en certaines circonstances ; mais peut-être nous sommes-nous flatté nous-même sur cet important objet ; peut-être nous sera-t-il reproché, au jour du Seigneur, de n'avoir pas élevé la voix assez tôt ; peut-être notre réserve aura-t-elle scandalisé les faibles et fait croire à plusieurs d'entre eux *qu'il n'y avait plus de loi dans la bouche du prêtre, plus de conseil à espérer de la part des anciens*. Ah ! M. C. F., Jésus-Christ sera le juge de notre conduite ; et à la vue de l'Église désolée, du sanctuaire profané, des sacrements mis au pouvoir des tribunaux séculiers, des décisions dogmatiques méprisées, des prêtres du Seigneur bannis, emprisonnés, traités avec ignominie, des jeunes ecclésiastiques privés du lait de la science ; nous tremblons sur le silence que nous avons gardé, malgré tant d'occasions de *jeter des cris aigus dans la cité sainte* ; nous craignons que cet œil éternel, à qui rien n'échappe, ne découvre en nous une patience timide, un défaut de zèle, une condescendance excessive.

« Mais enfin, M. C. F., si l'espérance d'un plus grand bien ou la crainte d'un plus grand mal a pu jusqu'ici nous retenir dans le silence, ces conditions ne peuvent avoir lieu désormais. Les magistrats des tribunaux séculiers portent sans cesse de nouveaux coups à l'autorité de l'Église ; ils s'empressent d'usurper successivement toutes les parties du gouvernement spirituel... »

Le prélat touche ici un fait particulier, fort grave, sur lequel nous aurons à nous expliquer nous-même plus tard, à cause de la discussion retentissante qui

s'éleva entre lui et l'archevêque de Lyon (Montazet). Voici la fin du préambule :

« Ainsi, M. C. F., les maux de l'Église parviennent de jour en jour à leur comble ; et pourrions-nous les dissimuler plus longtemps sans nous rendre totalement inexcusable aux yeux de Dieu et des hommes, sans blesser les devoirs de notre conscience, sans manquer essentiellement au peuple immense dont le salut nous est confié. O Israël ! écoutez donc la voix de votre pasteur et de votre père en Jésus-Christ : il n'a point d'autre désir que celui d'être fidèle à son devoir et de vous apprendre le vôtre ; point d'autre intérêt que celui de la vérité et de la justice pour laquelle il est résolu de se sacrifier ; les disgrâces auxquelles il s'expose vous sont de sûrs garants de la droiture et de la pureté de ses intentions... »

Les exigences de notre étude biographique ne nous permettent pas de donner l'analyse, même succincte, d'une instruction pastorale aussi étendue¹. Ce sera assez d'en reproduire le dispositif, qui fit bondir de colère tous ceux qui se sentirent atteints :

... Voulant assurer aux décisions de l'Église universelle, et notamment à la Constitution *Unigenitus*, la soumission de cœur et d'esprit qui leur est due, nous faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse, de lire ou de retenir les imprimés ayant pour titre : *Extrait des registres du Parlement*, etc. (suit le détail), et tous autres écrits de même nature, tendant à envahir l'autorité de l'Église et à inspirer aux fidèles des sentiments d'indocilité et de révolte contre ses décisions. ✓

¹ Elle ne contient pas moins de 82 pages in-4°, imprimées en petit texte. Nous donnerons toutefois, aux pièces justificatives, les parties essentielles de cette œuvre capitale.

En outre, désirant empêcher la profanation des sacrements et pourvoir à la liberté du saint ministère, nous défendons, *sous peine d'excommunication, encourue par le seul fait* : 1^o à tout fidèle, de se pourvoir pardevant les juges séculiers pour se faire administrer les sacrements, et à tous ceux qui approchent des malades, de leur conseiller cette manière profane de les obtenir, ou de leur donner, en quelque façon que ce soit, aide et secours pour y réussir par ce moyen ; 2^o à tout magistrat et juge séculier, de rendre aucun jugement ou sentence qui, soit expressément, soit équivalement, porte injonction aux ministres de l'Église d'administrer les sacrements, et à tout officier d'un tribunal laïque de faire ou de signifier aucuns actes qui tendent à les y contraindre.

Défendons de plus, *sous la même peine*, à tout curé, vicaire et prêtre séculier ou régulier, exempt et non exempt, dans toute l'étendue de notre diocèse, d'administrer les sacrements en vertu d'aucune signification, sommation, sentence, arrêt, jugement, ou de quelque acte que ce soit, émané du tribunal séculier. — Et sera notre présente, etc...

Tel est ce mandement fameux, d'une dignité calme et d'une force contenue, que Soulavie ne rougit pas d'appeler « une production virulente » et « le plus fanatique » des mandements d'évêques¹. Il ne fait d'ailleurs que traduire, par un mot insultant, les innombrables brochures et pamphlets dans lesquels, sous couleur de répliquer à Christophe de Beaumont, jansénistes et philosophes déversaient l'outrage sur sa personne, lui imputant à crime de s'être comparé à saint Basile, persécuté par l'empereur Valens². On veut bien reconnaître qu'il n'est pas question de condamner le prélat « à tous égards » ; mais, après avoir rappelé ses refus

¹ *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. VIII, p. 334.

² Beaumont n'avait fait que répéter le mot célèbre : « *Neque enim fortasse in episcopum incidisti.* »

réitérés de monter sur le siège de Paris, après avoir supputé les aumônes immenses qu'il répand dans la main des pauvres, après avoir rendu justice à l'austère régularité de ses mœurs, on ajoute perfidement :

« Pour n'avoir point eu recours aux manèges obligants d'une politique veloutée afin de parvenir ; pour avoir senti l'indécence qu'il y a à un évêque de nourrir plus de chevaux que de pauvres ; pour ne donner à la représentation que ce qui sied à son rang, aimant mieux avoir de bons théologiens que de beaux laquais, en est-il moins la cause des troubles qui agitent l'Église de France?... Que m'importe que le poignard qui perce le sein de l'Église soit enrichi de pierreries ? La blessure qu'il lui fait en est-elle moins profonde ? en saignera-t-elle moins longtemps¹ ? »

Je me suis imposé l'ingrate tâche de parcourir une quantité d'autres écrits publiés à cette occasion, et je dois dire que le plus modéré de tous est encore la série des lettres venimeuses qui parurent sous ce titre : *Le Pêché imaginaire*². Mais comment ne pas reconnaître, à ce titre seul, la vieille tactique du parti qui se figure avoir raison d'un adversaire, en l'accusant de s'en prendre à un fantôme ou de ferrailler contre les moulins ?

Restait la ressource de mettre l'affaire entière sur le dos des Jésuites. On ne s'en priva pas. Les novellistes, épiant certain voyage du P. Griffet à Versailles (où il était appelé pour confesser la duchesse de Marsan gravement malade), conjecturaient qu'il pourrait bien

¹ *Lettre d'un saint prêtre (sic) en réponse à madame la comtesse de **** ; 10 pages in-4°.

² Série de sept lettres, imprimées sur deux colonnes ; 138 pages in-4°.

avoir mis la main au mandement et s'en venir, par précaution, prendre langue à la Cour. Mais, tandis que les uns voyaient là un complot des « ouvriers de la rue Saint-Antoine¹ » pour effrayer la conscience de Louis XV et le pousser aux résolutions extrêmes ; d'autres, plus empressés d'éveiller les susceptibilités royales, répandront bientôt par milliers des estampes symboliques où figurera, en vedette, le contraste intentionnel d'une maxime de l'archevêque et d'une affirmation du roi².

Une manœuvre plus intelligente eût consisté à mettre la doctrine de l'archevêque en contradiction avec celle du pape. Nous devons encore avertir qu'on ne s'en fit pas faute. Le plaisant de l'affaire est que l'écrivain anonyme s'efforce à grand renfort de capitales et d'italiques de trouver un argument pour sa thèse dans le passage du bref où le Souverain Pontife répand sa bénédiction « sur *tous* les pasteurs de France et sur *tous les peuples qui sont confiés à leurs soins* ». Le moyen, en effet, après cela de ne pas conclure que l'obstiné prélat se cantonnait dans l'isolement de son petit esprit !

Il a toujours été de mode d'opposer ainsi l'*inflexibilité* de Christophe de Beaumont à la *tolérance* de Benoît XIV, ce pontife qui trouva grâce devant Voltaire et que tant d'autres philosophes ont fatigué de leurs

¹ La maison professe des Jésuites (aujourd'hui lycée Charlemagne) était située dans ce quartier. — C'est par allusion au bruit dont nous parlons que la gazette enregistrait le mensonge suivant : « Tout l'édifice archiepiscopal, si fastueusement élevé par les meilleurs ouvriers de la rue Saint-Antoine, croule de toute part, sans qu'il en reste pierre sur pierre. » (*Nouvelles* de 1756, p. 186.)

² Le cartouche inférieur représente un arbre, aux rameaux feuillus, qui brave la foudre : *Cæci irrita fulmina zeli*.

adulations équivoques. A les en croire, l'archevêque de Paris, exaspéré de la mollesse dont le pape aurait fait montre dans sa réponse aux membres de la dernière assemblée, ne fut qu'à deux doigts de se jeter dans un éclat scandaleux. « Ce qui démontre bien, affirmaient-ils avec impudeur, que ce prélat n'était point, comme on a dit, un fanatique aveugle, mais un hypocrite dangereux, puisque non seulement il avait déjà méprisé la décision de ses confrères, mais qu'il méprisait à présent l'*Encyclique* de Benoît XIV, pour défendre la *Bulle* de Clément XI¹. »

Beaumont, pour toute réplique, se contenta de laisser livrer à l'impression un recueil de documents que j'ai sous les yeux, documents d'une valeur incontestable, munis de la signature de plus de quatre-vingts évêques et destinés à témoigner de l'accord parfait qui existe, non seulement entre sa doctrine et celle de ses collègues, mais encore entre la doctrine unanime de l'épiscopat français et les enseignements du Saint-Siège.

« Cette conformité est frappante, conclut l'écrivain qui a colligé ces pièces, et rien ne doit être plus consolant pour M. l'archevêque, et pour le grand nombre de prélats qui ont adhéré à son Instruction, soit par des actes particuliers, soit par des mandements publics, que de voir la doctrine qu'elle contient autorisée et confirmée par le Souverain Pontife². »

Il est vrai que, alors comme aujourd'hui, tel se rebifait contre les décisions de Rome qui n'était pas loin de se mettre à genoux devant l'infaillibilité des parlements.

¹ *Mémoires de Richelieu*, t. VIII, p. 341.

² *Recueil de pièces importantes relatives à l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris*, 1^{re} partie, 46 pages in-4^o.

Je lis, dans une brochure de l'époque, citée plus haut, ces lignes incroyables qui se passent de commentaire :

En vérité, je ne vous comprends pas; vous demandez qu'on qualifie les opinions de M. l'Archevêque, et qu'on les condamne. Hé quoi! le Parlement n'a-t-il pas déclaré qu'elles étaient directement contraires aux saints canons, à l'Évangile, à la discipline de l'Église? Que vous faut-il davantage? Croyez-vous qu'on puisse appeler de ses arrêts comme des canons d'un concile, ou des bulles du pape? Le parlement a prononcé, la chose est décidée. S'il n'était pas infallible, que deviendrait la cause de la vérité, puisque ses arrêts sont irréfutables¹?

On croirait entendre l'honnête Bailly répondant plus tard au curé de Saint-Sulpice, qui lui oppose la voix de sa conscience pour se défendre du serment schismatique : « Monsieur, quand la loi a parlé, la conscience doit se taire. » ✓

¹ *Lettre d'un saint prêtre*, déjà citée, p. 5.

CHAPITRE IV

Mesures prises contre l'Instruction pastorale du 19 septembre. — Adhésion de l'épiscopat au mandement de Beaumont. — Exil des évêques de Saint-Pons et d'Auxerre. — Intervention énergique de l'évêque d'Amiens. — La lettre pastorale du 19 septembre brûlée en place de Grève. — Beaumont proteste dans un nouveau mandement du 7 novembre. — *L'Union des classes* et le lit de justice. — Émoi causé par les démissions en masse dans la magistrature.

Le Parlement de Paris prenait ses vacances, lorsque Beaumont avait lu, du haut de la chaire, sa lettre pastorale du 19 septembre. Or, tandis que les bons paysans de Conflans écoutaient religieusement la parole de leur archevêque, le journal janséniste nous apprend que maint bourgeois de la capitale, qui prenait des notes au milieu de l'auditoire, s'était hâté, en rentrant dans sa maison de campagne, de jeter sur le papier les passages qu'il avait pu retenir¹. De là ces copies, plus ou moins fidèles, circulant dans le public dès le premier jour, lesquelles déterminèrent « un de Messieurs » à porter l'incident devant la chambre des vacations.

Le 24 septembre, cette chambre subalterne, heureuse d'avoir à déployer du zèle de commande, fit

¹ Cf. *Nouvelles* de 1756, p. 185.

défendre à tout prêtre de publier ladite Instruction et à tout imprimeur de la mettre en pages, sous les menaces corporelles les plus sévères. Il était pareillement enjoint au procureur général du roi de notifier, sans retard, la présente interdiction à tous les curés de Paris et à celui de Conflans, avec ordre de la faire parvenir aux autres curés du diocèse, dans le courant de la semaine suivante.

Les copies du mandement, colportées sous le manteau, ne s'en répandirent pas moins en très grand nombre, jusqu'au jour où l'archevêque, après en avoir fait passer une à tous les prélats du royaume, réussit à la faire imprimer clandestinement¹. Il avait eu soin, le matin même du 19 septembre, de mander son neveu de Lostanges auprès du roi pour lui remettre en mains propres un des exemplaires manuscrits. Louis XV répondit qu'il s'expliquerait par le cardinal de La Rochefoucauld.

Cette réponse évasive, qu'on disait très sèche, avait suffi pour mettre en campagne les esprits aventureux, et c'était à qui donnerait des nouvelles, réputées authentiques, de l'exil du prélat ou de son internement. Les uns l'enfermaient à la Bastille, d'autres le reléguaient à Montbrison ou même l'expédiaient jusqu'à Sainte-Marguerite, l'une des îles de Lérins. « Mais il n'était rien de tout cela, écrit Barbier; l'archevêque est resté à Conflans, quoique ce soit véritablement le coup le plus fort qu'il ait fait ou qu'il puisse faire². » — La

¹ « Les Jésuites et leurs congréganistes en font la distribution, » disaient les anticonstitutionnaires députés. (*Le Pêché imaginaire*, post-scriptum de la 2^e lettre, p. 35.)

² *Journal*, t. VI, p. 371.

secte attendait à s'en consoler que la rentrée de la Saint-Martin permit au Parlement de le traduire à sa barre.

La Rochefoucauld soufflé par Bernis, son ancien disciple de séminaire, vint, en effet, de la part du roi, chercher des explications à Conflans. Beaumont, qui n'avait point à se justifier de l'accomplissement d'un devoir, ne dissimula pas davantage que l'initiative qu'il avait prise était le simple prélude d'une résistance canonique en forme, dans laquelle il comptait bien être suivi par plus d'un évêque.

Beaumont ne se trompait pas, et c'est un bel épilogue à sa manifestation de Conflans que l'appui courageux qu'il rencontra, dans toute cette affaire, chez plusieurs de ses collègues de l'épiscopat. J'ai lu ces divers mandements, portant tous approbation de l'Instruction pastorale, adhérant tous à la doctrine qu'elle renferme, et l'adoptant sans réserve pour leur propre diocèse. Leur témoignage est unanime. — collègues

A leurs yeux, l'archevêque est « un prélat digne des premiers siècles du christianisme » ; — un pasteur zélé « qui a souffert, sans se plaindre, les humiliations les plus dures », après qu'il avait « prodigué ses biens pour la subsistance des pauvres et de ses ennemis mêmes les plus acharnés » ; — un pontife exemplaire « dont la vie pure et irréprochable déconcerte les calomnieux les plus audacieux », et qui ajoute à une fermeté inébranlable « l'esprit de douceur et de paix, véritable caractère d'un évêque selon le cœur de Dieu » ; — un homme d'une bonté notoire « qui s'oublie lui-même pour n'écouter que son cœur, et qui donnerait sa vie pour ramener dans la maison du Père de famille les

enfants qu'il est contraint de frapper de ses anathèmes ¹ ».

Nous voici loin, en vérité, du portrait de convention que tant d'écrivains se transmettent encore, sur la foi de gens intéressés à prendre la résistance de Beaumont pour de l'opiniâtreté, son zèle pour de l'emportement, son amour de la discipline ecclésiastique pour du despotisme d'administration. Mais c'est vainement que la sagesse païenne elle-même conseille de ne s'attaquer point aux hommes qui savent se faire aimer ² ; on n'a voulu voir, dans les adhésions sympathiques de l'épiscopat, qu'une sorte de partie liée avec quelques religieux pour faire du grand prélat un chef de cabale qui fût à leur discrétion absolue.

« Si ce n'est pas là le but où il tend, disaient ses ennemis, c'est du moins celui où les Jésuites veulent l'amener ³. » Le marquis d'Argenson n'hésite pas à dénoncer ce qu'il appelle « le complot » des évêques. Le duc de Luynes, habituellement si réservé en pareille matière, s'oublie lui-même jusqu'à donner l'hospitalité de ses Mémoires à une communication qu'il dut regretter, quelques jours après, d'avoir insérée sous cette forme malheureuse :

« Quand on fait tant que d'être un héros de la cause qu'on défend, il faut l'être en tout et partout, dans le fond et dans la forme ; il faut parler librement, sur les toits même, s'il est nécessaire, et sans rien craindre.

¹ Cf. Mandement des évêques de Saint-Pons (29 octobre), de Troyes et de Metz (1^{er} novembre), d'Amiens et d'Auxerre (7 novembre), de Tours, de Chartres et de Meaux (14 novembre), de Saint-Paul-Trois-Châteaux (5 décembre).

² « Ne temere in eos dicas qui diligentur. » Cic. *De Orat.*, II, 58.

³ *Nouvelles* de 1756, p. 209.

Deux archevêques et sept évêques ont adhéré sur un carré de papier en douze lignes. Cela ne me paraît ni digne ni épiscopal. Ce n'est pas ainsi que les grands évêques parlaient dans l'ancien temps : ils s'expliquaient eux-mêmes par des mandements ou des instructions, et comme autant de dépositaires de la science de Dieu. Un évêque particulier ne leur faisait point leur thème : ils donnaient par eux-mêmes l'action et le mouvement au zèle qui les animait, et ne se réduisaient pas au rôle d'encenseurs de livres qui donnent une approbation pour garantie d'un ouvrage. Les actes sous seing-privé valent rarement en justice ; ils valent encore moins de la part des juges et des dépositaires de la foi. Quand ils ont à la défendre, ils doivent parler publiquement et avec toute la décence, toute la dignité qu'exigent la sublimité de leur ministère et le caractère auguste de légats de Dieu, pour annoncer ses volontés sur la terre ¹. »

Luynes enregistrait cette lettre à la date du 25 octobre. Quatre jours sont à peine écoulés, que déjà s'ouvre le feu de file des mandements épiscopaux sur lesquels, en haine de Beaumont, va s'exercer toute la sévérité du Châtelet. Ceux qui raillaient tout à l'heure les évêques d'avoir mis une sourdine honteuse à leurs revendications seront les premiers à se gendарmer contre la liberté dont l'épiscopat use largement pour se défendre ². « Ils ne tergiversent point, avoue le journal sectaire,

¹ *Extraordinaire* d'octobre 1756, t. XV, p. 343.

² Les mandements des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Pons ont environ 10 pages de texte in-4^o ; les autres varient de 4 à 5 pages du même format. C'est une réponse indirecte, mais topique, au « carré de papier en douze lignes, » dont se scandalisait le correspondant du duc de Luynes.

ils vont au feu en braves capitaines. » La déception qu'en éprouve le parti tout entier éclate dans ces lignes de la même feuille :

N'est-il pas étonnant que MM. de Paris, d'Orléans et de Troyes datent leurs mandements du lieu où ils ne sont relégués que pour les mêmes excès dont ils prennent si chaudement la défense¹ ? N'est-il pas plus étonnant encore que cette *ligue* épiscopale ait été formée à Conflans, où M. l'Archevêque s'est permis depuis deux ans toute liberté d'assembler des évêques et des jésuites, et d'y cabaler avec eux, malgré le mécontentement déclaré que Sa Majesté a témoigné sur les mauvais conseils qui environnaient ce prélat² ?

Parmi ces lettres pastorales, il en est trois qui eurent un retentissement particulier, à raison même des circonstances au milieu desquelles elles se produisirent. Cet incident se trouve trop étroitement lié à l'histoire de l'archevêque de Paris, pour que nous négligions de le signaler en passant.

Alexandre de Guenet, qui occupait alors depuis près de trente ans le siège de Saint-Pons-de-Tomières, n'en était pas à son premier démêlé avec la justice, quand il fit cause commune avec Beaumont. N'avait-il pas, lui aussi, toujours montré le plus grand zèle pour s'opposer à l'immixtion de l'autorité séculière dans les affaires de l'Église ? Son mandement ne pouvait donc manquer d'être condamné au feu, par sentence du Châtelet.

Lui-même, assailli de maints pamphlets non moins violents que ceux qui s'attaquaient à l'archevêque de

¹ C'est en effet de l'abbaye de Murbach (Alsace), où il était interné, que l'évêque de Troyes date son mandement. Quant à l'évêque d'Orléans, il avait publié le sien au prône même de la messe paroissiale, à Meung-sur-Loire, son lieu d'exil.

² *Nouvelles* de 1756, p. 209-211.

Paris, se vit exiler à Colmar, tandis que le Parlement de Toulouse instrumentait à plaisir contre une lettre pastorale publiée en dehors des limites de sa juridiction. On retrouvera bientôt, au cours du procès des Jésuites, Alexandre de Guenet sur les pas de l'archevêque de Paris, en présence des mêmes juges et de nouveau condamné par eux¹.

L'incident Condorcet n'est pas sans offrir quelque chose de plus piquant.

Installé sur le siège d'Auxerre le 2 février 1756, ce prélat², d'une charité reconnue et d'une pureté de mœurs irréprochable, mais d'un caractère assez âpre à la lutte, s'était aussitôt employé à réparer avec énergie les désastres causés par l'épiscopat de Caylus. Son premier acte avait été d'interdire tous les prêtres notoirement jansénistes, sans exception, et de rendre leurs pouvoirs à tous les religieux, Capucins, Cordeliers et Jésuites, que son prédécesseur avait iniquement frappés. Mal secondé par le chapitre, il tint rigueur à ses chanoines au point de cesser avec eux tout rapport officiel jusqu'à son retour de Montélimar, où il était allé passer une saison d'été. Rentré pour les fêtes de la Toussaint, il annonça qu'il assisterait à l'office le jour de l'octave et qu'il y prendrait la parole.

On accourt en foule à l'église. Condorcet monte en chaire et lit un mandement, dans lequel il déclare adhérer à l'Instruction pastorale de Christophe de Beau-

¹ Nous toucherons quelque chose de cet incident nouveau au 6^e chapitre du livre V.

² Né au château de Condorcet (près Nyons, dans le diocèse de Die), ce prélat, successivement évêque de Gap, d'Auxerre et de Lisieux, était l'oncle du trop fameux marquis de Condorcet, l'un des plus funestes précurseurs de la Révolution.

mont, la recommandant aux fidèles comme « la plus solide et la plus touchante » qui se puisse donner. Il finit en portant peine d'excommunication, *ipso facto*, contre les magistrats qui rendraient une sentence pour enjoindre d'administrer les sacrements, et contre toute personne qui accepterait ou même conseilleraient d'avoir recours à cette voie pour les obtenir.

Grande rumeur dans la ville. On s'arrache les notes prises au vol pendant la lecture. Les commentaires vont leur train. Condorcet, retiré à la maison de campagne des évêques d'Auxerre, apprend que le bailliage s'est ému plus que de raison. Le lendemain même, il écrivait au lieutenant-général la lettre suivante :

A Regennes, ce 8 novembre 1756. — Je viens, Monsieur, d'apprendre avec surprise que votre Compagnie, convoquée extraordinairement, a ordonné qu'il sera informé du contenu au Mandement que mon devoir et mon zèle pour la Religion m'obligèrent de publier le jour d'hier, dans mon Église Cathédrale. Comme je ne fais pas un secret de ce que j'ai voulu rendre public, je ne me fais pas non plus une peine de vous adresser une Copie fidèle, et signée de moi, de ce Mandement. La communication que je vous prie d'en donner à votre Compagnie remplira les deux seuls objets (*sic*) que je me propose de faire sur vos esprits et sur vos cœurs. Les salutaires impressions que je demande à Dieu qu'il fasse sur le reste de mes diocésains, est (*sic*) de vous épargner la douleur et les soins d'une procédure contre votre Évêque chargé de vous conduire à Jésus-Christ, et qui tenant de lui le pouvoir d'enseigner, de lier et de délier, ne doit rendre compte de l'exercice qu'il en a fait qu'à ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique. — J'ai l'honneur, etc. ¹.

La réponse fut une lettre royale de cachet invitant le prélat à se rendre dans l'abbaye de Vaultisant. C'était

¹ Condorcet fit imprimer cette lettre à la suite de son mandement ; 8 pages in-4^o.

l'exil. Louis XV, qui ne cessait d'avoir le goût du bien sans en avoir le courage, n'eût pas demandé mieux que de se réduire à réprimer les jansénistes dans leurs écarts; mais il témoignait une fois de plus qu'il n'aimait ni le bruit ni l'éclat chez les évêques chargés de les combattre.

L'abbé de Bernis, toujours en quête de solutions pacifiques, s'efforcera bientôt, mais vainement, d'entraîner Condorcet à se retirer de lui-même et de bonne grâce. « M. de Troyes a donné sa démission, mande-t-il à Stainville; je travaille à obtenir la même chose de l'évêque d'Auxerre pour avoir la paix dans notre intérieur¹. » Celui-ci résista pendant cinq ans entiers et ne consentit finalement à quitter Auxerre, en 1764, que pour passer à un autre poste militant, au siège de Lisieux.

Mais l'intervention de l'évêque d'Amiens, dans cette campagne du haut clergé, présente un caractère d'un intérêt bien plus touchant.

Ce saint vieillard, courbé sous le poids de ses soixante-treize ans, ne crut pas non plus qu'il lui suffisait d'envoyer aux divers curés de son diocèse un exemplaire de l'Instruction pastorale de Beaumont; il se chargea d'en donner lui-même connaissance aux nombreux fidèles qui se pressaient, le 14 novembre, dans la vaste enceinte de la cathédrale. Après quelques paroles significatives sur ce texte : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo*, il lut son propre mandement, assez court d'ailleurs, dans lequel, résumant d'abord un travail personnel qu'il avait naguère préparé, il ajoutait avec sa modestie accoutumée :

¹ *Mémoires et lettres*, t. II, p. 181.

« Nous étions sur le point de vous donner une Instruction particulière qui démontrât ce que nous venons d'annoncer, quand celle de M. l'Archevêque de Paris est parvenue jusqu'à nous. Nous l'avons lue avec toute l'attention que demande l'importance du sujet; et y ayant reconnu la doctrine de l'Église universelle, enseignée avec autant de clarté que de modération et de sagesse, nous avons cru pouvoir nous épargner un travail qui n'eût abouti qu'à dire la même chose pour le fond, persuadé que nous nous rendrons encore plus utile en y adhérant et en l'adoptant, pour vous la communiquer avec autorité, que si nous vous en présentions une qui nous fût propre. »

Suit littéralement le dispositif de Christophe de Beaumont. — « On fut édifié, remarque l'historien de M. de la Motte, mais avec inquiétude, tant l'on n'entendait parler que de prélats exilés et de prêtres persécutés. » C'était, en effet, un acte de courage que l'évêque venait d'accomplir, et ce courage même pouvait être compté par quelques-uns pour une provocation. Aussi la feuille janséniste se garde-t-elle de laisser échapper l'occasion de faire appel au bras séculier. « Il y a, dit-elle, à Paris, un Châtelet qui connaît ses devoirs et qui ne les néglige point ¹. »

En attendant qu'un tribunal si vigilant livre à la torche du bûcher le mandement épiscopal, les magistrats d'Amiens trouvent urgent de le supprimer sur place. Loin de se tenir pour battu, La Motte remonte en chaire, le dimanche suivant, afin d'ôter à la condamnation tout caractère de scandale. Il dit « qu'à l'exemple

¹ *Nouvelles* de 1756, p. 210.

des pasteurs affligés, il venait chercher sa consolation auprès de son troupeau, avec d'autant plus de raison que les magistrats qui l'avaient flétri étant dignes de respect par l'autorité dont ils étaient investis, on pourrait penser qu'ils n'avaient pas excédé, à son égard, les bornes de cette autorité; mais qu'il se croyait obligé de prémunir les fidèles contre cette erreur, en entrant de nouveau dans l'exposé des preuves qui établissent les droits des deux puissances et font ressortir l'incompétence des tribunaux laïques en matière de sacrements. »

Jamais peut-être sa parole n'avait trouvé tant de force ni sa conviction tant de liberté et d'indépendance. « On m'exilera, s'écrie-t-il sous forme d'objection; eh bien, si l'on m'exile, je n'irai pas, comme Quesnel, chercher un refuge en Hollande; car ce n'est que là qu'il a trouvé un asile, c'est de là qu'il a prétendu instruire et réformer l'Église. Où irai-je donc? J'irai me jeter aux pieds du Saint-Père, j'irai par tout pays catholique où la cause même de mon exil me fera recevoir comme défenseur des droits les plus sacrés; mais, encore une fois, je n'irai pas en Hollande¹. »

Ce n'est pourtant pas faute de volonté, si le Parlement s'abstint de prononcer contre la Motte une peine de bannissement. Le roi s'y opposa d'une façon très nette et déclara qu'on ne toucherait en aucune sorte à son « saint évêque d'Amiens ». Celui-ci n'en fut que plus

¹ *Histoire de M. de la Motte*, par l'abbé Delgove, p. 368. — « Je prêchai, non pas fort bien, mais bien fort, à un auditoire extraordinaire; j'eus la consolation d'être entendu, et, je puis vous le dire, d'être écouté avec plaisir. A Dieu seul en soit la gloire. » (Lettre du 13 décembre, à D. Malachie. — Arch. de Saint-Acheul.)

humilié, s'imaginant qu'on l'épargnait « par mépris » autant que « par pitié » pour sa vieillesse.

« Je croyais, écrivait-il à une pieuse dame, que mon adhésion me procurerait un exil qui m'eût mis dans l'heureuse nécessité de travailler à mon salut beaucoup mieux que je ne fais, mais je n'ai pas mérité cette consolation. Le bon Dieu veut que je le fasse dans l'amertume; il faut se soumettre et adorer ses jugements qui sont terribles sur ce pauvre royaume¹. »

Ajoutons que Mgr d'Amiens présidant, l'année suivante, la retraite ecclésiastique de son diocèse, fit lire de nouveau, pendant le repas, l'Instruction pastorale de l'archevêque de Paris, avec lequel il entretint dès lors une correspondance plus intime et plus suivie que jamais. Nous ne tarderons pas à signaler, entre autres, la belle lettre qu'il écrivit à Louis XV pour se constituer le défenseur du vénérable exilé.

Pendant que de chauds amis l'appuyaient ainsi de leurs sympathies éprouvées, Christophe de Beaumont ne s'endormait pas sur la brèche. Inutile de dire que son mandement avait eu, avant tous autres, l'honneur d'être lacéré et brûlé en place de Grève, comme renfermant « des assertions dangereuses, des conséquences fausses et des propositions attentatoires à l'autorité du roi sur ses sujets ».

Le fait s'était passé le vendredi 5 novembre, vers les onze heures du matin, au milieu d'une cohue de curieux qu'attirait surtout l'appareil insolite de l'exécution². L'avocat Barbier, qui n'entend pas raillerie dans

¹ *Histoire de M. de la Motte*, p. 368.

² « La Grève était presque aussi pleine de monde que lorsqu'il y a des feux d'artifice. » (*Péché imaginaire*, 5^e lettre, note finale.)

les questions de basoche, trouve bien que le Châtelet tranche un peu du maître en décidant aussi vite, et de plein droit, dans une matière de cette importance. « C'est affaire très grave », objecte-t-il, d'autant que la Chambre des Vacations avait remis de délibérer sur le mandement après la Saint-Martin, se bornant, par provision, à faire défense de le publier.

Cependant, le premier président Maupeou se transporte à Versailles, pour conférer avec le roi sur le genre de punition qu'il convient d'infliger à un archevêque coupable de leur donner tant de mal. Celui-ci, justement blessé des procédés odieux de ces juges subalternes, lance, le 7 novembre, un mandement nouveau qu'il veut lire encore lui-même du haut de la chaire de Conflans, car on ne cessait plus d'y venir, chaque dimanche, pour assister à ses prônes¹.

Dans cette lettre pastorale, assez courte, Christophe de Beaumont, après avoir rappelé qu'il n'avait fait que suivre les principes des Pères de l'Église et les règles reconnues par les déclarations mêmes du roi, se plaignait en ces termes des avanies dont il était victime : ✓

On ne se contente pas de charger notre Instruction d'imputations fausses et infamantes; on la condamne au feu, traitement qui devrait être réservé pour des écrits impies et licencieux, et non pour l'ouvrage d'un archevêque qui a des droits sur le respect et sur l'obéissance des brebis commises à sa garde. Nous bénissons Dieu d'avoir été jugé digne de souffrir les affronts et les ignominies pour la gloire de son nom.

Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de faire une question : Qui sont donc ceux qu'on entend prononcer sur les matières

¹ Cf. *Mémoires d'Argenson*, t. IX, p. 341.

*à chercher le maître
auquel celui-ci fait*

traitées dans notre Instruction pastorale? Est-ce le Concile de la nation, ou celui de notre province? Sont-ce des évêques qui décident contre nous? Nous voyons simplement des magistrats laïques, commis par le souverain pour rendre la justice aux citoyens dans les choses de ce monde, et obligés par la profession du christianisme à écouter l'Église...¹.

Tous les vrais catholiques, on l'a dit, applaudirent à cette réplique aussi nette que courageuse. Mais il fallait une conscience de sectaire pour s'indigner que l'archevêque y méconnût le droit des magistrats à s'ingérer dans *ce qui concerne les censures*. « C'est une maxime effroyable, écrivait-on, qui tend à tout renverser dans l'État, et à y faire renaître toutes les scènes de Grégoire VII contre l'empereur Henri V, et de la Ligue contre les rois Henri III et Henri IV². »

La Sorbonne était mieux inspirée, quand elle délibéra de s'associer par un acte formel au mandement de l'archevêque. Elle n'en fut empêchée que par la délicatesse de Beaumont qui refusa d'accepter son concours, craignant, sans doute, de détourner sur elle une partie de l'orage. C'est donc à tort que les anticonstitutionnaires ont vu, dans ce refus tout spontané, une détermination imposée par le roi, lequel n'avait que faire d'intervenir en pareille rencontre. Ainsi en fut-il, comme nous allons le voir, du bruit qui s'accrédita un moment que l'archevêque de Paris allait être décrété de prise de corps.

Faute de mieux, on s'attaque à l'un de ses théolo-

¹ Le mandement se termine par « très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de lire ou retenir un imprimé ayant pour titre : *Sentences du Châtelet de Paris, etc...*, du jeudi 4 novembre 1756. »

² *Péché imaginaire*, p. 90 (*loc. cit.*).

giens, le P. Patouillet¹, qui est aussitôt banni de la capitale et contraint de se retirer à Amiens d'abord, puis à Uzès et Avignon. Pour surcroît de mésaventure, la malle du bon jésuite est volée en route. Les escrocs, gens avisés autant qu'experts, ont empoché l'argent et se sont partagé les nippes; quant aux manuscrits et à la correspondance, ils les abandonnent sans regret sur la lisière du chemin dans la valise éventrée. Le tout est aussitôt porté au bailliage de Clermont, en Beauvoisis mais les juges du lieu refusent de restituer la malle à son propriétaire, sous prétexte qu'ils ont à examiner le contenu.

Des « paperasses » de jésuite, comme dit le marquis d'Argenson, quelle aubaine pour un inquisiteur ennemi, surtout quand il se flatte d'avoir sous la main les arcanes du familier de l'archevêque ! Mais nos batteurs trouvèrent buisson creux, et force fut de se remettre à une autre piste.

Ce n'était là toutefois que de la petite guerre. Une lutte plus sérieuse se trouve engagée entre le roi et le Parlement de Paris, qui sembla oublier un moment ses griefs contre Christophe de Beaumont, pour se mettre lui-même en défense et serrer le réseau d'une ligue ourdie, sous le nom d'*Union des classes*, avec les autres parlements du royaume. Cette sorte de confédération permanente sentait la *Fronde*. On pouvait craindre pis.

¹ Louis Patouillet, né à Dijon en 1699, mort en 1779 à Avignon, fut un des principaux rédacteurs du *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, que les Jésuites opposèrent à la gazette janséniste, et qui parut de 1734 à 1748 dans le même format que les *Nouvelles*. Cet estimable religieux, mis au service de Beaumont dans les querelles que ce prélat soutenait avec le Parlement, est, après son confrère Nonotte, l'homme qui a le plus longtemps subi les odieux sarcasmes de Voltaire.

Louis XV, déjà préoccupé de recourir à un nouveau coup d'éclat, n'hésita plus en voyant les magistrats supprimer, par arrêt du 7 décembre, le bref du pape qu'il venait d'envoyer à chacun des prélats. C'était une injure personnelle qu'on le pressait d'autant plus de venger sans retard, qu'il avait fait davantage pour conquérir naguère à ce bref de conciliation l'archevêque de Paris et les autres *intolérants*.

Et le Parlement osait bien interdire aux évêques de France de publier la lettre de Benoît XIV, et même de la citer, « sous peine d'être traités comme perturbateurs du repos public¹ ».

Un lit de justice est annoncé pour le 13 décembre. « Tout Paris est dans l'attente de ce grand événement, » écrit d'Alembert. Au jour dit, le roi se rend à la Grand'-Chambre avec le cérémonial d'usage², et fait enregistrer d'autorité trois déclarations dont la première seulement intéresserait notre récit. Contentons-nous de rappeler qu'elle répondit médiocrement à ce que les évêques attendaient des résolutions royales. On la trouva même si équivoque, et en quelques points si inexacte, qu'elle put encore fournir des armes aux partis rivaux, sans qu'aucun d'eux se déclarât satisfait³.

Nous ne dirons rien des mesures de rigueur qui frappèrent la magistrature jusqu'à la décimer. On sait que,

¹ Cf. Barbier (t. VI, p. 400).

² La Grand'-Chambre était consacrée aux audiences solennelles, aux lits de justice, etc. Son rôle ne portait que des causes majeures. En dehors d'elle, le Parlement comprenait les chambres des Enquêtes et des Requêtes du palais et des chambres criminelles.

³ Les détails de la question purement ecclésiastique sont donnés, fort au long, dans les *Mémoires de Picot*, t. III, p. 324, seq.

le soir même, les membres des Enquêtes et Requêtes démissionnèrent en masse. Le lendemain, la moitié de la Grand'Chambre avait suivi cet exemple. Il ne resta en charge que les présidents et quelques conseillers, une vingtaine de magistrats sur deux cents, et le cours de la justice fut de nouveau suspendu par insuffisance du nombre des juges.

Le Parlement se considérait comme dissous de fait. La fièvre des passions, comprimées sans être affaiblies, allait remplacer pour un temps le mouvement des intérêts et des affaires. On s'en prendra naturellement au clergé, le seul, disait-on, qui eût obtenu gain de cause auprès du roi. Telle se manifestait même déjà l'exaspération de certains esprits, que l'on en était à craindre qu'il n'y eût bientôt dans Paris « quelques jésuites ou prêtres massacrés ¹ ».

Christophe de Beaumont venait d'achever à Conflans, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, l'ordination régulière du 18 décembre, lorsqu'il reçut à ce sujet les avis les plus menaçants. Cette nouvelle n'était pas faite pour déconcerter un caractère comme le sien : il n'en déplora que plus la tolérance secrète dont jouissait, en raison des démêlés avec le clergé, la propagande des écrits philosophiques auxquels on n'attribuait pas sans fondement une large part du mal.

Voltaire, au reste, ne se cachait point avec les amis. Il écrivait, un mois auparavant, à d'Alembert : « Pendant la guerre des parlements et des évêques, les gens raisonnables ont beau jeu, et vous aurez le loisir de farcir l'*Encyclopédie* de vérités qu'on n'eût pas osé

¹ Argenson (t. IX, p. 370.)

dire, il y a vingt ans. Quand les pédants se battent, les philosophes triomphent ¹. »

Le Parlement de Paris, il est vrai, ne s'était pas montré non plus sans inquiétude sur un pareil état de choses ; mais complice inconscient des philosophes mêmes dont il faisait brûler les livres, il encourageait par son exemple « le fanatisme contre l'autorité du roi », qui était, dit Barbier, général dans Paris, et ralliait dans une opposition commune « tous ceux de la secte janséniste ou un peu républicains ² ».

Le clergé n'était donc pas seul menacé. Une révolte couvait peut-être sous la cendre. Ce n'étaient plus seulement des lettres anonymes contre « le tyran des Français » ou des emportements contre « la coquine du roi ». Bernis, entré au conseil le 2 janvier 1757, parle d'hiéroglyphes dessinés sur le papier, traînant un peu partout, et représentant un balai et un poignard ³.

Avant de raconter par quelles manœuvres les ennemis de Beaumont cherchèrent à l'impliquer dans l'affaire du régicide, nous devons revenir un instant sur nos pas, pour rappeler deux ou trois épisodes de sa vie militante, lesquels n'auraient pu trouver place dans notre précédent récit sans en rompre l'unité.

¹ Lettre du 13 novembre 1756, datée des *Délices*.

² Cf. *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} juillet 1878, p. 170.

³ *Mémoires*, t. I, p. 351.

CHAPITRE V

La thèse de l'abbé de Prades. — Sa condamnation par l'archevêque de Paris. — Méaventure des censeurs. — Prades, accueilli par les philosophes, devient le pensionné de Frédéric II. — Son *Apologie*. — Sa rétractation. — *L'Esprit des lois* de Montesquieu. — L'archevêque s'interpose pour empêcher la condamnation de l'auteur. — Raisons de sa conduite en cette affaire. — *L'Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer. — Mandement de Beaumont pour en interdire la lecture. — Soumission de Berruyer. — Sa déclaration en présence des délégués de la Grand'Chambre.

Au mois de novembre 1751, un jeune prêtre, bachelier de Sorbonne, se présentait devant la Faculté de Paris pour soutenir sa *majeure*, un des derniers actes qu'il eût à subir avant d'être admis à sa licence. Il était originaire de Castelsarrazin, au diocèse de Montauban, et se nommait Martin de Prades. Le manuscrit de sa thèse fut examiné par celui des docteurs qui avait dirigé les études du candidat, M^e de Langle, par le président de l'épreuve publique, M^e Hooke, enfin par le syndic de la Faculté, M^e Dugard. Au jour indiqué, l'acte se passa suivant les formes ordinaires, sans soulever d'objections bien sérieuses ¹.

Cependant, lorsque la thèse eut été répandue dans le public, des réclamations s'élevèrent de toutes parts

¹ Cf. *L'Histoire de l'Université de Paris*, par Ch. Jourdain, p. 391.

contre la tendance générale de l'œuvre et certaines assertions de l'auteur. On allait jusqu'à en attribuer la paternité à Diderot, connu pour être lié avec l'abbé de Prades, qui avait récemment fourni, entre autres articles de son cru, celui de la *Certitude* à la trop fameuse *Encyclopédie*.

Le vrai est que notre abbé s'était contenté de la communiquer d'avance au célèbre philosophe, et que les sophismes de cet homme avaient fini par déterminer l'auteur à introduire dans son travail plus d'une modification essentiellement regrettable. C'était comme un premier essai public de philosophie irrégieuse, et Prades, sans en avoir conscience peut-être, se voyait ainsi jeté en avant par une manœuvre sournoise des encyclopédistes, qui ne se servaient de lui que pour tâter les complaisances de l'opinion. Tels ces *enfants perdus* qu'on pousse aux aventures pour observer le camp et les mouvements de l'ennemi; ou bien, selon le mot d'Helvétius lui-même, telles « ces colombes qu'on envoie hors de l'arche pour s'assurer si la mer des préjugés ne baisse pas encore ¹ ».

Censurée par la Sorbonne le 27 janvier 1752, la thèse de Prades reçut un coup plus décisif dans la condamnation dont elle fut frappée, deux jours après, par Christophe de Beaumont.

C'est de ce grand acte épiscopal que le président Hénault écrivait au duc de Luynes : « N'êtes-vous pas bien content du mandement de M. l'archevêque ? Je l'ai lu avec une grande satisfaction. Il est sage, religieux, et, sans frapper qu'autant qu'il le faut sur des proposi-

¹ *Journal historique*, 1^{er} octobre 1791, p. 192.

tions qui portent avec elles leur condamnation, il embrasse tout le système que l'on cherche aujourd'hui à accréditer, et ne laisse aucune refuite à l'irrégion et à l'incrédulité¹. »

La feuille janséniste, tout en le critiquant, pour n'en pas perdre l'habitude, constate elle-même avec quel soin le mandement fut composé et révisé :

Le 28 janvier le prélat assembla chez lui M. le curé de Saint-Paul, avec MM. Urvoy, Tamponnet, Millet et Thierry, qui y restèrent fort tard. Le mandement fut revu et délivré à l'imprimeur. Les ouvriers y passèrent plus d'une nuit, quelquefois fort inutilement, parce que M. l'archevêque et son conseil retouchent sans cesse à leurs ouvrages, et qu'il est arrivé que, pour un mandement très court, on a fait rompre les formes jusqu'à onze fois².

Il faut lire, en effet, cet important travail pour se faire une juste idée des étranges propositions que la thèse contenait sur l'essence de l'âme, sur les notions du bien et du mal, l'origine de la société, la loi naturelle et la religion révélée, la certitude des faits historiques, la chronologie et l'économie des lois de Moïse, la force probante des miracles et le respect dû aux Saints Pères. Il n'est pas jusqu'à nos législateurs de 89 qui n'aient, plus tard, appuyé leur nouveau principe d'*égalité* sur un des articles de cette thèse, où la loi contraire, traitée de « barbare, » n'était provisoirement tenue pour juste que parce qu'elle émanait « du plus fort³ ».

¹ Luynes (t. XI, p. 386).

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1752, p. 43.

³ « Jus illud *inæqualitatis* barbarum, quod vocant æquius quia validius. » (Art. I, l. 6). — Cf. la *Lettre à M. le président de l'Assemblée nationale*, par l'abbé Piers de Rumenghen (1791).

Mais rien n'égalait le scandale causé par le passage où l'abbé de Prades, comparant les guérisons opérées par Jésus-Christ avec les prétendues cures d'Esculape, déclarait les unes aussi peu concluantes que les autres dès qu'on les sépare des prophéties, qui répandent sur elles quelque chose de divin¹.

C'est pourquoi nous aurions grand sujet de nous étonner que de telles énormités aient pu échapper à la vigilance des graves examinateurs, si l'histoire de leur mésaventure était moins connue. Delangle avait signé la thèse sans la lire, Dugard et Hooke ne l'avaient honorée que d'un regard distrait. Tous, au reste, avouèrent leur tort et le regrettèrent vivement. Hooke, en particulier, adressait dans la suite une lettre à l'archevêque de Paris, lettre qu'il appuya de sa déclaration du premier jour :

Je, soussigné, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la société de Sorbonne, et professeur royal de théologie, déclare à tous ceux à qui il importe ou importera, que j'ai signé imprudemment la thèse majeure ordinaire de Martin de Prades, que je présidais; que je condamne la thèse et les erreurs qu'elle contient, comme je l'ai déjà fait expressément dans l'assemblée générale du 15 décembre dernier; que je suis très fâché d'avoir donné par ma signature occasion au scandale; que je révoque cette signature, et que je la regarde comme nulle, ainsi que je l'ai révoquée dans l'assemblée générale du 1^{er} décembre. — Paris, le 4 janvier 1752. — HOOKE.

Le syndic Dugard n'en resta pas moins déchu de ses

¹ « Ergo omnes morborum curationes a Christo peractæ, si seorsim sumuntur a prophetiis, quæ in eas aliquid divini refundunt, æquivoca sunt miracula, utpote illarum haberent vultum et habitum in aliquibus curationes ab Esculapio factæ. » (Art. VII, l. 6)

fonctions; tous furent blâmés, et Hooke perdit sa chaire de théologie. Nous le retrouverons un jour, pour semblable disgrâce, en procès avec Christophe de Beaumont. Quant au malheureux abbé de Prades, interdit par l'archevêque de tout ministère sacerdotal, exclu par la Sorbonne de la Faculté de théologie et même de la Faculté des arts, il n'eut de ressource qu'à prendre le large, pour échapper aux poursuites dont on le menaçait.

Pendant ce temps-là, ses complices les encyclopédistes font feu de leur plume. Morellet, un autre abbé du même bord, s'indigne qu'on se préoccupe à ce point d'une thèse « fort innocente », qui ne saurait déplaire qu'à des « fanatiques » et à des « fripons ¹ ». Voltaire ne manquera pas de mettre cette condamnation au rang des « absurdités scolastiques » et l'oracle écouté prononcera que « les consciences tendres » qui en persécutent l'auteur ne sont point « grandes logiciennes ² ».

De son côté, le marquis d'Argenson, toujours disposé à voir la main des Jésuites dans une affaire « où il n'y a pas de quoi fouetter un chat ³ », se hâte d'offrir au prêtre interdit un pied à terre dans le voisinage de son château de Segrez, en attendant que les frères et amis lui procurent un asile commode à l'étranger.

D'Alembert se piqua de prendre le premier, sous sa protection, l'homme qu'il appelait une victime de l'into-

¹ *Ami de la religion*, t. XXXII, p. 323. — C'est de lui que d'Alembert écrira plus tard à Voltaire : « M. l'abbé Morellet est une nouvelle et excellente acquisition que nous avons faite; il est le quatrième théologien auquel nous avons eu recours depuis le commencement de l'*Encyclopédie*. Le premier a été excommunié (Yvon), le second expatrié (de Prades) et le troisième est mort (Mallet). » (Lettre du 30 juillet 1758.)

² Lettre du 19 août 1752, à madame Denis.

³ *Journal*, t. VII, p. 56.

lérance et du fanatisme. Il avait gagné madame Denis pour intéresser plus sûrement Voltaire à sa cause, et celui-ci de se mettre aussitôt en campagne pour obtenir à son nouveau client une charge auprès de Frédéric II, le roi de son cœur. « Ou je me trompe fort, écrit-il au marquis d'Argens, ou M. de Prades, que je ne veux plus nommer abbé, est l'homme qu'il faut au roi et à vous. Naïf, gai, instruit, et capable de s'instruire en peu de temps, intrépide dans la philosophie, dans la probité et dans le mépris pour les fanatiques et les fripons, voilà ce que j'ai pu juger à une première entrevue¹. »

L'abbé, on le voit, ne s'était pas fait prier pour accourir du fond de la Hollande, où il avait cherché un refuge provisoire, et il tombait dans les bras de Voltaire, qui s'empresse de mander à sa nièce : « Je me remercie d'avoir servi un pareil mécréant. C'est, je vous jure, le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié. Il est gai, il est aimable ; il supporte en riant sa mauvaise fortune². »

Prades devint, en effet, le lecteur de Frédéric et son secrétaire pensionné. Il séjournait habituellement à Postdam, d'où Voltaire écrivait au roi de Berlin : « *Arius* de Prades est un très aimable hérésiarque. Nous vivons en louant Dieu et Votre Majesté, et en sifflant la Sorbonne³. »

Au fait, pendant que son protecteur raconte à sa ma-

¹ Lettre de Postdam, août 1752.

² Lettre à madame Denis (*loc. cit.*). — D'Alembert l'en remercie comme d'un service personnel, non sans faire de Prades ce portrait compromettant : « Je sais par expérience que c'est un ami sûr, un homme d'esprit, un philosophe digne de votre estime et de votre amitié par ses lumières et par ses sentiments. » (Lettre à Voltaire, du 24 août 1752.)

³ Lettre du 5 septembre 1752.

nière, dans un pamphlet connu ¹, les événements dont nous venons de parler, Prades publie une *Apologie* touffue, dans laquelle il se répand en invectives contre ses censeurs, prétendant, pour narguer l'archevêque de Paris, que la doctrine de sa thèse était rigoureusement orthodoxe et n'avait rien que de conforme à la doctrine de l'Église catholique. Il oubliait qu'un décret de Benoît XIV, en date du 2 mars 1752, avait confirmé la sentence de Beaumont et condamné absolument la thèse coupable.

Toutefois, nous devons avouer que, si l'apologie n'est pas convaincante, elle n'a rien non plus qui soit d'un incrédule proprement dit. C'est sans doute pour ce motif qu'un pareil travail de justification, moins fourni de raisons que d'injures, parut aussi ennuyeux qu'inégal, même aux amis. « Je doute fort qu'il vous amuse », mandait d'Alembert à une femme philosophe, en se défendant avec raison d'y avoir mis la main ².

Par exemple, Diderot n'en eût pas dit autant, car il fut facile de reconnaître une autre verve que celle de Prades dans la réponse directe au janséniste Caylus, qui s'était fourvoyé à rejeter sur les seuls philosophes tous les maux dont l'Église avait alors à souffrir. Nous y trouvons une éloquente apostrophe, sorte d'argument *ad hominem*, dont nous citerons un passage fort ad-

¹ *Le tombeau de la Sorbonne*. — Ce pamphlet, attribué en entier à l'abbé de Prades, est inséré avec raison dans les œuvres complètes de Voltaire, qui, sans conteste, en a dicté la majeure partie. D'Alembert, au besoin, en rendrait témoignage. (Cf. sa lettre du 22 décembre 1752 à madame du Deffand.)

² Lettre à la marquise du Deffand (t. I, p. 159). — Voltaire ne voit également dans ce gros livre qu'un « fatras théologique » où Prades « est toujours misérablement obligé de soutenir ce qu'il ne croit pas. » (Lettre à Frédéric II, novembre 1752.)

miré de Beaumont lui-même. Diderot, doublure de Prades, s'adresse aux fervents du jansénisme :

« O cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lassez-vous point de troubler la paix de son Église? N'avez-vous aucune pitié de l'état où vous l'avez réduite? C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité, à raisonner quand ils devaient croire, à discuter quand ils devaient adorer...

« Malgré l'atteinte que le protestant avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, il restait encore de la vénération pour les unes, du respect pour les autres; mais vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque achevé d'avilir cette puissance. Si l'impie foule aux pieds la tiare, les mitres et les crosses, c'est vous qui l'avez enhardi.

« Quelle pouvait être la fin de tant de libelles, de satires, de nouvelles scandaleuses, d'estampes outrageantes, de vaudevilles impies, de pièces où les mystères de la grâce et la matière des sacrements sont travestis en un langage burlesque, sinon de couvrir d'opprobre Dieu, le prêtre et l'autel, aux yeux mêmes de la plus vile populace? Malheureux, vous avez réussi au delà de votre espérance. Si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Église, si ses mystères, ses sacrements, ses temples, ses cérémonies, toute la religion est descendue dans le mépris, c'est votre ouvrage¹. »

¹ Ce passage de l'*Apologie* a été reproduit dans la *Revue politique et littéraire* du 28 juillet 1877, p. 83.

Hâtons-nous de dire que, sa bile une fois soulagée, l'abbé de Prades, travaillé par le remords, ne songea plus qu'à se réconcilier franchement avec l'Église. Aussi quelle ne fut pas la joie de l'archevêque de Paris, quand, à la suite de plusieurs communications échangées de part et d'autre, il reçut de Postdam la lettre suivante, datée du 6 avril 1754 :

MONSEIGNEUR,

Je vous envoie la rétractation que je vous avois annoncée dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire ; elle est conforme au modèle que le Pape m'a fait remettre par le prince-évêque de Breslau, et absolument dans la même forme que celle que j'envoie à Sa Sainteté. Je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé de la sincérité des sentiments qui y sont exprimés et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur le très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE PRADES.

L'acte de rétractation, aussi explicite que possible, se terminait par cette déclaration à la fois simple et touchante :

... En réparation du scandale que j'ai donné, je souscris de ma main le présent monument et gage de mon obéissance et de mon vrai repentir ; je le rends public, et je souhaite ardemment qu'il parvienne à la connaissance de tous les fidèles de Jésus-Christ ; demandant uniquement, et avec beaucoup d'instance, au très-saint Père Benoît XIV qu'il imite la clémence de Celui dont il est le Vicaire, et qu'il me reçoive avec bonté, eu égard à la sincérité de mon retour. — Donné à Postdam, l'an 1754, le 6^e jour d'avril. — Jean-Martin DE PRADES, prêtre du diocèse de Montauban ¹.

¹ La rétractation est reproduite *in extenso* dans la *Gazette de France* du 13 juillet 1754.

Désireux de rendre plus éclatante cette belle rétractation, l'archevêque de Paris publia un mandement spécial, dans lequel, rappelant les vœux qu'il n'avait cessé de faire pour que l'auteur de la thèse, « après avoir scandalisé l'Église par sa témérité, ne la contristât pas encore par une révolte opiniâtre et sans retour », le prélat consolé ajoutait :

Grâces en soient rendues au Dieu des miséricordes ! nos vœux sont heureusement remplis. Le sieur de Prades a été enfin effrayé d'avoir attaqué la Religion, dans le sein même d'une École qui lui avait appris à la défendre : il a reconnu ses erreurs et nous a envoyé la rétractation de sa thèse, et de tout ce qu'il a écrit pour la justifier. Nous vous l'adressons, afin que son retour à la vérité soit aussi public que l'avait été son égarement. Vous aviez partagé avec nous la douleur que sa chute nous avait causée ; il était juste que nous vous fissions part de la joie que son repentir nous donne¹.

Nous ne dirons rien des dernières années de la vie d'un homme qui, sans être incrédule, eut le malheur de lier son nom à celui des pires ennemis de la sainte Église. Que si l'on nous reprochait de nous être trop appesanti sur l'incident mémorable soulevé à son sujet, nous répondrions, avec Feller, que la thèse de l'abbé de Prades « fait époque » dans l'histoire du philosophisme antichrétien.

Avant cette date de 1751, on ne s'attaquait encore à la religion qu'en se couvrant du manteau de l'anonyme, par des moyens détournés et des brochures clandestines. La thèse fut le premier signal de la guerre à ciel ouvert. A partir de ce temps, l'impiété jeta le masque

¹ Mandement du 28 juillet 1754.

et ses partisans ne rougirent plus de mettre leurs noms à la tête des productions les plus infâmes, et de « signer leur honte avec leurs blasphèmes. »

Or, tandis que tout bon catholique se réjouissait d'une rétractation qui permettait à Christophe de Beaumont d'insister auprès de la Sorbonne pour qu'elle réintègrât l'enfant prodigue dans ses titres et anciens droits, les fanatiques de la secte murmuraient hautement de cette réhabilitation, si complète et surtout si prompte¹. Ils étaient dans leur rôle et demeuraient fidèles aux traditions d'une école qui remonte jusqu'au pharisaïsme des premiers âges.

La mort de Montesquieu, survenue le 10 février suivant, allait raviver les récriminations aigres contre l'archevêque de Paris, qui s'était jadis interposé pour empêcher la condamnation de *l'Esprit des lois*. Une étude récente sur la vie et les ouvrages du célèbre écrivain a parfaitement mis en lumière ce point, resté assez obscur de l'histoire ecclésiastique du XVIII^e siècle².

On savait déjà que, sollicité par Languet d'examiner ce livre, l'Assemblée générale du clergé s'était refusée à le frapper de ses censures. On savait aussi que la Sorbonne, grâce à l'influence de Beaumont, avait fini par abandonner le projet de condamnation qu'elle avait d'abord dressé. Mais connaissait-on bien la curieuse

¹ *Nouvelles* de 1754, p. 167. Cf. l'année 1755, p. 144.

² *Histoire de Montesquieu*, par Louis Vian. — Quel que soit le mérite de cet ouvrage, fruit d'une érudition sérieuse et de patients labeurs, nous n'entendons point souscrire à tous les jugements de l'auteur sur un écrivain pour lequel il montre, après tant d'autres, une indulgence qui nous paraît excessive. — Voir, pour des observations d'un autre genre, l'article si intéressant et si instructif que M. Tamizey de Larroque, un maître érudit, a publié dans la *Revue critique* du 20 avril 1878, p. 272.

odyssée des négociations entreprises pour soustraire le livre aux foudres de l'Index ?

La première édition, quoi qu'on en ait dit ¹, ne réussit point à s'en défendre, malgré toute la diplomatie de Montesquieu et la protection de notre ambassadeur à Rome, malgré le bon vouloir du cardinal Passionei et même du pape Benoît XIV ².

Sans vouloir aborder ici le côté littéraire ou politique de l'ouvrage, et tout en avouant que les théories de Montesquieu sur les questions de religion et de morale y prêtent aux plus graves reproches, nous nous bornerons à rechercher pour quel motif l'archevêque de Paris ne jugea pas à propos d'intervenir autrement que pour s'entremettre.

A voir, en effet, l'acharnement déployé par la gazette janséniste au cours de la discussion, on s'explique assez qu'il ait paru messéant à Christophe de Beaumont de sembler obéir aux injonctions d'un parti, qui ne cessait d'accuser la Sorbonne et le clergé d'une criminelle indifférence pour la cause de l'Église et de Dieu. Aussi bien les rédacteurs anonymes de cette feuille, que Voltaire appelait une « guèpe convulsionnaire » bourdonnant aux oreilles quatre fois par mois, ont-ils pu se montrer

¹ Sainte-Beuve, d'ordinaire si sûrement informé, n'a pas connu la condamnation de ce livre. « Pendant son séjour à Rome, écrit-il, le duc de Nivernais fut en correspondance avec Montesquieu au sujet de l'*Esprit des lois* qui avait été déféré à la congrégation de l'Index. Il intervint utilement, et de la seule manière dont il le pouvait, en tâchant de faire prolonger indéfiniment les procédures... Il réussit à rendre à son illustre confrère ce bon office auquel se prêta la partie sage de la cour romaine. » (*Causeries du lundi*, t. XIII, p. 395.)

² Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger l'*Index librorum prohibitorum* au mot : *Esprit des lois*, etc... Ce décret, il est vrai, tombe directement sur la première édition et sa traduction en italien, avant toute correction de l'auteur ; mais ces corrections promises ont-elles été sérieuses ?

souvent plus passionnés, mais ne furent jamais plus maladroits qu'en cette rencontre. Ne s'étaient-ils pas avisés, au début même de la polémique, de représenter le livre de Montesquieu comme un fruit détestable de la Constitution de Clément XI ?

Pauvre bulle *Unigenitus*, qu'on rendait alors responsable de tous les maux, comme on voudrait faire aujourd'hui du *Syllabus* ! « Il y a environ un an, disaient-ils, qu'il s'est répandu ici une de ces productions irrégulières, dont le monde depuis quelque temps est inondé, et qui ne se sont si prodigieusement multipliées que depuis l'arrivée de la bulle *Unigenitus*, et encore plus depuis qu'on n'est occupé que du soin de faire prévaloir ce décret antichrétien ¹. »

C'était laisser partie belle à une réplique, et Montesquieu n'eut garde de manquer si bonne occasion de riposter, sans plus se soucier de répondre à la principale accusation formulée contre lui : celle d'avoir fait de la religion naturelle (c'est-à-dire de l'indifférentisme religieux, ou même d'une sorte d'athéisme pratique) la loi politique des États.

Quoi qu'il en soit d'une doctrine que nous n'avons pas à juger en ce moment, nous pensons que l'archevêque de Paris, à l'exemple du Souverain Pontife, aura cru qu'il était sage « de se contenter des protestations d'orthodoxie de Montesquieu et des explications de sa *Défense* ² ». Le cardinal Quirini, préfet de la Congrégation

¹ *Nouvelles* de 1749, p. 161.

² On consultera utilement, pour cette appréciation de l'esprit de Montesquieu, le grave travail de M. l'abbé Maynard (*Bibliog. cath.*, t. XVIII), et une série d'articles publiés par M. Griveau, dans l'*Université catholique*, de 1839 à 1842.

tion de l'Index, ne s'était-il pas lui-même déclaré satisfait de cette réplique ?

Toutefois ce fut grandement à tort que les sectaires voulurent arguer d'une pareille condescendance pour reprocher au prélat d'abandonner le champ libre aux ennemis de l'Église, et de ne s'en prendre qu'à son perpétuel « fantôme » de jansénisme. N'avons-nous pas vu, de nos jours, semblable accusation se produire pour cet autre « fantôme » du catholicisme libéral ?

Ce qui est certain, c'est que jamais Christophe de Beaumont n'eût consenti à voir, même dans le vingt-quatrième livre de l'*Esprit des lois*, « la plus belle apologie du christianisme au xviii^e siècle, et le plus haut témoignage de ce que peut la vérité dans une grande âme qui a mis sincèrement sa pensée au service des hommes ». Jamais il n'eût regretté que l'ouvrage fût « trop peu lu » ; jamais surtout il n'eût rendu hommage, sans exprimer les plus fortes réserves, à celui qu'on louait, il y a vingt ans, d'avoir eu « l'honneur de dégager de l'irrégion vulgaire les principes d'une saine liberté », et de s'être montré dans son livre « le père du libéralisme conservateur », où l'on espère « asseoir un jour l'honneur et le repos du monde ¹ ».

Ce n'est pas, au contraire, un des moindres crimes du jansénisme d'avoir absorbé dans des guerres intestines les forces vives de la France, alors qu'il aurait fallu les diriger toutes contre l'ennemi commun. De là une des causes de la puissance triomphante de l'incrédulité dans ce malheureux siècle, et de la faiblesse apparente des

¹ Citations extraites du discours de réception à l'Académie française, prononcé par le P. Lacordaire, le 24 janvier 1851.

champions de la foi. « Pendant qu'on défendait la citadelle et le sanctuaire contre l'ennemi du dedans, l'ennemi du dehors pénétrait dans la place, et se rendait maître de toutes les avenues du temple lui-même ¹. »

Beaumont n'en dut être que plus consolé, quand il apprit du P. Castel les sentiments manifestés par Montesquieu dans sa dernière maladie, sentiments dont un autre jésuite, le P. Routh, donne un compte-rendu assez détaillé dans sa lettre au nonce Gualterio ². Le publiciste mourant y fait l'aveu tardif que, sans avoir été jamais incrédule, il s'est trop laissé entraîner, dans ses attaques contre la religion, par « le goût du neuf ou du singulier, » par « le désir de passer pour un génie supérieur aux préjugés », et par « l'envie de plaire et de mériter les applaudissements des personnes qui donnent le ton à l'estime publique, et qui n'accordent jamais plus facilement la leur que quand on semble les autoriser à secouer le joug de toute dépendance et de toute contrainte ³ ».

Mais voici que s'offrait une occasion de réveiller le bruit qui s'était fait naguère au sujet d'un autre livre — un livre de jésuite. Nous voulons parler de l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer ⁴. Jansénistes et parlementaires devaient s'unir une fois de plus pour incriminer sur ce point la conduite du vénérable archevêque.

¹ *Bibliographie catholique*, t. XVIII, p. 100.

² Louis Gualterio, neveu du cardinal Philippe-Auguste Gualterio, autrefois nonce en France, fut nommé à la même nonciature dans le courant de novembre 1753.

³ *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 486.

⁴ La première partie de cette histoire, la moins condamnable de toutes, avait vu le jour en 1728. Réimprimée cinq ans plus tard avec des corrections, elle n'en était pas moins mise à l'index par décret du 17 mai 1734. Nous parlons ici de la seconde partie, publiée dans le courant de 1753.

Doué d'une imagination brillante à laquelle il ne sut pas tenir toujours la bride haute, le religieux écrivain n'avait pourtant d'autre dessein que de rendre la lecture des Livres inspirés plus attrayante aux gens du monde. Il dépassa le but. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec Voltaire, que Berruyer changeait l'ancien et le nouveau Testament « en un roman de ruelle, dans le goût de *Clélie* » ; mais il nous sera permis de regretter, avec l'archevêque, qu'il ait, en plus d'un passage, dénaturé la noble simplicité des divines Écritures par certaines recherches de bel esprit.

Ajoutons que la seconde partie du livre donnait prise, en 1753, à des critiques plus fondamentales.

Beaumont, toujours dévoué aux intérêts d'une Société dont il appréciait les services, s'était hâté de convoquer les supérieurs des diverses maisons de Paris, afin de pourvoir aux moyens de conjurer un orage inévitable. Il fit plus que les supplier d'arrêter, autant qu'il était en eux, le débit des volumes furtivement imprimés¹ ; il mit à leur disposition un don généreux de dix mille écus, pour indemniser, au besoin, les imprimeurs et les libraires.

Mais le duc de Luynes nous avertit que cette offre, « digne de la piété de M. l'Archevêque », ne put avoir son effet, à cause du grand nombre d'exemplaires déjà répandus dans le public². On assure même que, dès les premiers jours d'octobre, la police en avait saisi qua-

¹ Ce qui n'empêche pas la gazette janséniste d'affirmer que « le livre s'était imprimé et se débitait, pour ainsi dire, sous les yeux de l'archevêque ». (*Nouvelles* de 1754, p. 21.)

² *Mémoires*, t. XIII, p. 123.

tre mille aux portes de Paris¹. Dans tous les cas, les Jésuites ne sauraient demeurer responsables d'une publication clandestine contre laquelle, au contraire, ils ont protesté par toutes les voies possibles.

Le 22 octobre, ils firent distribuer à la porte des églises, et même à l'entrée des promenades publiques, la déclaration imprimée du Provincial de Paris, déclaration que contre-signèrent les trois autres supérieurs. Elle portait, en substance, 1^o que l'impression du livre dont il s'agit avait été faite à leur insu et contre leur volonté; 2^o qu'ayant tout lieu de craindre que ce livre ne contînt des choses singulières et hasardées, ils avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour arrêter cette édition et en empêcher le débit; 3^o qu'étant parvenus à en avoir un exemplaire, ils l'avaient fait examiner avec soin, et que, sur le compte qui leur en avait été rendu, ils croyaient devoir non seulement désavouer l'impression, mais improuver un ouvrage « qu'ils n'auraient jamais laissé paraître sans un grand nombre de corrections importantes et nécessaires ».

Une déclaration si catégorique ne ferma pas la bouche à ceux qui entendaient, coûte que coûte, rendre tous les Jésuites solidaires des faits et gestes d'un seul². Il devenait urgent d'aviser, car les passions s'irritaient de plus en plus, et d'honnêtes prélats, effarouchés de tant de clameurs, en venaient eux-mêmes à demander la suppression d'un ouvrage qu'ils ne connaissaient cependant encore que par des ouï-dire³.

¹ Argenson (t. VIII, p. 142).

² De là, ce mot inconvenant prêté au P. Griffet : « *Nous avons un peu égayé l'Évangile.* » (*Nouvelles* de 1754, p. 48.)

³ C'est ainsi que La Roche-Aymon, récemment promu du siège de Toulouse

Le 3 décembre, Christophe de Beaumont réunit à Conflans une vingtaine d'évêques, qui se trouvaient alors dans la capitale. Une commission de six d'entre eux est aussitôt nommée, avec charge de faire sans retard un examen approfondi du livre : le métropolitain de Paris, qui la préside, s'engage à publier sous peu de jours un mandement sur la question.

Il fallait, en vérité, que les esprits fussent bien échauffés à ce sujet, même parmi la société frivole, pour que le chevalier d'Aydie se crût obligé d'en écrire à la marquise philosophe : « Le jugement que prononcera la commission qui doit examiner le *Testament* du P. Berruyer fera sans doute sur le public une belle impression, et proportionnée à l'opinion qu'on a du mérite et de la capacité des membres qui la composent¹. »

Dix jours après, les mêmes prélats se rassemblèrent de nouveau à l'archevêché, où Beaumont leur donna lecture du mandement promis. Tous y adhérèrent, en applaudissant « au zèle que Mgr l'Archevêque de Paris marque en *toute occasion* pour les intérêts de l'Église et de la religion ». C'est le journal hostile qui souligne ce mot du procès-verbal, forcé qu'il est d'enregistrer un hommage auquel ne manque même pas l'adhésion de Fitz-James². On décida, en outre, que les agents généraux du clergé expédieraient une circulaire à tous les

à celui de Narbonne, avait été sollicité de faire une démarche dans ce but auprès de Louis XV. — « Avez-vous lu l'ouvrage ? » demanda le roi. Sur la réponse négative du prélat : « Comment pouvez-vous donc le condamner ? » (Cf. Argenson, t. VIII, p. 168.)

¹ *Correspondance de la marquise du Deffand*, t. I, p. 189.

² Aussi, ajoute-t-il un mois plus tard, après réflexion : « Il faut avouer que, vu ce qui se passe depuis deux ans à Paris, le terme *en toute occasion* est bien fort. » (*Nouvelles* de 1754, p. 37.)

évêques du royaume, pour leur communiquer le travail de Beaumont avec les procès-verbaux des deux séances.

Ce mandement, un des plus courts qu'il ait publiés, se borne provisoirement à défendre la lecture du livre incriminé, sauf à prendre plus tard les mesures qui paraîtront « les plus convenables pour l'avantage de la religion ».

Ce n'était pas le compte des opposants quand même. Ils remarquèrent avec amertume que l'archevêque affectait de ne pas prononcer une seule fois le nom de Berruyer, « quoique les gros bonnets de la Société ne l'eussent pas dissimulé dans leur déclaration ¹. » Ils remarquèrent de plus que pas un mot du dispositif ne laissait soupçonner, dans l'auteur blâmé, sa qualité de jésuite.

Deux ans après, ils reprochaient encore à Beaumont de n'avoir pas interdit un écrivain dont sa conscience désapprouvait les œuvres ². Ne prétendaient-ils pas exiger qu'il englobât dans une même censure la première partie de l'*Histoire du peuple de Dieu*, laquelle avait paru vingt ans avant son élévation sur le siège de Paris ? — « Elle n'est point de mon bail, » répondit finement le prélat, et les interlocuteurs se le tinrent pour dit.

Le P. Berruyer ne put qu'être sensible aux égards paternels dont il se voyait l'objet. Accompagné de son Provincial, il se rendit chez l'archevêque pour lui exprimer sa reconnaissance et remettre l'acte suivant entre ses mains :

¹ *Nouvelles* de 1654, p. 21.

² *Ibid.*, 1755, p. 126.

Je soussigné, prêtre religieux de la Compagnie de Jésus, déclare me soumettre sincèrement au mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, en date du 13 du présent mois, qui interdit la lecture d'un ouvrage intitulé : *Histoire du peuple de Dieu*, etc..., et promets de m'en rapporter au jugement qu'en porteront mon dit seigneur archevêque de Paris et nos seigneurs les évêques, et de regarder comme répréhensible et condamnable ce qu'ils croiront y devoir reprendre. — A Paris, ce 21 décembre 1753. — *Signé* : Isaac-Joseph BERRUYER, de la Compagnie de Jésus.

Bientôt le *Journal de Trévoux*, rédigé par les confrères de Berruyer, insérait un article de Paris conçu en ces termes :

Les supérieurs des Jésuites de cette ville, voulant donner à Monseigneur l'Archevêque un témoignage authentique et public de leur obéissance, nous ont chargés de déclarer : 1^o qu'ils sont très sincèrement soumis au mandement dudit seigneur archevêque, en date du 13 décembre dernier, par lequel ce prélat interdit la lecture du livre intitulé : *Histoire*, etc.; 2^o qu'ils persistent dans la déclaration qu'ils ont publiée le 22 d'octobre 1753, touchant ledit ouvrage; 3^o qu'ils ont vu avec satisfaction le P. Berruyer abandonner totalement son livre au jugement de nos seigneurs les évêques, comme il paraît par l'acte que ce Père a remis à Monseigneur l'Archevêque et dont voici la teneur : *Je soussigné*, etc...¹.

Les incidents que nous venons de rappeler se passaient dans les derniers jours de 1753. Une sorte d'apaisement s'était alors produit, et l'on pouvait se reposer sur la vigilance de l'épiscopat pour l'heure opportune du jugement doctrinal à formuler. Mais les boute-feux du parti avaient juré de ressusciter la querelle, ne fût-ce que pour se donner le prétexte d'un blâme à l'autorité

¹ *Mémoires pour l'histoire des sciences et beaux-arts*, fascicule de janvier 1754, p. 166.

ecclésiastique, accusée d'une mollesse coupable dans toute l'affaire Berruyer.

Nous lisons dans leur feuille : « Il sera éternellement dit, à la charge de M. l'Archevêque de Paris, qu'un prêtre et un religieux nestorien, pélagien, socinien, etc., connu pour tel et convaincu, a joui tranquillement jusqu'à sa mort de tous les pouvoirs de ce Prélat pour la conduite des âmes de son diocèse ¹. »

Des hommes ainsi montés à la passion n'avaient plus d'espoir que dans les inimitiés implacables du Parlement. L'abbé Chauvelin, un des coryphées de la secte, se chargea de leur fournir ample satisfaction ².

Le 13 décembre 1755, il dénonçait à la Cour le livre du jésuite, qui fut aussitôt remis aux gens du roi chargés de faire leur rapport. Le 9 avril 1756, sur le réquisitoire de l'avocat général Omer Joly de Fleury, l'*Histoire du peuple de Dieu* était brûlée par la main du bourreau, comme suspecte, entre autres méfaits, d'inspirer aux lecteurs « la doctrine ultramontaine sur l'infaillibilité du Pape, sur cette puissance sans bornes qu'une fausse piété lui attribue, sur l'autorité irréfragable de ses décisions, indépendamment du concours, du consentement et de l'approbation des évêques et de l'Église universelle ».

¹ *Nouvelles* de 1759, p. 15.

² C'est de ce conseiller-clerc de la Grand'Chambre, dont le caractère était plus difforme encore que la personne, qu'un de ses contemporains a pu dire : « Malin, caustique, violent, il ne se plaisait que dans le mal, et son esprit faux ne lui permettait jamais d'envisager un objet sous ses véritables rapports. Ce n'était pas seulement de la haine qu'il avait contre les Jésuites, c'était de la fureur et de la rage, et il fut au comble de son bonheur de trouver une occasion d'en donner des preuves éclatantes. » (*Du rétablissement des Jésuites et de l'éducation publique*, 1800, p. 66.)

Trois jours après, le 12 avril, à quatre heures de relevée, le conseiller Pasquier, assisté de M^e Dufranc, commis au greffe de la Grand'Chambre, se transportait d'office chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine.

Ils montèrent ensemble au second étage et furent introduits dans une cellule qui avait vue sur le jardin. Le P. Berruyer, cassé de vieillesse et d'infirmités, déjà sous le coup d'une troisième attaque d'apoplexie, était assis sur un fauteuil près de la cheminée. Il écouta en silence la lecture des arrêts le concernant, puis, d'une voix lente qui trahissait l'embarras de la respiration, il protesta de son attachement aux lois de Dieu et du royaume, se défendit contre plusieurs des imputations dont on le chargeait, et termina par ces quelques paroles que j'extraits du procès-verbal :

Si, contre mon intention, mon ouvrage a paru dégrader la majesté de l'Écriture, en altérer la simplicité ; si, dans quelques discussions critiques, j'ai paru m'éloigner des sentiments les plus communs par rapport à l'interprétation et conciliation des textes sacrés, mon erreur à ces égards ne peut venir que de la faiblesse humaine, n'ayant été occupé pendant le cours de ma longue vie que du désir et du soin d'inspirer aux fidèles le goût de la vraie piété, de leur présenter la parole sainte et les Livres sacrés qui la contiennent, comme la règle d'une conduite chrétienne, qui peut seule procurer le salut. Telles sont les dispositions de cœur et d'esprit dans lesquelles j'ai toujours vécu et j'espère persévérer avec la grâce de Dieu.

Le lendemain, Pasquier fut invité à donner connaissance au Parlement de son rapport officiel. Je transcris ici l'arrêt rendu à cette occasion ; il fait suite au procès-verbal :

La Cour, usant d'indulgence envers le frère Berruyer, attendu l'état d'infirmité où il se trouve, donne acte au Procureur général du Roi de la déclaration faite par ledit frère Berruyer ; ordonne que ladite déclaration demeurera déposée au greffe de la Cour ; enjoint au Provincial et autres Supérieurs des maisons des Jésuites d'être plus circonspects dans les approbations et permissions qu'ils pourront donner pour les livres et ouvrages composés par les membres de leur Société. Ordonne que le présent arrêt sera signifié aux Provincial et Supérieurs des trois maisons de Paris. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le treize avril mil sept cens (*sic*) cinquante-six.

Ainsi qu'il arrive en toute question où des intérêts opposés sont aux prises, les uns trouvèrent quelque rigueur dans cette façon de procéder à l'égard d'un religieux presque octogénaire, dont les sentiments, de soumission ne faisaient doute pour personne. D'autres avaient compté sur plus de sévérité de la part des juges ; mais ils ne se réjouissaient pas moins du résultat obtenu, et l'avocat Barbier, qui savait son monde, n'a eu que trop raison de dire : « C'a toujours été une satisfaction pour les jansénistes de voir brûler par les mains du bourreau un livre d'un jésuite de réputation ¹. »

L'émotion excitée par cet arrêt, en un temps où les conflits pour cause de religion étaient à l'ordre du jour, ne tarda pas à se perdre au milieu des troubles publics qui marquèrent la fin de 1756. Nous avons dit précédemment quelle était à cette époque l'irritation générale semée dans l'air ; il nous reste à voir la part qui fut faite à Christophe de Beaumont.

¹ *Journal*, t. VI, p. 293.

CHAPITRE VI

Attentat de Damiens. — Prières publiques ordonnées par l'Archevêque. — Aumônes distribuées dans les paroisses. — Rumeurs calomnieuses répandues contre Beaumont et les Jésuites. — Lettre de l'assassin au roi. — Imputations à l'adresse de l'Archevêque. — On cherche à incriminer le mandement du 1^{er} mars 1757. — Irritation de madame de Pompadour contre le courageux prélat.

Le 5 janvier 1757, vers six heures du soir, au moment où Louis XV s'apprêtait à monter en carrosse pour se rendre de Versailles à Trianon, un homme du peuple, enveloppé d'une large redingote brune, se glisse entre les gardes et frappe le roi d'un coup de couteau à deux lames. La blessure, qui n'avait rien de grave, ne laissa pas de causer d'abord une vive inquiétude, sur l'observation qui fut faite que l'arme pouvait bien être empoisonnée.

L'auteur de l'attentat se nommait Damiens. Il était originaire d'un hameau dépendant de la paroisse de Monchi-Breton, en Artois, et avait servi à plusieurs reprises dans diverses maisons, notamment chez quatre conseillers au Parlement de Paris. Mais on sut bientôt qu'il avait été pareillement employé, vingt ans auparavant, comme valet de salle chez les Jésuites de la rue Saint-Jacques, et c'en fut assez pour que les enne-

mis de la Société jugeassent à propos d'exploiter la circonstance.

L'archevêque, retenu dans son exil de Conflans, ne pouvait accourir auprès du royal blessé ; mais il s'assura par lui-même que les secours religieux ne feraient point défaut. Le lendemain, il recevait du comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, la lettre suivante, que je copie sur l'original :

A Versailles, le 6 janvier 1757.

Vous êtes déjà instruit, Monsieur, du malheur effroyable arrivé au Roy ; Sa Majesté a été saignée deux fois peu de temps après le coup qu'elle a reçu ; sa playe est très belle ; elle n'a aucun mouvement de fièvre ; elle est très tranquille et aurait même de la disposition au sommeil, si sa blessure n'était pas du côté droit, qui est celui sur lequel Sa Majesté a coutume de se coucher. Malgré cette situation consolante, la piété de Sa Majesté la porte à désirer que vous ordonniez les prières des 40 heures de l'exposition du Saint-Sacrement, tant dans l'église métropolitaine que dans toutes les autres de Paris. Je vous supplie¹, etc...

Le peuple de Paris répondit à l'appel de l'archevêque et les églises ne désemplirent point. « La consternation était générale, assure Barbier, et il y avait peu de personnes qui n'aient répandu des larmes... Les prêtres et les moines, suffoqués par la douleur, pouvaient à peine entonner le *Salvum fac Regem* ; les assistants étaient de même². »

Je sais que plus d'un historien s'étonne, au contraire, de l'indifférence dont le public aurait fait montre à

¹ Cette lettre a été insérée dans les *Registres capitulaires de Notre-Dame* (Archiv. nation., LL, 335²⁷.)

² *Journal*, t. VI, p. 433.

cette occasion; je sais aussi qu'il est d'usage de comparer cette prétendue indifférence avec l'affliction manifestée pendant la maladie du roi en 1744¹; mais le duc de Luynes, bien placé pour voir, confirme chacun de ces détails et signale même une affluence « prodigieuse » qui persévéra durant la neuvaine entière de Sainte-Geneviève. « Ce n'est pas sans peine, écrit-il, que le Corps de Ville, qui y va tous les jours, peut entrer². »

Beaumont n'exagérera donc point, quand, dans son mandement d'actions de grâces pour la préservation de la vie de Louis XV, il dira, en parlant du crime : « A la première nouvelle qui s'en est répandue, quelles ont été nos alarmes ! Il n'appartient à personne d'expliquer ni même de concevoir tout ce qu'une nation si zélée pour ses rois a éprouvé dans ce moment. Jésus-Christ seul, exposé durant trois jours sur les autels, a vu toute

¹ Témoin Laceretelle, qui écrit : « L'archevêque ordonne des prières de quarante heures, mais les églises restent vides. » (*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, t. III, p. 270.) — Il est formellement contredit par tous ceux qui ont vu les choses de leurs yeux. Je citerai le contemporain le moins suspect, Robbé de Beauveset, qui notait au jour le jour les particularités du procès de Damiens. « Aujourd'hui, écrivait-il le lendemain de l'attentat, tout Paris est dans l'effroi et la douleur. On s'apprêtait à célébrer la fête des Rois, qui tombe précisément ce jour même, et vous pensez bien que personne n'y songe plus. On court aux églises, et j'ai vu bon nombre de gens qui pleuraient. La ville est tout entière, malgré le froid qu'il fait, ou dans les rues, ou dans les églises où l'on dit partout des messes pour le salut du Roi. » (*Lettres au dessinateur Desfriches*, du jeudi 6 janvier 1757.)

² *Mémoires*, t. XV, p. 361. — Il ajoute ce trait caractéristique : « Une preuve non équivoque de ces sentiments, c'est que, malgré l'usage des soupers la veille des Rois, et de tirer des gâteaux en criant : *Le roi boit!* il n'y a pas un cabaret dans Paris où on ait entendu ces cris ; c'est de M. le prévôt des marchands que je le sais. Il n'y en a même point eu dans les maisons particulières, et les rôtisseurs qui vendent ordinairement beaucoup de dindons dans ce temps-ci ont été fort étonnés de voir qu'on ne leur en demandait point.

l'étendue de cette désolation. Elle ressemblait à celle de la Cité sainte, l'objet des larmes de Jérémie... Jésus-Christ seul nous a consolés ¹. »

Le roi voulut que les indigents se ressentissent de la protection dont il se croyait redevable à Dieu, et l'archevêque fit lire, le 19 janvier, au prône de chaque paroisse, la lettre par laquelle le contrôleur général des finances l'annonçait aux divers curés de la ville. Elle était ainsi conçue :

MONSIEUR, le Roi vient de m'ordonner de faire remettre dans la semaine prochaine à MM. les Curez de la Ville et des fauxbourgs de Paris la somme de 300 mille livres pour être distribuée aux pauvres de leurs paroisses, Sa Majesté ne pouvant mieux s'assurer du bon emploi de ce secours, qu'en s'en rapportant à la répartition que vous en ferez entre vous proportionnellement à l'étendue des paroisses et au nombre des pauvres qu'elles renferment. Je ne perds pas un moment à vous faire part de cette nouvelle preuve de la piété du Roi et de sa tendresse pour ses peuples. Je dois vous ajouter que son intention est encore de faire distribuer, pendant le carême, du ris (*sic*) aux pauvres de vos paroisses. Je suis, Monsieur, votre, etc...

DE MORAS ².

Cependant le procès de l'assassin était instruit avec ardeur, et, malgré des affirmations réitérées, les gens avaient du mal à croire que Damiens n'eût pas de complices.

On le connaissait pour un des assidus de la grande-salle du palais, lieu de réunion familial aux *parlemen-*

¹ Mandement du 1^{er} mars 1757.

² Pour ce qui concerne les diverses annonces que l'usage avait introduites dans le prône de la messe de paroisse, en un temps où les communications étaient difficiles et la publicité presque nulle, on lira avec intérêt le livre de M. Albert Babeau : *Le village sous l'ancien régime*, 2^e édit., p. 117.

*lairés*¹, tous jansénistes notoires. On l'y avait vu souvent mêlé à la foule de ceux qui venaient applaudir les magistrats et les encourager dans leur résistance, tout en invectivant contre l'archevêque et sans épargner même la personne du roi. Comment se fait-il néanmoins que les premiers soupçons de régicide se soient portés sur le clergé de la capitale et spécialement sur les Jésuites ? La chose paraîtrait incroyable, si nous ne savions ce que peut absorber de calomnies idiotes la crédulité des masses.

« Tout le monde veut que le coup parte des prêtres, écrit brutalement d'Argenson... On soupçonne beaucoup les Jésuites². » Les hommes honnêtes savent ce qu'il faut entendre par ce *tout le monde* ; mais enfin, grâce à de telles insinuations, on vit des familles affolées par la peur retirer, le lendemain du crime, jusqu'à deux cents pensionnaires du collège des Pères, « crainte du feu que le peuple aurait pu y mettre³ ».

Disons toutefois que les esprits impartiaux ne furent

¹ Cette qualification de « parlementaires » était alors en usage pour désigner ceux qui soutenaient le Parlement dans ses luttes avec la cour.

² *Journal*, t. IX, p. 382. — La raison, c'est que Damiens « a été cuistre au collège pendant deux ans ». (*Ibid.*, p. 389.)

³ Barbier (t. VI, p. 434). — On n'imaginerait pas jusqu'où peut aller cette crédulité bête dont nous avons parlé, si nous ne transcrivions ici un fait attesté par le même témoin. « Jeudi dernier, on a annoncé, par un tableau pendant au-dessus de la porte de toutes les églises, les prières de quarante heures. On s'est servi aux Jésuites d'un ancien tableau, fait pour la dernière maladie de M. le Dauphin ; on l'a envoyé chez le peintre qui fait ces sortes de tableaux, pour effacer *M. le Dauphin* et mettre *le Roi*. Il s'est trouvé que ce peintre n'avait pas absolument bien effacé l'*M*, en sorte qu'il semblait que cela faisait pour *M. le Roi*. Un homme s'est arrêté à la porte de l'église du Collège, a amassé bien du monde, et a fait entendre à ce peuple que cela faisait *prières pour massacrer le Roi*. Il a même eu la hardiesse de monter chez le Recteur du Collège, pour lui demander l'explication de ce tableau. » (*Ibid.*, p. 441.)

pas longtemps dupes de ces mensonges qui ne réussissent, en définitive, à faire tort qu'à leurs auteurs. C'est le témoignage désintéressé d'un contemporain, que nul n'accusera, je pense, d'une tendresse extrême pour les religieux calomniés.

« Cette affectation de la part des jansénistes (dans l'espérance que le scélérat ne découvrira pas de complices) de faire tomber le soupçon de l'attentat sur les Jésuites, qui ne disent mot et qui n'ont rien dit, marque la crainte qu'ils ont d'être eux-mêmes soupçonnés ¹. »

¹ J'ai déjà cité les *Lettres inédites* de Robbé de Beauveset, récemment publiées sur papier de luxe. Sans rien dire en ce moment de l'esprit qui a dicté ces pages du poète cynique, je veux relever une assertion fautive que l'éditeur accepte de confiance, puisqu'il cherche à l'appuyer d'une note personnelle. Robbé prétend que le P. de Neuville, prêchant devant Louis XV, le 2 février 1757, s'était permis à l'adresse du roi une sortie des plus vives, que les circonstances rendaient particulièrement inconvenante. « N'attendez pas, aurait dit le Jésuite, qu'un nouveau Nathan vienne vous sommer de faire cesser le scandale. »

Il suffit de lire le discours de l'orateur, pour voir que sa péroraison était consacrée, au contraire, à gémir sur l'attentat du 5 janvier et à faire l'éloge du monarque. Le P. de Neuville, il est vrai, lui rappelle évangéliquement ses devoirs : « Plus vous avez reçu de Dieu, plus Dieu vous demandera, et les richesses de son amour, si elles ne vous trouvaient fidèle, se changeraient en trésors de colère. » Mais il prend soin d'ajouter : « Non, rien de pareil à craindre ; le ciel ne sera point obligé d'envoyer un Nathan pour vous reprocher ses bienfaits oubliés et méconnus. » (Cf. *Collection des Orateurs sacrés*, publiée par Migne, t. LVII, col. 1138.)

On voit, après cela, ce qu'il faut penser de la « belle équipée » du Jésuite, de l'indignation qu'elle excita « parmi les profanes », et du mécontentement manifesté par celui qui avait été « l'objet de son sacré courroux. » (*Le Parlement, la Cour et la Ville, pendant le procès de Damiens*, p. 43.) — L'orateur, il faut le dire, acheva paisiblement la station, et le duc de Luynes enregistrait ces lignes, à la date du 11 avril : « Le compliment que fit hier le P. de Neuville a été fort touchant ; il a dit que c'était la dernière fois qu'il montait en chaire et qu'il allait passer le reste de ses jours à faire des vœux pour le roi. » (*Mémoires*, t. XVI, p. 19.)

N'y aurait-il pas, dans la précédente imputation, une simple manœuvre de la secte, qui eût été bien aise de compromettre le prédicateur de la Cour, sous le prétexte que le P. de Neuville avait autrefois recommandé Damiens, sans le connaître assez, pour l'attacher au service de M. de la

Barbier ajoute : « On adjoint l'archevêque de Paris avec les Jésuites. » C'était la vérité. Aussi le nom de ce digne prélat retentira-t-il plus d'une fois au cours du procès. Des malfaiteurs de plume n'avaient-ils pas parlé d'une conjuration formée par les Jésuites et lui ¹ ?

Le soir même de l'assassinat, Damiens, interrogé sur le nom de ses complices, déclara nettement que « si on avait fait trancher la tête à trois ou quatre évêques, ceci ne serait point arrivé ² ». Trois jours après, il accentuait ses imputations odieuses contre l'archevêque de Paris, et ne craignait pas de dicter la lettre suivante adressée à Louis XV :

« SIRE, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher : mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, Vous et M. le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il accorde (*sic*) toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie ; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de temps, il arrivera de très grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté. Par malheur pour Vous, que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part ³. Et si

Bourdonnaye ? (Cf. *Journal historique de Collé*, t. II, p. 83.) — Au surplus, Collé se trompe en parlant ici du P. de Neuville. Toutes les fois que Damiens est interrogé, il affirme que c'est au P. de Launay qu'il a dû cette place. (*Pièces originales*, p. 104, 127, 142, 183.)

¹ Barbier (t. VI, p. 509).

² *Pièces originales*, colligées par Le Breton, greffier au Parlement de Paris, p. 73.

³ Interrogé plus tard sur le sens de cette phrase, Damiens répondit que « si l'archevêque de Paris n'avait pas été si entêté, tout ce *troublement* ne serait pas arrivé... Que l'affaire ne pouvait pas provenir du Parlement, mais de la part de l'archevêque qui a commencé, en faisant refuser les sacrements et envoyant des billets dans les sacristies ». (*Ibid.*, p. 378, 401.)

Vous n'avez pas la bonté pour votre peuple, d'ordonner qu'on leur porte les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont (*sic*) le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre Personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

« Signé, DAMIENS¹. »

Cette lettre est « insensée », écrivait Voltaire, mais elle découvre l'origine de la fureur de l'assassin. « On y voit que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat². » Damiens lui-même, — après avoir déclaré dans l'interrogatoire du 16 janvier, que « si Sa Majesté ne soutient pas sa Justice et son Parlement contre l'autorité des évêques, qui tâchent d'être contraires au gouvernement, il va arriver de grands malheurs contre la famille royale », — ajoute qu'il n'a eu « d'autre objet, dans le malheureux coup qu'il a fait, que de contribuer aux peines et aux soins du Parlement qui soutient la Religion et l'État³ ».

¹ *Pièces originales*, p. 69.

² *Siècle de Louis XV*, ch. xxxvii, p. 29. — « C'est un chien, dit-il ailleurs, qui a gagné la rage avec les chiens de Saint-Médard; c'est un reste des convulsions. » (*Lettre à madame de Fontaine*, 16^e janvier 1757.)

³ *Pièces originales*, p. 103.

C'est ce que confirment les mémoires manuscrits du duc de Croÿ, où nous lisons que l'assassin avait projeté son crime depuis que l'un de ses maîtres du Parlement avait été envoyé à Pierre-Encise : il s'était alors fortement emporté contre l'archevêque, à qui, disait-on, d'après lui, « il voulait servir de bourreau ¹ ».

Le 28 mars, jour de son supplice, Damiens s'exprimé encore dans le même sens et proteste qu'il a entendu dans les salles du palais, entre autres propos contre Beaumont, que « le roi risquait beaucoup de ne pas empêcher la mauvaise conduite de l'archevêque ». Pressé par la question extraordinaire, il affirma encore avoir ouï dire, au même lieu, que « c'était œuvre méritoire de tuer le roi ». Un de ses derniers cris, arraché par la douleur, mais écho de toutes les paroles violentes dont on avait allumé son cerveau, fut celui-ci : « Coquin d'archevêque ² ! »

Disons cependant que, « pour la décharge de sa conscience », Damiens, arrivé en place de Grève, demanda publiquement pardon « de tout cœur » d'avoir insulté le vénérable prélat ³.

Christophe de Beaumont savait pardonner, mais il n'en savait pas moins agir. Dans son mandement du 1^{er} mars, remontant des effets à la cause, il avait mis

¹ *Revue rétrospective*, 1^{re} série, t. I, p. 363.

² *Pièces originales*, p. 401, 403, 404.

³ *Ibid.*, p. 408. — Pendant ce temps-là, une compagnie de 300 gardes françaises veillait aux portes du collège des Jésuites (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), de la maison professe (aujourd'hui lycée Charlemagne) et du noviciat (sur l'emplacement actuel de la rue Madame, à la hauteur des rues de Mézières et Honoré-Chevalier).

hardiment le doigt sur la plaie, au risque de s'attirer des inimitiés plus implacables encore. On en jugera par le passage que nous allons citer. L'école des encyclopédistes lui en garda une de ces rancunes mortelles qu'il ne fut pas malaisé de faire partager à madame de Pompadour.

« Nous avons appris de nos pères qu'il fut un temps de confusion, de discorde, de fureurs domestiques, où la majesté du trône ne put garantir le souverain du glaive des parricides. Temps déplorable auquel nous n'imaginions pas que notre siècle pût jamais ressembler... Nous nous sommes trompé, et à la honte de notre siècle, il s'est trouvé un parricide qui a donné au monde le spectacle du plus grand des forfaits. Il est sorti de notre patrie un *homme de sang*, qui a plongé le fer dans le sein de son roi. A Dieu ne plaise que tout ce qui porte le nom français partage l'infamie d'une action si damnable !...

« Rentrons en nous-mêmes, et voyons, en la présence du Seigneur, si les égarements de notre esprit et de notre cœur n'ont point attiré sur nous un effet si terrible de la colère divine ; si, pour confondre la philosophie antichrétienne du siècle, Dieu n'a pas permis un événement qui dégrade totalement la raison. Examinons sans préjugé ce que méritent tant d'erreurs répandues dans les esprits, tant de licence dans les discours, tant de blasphèmes contre Dieu et contre son Christ, tant de raisonnements contre la vérité connue, tant de scandales dans tous les états et dans tous les genres. Observons en particulier si, depuis l'affaiblissement de la Foi parmi nous, il ne s'est pas glissé dans les esprits et dans les livres une multitude de principes

qui portent à la désobéissance, à la rébellion même contre le Souverain et contre ses lois ¹... »

Nous rappelions, il n'y a qu'un instant, le nom de la marquise de Pompadour. Une phrase du mandement avait été surtout exploitée pour aviver ses ressentiments contre l'archevêque. Nous allons dire à quel propos.

Peu de jours après le crime de Damiens, le cabinet noir avait décacheté une lettre où Beaumont était accusé de complicité dans l'assassinat. Le roi, à qui la lettre fut remise, l'envoya directement au prélat pour témoigner du mépris qu'il faisait d'une pareille inculpation. Or, on a prétendu que les ennemis de la marquise la dénoncèrent alors à Beaumont comme coupable d'avoir elle-même « manigancé et tripoté » toute cette affaire de la lettre, et que celui-ci n'aurait rien imaginé de mieux que de changer son mandement d'action de grâces en un réquisitoire amer contre madame de Pompadour, son parti et ses appuis ².

Que la favorite se soit montrée irritée d'une parole vengeresse qui flagellait les doctrines des sophistes ses courtisans ; que la destruction des Jésuites, inspirateurs de l'archevêque, ait été arrêtée dès ce jour-là dans l'esprit de cette femme ulcérée, c'est le témoignage unanime de ceux qui la pratiquèrent à cette époque. Mais on force l'expression de la phrase du mandement, on en dénature même le sens, quand on fait dire à Beaumont que l'attentat avait été commis « par trahison et dessein *prémédité dans le palais* », comme pour mieux

¹ Mandement du 1^{er} mars 1757.

² Cf. *Madame de Pompadour*, par MM. de Goncourt, p. 267.

désigner du doigt madame de Pompadour et l'anti-chambre du médecin Quesnay¹.

Voici la contexture grammaticale de cette phrase fameuse : « Quelle sera notre indignation au souvenir d'un attentat commis par trahison, de dessein prémédité, *et* dans ce palais auguste où tout annonce la majesté du Souverain ! » La particule conjonctive *et*, qu'on supprime à tort dans les citations, me semble affirmer seulement que l'attentat (par trahison et de dessein prémédité) a été *commis* dans le palais de Versailles ; mais je ne vois pas qu'elle indique qu'il ait été *conçu* dans ce palais même.

Au reste, comment nous étonner des colères qui fermentaient dans le cœur de la favorite, quand nous nous rappelons qu'elle se vit au moment d'être chassée de la cour, à l'occasion du crime du 5 janvier ?

Louis XV, qui s'était cru d'abord en danger sérieux, avait remis les affaires au dauphin, et il ne restait à la marquise que de quitter au plus vite son poste de faveur. On connaît, à ce propos, le mot de la maréchale de Mirepoix, lui conseillant de ne point se presser et d'attendre les ordres mêmes de Louis XV : « Madame, qui quitte la partie la perd ! » Ce qu'on savait moins, c'est tout le mouvement que Bernis se donna pour arrêter un départ devenu inévitable.

« Je descendis chez elle, écrit-il dans ses Mémoires, elle se jeta dans mes bras avec des cris et des sanglots qui auraient attendri ses ennemis mêmes, si les cour-

¹ C'est, en effet, dans le petit appartement du médecin de la Pompadour que prenaient voix toutes les théories menaçantes pour la royauté, le clergé et la noblesse. C'est là que « le premier club agitait, pour la première fois, la déchéance de l'Église et de la monarchie ». (Goncourt, p. 339.)

tisans pouvaient être touchés¹. » Ce fut alors qu'il la supplia de ne point se livrer aux conseils timides et de ne s'éloigner que sur une injonction du roi.

Stériles avances d'un dévouement en pure perte ! Bernis en conviendra plus tard. « L'amitié courageuse que je lui avais marquée fut sans récompense². » Mais il était fasciné à ce moment par les avantages qu'il se promettait du règne de la favorite, et il s'oubliait à écrire une lettre que Beaumont n'eût jamais signée. On verra qu'elle fait, en somme, peu d'honneur à sa mémoire.

Le Roi a été assassiné, et la cour n'a vu dans cet affreux événement qu'un moment favorable de chasser notre amie. Toutes les intrigues ont été déployées auprès du confesseur³. Il y a une tribu à la cour qui attend toujours l'extrême-onction pour tâcher d'augmenter son crédit. Pourquoi faut-il que la dévotion soit si séparée de la vertu ? Notre amie ne peut plus scandaliser que les sots et les fripons. Il est de notoriété publique que l'amitié depuis cinq ans a pris la place de la galanterie. C'est une vraie cagoterie de remonter dans le passé, pour noircir l'innocence de la liaison actuelle⁴...

Ce que Beaumont avait prévu arriva. Le roi, revenu de ses terreurs, reprit, par habitude ou par attrait, le chemin des petits appartements, et madame de Pompadour, replacée au faite de la faveur, s'ingéra plus avant que jamais dans les affaires de l'État. Cette rentrée en grâce fut un coup d'autant plus sensible à l'ar-

¹ *Mémoires et lettres*, t. I, p. 234. — « Je lui fis prendre de l'eau de fleurs d'orange dans un gobelet d'argent, dit madame du Hausset, sa femme de chambre, parce que ses dents claquaient. » (*Mémoires*, édit. Barrière, p. 100.)

² *Mémoires*, t. I, p. 364.

³ Il s'agit du P. Desmarets, confesseur du roi depuis le mois de juin 1753. Louis XV l'avait mandé en toute hâte, près de son lit, le soir de l'attentat.

⁴ Lettre du 10 janvier 1757 au comte de Stainville.

chevêque de Paris, que la favorite se montra plus empressée de faire sentir son regain inespéré de pouvoir à ceux qui n'avaient pas l'heur de lui plaire.

Le contrôleur général Machault fut sa première victime; le comte d'Argenson, ministre de la guerre, le suivit de près dans une disgrâce imméritée. Quant au dauphin, ce généreux ami de Beaumont, tout en continuant de prendre part au conseil du gouvernement, il eut désormais le chagrin « d'y rester absolument sans crédit, de se voir contraint de donner des avis avec la certitude qu'il ne serait pas écouté, et de constater les fautes comme d'en prévoir les conséquences sans pouvoir jamais les prévenir¹ ».

Débarrassée de tous ceux qui la gênaient, madame de Pompadour n'avait plus qu'à régner sur la France.

¹ *Le Fils de Louis XV*, par Emmanuel de Broglie, p. 234.

CHAPITRE VII

La feuille des bénéfices aux mains de Jarente. — Le filleul de Beaumont à la journée d'Hastembeck. — Négociations et compromis avec le Parlement. — Incidents de la théologie de Busembaum. — Campagne de pamphlets contre les Jésuites. — L'archevêque rentre de son exil de Conflans. — Mandement pour la naissance du comte d'Artois. — Affaire des religieuses du faubourg Saint-Marceau. — Interdit lancé contre leur chapelle. — Médiation officieuse de Bernis. — Beaumont exilé en Périgord.

Sur ces entrefaites, la mort du cardinal de la Rochefoucauld, arrivée le 29 avril, laissait de nouveau vacante la feuille des bénéfices. Christophe de Beaumont, qui n'était pas sans redouter qu'elle ne devint l'apanage d'un prélat de Cour, ne fut qu'à demi rassuré quand il la vit tomber aux mains de Sextius de Jarente¹. Une lettre de l'évêque d'Amiens nous expliquera la raison de ses inquiétudes :

« M. l'évêque de Digne est fils de mon cousin germain; nous nous traitons en nous écrivant d'oncle et de neveu; mais il n'en faut rien conclure pour la joye. Je le plains infiniment, et je doute que, même avec de

¹ Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, bientôt transféré du siège de Digne à celui d'Orléans, aura plus tard la mauvaise inspiration de demander pour coadjuteur Alexandre de Jarente de Senas, son neveu, lequel devait être un jour si tristement célèbre et compter parmi les quatre évêques qui prêtèrent, en 1791, le serment constitutionnel.

la bonne volonté, il puisse faire le bien que nous voudrions. La religion n'est pas protégée; ceux qui à la Cour parlent pour elle ne parlent que faiblement. Priez, mon cher, et ne vous laissez pas. Je ne mets pas au nombre de mes consolations de voir ce prélat en place. Nous verrons quel sera son crédit et quels seront ses choix; il faut six mois pour savoir à quoi s'en tenir. Il n'est pas de ceux qui ont adhéré à l'archevêque de Paris, et n'a jamais marqué un zèle distingué. Priez beaucoup pour lui et pour moi¹. »

Peu de jours après, le 26 juillet, la victoire d'Hastembeck, remportée par le maréchal d'Estrées sur le duc de Cumberland, réveillait dans l'âme de Beaumont le sentiment d'une joie de famille mêlé à celui d'une satisfaction toute patriotique. Son mandement du 11 août nous dit assez quelle part il sut prendre à un événement qui resserrait les liens de la France avec la maison d'Autriche². Mais sa joie fut grande aussi d'apprendre le beau fait d'armes accompli en cette rencontre par celui de ses neveux qu'on appelait de son nom et qu'il avait toujours affectionné le plus.

J'ai raconté, plus haut, ces naïfs souvenirs du château de La Roque, où l'abbé de Beaumont, récemment incorporé dans le Chapitre noble de Lyon, était venu servir de parrain à ce fils de son frère. Une lettre, expédiée par le ministre de la guerre, attesta bientôt cette

¹ Lettre du 8 juillet 1757, à D. Léon (Archives de Saint-Acheul).

² « O siècle de François 1^{er} et de Charles-Quint! que n'avez-vous vu cette union précieuse! Que de larmes épargnées à l'État et à l'Église, si la générosité et la candeur qui lient aujourd'hui les descendants de ces deux princes avaient pu dissiper leurs jalousies mutuelles! » (Mandement donné à Conflans, en date du 11 août 1757.)

bravoure du brillant officier d'infanterie. Le jeune Christophe, filleul de l'archevêque, achevait alors ses vingt-six ans.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, que je n'aie vu avec beaucoup de plaisir les témoignages avantageux qui sont revenus de la distinction avec laquelle vous vous êtes comporté à la bataille d'Hastembeck ; j'en ai rendu compte au Roi, et j'ai trouvé Sa Majesté disposée à vous en marquer sa satisfaction par l'avancement que vous désirez, quand elle en aura l'occasion ; mais en attendant, elle me charge de vous mander qu'elle vous accorde les appointements attachés à l'état d'aide-major, dont vous remplissez les fonctions. Je suis très aise que vous puissiez ressentir bientôt l'effet des dispositions favorables dans lesquelles Sa Majesté m'a paru être pour vous. Je suis, etc.

A.-R. de PAULMY¹.

L'archevêque de Paris avait eu la consolation, dans cette même année 1757, de faire entrer au chapitre de l'église métropolitaine un autre de ses parents, le jeune Charles de Lostanges, acolyte du diocèse de Périgueux, auquel il conféra bientôt le sous-diaconat dans la chapelle domestique de son palais². Mais il était dit que les heures de joie seraient courtes pour Mgr de Beaumont. Le Parlement, que Louis XV, de guerre lasse, réintégraît au commencement de septembre, allait lui susciter plus d'un embarras nouveau.

Le principal négociateur de cette transaction avait été l'abbé de Bernis. Il s'en félicite du moins, avec une

¹ Archives de famille.

² Charles de Lostanges fut installé le 15 juin, en remplacement de Nicolas-Antoine Mougín, décédé le 15 mai. Sa promotion au sous-diaconat est du 17 décembre. (Cf. *Registres capitulaires de Notre-Dame*. — Archives nationales, LL, 335²⁷.)

complaisance marquée, dans plusieurs de ses lettres à Stainville (Choiseul).

« L'affaire du Parlement est arrangée, comme vous savez. Ceux qui ont vu cette affaire séparée des autres trouvent que le Roi a mal fait d'y mettre tant de bonté; pour moi, je crois lui avoir rendu, dans les circonstances combinées où nous sommes, un service très important; Paris est au comble de la joie. Le Roi y est aimé; et moi, j'ai excité, par les bénédictions qu'on me donne dans la capitale, la jalousie de mes entours; mais vous connaissez mon courage et ma patience; je tâche de bien voir avant que d'agir, et puis je ne regarde plus en arrière, ni à côté¹. »

Madame de Pompadour bouda bien un peu d'un arrangement dont son orgueil avait d'abord souffert pour le roi, mais elle ne tarda pas à comprendre qu'il y avait aussi là, pour elle, une bonne occasion de se venger à la fois de Beaumont et des Jésuites.

Ses rancunes la rapprochaient fatalement des parlementaires. Soulavie, bien informé de toutes ces négociations, tant par les papiers de Richelieu que par certaines confidences des intéressés, nous a révélé le mystère du pacte alors intervenu. A l'en croire, les conseillers du Parlement les plus opposés au retour ne consentirent à rentrer dans leur compagnie que sous les deux conditions secrètes que voici : « L'archevêque de Paris, auteur des troubles, et les évêques du

¹ Lettre du 10 septembre 1757. — Le lendemain, l'abbé Barthélemy annonçait la même nouvelle en ces termes : « Nous sommes tranquilles à présent. Au milieu de nos troubles, le Roi a dit au Parlement : Je vous aime bien. Le Parlement a répondu : Nous vous aimons bien aussi. Et la paix s'est faite. » (*Portraits intimes du dix-huitième siècle*, par MM. de Goncourt.)

ressort du Parlement, qui l'avaient secondé, perdraient leurs sièges, ou bien la Cour trouverait un moyen de les placer hors de leur ressort; 2^o l'ordre des Jésuites serait définitivement détruit¹. »

Et maintenant, faut-il s'en rapporter au bruit que le cardinal de la Rochefoucauld consentait à ces changements de sièges épiscopaux, lorsqu'une mort inattendue était venue le frapper? Ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est que, sous l'administration de Jarente, la plupart des évêques dits « querelleurs » furent transférés.

Le seul archevêque de Paris continua de refuser, en dépit de tout, et le chapeau de cardinal et la première abbaye de France. « Le titre d'*Athanase français* était plus beau à ses yeux, remarque avec dépit le chroniqueur, et les Jésuites d'ailleurs lui avaient promis qu'il réunirait un jour toutes ces dignités, sans perdre celle d'archevêque de Paris². »

Les Jésuites! ils furent les premiers à se ressentir de l'influence que la restauration du Parlement commençait à exercer de nouveau sur le pouvoir. En vain Damiens les a-t-il déchargés de toute complicité dans l'abominable attentat du 5 janvier; en vain a-t-il déclaré formellement « qu'il hait leur façon de penser, et que, s'il a vécu chez eux, c'est par politique et pour avoir du pain³ »; en vain même reste-t-il démontré jusqu'à l'évidence que le scélérat avait fait acte de fanatisme pour la cause du Parlement, d'autant qu'on l'entendait

¹ *Mémoires du duc de Richelieu*, t. VIII, p. 401.

² *Ibid.*

³ Interrogatoire du 25 janvier (*Pièces originales*, p. 142).

affirmer sans ambages que, « s'il n'avait jamais mis les pieds au palais, cela ne lui serait pas arrivé¹ ». Les ennemis de la Compagnie de Jésus pensèrent que l'heure était propice pour rafraîchir la friperie des vieilles diatribes contre la prétendue doctrine du régicide.

Les magistrats de Toulouse donnèrent le signal. Le 9 septembre, sur les conclusions de l'avocat général, Malaret de Fonbeausard, le parlement de cette ville condamnait au feu la théologie du P. Busembaum, jésuite allemand, dont une édition récente avait été publiée par le P. Claude Lacroix, docteur à l'université de Cologne². Il se fit grand bruit autour de ce livre, d'où l'on prit plaisir à extraire tout ce qui semblait favoriser la légitimité du tyrannicide.

« Nous osons le dire, concluait le réquisitoire, la réimpression de cet ouvrage, concourant avec l'exécrationnable attentat dont nous gémissons encore, est un crime de lèse-majesté. »

Il serait difficile de comprendre qu'on ait pu sérieusement croire, en plein XVIII^e siècle, au danger que faisait courir à la personne royale l'interprétation de certains passages, péniblement cherchés parmi des in-folios de casuistes écrivant pendant les fureurs des guerres religieuses ; mais nous pensons, nous aussi,

¹ Interrogatoire du 26 mars (*Pièces originales*, p. 376).

² C'est de cette théologie célèbre, récemment commentée par un grand docteur de l'Église, que le triste abbé Galiani dira bientôt, en la rangeant parmi les livres *pernicieux, infâmes et de morale perverse* : « Busembaum, si je ne me trompe, a été imprimé, il y a huit ou dix ans, avec les notes d'un certain Alphonse de Liguori, prêtre fanatique, qui réussit à fonder un nouvel ordre religieux dans la terre de Labour. » (Lettre du 16 novembre 1761, à Tanucci.)

que le Parlement de Toulouse aura surtout tenu à séparer ici sa cause de celle d'imprudents collègues, tous notables personnages, plus ou moins compromis par les témoignages de Damiens¹.

« Les gens sensés, écrivait l'avocat chroniqueur, pensent que les Jésuites, en général, sont trop prudents et trop politiques, dans les circonstances présentes, pour faire imprimer une nouvelle édition d'un livre de morale de cette qualité, qui est ancien, et qui est fait en pays étranger. Ces gens-là pensent donc que c'est un tour des jansénistes, qui ont fait réimprimer ce livre, et qui en ont répandu quelques exemplaires à Toulouse pour donner lieu à cet arrêt². »

Les PP. Villard et Mengau, supérieurs de la maison professe et du séminaire, les PP. Saint-Martin et Nolhac, recteurs du collège et du noviciat, n'en furent pas moins « mandés aux pieds de la Cour, pour être entendus, en présence des gens du roi, sur leurs déclarations au sujet dudit livre ». Ils affirmèrent qu'ils étaient entièrement étrangers à la publication de cet ouvrage; qu'ils n'en adoptaient nullement les maximes; qu'ils soutenaient l'entière indépendance des souverains pour le temporel, et surtout qu'ils condamnaient avec horreur tout ce qui semblerait autoriser le tyrannicide³.

Les Jésuites de Paris, encouragés par Christophe de Beaumont, crurent devoir présenter à la Grand'-Chambre une déclaration analogue à celle de leurs

¹ Cf. *Les Parlements de France*, par le vicomte de Bastard, t. II, p. 31.

² Barbier (t. VI, p. 584).

³ L'interrogatoire des quatre Pères et leurs déclarations ont été imprimés à la suite du réquisitoire de l'avocat général et de l'arrêt conforme de la Cour. (Extrait des registres du Parlement, 9 septembre 1757.)

confrères de Toulouse. Ils allèrent même jusqu'à en demander acte par un arrêt public.

Leur requête fut présentée à la Cour par le provincial de France, Claude Frey, et par les PP. Nicolas Châtillon, supérieur de la maison professe, Étienne de la Croix et Joseph Allanie, supérieurs, l'un de la maison du noviciat, l'autre du collège Louis-le-Grand. Par arrêt du 5 décembre, la Cour, après avoir enjoint que ladite requête serait déposée au greffe civil, se donna pareillement la satisfaction de faire brûler le livre de Busembaum au pied du grand escalier du palais.

L'archevêque de Paris dut regretter, plus qu'un autre, le conseil qu'il venait de donner aux Jésuites, en voyant que leur protestation n'aboutit qu'à redoubler la haine dont ils étaient victimes.

On ne saurait en effet se faire une idée du déluge de brochures calomnieuses qui se répandirent alors, pour ouvrir contre la Compagnie de Jésus en France cette campagne de mensonges destinée à lui être si fatale¹. C'était au point que les plus indifférents s'en indignaient avec éclat. « Il faut croire, dit Barbier, qu'on ne souffre ces excès que parce qu'on en craint les auteurs². »

La gazette janséniste surtout faisait rage. Citons quelques lignes à l'appui :

On ne s'étonnera jamais assez que des hommes convaincus de

¹ Grimm signale en particulier : *Problème historique* (par l'abbé Mesnier), *qui des Jésuites ou de Luther et de Calvin, ont le plus nui à l'Église chrétienne ?* (*Corresp. litt.*, t. II, p. 267.) — Cf. *Nouvelles* de 1757, p. 176. — On en trouvera plusieurs autres, marquées en note dans les *Lettres* de Robbé de Beauveset, p. 75.

² *Journal*, t. VII, p. 8.

tant d'excès, et qui ne se repentent d'aucun; des hommes dont la folie connue de tout le monde semblerait devoir être le dernier terme de leurs progrès; des hommes ennemis, par leurs propres vœux comme par principes, des lois et des maximes du royaume; des hommes qui portent dans le cœur un levain de haines irréconciliables contre toutes les augustes compagnies dépositaires de l'autorité royale; enfin des hommes capables de bouleverser l'Église et l'État, et de tout sacrifier aux intérêts d'une Société qui est leur idole, on ne s'étonnera, disons-nous, jamais assez que de tels hommes soient encore supportés en France, et qu'on les y laisse jouir d'une impunité qui les enhardira toujours à de nouveaux forfaits¹.

Et dire que, dans le but de nuire plus sûrement à leurs adversaires, les jansénistes en étaient réduits à fabriquer une *Apologie* du livre de Busembaum²! Mais ils ne trompaient plus que ceux qui voulaient être trompés, et Voltaire aura dit, dans cette affaire du régicide, le dernier mot de la vérité historique : « Je soulèverais la postérité en leur faveur (les Jésuites) si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens es ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des jansénistes, si je parlais autrement³. »

Qu'on nous permette toutefois de clore ce triste sujet par un témoignage de haute valeur, auquel notre reconnaissance attache le plus grand prix. M. le comte de Champagny ne nous en voudra pas de lui dérober cette belle page, écrite avec sa foi de chrétien et son style de race :

¹ *Nouvelles* de 1758, p. 5.

² Barbier (t. VII, p. 27).

³ Lettre à Damilaville, du 3 mars 1763. — C'est de Voltaire aussi qu'est cet aveu accablant pour d'autres que les Jésuites : « Je puis dire qu'ayant été autrefois à portée de connaître les convulsionnaires, j'en ai vu plus de vingt capables d'une pareille horreur (le régicide), tant leur démence était atroce. » (*Le Pyrrhonisme dans l'histoire*, ch. xxxvi.)

« Ce qu'on n'ose pas tout à fait imputer à l'Église, on l'impute aux Jésuites. Ils ont inventé l'inquisition, qui existait quatre ou cinq siècles avant eux, et dont, en Portugal au moins, sous la tyrannie de Pombal, ils ont été les victimes bien injustement et cruellement sacrifiées. Ils ont fabriqué la Ligue et la Saint-Barthélemy ; ils ont mis le poignard aux mains de Jacques Clément, de Ravailiac, de Damiens. Ne finira-t-on pas un jour par dire que ce sont eux qui, au 9 thermidor, ont assassiné ce bon M. de Robespierre, si en faveur à l'heure qu'il est ?

« Ne serait-il pas temps cependant d'abandonner cette vieille *rengaine* (pour parler la langue des journaux), qui, là où elle voit un chef d'accusation, le met toujours sur le dos des Jésuites, sans savoir ce que les Jésuites ont fait ou n'ont pas fait ? M. Rocquain lui-même cède à ce préjugé¹ : vingt fois dans son livre il nomme les Jésuites, il voit en eux les auteurs du mal ou de ce qu'il appelle le mal, sans avoir un fait, un mot à citer qui prouvent l'intervention des Jésuites ; et remarquez que ce sont toujours les Jésuites qu'on accuse, bien rarement tel ou tel Jésuite.

« Ne nous plaignons pas trop cependant et ne plaignons pas trop les Jésuites. Cet état d'éternelle accusation c'est leur gloire. Je ne tombe jamais sur une de ces inculpations si fréquentes et toujours si vagues, sans me rappeler ce mot de l'Évangile où elles sont prédites ;

¹ M. Rocquain, dans son livre sur l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, a fait un tableau curieux de la société du xviii^e siècle ; mais ses jugements sont parfois empreints d'une fâcheuse légèreté, et c'est avec raison qu'on lui a reproché de ne pas toujours soumettre à une vérification suffisante tous les faits qu'il offre à ses lecteurs.

elles leur ont été annoncées en effet par Celui même dont ils portent le nom : « Vous serez en haine à tous, leur a dit Jésus, vous serez en haine à tous à cause de mon nom¹. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, le docte historien des *Césars* a pu constater une fois de plus que, de nos jours comme au temps des persécutions, c'est le même *nom* qu'on poursuit de la même *haine* dans la personne de ceux qui s'honorent de le porter. Et le mot de Tertullien serait encore vrai : « On n'attend qu'une chose pour les condamner, l'aveu de leur nom ; quant au crime qu'on leur impute, on ne pense seulement pas à en informer². »

Il semblait injuste que, le Parlement une fois rétabli, l'archevêque de Paris ne fût pas également rappelé dans sa métropole. Bernis eut l'inspiration de travailler à ce résultat et le bonheur d'y réussir. Ce ne devait pas être pour un long temps, car, si les magistrats s'étaient réconciliés en apparence avec le roi, ils n'attendaient que le moment où le prélat aurait recouvré sa liberté pour reprendre contre lui la procédure suspendue par le fait même de son exil.

Le 1^{er} octobre, sur le soir, Christophe de Beaumont rentra en ce palais archiépiscopal, d'où il était banni depuis trois ans. Les abords s'en trouvaient embarrassés par suite des travaux entrepris pour la construction de la sacristie nouvelle³, et le peuple, qui saluait

¹ *Correspondant* du 25 avril 1878, p. 297.

² « Illud solum spectatur... confessio nominis, non examinatio criminis. » (*Apologet.*, c. II.)

³ Un architecte de notre temps a grandement médité de ce travail : « Quand on a vu, comme nous, la sacristie que Soufflot avait adaptée aux chapelles

avec empressement un si heureux retour, eut bien quelque peine à se ranger sur le passage. Quant aux gens de la maison, ils avaient assez à faire de tirer, en signe de joie, leurs fusées et leurs boîtes.

Le lendemain, le noble prélat, rendu à Versailles, parut au lever du roi, qui l'accueillit avec les marques de la plus grande bonté et lui réserva une audience particulière vers cinq heures. « Il serait difficile, a dit un témoin oculaire, de remarquer aucun changement sur le visage et dans le maintien de M. l'archevêque, toujours égal à lui-même dans la disgrâce et la faveur; il est à Paris comme il était à Conflans¹. »

Au sortir de l'audience, Beaumont, après avoir rendu pareillement visite à la reine et à la famille royale, eut avec Bernis une entrevue qui donna lieu à un léger incident, que l'abbé racontait ensuite de ce ton de belle humeur : « L'archevêque est revenu à Paris; il était hier ici, et il a rencontré chez moi le nouveau premier président. Ils se sont cordialement embrassés. Mon Dieu, il n'y a en tout que la manière! Si on me laisse faire, tout cela finira avec un peu de patience². » — Bernis, ici encore, se flattait.

Tout paraissait néanmoins s'acheminer à la paix définitive. Les autres prélats exilés avaient reçu des lettres de rappel, et les prêtres décrétés par les précédents arrêts obtenaient également l'autorisation de regagner leurs paroisses respectives. Pendant ce temps-là, les

du chœur et qui les écrasait de sa pesanteur, on apprécie bien mieux encore tout ce que l'aspect extérieur de Notre-Dame a gagné depuis la construction de la sacristie nouvelle. » (*Description de Notre-Dame*, par M. de Guilhermy et M. Viollet le Duc, p. 97.)

¹ Luynes (t. XVI, p. 204).

² Lettre du 3 octobre 1757, à Stainville.

curés de Paris, la Sorbonne, les supérieurs des diverses communautés étaient accourus à l'archevêché pour féliciter Christophe de Beaumont. Le chapitre métropolitain lui apportait ses vœux avec le cérémonial des plus grands jours, et le prélat daignait faire au compliment du doyen une de ces réponses exquisés où l'on retrouve tout son cœur¹.

Le 9 octobre, fête de saint Denis, il officiait solennellement à Notre-Dame, au milieu d'une foule considérable que la sympathie n'attirait pas moins que la curiosité. Le soir même, à huit heures et demie, tandis que l'archevêque se disposait à commencer avec son chapitre les oraisons des quarante heures, un courrier lui apporta dans l'église ce pli du roi :

MON COUSIN, la durée du bonheur de mes sujets étant l'objet de mes vœux les plus ardents, tous les événements capables de le perpétuer excitent en moi les sentiments que mérite un peuple toujours empressé à me donner des marques de son zèle, de sa fidélité et de son amour. Les Princes dont il a plu à Dieu de combler mes souhaits assurent la tranquillité de mes États. Celui dont ma très chère fille la Dauphine vient d'être heureusement délivrée est un nouveau don de la Providence; et c'est pour lui rendre les actions de grâces qui lui en sont dues que je vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des cérémonies vous le dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. — Écrit à Versailles, le 9 octobre 1757.

Signé, « LOUIS. »

¹ « Urbanissime ac humanissime, » lisons-nous dans le procès-verbal. Les chanoines s'étaient rendus auprès de l'archevêque en tenue de fête et avec le cortège officiel des grandes cérémonies : « Præcedentibus duobus helvetiis. » (*Regist. capitul.*, loc. cit.)

Christophe de Beaumont entonne aussitôt quelques prières d'actions de grâces, donne la bénédiction du très Saint-Sacrement et rentre dans son palais, pendant que les cloches sonnent à toute volée et que gronde au loin le canon des Invalides.

Le nouveau prince recevait alors ce nom de comte d'Artois, dans lequel on a voulu chercher une sorte de consolation offerte à la province dont le scélérat Damiens était originaire, mais qui fut en réalité l'hommage sollicité par une auguste princesse à la mémoire de saint Louis et au souvenir de son frère, Robert d'Artois¹.

Que de déceptions et d'espérances tour à tour subies ou entretenues, depuis le jour où Christophe de Beaumont écrivait sur le berceau de l'enfant qu'on appellera plus tard Charles X !

Son trône (celui de Louis XV) était affermi par trois jeunes Princes, dont l'heureuse naissance a été l'objet de nos chants d'allégresse. Le Seigneur ajoute à tant de bienfaits : il fait naître un nouveau rejeton de cette tige féconde ; il donne encore un appui au trône, et par là, suivant la pensée du prophète, il cimenter de plus en plus la *paix d'Israël* ; il assure le repos des peuples et la tranquillité de l'Europe ; il multiplie les héritiers du sang de saint Louis ; il fixe invariablement dans cette race protégée du ciel les destinées de cet empire. Ne semble-t-il pas que le Très-Haut répète, pour le bonheur de notre patrie, ces promesses consignées dans Ezéchiel : « Ils habiteront la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, ils la posséderont et ils en transmettront l'héritage à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. La race de mon serviteur David les gouvernera dans tous les siècles, et je contracterai avec eux une alliance éternelle². »

¹ Cf. Luynes (t. XVI, p. 205).

² Mandement du 20 octobre 1757.

Des cinq héritiers que la dauphine avait donnés à la couronne de France, le duc d'Aquitaine était mort au berceau, le duc de Bourgogne allait bientôt succomber à la fleur de l'âge. On connaît la destinée de ceux qui survécurent.

Alors riaient dans l'espérance
Trois enfants sous ces nobles toits :
Les deux Louis, aimés de France,
Le beau Charles, comte d'Artois.

Le premier expiera un jour, sur l'échafaud, des fautes
qui ne sont pas les siennes :

Louis quinze fut le coupable ,
Louis seize fut le puni.

.
Frères par la naissance et par le malheur frères,
Les deux autres fuiront, battus des vents contraires :
Le règne de Louis, roi de quelques bannis,
Commence dans l'exil ; celui de Charle y tombe.
L'un n'aura pas de sacre et l'autre pas de tombe.
A l'un Reims doit manquer, à l'autre Saint-Denis¹ !

La déroute de Rosbach (5 novembre), déroute aussi désastreuse qu'imprévue, vint tout à coup attrister de deuil les fêtes publiques en jetant au pays comme un écho douloureux d'un autre Azincourt. La France entière se vit fatalement livrée à la risée de ses alliés aussi bien que de ses ennemis, et ce sera la honte des philosophes du temps d'avoir pris si gaiement leur parti de cet échec infligé à notre gloire militaire².

¹ Victor Hugo, *les Voix intérieures* (Sunt lacrymæ rerum).

² On a souvent répété, en ces derniers temps, la phrase indigne de d'Alem-

Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à ces détails de l'histoire générale, et il nous reste à dire ce que réservaient à Christophe de Beaumont les premiers jours de 1758.

Pour comprendre les proportions incroyables que va prendre une affaire qui parut des plus simples au début, il faut se rappeler combien l'archevêque de Paris avait à cœur d'extirper des communautés du diocèse le chancre du jansénisme. Son but avoué était de les fournir de supérieures vraiment soumises à l'Église de Jésus-Christ, et nous savons ce qu'avaient entraîné d'embarras, sur ce point, les réformes poursuivies à la Salpêtrière en 1751. Ce fut bien autre chose pour les Hospitalières du couvent de la Miséricorde, au faubourg Saint-Marceau ¹. L'histoire en serait curieuse : nous l'abrègerons le plus possible.

L'archevêque, persuadé que cette maison avait également besoin d'une réforme sérieuse, n'ignorait pas que le bruit public accusait la plupart des religieuses de s'y montrer réfractaires à la Constitution ². Dans la

bert, parlant du roi de Prusse : « Pour moi, comme Français et comme philosophe, je ne puis m'affliger de ses succès. » (Lettre du 11 janvier 1758 à Voltaire.) — On aurait pu citer cet autre passage de Voltaire écrivant à Thierriot, du fond de sa confortable retraite des *Délices* : « Il ne fait pas bon à présent pour les Français dans les pays étrangers. On nous rit au nez comme si nous étions les aides de camp de M. de Soubise. Que faire ? Ce n'est pas ma faute. Je suis un pauvre philosophe qui n'y prends ni n'y mets ; et cela ne m'empêchera pas de passer mon hiver à Lausanne, dans une maison charmante, où il faudra bien que ceux qui se moquent de nous viennent dîner. » (Lettre du 20 novembre 1757.)

¹ Cet hôpital, gouverné par des religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, comptait de quarante à cinquante lits. Louis XIV avait fait construire à ses frais une des salles.

² « Plusieurs d'entre elles, » se contente de dire Bernis. Mais un homme de la secte, au courant de tous les mystères, écrivait à cette époque : « Ces filles n'y sont pas dévotes (à la Bulle). Au moins, de trente religieuses qui

pensée de Bernis, toute leur faute se réduisait à la lecture des livres de Port-Royal, à quelques propos dans leur intérieur qui étaient immédiatement rendus à M. l'archevêque, et à quelques visites de prêtres soupçonnés de jansénisme et de magistrats accusés de révolte à la bulle *Unigenitus*¹.

C'est une erreur. Beaumont avait de tout autres données pour asseoir son jugement très réfléchi. Il n'en patienta pas moins jusqu'aux élections régulières de 1756; mais alors, sa religion se trouvant suffisamment éclairée, il n'hésita plus à remplir ce qu'il considérait comme son devoir.

J'ai sous les yeux toute la correspondance échangée, du 30 mars au 23 juillet, entre l'archevêque de Paris et madame Louise de Saint-Pierre, supérieure des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau². Ce sont, d'une part, des instances pressantes pour obtenir de Beaumont qu'il permette à la communauté de recourir à des élections nouvelles; c'est, de l'autre, un refus persévérant et motivé, car le prélat entend présider en personne cette réunion capitulaire. Or, retenu de force à Conflans, il veut, en attendant la fin de son exil, que toutes choses restent dans l'état.

Mais ce n'est pas l'affaire de ces filles opiniâtres, qui s'avisent, le 1^{er} mai, d'implorer « la compassion » de l'archevêque, sous prétexte que la communauté ne pourra recevoir ses rentes à l'Hôtel de Ville, si elle ne

composent actuellement la Communauté, il y en a vingt-quatre qui croient pouvoir se sauver sans elle. » (*Le Péché imaginaire*, 3^e lettre, p. 39.)

¹ *Mémoires*, t. II, p. 52.

² Louise de Saint-Pierre est son nom de religion. Elle s'appelait, dans le monde, Catherine-Angélique Gueux.

fournit pas aux payeurs l'acte officiel de l'élection. Peine perdue. « M. de Paris, comme s'exprimait alors le pamphlétaire, veut ce qu'il veut, et il le veut imperturbablement ¹. » On en jugera par sa réponse du lendemain :

Le délai de vos élections, Madame, ne peut porter aucun préjudice à votre maison puisque, suivant vos constitutions, vous êtes toujours supérieure jusqu'à ce que, le chapitre étant assemblé à l'église immédiatement avant l'élection, le supérieur vous ait déchargée du gouvernement de la communauté. Par une suite nécessaire, les payeurs des rentes ne peuvent faire difficulté de payer, sur vos quittances, ce qui est dû à la maison. Mais s'il arrivait, ce que je puis présumer, que vos quittances fussent mises au rebut, vous me ferez le plaisir de m'en avertir, et je ne perdrai pas un moment à faire les démarches nécessaires pour vous procurer votre paiement.

Au surplus, vous pouvez compter que je ne perdrai point de vue l'affaire de vos élections, et que je la terminerai le plus tôt possible. Je suis, etc. ².

Trois mois s'écoulèrent sans que madame de Saint-Pierre consentit à se rendre aux intentions du prélat. Dans l'intervalle, l'oratorien le Sueur de Chantemerle ayant résigné sa commission de supérieur ecclésiastique de la communauté, l'archevêque se réserva d'en remplir lui-même toutes les fonctions. Ce fut alors que les Hospitalières s'enhardirent à déclarer, dans une dernière lettre du 23 juillet, que, faute d'être entendues selon leurs propres désirs, elles se verraient forcées « d'employer à regret la voie des sommations ».

¹ *Le Pêché imaginaire*, p. 45.

² Lettre du 2 mai 1756.

Christophe de Beaumont n'avait plus à s'occuper de répondre à une pareille mise en demeure. Trois jours après, on lui annonça la visite de deux notaires de Paris, Billehue et Langlard, chargés de notifier le réquisitoire du couvent. Il n'y était rien moins que « très humblement supplié et requis », voire « très respectueusement sommé et interpellé » de commettre un ecclésiastique docte et vertueux pour présider à l'élection de la supérieure et des officières.

Le cas paraissait déjà assez étrange; il fallut encore que le Parlement s'en mêlât. Deux sommations de sa part étant restées sans effet, il fut d'abord question pour l'archevêque d'une amende de deux mille écus; mais le procureur général du roi ayant préféré recourir à l'appel comme d'abus, la Cour rendit un troisième arrêt dont voici la conclusion :

... Ordonne que, dans demain, les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, du couvent du faux-bourg Saint-Marcel, s'assembleront capitulairement en la manière accoutumée, en présence de M^e du Troussel d'Héricourt, conseiller-clerc en la Cour, que la Cour commet à cet effet; pour par lesdites religieuses présentes à l'assemblée, choisir celles qu'elles jugeront les plus capables de faire les fonctions de supérieure et des autres officières de la maison; lesquelles religieuses ainsi choisies exerceront par provision lesdites fonctions, jusqu'à ce que l'Archevêque de Paris ait rempli, pour ce qui concerne les élections, ce qu'exige de lui sa qualité de supérieur dudit couvent; ou qu'en cas de refus persévérant de sa part, il y ait été par la Cour autrement pourvu¹.

Le jour même, l'archevêque répliquait par une

¹ Cet arrêt est du 3 septembre 1756. Les sommations étaient du 27 et du 31 août.

ordonnance qui fut signifiée, sans retard, aux parties intéressées :

... Nous faisons très expresses inhibitions et défenses aux religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, établies rue Mouffetard, faubourg de Saint-Marcel, à Paris, de procéder au choix et nomination d'une supérieure et des officières dudit couvent de la Miséricorde de Jésus, ni de faire aucune élection à cet égard, sans avoir préalablement rempli les formalités portées par leurs Constitutions, et sans y avoir été autorisées par nous ; et ce, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. — Donné à Conflans, le 3 septembre 1758.

CHRISTOPHE, *archevêque de Paris.*

Tandis qu'un nouvel appel comme d'abus frappe encore cette ordonnance, les religieuses, aussi mal conseillées que possible, osent bien s'autoriser d'un pareil acte d'empiètement pour recourir à leurs élections, s'imaginant qu'elles ont mis leur conscience en repos par le fait seul qu'elles suppriment le cérémonial accoutumé.

Vainement six d'entre elles protestent, quittent la salle et se retirent au jardin ; un arrêt du 7 septembre déclara cette opposition nulle et la nomination provisoire valable. Après quoi, madame de Saint-Julien (en religion sœur Félicité), élue supérieure par intérim, eut le bon goût d'envoyer le comte de Senneterre, son neveu, pour assurer le prélat « de leur soumission sincère à son autorité » et le supplier de l'exercer à leur égard, « en les mettant en état de faire sous ses ordres une élection définitive ». On ne saurait être mieux ferré sur son Quesnel.

Et cependant, au dire de Barbier, si bien des gens

condamnèrent le procédé de ces filles, il s'en trouva un plus grand nombre pour s'attaquer à « l'entêtement » de l'archevêque, heureux qu'ils étaient de saisir cette occasion de « l'humilier¹ ».

Tel est le fait attentatoire à ses droits, contre lequel nous avons vu naguère le prélat se récrier hautement dans son instruction doctrinale sur l'autorité de l'Église. La monition canonique du 26 octobre accentua plus vigoureusement encore son parti pris d'en finir avec les résistances. Il y était fait sommation aux Hospitalières d'avoir à se départir, dans trois jours au plus tard, des diverses élections récemment faites ; faute par elles d'obéir, l'archevêque les déclarera nommément excommuniées, interdira leur église, et défendra à tous les prêtres de célébrer le saint sacrifice de la messe en leur présence, à tous les fidèles d'y assister, et même d'avoir communication avec elles, hors les cas exceptés de droit.

Cependant, les six religieuses fidèles s'étaient réfugiées, avec l'agrément du prélat, à l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal. L'interdit continua de peser sur l'église du monastère de la Miséricorde, et la messe n'y fut plus célébrée qu'à la chapelle de la salle des malades.

Les choses en étaient là, quand Beaumont fut rappelé de l'exil au mois de septembre 1757. On crut le moment favorable pour l'amener à rétracter la mesure qui privait depuis si longtemps les Hospitalières de tout secours spirituel. L'archevêque resta inflexible, bien qu'il se déclarât prêt à lever l'interdit devant la moin-

¹ *Journal*, t. VI, p. 365.

dre satisfaction obtenue. « Les rétablir sans aucune démarche de leur part, disait-il, ce serait faire céder les lois de l'Église aux caprices et à l'opiniâtreté de ces filles. »

Bernis, qui ne doutait de rien, se flatta d'être plus heureux que les autres négociateurs, en essayant « d'en imposer » au prélat et de courber à lui cette « barre de fer. »

Il raconte assez au long, dans ses Mémoires, comment il s'y prit pour persuader à Beaumont que chacun était d'accord sur le fond des choses et qu'on ne se divisait que sur la manière de les conduire. Il ne craignit même pas de mettre en avant la nécessité « d'éteindre, pour la conservation de la personne sacrée du Roi, cet esprit de fanatisme dont Sa Majesté venait d'être la victime ». Beaumont ne voulut « se relâcher sur rien », en sorte que, fatigué de l'entendre toujours objecter sa conscience : « Votre conscience, répartit vivement l'abbé, est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous. » Bernis, content de sa réplique, nous apprend que « ce mot a beaucoup couru ¹ ».

C'était peut-être, en effet, payer d'esprit ; était-ce bien prouver qu'il avait raison ?

Une troisième conférence chez le maréchal de Belle-Isle n'échoua pas moins que les deux entrevues avec l'abbé. Comme il devenait cependant indispensable de soustraire Beaumont aux poursuites du Parlement, Bernis en fut réduit à conseiller au roi de le mettre aux prises avec un comité composé de cardinaux et

¹ *Mémoires*, t. II, p. 56. — Soulavie attribue faussement à Richelieu le bon mot dont Bernis se vante (*Mémoires de Richelieu*, t. VIII, ch. XII, p. 305).

d'évêques, afin qu'il pût être jugé par ses pairs. « Ce moyen, ajoute-t-il, n'eut pas plus de succès que ma négociation. »

On se résolut alors à porter l'affaire au tribunal de la primatie de Lyon. Mais le conflit ne fera que s'envenimer, à la mort du cardinal de Tencin, par la brusque intervention de Montazet, devenu primat des Gaules.

Le 4 janvier 1758, le comte de Saint-Florentin était subitement dépêché par le roi auprès de l'archevêque, avec prière instante de ne rien omettre pour ébranler ses résolutions et le déterminer à lever enfin les fameuses censures. « Qu'on dresse un échafaud au milieu de la cour, se serait écrié le prélat, j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs et obéir aux lois de ma conscience ¹. » Prenant acte de ce refus indomptable, le comte produisit une lettre royale de cachet qui enjoignait à l'archevêque de se rendre le soir même à Conflans, d'où il aurait à partir, sous deux jours, pour un nouvel exil au château de La Roque, dans le Périgord.

Bernis essaya bien de représenter que ce moyen n'était bon que pour gagner du temps, mais qu'il ne finissait pas l'affaire, puisque l'archevêque ne pouvait pas toujours être exilé ; sans compter que cette dureté exercée à son égard ne servait qu'à donner le lustre de la persécution à ses principes de conduite, et ne changerait certainement pas ses opinions. Ce fut encore

¹ *Les Femmes de la Cour de Louis XV*, p. 260. — Barbier dit seulement que l'archevêque se déclara « déterminé à tout souffrir plutôt que de céder ». (*Journal*, t. VII, p. 2.) — Je crains que cette réponse assez emphatique, prêtée par M. de Saint-Amand à Christophe de Beaumont, n'ait pas d'autre autorité que celle des *Chroniques de l'œil-de-bœuf* (t. VII, p. 131). Cette autorité n'en serait pas une.

peine perdue. « A la Cour, dit-il, quand on gagne du temps, on croit avoir tout gagné ¹. »

Christophe de Beaumont se hâta de pourvoir aux besoins du diocèse pendant le temps, plus ou moins long, que devait durer son absence. Son premier souci fut de nommer quatre vicaires généraux : l'ancien évêque de Québec (Pontbriand) spécialement chargé des ordinations, l'archidiacre Regnauld, le chanoine Robinet et Jacques de l'Écluse, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Tous étaient revêtus de pleins pouvoirs, sauf à l'endroit des Hospitalières, dont il se réservait encore toute la cause. Ses chers pauvres ne pouvaient être oubliés : les grands vicaires eurent ordre de continuer, en son nom, les mêmes aumônes qu'il avait coutume de répandre.

Le vendredi 6, fête des Rois, l'archevêque se mit en route après le dîner. Il n'emmenait avec lui que ses neveux et un domestique, en recommandant d'héberger les autres pendant une année entière dans les dépendances du palais. On verrait plus tard à les congédier, s'il y avait lieu.

Cet exil lointain fut très commenté. Il était aisé de comprendre que la question demeurerait entière et que pas une des difficultés pendantes n'avait reçu de solution.

¹ *Mémoires*, t. II, p. 57.

LIVRE QUATRIÈME

DEPUIS L'EXIL DE BEAUMONT A LA ROQUE
JUSQU'A L'INSTRUCTION DU PROCÈS DES JÉSUITES
DE FRANCE (1758-1761).

CHAPITRE PREMIER

Départ de Beaumont pour le château de La Roque. — Traits de charité dans l'exil. — Lettre pastorale du 18 janvier 1758. — Nouveaux témoignages de sympathie. — Démarche de l'évêque d'Amiens en faveur du vénérable exilé. — Mort de l'abbé de Saint-Exupéry et de François de Crussol.

« Notre archevêque est parti ce matin pour aller à La Roque en Périgord, chez M. son frère¹. »

Ainsi mandait l'académicien Buffon au président de Ruffey, le 6 janvier 1758. C'était, en effet, la nouvelle saillante du jour. La cour et la ville en devisèrent quelque temps encore, les uns approuvant, les autres critiquant, selon la coutume ; mais on commençait à se blaser sur les caprices royaux du *grand exiléur*, et Barbier pouvait écrire un mois après : « On ne parle non plus de M. l'archevêque de Paris que s'il n'y en avait jamais eu. » Il ajoute : « On ne parle non plus

¹ M. Henri Nadault de Buffon, qui publia en 1860 la correspondance inédite de son arrière-grand-oncle, n'a pas été heureux dans la note dont il accompagne le fragment de lettre que je cite. Cette note contient plus d'une erreur en quelques lignes. Je ne signale pas ici la moins grave : « Il (l'archevêque) mourut sans avoir été autorisé à reprendre son siège. » (*Correspondance de Buffon*, t. I, p. 302.) — Christophe de Beaumont reprit, au contraire, possession de son siège le 21 octobre 1759, et la mort ne l'y frappa qu'en décembre 1781.

des Hospitalières du faubourg Saint-Marcel, qui sont toujours interdites¹. »

Ce ne fut pourtant pas la faute de ces filles, comme nous le verrons bientôt, si l'attention du public se détourna un moment de l'archevêque disgracié.

On sait peu de chose des diverses étapes du voyage entrepris par Christophe de Beaumont pour gagner ce lointain exil du château de La Roque, où le roi l'internait, non toutefois sans l'avoir prévenu, par l'intermédiaire du comte de Saint-Florentin, qu'il lui serait loisible, là-bas, de visiter quelques amis, dans un rayon de deux ou trois lieues. Une lettre de Limoges nous apprend seulement que l'archevêque traversa cette ville, le 40 janvier, vers le milieu du jour. Le bruit de son exil ne s'y était pas encore répandu, et on ne connut que de sa bouche les détails de l'événement.

Après un repas frugal à l'hôtellerie, le noble voyageur se rendit à pied auprès de Mgr de Coëtlosquet, retenu dans sa chambre par ses douleurs de goutte. Ils restèrent en tête à tête une demi-heure, puis Beaumont descendit au salon de compagnie, où l'attendaient, avec les vicaires généraux, plusieurs membres du chapitre. L'entretien roula tout entier sur les causes de cette défaveur subite. Elles se résumaient dans l'interdit lancé contre les religieuses rebelles, interdit qu'il n'était possible de lever qu'après satisfaction obtenue.

Au sortir de l'évêché, le prélat traversa le jardin attenant au célèbre monastère de la Règle, pour faire une dernière visite à l'abbesse, madame de Cosnac, sa

¹ *Journal*, t. VII, p. 20.

parente. Il ne la quitta que pour retourner à son hôtellerie et reprendre, vers cinq heures du soir, la route de l'exil¹.

« Il faudrait avoir vécu de la vie factice d'un courtisan d'autrefois pour bien apprécier la rigueur du genre de supplice particulier à une classe sociale aujourd'hui disparue, qu'on appelait *l'exil dans ses terres*. C'était vraiment le brusque passage de l'existence au néant². » Si Beaumont avait été un prélat de cour, il aurait connu, comme d'autres, ces angoisses du favori tombé en disgrâce, et peut-être eût-il succombé lui aussi sous le poids du désœuvrement et de la solitude; mais nous savons que sa charité ne fut pas moins industrielle que son zèle pour lui créer, jusque dans la région de l'oubli, les distractions les plus dignes d'alimenter un cœur d'évêque.

Des témoignages contemporains nous ont révélé, en effet, que son arrivée au pays natal fut pour la contrée entière un vrai coup de fortune³. Sa porte n'y sera plus sans doute investie, comme à Paris, par la multitude des pauvres qui se pressaient dans l'antichambre les jours d'audience, sachant bien qu'ils ne rentreraient pas chez eux les mains vides; mais, sans négliger ces indigents de la capitale et de la banlieue, qui continuaient à vivre du pain qu'on leur distribuait de sa part, l'archevêque ne verra dans son bannissement qu'une occasion de toucher de plus près à des misères qu'il eût voulu guérir, qu'il chercha du moins à soulager le plus possible autour de lui.

¹ Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1758, p. 25.

² *Le Secret du Roi*, par M. le duc de Broglie, t. II, p. 3.

³ *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

« Il y a du plaisir, remarque La Bruyère, à rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de donner¹. »

Christophe de Beaumont put goûter à l'aise ce plaisir durant son séjour en Périgord, car il eut souvent à recueillir l'expression naïve du remerciement des cultivateurs obérés, gens simples et bons, qu'il mettait en état de s'acquitter à l'endroit des impôts. C'est lui aussi qui se chargeait de vider à l'amiable les grosses querelles d'intérêt survenues entre eux, et sa médiation trouvait crédit d'autant plus vite, qu'on s'était promptement aperçu que sa manière d'arbitrer consistait presque toujours à payer pour le débiteur. En revanche, Beaumont ne consentit jamais, pour une vaine satisfaction d'amour-propre, à soulever le voile dont s'enveloppent certaines infortunes et à troubler la pudeur des larmes qui veulent rester secrètes.

On raconte, à ce sujet, qu'un avocat, qui ne le connaissait que par sa réputation de bienfaisance, étant venu demander quelques secours pour un père de famille réduit au désespoir, le prélat lui remit aussitôt entre les mains une riche aumône. « Ce malheureux est à deux pas, dit alors le solliciteur, et si Votre Grandeur le permet, il entrera pour vous remercier lui-même. — Non, non, reprit vivement l'archevêque, je suis trop heureux d'avoir soulagé un père de famille qui a besoin de cacher sa misère. Il ne faut pas lui laisser acheter le plaisir que je lui fais par l'humiliation d'un remerciement. »

Beaumont en usait de la sorte spécialement à l'égard des héritiers besoigneux d'un grand nom. Tel était

¹ Caractères : *Du cœur*, n° 45.

même le souci qu'il se donnait pour leur venir en aide, qu'un homme d'esprit de ce temps ne craignit pas de le surnommer *le commissionnaire* de toute la pauvre noblesse¹.

Je sais que de telles générosités s'égarèrent plus d'une fois sur des indignes. Les ennemis de Beaumont n'ont pas manqué d'en tirer prétexte pour l'accuser de faire l'aumône sans grande discrétion; mais peut-être oublièrent-ils de s'avouer à eux-mêmes que ceux-là seuls ne sont jamais dupes qui se dispensent volontiers de se montrer charitables.

On entendit un jour parler dans le monde d'une demoiselle de Valois, qu'on allait mettre à l'abbaye de Longchamps, et de son frère, qui était un simple matelot². M. d'Hozier, le juge d'armes, examina les papiers de leur famille, et il fut prouvé qu'elle tirait son origine d'un Charles de Valois, baron de Saint-Remy, lequel était fils naturel de Charles IX. Il y avait eu successivement, dans leur ascendance, une suite de prodiges et d'insensés qui s'étaient laissé réduire à l'aumône; mais comme la baronie de Saint-Remy leur était substituée à perpétuité de filiation masculine, il y aurait eu de la ressource avec un autre homme que leur père, qui était un joueur et un escroc.

L'archevêque de Paris avait répondu de 36,000 livres qu'il fallait de prime abord à M. de Saint-Remy, pour opérer la libération de sa terre; et ce ne fut qu'après avoir appris qu'il s'était servi de cette caution pour

¹ *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

² Cf. *Les évêques et archevêques de Paris*, par M. le vicomte d'Avenel (t. II, p. 33).

emprunter justement la même somme, que Beaumont ne voulut plus entendre parler de ce débauché.

Quoi qu'il en soit de cette aventure, et d'autres du même genre que nous aurons occasion de rappeler, on ne saura jamais à quel chiffre montèrent les libéralités que l'archevêque, au temps de son exil, répandit sur cette classe particulière de nécessiteux. Nombre de filles de famille furent ainsi pourvues d'une dot qui leur permit d'entrer en religion ou de s'établir honnêtement dans le monde. Quant aux sommes d'argent considérables que le prélat délivra maintes fois à titre de prêt, il s'était résigné d'avance à ne les voir jamais rentrer.

C'est dire qu'un prêt ne lui servira bientôt plus qu'à dissimuler un don. Mais n'anticipons pas sur les événements.

A peine installé à La Roque, l'archevêque de Paris avait tourné les regards vers la famille diocésaine dont il était le père. Il ne voulut pas différer davantage à lui envoyer une lettre pastorale qui trouve dans les circonstances une grande partie de son intérêt. Nous pouvons en citer le début et la fin :

« Le premier sentiment de notre cœur, en arrivant au terme de notre voyage, est de vous témoigner, mes chers frères, notre charité pastorale, et de vous demander le secours de vos prières. La Providence permet que nous soyons très éloigné de vous; mais la distance des lieux n'empêchera pas que nous ne soyons présent en esprit parmi vous, et que vous ne soyez toujours l'objet de notre zèle et de notre tendresse. La sollicitude de cette grande Église, que le Prince des Pasteurs nous a confiée, nous accompagnera partout, chaque

jour nous représenterons vos besoins au Seigneur, et nous ne cesserons de lui demander qu'il répande sur vous ses plus abondantes bénédictions.

« Rendu depuis quelques mois dans la capitale de ce vaste royaume, nous avons pris la résolution de travailler à connaître de plus en plus notre troupeau, de pourvoir à ses besoins spirituels, de le consoler par nos visites pastorales, de nous armer d'une nouvelle force pour défendre la cause de Dieu des attaques de la philosophie antichrétienne du siècle, et de vous prémunir plus que jamais contre les principes pernicious que l'esprit d'irrégion s'efforce d'établir et d'inspirer, dans un nombre infini de mauvais livres qui paraissent chaque jour. Le Seigneur ne nous laisse pas la liberté et les moyens d'exécuter ces projets; mais nous remplissons toujours notre devoir essentiel en veillant sur votre salut, soit par nous-même, autant qu'il est possible dans l'éloignement où nous sommes, soit par les sages conducteurs que nous avons nommés pour gouverner le diocèse sous nos ordres. »

Le fond de la lettre est dans le simple développement de cette pensée du Prince des Apôtres : « Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi¹. » Beaumont conclut en ces termes :

« Pour nous, M. C. F., nous avons sans cesse à notre mémoire ce que saint Bernard disait au pape Eugène III : « *Agnosce hereditatem tuam in cruce Christi in laboribus nullis*, reconnaissez que votre héritage est dans la croix de Jésus-Christ et dans la multitude des travaux que vous soutenez pour sa gloire. »

¹ *Fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate* (I Pet. II, 17).

Oui, c'est à quoi nous sommes destinés, disait saint Paul, *in hoc positi sumus*. Plût au Ciel que nous eussions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de ce grand apôtre, et que nous puissions dire avec lui : *Nous sommes comblés de joie dans toutes nos tribulations !*

« Mais ces faveurs étant le prix de la plus éminente sainteté, demandez-la à Dieu pour nous, M. C. F. ; obtenez-nous la grâce dont nous avons besoin pour remplir notre carrière, pour y marcher d'un pas ferme, et courir avec fidélité vers ce but unique, qui dans cette vie est l'objet de notre espérance, et en sera dans l'autre le terme et l'accomplissement. Que la paix et la grâce de Jésus-Christ soient avec vous. Ainsi soit-il¹. »

On pense bien que la feuille janséniste trouva son mot à placer dans la circonstance, tout en daignant convenir que rien n'est « plus édifiant en soi » que ce commerce de charité et de prières entre le pasteur et le troupeau, surtout quand ils sont forcément séparés l'un de l'autre. Mais que de haine doucereuse dans cette allusion aux dernières lignes écrites par l'archevêque ! « Ceux de ses diocésains qui le respectent le plus sincèrement n'auront garde de demander à Dieu pour lui *qu'il marche d'un pas ferme dans la carrière* dans laquelle il s'est malheureusement engagé. Ils demanderont au contraire à Jésus-Christ que, faisant tomber les écailles de ses yeux, il lui apprenne que c'est lui-même qu'il persécute dans ses membres les plus fidèles, et qu'il déchire cruellement dans son corps mystique². »

¹ Donné à La Roque, le 18 janvier 1758.

² *Nouvelles* de 1758, p. 30.

Les plus modérés, paraît-il, s'étonnèrent qu'on permit de rendre public un acte épiscopal qui, « sans rompre le silence sur les matières du temps », n'en avait pas moins l'air de reprocher au souverain et au ministère « la peine d'un exil à cent cinquante lieues, prononcé contre un archevêque de Paris¹. » Mais, quelle qu'ait été l'attitude des adversaires ou des indifférents relativement à une lettre pastorale aussi pleine de dignité que de mesure, hâtons-nous de dire que le chapitre métropolitain n'avait pas attendu d'en avoir connaissance pour faire parvenir au prélat l'hommage empressé de sa douloureuse sympathie.

Je trouve à l'appui, dans les archives de Notre-Dame, un double document qui sera lu, sans doute, avec intérêt.

Voici d'abord le discours textuel adressé par M. de Saint-Exupéry, doyen du chapitre, dès l'ouverture de la séance du 7 janvier, au lendemain de l'exil de Beaumont :

« Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de vous instruire de la troisième disgrâce que vient d'éprouver Mgr l'archevêque; il est public que de nouvelles circonstances, que nous devons respecter sans chercher à les approfondir, nous ont enlevé ce prélat en l'éloignant d'un troupeau à qui il sera toujours cher. A n'examiner que l'événement en soy, nous aurions pensé qu'il aurait été digne d'une Compagnie dont le caractère distinctif fut toujours attachement et amour pour ses archevêques, de donner dans ces circonstances à Mgr l'archevêque des témoignages publics de nos

¹ Barbier (t. VII, p. 12).

regrets, soit par une députation nombreuse, soit peut-être par une démarche plus publique encore ; mais de prudentes et d'importantes considérations nous ont retenu, et nous pouvons avoir au moins l'honneur de vous confier, Messieurs, que celle qui a mis le plus grand obstacle à nos désirs sur ce point a été l'opposition que nous avons trouvée dans Mgr l'archevêque à toute démarche d'éclat. Il aurait voulu cacher à Paris, au public, au Roïaume, et pouvoir dévorer seul, dans le secret, les suites de sa disgrâce ; mais enfin elle est trop publique pour pouvoir nous la dissimuler.

« Dans de pareilles circonstances, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous proposer, Messieurs, de faire écrire à Mgr l'archevêque, soit de la part du chapitre en corps, soit par telle personne que vous voudrez choisir, tout ce que l'attachement, l'amour et le respect peuvent inspirer de plus fort, pour lui exprimer les regrets, l'amertume et la désolation dans laquelle le chapitre et tous les membres qui le composent sont plongés ¹. »

Le doyen ayant été choisi sur-le-champ, à l'unanimité, pour se faire l'interprète des sentiments de tous, M. de Saint-Exupéry expédia sans retard cette lettre au château de La Roque :

Paris, le 7 janvier 1758.

MONSEIGNEUR, le chapitre assemblé vient de me charger de vous rendre compte de la douleur unanime dans laquelle il est plongé. Nulle expression ne saurait rendre la désolation et l'amertume de tous les membres de la Compagnie. Si nous eussions pu suivre la pente de nos cœurs, nous vous eussions donné, Monseigneur, dans

¹ *Registres capitulaires de Notre-Dame* (Arch. nationales, LL 335²⁸).

une députation nombreuse, des témoignages authentiques de nos regrets. Ils vous ont suivi. Vous en serez le dépositaire pendant tout le temps que les circonstances dureront, et votre retour pourra seul calmer notre douleur. Nous vous supplions, Monseigneur, de recevoir ces expressions comme un faible témoignage des liens qui nous attachent à vous : nul événement ne les altèrera et la mort seule peut les briser. Je vous supplie de compter avec une entière confiance sur la fidélité et l'attachement que je vous ai voué, ainsi que sur l'inviolable respect, avec lequel j'ai en particulier l'honneur d'être, etc.¹.

Cette démarche ne resta point isolée. Un certain nombre de prélats s'honorèrent en prenant hautement le parti de l'exilé, auprès duquel il ne tint pas à eux qu'on ne recommençât à La Roque les pèlerinages de Conflans. Mais, sans nous arrêter aux démonstrations sympathiques de l'archevêque d'Auch (Montillet), des évêques de Dax (Suarez d'Aulan), de Lectoure (Narbonne-Pelet), et de la plupart de ceux du Languedoc, nous ne pouvons passer sous silence la généreuse intervention de Mgr d'Amiens, une des gloires du clergé de France, lequel, après avoir appuyé de ses conseils la noble conduite de Beaumont, voulut s'inscrire au premier rang de ses défenseurs.

Le document que nous allons transcrire fera connaître la nature de cette intervention. Il mérite de demeurer comme un des plus beaux hommages qui aient été rendus à un fier caractère et à une grande âme.

« Il n'est que trop vrai que l'illustre archevêque de

¹ Cette lettre du doyen fut « fort approuvée » de MM. du chapitre, qui le remercièrent « d'avoir si bien rendu leurs véritables sentiments à l'égard de Mgr l'archevêque de Paris. » (Délibération du 9 janvier.)

Paris est exilé à une terre de M. le comte de Beaumont, son frère, qu'on appelle La Roque, tout près de Sarlat en Périgord, à 153 lieues de Paris. Il partit le jour des Rois au soir ; le bruit a couru qu'il est tombé malade en chemin, mais cela n'est pas vrai. Nous n'avons encore aucune nouvelle de son arrivée, au moins moi, car on peut en avoir à Paris. J'ai écrit au Roy, mais je n'ai montré ni donné copie de ma lettre, parce que je veux pouvoir dire que personne ne l'a vue, à cause du reproche qui me fut fait de la part de M. de Saint-Flôrentin, qui m'écrivait, il y a trois ans, que le Roy trouvait mauvais que les lettres que j'écrivais à Sa Majesté devinssent publiques ; mais je puis vous dire, et au cher et respectable abbé, le fond de cette lettre qui n'a que trois pages.

« Je dis donc au Roy que c'est moins par attachement au Prélat que j'écris, que pour représenter la profonde plaie que fait à l'Église son exil. J'ajoute que quoique le Roy soit protecteur de l'Église, il lui est arrivé comme à l'empereur Constantin, qui l'était aussi, de bannir l'Athanase de son siècle, que M. l'archevêque de Paris n'a fait que ce qu'auraient fait tous ou presque tous les évêques du royaume, et que j'ai moi-même conseillé qu'il fit ; que le trône ne garantissait pas des surprises, et que si Sa Majesté connaissait, non par des yeux étrangers, mais par les siens propres, ce grand prélat, elle ne l'aurait point disgracié.

« Voilà le fond de ma lettre que je vous prie de dire au cher père abbé de ne communiquer à personne. Ma lettre a été rendue, cela n'est pas douteux ; de savoir ce qu'elle produira, il n'y a que trop d'apparence que le Roy en fera comme des autres. Cependant il faut écrire,

et si tous les évêques le faisaient, peut-être que l'impression se ferait. Les cardinaux ont eu trois sentiments, étant consultés par le Roy : le cardinal de Luynes a été pour l'archevêque, le cardinal de Gêvres neutre, et le cardinal de Tavannes, aussi bien que M. de Digne, contre. Voilà ce qu'on me mande. Les évêques du Languedoc assemblés pour les États ont écrit, c'est-à-dire, ont prié et chargé M. l'archevêque de Narbonne d'écrire au Roy ; c'est tout ce que je sais.

« M. l'archevêque de Paris ne s'est réservé que 5 à 6 mille livres ; ordre de distribuer le reste aux pauvres, après avoir prélevé la nourriture de ses domestiques, jusqu'à ce qu'ils trouvent condition. Ce n'est pas lui que je plains, mais son diocèse qui va être livré à toute sorte de vexations pour le spirituel ¹. »

Quel fut le résultat de cette démarche du vertueux la Motte auprès du roi ? Je l'ignore ². Je sais seulement que Louis XV se montra sérieusement affligé d'avoir été réduit à frapper de nouveau Christophe de Beaumont.

« Quel dommage, disait-il souvent, qu'un aussi honnête homme soit aussi opiniâtre ! — Et aussi borné ! ajouta un jour quelqu'un. — Taisez-vous ! reprit brusquement le roi ³. » Rien de plus. Ces brusqueries de bon sens étaient, d'ailleurs, assez dans la manière d'un

¹ Lettre à Dom Léon (Trappe de Séz), le 26 janvier (Archives de Saint-Acheul).

² Une lettre ultérieure de l'évêque d'Amiens semble indiquer que le résultat fut nul. « Vous me demandez quel effet a produit ma lettre au Roy ? Le même que produisent nos prières. Dieu est irrité, et on le voit bien dans les affaires temporelles. Nous faisons une guerre qui ne nous attire que des humiliations... » (Lettre du 5 juillet, au même.)

³ *Mémoires de madame du Hausset* (édition Barrière, p. 118).

monarque qui passait sans transition de la torpeur à la violence, et dont on a remarqué qu'il ne sut jamais afficher de l'énergie, la veille, que pour retomber, le lendemain, dans ses timidités et ses langueurs.

La pieuse reine, impuissante à se faire écouter, s'appliquait du moins à distraire un peu l'archevêque des privations de l'exil, en lui écrivant les lettres les plus touchantes et les plus propres à le soutenir, « s'il eût eu besoin d'encouragement dans la cause qu'il défendait ¹ ».

Toutes ces marques d'intérêt étaient sensibles au cœur de Beaumont dont la délicatesse naturelle allait avoir à souffrir, coup sur coup, de plusieurs nouvelles affligeantes.

Le message de l'abbé de Saint-Exupéry n'avait pas été, pour l'archevêque de Paris, la moindre des consolations reçues au lieu de sa disgrâce. Il songeait à y répondre, quand le courrier apporta une seconde lettre, marquée également aux armes du chapitre de Notre-Dame, mais écrite d'une autre plume et signée d'un autre nom. Le chantre Urvoy lui mandait, à la date du 6 février :

MONSEIGNEUR, nous avons eu, le premier de ce mois, la douleur de perdre M. l'abbé de Saint-Exupéry, doyen de notre église. Une humeur de rhumatisme, qui s'est jetée sur la poitrine, nous l'a enlevé le quatrième jour de sa maladie. Il a reçu les derniers sacre-

¹ *Vie de Marie Leckzinska*, par Proyard, t. II, p. 123. — La feuille janséniste ne constate pas sans quelque dépit que la correspondance échangée avec l'archevêque, pendant son exil, était des plus étendues. Elle semble croire toutefois que Beaumont n'écrivait guère que pour se *désennuyer* à La Roque. « Il partait de là, dit-elle, par chaque courrier, des lettres par centaine. » (*Nouvelles de 1758*, p. 196.)

ments avec beaucoup de piété, et il est mort dans de grands sentiments de résignation à la volonté de Dieu. C'est une véritable perte pour la Compagnie, c'en est une irréparable pour sa famille, et en particulier pour M. l'abbé de Coursat, son neveu, qu'il entretenait depuis quelques années au séminaire de Saint-Sulpice.

Le chapitre touché, au delà de toute expression, et de la mort de l'oncle qu'il aimait tendrement, et du malheur du neveu à qui il ne reste aucune ressource, m'a chargé, par la délibération du 3 de ce mois, d'avoir l'honneur de vous marquer, Monseigneur, tout l'intérêt qu'il prend au sort de M. de Coursat, et de vous supplier avec beaucoup d'instance de vouloir bien le dédommager de la grande perte qu'il vient de faire. Il est homme de condition de votre province, il n'a pas de bien; M. l'abbé Couturier parle de la manière la plus avantageuse de ses mœurs, de son application, de son caractère; son oncle était rempli de respect et d'attachement pour vous, Monseigneur. Ces titres ne peuvent manquer de faire impression sur un cœur aussi bienfaisant que le vôtre.

Ce que vous ferez, Monseigneur, pour un jeune homme que la mémoire de son oncle rend si cher au chapitre, sera une nouvelle marque de bonté que vous donnerez à une Compagnie qui vous est si respectueusement dévouée, et elle en sera pénétrée de la plus vive reconnaissance. J'ai l'honneur, etc.¹...

Quelques jours après, l'archevêque écrivait, en réponse, une lettre qui peint au vif ce que nous avons dit plusieurs fois de la piété affectueuse de ce grand prélat. Je transcris l'autographe inséré dans le registre des délibérations capitulaires.

¹ Archives nationales (*loc. cit.*). — Au mois de janvier 1879, l'Église de Périgueux perdait, dans la personne de l'abbé Maxime de Saint-Exupéry, vicaire-général du diocèse, un très digne prêtre que des liens étroits de parenté rattachaient à l'ancien ami de Christophe de Beaumont. Le P. Léon Dufour, de la Compagnie de Jésus, publiait naguère sur cet homme de Dieu, auquel on a si heureusement appliqué le *Vir amabilis ad societatem* des Écritures, une *Notice biographique*, d'un véritable intérêt, qui montre bien quelles traditions de vertu et d'honneur se sont transmises comme le meilleur des héritages au sein de ces nobles familles du Périgord où fut le berceau du grand archevêque.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que feu M. l'abbé de Saint-Exupery m'écrivit de votre part, j'y ay reconnu les sentiments dont votre Compagnie m'a tant de fois donné de si obligeants témoignages. Soyés, je vous prie, persuadés qu'ils ont fait sur mon cœur la plus vive impression et que j'en conserverai toute ma vie bien chèrement le souvenir. J'ay saisi avec empressement l'occasion que vous m'avés fournie de vous donner une légère preuve de ma reconnoissance en marquant à M. l'abbé de Coursat le desir que j'ay de lui être utile, et je ne perdrai jamais de vue votre recommandation; je sçavois l'intérêt que vous prenés à ce qui le regarde, et je puis dire que la cause qui le produit nous est commune, puisqu'on ne peut partager plus vivement que je le fais la juste douleur que vous ressentés de la mort de son oncle.

Accordés-moi, Messieurs, le secours de vos prières, demandés au Seigneur qu'il me fasse la grâce de mettre à profit ce temps d'exil pour ma sanctification, qu'il me donne pour sa croix tout l'amour dont un cœur chrétien peut être pénétré, qu'il ne permette pas que j'aye jamais la pensée, et encore moins le desir, d'être exempt de peines et de tribulations; mais qu'il me fasse goûter la douceur de mener une vie cachée en Lui, de m'unir à Lui, de méditer les choses saintes, et qu'il ait pour agréables les prières que je ne cesserai de Lui adresser pour ce grand peuple dont la Providence m'a confié le soin.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

† CHR., *archevêque de Paris*¹.

Au cours de cette correspondance, le chambrier du chapitre métropolitain ayant communiqué à Beaumont une copie en forme des lettres de vicariat donnée par l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Paris, à l'effet d'installer le nouveau doyen qui serait élu², l'archevê-

¹ Délibération du 31 mars (*Ibid.*).

² Ce prédécesseur de Beaumont s'appelait François de Poncher; il occupa le siège épiscopal de Paris de 1519 à 1532. Les lettres de vicariat dont il est ici question remontent au mois de septembre 1522.

que avait aussitôt député MM. d'Agoult et de Malherbe pour procéder, en son lieu et place, à cette installation.

Ce fut d'Agoult lui-même qui obtint les honneurs du décanat, dix jours après les obsèques de Saint-Exupéry¹. Le surintendant des bâtiments royaux, Marigny, en lui apportant les félicitations de la cour, le chargea d'annoncer à ses collègues que le roi voulait bien profiter de la circonstance pour leur faire don de plusieurs pièces de marbre du Languedoc, destinées à la nouvelle sacristie de Notre-Dame².

Le chapitre résolut aussitôt de consacrer le souvenir des divers présents de la munificence royale en donnant ordre de graver l'inscription suivante sur la façade du Trésor qui regardait la première cour de l'archevêché :

LUDOVICI XV
OPTIMI ET RELIGIOSISSIMI REGIS
PIETAS
ERGA CAPITULUM PARISIENSE
PLURIMIS JAM SPECTATA BENEFICIIS
HOC SAGRÆ SUPPELLECTILIS CONDITORIUM
LONGI TEMPORIS LABE CADUCUM
A FUNDAMENTIS REFIGI
ET IN AMPLIOREM SPECIEM RESTITUI
REGIO SUMPTU CURAVIT
ANNO DOM. MDCCLVIII³.

En règle avec sa reconnaissance à l'égard du roi, le

¹ Mort le mercredi 1^{er} février, l'abbé de Saint-Exupéry fut inhumé, le vendredi suivant, dans le caveau du chœur de Notre-Dame, sous l'aigle.

² « Soixante-cinq pieds neuf pouces de marbre, » lisons-nous dans le procès-verbal (*loc. cit.*).

³ Cette inscription commémorative fut approuvée dans la réunion capitulaire du vendredi 19 janvier 1759.

chapitre de Notre-Dame ne tarda pas à montrer qu'il savait être délicat envers son archevêque dans les questions de sensibilité et de cœur.

On se rappelle sans doute quels liens étroits d'amitié et de famille unissaient Christophe de Beaumont avec le métropolitain de Toulouse, François de Crussol d'Amboise. Celui-ci, éprouvé depuis quelques années par une grave maladie de foie, était récemment venu chercher auprès des médecins de la capitale les secours spéciaux qui lui manquaient ailleurs. Logé au palais archiépiscopal, laissé libre par le départ forcé de son vaillant ami, il se sentit brusquement suffoqué vers le milieu de la nuit du 30 avril, et mourut presque aussitôt dans la chambre même de Beaumont.

Son corps fut exposé le lendemain dans la chapelle intérieure, et le chapitre, après avoir délibéré sur-le-champ, décida, par un sentiment de piété filiale pour le prélat exilé, qu'on rendrait à son parent défunt les honneurs funèbres réservés jusque-là aux seuls archevêques de Paris. Cet hommage parut significatif de la part d'une Compagnie fort jalouse de ses privilèges et de ses droits. Il est vrai qu'elle ne négligea pas d'insérer, dans la minute du procès-verbal, une clause constatant que la détermination prise en cette occasion tout exceptionnelle ne devait point tirer à conséquence pour l'avenir¹.

Profondément affecté d'une mort à laquelle rien ne l'avait préparé, Beaumont l'eût été bien davantage d'apprendre quelles convoitises elle éveilla dans le foyer des intrigues. Il n'avait, pour sa part, accepté l'archevê-

¹ « Sine ulla in posterum consequentia. » (Délibération du 1^{er} mai.)

ché de Paris qu'à son cœur défendant ; il n'ignorait pas non plus que François de Crussol, « malgré la dignité du siège de Toulouse, la magnificence du palais archiépiscopal et l'augmentation du revenu, ne s'était jamais consolé d'avoir quitté Blois ¹. » Mais d'autres laissèrent trop voir qu'on pouvait être moins désintéressé.

Bernis, dès le jour même, négociait en faveur de son protégé, l'abbé de Choiseul. « Je demande très vivement cette place pour Monsieur votre frère, » mande-t-il à Stainville ². Son regret devait être de ne réussir qu'à demi. « Il n'a pas été possible de faire donner l'archevêché de Toulouse à Monsieur votre frère, lisons-nous dans une lettre postérieure ; il faut que l'abbé de Choiseul accepte Évreux. Le roi a promis de ne pas le laisser languir dans un petit siège. » Bernis ajoute : « Madame de Pompadour et moi avons failli à mourir de douleur de manquer Toulouse ³. »

L'héritage de Crussol venait d'échoir, en effet, à Richard Dillon, dont le nom rappelle encore, de nos jours, les travaux entrepris sur la rive gauche de la Garonne, pour préserver des inondations le quartier Saint-Cyprien.

¹ Luynes (t. XVI, 431).

² *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 218.

³ Lettre du 13 mai.

CHAPITRE II

Mort du cardinal de Tencin. — Un épisode du cloître. — Encore l'affaire du faubourg Saint-Marceau. — Intervention de l'archevêque Montazet. — Sa lettre justificative à Christophe de Beaumont. — Conflit de juridiction. — L'assemblée du clergé, dans un Mémoire au roi, réclame le rappel de l'archevêque de Paris.

Une mort qui précéda de quelques semaines celle de l'ami d'enfance de Beaumont rouvrit bientôt la série des épreuves administratives dont ce prélat ne cessait d'être victime.

Le cardinal de Tencin avait succombé le jeudi 2 mars. Proviseur de Sorbonne, il allait avoir pour successeur dans cette charge le cardinal de Tavanès, lequel fut élu le 17 avril par 33 suffrages, tandis qu'une forte minorité de 27 voix ne craignit pas de se porter avec intention sur l'archevêque de Paris. Métropolitain de Lyon, Tencin cèdera son illustre siège à Malvin de Montazet, prélat célèbre dont il est temps d'expliquer l'attitude durant le débat soulevé entre lui et l'archevêque exilé.

Qu'on nous permette toutefois de noter auparavant un simple souvenir de cette vie d'exil, souvenir qui répandra peut-être quelque variété sur notre récit.

Parmi la quantité de lettres venues de divers points du royaume, Christophe de Beaumont n'avait pas man-

qué de distinguer celle que lui écrivait la supérieure de l'un des monastères de la Visitation qui lui était le plus cher. Marie-Luce O'Donnoghue se disait chargée de transmettre au prélat les derniers vœux d'une religieuse mourante, dont la vocation avait été un peu son œuvre, et à qui il en coûtait de mourir sans recevoir la bénédiction suprême de son seigneur et Père en Jésus-Christ. On l'appelait sœur Charlotte de Lillers.

C'était une jeune personne de noble maison, qui avait résolu depuis longtemps de sacrifier à Dieu la fleur de ses années et les espérances d'un avenir plein de promesses. Un charme irrésistible l'attirait dès lors au cloître, et jamais elle n'était entrée chez les Visitandines de la rue Saint-Antoine, à Paris, sans avoir soupiré d'impatience vers ces grilles jalouses, derrière lesquelles il lui tardait de vivre pour apprendre le secret de bien mourir. Mais la marquise de Courtebourne, sa mère, refusait le consentement avec une obstination dont il est peu d'exemples.

Beaumont venait de s'asseoir sur le siège de Saint-Denis. Sollicité par l'abbé de Lillers, oncle et curateur de Charlotte, le prélat s'était obligeamment entremis pour persuader à la marquise de prendre en pitié les souffrances de sa fille. Démarche stérile, avances perdues. Charlotte se résigne alors à passer outre, et le 7 mai 1747, sans égard à l'opposition qu'on lui fait, elle reçoit le voile des novices, après avoir subi l'examen canonique en présence de l'abbé Robinet, supérieur de la maison.

Cependant la mère, qui a laissé écouler l'année entière du noviciat sans frapper une seule fois à la porte du couvent, prend tout à coup les mesures nécessaires

pour s'opposer efficacement à la cérémonie de la profession. Elle obtient du Châtelet une sentence par défaut, en vertu de laquelle la *victime cloîtrée* devra être remise entre ses mains dans les vingt-quatre heures. Charlotte de Lillers refuse de sortir, et, forte de l'autorité de son curateur, elle interjette appel au Parlement.

Il fallut en venir à une extrémité douloureuse; il fallut plaider. Le 3 juillet 1748, un arrêt de la Cour enjoignait à la jeune fille de se rendre dans un autre couvent de Paris, au choix de l'archevêque, avec ordre d'y séjourner six mois entiers, pendant lesquels sa vocation serait éprouvée de nouveau et à loisir.

Beaumont indiqua pour retraite le couvent du Calvaire, au Marais, rue Saint-Louis. C'est là que sœur Charlotte fut conduite, le 15 juillet, par la princesse de Carignan et l'abbé de Lillers. Madame de Courtebourne, cette fois, multiplia les visites et les assauts; mais sa fille demeura inflexible dans sa détermination réfléchie de se donner toute à Dieu.

Les six mois expirés, l'archevêque se rendit en personne au Calvaire, interrogea minutieusement la novice, et ne se retira qu'après avoir laissé un certificat en forme, constatant le sérieux d'une vocation qui ne pouvait faire doute pour personne. Munie de cette maîtresse pièce, Charlotte de Lillers présente sur-le-champ requête au Parlement, à l'effet d'obtenir toute liberté de passer à l'émission de ses vœux. L'audience fut fixée au 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales. On admira beaucoup cette coïncidence fortuite, et l'heureuse visitandine put consigner bientôt sur le registre du monastère les lignes suivantes, que je transcris en respectant jusqu'à l'orthographe assez désordonnée :

M. l'abbé Robinet, notre digne supérieur, a reçu mes vœux le 16 février 1749; tous me rendront témoignages que cest de ma franche et libre volonté que j'ai fait la Sainte profession.

Je sœur Charlotte Bonaventure Carnin de Lillers, ay par la grace de Dieu ce jourdhuy 16 février 1749 celebré mes vœux pour vivre et mourir en la congrégation de Notre-Dame de la Visitation. Vüeille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'éternité.

SŒUR CHARLOTTE BONAVENTURE CARNIN DE LILLERS¹.

La nouvelle professe ne vécut que neuf ans dans sa chère solitude, édifiant chacune de ses sœurs par l'exemple des plus rares vertus. C'est le témoignage qu'en rendait madame O'Donnoghue dans sa lettre à Beaumont.

« Elle était douée d'une bonté d'âme singulière qui la rendait toujours douce et aimable, et d'une ferveur courageuse qui, en l'élevant au-dessus d'elle-même et de ses grandes et habituelles infirmités, lui a fait remplir une grande carrière dans un court espace de temps. » Maintes fois, elle avait exprimé les sentiments de sa gratitude pour le digne archevêque à qui elle se déclarait redevable, après Dieu, du bonheur de mourir dans la paix. Aussi voulut-elle, de son lit de mort, lui en donner une dernière assurance par l'entremise de sa supérieure. Le 9 février, sœur Charlotte s'éteignait, à l'âge de vingt-huit ans, après avoir conservé sa connaissance jusqu'à la fin².

L'abbé Robinet, dont on parle dans ce récit, n'est

¹ *Registres capitulaires de la Visitation* (rue Saint-Antoine). — (*Archives nationales*, LL, 1714, p. 151).

² « Elle est enterrée vers le milieu à main gauche de notre cave de sépulture. Dieu nous fasse la grâce d'imiter ses vertus. » (*Ibid.*)

autre que l'un des quatre vicaires généraux auxquels Beaumont, en partant pour l'exil, avait laissé l'administration du diocèse de Paris. La mort le frappa, cette année même, le lendemain du jour où il venait d'apposer sa signature au bas du mandement publié de concert avec ses collègues. Déjà l'un d'eux, Jacques de l'Écluse, était en fuite depuis le mois d'avril, sous le coup d'une assignation lancée par le Parlement, comme prévenu d'avoir refusé les sacrements à un fanatique de sa paroisse, précédemment interdit par l'archevêque. Sa vraie faute consistait à s'être montré très vif pour la cause du prélat exilé. On ne tardera pas à l'en punir par la confiscation de ses biens et le bannissement du royaume à perpétuité.

Restaient l'archidiacre Regnauld, que son grand âge inclinait vers la tombe, et l'ancien évêque de Québec, dont le déplorable état de santé compromettait le service régulier des ordinations, pour lequel il avait été spécialement choisi¹. De là un malaise inévitable pour le diocèse tout entier. Le saint ami de Beaumont, réduit à gémir d'une situation qui ne pouvait plus qu'empirer, écrivait à son confident :

« Votre lettre, mon très honoré et plus cher Père, me trouve dans le cours de mes visites. Le P. Segneri dit que chaque état a ses croix particulières; il compte les *matines* pour celle des chanoines et les *visites* pour celle des évêques. C'en est une, en effet, bien pesante à certains égards; mais aujourd'hui celle de voir l'Église

¹ Nicolas Regnauld mourut le 22 août 1761, à l'âge de 79 ans. — Ce fut l'évêque de Dol, Jean-François Doudel, qui fit l'ordination du 20 mai à l'archevêché de Paris. Le jeune abbé de la Luzerne, plus tard évêque de Langres et cardinal, y reçut les ordres mineurs.

de France dans l'état affreux où elle est, semble absorber toutes les autres. Je ne sais en vérité où j'en suis... Tout tremble à la vue des persécutions ; il y a peu de prêtres qui ne soient disposés à prévariquer, si on les menace ; la religion est dans le plus grand péril : j'envie le sort des ermites¹. »

Ce fut sur ces entrefaites que la querelle des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau prit un caractère d'aigreur de plus en plus prononcé. Les gens du roi leur ayant suggéré, comme nous l'avons dit, d'en appeler à la primatie de Lyon pour faire casser le monitoire de l'archevêque de Paris, elles avaient adressé leur requête à Mgr de Tencin, et Bernis s'était chargé d'expédier toutes les pièces nécessaires. Mais Afforty, son envoyé, n'arrive que pour assister à l'agonie du cardinal, qui meurt après quelques jours. Les religieuses, sans donner au cadavre le temps de se refroidir, font aussitôt appel à l'évêque d'Autun, Montazet, administrateur-né de l'église de Lyon pendant la vacance du siège². Le 16 mars, Montazet lui-même était désigné par le roi pour prendre la succession de Tencin.

On a prétendu, à tort ou à raison, que l'héritage de ce prélat ne lui avait été offert qu'à la condition de se prêter aux vues de la cour, en cassant comme primat les défenses portées contre les Hospitalières³. Il

¹ Lettre du 5 juin, à Dom Léon (Archives de Saint-Acheul).

² Ces droits de primatie sur les sièges épiscopaux et archiépiscopaux compris dans les quatre provinces lyonnaises de l'ancienne Gaule sont nettement établis dans la célèbre lettre de Montazet (édition de 1760, p. 14). Il en est de même des privilèges exceptionnels dont jouissait l'évêque d'Autun pendant la vacance du siège de Lyon (p. 35). — On trouvera la question résumée dans la *Revue du Lyonnais* (nouvelle série), t. XXVI, p. 161, 215.

³ « M. de Montazet a été nommé par le roi à l'archevêché de Lyon, et l'on dit ici que sa complaisance pour lever l'interdiction prononcée par son con-

est du moins avéré que l'archevêque nommé de Lyon montra quelque impatience de soutenir la cause de ces filles, puisque, dès le 8 avril, avant d'avoir reçu ses bulles, il rendit, en sa qualité d'administrateur, une ordonnance qui déclarait celle de Beaumont nulle et sans effet, enjoignant de procéder à l'élection canonique selon les formes accoutumées.

« Ce qui sera suivi, remarque le chroniqueur, d'une grand'messe et d'une communion générale de ces bonnes dames qui, enfin, *sans s'être soumises à leur archevêque*, auront eu le dessus; et M. l'archevêque de Paris, dans son exil, se sera réservé assez inutilement la connaissance de cette affaire. On dit que d'autres avaient refusé cette commission du roi ¹. »

Il est également certain que le jugement de l'évêque d'Autun souleva de nombreuses réclamations dans le haut clergé, et qu'il fit perdre à Montazet, avec l'ancienne confiance de la reine, celle de toute la famille royale. Quand même, disait-on, il aurait eu pour lui le droit strict et rigoureux (ce qui ne laissait pas d'être contesté par plusieurs), un acte aussi précipité, rendu au préjudice d'un illustre collègue alors en exil, blessait les plus vulgaires convenances.

« A sa place, déclare Bernis lui-même, je me serais laissé nommer à l'archevêché de Lyon, et je l'aurais refusé pour ne pas donner occasion à mes ennemis de

frère a été la condition de cette nomination. » (Barbier, t. VII, p. 35.) — Les historiens ecclésiastiques de notre temps enregistrent ce bruit, fort accrédité, sans essayer de le démentir. Cf. *Rohrbacher*, l. LXXXIX, § IV. — *Jager*, XVIII, 304. — *Ami de la religion*, t. XXII, p. 162.

¹ Barbier (t. VII, p. 34). — « Quoi qu'il en soit, conclut Luynes, la communion a été très publique. Cette affaire faisait tant de bruit depuis longtemps que l'église était pleine le jour de l'élection. » (T. XVI, p. 417.)

dire que j'avais sacrifié ma conscience à mon ambition ; cette action noble et désintéressée aurait augmenté sa réputation, et n'aurait pas nui à sa fortune. J'étais son ami, je lui en aurais donné le conseil si je n'avais pas été ministre du roi ; mais je ne pouvais pas aller contre la direction du système que le roi avait embrassé ¹. »

On dit, en effet, que Montazet avait tout d'abord demandé la permission d'aller traiter cette affaire avec l'archevêque de Paris, et que la permission lui fut refusée ², parce que Beaumont aurait pu le détourner de son dessein, s'il lui avait marqué sa répugnance à cet égard. Le conseil du roi ne voulait pas que des bien-séances d'évêque à évêque pussent empêcher de terminer, par la voie canonique, une querelle qui échauffait au plus haut point le Parlement et le public.

Toutefois Bernis a raison d'ajouter que, si le jugement de Montazet tranquillisa les hommes de la cour, il mit « beaucoup de chaleur dans le clergé » ; car, non seulement un grand nombre de prélats blâmèrent formellement l'acte dont nous parlons, mais, dans certaines assemblées de province destinées à préparer la réunion générale du mois d'octobre, on proposa d'élever des réclamations énergiques et d'obliger même le nouveau primat à rétracter de point en point son jugement.

Beaumont, de son côté, crut devoir publier un Mémoire, dans lequel il présentait comme une atteinte à

¹ *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 58.

² Montazet déclare formellement, dans sa lettre, qu'il avait même demandé d'aller trouver Beaumont en Périgord. Cette permission lui fut refusée (p. 133). Bernis, bien au courant des choses, nous en fait connaître le vrai motif.

ses droits un acte épiscopal qui semblait légitimer la révolte. L'opinion s'en émut d'avance.

« J'espère que le Mémoire de l'archevêque de Paris ne paraîtra pas, » écrivait Bernis à madame de Pompadour ¹. Aussi bien s'ingéniait-il de toute manière à en arrêter la publication, selon ce qu'il avait mandé précédemment à la favorite. « J'ai vu le clergé *sage* et le clergé *fou* ; j'ai encouragé l'un et l'autre. J'espère que l'assemblée se passera sans éclat. Demain je verrai les *robes noires* pour les rassurer sur ce qui se passera à l'assemblée ². »

Grâce aux pourparlers de Bernis — dont le système, comme il l'écrivait à Stainville devenu duc de Choiseul, consistait à gagner la confiance du Parlement et du clergé, pour empêcher « le choc de ces deux corps ³ » — le ministère réussit à soustraire aux discussions des députés ecclésiastiques le grave incident de l'évêque d'Autun, et l'adroit négociateur n'eut pas de peine à constater que tout s'était terminé « avec la plus grande décence » et le plus grand ordre. « Jamais, dit-il, apparence d'orage n'a été suivie par un plus grand calme ⁴. »

On ne saurait mieux s'y prendre, en effet, pour étouffer une discussion, que de fermer la bouche au contradicteur. Seulement la dignité de Montazet ne nous paraît pas avoir gagné à cette manœuvre des gens de cour.

Je sais qu'il entreprit de justifier toute sa conduite

¹ Lettre du 9 novembre 1758.

² Lettre du 26 septembre.

³ Lettre du 11 octobre. — C'est le 25 août de cette même année 1758 que le roi avait créé le comte de Stainville *duc héréditaire*. Bernis l'en félicitait dès le lendemain : « C'est avec la plus grande joie, *Monsieur le duc*, que je vous appelle ainsi. »

⁴ *Mémoires*, t. II, p. 59.

dans une lettre, véritable mémoire, adressée à l'archevêque de Paris. Œuvre fort remarquable, d'ailleurs, attribuée dans le temps à deux ennemis de Beaumont (l'abbé Hooke et le canoniste Mey), cette lettre ramène la défense du primat aux propositions suivantes :

I. *Mon ordonnance est irrépréhensible dans tous ses points ; et quand je me serais trompé dans mon jugement, vous seriez encore, par défaut d'intérêt et de qualité, non recevable pour l'attaquer.*

II. *Mes procédés par rapport à vous ont été aussi honnêtes et aussi respectueux, que ma conduite légale a été régulière.*

En somme, tout se réduit à démontrer que l'archevêque de Lyon a *pu* juger, qu'il a *dû* juger, qu'il a *bien* jugé.

Les collègues de Montazet ne s'en montrèrent pas moins froissés de ce qu'il avait pris, dans son Mémoire, le titre de *primat de France*, tandis que ses prédécesseurs s'étaient toujours titrés *primats des Gaules*. Mais comme le Parlement et les jansénistes appuyaient ces prétentions, le prélat se consolait du blâme des évêques en prenant goût aux applaudissements du parti. On a dit avec raison que « ce fut là son châtimement », car il inclina, dès cette époque, vers des doctrines que son zèle avait précédemment combattues avec une rare vigueur. Ses collègues le lui feront sentir en plus d'une rencontre, notamment à l'assemblée de sa province ecclésiastique, en 1760.

L'assemblée générale de 1758 fournit, au contraire, une occasion éclatante de manifester à Christophe de Beaumont les sentiments de haute estime que le clergé de France professait pour son caractère et sa personne. ✓

L'objet principal de cette convocation extraordinaire était d'obtenir un subside devenu d'autant plus indispensable, que la guerre, malgré certains avantages partiels, continuait à tourner au plus mal pour le pays. Les députés du clergé n'hésitèrent pas un instant à voter, sur la demande du roi, un don gratuit de seize millions; mais ils ne voulurent point se séparer sans lui avoir adressé de respectueuses doléances sur les divers objets de leur sollicitude. L'exil de l'archevêque de Paris était au premier rang de ces réclamations.

Dès la séance d'ouverture, l'assemblée députait le cardinal de Tavares, son président, pour se rendre auprès du souverain et solliciter, au nom de tous, le rappel immédiat de Beaumont. Il devait également demander raison au comte de Saint-Florentin de la récente lettre écrite aux vicaires généraux, pour le dernier *Te Deum*, lettre dans laquelle on n'avait pas seulement daigné faire mention de l'archevêque banni.

Le ministre n'eut pas de peine à s'excuser, en affirmant que, bien loin d'avoir eu l'intention de manquer en quelque chose au digne prélat, il s'était hâté de faire parvenir la même lettre au château de La Roque. Il ajouta que, par une sorte d'accord préalablement établi avec Beaumont, on continuerait d'agir ainsi dans tout ce qui n'exigerait pas une exécution d'urgence. L'assemblée se déclara satisfaite de ces explications catégoriques, mais la réponse du roi ne lui sembla ni aussi franche ni aussi nette.

Au cardinal de Tavares, qui se flattait d'avoir employé les motifs les plus capables « de toucher et de persuader Sa Majesté », Louis XV avait répliqué par une de ces formules vagues qui n'engagent à rien :

« C'est avec la plus grande peine que j'ai éloigné l'archevêque de Paris. Les plus fortes considérations m'y ont déterminé. Les vœux d'un Corps, qui est le premier de mon royaume, dont j'ai tant de fois éprouvé le zèle pour mon service, et que j'affectionne d'une manière particulière, me font souhaiter plus que jamais le retour de ce prélat dans son diocèse. J'ai pris les mesures les plus efficaces pour concilier le bien de l'Église et la tranquillité de ma capitale avec le désir sincère que j'ai de le rappeler ¹. »

Les députés, en manifestant au cardinal « la plus vive reconnaissance de l'empressement et du zèle avec lesquels il avait rempli les vœux de l'assemblée et de tout le clergé de France », ne crurent point qu'il fût assez de l'inviter à continuer ses instances auprès du roi pour obtenir que l'effet ne suivit pas de trop loin les promesses; ils voulurent rédiger eux-mêmes un mémoire spécial qu'on présenta à Louis XV, au nom de l'assemblée entière. Ce document fait trop d'honneur à Christophe de Beaumont pour que nous ne le reproduisions pas intégralement :

« SIRE,

« L'Assemblée du clergé de votre royaume, pénétrée de la plus grande confiance dans les bontés de Votre Majesté, dans son amour pour la Religion et pour ce qui est du bon ordre, lui a peint, dès sa première séance, la douleur qu'elle ressent de l'éloignement de Mgr l'Archevêque de Paris. Les témoignages de bienveillance et

¹ *Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France*, p. 25.

de protection que contient la réponse dont il a plu à Votre Majesté d'honorer l'Assemblée, lui inspirent de venir encore se jeter à ses pieds, et de solliciter la bonté de son cœur en faveur d'un Prélat qui est si digne d'en éprouver les effets. C'est le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques dont nous sommes députés, et il n'en est aucune qui ne nous ait chargés spécialement de faire à Votre Majesté les plus vives instances pour que ce Prélat soit rendu à son diocèse et à ses fonctions.

« Quel spectacle, en effet, pour toute l'Église de votre royaume, que de voir l'archevêque de votre capitale, l'archevêque de Votre Majesté, éloigné de son Église et de son troupeau ! Est-il possible qu'il ait eu le malheur de vous déplaire, ce Prélat, si recommandable par son zèle, par la pureté de ses mœurs et par l'assemblage des vertus qui le rendent si cher et si respectable à tout le Clergé de France ? Appelé malgré lui, et par les ordres exprès de Votre Majesté, au gouvernement de ce vaste diocèse, il y a apporté les intentions les plus pures et les plus droites. L'intérêt de la Religion et le soin d'être utile au troupeau qui lui est confié ont été l'objet de tous ses vœux. Honoré pendant tant d'années des bontés de Votre Majesté, et après avoir reçu tant de marques de sa confiance, il regarde aujourd'hui comme le comble des malheurs d'avoir encouru sa disgrâce. Le zèle pour la Religion n'ayant jamais cessé d'être le motif de sa conduite, il n'a en vue que de soutenir l'autorité de l'Église, en faisant respecter ses décisions.

« L'Assemblée ose se flatter que Votre Majesté, rendant justice à la droiture de ses intentions, voudra bien le rappeler au gouvernement d'un diocèse qui languit

pendant son absence, et le rendre aux besoins d'une ville immense exposée à beaucoup plus de dangers, dès que la sentinelle qui doit veiller à sa garde n'est plus à portée de la préserver, par elle-même, ni de l'erreur ni de la corruption. Est-il possible, en effet, que les grands vicaires, quelque sages et quelque éclairés qu'ils soient, pourvoient à tout avec la même autorité que peut le faire la personne même du Prélat ? Peuvent-ils voir les besoins et les nécessités des pauvres sous le même point de vue que le pasteur chargé du soin et du devoir de les soulager ? Combien de branches et d'objets d'administration demeurent nécessairement négligés par son absence et son éloignement ! Toute l'Église de France a les yeux ouverts sur la démarche que nous faisons en ce jour ; elle l'attendait de nous, comme (nous osons le dire) elle attend de Votre Majesté qu'elle voudra bien rendre à la capitale un pasteur, le père et la ressource des pauvres, au clergé un de ses membres les plus distingués, et à l'épiscopat un de ses principaux ornements¹. »

La réponse du roi fut courte. Elle est aussi évasive que la précédente :

« J'ai fait connaître au clergé mes dispositions par rapport au retour de l'archevêque de Paris. J'ai pris, pour le procurer, les mesures que j'avais annoncées ; j'en désire et j'en attends le succès avec une impatience proportionnée à mon respect pour la religion et à ma bienveillance pour le clergé². »

En dépit de ses avances, l'assemblée n'avait donc

¹ *Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France*, p. 74.

² *Ibid.*, p. 135.

obtenu, relativement au rappel de l'exilé, que de banales paroles et d'équivoques promesses. D'autre part, malgré la mise en demeure de Beaumont-d'Autichamp évêque de Tulle, elle se déclarait incompétente pour juger le démêlé du métropolitain de Paris avec le primat de Lyon, n'estimant pas qu'il lui appartînt de se prononcer elle-même dans une contestation de cette nature. L'abbé de Tourny, fils du célèbre intendant de Bordeaux, essaya vainement de démontrer la parfaite compétence de l'assemblée générale; on se rabattit sur la nécessité de n'engager aucune discussion étrangère à l'affaire du *don gratuit*.

La manœuvre de Bernis avait fini par aboutir : le mémoire de Beaumont était écarté.

« M. l'archevêque de Paris est toujours très ferme et très patient, écrivait tristement l'évêque d'Amiens; on lui fait toute sorte de peines, et on ajoute ainsi au mérite de son zèle celui de la patience ¹. » Cette fin absolue de non-recevoir ne laissa pas, en effet, de surprendre Beaumont, qui s'attendait à mieux. Fort du témoignage de sa conscience, il supporta l'épreuve avec une admirable égalité d'âme, non sans reconnaître que le terme de son exil, un moment entrevu, s'éloignait de nouveau.

¹ Lettre du 20 décembre 1758 (Archives de Saint-Acheul).

CHAPITRE III

Le livre de l'*Esprit*. — Sa condamnation par l'archevêque de Paris. — Disgrâce du censeur Tercier. — Rétractation équivoque d'Helvétius. — Récriminations intéressées de ses amis. — Suppression des lettres de privilège précédemment accordées à l'*Encyclopédie*. — Un épisode de la bataille de Crevelt : le jeune comte de Gisors. — Relations du maréchal de Belle-Isle, son père, avec Christophe de Beaumont.

Un des principaux regrets de Christophe de Beaumont dans son lointain exil, nous l'avons constaté, était de n'avoir plus que difficilement « la liberté et les moyens » de prémunir sa famille diocésaine contre l'invasion toujours croissante des perverses maximes d'une « philosophie antichrétienne ¹ ». Mais il souffrait trop de ces entraves imposées à sa foi et à son zèle pour ne pas tenter au plus tôt de s'en affranchir. L'occasion s'offrit d'elle-même.

Un livre venait de paraître qui causait d'autant plus de scandale, qu'il se présentait au public revêtu de l'*imprimatur* des censeurs officiels, avec approbation sans réserve et privilège du roi. Le livre était intitulé l'*Esprit* : l'auteur avait nom Helvétius.

Brillant élève du P. Porée, Helvétius avait puisé jadis

¹ Voir son mandement du 18 janvier 1758.

à cette école l'amour des lettres ; mais il ne tarda pas à tourner son application vers l'étude des anciennes doctrines philosophiques, doctrines qu'il amalgamait volontiers avec les systèmes plus récents de Hobbes, de Spinoza, de Locke surtout, auteur favori dont il s'était épris, à l'insu de ses maîtres, dès les bancs du collège. Ce pêle-mêle de théories et de principes formera plus tard la seule originalité de son talent de métaphysicien et de moraliste.

Fils du médecin de la reine Marie Leckzinska, nanti à vingt-trois ans d'une charge de fermier général, et jouissant d'une fortune qui représentait un revenu annuel de cent mille écus, il avait pris sa retraite des fermes, en 1751, pour épouser mademoiselle de Ligniville, avec laquelle il habitait, durant une partie de l'année, le célèbre hôtel de la rue Sainte-Anne.

Composé secrètement et à loisir dans sa terre de Voré, au Perche, le livre de l'*Esprit* fit « un bruit de diable » en tombant tout à coup à Paris ¹, dans ce milieu d'une société frivole trop bien préparée à faire accueil aux doctrines sensuelles dont il était l'expression. Helvétius, en effet, ne s'y proposait autre chose que de déterminer le mobile de nos jugements et de nos actes, et ce principe de morale pratique, il refusait de le voir ailleurs que dans l'intérêt personnel et le plaisir. Le plaisir, d'après lui, est le principe dominant des instincts ; le plaisir seul domine les actions, le plaisir seul les détermine. C'était déjà, par une conséquence naturelle, insinuer en termes plus abstraits ce qu'un romancier cynique, Restif de la Bretonne, formulera bientôt

¹ *Journal de Collé*, t. II, p. 150.

crûment : le plaisir, c'est « la vertu sous un nom plus gai ».

Une morale si peu collet monté ne pouvait que faire rapidement fortune ; l'auteur, du moins, qui valait mieux que ses livres, put se flatter d'être devenu, pendant quelques jours, la coqueluche du monde élégant et facile. Il était alors de mode, dans ce milieu-là, de collectionner les gros volumes comme nous faisons aujourd'hui les brochures légères ; aussi vit-on les femmes, qui avaient sur leur pupitre les *in-folio* de l'*Encyclopédie*, se piquer, au rapport de Laharpe, d'étaler sur leur toilette l'*in-quarto* d'Helvétius.

« J'étais alors en philosophie, nous dit-il, et pourtant déjà un peu répandu dans le monde, où j'avais la liberté d'aller tous les jours. Je me rappelle mon étonnement de ce gros *in-quarto* broché en bleu, que je crois voir encore au milieu de la poudre des toilettes, sous la main de jeunes femmes qui en étaient d'autant plus enchantées, qu'il n'y avait peut-être pas un seul mot dans tout ce fatras métaphysique qu'elles fussent à portée d'entendre, excepté celui de *sensibilité physique*, qui faisait passer tout le reste. On ne parlait pas d'autre chose, car c'était la chose du jour ; et comme ce n'était pas trop celle de mon âge ni de mon goût, je ne me faisais pas à retrouver dans ce monde-là précisément les matières que nous traitions en classe, et encore moins à la manière dont ce monde-là les traitait¹. »

Il faudrait pouvoir transcrire en entier le vigoureux mandement que Beaumont lança du fond de son exil contre le livre d'Helvétius, pour donner une juste idée

¹ *Cours de littérature* (Philosophie du xviii^e siècle, I. II, ch. II).

des étranges propositions que le sophiste venait d'émettre sur l'âme, la morale, la religion, les principes de gouvernement. On nous saura gré de reproduire au moins les dernières lignes, formule grave de réprobation qui passe en revue les charges accumulées contre l'ouvrage.

« Nous condamnons ledit livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la loi naturelle et à détruire les fondements de la religion chrétienne, comme adoptant pour principe la doctrine détestable du matérialisme ; détruisant la liberté de l'homme ; anéantissant les notions primitives de vertu et de justice ; établissant des maximes totalement opposées à la morale évangélique ; substituant à la saine doctrine des mœurs l'intérêt, les passions, le plaisir ; tendant à troubler la paix des États, à révolter les sujets contre l'autorité et contre la personne même de leur souverain ; favorisant les athées, les déistes, toutes les espèces d'incrédules, et renouvelant presque tous leurs monstrueux systèmes, comme contenant un très grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Église et ses ministres, dérogeantes au respect dû à l'Écriture Sainte et aux Pères de l'Église, impies, blasphématoires, erronées et hérétiques ¹. »

Telle est la conclusion de ce mandement fameux que Grimm appelle « foudroyant ² », et auquel la feuille janséniste elle-même ne marchandait pas un juste éloge, tempéré naturellement par d'amères critiques.

¹ Donné à La Roque, en Périgord, le 22 novembre 1758.

² *Correspondance littéraire*, t. II, p. 384.

La plus inattendue de toutes est, sans contredit, celle qui attribue le déchainement des attaques de l'incrédulité à l'estime affectueuse de Beaumont pour les Jésuites, « ces Pères auxquels M. l'archevêque a donné toute sa confiance, par les yeux de qui il voit, par les conseils desquels il se conduit, et dont il s'est rendu l'organe. » Aussi le prélat est-il invité « à interroger sa conscience sous les yeux de Dieu, et à se demander à lui-même s'il peut se défendre d'avoir une grande part aux ravages que fait parmi nous l'impiété de la fausse philosophie, par la grande influence qu'il a dans les causes qui l'ont produite ou qui en ont étendu l'empire ¹ ».

Elle fut vive, nous l'avons dit, l'émotion causée en haut lieu par l'apparition de ce livre qu'un écrivain de nos jours, non suspect de cléricisme, appelle un « mauvais ouvrage, superficiel, indécent en bien des endroits, et plus fait pour scandaliser encore un vrai philosophe qu'un évêque ². » On s'en prit au censeur royal, Tercier, alors employé aux affaires étrangères, et qui, n'entendant peut-être pas malice à cette métaphysique, y avait apposé son visa les yeux fermés ³. Comment supposer, en effet, qu'un personnage aussi bien renté qu'Helvétius écrivit rien de contraire à la

¹ *Nouvelles ecclésiastiques* de 1759, p. 13-18.

² *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve, t. II, p. 521.

³ Ce qui donna lieu au couplet suivant :

Admirez tous cet auteur-là
 Qui de l'Esprit intitula
 Un livre qui n'est que matière ;
 Le censeur qui l'examina
 Par habitude imagina
 Que c'était affaire étrangère.

morale, ou qu'un « si respectable in-folio » renfermât un venin bien dangereux ¹ ?

Il n'en fallait pas tant pour rendre Tercier fort désagréable à la reine, qui détestait de cœur l'impiété, et nous voyons, par une lettre confidentielle de Louis XV au comte de Broglie, que le malheureux censeur y perdit sa place et ses fonctions.

Depuis l'approbation que Tercier a donnée à l'ouvrage de *l'Esprit*, l'on a cherché un prétexte pour le renvoyer des affaires étrangères. Le cardinal de Bernis dans ce temps-là en fut sur le point, mais se contenta de lui laver la teste; la Reine n'a pas voulu garder Helvétius dans sa maison, et M. de Choiseul a pris ce prétexte-là pour renvoyer Tercier... J'ay été fâché pour luy de l'affaire où il s'est engagé, et d'autant plus que sûrement il n'avoit leu ce livre de *l'Esprit* que très superficiellement ².

Le plus singulier de toute l'aventure est qu'Helvétius, avec une hypocrisie de candeur effrontée, avait profité de sa charge de maître d'hôtel de la reine pour venir présenter lui-même à la famille royale son ouvrage *avant la lettre*, et qu'il en avait été fort gracieusement accueilli.

« J'en fus charmé, écrit le P. Bettinelli ³, je connaissais Helvétius; c'était un homme doux, raisonnable, généralement aimé, et qu'on n'avait pas cru capable d'avoir composé un tel ouvrage. Mais quelques semaines après, mes yeux s'ouvrirent; j'étais dans l'antichambre

¹ *Le Secret du Roi*, t. I, p. 327.

² *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, p. 237.

³ Xaverio Bettinelli, religieux servite de Véronne, était venu, en 1757, visiter la France avec l'aîné des fils du prince de Hohenlohe. Il se montra grand partisan de notre littérature et des écrivains français du xviii^e siècle. On lui reprochera d'en avoir trop partagé les idées.

de M. le dauphin. Le prince sortit de son appartement, tenant dans ses mains un exemplaire de l'*Esprit*; il dit tout haut qu'il allait chez la reine pour lui montrer les belles choses que son maître d'hôtel faisait imprimer. Alors éclata la tempête contre le livre et l'auteur. *Quelle folie*, disait Voltaire, *de vouloir faire le philosophe à la cour, et l'homme de cour avec les philosophes* ¹ ! »

Cependant Helvétius avait pris des peurs bleues, à la nouvelle que la Sorbonne et le Parlement venaient de s'émouvoir comme l'archevêque de Paris. « Craignant tout, dit Collé, pleurant comme un enfant, parlant de se poignarder², il essaya d'une première rétractation sous forme de lettre adressée à un jésuite du collège Louis-le-Grand, qu'il savait de bonne intelligence avec Beaumont. C'était le P. Pierre Plesse que nous trouverons bientôt recteur du collège du Mont à Caen³. La rétractation ayant paru insuffisante, les sollicitations des amis d'Helvétius et les larmes de sa mère le déterminèrent à publier l'acte suivant, auquel il nous semble que rien n'aurait manqué, si la sincérité n'y eût fait défaut :

Ayant appris que ma lettre au Père *** n'avait pas fait assez connaître mes vrais sentiments, je crois pouvoir lever tous les scrupules qui pourraient encore rester sur ce sujet.

J'ai donné avec confiance le livre de l'*Esprit*, parce que je l'ai donné avec simplicité; je n'en ai point vu l'effet, parce que je n'ai point vu les conséquences effrayantes qui en résultent. J'en ai été

¹ *Lettres de madame de Graffigny*, suivies du *Voyage de Bettinelli aux Délices*, p. 294.

² *Journal et Mémoires*, t. II, p. 150.

³ Le P. Plesse était né à Saint-Brieuc, le 23 novembre 1704. Entré dans la Compagnie le 8 septembre 1723, il mourut à Paris le 1^{er} décembre 1766.

extrêmement surpris et beaucoup plus affligé. En effet, il est bien cruel et bien douloureux pour moi d'avoir alarmé, scandalisé, révolté même des personnes pieuses, éclairées, respectables, dont j'ambitionnais les suffrages, et de leur avoir donné lieu de soupçonner mon cœur et ma religion; mais c'est ma faute, je la reconnais dans toute son étendue et je l'expie par le plus amer repentir.

Je souhaite très vivement et très sincèrement que tous ceux qui auront eu le malheur de lire cet ouvrage me fassent la grâce de ne point me juger par la fatale impression qui leur en reste; je souhaite qu'ils sachent que, dès qu'on m'en a fait apercevoir la licence et le danger, je l'ai aussitôt désavoué, proscrit, condamné, et ai été le premier à en désirer la suppression. Je souhaite qu'ils croient en conséquence, et avec justice, que je n'ai voulu donner atteinte ni à la nature de l'âme, ni à sa spiritualité, ni à son immortalité; comme je croyais l'avoir fait sentir dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Je n'ai voulu attaquer aucune des vérités du christianisme, que je professe sincèrement dans toute la rigueur de ses dogmes et de sa morale, et auquel je fais gloire de soumettre toutes mes pensées, toutes mes opinions et toutes les facultés de mon être, certain que ce qui n'est pas conforme à son esprit ne peut l'être à la vérité. Voilà mes véritables sentiments; j'ai vécu, je vivrai et je mourrai avec eux. — *Signé* : HELVÉTIUS¹.

Quand l'archevêque de Paris reçut cette pièce, il la lut à deux reprises avec attention, mais ne se trompa pas un seul moment sur le mobile qui avait dirigé l'auteur dans l'envoi d'une pareille amende honorable. Helvétius, en effet, devait se la reprocher comme une faiblesse jusque sur son lit de mort². « J'ai fait les rétractations qu'on a voulu, » écrivait-il dolement à Voltaire³. Et ses amis de le railler d'avoir signé une pièce « si humiliante, qu'on ne serait point étonné de voir un

¹ *Introduction aux Œuvres complètes d'Helvétius*, p. vi.

² Cf. *Mémoires secrets de Bachaumont* (29 décembre 1771).

³ *Œuvres complètes d'Helvétius*, t. V, p. 151.

homme se sauver plutôt chez les Hottentots que de souscrire à de pareils aveux ¹ ».

Qu'aurait dit alors le clan philosophique, s'il avait su qu'Helvétius venait d'adresser une troisième rétractation au Parlement, dont il redoutait plus la poursuite que les censures de l'archevêque? Il est vrai que la prudence lui fit écrire à l'abbé Chauvelin de n'user de cette pièce « qu'à la dernière extrémité », et de la laisser, s'il était possible, pourrir « au greffe » sans permettre jamais qu'on la livrât à l'impression ².

Helvétius n'en subit pas moins, plusieurs mois après, l'arrêt de suppression porté tout d'abord par le Conseil d'État, les condamnations ou censures du pape, du Parlement et de la Sorbonne³. Il faut rendre en particulier cette justice à l'avocat général, Omer de Fleuri, qu'il ne le céda guère en vigueur au mandement de l'archevêque dans son réquisitoire contre l'*Esprit*, « ce code des passions les plus odieuses et les plus infâmes ».

Les philosophes jetèrent des cris d'aigle. Les uns daubèrent sur cette « capucinade indigne d'un magistrat ⁴ » ; les autres, rééditant pour la circonstance un mot fameux, se contentèrent de trouver qu'on faisait « bien du bruit pour une omelette ⁵ ». Quant au sophiste condamné, il ne pardonnera jamais à Beaumont de l'avoir désigné d'avance pour cette exécution en règle ; et lorsque, bien des années plus tard, il s'opiniâ-

¹ *Correspondance de Grimm*, t. II, p. 349.

² Helvétius, t. V, p. 202.

³ L'arrêt du Conseil d'État fut rendu le 10 août 1758, celui du Parlement le 6 février et la censure de la Sorbonne le 9 avril 1759. La condamnation portée par Clément XIII est du 31 janvier de la même année.

⁴ Grimm (t. II, p. 386).

⁵ Lettre de Voltaire à Thiériot (24 décembre 1758).

trait encore dans ses principes de matérialiste et de sceptique, il ne rougissait pas d'imprimer contre le digne prélat — cet homme « de l'ancienne marque », aurait dit Bossuet — des injures grossières comme celle que je relève dans son livre *De l'homme* : « Ce fut surtout l'archevêque de Paris qui pressa la Sorbonne de s'élever contre l'*Esprit*, qu'elle n'entendait pas. C'était le prophète Balaam, qui, monté sur son ânesse, la presse d'avancer, sans apercevoir l'esprit ou l'ange qui l'arrête ¹. »

Pour le moment, Helvétius ne songeait qu'à se dérober par la fuite aux conséquences de ces diverses condamnations : « Je suis dénoncé à la Sorbonne, avait-il écrit précédemment à Voltaire, peut-être le serai-je à l'assemblée du clergé. Je ne sais trop si ma personne est en sûreté, et si je ne serai pas obligé de quitter la France ². » Et le châtelain des Délices de lui répondre sur-le-champ : « J'ai terres aux confins de France, terre à Genève, maison à Lausanne, tout cela dans un pays où il n'y a point d'archevêque qui excommunie les livres qu'il n'entend pas. Je vous offre tout, disposez-en. Cet archevêque dont vous me parlez ferait mieux d'obéir au roi et de conserver la paix, que de signer des... de mandements ³. »

L'élan est imprimé par le chef de file. C'est à qui maintenant, dans la bande philosophique, se lamentera sur le sort d'un auteur dont on ne surfait le mérite que depuis que son livre est condamné. C'est à qui élè-

¹ Helvétius (t. IV, p. 427).

² *Ibid.* (t. V, p. 151).

³ Lettre du 19 janvier 1759.

vera jusqu'aux nues un ouvrage dont Grimm venait pourtant de dire qu'il causait un « soulèvement général des esprits, » pour avoir exprimé trop librement une morale « mauvaise et fausse en elle-même¹ » ; un ouvrage où madame de Graffigny se plaint encore de ne retrouver que « les rognures » des entretiens qui se sont tenus dans son salon, si bien qu'une grande partie de l'*Esprit* et presque toutes les notes ne seraient, à l'en croire, « que les balayures de son appartement² ».

Voltaire lui-même, qui, au rapport de Bettinelli, « rit beaucoup de ce propos, » ne se gêna guère pour donner le signal du revirement des opinions. En vain a-t-il écrit au président de Brosses que « le fatras de l'*Esprit* d'Helvétius ne méritait pas le bruit qu'il a fait », et que, « si l'auteur devait se rétracter, c'était pour avoir fait un livre philosophique sans méthode, farci de contes bleus³ » ; en vain écrira-t-il prochainement à Thiériot qu'il y a, dans ce livre, « beaucoup de confusion, une affectation révoltante de louer de mauvais ouvrages, un air de décision plus révoltant encore, etc., etc.⁴ ». Voltaire affecte, pour les besoins de la cause, d'oublier ses premiers jugements, qui sont les bons ; et, prenant occasion de l'épître en vers dont Helvétius accompagna l'envoi de son livre, il lui répond par cette flagornerie :

¹ *Correspondance littéraire*, t. II, p. 383.

² *Lettres*, p. 294.

³ Lettre du 23 septembre 1758. — Le président de Brosses répond à Voltaire : « C'est une étrange *cipollata* (macédoine) que ce livre de notre Helvétius. » (*Correspondance inédite*, p. 23.)

⁴ Lettre du 7 février 1759.

Vos vers semblent écrits par la main d'Apollon ;
 Vous n'en aurez pour fruit que ma reconnaissance.
 Votre livre est dicté par la saine raison :
 Partez vite, et quittez la France¹.

Malgré ces enthousiasmes factices de Voltaire et de son école, la faveur d'un pareil écrivain ne pouvait avoir qu'une vogue passagère. « Son livre, notait alors le chroniqueur, ne sera jugé bien définitivement que lorsque les esprits seront refroidis. » Quelque vingt ans après, Collé ajoutait en marge : « Le livre d'Helvétius est oublié². » Convenons qu'il est bien mort aujourd'hui : l'ennui qu'il exhale à la lecture aurait dû le tuer dès le premier jour. Aussi ne comprendrait-on point, sans la cabale montée par les encyclopédistes, le succès que l'ouvrage rencontra au début, non seulement en France, mais encore à l'étranger.

Les ennemis des Jésuites, notamment, firent grand éclat partout de la lettre que le cardinal Passionei, dont on sait l'hostilité déclarée à l'égard de ces religieux, avait écrite à l'auteur « pour le remercier du plaisir que son livre lui avait donné³ ». Le fait, raconté en ces termes, est empreint d'une certaine exagération. Le cardinal, comme l'avouait en confidence le principal intéressé, jugeait seulement que les deux rétractations fournies étaient « suffisantes » ; quant au livre lui-même, Passionei se bornait à dire qu'il ne l'estimait point « aussi dangereux » que Beaumont voulait le faire croire⁴.

¹ Lettre du 17 décembre 1758.

² *Journal*, t. II, p. 153.

³ *Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius*, p. 59.

⁴ Deuxième lettre d'Helvétius à Chauvelin (*Œuvres complètes*, t. V, p. 202).

Ce n'était point l'avis du saint évêque d'Amiens, qui trouvait, avec raison, que des ouvrages de cette espèce causent toujours un grand mal. « On les condamne, écrivait-il, on exige simplement une rétractation des auteurs, qu'ils font telle quelle : ce qui sert à faire connaître et débiter le livre. Il y a de quoi verser des larmes de sang¹. »

Au fond de l'incident qui nous occupe, on sentait un parti pris de voir les Jésuites forçant la main à l'archevêque de Paris pour battre l'*Encyclopédie* sur le dos d'Helvétius ; d'autant que de nouvelles plaintes très vives venaient d'être poussées à l'occasion du septième tome de ce grand ouvrage, et que l'abbé de Bernis avait été contraint d'écrire à Malesherbes pour qu'il avisât à des moyens plus efficaces de censure.

Voltaire note aussitôt le fait : « On dit que cette vexation odieuse est le fruit de l'intrigue des Jésuites, qui ont voulu aller par Helvétius à Diderot². » Ses partisans affirment, avec la même sincérité, que les adversaires de l'*Encyclopédie* ont songé à retirer cette entreprise des mains de Diderot, pour en confier la direction aux amis mêmes de Christophe de Beaumont, gens à profiter sans vergogne des immenses travaux d'autrui³. Simple affaire pour ces religieux, paraît-il, de s'appliquer, comme toujours, à enrayer les progrès de la raison !

C'est du moins l'accusation dont Helvétius s'efforcera plus tard d'accabler ses anciens maîtres. « Pourquoi

¹ Lettre du 4 janvier 1759 à Dom Léon (Archives de Saint-Acheul).

² Lettre du 7 février 1759 à Thiériot.

³ Cf. Grimm (t. II, p. 385). — Cf. Barbier (t. VII, p. 121).

donc les Jésuites s'élevèrent-ils alors avec tant de fureur contre moi ? Pourquoi allaient-ils dans toutes les grandes maisons déclamer contre l'*Esprit*, en défendre la lecture, et répéter sans cesse, comme le P. Canaye au maréchal d'Hocquincourt : *Point d'esprit, Messeigneurs, point d'esprit !* C'est qu'uniquement jaloux de commander, le Jésuite désira toujours l'aveuglement du peuple... Et quel moyen de cacher aux peuples l'inutilité et même le danger du sacerdoce ¹ ? »

Pendant qu'Helvétius écrivait ces lignes déplorables, quel étonnement que le sien, si on était venu lui prédire qu'un de ses héritiers directs, noble et vaillant chrétien, se ferait gloire un jour de venger à la tribune française l'honneur de ces religieux et celui de l'éducation qu'ils donnent ! que cet éloquent champion des libertés catholiques, aimé des bons, redouté des mauvais, admiré de tous, serait en quelque sorte armé chevalier de la sainte Église par un grand pape, aux pieds duquel il prêterait le serment d'en demeurer toujours « le fidèle défenseur » !

Et ce serment nous savons comment on sait le tenir, quand on a la flamme au cœur et qu'on s'appelle Albert de Mun ².

¹ *OEuvres complètes*, t. III, p. 205.

² M. le comte Albert de Mun est l'arrière-petit-fils d'une fille d'Helvétius. Ce philosophe, mort le 26 décembre 1771, eut deux filles : *Adélaïde*, qui épousa le comte d'Andlau, et *Charlotte*, qui s'unit au comte de Mun. Nous ne citons que pour mémoire un fils, *Claude-François-Joseph*, mort en 1758 à l'âge de quatorze mois. Des deux gendres d'Helvétius, l'un, *le comte d'Andlau*, appartenait à une famille allemande dont une partie n'est devenue française qu'après la réunion de l'Alsace à la France, et dont l'autre réside encore dans le grand duché de Bade ; le second, *le comte de Mun*, fait maréchal de camp sous Louis XVI, mourut dans les premières années de la Restauration, après avoir été nommé lieutenant-général par Louis XVIII. — Helvétius est

La suppression des lettres de privilège accordées en 1746 à l'*Encyclopédie* exaspéra les philosophes. « C'est le comble de l'insolence et de la bêtise, » s'écriait Voltaire ¹. La condamnation flétrissante des premiers volumes par la cour de Rome acheva de les piquer au jeu ².

Les conciliabules se multiplièrent, des alliances sans nom furent nouées avec les pires ennemis de l'ordre, et de ces attaques concertées allait sortir un déchaînement nouveau contre les religieux accusés d'inspirer, tout à la fois, les mandements de Beaumont et les mesures prises par le ministère à l'endroit de l'*Encyclopédie*. « Nous avons fait patte de velours avec eux dans le premier volume, avait déclaré autrefois un des chefs du parti ; mais s'ils n'en sont pas reconnaissants, nous avons dans les autres volumes six ou sept cents articles à leur service ³. »

Les subalternes firent chorus : ce qui n'empêcha point les Jésuites d'accomplir résolument leur devoir, à tous risques. Journalistes à Trévoux, ils opposaient, avec le P. Berthier, la force tranquille de la raison et de la vérité à l'humeur âcre et aux insultantes colères du patriarche de Ferney ⁴. Orateurs à Versailles et à Paris,

done, par les d'Andlau et les de Mun, *doublement* le *trisaïeul* du sympathique orateur des « Cercles catholiques d'ouvriers ».

¹ Lettre du 4 mai 1759 à d'Alembert.

² L'arrêt du Conseil d'État porte la date du 8 mars 1759 ; le bref de condamnation est du 3 septembre de la même année.

³ Lettre de d'Alembert à madame du Deffand (novembre 1753).

⁴ C'est à partir de ce moment que Voltaire sortit de la réserve qu'il avait jusqu'alors observée à l'égard des Jésuites, en faisant ôter brusquement, de son cabinet de Ferney, le portrait du P. Porée, parce que le P. Berthier avait refusé de le reconnaître pour « l'Homère et le Sophocle de la France ». (*Histoire de la littérature française*, par F. Godefroy, t. III, p. 378.)

ils jetaient courageusement, avec Neuville et Chapelain, le cri d'alarme contre les idées nouvelles, dénoncées à diverses reprises par l'inébranlable Beaumont.

Ces discours, que d'Alembert appelait « des tocsins », en s'indignant qu'ils pussent retentir à la face du roi, « *nemine reclamante*¹, » eurent la fortune d'aiguillonner les fureurs de la secte ennemie jusqu'à une sorte de rage. « Quoi ! répond Voltaire, on ose dans un sermon, devant le roi, traiter de dangereux et d'impie un livre approuvé, muni d'un privilège du roi, un livre utile au monde entier et qui fait l'honneur de la nation ! Et tous ceux qui ont mis la main à cet ouvrage ne mettent pas la main à l'épée pour le défendre ! ils ne composent pas un bataillon carré ! ils ne demandent pas justice² ! »

Neuville, un des hommes les mieux écoutés de l'archevêque, sera moins épargné encore que son confrère, car on ne lui pardonnera ni les succès qu'il obtient, ni les périls qu'il signale.

Les succès sont incontestables, et ceux qui l'entendent en 1758 pourraient contresigner ce que mandait Brumoy, douze ans auparavant, dans une lettre autographe que j'ai sous la main : « Le P. Neuville continue tellement d'affoller la cour et la ville, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu une vogue semblable pour des sermons. Son talent est véritablement singulier³. » Quant aux périls qu'il signale, on lui cherchera la mauvaise

¹ Lettre à Voltaire (11 janvier 1758).

² Lettre du 13 février à d'Alembert.

³ Lettre du 21 mars 1736 à J.-B. Rousseau (*Archives des Études religieuses*). Brumoy termine sa lettre en parlant de « l'envie » qu'excite déjà, à ses débuts, le nouveau prédicateur, « ou, pour mieux dire, son effroyable succès ».

querelle de prétendre qu'il ne fait, comme Beaumont, qu'attirer une curiosité malsaine sur des doctrines auxquelles personne n'aurait pris garde sans eux.

Mais où les sarcasmes se donnèrent libre carrière contre le prélat exilé et les religieux qui se faisaient l'écho de ses enseignements, ce fut à l'occasion des prières que Beaumont demandait « pour calmer la colère du Seigneur¹ », alors que les chances de la guerre étaient loin de nous être constamment favorables. « On nous bat, écrivait de son côté l'évêque d'Amiens, on nous bat et on nous chasse, tandis que nous devrions être partout vainqueurs : il y a là quelque chose de marqué. Mais quand Dieu est en colère, il frappe d'aveuglement, et on ne voit pas même le soleil². »

Helvétius, oublieux de sa première éducation, raillera un jour les Jésuites d'avoir vu la main de Dieu où la voyaient les deux grands prélats. « Ces Pères attribuaient au progrès de la philosophie les mauvais succès des campagnes. C'est elle, disaient-ils, qui gâte l'esprit des soldats et des généraux. Leurs dévotes en étaient convaincues. Mille oies couleur de rose répétaient la même phrase, et c'était cependant le peuple très philosophe des Anglais, et le roi encore plus philosophe de Prusse, qui battaient les généraux français, que personne n'accusait de philosophie³. »

En vérité, nous souffrons dans notre sentiment de l'honneur patriotique, quand nous songeons que cette même année 1758 vit infliger à la France, par Fer-

¹ Mandement contre le livre de l'*Esprit*.

² Lettre du 5 juillet 1758 à D. Léon (Archives de Saint-Acheul).

³ *Œuvres complètes*, t. IV, p. 331.

dinand de Brunswick, allié du roi de Prusse, la douloureuse défaite de Crevelt (23 juin). Mais nous souffrons doublement, quand les railleurs de l'archevêque de Paris ont assez peu de pudeur que de continuer à faire assaut de « coquetteries » avec Frédéric, qui leur écrira bientôt des lettres où il faut lire des lignes comme celles-ci : « On dit qu'on a brûlé à Paris votre poème de la *Loi naturelle*, la *Philosophie du bonheur* et l'*Esprit*, ouvrage d'Helvétius. Admirez comme l'amour-propre se flatte : je tire une espèce de gloire que la même époque de la guerre que la France me fait devenir celle de la guerre qu'on fait à Paris au *bon sens*¹. » Et encore, peu de jours après : « Vos Français brûlent de bons livres, et bouleversent gaiement le système de leurs finances pour complaire à leurs alliés. Grand bien leur fasse ! Je ne crains ni leur argent ni leurs épées². »

Je rappelais la défaite du comte de Clermont à Crevelt. On sait que ce prince, abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, — « général des Bénédictins », disait plaisamment Frédéric, — se laissa surprendre à table dans son quartier de Weschelen. L'esprit parisien, toujours enclin à trouver matière à rire, ne vit là qu'une occasion de narguer par des quolibets et des chansons le malheureux prince du sang³ ; il s'avisa même, pour mieux accuser le contraste avec l'homme « qui jamais ne recule », d'introduire à l'adresse de l'archevêque un

¹ Lettre à Voltaire (11 avril 1759).

² Autre lettre au même (18 mai).

³

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

mauvais couplet dont nous ne citerons que les premiers vers :

Au lieu du comte de Clermont,
L'on devait cette année
Nommer Christophe de Beaumont
Pour commander l'armée¹...

Mais Christophe de Beaumont n'avait point le cœur à la joie. La défaite de Crevelt, qui venait de coûter sept mille hommes à la France, le frappait non seulement dans son amour pour le pays, mais encore dans une de ces affections que le malheur et le deuil sont faits pour resserrer davantage.

Lié par des rapports déjà anciens avec le maréchal de Belle-Isle, chez qui s'étaient tenues naguère les conférences ouvertes pour le soustraire à un exil imminent, l'archevêque avait reporté sur le comte de Gisors, son fils, la meilleure part des sentiments qu'il témoignait au père. Neuville, chargé par le maréchal d'instruire Beaumont de la mort glorieuse que Gisors venait de trouver à Crevelt, remplit sa mission avec une éloquence du cœur d'autant mieux sentie qu'il avait pu apprécier de très bonne heure les qualités aimables du jeune mestre de camp.

Il faut entendre Neuville lui-même nous dire, trois ans plus tard, dans l'oraison funèbre de Belle-Isle que la mort de son fils entraînait au tombeau, quelles espérances on avait conçues de cet enfant dès le premier âge :

¹ *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 389.

Le comte de Gisors trouva dans notre maison les bienfaits de ses ancêtres; il y trouva notre reconnaissance empressée à seconder les soins de ses maîtres et à encourager ses vertus naissantes. Oserai-je dire avec quel plaisir, lorsque sa confiance l'amenait dans ma solitude, je voyais croître dans le jeune comte de Gisors l'esprit fin, délié, délicat, la discrétion, la politesse, les grâces, la piété de la mère; le courage, l'étendue de génie, l'application et la volonté, les talents et les qualités héroïques de l'oncle et du père! J'augurais sa gloire et ses succès¹...

Neuville rappelait également, dans sa lettre à l'archevêque, un trait de véritable modestie qui fait honneur aux principes que le jeune homme avait puisés près de lui. Gisors atteignait à peine sa vingtième année, et déjà une distinction des plus flatteuses assurait à son avenir la survivance de gouverneur du pays Messin. A cette nouvelle, il se rend aussitôt dans la cellule du Père qui avait toute sa confiance : « Mon Père, dit-il, je viens vous apprendre une nouvelle que vous pourriez avoir peine à croire. Le roi m'a fait une grâce que vous n'approuverez point et que vous ne m'auriez sûrement pas faite, si vous aviez été à sa place, quoique vous ayez bien de l'amitié pour moi. Je pense comme vous, et je crois que c'est un exemple dangereux d'accorder à un homme de vingt ans le gouvernement d'une province entière². »

Des sentiments si nobles, fruit d'une éducation très

¹ Oraison funèbre de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, pair et maréchal de France, prononcée, le 10 avril 1761, dans l'église de l'hôtel royal des Invalides, par le P. Claude de Frey de Neuville (*Bibliothèque Mazarine*, 1037. K, n° 13). — Celle du comte de Gisors, son fils, avait été prononcée, le 9 août 1758, dans la cathédrale de Metz, par le P. Charles, de la Compagnie de Jésus (Cf. *Année littéraire de 1758*, t. VI, p. 53).

² Note du duc de Luynes qui tenait ces détails de Neuville lui-même (t. XVI, p. 487).

chrétienne, allaient se manifester d'une manière touchante à la fatale journée de Crevelt, où un coup de feu, tiré à bout portant, le renversait au milieu de la charge de ses carabiniers. « Dieu veuille, mandait un officier d'état-major, conserver sur la terre le vrai modèle d'un parfait militaire et l'exemple des plus rares vertus ! J'ai eu l'honneur de le voir ; il m'a paru être résigné à la volonté du Seigneur, ayant demandé lui-même à parler à l'aumônier du régiment de Champagne, pour se réconcilier avec Dieu ¹. »

L'abbé de Belmont était accouru au premier appel. « Je lui ai administré tous les sacrements de l'Église, écrivait-il au maréchal, j'ai recueilli ses derniers soupirs, et il est mort dans mes bras, avec des sentiments de piété, de patience, de résignation, qui ont édifié et attendri tous les témoins d'un spectacle si touchant ². » Le deuil fut universel. « Nous venons, écrit de son côté M. de Vignoles, de perdre le meilleur sujet du royaume et la plus belle âme... Ce pauvre seigneur a toujours eu sa connaissance ; il a mis ordre à sa conscience de lui-même. Il a été pleuré à l'armée des ennemis comme dans la nôtre ³. »

Après avoir donné des larmes au fils, Christophe de Beaumont ouvrit avec le père une correspondance intime que la mort de ce dernier interrompra trop tôt. Disons, pour ne pas avoir à revenir sur le sujet, que cette correspondance fut dictée par le même esprit de

¹ Lettre de Domgermain à M. de Crémille (14 juin).

² Lettre du 3 juillet.

³ On trouvera des détails pleins d'intérêt sur la vie et la mort du jeune officier, dans l'étude si remarquable et si attachante que M. Camille Rousset publia en 1868 sous ce titre : *Le Comte de Gisors. 1732-1758* (chez Didier).

zèle et de charité chrétienne qui devait multiplier les visites de l'archevêque auprès de Belle-Isle mourant. C'était l'âme du maréchal que le vertueux prélat voulait conquérir pleinement à Dieu. Il eut la consolation de réussir au delà même de son espoir, et Neuville, au jour des funérailles, en rendra publiquement ce témoignage, qui est tout un éloge :

Vous, pontife, la gloire et l'ornement du sacerdoce, qui présidez à cette triste cérémonie, si les événements de la région du temps percent et arrivent à la région de l'éternité, le maréchal de Belle-Isle voit avec reconnaissance cette marque publique de votre affection. Il vous respectait, il vous aimait, il fut aimé de vous. Mourant, il se réveilla, il se ranima à votre voix, il écouta vos sages conseils et il les suivit. Continuez de vous intéresser à son bonheur. La foi, la charité, le zèle, la piété qui ne vous quittent jamais, et qui veillent autour de vous pour recueillir vos vœux et vos prières, les porteront au trône du Très-Haut. Il n'en entend point qu'il se plaise davantage à exaucer¹.

Mais je viens d'anticiper de deux ou trois ans. Il nous faut rentrer au château de La Roque, où s'écoulent pour Beaumont les derniers mois de son exil.

¹ Extrait de la péroraison du discours prononcé pendant la cérémonie des honneurs funèbres que le marquis de Castries fit rendre au maréchal de Belle-Isle dans l'église des Invalides (*loc. cit.*).

CHAPITRE IV

Disgrâce du cardinal de Bernis. — Les préoccupations de l'archevêque à l'endroit de Choiseul. — Son mandement sur la *Pénitence*. — Avènement du pape Clément XIII et jubilé de 1759. — Rétractation de Gresset. — Séjour de l'abbé d'Agoult à La Roque. — Rappel de Beaumont. — Accueil qu'il reçoit à Limoges. — Incident de son retour à Paris. — Il est élu proviseur de Sorbonne.

Dans l'intervalle, une disgrâce plus inattendue que celle de l'archevêque précipitait dans un exil moins rigoureux l'homme du monde qui semblait le mieux à l'abri de pareils coups de fortune.

L'abbé de Bernis, récemment honoré du chapeau cardinalice, entré depuis près de deux ans au Conseil du roi, déjà secrétaire d'État et mis en passe de monter au rang de premier ministre, tombait frappé d'une défaveur qui parut à quelques-uns « aussi peu comprise que son élévation ¹ ». On glosa naturellement beaucoup sur les causes plus ou moins complexes de cette retraite soudaine, et le motif qu'il alléguait lui-même de sa « mauvaise santé » rencontra nombre d'incrédules ².

¹ *Lettres de lord Chesterfield*, t. II, p. 465.

² « Lui, une mauvaise santé ! Il est gros et gras, et les couleurs de son chapeau sont sur son visage. Je le soupçonne plutôt d'être premier ministre que malade. » (Lettre de Voltaire au banquier Tronchin, 18 novembre 1758.)

Une lettre royale de cachet porta la surprise au comble, en enjoignant à Bernis, le 13 décembre, de se rendre dans l'une de ses abbayes « d'ici à deux fois vingt-quatre heures et sans voir personne », jusqu'à ce qu'il lui fût octroyé de revenir¹.

Le nouveau cardinal partit, dès le lendemain, pour le château de Vic-sur-Aisne (dépendance de son abbaye de Saint-Médard dans le Soissonnais), où il dut réfléchir tristement sur certaines faveurs de cour. Madame de Pompadour, en effet, se montra ravie de s'être débarrassée du partisan le plus déterminé de la paix, elle qui, plus obstinée que jamais à en découdre avec le roi de Prusse, espérait rencontrer, dans la continuation de la guerre, une revanche flatteuse pour les généraux de son choix. Soubise l'avait si mal servie à Rosbach et Clermont à Crevelt !

Ainsi, par une opposition bizarre, le chapeau était pour Bernis la récompense du traité qui avait amené la guerre, l'exil était la punition de son insistance à réclamer la paix².

Cette chute du cardinal étonna moins l'archevêque de Paris qu'elle ne l'inquiéta pour les intérêts généraux de l'Église, car, sans faire grand fond sur son habileté d'entremetteur dans les questions délicates, il ne se dissimulait point que Bernis était homme à empêcher de plus grands maux³. D'ailleurs, Bernis parti, c'était

¹ *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 346. — La lettre originale, longtemps restée inconnue, a été retrouvée dans les archives du château de Saint-Marcel (Ardèche).

² Cf. *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, par M. de Tocqueville, t. II, p. 227.

³ C'était aussi le sentiment de l'évêque d'Amiens : « On dit que l'exil du cardinal de Bernis peut augmenter nos maux ; plusieurs assurent qu'il

Choiseul au pouvoir, c'était Pompadour souveraine, c'était le philosophisme triomphant. Voltaire avait eu beau protester naguère à ses amis que la favorite et Bernis « étaient loin de se déclarer contre l'*Encyclopédie*¹ », d'Alembert, excédé des avanies et des vexations de toute espèce que l'entreprise leur attirait, ne parlait de rien moins que de laisser l'œuvre mourir de sa belle mort.

Mais Choiseul vient d'arriver au ministère, et les artisans du mensonge reprennent cœur, car ils se sentent épaulés par le ministre heureux qui s'entend si bien à courtiser l'*Encyclopédie* en même temps que la marquise. « La philosophie ne fut pas moins sensible à la flatterie que la courtisane, avec laquelle d'ailleurs, comme on sait, elle a toujours bien vécu; en récompense, elle transforma en grandes conceptions politiques toutes les entreprises avortées du ministre qui avait su lui plaire. Madame de Pompadour n'a pas réussi à faire de Soubise un grand général; la philosophie est presque parvenue à faire de Choiseul un grand ministre². »

« Nous subissons encore cette illusion, » ajoute M. le duc de Broglie.

Un homme qui ne subit jamais une illusion de ce genre, ce fut Christophe de Beaumont, dont le courage, grandissant avec les épreuves, ne cessera plus de dénoncer la conspiration tacite des rébellions jansénistes, parlementaires et encyclopédistes, groupées autour du

pensait bien et parlait utilement. » (Lettre du 20 décembre 1758 à Dom Malachie.)

¹ Lettre du 25 février 1758 à d'Alembert.

² *Le Secret du Roi*, t. I, p. 323.

nouveau ministre, sous le couvert d'une femme qui leur garantit son concours, en échange de l'appui intéressé qu'elles lui donnent. Le plus grand danger de l'avenir était que Choiseul, trop clairvoyant pour ne pas se rendre compte des facultés supérieures du dauphin, ne travaillât en secret à ruiner l'influence d'un prince qu'il savait dévoué de cœur à l'Église. Malheureusement on ne secondera que trop bien le ministre dans cette sourde opposition dont l'archevêque avait tout d'abord indiqué le péril, et que les événements transformeront avant peu en une guerre sans merci ni pitié.

Cependant l'Église de Paris ne se consolait pas de l'absence prolongée du premier pasteur. Le renouvellement de l'année ne laissant rien entrevoir de la possibilité d'un retour prochain, le chapitre de Notre-Dame lui écrivit pour exprimer, avec « les vœux sincères » de tous, le vif désir qu'ils avaient « de voir finir ces jours de deuil ». — « Consolez-nous, Monseigneur, en nous conservant toujours la même place dans votre cœur : les sentiments dont nous sommes pénétrés pour vous ne souffriront jamais la moindre atteinte ¹. » — Le 8 janvier 1759, l'archevêque répondait en ces termes :

Je ne puis vous exprimer, Messieurs, la satisfaction que je ressens toutes les fois que je reçois des marques de votre amitié pour moi. Les témoignages flatteurs que vous voulés bien m'en donner dans la lettre obligeante que vous m'avez écrite à l'occasion de la nouvelle année excitent dans mon cœur la plus parfaite reconnoissance. Rien ne peut être capable de ralentir la vivacité de mon zèle et de mon attachement pour votre compagnie. C'est une consolation pour moi de pouvoir vous assurer, quoique de loin, de la sincérité des

¹ Adresse du 29 décembre 1758.

vœux que je ne cesserai jamais de former pour elle, et de tous les sentiments avec lesquels, etc.

† CHR., *archevêque de Paris* ¹.

Nous ne dirons rien d'une instruction très étendue que Beaumont expédia de La Roque, un mois après, pour disposer les fidèles de son diocèse au jeûne quadragésimal. Elle roule tout entière sur la *Pénitence*, dont il développe, en s'appuyant d'un texte de saint Jean Chrysostome, les six caractères principaux : l'humilité, la componction, le pardon des injures, la patience et même les actions de grâces dans les adversités, la compassion pour les pauvres, le zèle de la prière ². Nous avons hâte de dire quel événement provoqua une autre lettre pastorale, non moins digne de sa piété et de son amour des âmes.

Benoît XIV était mort, le 3 mai de l'année précédente, laissant une mémoire révérée. Bien des intrigues humaines se nouèrent autour du conclave qui devait élire son successeur. Le cardinal Cavalchini allait être élu, lorsque la France lui fit donner l'exclusion. On n'en indique pas d'autre raison, sinon « qu'il était attaché aux Jésuites et qu'il avait voté pour la canonisation de Bellarmin ³ ». Cette démarche du ministère français fit beaucoup de bruit et fut généralement blâmée, surtout à cause de son éclat. Le 6 juillet 1758, Charles Rezzonico, qui passait pour ne ressembler guère à Cavalchini, ceignait la tiare sous le nom de Clément XIII.

On se figurerait difficilement aujourd'hui la joie déli-

¹ *Registres capitulaires* (Archives nationales, LL, 335³⁴).

² Mandement du 14 février 1749.

³ *Mémoires de Picot*, t. III, p. 371.

rante que cette élection suscita dans le camp des jansénistes et des philosophes. Le bruit s'était accrédité, en effet, que le nouveau pontife, Vénitien d'origine, n'avait cessé de se montrer hostile à la Compagnie de Jésus, bannie depuis longtemps du territoire de la république de Saint-Marc ¹. Aussi le gazetier de la secte ne tarissait plus de louanges sur le pape, ce « bon pape », qui allait si bien dire leur fait à ces affreux Jésuites, non sans donner du même coup une leçon méritée à l'archevêque de Paris, convaincu de ménager des « amalécites » comme les Berruyer et les Hardouin. « C'est peut-être pour cela qu'on dit que les cardinaux qui se confessaient aux Jésuites les ont quittés. On l'assure positivement, dans des lettres de Rome, du cardinal Rezzonico, neveu du pape, et du cardinal Torregiani, ministre d'État ². »

Le *Journal encyclopédique* se borne à exprimer la même satisfaction, en termes plus mesurés et plus dignes : « Le choix que la cour de Rome a fait de Clément XIII montre assez qu'elle veut perpétuer dans l'Église l'esprit de modération qui a signalé le dernier pontificat, et les vertus qui ont le plus rehaussé l'éclat de la tiare. Le Saint-Siège va donc continuer à mériter, dans la personne de l'illustre pontife qui l'occupe, l'estime de tous les savants, l'amour des catholiques et même les éloges des ennemis de son culte ³. »

Il faut avouer que si jamais hommes furent déçus dans leurs espérances, ce sont assurément ces joueurs politiques qui avaient si gratuitement tablé sur les pré-

¹ Cf. Barbier (t. VII, p. 73).

² *Nouvelles de* 1759, p. 19.

³ Fascicule du 15 août 1758, p. 79.

tendues dispositions de Clément XIII à l'égard des Jésuites, dont il devait être le plus héroïque champion, le plus généreux soutien. L'heure n'est pas éloignée où ceux qui l'encensèrent au début de son pontificat n'auront pas assez d'injures à lui prodiguer, et Caylus, l'un d'eux, enveloppant dans un même sarcasme tous les partisans de « l'intrigue moliniste », se permettra de décocher à leur adresse des insanités comme celles-ci : « Rien de tous ces gens-là ne m'étonne. Il suffit de savoir que ce Beaumont ressemble à notre Saint-Père et que, quand il mourra, il ne rendra pas l'esprit¹. »

L'exaltation de Clément XIII amenait pour le monde catholique le bienfait toujours apprécié d'un jubilé solennel. L'archevêque de Paris se hâta d'annoncer la bonne nouvelle aux fidèles de son diocèse, en datant de La Roque un mandement plein de doctrine et d'onction, dans lequel il se déclare heureux de seconder de tout son pouvoir « les saints désirs de ce grand pape dont les vertus répandent déjà *la bonne odeur de Jésus-Christ* dans toutes les parties de la chrétienté² ». L'ouverture du jubilé y était fixée au lundi de la Pentecôte, 4 juin, et les exercices devaient être clos après une quinzaine de jours, le 17 au soir.

Le succès fut des plus remarquables. Une lettre du P. de la Croix au P. Ricci, nouveau général des Jésuites, en apporte un témoignage que je traduis sur l'original latin :

Telle est la détresse des temps où nous vivons, que c'est à peine s'il m'est possible de mander à Votre Paternité quelque chose

¹ *Correspondance inédite de Caylus*, t. II, p. 247.

² Mandement du 9 mai 1759.

d'agréable. Néanmoins vous apprendrez, avec autant de surprise que de joie, le concours extraordinaire de peuple qui, pendant le jubilé récemment célébré dans cette capitale du royaume, est venu envahir nos confessionnaux. C'a été pour tous une preuve évidente que les menées et les calomnies de nos adversaires n'ont pu réussir à nous aliéner l'esprit du peuple chrétien. Nous avons vu se présenter au tribunal de la pénitence des hommes qui ne s'en étaient pas approchés depuis bon nombre d'années, quelques-uns depuis trente et cinquante ans. Il est consolant de penser que le travail de nos ouvriers n'a pas été stérile dans la vigne du Père de famille¹.

Une seule chose parut alors manquer à ces fêtes religieuses : la présence de Christophe de Beaumont. « Nous avons la douleur, écrivait Mgr d'Amiens, de voir à Paris le jubilé en l'absence du saint archevêque de cette ville. On aurait crû que cette conjoncture pourrait déterminer le Roy à le rappeler, et un prélat qui avait été employé pour cela n'y a rien oublié : c'est M. du Puy ; mais tout a été inutile ; il semble qu'on veut l'oublier et accoutumer les peuples 'à s'en passer. Nous n'avons que la ressource des prières. Du reste, ce prélat soutient son triste exil avec force et sa santé se soutient. N'avons-nous pas vû l'empereur Constantin bannir saint Athanase ? Je l'ai écrit au Roy. Les souverains sont sujets aux mêmes erreurs que le commun des hommes, et ils y sont beaucoup plus exposés par le grand nombre de flatteurs qui les environnent². »

Ajoutons, en passant, que Mgr de la Motte eut la consolation de voir le célèbre Gresset, encouragé par le P. Charles Regnault, alors recteur du collège d'Amiens,

¹ Lettre du 7 juillet 1759 (*Anciennes Archives du Gesù*). — Le P. Étienne de la Croix était alors recteur de la maison du Noviciat, à Paris.

² Lettre du 4 juin à Dom Léon.

donner à cette occasion l'exemple d'un retour qui lui attira mille injures de la part des philosophes ses anciens admirateurs ¹. C'est le 14 mai que l'auteur du *Méchant* publia la lettre fameuse dans laquelle, renonçant à tout jamais au théâtre, il rétractait ses œuvres mondaines et demandait pardon à Dieu et aux hommes du scandale qu'il avait donné par sa collaboration à cet « art dangereux ». La grande part de ce retour revient, sans conteste, à ce religieux ami de Beaumont dont Gresset lui-même a dit : « C'est à l'autorité de ses leçons et à l'éloquence de ses vertus que je dois la fin de mon égarement ². »

Grandement consolé par tout ce qu'il apprenait des résultats inattendus de ce jubilé, l'archevêque de Paris ne put se défendre d'en écrire encore à sa famille diocésaine, pour l'associer à ses joies et la convier à une fête solennelle d'actions de grâces, laquelle fut fixée au dimanche 15 juillet ³. Inutile de dire que la feuille janséniste ne sut que chercher la petite bête dans le mandement du prélat, s'appliquant à rabattre le plus possible de ce beau succès, en l'attribuant au sans-gêne avec lequel les confesseurs, plus ou moins infectés de l'*épidémie jésuitique*, réduisaient « toute l'épreuve et

¹ Piron avait décoché cette épigramme :

Gresset pleure sur ses ouvrages
 En pénitent des plus touchés.

 Dieu veuille oublier ses péchés
 Comme en ce monde on les oublie !

Voltaire, qui appelle « jolis » ces vers de Piron, les accompagne de ses injures habituelles : « Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous ? Quel fat orgueilleux ! quel plat fanatique ! » (Lettre au comte d'Argental, 29 juin 1759.)

² *Lettre sur la comédie*. (Voir ses œuvres complètes.)

³ Cf. Mandement du 27 juin 1759.

les saintes *rigueurs* de la pénitence à l'examen et à l'accusation des péchés ¹ ».

Enregistrons seulement, à titre de simple curiosité, une réclamation suscitée par cette dernière lettre pastorale, pour vice de forme, dans le sein même du conseil métropolitain. Si le chapitre de Notre-Dame y fait montre de sa jalousie pour le plus léger de ses droits, nous aimons à le voir rendre un hommage de plus à l'esprit d'exacte justice que Beaumont apportait jusque dans ces questions de pure étiquette.

Le doyen d'Agoult se trouvait alors au château de La Roque, où il s'était rendu pour conférer avec l'archevêque de diverses affaires diocésaines que son éloignement laissait de plus en plus à l'abandon. Il y reçut une lettre du chanoine d'Urvoy qui se plaignait, au nom de ses collègues, que le mandement ne leur fût arrivé que la veille du jour où il devait être exécuté, alors que déjà des copies s'en répandaient dans la ville. Après avoir exposé par le menu les divers points de sa réclamation, le chantre ajoutait : « Nous vous envions tous, Monsieur, le bonheur que vous avés de jouir de la présence d'un prélat que ses bontés pour nous et ses vertus nous rendront toujours aussi cher que respectable. Vous savés combien nous souffrons d'en être séparés, et avec quelle ardeur nous désirons son retour. » Il termine par cet avis discret à un confrère qui prolonge peut-être ses vacances au delà des justes limites : « Si vous étiés, Monsieur, partout ailleurs que dans la compagnie de notre saint et respectable arche-

¹ *Nouvelles de 1759*, p. 133-135.

vêque, je me plaindrais déjà de la longueur de vôtre absence¹. »

La lettre est datée du 9 juillet. Le doyen s'empressa de répondre que l'archevêque désapprouvait fort « la négligence qu'on avait eüe à cet égard », et promettait de donner des ordres pour que, dans la suite, « le chapitre n'eût plus à se plaindre sur cet objet ». Il annonçait, en même temps, sa résolution de rejoindre au plus tôt ses collègues, car rien ne laissait prévoir pour Beaumont le terme prochain de l'exil. « On ne parle plus du rappel de M. l'archevêque, avait écrit naguère encore son saint ami : cela fait horreur². »

Cependant, l'abbé d'Agoult quittait La Roque pour reprendre le chemin de Paris. Il se croisa en route avec le nouvel évêque de Limoges, du Plessis d'Argentré, qui se disposait, au contraire, à venir y passer, en compagnie du grand prélat, les dernières semaines d'automne jusqu'à la Toussaint³. Mais quelle ne fut pas l'agréable surprise du bon doyen, lorsque, peu de jours après sa rentrée dans la capitale, il reçut du comte de Saint-Florentin un pli cacheté, confirmant les rumeurs qui commençaient à se répandre !

A Versailles, le 7 octobre 1759. — Je ne doute point, Monsieur, que vous n'appreniez avec autant de plaisir que j'en ai à vous l'an-

¹ *Registres capitulaires* (séance du 14 juillet).

² L'évêque d'Amiens mandait dans la même lettre : « Le pape n'a point de santé, et c'est un saint. Il y a lieu de craindre que nous n'en jouissions pas longtemps. » (Lettre à D. Malachie.) — Il se trompait, heureusement, et sur la durée du pontificat de Clément XIII et sur celle de l'exil de Beaumont.

³ Louis-Charles du Plessis d'Argentré avait été sacré, le 14 janvier, dans la chapelle du roi, en remplacement de Jean-Gilles de Coëtlosquet, nommé précepteur du jeune duc de Bourgogne. C'est vers le même temps que l'abbé de Beaumont des Junies, vicaire général de Tours, monta sur le siège de Rennes.

noncer, le retour de M. l'archevêque de Paris. Je viens de lui écrire qu'il peut y revenir quand il le voudra. Je vous prie de vouloir bien en faire part au chapitre de Notre-Dame et d'être toujours persuadé des sentiments, etc.

L'allégresse fut vive parmi tous les membres réunis, le lendemain, en séance extraordinaire. On députa aussitôt d'Agoult, de Panisse, de Montjoye et d'Ormesson, pour offrir des remerciements au ministre secrétaire d'État, avec prière de porter jusqu'au roi l'expression unanime des mêmes sentiments de gratitude. Les chanoines convinrent également de se rendre en corps au devant de l'archevêque, dès que sa rentrée à Paris serait signalée, afin de le féliciter sans retard dans les termes du respect le plus affectueux ¹.

Au premier avis qu'il avait reçu de son prochain rappel, Beaumont s'était mis en route avec d'Argentré. Ils arrivèrent ensemble à Limoges, où le chapitre de la cathédrale complimenta l'archevêque, pendant que, au grand scandale des jansénistes du pays, les cloches sonnaient à toute volée, rendant à un prélat sans juridiction dans le diocèse des « hommages inusités » et des « honneurs à peine dus au métropolitain de cette province ² ».

Ne sachant trop à quel motif rattacher une rentrée en grâce que les meilleurs amis de Beaumont n'espéraient guère plus, on affirmait généralement qu'il avait promis « d'être tranquille » et de tempérer l'ardeur de son

¹ « Statuerunt omnes et singulos D^{os} canonicos Parisienses DD. archiepiscopum adituros, cum in urbem redierit, ipsum salutandi causa eique de suo reditu, verbis quam fieri poterit officiosissimis ac tenerrimis, gratulandi. » (Séance du lundi 8 octobre.)

² *Nouvelles de 1760*, p. 36.

zèle. Mais cela ne rassurait qu'à demi les hommes de l'intrigue, et le chroniqueur n'est pas éloigné de croire « qu'il s'y tenait de bons conseils pour lui préparer de la besogne et le faire tomber dans quelque piège ¹ ».

Les plus modérés étaient réduits à des conjectures d'un autre genre. « Notre archevêque, disait le *Journal encyclopédique*, est arrivé de son exil et s'est rendu de suite à Versailles. Le bruit court qu'il remettra l'archevêché entre les mains de Sa Majesté pour en recevoir la place de grand aumônier. Ceux qui connaissent ce prélat en doutent ². »

Revenu, en effet, à Paris le 20 octobre, vers neuf heures et demie du soir, Christophe de Beaumont était allé droit à Versailles, où il fut présenté, le lendemain, au roi, à la reine, à toute la famille royale. L'archevêque se retirait, le soir même, après avoir béni le berceau de l'aimable Clotilde de France, née trois semaines auparavant ³, lorsque Louis XV eut la malencontreuse pensée de lui dire qu'il le verrait avec plaisir faire également une visite à madame de Pompadour. « Sire, reprit dignement le prélat, ma malle est encore attachée à ma chaise de poste qui est dans la cour; je suis prêt à repartir pour l'exil; mais rien ne pourra me déterminer à

¹ Barbier (t. VII, p. 192).

² Fascicule d'octobre 1759, p. 167.

³ Fille du dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, petite-fille de Louis XV et sœur de Louis XVI, Marie-Clotilde de France, née à Versailles le 23 septembre 1759, mourut à Naples le 7 mars 1802. Elle épousa, au mois d'août 1775, le prince de Piémont, plus tard roi de Sardaigne, qui abdiquera la couronne après la mort de sa sainte compagne, pour aller ensevelir ses dernières années à Rome, sous l'humble habit du jésuite. Pie VII, par décret du 10 avril 1808, a ouvert le procès de béatification de la vénérable Marie-Clotilde, qui eut pour marraine, au jour de son baptême, une autre vénérable, Madame Louise, et pour parrain ce duc de Berry, qui sera le roi-martyr.

une démarche qui est contraire à mon devoir. » Le roi comprit et se tut. L'incident ne devait pas avoir de suite.

Il était dix heures du soir lorsque Beaumont rentra incognito dans son palais, car il avait défendu toutes les manifestations extérieures qui l'accueillirent autrefois à son retour de Conflans. Il n'en reçut pas moins, dès le lundi, les compliments empressés de ce que Barbier appelle « toute la gent ecclésiastique », sans parler des autres nombreux visiteurs, parmi lesquels on remarquait, avec une satisfaction mêlée de surprise, les députés que lui envoyait la chambre des vacations du Parlement ¹. Nul pourtant ne se méprenait sur de telles avances, et chacun déjà pensait, avec Mgr de la Motte, que les « secousses » n'allaient point tarder pour Beaumont « de la part de ses ennemis ». Mais, ajoutait le pieux prélat, « notre illustre archevêque de Paris sera inébranlable. J'attends qu'il me fixe le temps de l'aller voir; toute mon inclination m'y porte. Ce ne pourra être avant le carême, la saison n'est pas convenable à mon âge ². »

Il n'y eut pas jusqu'au Souverain Pontife qui ne manifestât publiquement sa joie du retour de l'exilé. C'est à tort néanmoins qu'on prétendit qu'il avait fait chanter un *Te Deum* dans sa chapelle particulière, pour la rentrée en grâce de cette « tête de fer ³ ». Le théatin Paciaudi, qui se trouvait présent quand la nouvelle en fut donnée au pape, réduit le fait à des proportions plus modestes; mais il se croit obligé, dans sa réponse à Caylus, d'im-

¹ *Journal*, t. VII, p. 193.

² Lettre à Dom Malachie (*loc. cit.*).

³ *Correspondance de Caylus*, t. I, p. 122.

puter aux Jésuites, leur bête noire, d'avoir été les premiers colporteurs de ces bruits.

On les chargera bientôt de griefs autrement sérieux, car la guerre qui vient de leur être déclarée promet d'être implacable. Christophe de Beaumont ne pourra plus désormais se permettre un acte d'administration, qu'on ne s'obstine à y voir la main de ces religieux. Il ne pourra même pas présider à l'une de leurs fêtes, qu'on ne fasse appel à l'argument, si souvent exploité depuis, des susceptibilités de certaines cours étrangères. Si, par exemple, l'archevêque officie pontificalement, le 25 novembre, dans l'église de leur maison professe, « pour solliciter les bénédictions de Dieu sur les missions auxquelles ils travaillent sous la protection du roi », la feuille sectaire demandera avec une inquiétude affectée ce que va penser le patriarche de Lisbonne, ce que va dire le souverain du Portugal, en voyant consigné un pareil événement « dans un écrit aussi autorisé que la *Gazette de France* », alors surtout que les Jésuites viennent d'être expulsés de toutes les terres portugaises par un décret royal qui vise spécialement leur attitude dans les missions du Paraguay ¹.

Cette guerre déloyale allait être poussée jusqu'au bout, mais Beaumont était résolu à tenir tête à l'orage, quoi qu'il lui en dût coûter encore. « Je viens de Conflans où j'ai passé quatre jours avec l'illustre archevêque, écrira deux mois après le plus dévoué de ses amis : son exil a beaucoup ajouté à ses vertus, sa fermeté est toujours la même ². »

¹ *Nouvelles de 1760*, p. 17, 18.

² Lettre de l'évêque d'Amiens à Dom Malachie (3 février 1760).

Un témoignage non moins significatif venait de lui être rendu dans une circonstance pleine d'éclat. Le cardinal de Tavanès avait succombé le 10 mars précédent, déclarant sur son lit de mort qu'il ne regrettait point la vie, puisqu'il n'aurait pas la douleur de voir éteindre, avec la Compagnie de Jésus, « le corps le plus respectable qui fût en France¹ ». Les docteurs de Sorbonne perdaient en lui un proviseur dont la charge n'avait pas été de longue durée, et les vœux unanimes de leur maison s'étaient, dès le premier jour, portés sur l'archevêque de Paris². Mais il fallut attendre son retour d'exil, et l'élection ne se fit que le 8 novembre.

Ne pouvant reproduire ici le procès-verbal, très étendu, de la cérémonie des suffrages, je me bornerai à traduire en partie le vote des deux évêques appelés à ouvrir le scrutin.

Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, opina le premier. « Il est donc rentré auprès de son troupeau, à la grande joie des bons, ce Pasteur que son inépuisable charité envers les pauvres, son infatigable sollicitude pour la discipline de l'Église, son zèle à défendre sans peur la saine doctrine, toutes les vertus sacerdotales, en un mot, ont rendu digne des temps apostoliques. Vous l'avez accueilli, à son retour, avec les marques de haute déférence qui lui convenaient : il vous reste à lui donner un gage beaucoup plus éclatant de votre allégresse et de votre vénération. »

¹ *Essai historique sur la destruction des Ordres religieux*, par le P. Prat, p. 74.

² Purement honorifique, la dignité de proviseur de Sorbonne était toujours possédée par les membres les plus distingués du clergé, soit du côté de la naissance, soit du côté du mérite. C'est le cardinal de Rohan qui succédera à Beaumont, le 31 janvier 1782.

Après lui, François Moreau, évêque de Vence, porta également son suffrage sur « ce courageux défenseur de la religion, si constant et si ferme à soutenir l'honneur de l'antique foi, si éprouvé dans les combats pour la cause de la vérité ; » sur « ce lutteur, tout ensemble soldat et chef, de qui nous attendons encore, au milieu de nos longues tristesses, exposés que nous sommes à des coups redoublés, et la consolation qui relève et la protection qui sauve ¹. »

L'éloge de Christophe de Beaumont se rencontra ainsi dans toutes les bouches, son nom réunit toutes les voix : *concordibus votis et encomiis*, disent les procès-verbaux. L'archevêque de Paris ne s'appliquera plus qu'à bien répondre aux espérances qu'on fonde sur l'énergie de son cœur et de sa foi. Nous l'allons voir donner sa mesure dans la lutte engagée pour arracher l'enseignement aux Jésuites de France, première étape à franchir avant de les jeter eux-mêmes hors des frontières.

¹ *Archives nationales*, M. 74, n° 45.

CHAPITRE V

La crise monétaire. — Générosités de Beaumont et du clergé de Paris. — Contrastes significatifs. — Disgrâce de Silhouette. — Préparatifs d'une grande campagne contre les Jésuites. — Procédés de Beaumont à leur égard. — Manœuvres des sectaires. — Arrêt du Parlement contre les congrégations. — Réclamations du clergé de France.

L'archevêque de Paris, au retour de son exil, trouvait la France engagée dans les embarras d'une crise monétaire redoutable. Le budget de la guerre dévorait la substance du pays; le trésor était à sec; la confiance avait disparu; toute transaction de commerce devenait impossible; l'ouvrier, resté sans travail, pouvait d'un jour à l'autre se trouver sans pain. Pour comble de maux, un arrêt du Conseil venait, le 21 octobre 1759, de suspendre le payement des effets de finances: c'était l'effarement général des intérêts, c'était une banqueroute nationale en perspective.

On avait recouru sans doute à des impôts, à des emprunts; mais les emprunts ne se couvraient plus, et des charges nouvelles grevaient sans profit pour l'État les malheureuses campagnes déjà frappées de taxes pesantes. Des expédients tentés par le nouveau contrôleur général Silhouette, les uns avaient paru insuffisants, les autres désastreux. Le malaise était partout, la colère s'amassait dans bien des âmes. Il en fallut venir à une extrémité douloureuse.

Le 5 novembre, la Cour des Monnaies enregistra des lettres patentes contenant l'appel désespéré du roi aux « bons citoyens », qu'il invitait à faire le sacrifice de leur argenterie pour soulager la détresse du trésor. La famille royale avait noblement donné l'exemple. Après elle, les princes du sang, les ministres et les plus hauts personnages se hâtèrent d'offrir leur vaisselle plate et leurs pièces montées, qui devaient être converties en espèces applicables aux besoins de l'État. Sur cette somme, les directeurs de l'hôtel des Monnaies avaient ordre de payer un quart comptant et de fournir pour le reste des reconnaissances remboursables dans l'année qui suivrait la paix.

On pense bien que Christophe de Beaumont ne fut pas des derniers à remplir cet acte patriotique. Il fit mieux encore. Non seulement le digne archevêque se dépouilla de toute son argenterie, mais il refusa de recevoir *le quart* payé par les agents du fisc ; bientôt même on apprit qu'il venait de vendre son billet de monnaie à plus de 12 % de perte, uniquement parce que la disette de fonds où le réduisirent alors ses aumônes fatiguait son impatience de soulager autour de lui la multitude des indigents. Aussi, quoiqu'il se fût toujours distingué par une aversion prononcée pour le luxe, il imposa dès ce moment une réforme des plus rigoureuses à sa maison : tout son train porta désormais l'empreinte d'une modestie sévère, et parfois même une sorte de dénûment se fit sentir dans les habitudes de sa vie privée¹.

Il faut dire, à la louange de son clergé, que le cha-

¹ Cf. *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

pitre de Notre-Dame entra résolument dans la voie que lui traçait le généreux prélat. Je lis, dans une lettre du 3 décembre expédiée par le doyen d'Agoult au ministre secrétaire d'État :

Si Sa Majesté, par la lettre adressée à M. l'archevêque, n'avait pas excepté les croix, la totalité de notre argenterie envoyée à la monnaie seroit d'environ cent cinquante marcs de plus; elle ne monte avec cette déduction qu'à mille trente marcs ou environ. Nous n'avons gardé absolument d'argenterie que deux encensoirs avec la navette et un petit bénitier qu'il est d'usage de porter à toutes les processions. En même temps nous avons fait part à nos églises sujettes de notre délibération, afin qu'elles puissent s'y conformer¹.

Les collègues de Paris s'étant montrés moins empressés de déférer à l'invitation royale, M. de Saint-Florentin les mit bientôt en demeure de s'exécuter, selon l'exemple offert par l'archevêque et ses prêtres. Rien ne peint mieux la misère du temps.

« A M. Gigot, recteur. — De Versailles, le 21 avril 1760. — Le clergé, en général, Monsieur, ainsi que tous les chefs d'ordres, les chapitres et les communautés ayant, dans les circonstances présentes, donné des marques de leur zèle pour le service de Sa Majesté, et pour contribuer aux besoins de l'État, en faisant porter les argenteries de leurs églises aux monnaies : Sa Majesté

¹ *Registres capitulaires de Notre-Dame* (Archiv. nation., LL, 335²⁸). — Dans sa réunion du 3 décembre, le chapitre avait décidé qu'on porterait à l'hôtel de la Monnaie : « Les six grands chandeliers du maître autel du chœur, le petit lampadaire à trois lampes suspendu à l'entrée du sanctuaire, le grand lampadaire du milieu du chœur, les six chandeliers d'argent de la chapelle de la sainte Vierge; ensemble, les six chandeliers de vermeil, les quatre chandeliers d'acolytes, le bassin et les burettes d'argent, deux encensoirs et le grand bénitier. »

est persuadée que les églises et collèges dépendants des Universités, et particulièrement de celle de Paris, suivront le même exemple, en faisant pareillement porter aux hôtels des Monnayeres les parties d'argenterie qui ne leur seront pas indispensablement nécessaires, en en exceptant les vases sacrés, les croix, les châsses et les reliquaires, qui doivent être réservés. Je vous prie de vouloir bien me mettre en état de rendre compte à Sa Majesté de ce qui aura été porté aux monnayeres. — *Signé* : SAINT-FLORENTIN ¹.

C'était l'heure que choisissait Voltaire, magnifiquement installé dans sa retraite des *Délices*, pour s'égayer sur le compte de la France — de « madame Job », comme l'appelait sa correspondante, la marquise philosophe ² — de la France ruinée dans ses colonies, ruinée dans sa marine, ruinée dans son commerce, à laquelle il semble faire un crime de n'avoir maintenant « pas plus de vaisseaux que de vaisselle ³ ». Il est vrai que la gent philosophique prenait assez tranquillement son parti des malheurs qui n'étaient pas les siens. « Qu'est-ce que tout cela nous fait, lui mandera bientôt madame du Deffand, pour quatre jours qu'il nous reste à vivre ? Il ne s'agit que de se bien porter et de ne point s'ennuyer ; c'est à vous seul que j'ai recours pour ce dernier article ; vous êtes le seul saint devant qui je brûle ma chandelle ⁴. »

¹ *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Ch. Jourdain, p. 395.

² Lettre de madame du Deffand à Voltaire, 28 octobre 1759.

³ Lettre de Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg, 9 décembre 1759.

⁴ Lettre du 8 février 1760. — Quelques mois auparavant, le châtelain des *Délices* écrivait : « Jamais on ne s'est tant réjoui, jamais on n'a inventé tant de plaisanteries, tant de nouveaux amusements. Je ne sais rien

Au fait, le patriarche bien renté de tous ces incroyables, retrouvant « l'âge d'or dans son petit coin du monde », se consolera de mourir dans la pensée qu'il laisse aux siens « terres, meubles et le magot », après qu'il aura vécu « gaiement et splendidement ¹ ». En attendant, il se console des malheurs publics. « Je n'envoie point, comme vous, ma vaisselle d'argent à la Monnaie, parce que ma pauvre vaisselle est hérétique au poinçon de Genève, et que le roi très chrétien ne voudrait pas m'en donner 56 francs le marc ; je m'adresserai aux Jésuites d'Ornex, qui, ayant acheté tant de terres dans le pays, m'achèteront mon argenterie sans doute ². »

Cette façon de mêler les Jésuites à tout aura cela de caractéristique, dans la circonstance, qu'elle va devenir la ressource dernière des hommes du pouvoir, qui ne savent plus comment imposer silence aux réclamations de la misère générale. « Tout est bon pour les Jésuites, est-il dit dans la même lettre, et on peut leur jeter tout à la tête. » Jansénistes et parlementaires n'auront garde de manquer si bonne occasion : les uns et les autres étaient hommes à remuer le vert et le sec pour venir à bout de l'entreprise.

Quant à l'allusion faite au *poinçon de Genève*, elle répondait à certaine rumeur, alors exploitée par les gazettes étrangères, qui voulaient que les calvinistes

de si sage que ce peuple de Paris, accusé d'être frivole. Quand il a vu les malheurs accumulés sur terre et sur mer, il s'est mis à se réjouir et a fort bien fait ; voilà la vraie philosophie ; je suis un vieillard très indulgent. » (Lettre du 8 juin 1759 à la duchesse de Saxe-Gotha.)

¹ Cf. Lettre à M. de Chenevières, 23 avril 1760 ; à M. Tronchin, 23 décembre 1761.

² Lettre à madame d'Épinay, 26 novembre 1759.

de France eussent récemment offert à Louis XV d'acheter à prix d'argent la *révocation de l'édit de Nantes*, pour subvenir, moyennant cinquante millions de débours, aux frais d'une guerre onéreuse¹. Ce bruit rencontra chez nous peu de faveur. « Je doute, écrivait Voltaire, que les bons huguenots aient cinquante millions, et je souhaite que M. Silhouette les trouve, fût-ce chez les Turcs². » — Voilà des souhaits qui ne coûtent guère.

Pourquoi faut-il que le dernier expédient du contrôleur général, sans même grossir autant qu'on l'avait espéré les maigres épargnes du trésor, n'ait fait au contraire qu'aggraver le mal, en encourageant à prolonger une guerre fatale? Silhouette discrédité tomba enfin sous les malédictions d'un peuple qui n'avait pas eu assez d'éloges à lui prodiguer au début. Non content de laisser les caisses vides, ne venait-il pas de commettre l'acte impolitique qui étalait cette indigence au grand jour et dévoilait ainsi à l'étranger la détresse de la France?

On sait comment l'esprit parisien tenta de se venger avec l'arme, aujourd'hui bien émoussée, du ridicule. De là ce genre de portraits dans lesquels le linéament seul est tracé, se dessinant en noir sur un fond clair, et qui furent appelés de son nom *portraits à la Silhouette*, parce qu'ils représentent l'ombre au lieu de la réalité³. De là encore cette épigramme qui atteint, par un côté, l'archevêque lui-même :

¹ Cf. *Journal encyclopédique*, 15 mai 1759, p. 165.

² Lettre du 15 avril 1759, à M. de Fontaine.

³ On inventa aussi des habits *sans poche et sans gousset*, appelés gilets et culottes à la *Silhouette*.

Le ciel à nos besoins pourvoit en tous les temps ;
Cessez de murmurer, populace inquiète.

Ce que *Beaumont* refuse à tant de gens,

Vous l'obtenez de *Silhouette*...

Il vient de vous donner les derniers sacrements¹.

Mais les chansons ne guérissent rien. Il importait d'occuper au plus tôt les esprits par une de ces diversions froidement calculées qui passionnent toujours.

Ce fut alors, en effet, que, pour tromper la douleur nationale aux prises avec l'humiliation des défaites subies dans une guerre sans gloire et l'oppression croissante des mesures fiscales, les habiles, qui se voyaient au bout de leur rouleau, jetèrent en pâture la question irritante des Jésuites. C'était déjà, selon l'aveu que fera plus tard l'un des initiés à cette tactique, « fournir aux Français un autre objet d'entretien, comme autrefois Alcibiade avait imaginé de couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de parler d'affaires plus sérieuses². »

D'Alembert, mort en 1783, n'a pas assisté au lugubre dénoûment de cette pièce dans laquelle il avait joué l'un des premiers rôles ; dix ans après, il aurait vu que, une fois débarrassé des Jésuites, on se débarrassa peu à peu d'autre chose, et ce furent des têtes d'hommes qu'il fallut couper alors pour l'*amusement* des mêmes oisifs.

L'histoire que je vais rappeler n'est ignorée de personne. En insistant sur la part qui revient à Christophe

¹ *Bibliothèque nationale* (Mss. Fonds français, 10,479).

² *Destruction des Jésuites*, par d'Alembert, p. 168.

de Beaumont dans ces événements, je m'attacherai de préférence aux détails inédits ou moins connus.

Il faut convenir que les circonstances favorisaient singulièrement ces politiques conjurés avec les philosophes et les sectaires. Le Portugal venait d'engager contre la Compagnie de Jésus un combat dont le retentissement avait été immense en Europe. Brutalement saisis dans leur demeure, des centaines de religieux y pourrissaient encore au fond de cachots infects, ou se voyaient jetés à l'aventure sur les côtes des États pontificaux, après avoir été entassés, manquant d'eau et de pain, à bord de quelque navire de commerce mal approvisionné pour des passagers si nombreux.

On s'étonna, en France, de la facilité avec laquelle les Jésuites avaient subi cet arrêt d'une cruauté basse. Quelques-uns en rirent. Voltaire, après avoir dit que « le *chose* (le roi) de Portugal a envoyé tous les Jésuites à l'abbé Rezzonico (Clément XIII)¹ », ne se lasse pas d'admirer « qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume ² ». Patience : Voltaire aidant, cela viendra. « Il faut que je me vante, écrira-t-il un jour, d'avoir le premier attaqué les Jésuites en France ³ ».

Un fait est certain : c'est que la persécution de Pombal ayant réveillé les haines, le défaut de résistance qu'elles rencontrèrent enhardit partout les persécuteurs. Non point qu'on songeât à imiter chez nous les procédés sauvages de ce *Tueur de Pères*⁴, mais on espérait arriver au même but qu'à lui par des moyens

¹ Lettre au comte d'Argental, 20 octobre 1759.

² Lettre à la marquise du Deffand, 3 décembre 1759.

³ Lettre à La Chalotais, 17 avril 1762.

⁴ C'est le nom dont a flétri la mémoire de Pombal : *Matador dos Padres*.

réputés plus avouables. La calomnie pouvait suffire, sans faire appel au bourreau. Ne faut-il pas toujours commencer par rendre odieux l'ennemi qu'on veut perdre ?

Les *Mémoires de Richelieu* nous diraient, au besoin, comment le coup fut précédé par une véritable campagne de brochures, de pamphlets, d'histoires sérieuses, que le janséniste Boucher, l'avocat Pinot et Lepage, bailli du Temple, publièrent pour préparer le public à la catastrophe préméditée ¹. Cette levée de boucliers n'était donc point nouvelle, mais la guerre avait eu ses intermittences et la popularité des Jésuites ne se trouvait pas gravement atteinte, surtout dans les provinces.

Aussi bien la Compagnie de Jésus n'était-elle qu'une occasion : ses adversaires, comme toujours, visaient plus haut. C'est là une vérité devenue banale et qu'il serait fastidieux aujourd'hui de chercher à établir. « Laissons, disait d'Alembert, laissons les pandours (jansénistes) détruire les troupes régulières (Jésuites) ; quand la raison n'aura plus que les pandours à combattre, elle en aura bon marché ². » Et Voltaire dira, plus clairement encore, que, les Jésuites détruits, tous les efforts vont se diriger contre la papauté et l'Église, dont le jansénisme, par ses révoltes, a détruit le respect dans le cœur des peuples : « Il faut espérer qu'après avoir purgé la France des Jésuites, on sentira combien il est honteux d'être soumis à la puissance ridicule qui les a établis ³. »

¹ Cf. t. IX, p. 302.

² Lettre à Voltaire, 31 mars 1761.

³ Lettre à La Chalotais, 17 mai 1762.

Plus tard, sous la Restauration, et de nos jours encore, quand les mêmes hommes, au nom des mêmes principes, voudront renouveler les luttes révolutionnaires et disputer à l'Église son empire sur les âmes, n'est-ce pas la guerre aux Jésuites qui doit servir de prétexte et de mot d'ordre ?

L'archevêque de Paris, on le conçoit sans peine, souffrait plus que personne de cette guerre déloyale, hypocrite, dont le centre d'opération se trouvait placé chez les moines jansénistes du couvent des Blancs-Manteaux ¹. Il fut de ceux qui auraient voulu étouffer dès l'origine ce triste procès La Valette, si simple au début, mais si vite aggravé dans des péripéties d'une importance exceptionnelle. Désireux d'empêcher avant tout que le Parlement ne fût saisi d'une affaire que d'odieuses intrigues envenimeront à plaisir, le digne prélat s'employait de sa personne pour disposer les esprits à des arrangements amiables dont sa prudence lui découvrait la nécessité urgente. « Plaie d'argent n'est pas mortelle ! » répétait-il souvent au P. de Neuville que ses relations avec la famille royale préparaient mieux, ce semble, à tout événement.

Déjà, deux ans auparavant, Christophe de Beaumont n'avait pas vu sans déplaisir qu'on se fût montré très confiant dans certaine aventure, qui ne fit pas alors

¹ « Calomnier la doctrine des Jésuites était facile ; mais pour donner une base à la calomnie et la faire accepter comme l'expression de la vérité, il fallait falsifier les écrits de la Compagnie et dénaturer les faits. Cette besogne abominable ne pouvait être l'œuvre d'un seul homme : aussi, comme pour fabriquer de la fausse monnaie, il fut nécessaire de créer un atelier bien disposé, bien outillé et pourvu d'un bon nombre d'ouvriers habiles. L'atelier fut établi dans le couvent des *Blancs-Manteaux*, à Paris. » (*Notes historiques sur les parlements*, par le P. Carayon, p. 85.)

grand bruit, mais dont il regretta toujours de n'avoir point été instruit à temps. Voici le fait, tel que le rapporta plus tard le P. de Fontenay, qui l'avait appris de la bouche même des témoins :

« J'ai entendu raconter par le P. de Montigny, Jésuite, et procureur général des Missions-Étrangères à Paris, homme recommandable par la simplicité de ses mœurs et par la candeur de son caractère, que dans un des premiers jours de janvier de l'année 1758, après qu'il eut dit la messe, de grand matin, un jeune homme s'approcha de lui dans la sacristie, et lui dit tout bas qu'ayant une affaire de très grande importance à lui communiquer, il le pria de lui désigner un endroit où il pût lui parler en particulier.

« Ce religieux le conduisit dans sa chambre : là, après s'être assuré qu'il ne pouvait être entendu de personne, le jeune homme lui dit, avec cet embarras qu'on éprouve auprès d'un inconnu, quand on a un grand secret à lui découvrir, que, se trouvant sans ressource à Paris, il s'était vu dans la nécessité d'accepter un travail qu'on lui avait proposé, qui lui rapportait une centaine de livres par mois, et qui consistait à faire, avec d'autres collaborateurs, des extraits de l'Institut des Jésuites. Ils se rassemblaient dans le couvent des Blancs-Manteaux, à Paris, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, jansénistes effrénés, qui leur traçaient la marche qu'ils devaient suivre. Ce jeune homme ajouta qu'ayant étudié chez les Jésuites, et connaissant leurs bons principes dans tous les genres, il ne se livrait à ce travail qu'avec les plus vifs remords ; que si lui, P. de Montigny, voulait lui donner cent louis d'or, une fois payés, il le cesserait entièrement, ou que, s'il le jugeait plus utile, il le

continuerait pour l'instruire de tout ce qui se tramait contre sa Société.

« Ce Jésuite lui répondit qu'il ne lui était pas libre de disposer d'une somme aussi considérable, mais qu'il en parlerait à ses supérieurs, et que, s'il voulait revenir dans huit jours, il lui ferait part de la décision qui aurait été portée. La décision fut qu'on ne lui donnerait rien, parce qu'il paraissait que c'était un aventurier et un escroc, comme Paris en est plein. Les Jésuites se croyaient encore alors assurés de leur existence; et dans une confiance trop présomptueuse peut-être, ils ne pouvaient s'imaginer qu'on songeât à détruire un corps si utile à la Religion et à l'État. Ils ne connaissaient pas leurs ennemis.

« Au jour marqué, le jeune homme revint. Quand il apprit le refus qu'on lui faisait, il donna les marques de la plus vive douleur. Vous vous en repentirez, dit-il au P. de Montigny; *mais ce sera trop tard*. Les Jésuites eurent en effet bientôt lieu de s'en repentir. Le P. de Neuville étant allé peu de temps après à Versailles, pour faire sa cour à M. le Dauphin qui l'honorait de ses bontés, lui parla du sujet de la demande de ce jeune homme et des moyens qu'il disait qu'on prenait pour travailler à leur perte. *Je le sais depuis quelques mois*, lui répondit ce Prince; *prenez vos mesures pour éviter le coup qu'on veut vous porter; mais je doute que vous en puissiez venir à bout*. L'événement ne prouva que trop la vérité de ces dernières paroles ¹. »

En attendant, le procès La Valette compliquait la situation déjà sombre. Nous avons vu que l'archevêque

¹ *Du rétablissement des Jésuites*, p. 54.

de Paris eût désiré qu'on se prêtât aux arrangements. D'autres conseils prévalurent. Entraînés à faire appel au Parlement de la sentence qui les condamnait, le 30 janvier 1760, à payer solidairement les dettes d'un religieux coupable, les Jésuites se mirent d'eux-mêmes à la discrétion de leurs adversaires les plus résolus. C'était une faute : on va travailler à la rendre irréparable ¹.

L'année toutefois s'écoula sans amener d'incidents graves. La feuille janséniste se bornait à gémir de voir Beaumont laisser ceux qu'elle nomme « les mauvais sujets de son diocèse » dans « la pleine jouissance de sa protection et d'une prédilection trop marquée ² ». Elle se plaint que « les confesseurs Pichonistes » profitent de cette tolérance pour multiplier sans discernement les absolutions, afin de multiplier le nombre des communicants, « surtout lorsqu'il s'agit d'aller à Notre-Dame garnir la sainte Table, à la messe que dit M. l'archevêque tous les samedis à la chapelle de la Vierge. » Et les irritables censeurs de s'écrier : « Comment, à la vue de ces désordres, l'incrédulité ne ferait-elle pas de progrès ³. »

Effarouchés déjà de voir le peuple fidèle se presser ainsi autour du pasteur, les jaloux du prélat eurent encore le courage de trouver mauvais que les indigents fissent queue à sa porte. Lorsque Beaumont officiait à

¹ De chauds amis des Jésuites eurent peine à pardonner au spéculateur coupable qui fut l'occasion involontaire de si grands maux. Je lis dans une lettre du saint évêque d'Amiens : « Le P. La Valette a grande part à mon mépris, peu s'en faut que je dise à ma haine; et c'est une haine bien chrétienne, grâce à Dieu. » (Lettre du 4 août 1761 à D. Malachie.)

² *Nouvelles ecclésiastiques* de 1760, p. 220.

³ *Nouvelles* de 1761, p. 48.

Notre-Dame, on ne comptait pas, en effet, moins de mille pauvres assemblés dans les cours de l'archevêché pour attendre ses aumônes. « Cela a été interrompu par les ordres de la grande police, » nous dit Barbier ¹.

Or, pendant ce temps-là, plusieurs réunions de convulsionnaires renouvelaient, en plein Paris, les anciens scandales du fanatisme. Des esprits forts comme d'Alembert, des talons rouges comme le duc de Fronsac, des académiciens comme La Condamine, se portaient en foule à ce genre de spectacle, un peu par curiosité, beaucoup par esprit de parti ². La police s'obstinait à ne rien voir. Ses préoccupations étaient ailleurs, car elle avait eu vent que Beaumont se disposait à peser sur l'Assemblée du clergé pour l'empêcher de recevoir le bref de Clément XIII, confirmatif de l'encyclique Benoît XIV au sujet du refus des sacrements. Encore une manœuvre de la secte qui cherchait, pour faire pièce aux Jésuites, à mettre le clergé de France en opposition de sentiments et de principes avec leur plus généreux défenseur.

« Mais, disent les Actes, Dieu n'a pas permis que la règle venue de la source de l'*unité* pour répandre la paix, fût un principe ou une occasion de discorde : il est même arrivé tout le contraire de ce que l'erreur se promettait, et, pour parler le langage de l'Écriture, *la pierre est retournée contre ceux qui l'avaient roulée* (Prov., xxvi, 27); la voix du Vicaire de Jésus-Christ a fixé nos sentiments et notre langage sur les points de pratique qui avaient été contestés, et nous nous sommes

¹ *Journal*, t. VII, p. 222.

² On peut consulter les pièces dans la *Correspondance de Grimm*, t. III, p. 11-24, 134-157.

aussi unis plus étroitement que jamais contre l'ennemi commun¹. »

L'archevêque de Paris, appelé dans l'assemblée, avait souscrit, en effet, le rapport de la commission qui reconnaissait dans l'encyclique de Benoît XIV la doctrine même de l'Église, et tous déclaraient s'y soumettre sans réserve. L'accord était complet, au grand désappointement des jansénistes meneurs. « Ils aiment mieux le trouble, écrivait l'avocat chroniqueur. Protégés par le Parlement, ils auraient mieux espéré dominer sur le clergé et abattre les Jésuites ; au lieu que si tout est tranquille et qu'il ne soit plus question de refus de sacrements, on ne parlera plus d'eux et ils se trouveront oubliés comme en 1750². »

Le Parlement se chargea de rassurer ses complices en leur donnant des gages. Le 9 mai 1760, un arrêt des chambres réunies faisait défense à toutes personnes de former à l'avenir aucune assemblée, confrérie, congrégation ou association quelconque, soit à Paris, soit dans la province, sans l'expresse permission du roi, « revêtue de lettres patentes *vérifiées en la Cour* ». Il était en outre ordonné à toutes les associations de ce genre, actuellement en exercice, d'avoir à représenter, dans l'espace de six mois, leurs titres et statuts, « ensemble un mémoire contenant le temps et la forme de leur existence ».

Nul ne se trompa sur la portée du coup. Il atteignait directement les œuvres vives de la Compagnie de Jésus.

¹ Lettre circulaire de l'Assemblée générale du clergé (1760) adressée à tous les prélats du royaume, p. 437.

² Barbier (t. VII, p. 251).

C'est ainsi qu'on s'appliquait à l'isoler, en lui retirant toute influence sur les diverses classes de la société qu'embrassaient ses congrégations. On n'était pas fâché d'ailleurs de laisser croire, en attendant, que la justice avait des raisons pour suspecter les sourdes pratiques des bons Pères.

« Ces pauvres Jésuites, disait à ce propos l'avocat Barbier, sont dans Paris en bien mauvais prédicament ¹. » Il n'aurait pas pu en dire autant des adeptes de la franc-maçonnerie, dont les loges, à peu près inconnues chez nous jusque-là, se multiplieront désormais au point d'acquérir partout droit de cité. Mais le réquisitoire d'Omer de Fleury, qui semblait n'avoir cure des convulsionnaires et des francs maçons, gardait toute sa bile pour ces confréries pieuses, au moins « inutiles » selon lui, attendu qu'elles ne devaient leur établissement « qu'à la négligence des ministres de l'Église, et à la dévotion peu éclairée des fidèles, qui vont chercher dans des églises étrangères les instructions qu'ils doivent recevoir de leurs pasteurs ».

Le clergé de France réclama dans un mémoire au roi ², et cette « petite nation », dans le silence de la grande, sut rappeler au monarque ses devoirs de prince très chrétien, « tout en protestant envers lui d'une fidélité qui était subordonnée à sa soumission à l'Église, car elle lui opposait une autorité supérieure à la sienne, celle de Dieu ³ ». Louis XV s'en tint dans sa réponse aux banalités d'usage, protestant lui aussi qu'il voulait « le maintien des établissements capables de contri-

¹ Barbier (t. VII, p. 222).

² On trouvera ce Mémoire dans les procès-verbaux de 1760, p. 440.

³ *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1879, p. 756.

buer au soutien et au progrès de la religion », mais appelant à son tour l'attention des prélats sur « les abus qui pourraient s'introduire dans ces sociétés ¹ ».

Devant cette fin de non-recevoir, Christophe de Beaumont fut sur le point de prendre publiquement fait et cause pour les congrégations calomniées, car nul mieux que lui n'était à même d'apprécier l'utilité réelle de ces associations pieuses que les Jésuites avaient formées un peu partout, et qu'ils avaient eu l'art de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. « On se souvient encore dans les principales villes du royaume, écrira plus tard le cardinal de Bausset, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation que lorsque ces congrégations y existaient ². »

Mais l'archevêque de Paris jugea bien vite qu'il fallait réserver ses forces pour un combat plus décisif. Il attendit.

¹ Voir aux procès-verbaux de 1760, p. 512.

² *Histoire de Fénelon*, liv. I, n° 9.

CHAPITRE VI

Madame Louise de France consulte l'archevêque sur sa vocation. — Disposition de la cour à l'égard du prélat. — Irritation de madame de Pompadour contre les Jésuites et leurs protecteurs dans la famille royale. — Étranges pratiques. — Complicité de Choiseul. — Secret trahi. — Mort du jeune duc de Bourgogne. — Allusion délicate de Beaumont.

Il y avait alors à la cour de Versailles une jeune princesse, âgée de vingt-trois ans, qui semblait depuis peu n'aspirer plus qu'au repos de la vie religieuse. Avant de s'en ouvrir à la pieuse reine sa mère, madame Louise de France avait fait les premières confidences de cette vocation au vénérable archevêque de Paris, qu'elle regardait et honorait comme le vrai père de son âme.

« La fille de Louis XV, a dit son dernier historien, s'abandonna tout entière à ses conseils, et c'est cette admirable direction seulement qui lui donna, avec le calme et la tranquillité de la conscience, le grand bonheur d'un avenir sûrement éclairé et d'une vie désormais fixée, tendant sans hésitation vers le but marqué par Dieu. »

Toutefois, ajoute-t-il, cela ne se fit ni du premier coup, ni en un seul jour. Madame Louise dut faire à Christophe de Beaumont l'histoire de son âme. « Ses plus lointaines aspirations vers la vie du cloître, cet

attrait passager qui avait un moment incliné son cœur vers la Visitation ¹, plus tard ses goûts, ses préférences, son choix presque arrêté pour la vie plus austère du Carmel, les craintes inspirées par sa santé, les obstacles qu'elle prévoyait devoir rencontrer dans l'élévation de son rang et dans les affections de la famille, ses hésitations, ses défaillances, tout avait été longuement raconté. Avec ce discernement si profond, si merveilleux quelquefois, que Dieu manque rarement de donner au directeur, et qui est bien une des œuvres les plus spéciales de sa grâce, l'éminent prélat avait aisément reconnu là les signes évidents d'une vraie vocation, l'appel de Dieu le plus manifeste, et il s'en réjouissait pour la gloire de Dieu et de l'Église. Mais en même temps sa prudence et sa sagesse lui faisaient comprendre qu'il n'y avait ici rien à précipiter, et avant tout il imposa la plus sûre des épreuves, l'épreuve du temps ². »

Voulant néanmoins l'aider à faire quelque essai de la vie pénitente qu'elle avait résolu d'embrasser, il lui proposa de se laisser diriger par un homme de Dieu en qui il avait lui-même toute confiance. L'affaire était de sa nature assez délicate, car il fallait l'agrément du roi, sans parler de la nécessité d'expliquer à d'autres un changement de directeur. Beaumont avait offert de s'employer pour les démarches nécessaires ; il fut assez heureux pour réussir, et le P. François de Beauvais pouvait écrire, le 21 décembre, à son supérieur général : « Votre Paternité n'ignore point que j'ai été appelé,

¹ Lors de la vêtue de madame de Rupelmonde, au monastère de la rue de Grenelle, le 7 octobre 1751.

² *La vénérable Louise de France*, par l'abbé Cyrille Gillet, p. 121.

cette année, par ordre du roi très chrétien, auprès de son auguste fille, madame Louise, à titre de confesseur. Cette princesse se recommande toujours par sa piété et la bienveillance singulière dont elle ne cesse de faire preuve envers la Compagnie¹. »

Louis XV avait tenu, en cette circonstance, à témoigner de son bon vouloir à l'égard de l'archevêque. Il affectera bientôt d'en donner des marques publiques.

Une grande cérémonie avait attiré à Choisi-le-Roi, le 21 septembre, un concours des plus brillants. Christophe de Beaumont, assisté des archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse et d'Albi, des évêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz et d'Autun, consacrait solennellement l'église paroissiale que le roi venait de faire bâtir sous l'invocation de saint Louis roi de France et de saint Nicolas de Myre. Tous les autres évêques présents dans la capitale avaient été invités de sa part à prendre place dans le chœur richement décoré. On aurait pu distinguer, dans le nombre, le jeune prince Louis de Rohan, récemment sacré à Notre-Dame par l'archevêque de Paris, et que la fâcheuse affaire du *Collier* doit rendre un jour si tristement célèbre². Le roi, la reine, le dauphin, la dauphine et Mesdames étaient présents à la solennité, qui ne se termina qu'à plus de quatre heures de l'après-midi.

Un banquet de fête réunit ensuite autour du roi les nombreux prélats et les deux agents du clergé, de

¹ « Pietate, et in Societatem quam usque tuctur, benevolentia singulari non cessat se commendare. » (*Archives du Gesù.*)

² C'est le 18 mai que Beaumont, assisté des évêques du Puy et de Blois, donna la consécration épiscopale à Louis-René de Rohan, nommé évêque de Canope *in partibus* et coadjuteur de Strasbourg.

Juigné et de Broglie auxquels s'étaient joints les maréchaux de Belle-Isle et de Soubise, le duc de Choiseul et quelques autres personnages de distinction. C'en était assez déjà pour déconcerter les formalistes, tous gens ferrés sur le cérémonial de cour, lesquels se souvenaient à peine que le roi eût jamais admis les évêques à sa table ; mais ce fut bien une autre rumeur, lorsqu'on apprit que ce prince avait fait asseoir Beaumont à ses côtés, et l'avait comblé, durant tout le repas, d'attentions délicates et de singuliers égards.

On se racontait même ce détail — assez familier, du reste, mais expressif pour qui se reporte aux raideurs de l'ancienne étiquette — que Louis XV, usurpant les fonctions des officiers du gobelet, avait eu « la bonté de servir du vin plusieurs fois à M. l'archevêque de Paris ¹ ». Voulait-il simplement lui marquer la satisfaction qu'il éprouvait de son attitude pacifique dans la dernière assemblée ? Espérait-il, par des prévenances étudiées, avoir raison d'une fière nature que les menaces n'entamaient pas ? Je ne sais ; mais si le monarque se fit illusion ce jour-là, l'illusion dura peu.

Il est vrai que madame de Pompadour n'avait rien abjuré de ses ressentiments. Absente alors de Versailles, elle était partie, le 23 juillet, pour aller prendre possession du marquisat de Ménars, aux environs de Blois. On venait de construire à Orléans, sur la Loire, un pont de pierre d'une belle longueur, dont la hardiesse avait fait craindre pour sa solidité. L'architecte s'était flatté que la marquise lui ferait l'honneur, dans son voyage, de passer la première sur le nouveau pont.

¹ Barbier (t. VII, p. 302).

Comme la raillerie ne perdait jamais ses droits, ce fut l'occasion d'un quatrain boiteux, mais sanglant :

Censeurs, Hugot est bien vengé ;
Reconnaissez votre ignorance :
Son pont hardi a supporté
Le plus lourd fardeau de la France.

Lourd fardeau, en effet ! Cette femme, qui avait rêvé de lier son nom à un règne de conquêtes, voyait sa politique inepte recueillir, même après Rosbach, une série de revers sans exemple ; elle qui avait cru pousser les frontières et le drapeau de la France jusqu'à l'Escaut voyait cette même politique exposer la rive française du Rhin au pas des troupes étrangères. Et l'heure n'est pas éloignée où tous ses rêves s'effondreront dans le honteux traité de Paris, cette paix la plus humiliante que le pays aura signée depuis quatre siècles.

Bernis nous parle d'un autre « traité » que les Jésuites refusèrent de signer avec l'orgueilleuse favorite ¹. Elle se vengera sur eux de l'affront que leur conscience lui inflige, enveloppant dans une même haine tous les hommes dont il sont les protégés et les clients.

« Ce sont nos vices, avait dit Beaumont, qui causent la défaite de nos armées ! » Et il conjure les fidèles d'unir leurs prières à celles « de la vertueuse reine qui lève sans cesse des mains pures vers le Très-Haut », en même temps qu'il leur demande d'intéresser le ciel à la conservation de ce dauphin « dont les vertus répandent

¹ *Mémoires du cardinal de Bernis*, t. II, p. 102.

tant d'éclat dans la plus brillante cour de l'Europe¹. » Un pareil éloge de la famille royale piqua au vif les susceptibilités de la marquise, car l'archevêque ne pouvait plus flétrir publiquement un vice sans qu'elle se crût désignée du doigt, il ne pouvait plus rendre hommage aux vertus de la partie saine de la cour, sans qu'elle y vît une épigramme à son adresse.

D'ailleurs ce dauphin tant vanté était le protecteur avoué de la Compagnie de Jésus, et c'est la Compagnie de Jésus, rebelle à ses avances, qu'elle a juré de frapper dans la personne de son auguste patron. Louis XV ne se défendait pas non plus d'aimer les Jésuites : la favorite ne le savait que trop. Pour mieux réussir à les perdre dans son esprit, il faut qu'elle y tue le dauphin par le ridicule.

Après avoir, de complicité avec Choiseul, cherché à faire soupçonner que ce prince était pour quelque chose dans l'assassinat de Damiens poussé au crime par le parti dévot, elle s'acharne à détruire les restes du sentiment paternel, en inspirant au monarque une sorte de honte pour la « bigoterie » de son héritier, que ces religieux sont censés instruire à réciter « matines et laudes comme un curé de village² ». Ce n'est pas que nous ajoutions foi le moins du monde aux imputations absurdes d'après lesquelles Choiseul, sous l'inspiration de la marquise, aurait montré au roi, le soir, par la glace de la porte entr'ouverte, la silhouette d'un homme qui ressemblait au dauphin, vêtu d'un habit de jésuite, et se flagellant aux pieds du crucifix. Nous convenons

¹ Mandement du 29 mai 1760.

² *Madame de Pompadour*, par MM. de Goncourt, p. 380.

que ces contes ridicules, selon la remarque d'un jeune écrivain, prouvent seulement la violence de l'animosité qui existait entre ce religieux prince et le ministre favori du roi et de madame de Pompadour¹.

Avouons néanmoins qu'il y a là des traditions que les comédiens politiques de tous les temps ne laissent guère chômer. Est-ce que, par exemple, les honnêtes libéraux de la Restauration ne juraient pas aussi leurs grands dieux qu'ils avaient vu — ce qui s'appelle vu — le fils même de ce dauphin, devenu roi sous le nom de Charles X, prononcer, entre les mains des Jésuites, ses vœux de religion et célébrer la messe dans son appartement des Tuileries ?

Le lieutenant de police, Berryer, que Bernis appelle *l'espion* autant que le *confident* de la marquise, la servait en tout cela de son mieux, car il détestait comme elle les Jésuites et n'en faisait mystère à personne². Aussi bien le récent assassinat du roi de Portugal semblait-il être venu à point pour fournir des armes à tous les adversaires de la Compagnie, lesquels affectaient de rejeter la culpabilité de l'attentat sur des religieux accusés d'être intéressés à en recueillir les fruits. Bernis, qui a vu de près les hommes mêlés à ces perfides intrigues, le déclare en termes exprès : « Les Jésuites étant protégés spécialement par M. le Dauphin, le parti concluait que les Jésuites avaient tout à gagner à la mort du roi³. »

Caylus, digne neveu du célèbre évêque janséniste, n'allait-il pas jusqu'à colporter le bruit qu'on devait

¹ *Le Fils de Louis XV*, par M. Emmanuel de Broglie, p. 283.

² *Mémoires*, t. II, p. 102.

³ *Ibid.*, p. 103.

empoisonner Louis XV en lui donnant la communion ? La communion, à Louis XV ! au temps dont nous parlons !... On se serait aperçu, paraît-il, de quelque mouvement irrégulier, et on aurait obligé le célébrant d'avaler l'hostie, et celui-ci serait mort sur-le-champ. Caylus, il est vrai, veut bien donner simplement le fait « comme on l'a donné », mais, ajoute-t-il, « l'Église offensée et surtout les Jésuites blessés, je ne donnerais pas grand argent de la vie de ce pauvre diable de roi ¹ ».

Plus tard, c'est une autre histoire. « Il y a un P. Griffet, jésuite, auquel on accorde du mérite en particulier. Le lendemain qu'il a prêché à Saint-Roch un sermon qui a fait dire qu'il serait le prédicateur de l'Avent, on a mis autour de l'église des affiches écrites à la main, et j'en ai vu arracher une. On y disait : « *Malagrida doit prêcher, gare au poison !* » Et il y eut, grâce à ces excitations, des gens convaincus que Malagrida lui-même avait trempé dans le forfait de Damiens, et qu'il était venu à Soissons au temps de l'assassinat ². »

N'est-ce pas le cas de répéter cette exclamation d'un homme de cœur : « Jésuites ! Jésuites ! Jésuites ! assassins qui n'assassinez jamais et qui êtes toujours assassinés ! Calomniateurs qui buvez la calomnie, qui l'absorbez sans démenti et qui rendez le bienfait pour l'injure, Jésuites incroyables, Jésuites impossibles... confiez-moi seulement ceci, tout bas à l'oreille, je ne le répèterai point : apprenez-moi, égorgeurs des rois qui vous protègent et qui vous aiment, pourquoi vous ne fîtes pas planter dix, vingt, cent, mille et dix mille de

¹ Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciaudi, t. I, p. 217.

² Barbier (t. VII, p. 410).

vos poignards historiques dans la poitrine de ce Pombal ¹. » — Et Pombal dura quatre-vingt-deux ans ! Et les élèves qu'il a faits n'ont pas eu, plus que lui, à craindre de voir les victimes transformées en bourreaux.

On se content néanmoins, en France, tant que vécut ce vieux maréchal de Belle-Isle qui, sans avoir jamais fait la cour à la favorite, avait su conserver, dans le conseil et sur l'esprit du roi, une autorité justement acquise par la fermeté de son caractère et ses longs services. On le savait l'ami de cœur de Beaumont et l'ami de raison des Jésuites : on attendait sa mort. Elle arriva le 26 janvier 1764, laissant désormais pleine latitude aux ennemis de l'archevêque et de la Compagnie.

Le duc de Choiseul, jusque-là plus diplomate que soldat, remplaçait Belle-Isle au ministère de la guerre. Il y entra avec la conviction que le P. de Neuville avait indisposé contre sa personne le maréchal défunt, et, du premier jour, il lui écliappa de dire que, sans le respect qu'il avait pour le dauphin, Neuville et son frère ne coucheraient pas ce soir-là dans Paris. Le vrai tort du religieux, on ne l'avouait pas, était d'avoir été mis dans le secret du complot formé pour la destruction des Jésuites de France, et de s'être chargé, sur les conseils de Beaumont, d'en faire passer au roi, par les mains du dauphin, le mémoire révélateur. De là, le bruit répandu qu'une copie de ce mémoire avait été trouvée dans les papiers du maréchal, avec des notes marginales où Choiseul croyait reconnaître l'écriture du jésuite ².

¹ *Jésuites !* par Paul Féval, p. 243.

² On peut consulter, sur cette affaire, la première pièce des *Documents concernant la Compagnie de Jésus*, publiés en 1827 par Saint-Victor.

Louis XV sans doute n'ignorait point la haine de la marquise et du ministre contre les Jésuites : s'il n'approuvait pas encore leur dessein de les détruire entièrement, du moins se faisait-il leur complice, soit en ne les arrêtant pas, soit en prenant plaisir à suivre la marche de l'intrigue et le progrès de la conspiration de Choiseul et de ses gens du Parlement contre la Compagnie. Le secret de la cour fut bientôt trahi, comme on va le voir dans l'anecdote suivante, recueillie par un des anciens Jésuites bretons et consignée dans les manuscrits qu'il a transmis à sa famille religieuse¹ :

« Le marquis de Choiseul-Meuse qui était très intimement lié avec M. de Joncquières, vicaire-général de Québec, ancien aumônier de l'armée de Clermont, vint un jour lui dire qu'il était sûr que le duc de Choiseul et autres, parmi lesquels étaient plusieurs membres du Parlement, tenaient des assemblées chez le ministre Bertin, et qu'ils y concertaient la destruction des Jésuites.

Le marquis avait une maîtresse, qui était pour l'honneur au ministre Bertin, et qui réservait pour lui ses confidences. La séance se tenait dans une pièce voisine de l'appartement de cette dame qui y avait pratiqué une espèce de communication, par laquelle elle entendait tout et allait en faire part au marquis.

L'abbé de Joncquières alla sans perdre de temps à la *Maison-Professe*, déclara ce qu'il venait d'apprendre, et ne fut point écouté. Les Jésuites voulaient qu'il nommât la personne qui lui avait parlé, et que cette

¹ J'emprunte ce curieux document aux *Notes historiques* publiées en 1867, par le P. Auguste Carayon, qui l'a inséré dans une intéressante collection de pièces inédites.

personne vint elle-même articuler les faits. L'abbé alla trouver son ami, qui, sur la réponse donnée, se fâche et traite les Jésuites de bêtes et d'imbéciles.

Cependant ces Pères, mieux avisés, se hâtèrent de présenter un mémoire au roi. Louis XV en avait à peine lu les premières lignes, qu'il s'écria : *Nous sommes trahis !*

Le duc de Choiseul mit aussitôt ses émissaires en campagne pour découvrir par où le secret s'était échappé. Quelqu'un soupçonna la maîtresse. Le marquis averti prit la fuite, arriva en poste à Rennes, et trois jours après y mourut empoisonné. De son côté, l'abbé de Joncquières, déguisé en marchand, partit en poste pour Calais, y fréta un paquebot pour passer en Angleterre, et fut retenu jusqu'au lendemain. On lui avait demandé son nom, à la porte de la ville, et ses qualités. On vint à son auberge à onze heures du soir le lui demander de nouveau, et on revint encore deux heures après minuit. Il se plaignit, fit grand bruit, et sa contenance écarta les inquisiteurs. Échappé à ces visites, il s'empressa de gagner son paquebot, et de partir pour Londres. A peine avait-il mis à la voile, qu'on fit au patron signe d'amener ; mais le prétendu marchand, lui présentant un pistolet, le menaça de lui brûler la cervelle, s'il ne le conduisait pas directement à Londres. L'abbé s'aperçut que son signal l'avait précédé. S'étant donc perdu dans la foule, il ne fit que traverser la ville et alla s'embarquer pour le Canada, où, sans se fixer nulle part, il s'occupa à parcourir et à visiter le diocèse, jusqu'à la disgrâce de Choiseul, après laquelle il est repassé en France.

Plus de trente ans après, en 1793, un Breton de dis-

inction m'a répété que le marquis de Choiseul-Meuse, ami intime de sa famille, était mort empoisonné à Rennes, trois jours après y être arrivé ¹.

Un événement douloureux fit trêve un instant à cette petite guerre, sorte d'avant-scène de l'action principale. Je veux parler de la mort de ce jeune duc de Bourgogne, l'espérance de sa famille et du pays, dont j'ai raconté ailleurs les émouvants détails ². L'aimable prince s'était doucement éteint, le 22 mars, à l'aurore des fêtes de Pâques, après une longue et cruelle maladie. Il n'avait pas encore dix ans.

On exposa son corps dans une chambre ardente, qui ne fut prête que le vendredi 27. L'archevêque de Paris, à la tête du chapitre, vint ce jour-là, en soutane noire, camail noir et rochet uni, jeter de l'eau bénite sur ces funèbres dépouilles. Le grand maître des cérémonies de la cour ayant négligé de recevoir la députation de Notre-Dame selon ce qu'elle croyait être l'étiquette, il se produisit un incident assez minime qu'on me pardonnera toutefois de relater, uniquement pour mieux accuser cette physionomie de Beaumont, dont j'ai dit qu'il était aussi exact dans les moindres observances qu'inflexible dans les importants devoirs.

Sur le seuil de la chambre ardente, l'archevêque s'était retourné vers le marquis de Dreux, et d'un ton de voix empreint de fermeté autant que de courtoisie :

¹ « Nous n'avons garde d'attribuer à un crime cette mort par le poison, ajoute ici l'éditeur des *Notes historiques*. Le duc de Choiseul fut notre ennemi, celui de Rome et l'un des plus mauvais ministres de France ; mais toutes ses fautes ne donneront jamais le droit de lui imputer un crime d'empoisonnement, sur la simple application d'une maxime souvent fautive : *Is fecit cui prodest*. »

² *La Dauphine, mère de Louis XVI*, p. 202.

« Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous témoigner ma peine de ce que nous ne sommes pas reçus. — Monseigneur, j'ai suivi ce qui est d'usage dans les seuls exemples qu'il y ait de pareilles cérémonies, à Paris, pour la famille royale; je voudrais qu'il dépendit de moi d'en faire davantage pour vous et pour le chapitre. — Je vous prie, Monsieur, de faire mention sur vos registres de la représentation que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. » Le noble interlocuteur le promit, répétant avec beaucoup d'honnêteté « qu'il aurait bien voulu qu'il dépendit de lui de rendre davantage à Mgr l'archevêque et à MM. du chapitre¹ ».

Hâtons-nous de transcrire l'allusion touchante que le vénérable prélat eut la délicatesse de glisser dans le mandement publié, peu après, à l'occasion des derniers avantages remportés par le maréchal de Broglie. Ce mandement fit sensation : on le trouva très élogieux pour nos troupes et « fort bien écrit² ».

Quelle douleur ne nous a point causée la mort du jeune Prince qui vient de nous être enlevé! Hélas! quand nos regrets seraient aussi vifs que ceux des augustes Époux qui lui avaient donné le jour, jamais ils n'égaleraient la grandeur du sacrifice que le ciel a exigé de nous. Mais cet Enfant si cher à la France était mûr pour le séjour des saints et la terre n'était pas digne de lui. Quel concert de qualités aimables et respectables dans un âge si tendre! Quelle raison, quelle foi, quelle piété! Il a rempli de longs jours en peu

¹ *Registres capitulaires*, Archiv. nation. LL, 335²⁹). — Dans cette même réunion du 27 mars, le chapitre de Notre-Dame relève un autre accroc fait à l'étiquette. Il paraît que le héraut d'armes présenta le goupillon au prélat qui le fit passer au doyen, « quoique M. le grand maître des cérémonies eût dit au héraut d'armes de reprendre des mains de Mgr l'archevêque ledit goupillon et de le présenter à M. le doyen ».

² Barbier (t. VII, p. 349).

d'années, parce que sa vie a été pure, innocente, ornée des fleurs de toutes les vertus. N'envions pas au ciel la possession d'une âme si digne de la compagnie des anges; mais prions tous les saints protecteurs de cet empire qu'ils s'intéressent, auprès de Dieu, pour les autres rejetons de cette Race précieuse. Qu'elle se perpétue d'âge en âge pour le bonheur de la patrie et pour la gloire de la religion¹!

C'est au milieu de ces divers événements que l'archevêque de Paris avait reçu des nouvelles, d'un intérêt moins général sans doute, mais pour lui singulièrement chères. Armand, comte de La Roque, son frère aîné, venait de marier heureusement deux de ses fils. Le 5 janvier, Louis, comte de Beaumont, colonel aux grenadiers de France, avait épousé Marie-Jacquette de Biran d'Armagnac; le 16 mars, Christophe, marquis de Beaumont, son filleul, alors aussi colonel du régiment d'infanterie de la Fère et chevalier de Saint-Louis, épousait Marie-Claude de Baynac, fille du premier baron de Périgord. Trois semaines plus tard, le 12 avril, la nouvelle comtesse de Beaumont obtenait ses entrées à la cour, et se voyait présentée au roi et à la famille royale par la marquise de Lostanges². La dauphine Marie-Josèphe ne tardera pas à la compter au nombre de ses dames d'honneur.

L'archevêque ne pouvait rester indifférent à ces bonheurs de famille. En d'autres temps, peut-être se fût-il rapproché des siens pour s'associer de près à leurs fêtes; mais la collision malheureuse qui allait éclater entre l'épiscopat et la magistrature lui faisait un devoir de rester au poste. Tout annonçait, d'ailleurs, qu'on

¹ Mandement du 4 avril 1761.

² *Gazette de France*, du 18 avril 1761, p. 191.

était arrivé au plus vif de cette crise aiguë dont l'homme le moins suspect, Theiner, dira un jour que les conséquences en furent aussi funestes à la Compagnie de Jésus qu'à l'Église, car elle « accéléra la chute de la première et compléta l'asservissement de la seconde, depuis longtemps médité ¹ ».

Depuis longtemps aussi, Christophe de Beaumont avait affirmé que, la cause des Jésuites se confondant, en pareil cas, avec les intérêts mêmes de la religion, leur Société était l'étendard autour duquel devaient se réunir tous les défenseurs de la foi commune. « Les évêques de France, ajoute l'écrivain que j'ai cité, saisirent ardemment cette bannière entre leurs mains, et, la considérant comme une dernière espérance à l'heure du prochain et universel naufrage, jurèrent de lui demeurer fidèles. »

C'est le moment de voir s'ils ont tenu parole.

¹ *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. I, p. 33.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
DÉDICACE ET APPROBATIONS.....	v
AVANT-PROPOS.....	xix

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA NAISSANCE DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT JUSQU'A SON
ÉLÉVATION SUR LE SIÈGE DE PARIS (1703-1747).

CHAPITRE PREMIER

Le château de La Roque. — La famille de Beaumont. — Naissance de l'enfant. — Sa première éducation. — Qualités et défauts. — Mort de son père. — Présages de sa charité pour les pauvres.....	3
---	---

CHAPITRE II

Premiers germes de vocation. — Entrée dans la cléricature. — Le diplôme de maître ès arts. — Beaumont se lie d'amitié avec François de Crussol. — L'inondation de Toulouse en 1727. — Les études à l'Université de Paris. — Succès de Beaumont en théologie.....	14
--	----

CHAPITRE III

Réunion de famille à La Roque. — Le chapitre noble des comtes de Lyon. — Christophe de Beaumont y recueille la succession de René de Lévy. — Il est élevé au sous-diaconat. — Preuve testimoniale des quartiers de noblesse. — Réception solennelle du jeune chanoine. — Son noviciat. — L'épisode de la chaise de poste.....	24
---	----

CHAPITRE IV

Beaumont reprend le cours de ses études théologiques. — Il est ordonné diacre. — Débat que soulève le jubilé séculaire du chapitre lyonnais. — Bref de Clément XII qui tranche la question. — Lettre circulaire des chanoines comtes aux évêques de France. — Beaumont est appelé	
---	--

	Pages
à l'honneur du sacerdoce. — Le grand jubilé de 1734 à Lyon. — La mission préparatoire. — Les réjouissances du 24 juin. — Clôture solennelle des fêtes du Grand Pardon.....	38

CHAPITRE V

Nomination de François de Crussol à l'évêché de Blois. — Il choisit l'abbé de Beaumont pour vicaire général. — Actes de vigueur de la nouvelle administration. — Rancunes jansénistes. — La disette de 1737 à Blois. — Beaumont est nommé abbé commendataire de Notre-Dame de Vertus. — Nature de l'héritage qu'il recueille. — Premiers échos de la franc-maçonnerie. — Entrevue de Beaumont et de Fleury. — Séjour prolongé à Lyon. — La nouvelle église de Fourvière.....	56
--	----

CHAPITRE VI

Nomination de Beaumont au siège de Bayonne. — Sa consécration épiscopale. — Adresses de félicitations. — Incident provoqué par une saisie de marchandises de contrebande. — Visite de Beaumont à Blois. — Son entrée à Bayonne. — Conseils dont il s'entoure. — Épisode de la journée de Dettingen. — Menées du parti janséniste à Bayonne. — Un premier refus de sacrements.....	74
---	----

CHAPITRE VII

La dauphine Marie-Thérèse à Bayonne. — Souvenir qu'elle garde de Christophe de Beaumont. — Mort du cardinal de la Tour d'Auvergne. — Beaumont lui succède à l'archevêché de Vienne. — Il ne fait que passer sur ce nouveau siège. — Mort de Bellefonds, archevêque de Paris. — Beaumont est appelé à recueillir cette succession. — Longue résistance qu'il oppose. — Échange de félicitations. — <i>Le Te Deum</i> pour la prise de Namur.....	95
---	----

LIVRE SECOND

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT SUR LE SIÈGE
DE PARIS JUSQU'À SON PREMIER EXIL A CONFLANS (1747-1754).

CHAPITRE PREMIER

Préconisation de l'archevêque de Paris. — Serment de fidélité prêté au roi. — Christophe de Beaumont prend possession de son siège. — Service funèbre pour la dauphine Marie-Thérèse. — Sympathies qui accueillent le nouveau prélat. — Ses qualités rares. — Difficultés qu'il rencontre au début. — Premiers actes de son administration. — Appui qu'il donne à l'évêque d'Amiens dans ses démêlés avec le Parlement.....	115
---	-----

CHAPITRE II

Pages

Le premier mandement de Beaumont pour le carême de 1747. — Assemblée générale du clergé de France : témoignages d'estime qu'elle donne à l'archevêque. — Il préside une séance littéraire au collège Louis-le-Grand. — Mort de madame de Beaumont, sa mère. — Il console l'agonie du cardinal de la Tour d'Auvergne. — Le *Te Deum* pour la victoire de Lawfeld. — Beaumont est nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — Premières accusations dirigées contre lui par la faction janséniste. 126

CHAPITRE III

Le livre du P. Pichon sur la communion fréquente. — Hostilités jansénistes. — Rétractation de l'auteur. — Mandement de Beaumont à ce sujet. — Intervention de l'abbé de Pomponne. — L'archevêque de Tours donne des gages au parti : efforts de Beaumont pour en arrêter le scandale. — Mort de Chapt de Rastignac. — Principes de conduite de l'archevêque de Paris. 142

CHAPITRE IV

Origine des *Billets de confession*. — Beaumont en rétablit l'usage. — Incident Coffin. — L'archevêque soutient le P. Bouettin contre le Parlement. — Émotion causée par cette affaire. — *Mémoire* du neveu de Coffin. — Nouveau refus de sacrements. — Inflexibilité de Beaumont. — Remontrances au roi. — Prétentions du Parlement. 157

CHAPITRE V

Les Bellièvre et la fondation de l'Hôpital général à Paris. — Mesures prises par Beaumont pour remédier aux graves abus qui s'y sont glissés. — Opposition qu'il rencontre chez quelques sœurs hospitalières. — Il installe une supérieure de son choix et opère diverses réformes. — Protestations du Parlement. — Conflit d'autorité. — Jubilé de 1751. — Irritation contre l'archevêque. 180

CHAPITRE VI

Mandement pour la naissance du duc de Bourgogne. — L'archevêque préside, à cette occasion, une fête littéraire au collège Louis-le-Grand. — Procession générale de l'Université de Paris à Saint-Louis des Invalides. — Reprise des hostilités avec le Parlement au sujet de l'affaire des hôpitaux. — Une révolution commencée. — Insinuations perfides à l'adresse de l'archevêque. — Dignité de sa conduite. 200

CHAPITRE VII

Encore les billets de confession. — Le P. Bouettin et l'appelant Lemère. — Remontrances du Parlement et nouvelle ordonnance du conseil

d'État. — Joie indécente des ennemis de l'archevêque. — Documents publiés en sa faveur par les prélats réunis à Paris. — Abus de pouvoir contre certains évêques. — Odieux libelles à l'adresse de Christophe de Beaumont. — Sa charité héroïque.....	214
---	-----

CHAPITRE VIII

Le cas de la sœur Perpétue. — Les mesures violentes décrétées contre l'archevêque. — Généreux témoignages de sympathie. — Tergiversation de Louis XV. — Les recors de M. d'Argenson à Sainte-Agathe. — Démarches infructueuses de l'archevêque de Paris et de l'évêque d'Amiens. — Tentative du Parlement pour imposer à nouveau la déclaration de 1682.....	229
--	-----

CHAPITRE IX

Les « grandes remontrances ». — La Grand'Chambre à Pontoise. — On veut mêler les Jésuites à l'affaire. — Tracasseries nouvelles contre le clergé. — Naissance du duc d'Aquitaine. — Vides regrettables dans les rangs de l'épiscopat. — Coups d'autorité de l'archevêque de Paris. — Hardiesses de langage du P. Laugier. — Échange de lettres pour le procès de béatification du vénérable Bellarmin. — Négociations entamées pour le rappel des magistrats bannis.....	242
--	-----

LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LE PREMIER EXIL DE CHRISTOPHE DE BEAUMONT JUSQU'À SON INTERNEMENT AU CHATEAU DE LA ROQUE (1754-1758).

CHAPITRE PREMIER

Retour du Parlement. — Déclaration du 2 septembre. — Démarche de Beaumont auprès de Louis XV. — Son premier exil à Conflans. — L'admonestation royale. — Le scandale de Saint-Étienne du Mont. — Interdit lancé contre René Cerveau. — Représailles de la magistrature. — Les pèlerinages de l'exil. — Protestation de l'archevêque d'Auch et de ses suffragants.....	267
---	-----

CHAPITRE II

Nouveaux refus de sacrements. — Noble attitude de Beaumont. — <i>Soumission, démission</i> ou <i>punition</i> . — Exil à Lagny-sur-Marne. — Édit schismatique du 18 mars. — Procédés inquisiteurs du Parlement. — Assemblée du clergé de 1755. — Les <i>modérés</i> et les <i>intolérants</i> . — Appel au pape. — Instance des évêques pour obtenir le retour de l'exilé. — Mémoires contre la diffusion des mauvais livres. — Un chapeau de cardinal en perspective. — Le bref de Benoît XIV.....	285
---	-----

CHAPITRE III

Pages

Débuts de la guerre de Sept Ans. — Pose de la première pierre du trésor de Notre-Dame. — Les manuscrits légués par le chapitre métropolitain à la Bibliothèque royale. — Poursuites tracassières des gens du palais. — Entrée de Bernis dans la vie publique. — Ses accointances avec madame de Pompadour. — Instruction pastorale de Beaumont sur l'*Autorité de l'Église*. — Guerre de brochures et de pamphlets..... 306

CHAPITRE IV

Mesures prises contre l'Instruction pastorale du 19 septembre. — Adhésion de l'épiscopat au mandement de Beaumont. — Exil des évêques de Saint-Pons et d'Auxerre. — Intervention énergique de l'évêque d'Amiens. — La lettre pastorale du 19 septembre brûlée en place de Grève. — Beaumont proteste dans un nouveau mandement du 7 novembre. — *L'Union des classes* et le lit de justice. — Émoi causé par les démissions en masse dans la magistrature.... 327

CHAPITRE V

La thèse de l'abbé de Prades. — Sa condamnation par l'archevêque de Paris. — Méaventure des censeurs. — Prades, accueilli par les philosophes, devient le pensionné de Frédéric II. — Son *Apologie*. — Sa rétractation. — *L'Esprit des lois* de Montesquieu. — L'archevêque s'interpose pour empêcher la condamnation de l'auteur. — Raisons de sa conduite en cette affaire. — *L'Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer. — Mandement de Beaumont pour en interdire la lecture. — Soumission de Berruyer. — Sa déclaration en présence des délégués de la Grand'Chambre..... 345

CHAPITRE VI

Attentat de Damiens. — Prières publiques ordonnées par l'archevêque. — Aumônes distribuées dans les paroisses. — Rumeurs calomnieuses répandues contre Beaumont et les Jésuites. — Lettre de l'assassin au roi. — Imputations à l'adresse de l'archevêque. — On cherche à incriminer le mandement du 1^{er} mars 1757. — Irritation de madame de Pompadour contre le courageux prélat..... 368

CHAPITRE VII

La feuille des bénéfiques aux mains de Jarente. — Le filleul de Beaumont à la journée d'Hastembeck. — Négociations et compromis avec le Parlement. — Incidents de la théologie de Busenbaum. — Campagne de pamphlets contre les Jésuites. — L'archevêque rentre de son exil de Conflans. — Mandement pour la naissance du comte d'Artois. — Affaire des religieuses du faubourg Saint-Marceau. — Interdit lancé contre leur chapelle. — Médiation officieuse de Bernis. — Beaumont exilé en Périgord..... 382

LIVRE QUATRIÈME

DEPUIS L'EXIL DE BEAUMONT A LA ROQUE JUSQU'À L'INSTRUCTION
DU PROCÈS DES JÉSUITES DE FRANCE (1758-1761).

CHAPITRE PREMIER

	Pages
Départ de Beaumont pour le château de La Roque. — Traits de charité dans l'exil. — Lettre pastorale du 18 janvier 1758. — Nouveaux témoignages de sympathie. — Démarche de l'évêque d'Amiens en faveur du vénérable exilé. — Mort de l'abbé de Saint-Exupéry et de François de Crussol.....	409

CHAPITRE II

Mort du cardinal de Tencin. — Un épisode du cloître. — Encore l'affaire du faubourg Saint-Marceau. — Intervention de l'archevêque Montazet. — Sa lettre justificative à Christophe de Beaumont. — Conflit de juridiction. — L'Assemblée du clergé, dans un Mémoire au roi, réclame le rappel de l'archevêque de Paris.....	428
--	-----

CHAPITRE III

Le livre de l' <i>Esprit</i> . — Sa condamnation par l'archevêque de Paris. — Disgrâce du censeur Tercier. — Rétractation équivoque d'Helvétius. — Récriminations intéressées de ses amis. — Suppression des lettres de privilège précédemment accordées à l' <i>Encyclopédie</i> . — Un épisode de la bataille de Crevelt : le jeune comte de Gisors. — Relations du maréchal de Belle-Isle, son père, avec Christophe de Beaumont.....	443
--	-----

CHAPITRE IV

Disgrâce du cardinal de Bernis. — Les préoccupations de l'archevêque à l'endroit de Choiseul. — Son mandement sur la <i>Pénitence</i> . — Avènement du pape Clément XIII et jubilé de 1759. — Rétractation de Gresset. — Séjour de l'abbé d'Agout à La Roque. — Rappel de Beaumont. — Accueil qu'il reçoit à Limoges. — Incident de son retour à Paris. — Il est élu proviseur de Sorbonne.....	463
---	-----

CHAPITRE V

La crise monétaire. — Générosités de Beaumont et du clergé de Paris. — Contrastes significatifs. — Disgrâce de Silhouette. — Préparatifs d'une grande campagne contre les Jésuites. — Procédés de Beaumont à leur égard. — Manœuvres des sectaires. — Arrêt du Parlement contre les congrégations. — Réclamations du clergé de France.....	482
--	-----

CHAPITRE VI

	Pages
Madame Louise de France consulte l'archevêque sur sa vocation. — Disposition de la cour à l'égard du prélat. — Irritation de madame de Pompadour contre les Jésuites et leurs protecteurs dans la famille royale. — Étranges pratiques. — Complicité de Choiseul. — Secret trahi. — Mort du jeune duc de Bourgogne. — Allusion délicate de Christophe de Beaumont	499

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

MÊME LIBRAIRIE :

- LA DAUPHINE MARIE-JOSÈPHE DE SAXE**, mère de Louis XVI; par le P. Émile Régnault, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. 2, 00
- HISTOIRE RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS**, composée sur les documents inédits et authentiques, par M. J. Crépineau-Joly, avec 12 portraits. 6 vol. in-12. 8, 00
- MADAME DE MAINTENON**; par le R. P. Mercier, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12. 2, 00
- UNE FEMME FORTE, LA COMTESSE ADELSTAN**, — Étude biographique et morale, par le P. E. Marquigny, de la Compagnie de Jésus. *Deuxième édition*. 1 vol. in-12. 2, 00
- VIE DE LA VÉNÉRABLE MÈRE ANNE DE SAINT-BARTHÉLEMY**, compagne inséparable de sainte Tèreise, par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. *Deuxième édition*, augmentée de quelques écrits de la Vénérable. 1 vol. in-12. 2, 00
- VIE DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU LE P. JOSEPH-MARIE PIGNATELLI**, de la Compagnie de Jésus; par le P. Gabriel Bouffier, auteur de la *Vie d'Anna-Maria Taigi*. 1 beau vol. in-12. 2, 25
- UNE HÉROÏNE DE LA CHARITÉ** au dix-neuvième siècle, par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-8. 6, 00
— Le même ouvrage. 1 vol. in-12. 3, 00
- VIE DE SAINTE TÈRÈSE**, écrite par elle-même, traduite d'après le manuscrit original, avec commentaire historique complétant son récit; par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. *Douzième édition*. 1 vol in-12. 4, 00
- LA VIE DE SAINT IGNACE DE LOYOLA**; par le P. Genelli, de la Compagnie de Jésus, traduite de l'allemand par M. Charles Sainte-Foi. 2 vol in-12. 2, 60
- APPARITIONS DE NOTRE-DAME DE LOURDES** et particularités de la vie de Bernadette et du pèlerinage depuis les apparitions jusqu'à nos jours, par le P. Marcel Bouix, de la Compagnie de Jésus. *Troisième édition*. 1 vol. in-8. 6, 00

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

--	--	--



B X 1 5 3 3 . P 3 R 4 3 1 8 8 2 V 1
R E G N A U L T , E M I L E .
C H R I S T O P H E D E B E A U M O N

CE BX 1533
.P3R43 1882 V001
C00 REGNAULT, EM CHRISTOPHE
ACC# 1380229

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	06	04	12	20	15	5

